

LE GÉNÉRAL LA FAYETTE

1757-1834

PAR ÉTIENNE CHARAVAY

Archiviste-Paléographe

PARIS - SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION - 1898.

PRÉFACE
LE GÉNÉRAL LA FAYETTE
EPILOGUE.
POSTFACE.
APPENDICES.
PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PRÉFACE

En 1894, je fus chargé de rédiger pour la Grande Encyclopédie l'article La Fayette. L'illustration du personnage et le grand nombre des publications dont il avait été l'objet semblaient rendre ma tâche aisée ; il n'en était rien. Les biographies offraient seulement des récits dépourvus de précision et suppléaient aux dates par des formules vagues. Il me fallut donc procéder comme s'il s'agissait d'un inconnu et dresser le curriculum vitæ de mon héros d'après les sources manuscrites et imprimées. Je rédigeai ensuite la notice ; mais, bien que je me fusse borné aux faits essentiels, elle se trouva trop étendue pour le recueil. En condensant, je la ramenai aux proportions convenables ; puis, pour utiliser mes recherches, le travail primitif fut publié, en 1895, dans la Révolution française, avec les références. L'accueil bienveillant qu'il reçut et les renseignements nouveaux qui me furent fournis m'encouragèrent à continuer ma tâche. Je rectifiai des erreurs, je précisai des faits, je rendis, en un mot, plus exact ce *curriculum vitæ*. L'abondance des documents me força d'élargir mon cadre et de multiplier les notes; telle fut la genèse du présent travail.

Les principales sources manuscrites ou imprimées de ce travail sont les suivantes :

1° Les *Mémoires de ma main*, écrits par La Fayette et publiés en 1837 par son fils, et les correspondances qui les complètent. C'est là que tous les biographes du général ont puisé leurs renseignements. En effet, ces *Mémoires* sont un document de premier ordre, et j'ai pu m'assurer que les textes des lettres étaient dignes de foi. Il ne faut pas cependant tout accepter sans contrôle, car un auteur de Mémoires, qui écrit après les événements et sur des notes et souvenirs, est exposé à des erreurs et à des confusions. Il suffit d'en donner pour preuve que La Fayette déclare être fils posthume, tandis qu'il avait deux ans lors de la mort de son père.

2° Les archives administratives et historiques du Ministère de la guerre, qui m'ont fourni les états de service du général et sa correspondance pendant la première campagne de 1792.

3° Les départements des imprimés, des manuscrits et des estampes de la Bibliothèque nationale, et le musée Carnavalet.

4° L'importante publication de M. Henri Doniol, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*¹, qui a mis au jour les documents conservés dans les archives des Ministères des Affaires étrangères et de la Marine.

¹ Cet ouvrage, dont la publication commença en 1886, comprend cinq volumes et a obtenu le grand prix Gobert.

5° L'ouvrage de M. Charlemagne Tower, *The marquis de La Fayette in the American Revolution*¹, où se trouvent les documents empruntés aux archives des États-Unis.

6° Les Archives nationales, où j'ai consulté les dossiers des assemblées provinciales d'Auvergne et des deux assemblées des notables de 1787 et de 1788, et les documents relatifs au rôle de La Fayette à la tête de la garde nationale parisienne et de l'armée du Centre.

7° Les répertoires de MM. A. Tuetey et Maurice Tourneux, la publication de M. Aulard sur les Jacobins, et le recueil de M. Sigismond Lacroix sur les actes de la Commune de Paris.

J'ai aussi compulsé les journaux, les pamphlets, les biographies de La Fayette, notamment la dernière, due à M. A. Bardoux, la vie de la duchesse d'Ayen par sa fille, et celle de la marquise de La Fayette par Mme de Lasteyrie, la biographie du général américain Johann Kalb par M. Friedrich Kapp, le livre du Dr Jules Cloquet, et les collections particulières.

Enfin la bibliographie et l'iconographie n'ont pas été oubliées, et le texte est illustré de six portraits de La Fayette aux périodes principales de sa vie, de reproductions d'estampes et de caricatures, de fac-similé d'autographes, etc. Il convient de signaler le portrait de La Fayette, dessiné par Eugène Devéria après 1830, document inédit, dont je dois l'indication à l'obligeance de mon collègue, M. Henri Bouchot.

Grâce à ces sources, dont plusieurs étaient restées inédites ou n'avaient pas encore été utilisées, j'ai pu constituer une biographie de La Fayette qui permettra au lecteur de suivre pas à pas notre héros dans sa longue et romanesque carrière et de mieux embrasser peut-être les développements d'un esprit assez difficile à pénétrer. Je me suis efforcé d'appliquer à ce sujet moderne les méthodes critiques employées par les médiévistes et que je dois aux précieux enseignements de mes maîtres de l'École des Chartes. Les érudits ont pour mission de frayer la route aux historiens. Que d'erreurs, que d'inexactitudes auraient été épargnées à ceux-ci par des travaux préparatoires, qu'ils n'ont ni le loisir, ni la possibilité d'entreprendre ! Les esprits généralisateurs ont besoin de tels auxiliaires, et c'est une tâche honorable et utile que d'apporter ainsi sa pierre au monument qu'il leur appartient d'édifier. Cette tâche a été le souci et, je peux dire, le charme et la consolation de ma vie. Puisse cet essai être profitable aux historiens et plaire à ceux qui cherchent des faits et non des mots !

ÉTIENNE CHARAVAY.

¹ Ce livre, publié à Philadelphie en 1891, a deux volumes et n'a pas encore été utilisé par les biographes français.

LE GÉNÉRAL LA FAYETTE

Naissance de La Fayette (6 septembre 1757). — Sa famille. — Mort de son père. — Pension accordée par le roi. — Élevé en Auvergne. — Amené à Paris et placé au collège du Plessis. — Mort de sa mère. — Hérite de son grand-père maternel. — Entre dans les mousquetaires comme sous-lieutenant (9 avril 1771). — Projets d'union. — Mariage avec une fille du duc d'Ayen (11 avril 1774). — Période d'instruction militaire à Metz. — Se fait inoculer. — Va à la Cour. — Retourne à Metz. — Projet de départ pour l'Amérique. — Naissance d'une première fille. — Se fait réformer (11 juin 1776). — Se prépare secrètement et s'engage à partir avec promesse du grade de major général. — Voyage à Londres. — Retour à Paris. — Voyage à Bordeaux. — Le roi lui défend de partir. — S'embarque sur le vaisseau la Victoire, le 20 avril 1777. — Écrit de son bord à sa femme. — Emotion causée par son départ.

Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Motier¹, marquis de La Fayette, naquit au château de Chavaniac, entre Brioude et le Puy², le 6 septembre 1757³, du marquis Gilbert de La Fayette, colonel aux grenadiers de France⁴, et de Marie-Louise-Julie de La Rivière. Il fut baptisé le lendemain par le curé de Saint-Roch-de-Chavaniac et il eut pour parrain son grand-père maternel⁵ et pour marraine Marie-Catherine de Chavaniac, sa grand-mère paternelle⁶. Il était le dernier rejeton d'une branche cadette d'une illustre famille d'Auvergne⁷, qui compta au XV^e siècle un maréchal de France, et au XVIII^e la belle Louise de La Fayette,

¹ Motier, qu'on écrivait aussi *Mottier*, est le nom de la famille d'Auvergne d'où sortirent les seigneurs de La Fayette. (Cf. le P. Anselme.)

² Le château de Chavaniac est situé sur un promontoire à l'extrémité sud-est de la plaine de Chaliargues, près d'un village dont le nom a été successivement orthographié Chavanhat, Chavanhac, Chavagnac, Chavaniac. Ce village était le siège d'une paroisse placée sous le vocable de saint Roch et dépendant de l'élection de Brioude. Le château avait été réédifié en 1701. La Fayette le fit restaurer en 1791. (Cf. Henry Mosnier, *Le château de Chavaniac-Lafayette* ; Le Puy, 1883, in-8°.)

³ Cf. le texte de l'acte de baptême, aux *Pièces justificatives*, n° I.

⁴ Michel-Louis-Christophe-Roch-Gilbert, marquis de La Fayette, marié, le 22 mai 1754, à Marie-Louise-Julie de La Rivière, fille de Joseph-Yves-Thibaut-Hyacinthe, marquis de La Rivière. (Cf. Lachénaye-Desbois.)

⁵ Joseph-Yves-Thibaut-Hyacinthe, marquis de La Rivière, marié, en 1735, à sa cousine Julie-Louise-Céleste de La Rivière, fille de Charles-Yves-Thibaut, comte de La Rivière, lieutenant général, morte à trente-deux ans, le 7 octobre 1753. — Cf. *Pièces justificatives*, n° II.

⁶ La Fayette tenait de son parrain le prénom d'Yves et de son père celui de Gilbert, qu'il adopta. C'est ce qu'il déclare dans une lettre écrite à Mme de Pougens après son retour de captivité et dont l'original appartient à M. Charles de Croze. On y lit : *Vous me demandez mes prénoms. J'ai été baptisé comme un Espagnol. Ce n'est pas ma faute, et, sans prétendre me soustraire à la protection de Marie, Paul, Joseph, Roch et Yves, je me suis plus souvent réclamé de saint Gilbert. Encore l'ai-je fort négligé, ainsi que le vieux nom de Mottier, pour m'en tenir à celui que ma famille porte depuis longtemps, et auquel j'ai valu, parmi quelques témoignages de bienveillance, une prodigieuse quantité d'injures.*

⁷ Les armes des La Fayette étaient : De gueules, à une bande d'or et une bordure de vair. — Cf. *Pièces justificatives*, n° II.

qu'aima Louis XIII¹. Il n'avait pas encore deux ans quand son père fut enlevé par un boulet de canon à la bataille de Minden, le 1er août 1759². L'orphelin eut pour tuteur Nicolas de Bouillé, évêque d'Autun, son oncle à la mode de Bretagne et son plus proche parent du côté paternel. Comme sa fortune était assez médiocre, le roi lui accorda, le 6 octobre 1739, sur la demande de sa grand'mère paternelle, une pension de 780 livres³. Gilbert fut élevé au château de Chavaniac Chavaniac près de sa grand'mère et de ses tantes paternelles, Marguerite-Madeleine du Motier et Louise-Charlotte, veuve de Guérin de Chavaniac, baron de Montéoloux. Il fut confié aux soins de l'abbé Fayon. Sa mère, qui, dès 1762, s'était fait présenter à la Cour pour conserver des relations à son fils, habitait à Paris le palais du Luxembourg, avec son grand-père maternel et son père, le comte et le marquis de La Rivière. Elle allait passer, chaque année, plusieurs mois au château de Chavaniac. L'enfant rendait souvent visite à ses grand'tantes paternelles, Marie et Gabrielle du Motier de Champetières, religieuses dans l'abbaye des Chazes.

En 1768, sa mère l'emmena à Paris. Gilbert avait onze ans ; il fut aussitôt placé au collège du Plessis, rue Saint-Jacques, et y fit d'assez bonnes études latines. Il perdit sa mère le 3 avril 1770⁴, et quelques jours plus tard son grand-père maternel. Il hérita de la fortune de ce dernier et se trouva, à l'âge de treize ans, riche de 120.000 livres de rente. Son éducation militaire fut confiée à un ancien officier, nommé Margelay. Le 9 avril 1771, La Fayette entra dans la 2e compagnie des mousquetaires du roi, dont son bisaïeul maternel avait été capitaine-lieutenant⁵, puis, sur la demande du duc d'Ayen, le 7 avril 1773, il passa au régiment de Noailles, avec le rang de sous-lieutenant. Il correspondait, dès cette époque, avec une cousine, plus âgée que lui d'un an, et qui habitait Chavaniac⁶.

Jean- Paul-François de Noailles, duc d'Ayen⁷, maréchal de camp, fils aîné du maréchal de Noailles, avait projeté de marier le jeune marquis à la seconde des cinq filles issues de son mariage avec Anne-Louise-Henriette d'Aguesseau⁸, petite-fille de l'illustre chancelier de France, tandis qu'il destinait la première à

¹ La comtesse de La Fayette, l'auteur de *la Princesse de Clèves* et de avait épousé un membre de la branche aînée de cette famille.

² Il était âgé de vingt-cinq ans. — La Fayette, dans ses *Mémoires*, dit que sa naissance suivit de près la mort de son père à Minden. C'est là une erreur bizarre, que démentent l'acte de baptême de La Fayette, ou figure le père, et la date même de la bataille de Minden, postérieure de près de deux ans à la naissance. MM. Doniol, Bardoux et Tower ont suivi cette version erronée et écrit que le colonel de La Fayette laissa sa femme enceinte de Gilbert. — Cf. *Pièces justificatives*, n° III.

³ Cf. *Pièces justificatives*, n° IV.

⁴ Cette date est donnée par Jal, d'après l'acte de décès, tandis que les *Mémoires* disent le 12 avril.

⁵ Cf. lettre du 8 février 1772 aux *Pièces justificatives*, n° V.

⁶ Le comte de La Rivière avait donné sa démission le 12 avril 1760.

⁷ Né à Paris le 26 octobre 1739, maréchal de camp le 3 janvier 1770, lieutenant général le 3 janvier 1784, duc de Noailles en 1793, mort à Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne) le 20 octobre 1824.

⁸ Née à Paris le 11 février 1717, mariée au duc d'Ayen le 5 janvier 1755, décapitée Paris le 4 thermidor an II, 22 juillet 1794. Sa vie, écrite par sa fille, Madame de La Fayette, a été publiée à Dampierre en l'an IX et réimprimée chez Téchener en 1868.

son neveu le vicomte de Noailles¹. Mais le jeune âge des futurs époux provoqua de la part de la duchesse d'Ayen une opposition telle aux projets de son mari, qu'une brouille s'ensuivit. Elle cessa, le 21 septembre 1772, quand la duchesse adhéra à ces deux unions, sous la condition qu'on n'en parlerait pas à la cadette avant dix-huit mois. Toutefois, on ménagea entre le vicomte de Noailles, le marquis de La Fayette et les jeunes filles. des rencontres, soit à l'hôtel de Noailles. soit à la promenade². Lorsque l'union de la sœur aînée Louise avec son cousin eût été célébrée (19 septembre 1773), on parla de La Fayette à Adrienne³, qui n'eut pas de peine à donner son assentiment⁴. Le marquis passa quelque temps à l'Académie militaire de Versailles. Il revint à Paris. et le mariage eut lieu dans la chapelle de l'hôtel de Noailles, le lundi 11 avril 1774, par le vicaire général de l'archevêché de Paris, l'abbé Paul de Murat, cousin paternel de La Fayette, L'époux avait pour témoins son grand-oncle maternel, le comte de Luzignem, maréchal de camp, et son cousin le marquis de Bouillé, brigadier des armées du roi, et l'épouse son grand-oncle paternel le lieutenant général duc de Mouchy, et son oncle paternel le comte de Tessé, maréchal de camp. Le comte de La Rivière, lieutenant général, intervint dans l'acte en qualité de tuteurs⁵, et, le 30 avril, lui et le comte de Luzignem firent part du mariage de leur arrière petit fils et neveu⁶. Mademoiselle d'Ayen apportait une dot de 200.000 livres.

La Fayette avait seize ans et demi et sa femme quatorze ans et cinq mois. Ils résidèrent dans l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, 451, près des Tuileries, car la duchesse d'Ayen n'avait pas voulu se séparer d'une fille si jeune et si inexpérimentée⁷. Le marquis fut pourvu, le 19 mai 1774, sur les instances de son beau-père, d'une compagnie dans le régiment de dragons de Noailles, mais le roi accorda cette grâce, à condition que le titulaire ne prendrait le commandement qu'à l'âge de dix-huit ans⁸. Peu après, le nouveau capitaine alla, alla, au grand chagrin de sa femme⁹, rejoindre à Metz son régiment. Il en revint au mois de septembre, loua une maison à Chaillot et s'y fit inoculer. Adrienne s'enferma avec son mari, et la duchesse d'Ayen vint donner à son gendre **les soins que sa vigilance et sa tendresse savaient multiplier**¹⁰.

¹ Louis-Marie, vicomte de Noailles, né à Paris le 17 avril 1756, second fils du maréchal de Mouchy, mestre de camp de cavalerie le 17 avril 1779, député de la noblesse du bailliage de Nemours aux Etats-Généraux, maréchal de camp le 28 novembre 1791, blessé dans un combat naval le 1er janvier 1804, mort à La Havane le 7 du même mois. (Cf. Jacques Charavay, *Les Généraux morts pour la patrie*, p. 96.)

² Cf. *Vie de Madame la duchesse d'Ayen*, éd. Téchener, p. 42, 44 et 45.

³ Marie-Adrienne-Françoise de Noailles, née à Paris le 2 novembre 1759.

⁴ Madame de La Fayette dit, dans la *Vie de sa mère*, p. 47 : **Ce fut pendant ce temps qu'on me parla de M. de La Fayette, pour qui l'attrait de mon cœur avait prévenu ce sentiment si profond qui nous a unis tous les jours d'une manière plus étroite et plus tendre, au milieu de toutes les vicissitudes de cette vie, au milieu des biens et des malheurs qui l'ont remplie depuis vingt-quatre ans.**

⁵ Cf. le texte de l'acte de mariage aux *Pièces justificatives*, n° VI.

⁶ Cf. la lettre de faire part, à la Bibliothèque nationale. Fr. 37603, Pièces originales, 1119, pièce n° 72 (dossier La Fayette).

⁷ La Fayette payait une pension alimentaire de 8.000 livres.

⁸ Le duc d'Ayen avait demandé cette faveur au ministre de la guerre dès le 11 janvier 1774 et il avait insisté, le 27 avril suivant, en spécifiant que le capitaine ne commanderait sa compagnie que lorsqu'il aurait accompli sa dix-huitième année. (Cf. Arch. adm. de la guerre.)

⁹ Cf. Madame de Lasteyrie, *Vie de Madame de La Fayette*, p. 195.

¹⁰ Cf. Madame de La Fayette, *Vie de la duchesse d'Ayen*, p. 59.

Le marquis et la marquise de La Fayette allaient à la Cour et assistaient, chaque semaine, au bal de la reine. Ils faisaient partie d'une société de jeunes gens qui s'était formée pour danser des ballets et se divertir. On soupait joyeusement à Versailles ou à Paris, dans l'auberge *A l'Épée de bois*, près des Porcherons, avec les Noailles, les Ségur, les Coigny, les Dillon, les Guéméné, les Durfort. Mais La Fayette, grand garçon aux cheveux roux, ne semble pas s'être trouvé à l'aise dans ce milieu. Il dansait mal, et la reine se moquait de sa gaucherie. Il ne savait pas boire comme son beau-frère le vicomte de Noailles, qui tenait tête aux Anglais. Un jour cependant, si nous en croyons le comte de La Marck¹, il absorba absorba tant de vin de Champagne, qu'on dut le porter dans sa voiture. Pendant qu'on le ramenait chez lui, il ne cessait de répéter : **N'oubliez pas de dire à Noailles comme j'ai bien bu !**

A l'été de 1775, La Fayette s'arracha à cette vie oisive pour aller retrouver son régiment à Metz et apprendre son métier. C'est à ce moment que la nouvelle de la révolte des Américains contre les Anglais se répandit en France. Le 8 août de cette année², le comte de Broglie³ donna, à Metz, un dîner en l'honneur du duc duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, qui faisait un voyage dans notre pays. La Fayette y assista et entendit parler des Insurgents. Il s'enthousiasma aussitôt pour les opprimés et résolut d'aller soutenir leurs justes revendications. La grossesse de sa femme le ramena à Paris ; le 15 décembre 1775, il lui naquit une fille, qui reçut les prénoms de Adrienne-Henriette-Catherine-Charlotte⁴. Cet heureux événement ne le détourna pas de ses projets : pour assurer la liberté de ses mouvements, La Fayette se fit réformer le 11 juin 1776⁵. Dès que la déclaration d'indépendance des États-Unis (4 juillet 1776) fut connue, il entra en relations avec les députés des États, Silas Deane et Arthur Lee. Il se concilia les encouragements du comte de Broglie, qui le mit en rapport avec un de ses officiers, le lieutenant-colonel baron de Kalb⁶. Le jeune marquis embaucha son beau-frère le vicomte de Noailles et son ami le comte de Ségur, et, le 6 novembre 1776, le baron de Kalb les proposa tous trois à Silas Deane pour des grades importants dans l'armée américaine⁷. Celui-ci leur fit signer un engagement le 7 décembre ; mais les projets de ces jeunes gens ayant été éventés, les familles intervinrent ; le vicomte de Noailles et le comte de Ségur

¹ *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. I, 63.

² Et non en 1776, comme La Fayette le dit dans ses *Mémoires*.

³ Charles-François, commandant intérimaire des Trois-Évêchés.

⁴ Elle mourut à Paris deux ans plus tard, le 3 octobre 1777.

⁵ Aucun biographe, à ma connaissance, n'a dit que La Fayette avait été réformé, quoique quoique ce fait, consigné dans ses états de service, explique comment il put, sans désertier, offrir son épée aux Américains.

⁶ Johann, baron de Kalb, né à Hüttendorf le 29 juin 1721, entré au régiment de Lowendal Lowendal en 1743, major en 1756, lieutenant-colonel en mai 1761, remplissait le rôle de recruteur pour l'armée américaine. Il obtint du roi, le 4 novembre 1776, un congé de deux ans. Il partit avec La Fayette, comme major général, et reçut, en Amérique, le commandement d'une division : il fut mortellement blessé à la bataille de Camden, dans la Caroline du Sud, le 19 août 1780. La Fayette n'oublia pas son ancien compagnon d'armes et, dans une lettre adressée, le 11 floréal an IX (10 avril 1800), à la fille du baron, il rendit pleinement témoignage à la bravoure et aux talents de ce héros de la guerre de l'indépendance. — La vie du baron de Kalb a été écrite par Friedrich Kapp, sous ce titre : *Leben des Amerikanischen generals Johann Kalb* ; Stuttgart, 1862, in-8°. (Bibl. nat., P2 401.)

⁷ Une première liste d'officiers avait été convenue, le 1er décembre 1776, entre Silas Deane et le baron de Kalb. (Cf. Friedrich Kapp, p. 281.)

durent retirer leur engagement, et il fallut reconstituer l'état-major. En février 1777, un nouvel accord fut signé entre La Fayette et le baron de Kalb, d'une part, et Silas Deane, de l'autre, mais l'acte porta la même date que le premier, 7 décembre 1776¹. Silas Deane garantissait aux officiers français un grade dans l'armée américaine, et notamment celui de major général à La Fayette et au baron de Kalb, et ceux-ci s'engageaient, en leur nom et en celui de leurs camarades, à partir dans le plus bref délai. Le marquis contracta un engagement spécial, qu'il ratifia dans les termes suivants² :

Sous les conditions exprimées ci-dessus, j'offre et promets de partir quand et comment M. Deane le jugera convenable, pour servir les États-Unis avec tout le zèle possible, sans aucune pension ou indemnité particulière, me réservant la liberté de revenir en Europe quand ma famille et mon roi me rappelleront.

Fait à Paris, ce 7 décembre 1776.

LE MARQUIS DE LA FAYETTE.

La Fayette, libre et riche³, voulait servir à ses frais, mais il se réservait le droit de revenir en France, quand le roi le rappellerait. En même temps qu'il signait cet engagement, il envoyait à Bordeaux un ancien secrétaire du comte de Broglie, Du Boismartin, acheter et équiper un vaisseau⁴. Puis, pour endormir les soupçons des siens et faire croire à sa soumission, il alla passer trois semaines à Londres, avec son cousin le prince de Poix, auprès de son oncle le marquis de Noailles, ambassadeur de France. Il fut présenté au roi d'Angleterre George III et n'en vit pas moins l'Américain Bancroft. Il ne craignit pas d'afficher ses sympathies pour les Insurgents et de se réjouir de leur succès à Trenton. Mais sa loyauté lui fit refuser de visiter les ports de mer et d'assister aux embarquements contre les rebelles, et rejeter, comme il le dit, tout ce qui lui parut un abus de confiance⁵. Inébranlable dans sa résolution, il rédigea, à Londres même, le 9 mars 1777, la lettre destinée à informer son beau-père, le duc d'Ayen, de son prochain départ pour l'Amérique. Puis, refusant de suivre son oncle à la

Cour, sous le prétexte d'aller faire un tour à Paris. La Fayette quitta subitement Londres, traversa le détroit, gagna la capitale, où il resta trois jours incognito à Chaillot⁶, chez le baron de Kalb, et conféra avec Silas Deane, Arthur Lee et Benjamin Franklin, qui était arrivé en France depuis le 4 décembre 1776. Il partit, le soir du 16 mars 1777, avec le baron et arriva, le 19, à Bordeaux. Pour

¹ Cf. *Pièces justificatives*, n° VII.

² Cf. C. Tower, *The marquis de La Fayette in the American Revolution* ; Philadelphia, 1895, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Ln27 43535), t. I, p. 35.

³ Il avait 146.000 livres de revenus. — Cf. *Pièces justificatives*, n° VIII.

⁴ Les armateurs de Bordeaux, Raimboux et Cie, s'engagèrent à livrer le navire au mois de mars moyennant la somme de 112.000 francs, payable un quart comptant et les trois autres quarts dans les quinze mois suivants. (Cf. H. Doniol, t. II, p. 378.)

⁵ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

⁶ C'est vraisemblablement pendant ce séjour que La Fayette alla, à sept heures du matin, surprendre dans sa chambre le comte de Ségur et lui dit : *Je pars pour l'Amérique ; tout le monde l'ignore, mais je t'aime trop pour avoir voulu partir sans te confier mon secret*. (Cf. *Mémoires du comte de Ségur*, I, III.)

dissimuler le véritable motif de ce voyage, il alla voir son oncle le maréchal de Mouchy, qui commandait en Guyenne, pendant que le baron visitait le navire comme un armateur¹. Le 22. il fut inscrit par le capitaine Le Boursier sur le registre des passagers du vaisseau la Victoire, sous le nom de Gilbert du potier, chevalier de Chavaniac², allant au Cap pour ses affaires.

Dans la nuit du 25 mars 1777, La Fayette et Kalb venaient de prendre place dans une chaloupe pour rejoindre le navire à Pauillac quand on remit au marquis une lettre du vicomte de Coigny lui annonçant que le roi lui défendrait certainement de partir. La Fayette prit conseil du baron, qui lui conseilla d'obéir à son beau-père et aux ordres du roi³. A peine à bord, les deux amis furent incommodés par la mer. Le 26, à deux heures de l'après-midi, *la Victoire* leva l'ancre, par un temps superbe⁴, et alla relâcher près de Saint-Sébastien, dans le petit port de Los Pasajes. Là, on attendit le courrier de Paris. Les ordres de la Cour parvinrent le 31 mars ; ils portaient que La Fayette devait se rendre immédiatement à Marseille et accompagner en Italie son beau-père, le duc d'Ayen, et sa tante, la comtesse de Tessé. Notre héros partit le lendemain 1er avril pour Bordeaux, après avoir dîné avec le baron de Kalb, qui lui renouvela son conseil d'abandonner une entreprise si téméraire, tout en le blâmant *in petto* de son inconstance, et ajouta l'avis de s'entendre avec l'armateur de son vaisseau moyennant une perte de vingt à vingt-cinq mille francs.

¹ Cf. Friedrich Kapp, ch. VI.

² Notre héros signa sur le registre Gilbert du Motier. — Cf. *Pièces justificatives*, n° IX.

³ Le 6 avril 1777 le baron de Kalb écrivait à sa femme : Il faut savoir s'il a transigé avec ses armateurs ou si la cargaison reste à son compte. De quelque façon que ce soit, son équipée lui coûtera toujours fort cher. Je dis équipée. du moment qu'il n'a pas osé braver les menaces et continuer son projet après tout ce qu'il avait fait jusque-là. La lettre qu'il a reçue à Bordeaux du vicomte de Coigny par le retour du courrier qu'il lui avait envoyé, l'a fait changer subitement. Si, à la réception, nous n'eussions pas été dans la chaloupe pour descendre la rivière et aller il bord, je crois qu'il aurait pris le parti de s'en retourner tout de suite, et il eût, selon moi, mieux fait. Mais enfin, après m'avoir consulté sur ce qu'il avait à faire, je n'ai pas cru devoir lui conseiller de braver son beau-père et l'ordre du roi, dont on le prévenait qu'il serait menacé. J'ai, au contraire, cru qu'il me convenait de lui conseiller la soumission et la conservation de l'amitié de sa famille. S'il ne s'était pas toujours flatté de l'approbation de M. le duc d'Ayen, je lui aurais constamment dit de ne point aller aussi loin qu'il a été. Il m'a fortement assuré que sa famille le trouverait bon, d'après que M. le duc d'Ayen voulait s'employer lui-même, pendant un temps, à le faire aller en Amérique avec son autre gendre, le vicomte de Noailles, et qu'après tout Mme de La Fayette serait prévenue par ses père et mère et préparée à le trouver bon. Car j'ai fortement trouvé à redire en tout temps qu'il ait fait un mystère à sa femme jusqu'après son départ, et, s'il m'avait dit à Paris tout ce qu'il m'a dit sur cela depuis, je lui eusse fait les représentations les plus fortes contre son entreprise. Enfin, il en sera quitte pour un peu d'argent qu'il lui en aura coûté. Il est en état de souffrir cette perte sans se déranger, et, si l'on dit qu'il a fait une folie, on peut ajouter qu'elle était fondée sur un motif honorable et qu'elle n'empêche pas de marcher tête levée vis-à-vis de tous les gens qui pensent bien. (Cf. Friedrich Kapp. ch. VI, et H. Doniol, t. III, p. 210.)

⁴ Le baron de Kalb écrivit à sa femme, le 26 mars 1777, à midi : Dans deux heures nous nous serons en pleine mer. Nous levons actuellement l'ancre par le plus beau temps du monde ; cela doit nous présager un heureux voyage. Arrivés à bord du navire la nuit dernière, nous sommes déjà bien malades tous ; mon compagnon de voyage l'est beaucoup. (Cf. Friedrich, ch. VI. et H. Doniol, t. III, p. 206.)

Je ne crois pas qu'il vienne me rejoindre, écrivait, le même jour, le baron à sa femme¹. Il se trompait. Le marquis s'arrêta à Bordeaux et sollicita par des lettres et par des émissaires le consentement du roi ou du ministre, mais il essuya un refus absolu. Le 5 avril, il confirmait ce fait au baron, mais déclarait attendre le retour du courrier expédié par lui à Paris. Le 12, il annonçait son départ pour Marseille, se flattait de gagner le duc d'Ayen à sa cause et priait toutefois son ami de ne pas mettre sous voiles avant une nouvelle lettre de lui².

La Fayette était donc hésitant sur le parti à prendre, lorsqu'il apprit qu'une lettre de cachet était lancée contre lui. Cette mesure de rigueur fixa sa résolution. Pour échapper à une arrestation imminente, il quitta Bordeaux, et, trompant la surveillance de la police, il réussit à passer la frontière à Saint-Jean-de-Luz sous le déguisement d'un courrier avec le vicomte de Mauroy³ ; il arriva, le 17 avril 1777, à Los Pasajes⁴. Cette fois, La Fayette n'avait plus aucune hésitation et, le dimanche 20 avril, sur le soir, le vaisseau, baptisé du nom prophétique de la Victoire, quitta le port et cingla vers la terre américaine⁵.

¹ Le 1er avril 1777, le baron de Kalb écrivait à sa femme : Nous sommes partis de Bordeaux, ma chère bonne amie, le 25, comme je te l'ai marqué à bord du vaisseau, et ayant eu le vent favorable. Nous avons levé l'ancre le 26 au matin, avec la résolution de relâcher ici jusqu'au retour du courrier envoyé à Paris ; mais nous n'avons pas la peine de l'attendre puisqu'on vient de nous en envoyer un de Bordeaux, arrivé hier au soir ici (où nous sommes à l'ancre depuis vendredi 281, avec ordre de la Cour pour Ni. le marquis de se rendre à Marseille pour attendre M. le duc d'Ayen et M^{lle} la comtesse de Tessé, sœur du duc, pour voyager avec eux en Italie. Ainsi le voilà revenu de son voyage et de la guerre d'Amérique. Il part en ce moment pour Bordeaux, et de là il se propose d'aller, s'il y a moyen, le voyage d'Italie n'étant pas de son goût, à Paris... Je n'ai aucune idée qu'il puisse me rejoindre ; aussi lui ai-je conseillé de voir MM. Raimbaux et Cie, qui ont armé et chargé notre vaisseau pour son compte, de s'arranger avec eux et de kilt' recéder tout, s'ils veulent ne lui faire perdre que 20 à 25.000 livres sur la totalité de l'armement, parce que par ce moyen-là il lui reviendrait de l'argent comptant, y ayant mis et payé 40.000 livres. (Cf. Friedrich Kapp. ch. VI, et H. Doniol, t. III, p. 207.)

² Cf. Friedrich Kapp, ch. VI.

³ Le vicomte de Mauroy avait été enrôlé comme major général par Silas Deane.

⁴ Le 17 avril 1777, le baron de Kalb écrivait à sa femme : A l'instant même le marquis arrive et il partira dans quelques jours avec nous. Il a pris cette résolution sur l'assurance qu'on lui a donnée à Paris que le duc d'Aven seul a demandé l'ordre du roi, qu'au contraire tout le monde approuvait son entreprise, qu'on blâmait sévèrement son beau-père de lui avoir créé des difficultés, et que les ministres, interrogés sur leur véritable opinion à ce sujet, ont répondu qu'ils n'auraient fait mention de rien, sans les plaintes du duc d'Ayen. Nous sommes donc résolu à continuer notre route, à moins qu'il ne nous arrive encore un empêchement extraordinaire. (Cf. Friedrich Kapp, ch. VI, et H. Doniol, t. II, p. 404.)

⁵ Les passagers de la *Victoire* comprenaient, outre La Fayette et le baron de Kalb, treize officiers, à savoir : François-Augustin Du Boismartin, 32 ans, de Barbezieux ; Louis-Ange de La Colombe, 22 ans, du Puy-en-Velay ; Charles Bedoulx, 25 ans, de Neuchâtel, en Suisse ; Philippe-Louis Candon, 26 ans, de Versailles, qui figurent dans l'acte d'embarquement du 21 mars 1777, avec le baron de Kalb, comme se rendant à Saint-Domingue pour leurs affaires ; — Jacques Franval, 26 ans, de La Réole ; Louis Gimat, 22 ans, d'Agen ; Léonard Price, 22 ans, de Sauveterre ; embarqués, le 21 mars, pour la même destination de Saint-Domingue ; — Louis Devrigny, 36 ans, de Strasbourg ; Jean-Pierre Rousseau de Fayols, 27 ans, de Notre-Dame, près de Ruffec ; Guillaume de Lesser, 25 ans, d'Angoulême ; Charles Antoine de Valfort, 27 ans, de Thionville. embarqués, le 22 mars, à destination du Cap : — Jean Capitaine, 18 ans, de Ruffec ; le chevalier Du Buysson, 25 ans, de Moulin en Bouvarais (?), embarqués le 24 pour aller au Cap ; — le

Deux jours auparavant, le général anglais Clinton était parti pour aller prendre son commandement contre les rebelles ; il devait retrouver La Fayette sur les champs de bataille. De même que les volontaires français offraient leur service aux Insurgents, de même nombre d'officiers anglais demandaient à combattre pour maintenir l'autorité du roi contre les colonies révoltées¹.

Après avoir payé son tribut à la mer, La Fayette écrivit de son bord, le 30 mai, une touchante lettre à sa jeune femme. Défenseur de cette liberté que j'idolâtre, disait-il, libre moi-même plus que personne, en venant, comme ami, offrir mes services à cette république si intéressante, je n'y porte que ma franchise et ma bonne volonté, nulle ambition, nul intérêt. En travaillant pour ma gloire, je travaille pour leur bonheur.

Pendant que La Fayette voguait vers le continent américain, la nouvelle de ce départ romanesque faisait grand bruit à la Cour et à la ville. Le duc d'Ayen exhalait sa fureur et son étonnement. Il ne se doutait pas du tempérament de son gendre, et il ne savait pas que, sous un extérieur froid et timide, ce grand jeune homme roux cachait l'esprit le plus actif, le caractère le plus ferme et l'âme la plus brûlante². La jeune marquise de La Fayette, enceinte de son second enfant, avertie par sa mère de ce départ imprévu, s'alarmait des dangers qu'allait courir son époux³. Le mariage du comte de Ségur avec la plus jeune sœur de la duchesse d'Ayen, Antoinette-Élisabeth-Marie d'Aguesseau, célébré à

vicomte de Mauroy, venu de Bordeaux avec La Fayette. Les désignations d'âge et de lieu d'origine sont celles portées sur les actes d'embarquement, mais on n'en peut garantir l'exactitude. (Cf. H. Doniol, t. II, p. 418 et 419.)

¹ Cf. dans la *Gazette d'Amsterdam*, numéro du 25 avril 1777, les nouvelles datées de Londres, 18 avril : Hier, le général Clinton et lord Thomas Pelham Clinton, fils du duc de Newcastle et membre du Parlement de la part de Westminster, qui doit servir sous le général Clinton, en qualité d'adjutant, eurent un long entretien avec le roi, de qui ils prirent congé, et se sont embarqués aujourd'hui pour l'Amérique. Le même jour, le comte de Bulkeley, officier dans la brigade écossaise au service de la France et résolu de servir en Amérique comme volontaire, fut introduit auprès du roi au palais Saint-James et gracieusement reçu. S. M. Très Chrétienne a non seulement agréé la résolution de ce comte, mais a accordé à d'autres officiers la permission d'aller joindre en Amérique les troupes de la Grande-Bretagne et d'y maintenir l'autorité du roi contre les colonies révoltées.

² Le comte de Ségur a, dans ses *Mémoires* (I, p. 109), tracé le portrait suivant de son ami : La Fayette, dit-il, eut de tout temps, et surtout quand il était jeune, un maintien froid, grave, et qui annonçait mente très faussement une apparence d'embarras et de timidité. Ce froid extérieur et son peu d'empressement à parler faisaient un contraste singulier avec la pétulance, la légèreté et la loquacité brillante des personnes de son âge : mais cette enveloppe, si froide aux regards, cachait l'esprit le plus actif, le caractère le plus ferme et l'âme la plus brûlante. J'avais été mieux que personne à portée de l'apprécier, car, l'hiver précédent, amoureux d'une dame aimable autant que belle, il m'avait cru mal à propos son rival, et, malgré notre amitié, dans un accès de jalousie, il avait passé presque toute une nuit pour me persuader de disputer contre lui, l'épée à la main, le cœur d'une beauté sur laquelle je n'avais pas la moindre prétention.

³ Madame de La Fayette dit de sa mère à ce propos, dans la *Vie de la duchesse d'Ayen*, p. 57 : Elle m'apprit elle-même le cruel départ et s'occupa de me consoler en cherchant les moyens de servir M. de La Fayette avec cette tendresse généreuse, cette supériorité de vues et de caractère qui la développaient tout entière.

Paris dans la chapelle du duc de La Vallière, le 30 avril 1777, apporta quelque diversion à ces chagrins de famille¹.

Le marquis de Noailles, en sa qualité d'ambassadeur en Angleterre, se montra fort ému de la fugue de son neveu. Le 8 avril 1777, il écrivait d'un ton chagrin au comte de Maurepas :

Ma surprise a été extrême, monsieur le comte, en apprenant hier par des lettres de Paris que M. de La Fayette était parti pour l'Amérique. Son âge heureusement peut excuser de grandes légèretés ; c'est une consolation qui me reste dans le chagrin que me cause une démarche aussi inconsidérée².

Le comte de Maurepas le consola en ces termes, le 28 avril 1777 :

Vous aurez appris, monsieur le marquis, l'inutilité de nos précautions pour M. le marquis de La Fayette ; M. le maréchal, que j'eus l'honneur de voir hier, m'a paru tout aussi affligé que vous le serez sûrement. D'ailleurs, toute votre maison n'a rien à se reprocher et le roi ne peut vous savoir mauvais gré des démarches d'un jeune homme à qui on a fait tourner la tête³.

Les journaux et les nouvellistes mentionnèrent le départ de La Fayette. Ils l'attribuaient au mécontentement qu'éprouvaient les militaires de végéter sans avancement dans les garnisons, mais d'aucuns lui donnaient pour cause un dépit amoureux⁴. Les renseignements donnés par la *Correspondance* de Métra¹ et par

¹ Cf. *Journal de Paris*, du 2 mai 1777, p. 4. — Le comte de Ségur devint, par ce mariage, l'oncle de La Fayette.

² Arch. des Affaires étrangères, Angleterre, t. 522, fol. 370. (Cf. H. Doniol, t. II, p. 396.)

³ Arch. des Affaires étrangères, Angleterre, t. 522, fol. 452. (Cf. H. Doniol, t. II, p. 410.)

⁴ On disait en effet que le jeune marquis était amoureux de la jolie comtesse d'Hunolstein, fille de Mme de Barbantane, et qu'ayant été éconduit, il avait voulu faire quelque action d'éclat pour mériter, au retour, les faveurs de sa belle. C'est ce que raconte le comte d'Espinchal dans un récit plein de sentiments hostiles pour La Fayette. (Cf. Paul Cottin, *Revue rétrospective*, année 1894, p. 291, communication de M. Paul Le Blanc, d'après les papiers du comte, conservés à la bibliothèque de Clermont-Ferrand.)

Les *Mémoires secrets* de Bachaumont, t. XXIII, p. 35, publient, à la date du 30 juin 1783, l'information suivante sur le même sujet :

Madame la comtesse d'Hunolstein est une jeune et jolie femme attachée à Madame la duchesse de Chartres, et dont le mari est colonel du régiment de ce prince, infanterie. Il est connu que Son Altesse en a été amoureuse, et en a eu les bonnes grâces. Le marquis de La Fayette, qui en était épris dans le même temps, ne pouvant réussir auprès d'elle, de dépit passa chez les Insurgents, et elle devint indirectement le principe de sa fortune et de sa gloire. La première fois qu'il revint d'Amérique, sa passion n'étant pas éteinte, mais bien celle du duc de Chartres, Madame d'Hunolstein fut moins cruelle, et l'on ajoute qu'il en survint un enfant. Quoi qu'il en soit, elle a depuis mené une vie très débordée... Ce qu'il y a de constant, c'est que Madame de Barbantane, sa mère, a écrit à Madame la duchesse de Chartres pour lui représenter que sa fille était désormais indigne de ses bonnes grâces et même d'approcher de sa personne ; qu'en conséquence elle lui demandait la permission de la faire enfermer pour mettre un frein à son libertinage, à ses escroqueries, et empêcher qu'elle ne déshonore plus longtemps sa famille et son nom. Tel était hier le bruit général de l'Opéra et du Palais-Royal...

la *Gazette d'Amsterdam*² sont inexacts, mais témoignent du bruit que faisait cette aventure dans la société parisienne. L'Espion anglais raconta les faits avec plus de précision et donna des détails sur le marquis et sur sa famille, non sans une pointe malveillante³.

Enfin, Benjamin Franklin et Silas Deane annoncèrent officiellement au Congrès, le 25 mai 1777, dans ces termes flatteurs, le départ de La Fayette :

Le marquis de La Fayette, jeune gentilhomme de grands entourages de famille ici et de grande fortune, est parti pour l'Amérique sur un vaisseau à lui, accompagné par quelques officiers de distinction, afin de servir dans nos armées. Il est extrêmement aimé et les vœux de tout le monde le suivent. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il trouvera une réception qui lui rende le pays et son entreprise agréables. Ceux qui la censurent comme une légèreté de sa part, applaudiront néanmoins à l'esprit qui l'anime, et nous serions heureux que les prévenances et les respects qui lui seront montrés soient utiles à nos affaires ici en faisant plaisir, non seulement à ses puissantes relations et à la Cour, mais à toute la nation française. Il a laissé une jolie jeune femme et, pour l'amour d'elle particulièrement, nous espérons que sa bravoure et son ardent désir de se distinguer seront un peu retenus par la sagesse du général, de manière à ne pas permettre qu'il se hasarde trop, à moins que l'occasion ne l'exige⁴.

¹ On lit dans le tome IV, p. 264, à la date du 2 avril 1777 : Le mécontentement presque général de notre militaire et les offres que les agents des Américains font ou vont faire, engagent nombre de nos officiers à passer en Amérique avec congé, si on le leur accorde, et sans congé, si on le leur refuse. Le marquis de La Fayette, gendre du duc de Noailles, dégoûté de l'inexécution des promesses du ministre pour son avancement, a pris le parti de faire armer en secret un navire à Bordeaux, sur lequel il s'est embarqué avec cinquante autres officiers pour aller joindre Washington, laissant sa femme, jeune, jolie et fort riche, et un enfant de quatre ans. Au moment de son départ d'ici, qu'il avait concerté avec MM. Franklin et Deane, il avait confié son intention au duc de Coigny, son ami, qui crut devoir en avertir la famille ; elle a fait courir après le marquis, mais il était déjà en pleine mer, lorsque les ordres de l'arrêter sont arrivés.

² On lit dans la *Gazette d'Amsterdam*, à la date du 11 mai 1777, les nouvelles suivantes de Paris, du 5 mai : Le marquis de La Fayette, qui, depuis quelque temps, sans en avoir demandé permission au roi, voulait partir pour l'Amérique et servir comme volontaire dans l'armée des Insurgents, mais qui reçut à Saint-Sébastien ordre de la Cour de suspendre son voyage et obtint, depuis lors, de Sa Majesté la liberté de voyager pendant cinq mois, a profité de cette occasion de s'embarquer à Bordeaux et de passer à bord de son vaisseau, qui mouille à Saint-Sébastien, pour se rendre de là en Amérique.

³ Cf. à la date du 26 mai 1777, t. VI, p. 55 à 60. M. H. Doniol a reproduit cet article, t. II, p. 421. Voici un des passages :

Je veux croire que le marquis de La Fayette, entraîné par une louable ambition, ait conçu de lui-même le hardi projet d'aller servir la cause des Insurgents : il n'y a rien là d'extraordinaire ; mais s'il est enflammé de l'ardeur de la gloire, il est en même temps très jeune et d'un caractère modeste et timide. Est-il vraisemblable qu'il ait osé ou pu l'exécuter sans que sa famille en ait eu connaissance ?

⁴ Cf. H. Doniol, t. II, p. 414.

II

Débarquement à South-Inlet le 13 juin 1777. — Réception à Georgetown par le major Huger. — Séjour à Charleston. — Enthousiasme de La Fayette pour l'Amérique et les Américains. — Départ pour Philadelphie le 25 juin, et arrivée dans cette ville le 27 juillet. — Acceptation de ses services comme major général par le Congrès. — Première entrevue avec Washington, à Philadelphie. — Attaché à la personne du général en chef. — Naissance d'une seconde fille. — Blessé à la bataille de Brandywine, le 11 septembre 1777. — Sa convalescence. — Correspondance avec sa femme. — Combat de Gloucester (25 novembre). — Reçoit le commandement d'une division. — Espère l'intervention de la France. — Est chargé d'une expédition contre le Canada. — Déclare ne vouloir servir que sous les ordres de Washington. — Est obligé d'abandonner l'expédition et exhale ses regrets. — Accès de vanité. — Est consolé par Washington. — Assiste à une assemblée d'Iroquois, et est surnommé Kayewia. — Reçoit les félicitations du Congrès. — Célèbre le traité de commerce et d'alliance conclu entre la France et les Etats-Unis. — Fait prêter serment aux officiers. — Conduit une expédition à Barren-Hill et fait une habile retraite (28 mai 1778). — Apprend la mort de sa fille Henriette. — Se distingue au combat de Montmouth (28 juin 1778). Rejoint la flotte du comte d'Estaing à Providence (4 août). — Proteste contre les reproches adressés à la flotte française. — Evacue Rhode-Island le 30 août 1778 et est félicité par le Congrès. — Envoie un cartel à lord Carlisle et en reçoit une réponse ironique. — Propose vainement une expédition au Canada. — Obtient du Congrès un congé, le 21 octobre 1778. — Part de Philadelphie pour Boston et tombe gravement malade à Fishkill. — Fait ses adieux à Washington et s'embarque à Boston sur l'Alliance le 11 janvier 1779.

La traversée de *la Victoire* fut longue. La Fayette empêcha le capitaine de relâcher aux Iles-sous-le-Vent, où il supposait avec raison qu'une lettre de cachet l'attendait. Le seul incident du voyage fut la rencontre d'un navire, qu'on prit pour un ennemi et qui se trouva être américain. Le marquis employa ses loisirs à apprendre l'anglais. En approchant des côtes on avait à craindre les croisières ennemies, mais la fortune favorisa *la Victoire*, qui aborda, après sept semaines de navigation, le vendredi 13 juin 1777, à deux heures de l'après-midi, à South-Inlet, petit port de la Caroline du Sud¹. Aussitôt La Fayette entra dans un canot avec le baron de Kalb, le chevalier Du Buysson et d'autres officiers, et il remonta la rivière, sans rencontrer personne que des nègres pêchant des huîtres. Enfin, à dix heures du soir, les voyageurs aperçurent une lumière ; ils débarquèrent et leur présence fut dénoncée par les aboiements des chiens. On leur demanda qui ils étaient ; le baron de Kalb, qui savait l'anglais, répondit qu'ils étaient des officiers français venant combattre pour la cause américaine. Alors ils furent reçus avec la plus grande cordialité, dans la maison du major Huger, à Georgetown.

La Fayette avait enfin touché cette terre américaine, objet de ses vœux. Tout était nouveau pour lui et le charmait. Dès son arrivée il ajouta un mot à la longue lettre écrite à sa femme pendant la traversée et confia sa missive au

¹ Et non le 15, comme je l'ai dit. Les dates concernant l'arrivée et le séjour de La Fayette en Amérique ont été rectifiées d'après l'ouvrage de M. Charlemagne Tower.

capitaine d'un navire en partance. Les manières de ce monde-ci, disait-il, sont simples, honnêtes et dignes en tout du pays où tout retentit du beau nom de liberté. Et il terminait par ces mots : N'est-il pas vrai que vous m'aimerez toujours ? L'hospitalité du major Huger avait porté ses fruits. Après s'être reposé, La Fayette partit, le 14 juin au soir, pour Charleston, où le gouverneur Rutledge et les généraux Howe, Moultrie et Culden l'accueillirent avec distinction. Son enthousiasme ne fit que croître. Comme tout bon aventurier, notre héros avait foi en son étoile¹. L'heureuse issue de son voyage le prédisposait à tout voir en beau, et son esprit, avide de nouveauté, se rassasiait naïvement. Il ne connaît encore qu'une ville, et, avec une présomption juvénile, il prétend juger la nature, les hommes et les choses.

La simplicité des manières, le désir d'obliger, l'amour de la patrie et de la liberté, une douce égalité règnent ici parmi tout le monde. L'homme le plus riche et le plus pauvre sont de niveau, et quoiqu'il y ait des fortunes immenses dans ce pays, je défie de trouver la moindre différence entre leurs manières respectives les uns pour les autres... La ville de Charleston est une des mieux bâties et des plus agréablement peuplées que j'aie jamais vues. Les femmes américaines sont fort jolies, fort simples et d'une propreté charmante... Il n'y a en Amérique ni pauvres, ni même ce qu'on appelle paysans².

Les mots : *nous autres républicains*, viennent tout naturellement sous sa plume. Quel mirage ont produit la ville et les habitants de Charleston dans la cervelle de ce gentilhomme de vingt ans ! Les cordiales réceptions le grisent ; à un dîner magnifique, offert par un particulier, il a risqué ce qu'il sait déjà d'anglais. C'est le comble du bonheur, semble-t-il, et cependant le héros s'attendrit et, par un de ces contrastes coutumiers à sa nature, il fait place au mari et au père. Le 19 juin 1777, il écrit à sa femme :

Vous me manquez, mon cher cœur, mes amis me manquent et il n'y a pas de bonheur pour moi loin de vous et d'eux. Je vous demande si vous m'aimez toujours, mais je me le demande bien plus souvent à moi-même, et mon cœur me répond toujours que oui ; j'espère qu'il ne se trompe pas... Embrassez bien Henriette : puis-je dire, mon cœur, embrassez nos enfants Ces pauvres enfants ont un père qui court les champs, mais un bon et honnête homme dans le fond, et un bon père, qui aime bien sa famille, et un bon mari aussi, car il aime sa femme de tout son cœur³.

¹ La Fayette écrivait à sa femme, le 19 juin 1777, qu'il craignait que les Anglais n'interceptassent sa lettre. Cependant, je compte assez sur mon étoile pour espérer qu'elle vous parviendra. Cette étoile vient de me servir de manière à étonner tout ce qui est ici ; comptez-y un peu, mon cœur, et soyez sûre qu'elle doit vous tranquilliser entièrement. — La perte de son vaisseau *la Victoire*, qui sombra en essayant de franchir la barre de Charleston, dut confirmer encore la foi de La Fayette en son étoile.

² Lettre de La Fayette à sa femme, du 19 juin 1777.

³ Le 19 juin, pour assurer l'arrivée de ses nouvelles en France, La Fayette écrit à ses amis de Coigny, de Poix, de Noailles, de Ségur, et à sa belle-mère, la duchesse d'Ayen.

Tout en exprimant ainsi les sentiments divers qui agitaient son âme, La Fayette se préoccupait d'atteindre au plus tôt Philadelphie, siège du Congrès. Il renvoya en Europe son vaisseau, qui périt sur la barre de Charleston ; puis il acheta des chevaux et des voitures et, le 25 juin 1777¹, il quitta Charleston en brillant équipage, avec six officiers, parmi lesquels le baron de Kalb, le vicomte de Mauroy et le chevalier Du Buysson. La petite troupe arriva à Petersburg le 17 juillet, après une route pénible et fertile en accidents. Plus de voitures : c'est ce que La Fayette annonce gaiement à sa femme : *Vous savez que j'étais parti brillamment en carrosse ; vous saurez à présent que nous sommes tous à cheval, après avoir brisé les voitures, selon ma louable coutume.* Le 23, il passa par Annapolis, oubliant sa fatigue dans le plaisir des réceptions et l'ardeur de l'enthousiasme, et il entra enfin, le 27 juillet², dans Philadelphie, harassé de cette course de trente-deux jours, mais heureux de toucher le but désiré.

A peine descendu de cheval, La Fayette courut présenter ses lettres d'introduction. Des membres du Congrès les prirent et lui dirent de revenir le lendemain. L'accueil était froid, et non sans raison. Tout ce que l'Europe comptait d'aventuriers s'était abattu sur la terre américaine, offrant avec insolence et au plus haut prix des services dont on n'avait que faire. Le Congrès était décidé à repousser cette invasion ; aussi ses membres, voyant augmenter encore cette nuée de corbeaux par l'arrivée de prétendus officiers français, ne songèrent qu'à éconduire les nouveaux venus. Quand le lendemain, 28 juillet, La Fayette vint chercher la réponse, on lui demanda s'il avait été autorisé à venir en Amérique par Silas Deane et par Franklin. Il s'aperçut alors qu'on n'avait même pas ouvert ses lettres et il écrivit aussitôt et fit remettre au Congrès le billet suivant : *D'après mes sacrifices, j'ai le droit d'exiger deux grâces : l'une est de servir à mes dépens, l'autre est de commencer à servir comme volontaire.* Le président du Congrès, touché de ce dévouement et de cette modestie, lut les lettres : 'd'introduction et, voyant qu'il avait affaire à un gentilhomme français aussi distingué par son nom que par sa fortune, il lui fit accorder, le 31 juillet, dans les termes les plus flatteurs, la commission de major général dans l'armée des États-Unis.

Sur ces entrefaites, l'armée américaine vint camper à cinq milles au nord de Philadelphie, sur une éminence entre Germantown et la rivière Schuylkill. Washington entra dans la ville et, le 1er août 1777, dans un dîner, il vit pour la première fois La Fayette. Il l'accueillit paternellement et se montra satisfait de l'attitude modeste et respectueuse du jeune gentilhomme. Deux jours après il l'emmena inspecter les fortifications sur la rivière Delaware³. La Fayette montra beaucoup de tact et d'esprit.

Nous devons être embarrassés, lui disait Washington, de nous montrer à un officier qui quitte les troupes françaises. — C'est pour apprendre et non pour enseigner que je suis ici, répondit le marquis.

C'est ainsi que commença entre Washington et La Fayette une affection réciproque, qui ne fut brisée que par la mort.

¹ Et non le 21. — Cf. le récit du chevalier Du Buysson, publié par M. H. Doniol, t. III, p. 215, d'après les Archives des affaires étrangères.

² Et non le 30. — Cf. Tower, I, 179.

³ Cf. Tower, I, 216.

Pendant que La Fayette courait les grands chemins, il lui était né, le 1er juillet 1777, une seconde fille, qui reçut les prénoms d'Anastasie-Louise-Pauline¹. La mère ne fut informée que le 1er août de l'arrivée de son mari en Amérique². La *Correspondance de Métra*³, le *Courrier de l'Europe*⁴ et la *Gazette d'Amsterdam*⁵ avaient donné à cet égard les indications les plus erronées. Le marquis était, disaient ces informateurs, arrivé à Boston le 30 mai, époque à laquelle il était encore loin des côtes américaines.

Le 13 août 1777, La Fayette remercia officiellement le président du Congrès, Hancock, de ses lettres de commission de major général, et demanda à servir près de Washington jusqu'au jour où on le jugerait propre à commander une division de l'armée⁶. Washington, de son côté, se préoccupait de savoir quel emploi le marquis remplirait auprès de lui, et il demanda, le 19 août, à Benjamin Harrison, les instructions du Congrès, tout en déclarant qu'il le trouvait bien jeune et bien inexpérimenté pour conduire une division. Le lendemain 20, La Fayette arriva au camp de Neshaminy et, le 21, il assista à un conseil de guerre, prenant ainsi possession de son rang de major général⁷.

Des officiers qui avaient fait la traversée de *la Victoire*, La Fayette garda pour aides de camp Gimat et La Colombe. Les autres furent congédiés, le 8 septembre 1777, par le Congrès, qui désavoua les engagements pris par Silas Deane, rendit hommage au dévouement des gentilshommes français et prit à sa charge les frais de rapatriement⁸. Attaché à Washington, notre héros suivit les mouvements de l'armée qui se porta au-devant de Cornwallis. A vingt-six milles de Philadelphie, le général en chef américain livra aux Anglais, le 11 septembre 1777, la bataille de Brandywine⁹. Le combat tourna à l'avantage des Anglais ; La Fayette, qui voyait le feu pour la première fois, se conduisit avec bravoure et habileté et eut une jambe traversée par une balle, tandis qu'il ralliait les troupes¹⁰. Il put remonter à cheval, grâce à son aide de camp Gimat, et fut transporté à Philadelphie, d'où il écrivit, le 12 septembre, à sa femme, pour la tranquilliser sur sa blessure. Il fut ensuite porté à Bristol, puis à Bethléem chez les frères Moraves. Le 1er octobre, il expliqua à sa femme le peu de conséquence que présentaient pour l'avenir la perte de la bataille et l'occupation de

¹ C'est la future comtesse Charles de la Tour-Maubourg.

² On lit à ce sujet dans la *Vie de la duchesse d'Ayen*, p. 59 : *Les premières nouvelles de M. de La Fayette arrivèrent le premier d'août, un mois après mes couches. La consolation qu'elles me donnèrent fut vivement partagée.*

³ 26 mai 1777, p. 382.

⁴ T. II, n° du 18 juillet 1777, p. 106.

⁵ 1er août 1777, nouvelles de Paris du 25 juillet. *Ce n'est que depuis peu que la famille du marquis de La Fayette est informée qu'il est arrivé à Boston le 10 mai dernier, qu'il a levé un régiment à ses propres frais et qu'il est traité, ainsi que les autres Argonautes, ses compagnons, de la façon la plus distinguée.*

⁶ Cf. le texte de cette lettre aux Pièces justificatives, n° X.

⁷ Cf. Tower, I, 218 à 220.

⁸ Ces officiers quittèrent Philadelphie, le 15 septembre 1777. Seul le baron de Kalb reçut, reçut, au moment de s'embarquer, la commission de major général que lui avait promis Silas Deane, et resta en Amérique. (Cf. Tower. I, 187 et 188.)

⁹ Cf. le récit et le plan de la bataille de Brandywine dans Tower, I, 248.

¹⁰ Washington écrivit, de Chester, le 11 septembre 1776, au Congrès pour annoncer le mauvais résultat de la bataille de Brandywine et il mentionna la blessure de La Fayette. Cette lettre fut publiée par la *Gazette d'Amsterdam* du 11 novembre 1777.

Philadelphie par les Anglais. Puis après un mouvement de sensibilité¹, il exprima son affection et sa reconnaissance pour Washington.

Cet homme respectable, dont j'admirais les talents, les vertus, que je vénère à mesure que je le connais davantage, a bien voulu être mon ami intime. Son tendre intérêt pour moi a eu bientôt gagné mon cœur. Je suis établi chez lui, nous vivons comme deux frères bien unis, dans une intimité et une confiance réciproques. Cette amitié me rend le plus heureux possible dans ce pays-ci. Quand il m'a envoyé son premier chirurgien, il lui a dit de me soigner comme si j'étais son fils, parce qu'il m'aimait de même.

Après une inaction forcée de trois semaines², La Fayette rejoignit, à peine guéri, guéri, le quartier général de Whitemarsh, d'où il écrit au comte de Vergennes, le 24 octobre 1777, que nuire à l'Angleterre était, à son avis, servir sa patrie³. Dans une lettre datée de la veille 23, il exposait son projet de faire une expédition contre quelques îles anglaises, et sollicitait l'appui du comte de Broglie. Je vais, écrivait-il, m'amuser à guerroyer tout cet hiver. Il n'y a pas moyen de quitter l'Amérique en si beau chemin et dans une crise intéressante⁴.

Le 29 octobre, il confia une lettre pour sa femme au colonel de Valfort, qui rentrait en France pour raison de santé. Le 6 novembre il mandait à son cher cœur que sa blessure était presque entièrement guérie et qu'il ne boitait plus que légèrement.

N'allez pas vous aviser d'être à présent inquiète sur moi ; tout est fini pour les grands coups ; il y aurait tout au plus de petites affaires en miniature qui ne me regardent pas : ainsi je suis aussi en sûreté dans le camp qu'au milieu de Paris.

Une de ces petites affaires en miniature ne tarda pas à se présenter. La Fayette, qui était attaché au corps du général Greene, fut chargé, le 24 novembre 1777, de reconnaître les positions de l'ennemi. Il vint donc à Haddonfield, et le 25 au soir, avec 300 hommes, il fit une reconnaissance. Il rencontra, à deux milles et demi de Gloucester, un poste de 350 Hessois et le culbuta avec une furia toute française⁵. Le 26 il rendit compte à Washington de ce coup de main et se loua du

¹ On lit dans cette lettre du 1er octobre 1777 : Pensez, mon cher cœur, que je n'ai encore reçu de vos nouvelles qu'une fois par le comte Pulaski. J'ai un guignon affreux et j'en suis cruellement malheureux. Jugez quelle horreur d'être loin de tout ce que j'aime dans une incertitude si désespérante. Il n'y a pas moyen de la supporter, et encore, je le sens, je ne mérite pas d'être plaint : pourquoi ai-je été enragé à venir ici ? J'en suis bien puni. Je suis trop sensible, mon cœur, pour faire de ces tours de force.

² Pendant ce temps il écrivit de Bethléem, le 14 octobre 1777, au général Gates pour le féliciter de la prise du fort de Montgomery. (Cf. Tower, I, 259.)

³ Le même jour, 24 octobre 1777, la Gazette d'Amsterdam publiait sous la rubrique de Lorient, 12 octobre, la nouvelle suivante, dont la fantaisie montre combien les journaux étaient alors mal informés : Il vient d'arriver ici un navire américain qui a apporté la nouvelle que le marquis de La Fayette, à la tête d'un corps de 2.500 hommes, dont le Congrès lui a confié le commandement, avait attaqué à la fin du mois d'août dernier un corps de troupes anglaises, composé de 2.000 hommes, dont il avait fait 600 prisonniers et mis le reste en déroute, après un combat opiniâtre et très sanglant.

⁴ Orig. aut., Archives nationales, Musée.

⁵ Cf. le récit et le plan du combat de Gloucester dans Tower, I, 248.

du courage de sa troupe. Je n'ai jamais vu, dit-il, d'hommes aussi joyeux, aussi animés, aussi désireux de joindre l'ennemi, quelles que fussent ses forces, que l'étaient nos soldats pendant ce petit combat. La Fayette ayant fait ses preuves, le Congrès exprima, le 1er décembre 1777, le désir de le voir à la tête d'une division et le marquis prit le commandement des Virginiens. Sa division était faible d'effectif et ses hommes étaient presque nus¹. Il dut s'occuper de les habiller.

Bientôt il fallut prendre ses quartiers d'hiver ; l'armée américaine passa le Schuylkill et alla se retrancher dans la forte position de Valley-Forge, à vingt-deux milles de Philadelphie. Une lettre écrite par La Fayette à son beau-père le duc d'Ayen, le 16 décembre 1777, peint bien la situation où se trouvait le marquis. Après avoir narré les événements accomplis depuis le commencement de la campagne, et fait l'éloge de Washington², il parle de l'intervention française en ces termes :

L'Amérique attend avec impatience que nous nous déclarions pour elle, et un jour, j'espère, la France se décidera à humilier la fière Angleterre... Avec le secours de la France, nous gagnerons avec dépens la cause que je chéris, parce qu'elle est juste, parce qu'elle honore l'humanité, parce qu'elle intéresse ma patrie, et parce que mes amis américains et moi y sommes engagés fort avant... Plus je vois les Anglais de près, plus je m'aperçois qu'il faut leur parler haut.

Puis il explique ses fonctions de major général :

Le major général remplace le lieutenant général et le maréchal de camp dans leurs fonctions les plus intéressantes, et j'aurais de quoi employer bien du mérite et de l'expérience, si la Providence et mon extrait de baptême m'avaient donné lieu de me vanter de l'une et de l'autre. Je lis, j'étudie ; j'examine, j'écoute, je pense, et de tout cela je tâche de former une idée où je fourre le plus de sens commun que je peux. Je ne parlerai pas beaucoup, de peur de dire des sottises ; je hasarderai encore moins, de peur d'en faire ; car je ne suis pas disposé à abuser de la

¹ Dans sa lettre du 16 décembre 1777 au duc d'Ayen, La Fayette dit à ce propos : Depuis mon retour du Jersey, il (Washington) m'a dit de choisir de plusieurs brigades la division qui me conviendrait le mieux. J'en ai pris une toute composée de Virginiens. Elle est faible à présent, même en proportion de la faiblesse de l'armée : elle est presque nue, mais on me fait espérer et du drap dont je ferai des habits, et des recrues dont il faudrait faire des soldats à peu près dans le même temps ; mais, par malheur, l'un est plus difficile que l'autre, même pour des gens plus habiles que moi.

² Notre général, écrivait La Fayette, est un homme vraiment fait pour cette révolution, qui ne pouvait s'accomplir sans lui. Je le vois de plus près qu'aucun homme au monde, et je le vois digne de l'adoration de son pays... J'admire tous les jours davantage la beauté de son caractère et de son âme. Quelques étrangers, piqués de ne pas être placés, quoique cela ne dépende en aucune façon de lui, quelques-uns dont il n'a pas voulu servir les projets ambitieux, quelques jaloux cabaleurs voudraient ternir sa réputation ; mais son nom sera révérendé dans tous les siècles par tous les amateurs de la liberté et de l'humanité...

confiance qu'on daigne me témoigner. Tel est le plan de conduite que j'ai suivi et suivrai jusqu'ici.

Une cabale s'était formée contre Washington, auquel on essayait d'opposer Gates. Le général irlandais Conway, qui était l'âme du complot, voulut entraîner avec lui La Fayette, mais celui-ci refusa nettement. [De quelque manière et dans tel lieu qu'il vous plaira de m'envoyer, écrivait le marquis à Washington, le 30 décembre 1777, comptez sur mes efforts. Je suis lié à votre sort, je le suivrai et vous servirai de mon épée et de toutes mes facultés](#)¹.

La Fayette résidait dans le camp de Valley-Forge, d'où il écrivit, le 6 janvier 1778, à sa femme, lorsque le Congrès décida, le 22 janvier 1778, une expédition au Canada. Le marquis fut choisi pour la diriger et on mit sous ses ordres les généraux Conway et Stark. Des instructions détaillées lui furent remises par le général Gates, chef du bureau de la guerre². La Fayette accepta, mais, le 31 janvier 1778, il prévint le Congrès qu'il voulait rester quand même sous les ordres de Washington et donna ainsi une nouvelle preuve de déférence à son illustre ami³. Il était alors à Yorktown ; le 3 février, il annonça à sa femme la marque de confiance qu'on venait de lui donner.

Il vous suffira de savoir que le Canada est opprimé par les Anglais ; tout cet immense pays est en possession des ennemis ; ils y ont une flotte, des troupes et des ports. Moi je vais m'y rendre avec le titre de général de l'armée du Nord, et à la tête de 3.000 hommes, pour voir si l'on peut faire quelque mal aux Anglais dans ces contrées... J'entreprends un terrible ouvrage, surtout ayant peu de moyens. Quant à ceux de mon propre mérite, ils sont bien nuls pour une telle place, et ce n'est pas à vingt ans qu'on est fait pour être à la tête d'une armée, chargé de tous les immenses détails qui roulent sur un général, et ayant sous mes ordres directs une grande étendue de pays.

Le même jour, 3 février 1778, La Fayette se mit en route. Le 9, il écrivit de Flemmingtown à Washington qu'il avançait très lentement sous la pluie ou sous la neige. [Le lac Champlain est trop froid pour produire le moindre brin de laurier, et si je ne suis pas noyé ou ne meurs pas de faim, je serai aussi fier que si j'avais gagné deux batailles.](#) Le 17 février, La Fayette arriva à Albany. Un cruel mécompte l'y attendait. Son armée se réduisait à douze cents hommes, et les vivres et les équipements étaient insuffisants. Comment, dans des conditions telles d'infériorité, entreprendre cette expédition en pays glacial ? C'est ce que La Fayette, consterné, manda, le 19 février, à Washington :

Votre Excellence peut juger combien je suis affligé de ce désappointement. Ma nomination à ce commandement est connue dans tout le continent ; elle le sera bientôt en Europe, car plusieurs membres du Congrès m'avaient demandé d'écrire à mes amis que j'étais à la tête d'une armée. Le public va s'attendre à de grandes choses, et

¹ Washington répondit, le 21 décembre, à La Fayette dans les termes les plus affectueux. [J'ai la conviction que ce qui arriva est pour le mieux, que nous triompherons de tous nos revers, et que le dénouement sera heureux.](#)

² Cf. Tower, I, 272.

³ Cf. Tower, I, 276.

comment répondrai-je à cette attente ? Je crains que cela ne touche à ma réputation, et je le crains à ce point que je voudrais redevenir simple volontaire, à moins que le Congrès ne m'offre les moyens de réparer cette triste affaire par quelque glorieuse opération... Pour vous, mon cher général, je sais bien que vous ferez tout pour me procurer la seule chose que j'ambitionne : la gloire.

Le 23 février, La Fayette insista de nouveau sur son affligeante et ridicule situation :

Je suis envoyé avec grand bruit à la tête d'une armée pour faire de grandes choses. Le continent et bientôt la France, l'Europe, et, qui pis est, l'arillée anglaise, sont dans l'attente. Combien ils seront trompés ! combien on se rira de nous !... J'avoue, mon cher général, que je ne puis maîtriser la vivacité de mes sentiments, dès que ma réputation et ma gloire sont touchées.

Cet accès de vanité, qui est une des caractéristiques de La Fayette, dut faire sourire le sage et désintéressé Washington¹. Toutefois celui-ci consola paternellement le marquis par sa lettre du 10 mars :

Quelle que soit la peine que votre ardeur pour la gloire vous fait ressentir de ce désappointement, soyez assuré que votre réputation est aussi belle qu'elle fut jamais et qu'aucune nouvelle entreprise n'est nécessaire pour effacer cette tache imaginaire.

La Fayette mit à profit ses loisirs forcés ; il distribua un peu d'argent à ses hommes, qui réclamaient leur paye arriérée, approvisionna les forts et tâcha de se concilier les Hurons et les Iroquois, alliés des Anglais, mais qui massacraient indistinctement amis et ennemis. C'est ainsi qu'une jeune Américaine fut tuée par les sauvages qu'un officier anglais, son amant, avait chargés de l'escorter. Une assemblée générale eut lieu à Johnson's Town, sur la rivière Mohawk, et La Fayette s'y rendit en traîneau. *Cinq cents hommes, femmes et enfants, lit-on dans ses Mémoires, bariolés de couleurs et de plumes, avec leurs oreilles découpées, leurs nez chargés de bijoux, et leurs corps presque nus marqués de figures diverses, assistaient à ces conseils. Les vieillards, en fumant, y parlaient fort bien sur la politique.* La Fayette sut séduire ces Iroquois, qui lui donnèrent le nom d'un de leurs guerriers, Kayewla, et conclurent avec lui un traité d'alliance. Les Onéidas et les Tuscaroras, *nos seuls vrais amis*, demandèrent un fort, qui resta sous la garde de l'officier Gouvion.

Cependant le Congrès déclarait, le 2 mars 1778, qu'il avait une haute opinion de la prudence, de l'activité et du zèle de La Fayette, et qu'il était pleinement convaincu que ni lui ni aucun des officiers qui l'accompagnaient n'avaient manqué en rien à ce qui pouvait donner à l'expédition le plus d'effet possible. La Fayette trouva, en rentrant à Albany, ce baume consolateur, et s'empressa de

¹ La Fayette ne cessait de chanter les louanges de Washington. Il écrivit, le 12 mars 1778, au baron de Steuben : *Ce grand homme ne peut avoir d'autres ennemis que ceux de son pays... Je crois le connaître autant que qui ce soit ; son honnêteté, sa franchise, sa haute raison, sa vertu, dans toute l'acception la plus étendue du mot, sont au-dessus de toute louange.*

remercier Washington, le 25 mars. D'Albany, il regagna le camp de Valley-Forge, en Pennsylvanie¹.

La nouvelle du traité de commerce et d'alliance défensive conclu le 6 février 1778, entre la France et les États-Unis, fut célébrée avec le plus vif enthousiasme, le 2 mai, par l'armée américaine, dont La Fayette, ceint d'une écharpe blanche, traversa les rangs, accompagné de tous les volontaires français. Le même jour, le marquis exprima son contentement de ce traité à Francy, agent de Beaumarchais ; le 14 mai, il écrivit au même personnage : *Si mes compatriotes font la guerre dans quelque coin du monde, je volerai sous leurs drapeaux, et aussitôt que la flotte et un paquebot français seront arrivés, si je ne reçois pas d'ordre précis du roi, je partirai sur-le-champ pour les îles*².

Un serment contenant la reconnaissance de la souveraineté des États-Unis et la renonciation à toute obéissance envers le roi d'Angleterre George III fut alors exigé par le Congrès de tous les officiers et des fonctionnaires civils. La Fayette le fit prêter aux officiers de la brigade du général Woodford, mais plusieurs de ceux-ci présentèrent des observations. Le 15 mai, le marquis en prévint Washington, qui répondit, le 17, que, le serment devant être *un acte libre du cœur fondé sur une pleine conviction de l'engagement qu'il contient*, il ne veut exercer aucune contrainte, mais que la formule du serment ne renferme aucune indignité et *est parfaitement en harmonie avec la profession, les actions et les engagements implicites de tout officier*.

Le 8 mai, les généraux américains Gates, Greene, Stirling, de Kalb, avaient tenu à Valley-Forge, avec La Fayette, un conseil de guerre, où on décida qu'il n'y avait rien à entreprendre pour le moment³. Le 18, La Fayette reçut de Washington l'ordre de marcher immédiatement vers les lignes de l'ennemi pour *protéger le camp et le pays entre la Delaware et le Schuylkill, couper la communication avec Philadelphie, gêner les incursions des partis ennemis, connaître leurs mouvements et leurs projets*⁴. Il partit avec deux mille quatre cents hommes d'élite et fit une pointe jusqu'à Barren-Hill. Les Anglais, commandés par les généraux Howe, Clinton et Grant, parvinrent, par une marche nocturne, à le tourner, de sorte que, le 28 mai 1778, au matin, il se vit sept mille hommes derrière lui et le reste devant⁵. La Fayette se tira avec habileté de ce mauvais pas ; il échappa, par une retraite de quarante milles, aux ennemis, qui se flattaient déjà de sa capture. et ne perdit que quelques hommes⁶.

Rentré à Valley-Forge, il y apprit la mort de sa fille Henriette et, le 6 juin, exhala sa douleur dans une lettre à sa femme :

Si la malheureuse nouvelle que j'ai apprise m'était arrivée tout de suite, je serais parti sur-le-champ pour vous rejoindre ; mais celle du traité du 1er mai m'a arrêté. La campagne qui s'ouvrait ne me permettait pas de partir. Au reste, mon cœur a toujours été bien convaincu qu'en servant la cause

¹ Cf. lettres de La Fayette à sa femme, de Valley-Forge, 14 avril, et de Germantown. 28 avril.

² Cf. E. Lintilhac, *Beaumarchais et ses œuvres*, 1887, in-8°.

³ Cf. Tower, I, 124.

⁴ Cf. Tower, I, 326.

⁵ Ce sont les propres expressions de La Fayette, dans la lettre écrite à sa femme le 16 juin 1778.

⁶ Cf. dans Tower, I, 328, le plan de la retraite de Barren-Hill.

de l'humanité et celle de l'Amérique, je combattais pour les intérêts de la France.

Le 25 juin. Washington confia une nouvelle expédition à La Fayette. Il lui enjoignit de faire tous ses efforts pour atteindre le flanc gauche et l'arrière-garde de l'ennemi et de lui causer le plus de mal possible, sans perdre ses communications avec l'armée¹. Le 28, le marquis prit une part active à l'heureux combat de Montmouth, où Washington battit Clinton. Il marcha à l'avant-garde comme un volontaire et se fit remarquer par son audace².

Cependant une flotte de 12 vaisseaux français, sous les ordres du comte d'Estaing, arriva, le 8 juillet 1778, à l'entrée de la Delaware. La nouvelle en fut portée au camp, et La Fayette écrivit, le 14 juillet, à l'amiral pour lui exprimer sa joie :

C'est avec un plaisir bien vif, monsieur le comte, que j'apprends l'arrivée d'une flotte française sur les côtes d'Amérique ; je n'en ai pas moins à savoir que vous la commandez, et ce dernier m'en promet un bien plus grand encore, celui d'apprendre la nouvelle d'une victoire plus intéressante, je crois, dans cette conjoncture que jamais victoire n'a pu l'être. J'aime à penser que vous porterez les premiers coups sur une insolente nation, parce que je sais que vous appréciez le plaisir de l'humilier et que vous la connaissez assez pour la haïr³.

Les 17 et 18. il lui adressa de nouvelles lettres et lui dépêcha son aide de camp Nevil. Le 22 juillet, Washington le chargea de conduire à Providence, dans l'État de Rhode-Island, un corps composé de deux brigades, et de se mettre ensuite sous les ordres du major général Sullivan, commandant de l'expédition contre Newport. La Fayette fit diligence. Le 24, il arriva à Stampfort, lieu situé à seize milles de Philadelphie, et il écrivit au comte d'Estaing : **Je n'ambitionne encore que de vous paraître digne d'être un soldat français et de servir en cette qualité sous vos ordres.** Le 30 juillet, il passa à Norrech et dans la nuit du août il parvint à Providence. Il se rendit aussitôt à bord du vaisseau amiral et fut très bien accueilli par le comte d'Estaing. Le 6, il écrivit à Washington :

Le comte d'Estaing a été ravi de mon arrivée et de pouvoir s'ouvrir librement à moi. Il m'a exprimé la plus grande anxiété sur ses besoins de toute espèce : vivres, eau, etc. Il espère que la prise de Rhode-Island le mettra en état d'y pourvoir. L'amiral voudrait, aussitôt que possible, joindre des troupes françaises au corps que je commande. J'avoue que la pensée de coopérer avec elles me rend très heureux, et, si j'avais imaginé un songe agréable, je n'aurais pu en souhaiter un plus doux que l'union de mes compatriotes à mes frères d'Amérique sous mon commandement et sous les mêmes drapeaux.

¹ Cf. Tower, I, 352. — La Fayette écrivit à Washington de Cranberry, le 25 juin, et d'Icetown, le 26.

² Cf. dans Tower, I, 368, le plan du combat de Montmouth.

³ La correspondance de La Fayette avec le comte d'Estaing est conservée aux Archives de la marine et elle a été publiée par M. H. Doniol, en 1892, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, p. 395 à 448. Nous y avons fait de nombreux emprunts. — La lettre du 14 juillet est signée *Gilbert du Motier, mis de La Fayette*.

La Fayette céda, sur la demande de Washington, une partie de son commandement au général Greene, qui, en sa qualité d'originaire de Rhode-Island, pouvait être d'une grande utilité dans l'expédition, et reçut, le 10 août, les félicitations de son illustre ami. La flotte française se rendit à Rhode-Island, et, le 11 août, passant sous le feu des batteries de terre, elle mit en fuite les vaisseaux anglais ; elle allait s'en emparer, quand un terrible coup de vent sépara les deux escadres et mit en péril les navires français. La tempête apaisée, le comte d'Estaing revint à Newport, conféra avec le général Greene et avec La Fayette et leur exposa la nécessité où il se trouvait de conduire sa flotte à Boston, en raison de la prochaine arrivée d'une flotte anglaise et des instructions du roi à ce sujet. Cette mesure souleva les récriminations des généraux américains. Sullivan adressa à ses soldats un ordre du jour concluant en termes injurieux : **Le général espère que cet événement montrera l'Amérique capable de se procurer, par ses propres forces, le secours que ses alliés lui refusent.** La Fayette se montra très irrité de cette conduite. Le 22 août, il écrivit au comte d'Estaing :

Croiriez-vous qu'on a osé m'appeler à un conseil où l'on proteste contre une mesure prise par l'escadre française J'ai dit à ces messieurs que ma patrie m'était plus chère que l'Amérique, que ce que la France faisait était toujours bien, que M. le comte d'Estaing était mon ami, et que je soutiendrais ces sentiments avec une épée qui n'aurait jamais été mieux employée. J'ai dit que, si l'on avait manqué de délicatesse en m'appelant, je n'en mettrais pas dans mes expressions ; tout le monde m'a fait des excuses et m'a dit qu'on était bien loin d'exiger mon avis.

Le 24 août, La Fayette renouvela ses plaintes à l'amiral et, le 25, exposa les faits à Washington, tandis qu'il obtenait de Sullivan un ordre du jour rectificatif. Washington répondit, le 1er septembre, qu'il désapprouvait les propos tenus contre le comte d'Estaing et la conduite de la flotte :

Laissez-moi cependant vous conjurer, mon cher marquis, de ne pas attacher trop d'importance à d'absurdes propos tenus peut-être sans réflexion et dans le premier transport d'une espérance trompée. Tous ceux qui raisonnent reconnaîtront les avantages que nous devons à la flotte française et au zèle de son commandant ; mais, dans un gouvernement libre et républicain, vous ne pouvez comprimer la voix de la multitude ; chacun parle comme il pense, ou, pour mieux dire, sans penser, et par conséquent juge les résultats sans remonter aux causes. Les critiques, qui ont été dirigées contre les officiers de la flotte française, seraient très probablement tombées avec plus de violence encore sur notre flotte, si nous en avions une en pareille situation. C'est la nature de l'homme que de s'irriter de tout ce qui déjoue une espérance flatteuse et un projet favori, et c'est une folie trop commune que de condamner sans examen.

Pendant que Washington ramenait par ces sages considérations son jeune ami à une plus exacte vision des événements, La Fayette, qui était allé à Boston conférer avec le comte d'Estaing, revint au quartier général pour prendre part à l'évacuation de Rhode-Island, prescrite, le 23 août, par le commandant en chef.

Il eut le regret de ne coopérer qu'à la fin de l'opération, le 30 août, et il écrivit à ce sujet de Tyvertown, le 31, au comte d'Estaing :

La retraite a commencé à la nuit, et avant deux heures du matin l'arrière-garde et tous les postes rappelés étaient embarqués. Je m'attendais au moins à être interrompu dans les derniers moments, mais je n'ai pas eu le moindre dédommagement pour tout ce que j'ai perdu le jour précédent.

Le 1er septembre, le marquis partit pour Warren, près de Bristol. Il était chargé par Sullivan de garder la côte de l'Est. Il séjourna tantôt à Warren, tantôt à Bristol. C'est dans ce temps qu'il reçut la résolution prise, le 9 septembre, par le Congrès pour le féliciter de sa conduite à Rhode-Island, et qu'il répondit, le 23, en des termes ardents :

Du premier moment où j'ai entendu prononcer le nom de l'Amérique, je l'ai aimée ; dès l'instant où j'ai su qu'elle combattait pour la liberté, j'ai brûlé du désir de verser mon sang pour elle ; les jours où je pourrai la servir seront comptés par moi, dans tous les temps et dans tous les lieux, parmi les plus heureux de ma vie.

A ce moment La Fayette avait l'esprit monté au plus haut point contre les Anglais, dont les commissaires avaient taxé, dans une lettre publique, la nation française de perfidie. Le 13 septembre 1778, il écrivit de Bristol au comte d'Estaing :

J'ai été révolté de l'avant-dernier paragraphe de la lettre des commissaires au Congrès ; il va de l'honneur de la nation de ne pas le passer sous silence. Lord Carlisle est le président de ces messieurs ; c'est un homme de trente-cinq ans, bien constitué, bien leste, et dont la fortune, le rang et la naissance lui donnent une grande existence en Angleterre ; je vais lui écrire un billet doux et lui proposer une correction exemplaire, à la vue des armées américaines et anglaises. Je n'ai rien à faire ici de bien intéressant et, tout en tuant lord Carlisle, je peux faire à Whiteplains des arrangements plus importants. Je me flatte que le général Washington ne désapprouvera pas cette proposition, et je suis sûr qu'elle fera un bon effet en Amérique.

Le 24, il demanda à Washington l'autorisation d'envoyer un cartel à lord Carlisle, et, sans attendre la réponse, il somma, en termes hautains, le commissaire anglais de lui donner une réparation publique de l'offense faite à la France. Il s'attira de lord Carlisle une réponse ironique, concluant par ces mots : **Je pense que toutes ces disputes nationales seront mieux décidées lorsque l'amiral Byron et le comte d'Estaing se rencontreront.** Washington avait, d'ailleurs, prévu ce résultat, quand il écrivait à La Fayette, le 4 octobre :

Le généreux esprit de chevalerie, chassé du reste du monde, a trouvé un refuge, mon cher ami, dans la sensibilité de votre nation seulement. Mais c'est en vain que vous tâcherez de le conserver, si vous ne trouvez pas d'antagoniste, et, quoique cette susceptibilité pût être bien adaptée aux temps où elle existait, de nos jours il serait à craindre que votre

adversaire, se couvrant des opinions modernes et de son caractère public, ne tournât un peu en ridicule une vertu de si ancienne date.

La Fayette n'avait plus qu'une pensée fixe : retourner en France.

Le 17 septembre, il écrivait de Bristol au comte d'Estaing :

Dans tous les cas, je vous prie de m'emmener avec vous, monsieur le comte ; mon cœur aime à s'attacher à votre fortune et j'espère que vous ne vous refuserez pas à l'attraction qui m'attire vers vous. D'ailleurs, dès qu'il n'y a plus de flotte ici, je me crois rappelé par mon devoir dans ma patrie.

Le 21 de Warren, il déclarait à l'amiral que, si on faisait une descente en Angleterre, il voulait y participer.

Si l'on y allait sans moi je me pendrais. J'aimerais mieux être soldat là que général partout ailleurs. et le bonnet de grenadier formerait complètement mon ambition, pourvu que j'eusse le plaisir de voir un beau feu à Londres.

Son enthousiasme pour les Américains avait baissé et sa correspondance en témoignait. Le bruit s'en répandit en France, et la *Correspondance secrète* le recueillit¹. D'ailleurs, Washington conseillait lui-même à son ami de ne pas se laisser détourner de son projet de faire une visite à sa Cour, à sa femme. à ses amis, par l'espoir chimérique d'une expédition au Canada². Cette expédition était en effet le rêve de La Fayette, qui en entretenait le Congrès et le comte d'Estaing, auquel il avait présenté un projet³. En voyant que ni le Congrès, ni Washington ne considéraient son idée comme réalisable, le marquis sollicita, le 13 octobre, du Congrès, la permission de rentrer dans son pays pour prendre part à la guerre contre l'Angleterre. Le Congrès lui en donna, le 21, l'autorisation dans les termes les plus flatteurs, et chargea son ministre plénipotentiaire à Versailles d'offrir, au nom de la nation américaine, au marquis, *une épée de prix ornée d'emblèmes convenables*⁴. Le lendemain 22, le président Laurens écrivit au roi Louis XVI une lettre relatant les services du major général et recommandant ce noble jeune homme à son attention. Il transmit la délibération du Congrès, le 24, à La Fayette, qui répondit, de Philadelphie, le 26 octobre, pour remercier du noble présent qui lui était fait. *Mon vœu le plus ardent, ajoutait-il, est d'employer bientôt cette épée pour leur service contre l'ennemi commun de ma patrie et de ses chers et fidèles alliés.*

Au mois de novembre 1778, La Fayette partit à cheval de Philadelphie pour Boston. Depuis son arrivée en Amérique, il avait déployé une si fébrile activité qu'il s'était échauffé le sang. Les derniers événements et de nombreuses veillées

¹ On lit dans la *Correspondance secrète* à la date du 1er janvier 1779, t. VII, p. 195 : *Le marquis de La Fayette a écrit à un ami : Je commence à m'apercevoir que, séduit par un faux enthousiasme, j'ai fait une faute de tout quitter pour courir en Amérique : mais c'en serait une plus grande d'en revenir. Le calice est tiré ; il faut le boire jusqu'à la lie, mais la lie se fait déjà sentir.*

² Lettre de Washington à La Fayette, en date du 25 septembre 1778.

³ Cf. Tower, II, 13.

⁴ Le 20 octobre, La Fayette écrivit de Philadelphie au comte d'Estaing qu'il avait obtenu son congé, et qu'il porterait des instructions à Franklin.

et libations complétèrent ce surmenage. A Fishkill, situé à huit milles du quartier général, il fut pris d'une inflammation d'intestins si grave que le malade se crut perdu et que les médecins pensèrent de même. Le bruit se répandit que le jeune héros, *the soldier's friend*, l'ami du soldat, était mourant, et de toutes parts s'élevèrent des plaintes et des regrets. Washington allait prendre chaque jour des nouvelles de son ami et montrait un visage attristé. Heureusement la nature vint à l'aide du patient et des médecins : une hémorragie abondante, qui parut devoir emporter le malade, le sauva. La convalescence dura trois semaines, au bout desquelles La Fayette eut la permission de voir le général et de s'occuper de ses affaires. Il fit de tendres adieux à Washington et, quoique faible encore, reprit sa route. Il arriva, le vendredi 18 décembre 1778, à Boston¹, où il acheva de se reconforter par du vin de Madère. Le 5 janvier 1779, il écrivit à Washington², et le lundi 11 il s'embarqua³ à bord de la frégate l'*Alliance*, mise à sa disposition par le gouvernement américain⁴. Au moment de lever l'ancre, il adressa un dernier adieu à son cher et à jamais bien-aimé ami Washington :

Adieu, mon cher général, j'espère que votre ami français vous sera toujours cher. J'espère que je vous reverrai bientôt, que je vous pourrai dire moi-même avec quelle émotion je quitte à présent la côte que vous habitez, et avec quelle affection, quelle vénération je serai toujours votre respectueux et sincère ami.

¹ On lit dans le *Courrier de l'Europe* (t. V, n° XIII, 12 février 1779, p. 101), cet extrait de la *Gazette de Trenton*, du 31 décembre 1778, sous la rubrique de Boston, 19 décembre : *Vendredi dernier* (18 décembre) *l'honorable général marquis de La Fayette, qui s'est si noblement distingué dans la cause de notre pays, est arrivé dans cette ville, venant du quartier général.*

² Washington écrivit, le 23 décembre 1778, à Benjamin Franklin, pour lui recommander tout spécialement La Fayette : *Les généreux motifs qui l'ont décidé à traverser l'Atlantique, le tribut qu'il a payé à la bravoure, à la bataille de Brandywine, ses succès en Jersey, avant que ses blessures ne fussent guéries, dans une affaire où il menait de la milice contre des grenadiers anglais, la brillante retraite par laquelle il a évité une manœuvre combinée de toutes les forces britanniques dans la dernière campagne, ses services dans l'expédition contre Rhode-Island, sont de telles preuves de zèle, de son ardeur guerrière et de ses talents, qu'elles l'ont rendu cher à l'Amérique et doivent grandement le recommander à son prince.*

³ La Fayette s'embarqua avec MM. de Raymondis, chef de pavillon, de Brosses et Duplessis, officiers d'artillerie. (Cf. le *Courrier de l'Europe*, t. V, n° XVI, 23 février 1779, p. 122.)

⁴ L'*Alliance* était une belle frégate de 16 canons : elle avait pour commandant un marin français, natif de Saint-Malo, au service des Etats-Unis, et elle comptait cent trente-cinq hommes d'équipage. (Cf. le *Courrier de l'Europe*, t. V, n° XVIII, 2 mars 1779, p. 138.)

III

La Fayette échappe à une tempête et à un complot et débarque à Brest le 6 février 1779. — Il est mis aux arrêts à son arrivée à Paris et est toutefois reçu avec enthousiasme à la Cour et à la ville. — Il obtient le régiment des dragons du roi, devient le héros du jour et est célébré, même au théâtre. — Il fait divers projets pour venir en aide aux Etats-Unis et présente à Vergennes un plan de descente en Angleterre. — Il est envoyé à Saint-Jean-d'Angély. — Il est nommé, le 1er juin 1779, aide-major général des logis en Bretagne et en Normandie. — Il se rend au Havre et envoie à Vergennes un plan d'expédition en Amérique. — Il reçoit l'épée d'honneur à lui décernée par le Congrès américain. — Il correspond avec Washington. — Naissance de son fils George, le 24 décembre 1779. — Il fait adopter l'envoi d'un corps expéditionnaire aux Etats-Unis et exprime le désir de le commander. — Nomination de Rochambeau au commandement de ce corps. — La Fayette s'embarque sur la frégate l'Hermione, à l'île d'Aix, le 11 mars 1780.

Le voyage de l'*Alliance* ne se passa pas sans incidents ; aux abords du banc de Terre-Neuve la frégate essuya une tempête qui la priva de son mât de hune. Échappé à ce danger, La Fayette en courut un plus grand, à deux cents lieues environ des côtes de France. L'équipage, qui comptait cent trente-cinq hommes, avait été composé en partie de prisonniers ou de déserteurs anglais ; ceux-ci complotèrent de s'emparer du navire et de massacrer les officiers. Heureusement un Américain, que les conspirateurs prirent pour un des leurs et auquel ils offrirent le commandement de la frégate, prévint le capitaine et La Fayette, qui firent mettre aux fers trente-trois des plus coupables¹. Huit jours plus tard l'*Alliance* entra dans le port de Brest, le 6 février 1779². La Fayette quitta cette ville le 8 et arriva, le 12, à Versailles, où il fut reçu par les ministres Maurepas et Vergennes³. Il repartit le même jour pour Paris, où sa femme l'accueillit avec

¹ Le *Courrier de l'Europe*, dans son numéro du 2 mars 1779 (t. V, p. 10), donna des détails sur le retour de La Fayette et sur le complot dont celui-ci faillit être victime.

² Cette date est fournie par la *Gazette d'Amsterdam*, qui publia, dans son numéro du 23 février 1779, l'information suivante : *Le marquis de La Fayette, venant d'Amérique, est entré le 6 de ce mois au port de Brest. Il en est reparti le 8 et est arrivé à Versailles le 13 au soir.* Elle rectifie celle du 12 février, adoptée par M. C. Tower d'après Mme de La Fayette, et celle du 20 donnée par M. Bardoux et répétée à tort par moi-même. Il faut dire que La Fayette, dans ses Mémoires, n'a pas marqué le quantième du mois. Les dates du 6 février pour l'arrivée à Brest et du 8 pour le départ de cette ville concordent avec l'arrivée de La Fayette à Versailles, qui eut lieu le 12 février, comme le constate une lettre du comte de Vergennes à Montmorin, écrite ce même jour. Il fallait, en effet, quatre jours pour franchir les cent quarante et une lieues qui séparaient Brest de Versailles. J'ajouterai que la date du 12 février, donnée par Mme de La Fayette dans sa Vie de la duchesse d'Ayen, est celle de l'arrivée de son mari près d'elle, seule date qui l'intéressât.

³ Le 12 février 1779, le comte de Vergennes écrivit de Versailles au comte de Montmorin (Arch. des Affaires étrangères, Espagne. t. 592, n° 110) : *Dans le moment, M. le marquis de La Fayette est arrivé ; je ne l'ai vu qu'un instant, Il est sorti de Boston le 14 janvier sur une frégate américaine. La seule nouvelle qu'il nous rapporte est que Byron avait fait voile de Newport, en Rhode-Island, pour les lies, avec onze vaisseaux et plusieurs frégates, le 13 septembre. Tout était tranquille sur le pays. Les Anglais semblaient ne*

une tendresse aiguisée encore par l'absence et par l'inquiétude¹. Le roi lui infligea, pour la forme, une punition de huit jours d'arrêt, que le marquis subit à l'hôtel de Noailles².

La Fayette, parti en rebelle et en fugitif, revenait favori et triomphant³. De toutes parts on le félicitait, on le fêtait ; à la Cour comme à la ville c'était le héros du jour. Tous les ministres le consultaient, et, ce qui valait bien mieux — c'est lui-même qui l'affirme — toutes les femmes l'embrassaient. Après ses huit jours d'arrêt, il écrivit au roi pour reconnaître son *heureuse faute*, et alla recevoir à Versailles une *douce réprimande*. La reine elle-même daigna lui faire obtenir, le 3 mars 1779, la permission d'acheter au marquis de Créquy le régiment des dragons du roi, qui lui coûta 80.000 livres et lui donna le grade de mestre de camp⁴.

Les journaux mentionnèrent son retour⁵. Le 17 avril 1779, la Comédie-Française donna la première représentation d'une comédie de Rochon de Chabannes, *l'Amour français*, en un acte et en vers. L'auteur y avait intercalé une tirade en l'honneur de La Fayette, et le public applaudit à outrance⁶. Le continuateur de

vouloir y conserver que New-York, Rhode-Island et Halifax. Je n'ai pas encore vu les dépêches qu'il m'a apportées. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 2.)

¹ Voici le passage de la *Vie de Mme la duchesse d'Ayen*, par Mme de La Fayette, p. 62 : M. de La Fayette revint d'Amérique, le 12 février 1779, à l'instant où on ne l'attendait pas. Ma mère me prépara à cet heureux moment et me l'annonça elle-même. Je n'essayerai pas de peindre de quelle manière elle partageait ma joie, ni ce qu'elle éprouvait elle-même en voyant, à cette époque, et le caractère et les démarches de M. de La Fayette jugés comme ils l'avaient été par elle depuis longtemps, sa conduite si conforme à ce qu'elle attendait de lui et sa femme heureuse après tant d'alarmes.

² Dès le 14 février, La Fayette avait sollicité du comte de Vergennes l'autorisation de voir Benjamin Franklin, qui désirait l'entretenir d'affaires importantes.

³ Ce sont les propres expressions de La Fayette dans ses *Mémoires*.

⁴ Cf. Archives administratives de la guerre.

⁵ La correspondance de Grimm annonça le retour de La Fayette et raconta une aventure galante que celui-ci aurait eue avec une jeune sauvage. (Cf. éd. Tourneux, t. XII, p. 218.) — La *Gazette d'Amsterdam* inséra, dans son numéro du 23 février 1770, les nouvelles suivantes de Paris, en date du 15 février : Le marquis de La Fayette, venant d'Amérique, est entré le 6 de ce mois au port de Brest. Il en est reparti le 8 et est arrivé à Versailles le 13 au soir. A peine eut-il mis pied à terre qu'il se rendit chez M. de Maurepas, ministre d'Etat, dont il fut accueilli avec les démonstrations de la distinction la plus flatteuse. On ne doute nullement que ce brave officier ne reçoive aussi bientôt de Sa Majesté elle-même, ainsi que de toute la nation, les témoignages les mieux mérités de la considération qu'il s'est acquise par la manière aussi courageuse qu'intelligente dont il s'est conduit chez les Américains. On confirme aussi la nouvelle déjà annoncée que le Congrès, en reconnaissance des services que lui avait rendus M. de La Fayette, avait donné ordre à M. Franklin de lui offrir une épée enrichie de diamants. — La correspondance secrète de Metra consacre, à la date du 3 mars 1779 (t. VII, p. 312), les lignes suivantes à notre héros : Le marquis de La Fayette est de retour. Comme il avait quitté la France sans permission du roi, il a été puni par les arrêts *pro forma*. Libre au bout de douze jours, il a été présenté au roi et s'est montré publiquement. Il lui a été enjoint, ainsi qu'à tous les officiers qui sont revenus avec lui, de ne rendre aucun compte de l'état des affaires d'Amérique, dont il ne rapporte pas des nouvelles fort satisfaisantes. Cf. aussi le *Courrier de l'Europe*, n°3 des 23 février et 2 mars 1779, t. V, p. 122 et 138.

⁶ Voici cette tirade débitée par la marquise de Sernette à Damis, son amoureux :

Voyez ce courtisan à peu près de votre Age,
Il renonce aux douceurs d'un récent mariage,
Aux charmes de la Cour, aux plaisirs de Paris ;

Bachaumont nous apprend que cet hommage causa un vif dépit au duc de Chartres, qui chercha à discréditer la pièce¹. Ainsi, à vingt-deux ans, La Fayette était célèbre dans les Deux Mondes et jouissait de cette gloire qu'il avait si avidement poursuivie et si heureusement conquise².

Le nouveau mestre de camp n'oublia pas, au milieu de cette ivresse, la cause et les intérêts de ses amis les Américains. Il mit à profit son crédit et sa popularité. Avec son activité coutumière il allait de Versailles, où il conférait avec les ministres, à Passy, où il conversait avec Franklin. Il entassait les projets et les plans. Voyant que le gouvernement français ne voulait pas s'engager dans une expédition au Canada, il proposa de confier au fameux corsaire Paul Jones deux vaisseaux, qui, naviguant sous pavillon américain et portant une petite armée commandée par lui, La Fayette, irait ravager et rançonner les ports anglais au profit des Américains. Le 1er avril 1779, il écrivit à Vergennes sur ce sujet³. Le 26 avril, il suggéra au même ministre l'idée de faire prêter par le roi de Suède aux États-Unis quatre vaisseaux pourvus de la moitié de leur équipage, avec garantie de la France pour le prix du loyer.

Enfin La Fayette fit adopter par le comte de Vergennes le projet d'une descente en Angleterre. Il devait être chargé du soulèvement de l'Irlande. Le 23 mai 1779, il écrivit de Paris au ministre qu'il avait trouvé un Américain nommé Bancroft pour préparer la révolution dans cette île⁴. Il partit pour Saintes, où se trouvait son régiment ; mais, par suite d'un arrangement du comte de Vaux, il demeura à Saint-Jean-d'Angély. C'est ce qu'il expliqua, le 1er juin 1779, à Vergennes, par sa lettre datée de cette dernière ville⁵. Il écrivit de nouveau, le 3, au ministre pour lui dire qu'il comptait sur la volonté où on était de l'employer.

La gloire seule échauffe, embrase ses esprits.
Il vole la chercher sur un autre hémisphère
Et, croyant son pays menacé de la guerre,
C'est le patriotisme et le plus pur honneur
Qui rendent à son prince un brave serviteur.

Dans l'édition du *Théâtre de M. Rochon de Chabannes*, Paris, Ve Duchesne, 1786, t. I, p. 111, ces vers se trouvent en note avec cette mention : *Vers supprimés dans cette édition, parce que l'à-propos ne subsiste plus : ils faisaient allusion dans la nouveauté à la conduite de M. le marquis de La F..., que la soif de la gloire avait conduit en Amérique, au premier coup de canon que les Etats-Unis avaient tiré contre l'Angleterre.*

¹ Cf. les *Mémoires secrets*, aux dates des 22 avril et 14 mai 1779. A cette dernière date on lit l'information suivante : *Le marquis de La Fayette est venu remercier M. Rochon de la tirade à sa gloire ; c'est la première fois qu'un vivant se trouve loué en comédie. Le duc de Chartres est furieux et a fait tout ce qu'il a pu pour discréditer la pièce.*

² On lit dans les *Mémoires du duc de Croy*, publiés par la *Revue rétrospective*, 1896, p. 340 : *Le 5 mai (1779) je passai la soirée chez M. de Lugeac, où soupait M. de La Fayette. Il n'avait que vingt-deux ans et était d'une jolie figure. Il s'était conduit en héros en Amérique.*

³ Le 26 mai 1779, Benjamin Franklin écrivit au Comité des affaires étrangères : *Le marquis de La Fayette devait partir avec le capitaine Jones et emmener quelques troupes de terre : mais j'apprends que le marquis ne partira pas et que le plan est un peu changé.* (Cf. *Correspondance de B. Franklin*, éd. Laboulaye, II, 82.)

⁴ Arch. des affaires étrangères, Etats-Unis, suppléments, t. I, n° 172 bis. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 288.) Le même jour La Fayette demandait que si trois Américains et un Français, Erskine, négociant à Boston, le colonel Stuard, le lieutenant-colonel Nevil, son aide de camp, et le chevalier de La Colombe, débarquaient en France, on les priât de le rejoindre à Saintes.

⁵ Arch. des Affaires étrangères, Etats-Unis, t. VIII, n° 88. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 289.)

Pour parler franchement, s'il est une situation au monde où je puisse n'être pas inutile à ma patrie, c'est, ou en commandant une avant-garde de grenadiers et chasseurs ou en ayant un corps séparé de la même composition qui puisse faire essayer le peu de talents dont la confiance des troupes a semblé me flatter¹.

Le 10, il insista de nouveau auprès de Vergennes, dans une lettre qu'il faut citer, car elle dévoile l'état d'âme de La Fayette à cette époque :

Tout retentit, Monsieur le Comte, du bruit d'une expédition, et moi, qui peut-être en savais plus que bien des gens qui faisaient semblant d'être dans le secret, je vois mes conjectures à peu près justifiées. Mais point de rappel encore. Comme je compte un peu sur mon étoile, et que d'ailleurs je prends toujours les choses du bon côté, ce silence me prouve que tout n'est pas encore prêt. Cependant, Monsieur le Comte, ma franchise se trouverait en défaut, si je n'avouais pas que mon sang bouillonne un peu dans mes veines. Mon imagination s'avance souvent en pays ennemi à la tête d'une avant-garde ou corps séparé de grenadiers, dragons et chasseurs. Vous nie trouverez peut-être bien ardent, mais.. puisque vous voulez bien être mon ami, songez que j'aime avec passion le métier de la guerre, que je me crois particulièrement né pour jouer ce jeu-là, que j'ai été pâté pendant deux ans par l'habitude d'avoir des grands commandements et d'obtenir une grande confiance ; songez que j'ai besoin de justifier les bontés dont ma patrie m'a comblé ; songez que je l'adore cette patrie, et que l'idée de voir l'Angleterre humiliée, écrasée, me fait tressaillir de joie ; songez que je suis particulièrement honoré de l'intérêt de mes concitoyens et de la haine de nos ennemis ; après tout cela, Monsieur le Comte — que je ne vous dirais pas comme ministre du roi —, jugez si je dois être impatient de savoir si je suis destiné à arriver le premier sur cette côte et à planter le premier drapeau français au milieu de cette insolente nation².

Le 12 juin, La Fayette écrivit au président du Congrès américain et à Washington. Au premier il exprimait le désir de se retrouver bientôt [au milieu de cette libre et libérale nation. dont l'affection et la confiance me sont si honorables, pour combattre de nouveau avec ces frères d'armes à qui je dois tant.](#) Puis il ajoutait :

Les intérêts de l'Amérique, je les regarderai toujours comme ma principale affaire, tant que je serai en Europe...
L'Angleterre fait à présent ses derniers efforts et j'espère

¹ Arch. des Affaires étrangères, Etats-Unis, t. VIII, n° 96. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 290.)

² Arch. des Affaires étrangères, Etats-Unis, suppléments. t. I, n° 182 *bis*. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 291.)

qu'un grand coup, avant qu'il soit longtemps, fera tomber cette grandeur souflée, cette puissance fantastique, et montrera les étroites limites de sa force réelle.

A Washington il renouvelait l'assurance de sa respectueuse tendresse.

Notre ministère est assez lent dans ses opérations et il a grande propension à la paix, pourvu qu'elle soit honorable. L'Amérique doit donc se montrer très vive pour la guerre, jusqu'à ce que ces conditions honorables soient obtenues. L'indépendance est un point certain, indubitable ; mais je la voudrais reconnue avec des conditions avantageuses. Tout ceci entre nous, mon général ; car, pour ce qui regarde la bonne volonté du roi, des ministres, du public à l'égard des Américains, je suis, comme citoyen des États-Unis, pleinement satisfait, et j'ai la certitude que l'amitié des deux nations sera établie de manière à durer à jamais.

Le lendemain 13 juin La Fayette reçut l'avis de sa nomination d'aide-major général des logis dans l'armée que le comte de Vaux devait rassembler au Havre, à Saint-Malo et aux environs, pour l'expédition contre l'Angleterre, et l'ordre de se rendre immédiatement à Versailles¹. Il quitta aussitôt Saint-Jean-d'Angély. A Versailles il conféra avec son général et rejoignit son poste au Havre, le 1er juillet 1779. Le même jour il annonça son arrivée en ces termes au comte de Vergennes :

Me voici au Havre, Monsieur le Comte, en face du port et dominant surtout les vaisseaux qui nous conduisent en Angleterre. Jugez si je suis content de ma position et si mon cœur appelle le vent du sud qui amènera M. d'Orvilliers. Je ne puis être tranquille que sur la côte anglaise, et nous n'y sommes pas encore².

La Fayette, toujours impatient d'agir, confiait ses projets au chevalier de Jaucourt, major général de l'armée. Le 18 juillet, il adressa au comte de Vergennes, sur sa demande, un plan d'expédition en Amérique. Une armée de quatre mille trois cents hommes, avec une artillerie convenable, lui paraissait nécessaire.

Il nous faut des officiers qui sachent s'ennuyer, vivre de peu, se refuser tous les airs et particulièrement le ton vif et tranchant, se passer pour un an des plaisirs, des femmes et des lettres de Paris ; ainsi nous devons prendre peu de colonels et de gens de la Cour, dont les façons ne sont nullement américaines.

L'embarquement aurait lieu à l'île d'Aix, le 10 septembre, et on arriverait à Sandy-Hook, sur la côte de Jersey, vers les premiers jours de novembre. Il faudrait attaquer Rhode-Island ou Newport.

¹ La nomination de La Fayette comme aide-major général des logis en Bretagne et en Normandie date du 1er juin 1770. (Cf. Archives administratives de la guerre.) — L'instruction remise au comte de Vaux le 21 juin 1779 prescrivait d'attaquer l'île de Wight, de la prendre et de s'y fortifier. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 294.)

² Arch. des Affaires étrangères, États-Unis, suppléments, t. I, n° 183 bis. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 293.)

On dira sûrement, Monsieur le Comte, que les Français seront mal reçus dans ce pays et vus de mauvais œil dans son armée. Je ne peux pas nier que les Américains ne soient un peu difficiles à manier, surtout par des caractères français ; mais, si j'étais chargé de ce soin, ou que le commandant nommé par le roi s'y prit passablement bien, je répondrais sur ma tête d'éviter ces inconvénients et de faire parfaitement recevoir nos troupes.

Le 30 juillet, La Fayette insista de nouveau auprès de Vergennes sur l'urgence de prendre une décision : *Je vous jure sur mon honneur, s'écriait-il, que si la moitié de ma fortune était employée à envoyer aux Américains un secours de troupes, je croirais rendre à ma patrie un service plus que digne de ce sacrifice.*

La Fayette souffrait de son inaction. Il vint à Paris au mois d'août et rendit visite au ministre Maurepas, avec lequel il discuta quel commandement lui serait donné. Il sollicita Vergennes d'intervenir en sa faveur.

Ce qui me convient est une avant-garde de grenadiers et chasseurs et un détachement de dragons du roi, le tout faisant quinze cents à deux mille hommes, qui me mette hors de la ligne et à portée de m'exercer. Il n'y a pas un grand nombre de lieutenants généraux, encore moins de maréchaux de camp, et point de brigadiers qui aient eu des commandements aussi importants que le hasard m'en a donnés. D'ailleurs, je connais les Anglais, ils me connaissent aussi ; deux choses importantes à la guerre... Je désire être choisi dans le rapport de l'armée, et non dans celui de la Cour ; je ne suis point de la Cour, je suis encore moins courtisan, et je prie les ministres du roi de me regarder comme sortant d'un corps de garde.

La Fayette rentra au Havre ; il fut consolé de ses déboires par une satisfaction d'amour-propre : le petit-fils de Franklin lui apporta, dans les derniers jours d'août, l'épée d'honneur que lui avait décernée le Congrès. Il était porteur d'une lettre de Franklin, datée de Passy, 24 août 1779, et exprimant la reconnaissance du Congrès à l'égard du marquis. L'épée, ciselée par des artistes français, était ornée de quatre médaillons représentant les actions militaires où La Fayette s'était distingué particulièrement : 1° combat de Gloucester ; 2° retraite de Barren-Hill ; 3° bataille de Montmouth ; 4° retraite de Rhode-Island. Elle portait cette inscription : *From the american Congress to marquis de La Fayette, 1779*¹. La Fayette, justement ému, répondit à Franklin, le 29 août :

L'image de ces actions où j'ai été témoin de la bravoure et du patriotisme américain, je la contemplerai toujours avec la joie qui sied à un cœur brûlant d'amour pour la nation et plein d'un zèle ardent pour sa gloire et pour son bonheur.

La Fayette avait écrit plusieurs fois à Washington, mais il n'avait, depuis son arrivée en France, reçu aucune des lettres que celui-ci lui avait adressées². Du

¹ Cf. Jules Cloquet, *Souvenirs sur la vie privée du général La Fayette*, p. 217.

² Dans une lettre du 30 septembre 1779, Washington exprima à La Fayette sa surprise de ce qu'aucune de ses lettres ne lui fût parvenue.

Havre, le 7 octobre 1779, il s'en plaignit à son illustre ami et lui exprima le désir de finir la guerre en combattant sous ses ordres.

Si cela était demandé par vous ou par le Congrès, ce serait, je crois, accordé ; mais soyez sûr, mon cher général, que dans toute situation, en tout événement, que j'agisse comme officier français ou comme officier américain, mon premier vœu, mon premier plaisir sera encore de servir avec vous. Si heureux que je me trouve en France, si bien traité que je sois par ma patrie et le roi, j'ai pris une telle habitude d'être près de vous, je suis lié à vous, à l'Amérique, à mes compagnons d'armes, par une telle affection, que le moment où je mettrai à la voile pour votre pays sera un des plus désirés et des plus heureux de ma vie.

Le 24 décembre 1779. sa femme accoucha d'un fils, qui reçut les prénoms de George-Washington, et dont l'illustre général fut le parrain.

Les efforts de La Fayette furent enfin couronnés de succès : Louis XVI résolut d'envoyer un corps d'armée aux États-Unis. Le marquis discuta avec Vergennes le plan de l'expédition. Le 25 janvier 1780. il insistait auprès du ministre pour l'envoi le plus prompt d'un secours aux Américains¹. Il brûlait d'envie d'être choisi pour commandant. Le 2 février, il écrivit à Vergennes :

Si je commande, vous pouvez agir en toute sûreté, parce que les Américains me connaissent trop pour que je puisse exciter de fausses inquiétudes... Dans le second cas, Monsieur le Comte, il faut d'abord prévenir en Amérique le mauvais effet que ferait l'arrivée d'un autre commandant. L'idée que je ne puis pas mener ce détachement est la dernière qui se présenterait là-bas ; je dirai donc que j'ai préféré une division américaine..... Mercredi [9 février], je partirai pour Nantes, où l'on fait des habits ; je m'occuperai aussi du choix des armes ; je verrai le régiment du roi, à Angers, pour en former un détachement ; je me rendrai à Lorient pour presser l'arrangement des frégates et voir le bataillon des grenadiers ; je ne serai ici que vers le 20, et, comme mon départ doit être public, le 25 je prendrai congé, en habit américain, et, si le vent est bon, il faut être à la voile au 1er de mars.

Le gouvernement français ne jugea pas à propos de confier à un jeune officier de vingt-trois ans le commandement du corps expéditionnaire, qui devait comprendre six mille hommes. Le 1er mars 1780, il désigna, pour ce poste de confiance, le maréchal de camp comte de Rochambeau², promu lieutenant

¹ Archives des Affaires étrangères, États-Unis, suppléments, t. I, n° 239 bis. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 308.)

² Jean-Baptiste Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau, né à Vendôme (Loir-et-Cher) le 1er juillet 1725, maréchal de camp le 20 février 1761, lieutenant général le 1er mars 1780, maréchal de France le 28 décembre 1791, mort à Thoré (Loir-et-Cher) le 10 mai 1807. — Sa nomination ne fut officiellement annoncée que le 9 mars 1780.

général. La Fayette fut chargé d'aller annoncer à Washington et au Congrès le prochain envoi de secours et de faire tout préparer pour la réception des troupes françaises¹. Le gouvernement mit à sa disposition la frégate l'*Hermione*, commandée par le capitaine La Touche-Tréville², et qui se trouvait alors à Rochefort. Celui-ci reçut l'ordre de transporter le marquis à Boston et d'avoir pour lui les plus grands égards. Il répondit au ministre, le 4 mars, dans les termes les plus flatteurs pour La Fayette, qui avait conquis d'avance le cœur de celui qui devait le conduire en Amérique³. Le marquis conféra avec Rochambeau et lui fournit tous les renseignements dont le général en chef avait besoin sur l'Amérique et les Américains⁴. Le 3 mars, il reçut une instruction portant qu'il joindrait au plus tôt Washington et lui annoncerait qu'un corps de six mille hommes serait envoyé au commencement du printemps et servirait sous les ordres du général en chef américain. En même temps, on lui remit une note particulière sur les moyens d'action et notamment sur la nécessité d'enlever New-York aux Anglais⁵.

La Fayette prit congé des ministres et fit ses adieux à sa femme et à ses enfants. Il partait cette fois la tête haute, avec une mission officielle, fier d'avoir obtenu l'intervention de la France en faveur des États-Unis⁶. Il arriva, le 9 mars 1780, à huit heures du soir, à l'île d'Aix, où la frégate l'*Hermione* l'attendait. Le capitaine La Touche-Tréville le reçut à bord le lendemain matin 10, et appareilla aussitôt pour se rendre à La Rochelle, où il devait prendre trois passagers⁷. Enfin, dans la

¹ Le 2 mars 1780, Vergennes écrivait à Montmorin pour lui annoncer l'expédition et ajoutait : M. le marquis de La Fayette, qui retourne reprendre son service de major général chez les Américains, prend les devants pour annoncer nos secours et pour faire préparer à l'avance tout ce qui peut être nécessaire pour la réception. (Cf. Arch. des Affaires étrangères, t. 598, n° 5, et H. Doniol, t. IV, p. 154.)

² Louis-René-Madeleine Le Vassor, comte de La Touche-Tréville, né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 3 juin 1745, capitaine de vaisseau en 1783, député de la noblesse du bailliage de Montargis aux États-Généraux, contre-amiral en 1792, vice-amiral en 1804, mort à Toulon le 20 août 1804.

³ Voici le passage de cette lettre de La Touche-Tréville (Arch. de la marine, B4 153, fol. 15) : J'aurai pour M. le marquis de La Fayette tous les égards et toutes les attentions, non seulement que me prescrivent vos ordres, mais ceux que mon cœur me dicte pour un homme que ses actions m'ont inspiré le plus vif désir de connaître. Je regarde comme une faveur l'occasion de me trouver à portée de lui donner des marques de la grande estime que j'ai conçue pour lui. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 280.)

⁴ Cf. Archives historiques de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, t. I, p. 3.

⁵ Arch. des Affaires étrangères, États-Unis, t. II, N° 69 et 70. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 314 et 318.) — Au cas où l'*Hermione* serait prise par les Anglais, le comte de Vergennes prévint, le 5 mars 1780, le chargé d'affaires de France aux États-Unis, le chevalier de La Luzerne, du départ de La Fayette, et lui expédia, par la frégate américaine l'*Alliance*, un double de l'instruction remise au marquis. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 281.)

⁶ Franklin écrivit à Washington, le 5 mars 1780 : Je n'ai reçu que dernièrement la lettre que votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire pour me recommander le marquis de La Fayette. Sa modestie la lui avait fait garder longtemps entre les mains. Nous avons cependant fait connais-sance ensemble depuis l'époque de son arrivée à Paris. Son zèle pour l'honneur de notre pays, l'activité qu'il met ici dans nos affaires, l'attachement inviolable qu'il témoigne pour notre cause et pour votre personne, m'ont naturellement inspiré pour lui la même estime, la même considération qu'aurait fait la lettre de Votre Excellence, si on me l'avait remise immédiatement.

⁷ Le capitaine La Touche-Tréville écrivit de l'île d'Aix, le 1er mars 1780 (Arch. de la Marine, B4 153, fol. 16) : M. le marquis de La Fayette arriva avant-hier au soir à 8

nuit du 13 au 14 mars, l'*Hermione* quitta le port de La Rochelle¹ et emporta La Fayette vers cette terre américaine, qu'il allait aborder pour la seconde fois.

heures. Mes dispositions étant faites pour le recevoir à bord, il s'y est rendu hier matin. J'ai mis immédiatement en rade ; je vais appareiller dans l'instant pour me rendre dans celle de La Rochelle, où je serai plus à portée de prendre à mon bord trois passagers qui doivent arriver dans la journée, à ce que m'a fait l'honneur de me dire M. le marquis de La Fayette. Les vents étant aussi favorables que je peux l'espérer, je compte demain matin mettre sous voiles pour le lieu de ma destination, si je ne suis pas retenu par l'attente des personnes annoncées.

¹ Le capitaine La Touche-Tréville écrivit de La Rochelle, le 1er mars 1780, à neuf heures du soir, une lettre où, après avoir fait l'éloge de La Fayette, il disait : Je vais mettre sous voiles dans la nuit.

IV

Arrivée de La Fayette devant Boston, le 27 avril 1780. — La population lui fait un accueil enthousiaste. — Entrevue avec Washington. — Manifestation du Congrès sur son retour. — Correspondance abondante. — Equipement des troupes. — Arrivée de Rochambeau, le 12 juillet 1780. — Correspondance de La Fayette avec lui. — Entrevue avec Rochambeau et le chevalier de Ternay. — Lettre intempestive à Rochambeau et réponse de celui-ci. — La Fayette fait des excuses. — Entrevue à Hartford, le 20 septembre 1780, entre Rochambeau, Washington et La Fayette. — Envoi du vicomte de Rochambeau à Versailles. — Découverte de la conspiration du général Arnold. — Tentatives contre les Anglais. — La Fayette prend ses quartiers d'hiver à Philadelphie. — Il fait des excursions avec le chevalier de Chastellux. — Il apaise la révolte des Pennsylvaniens en janvier 1781. — Envoi du lieutenant-colonel Laurens au gouvernement français. — Il part pour surprendre le traître Arnold à Porstmouth. — L'expédition est manquée par suite d'un échec de la flotte française. — Il reçoit l'ordre de se rendre dans le Sud et se met en marche. — Il emprunte 2.000 livres sterling aux négociants de Baltimore, fait confectionner, par les dames de la ville, des chemises pour les soldats, et enrayer la désertion de ses troupes. — Il arrive, par une marche forcée, à Richmond, le 21 avril 1781, avant le général anglais. — Correspondance avec le général Phillips. — Refus d'entrer en relations avec le traître Arnold. — Campagne de Virginie. — Habile retraite, après la jonction de Cornwallis avec Arnold. — Mouvement rétrograde de Cornwallis. — La Fayette le suit pas à pas et attaque deux fois son arrière-garde. — Combat de Green-Spring, le 6 juillet 1781. — Washington lui annonce sa venue. — Opérations militaires pour cerner Cornwallis dans York. — Arrivée de la flotte du comte de Grasse et du corps du marquis de Saint-Simon. — Jonction de l'armée de Washington et de Rochambeau avec celle de La Fayette à Williamsburg, le 14 septembre 1781. — Dîner qui réunit les généraux américains et français. — Négociations avec le comte de Grasse. — Départ de l'armée pour investir York le 28 septembre. — Prise des redoutes dans la nuit du 14 au 15 octobre. — Capitulation de Cornwallis le 18 octobre. — Lettres de La Fayette aux comtes de Maurepas et de Vergennes. — Entrevue du marquis avec Cornwallis. — Départ du duc de Lauzun et du comte Guillaume de Deux-Ponts pour porter à Versailles la capitulation de York-Town. — Félicitations du marquis de Ségur et de Louis XVI à Rochambeau. — Le marquis de Ségur annonce à La Fayette sa nomination au grade de maréchal de camp. — Le Congrès autorise La Fayette, le 23 novembre, à rentrer en France et le recommande à Louis XVI. — Départ pour Boston, où il s'embarque, le 23 décembre 1781, sur la frégate l'Alliance. — Lettre d'adieu à Washington.

Après une navigation de quarante-cinq jours¹, contrariée par les vents et par le calme, l'Hermione arriva devant le port de Boston le 27 avril 1780. Aussitôt La Fayette écrivit à Washington :

Je suis ici, mon cher général, et au milieu de la joie que j'éprouve à me retrouver un de vos fidèles soldats, je ne

¹ La Fayette dit, dans une lettre du 6 mai 1780, qu'il entra dans le port de Boston le 28 avril, après une traversée de trente-huit jours ; mais du 13 mars, jour où l'Hermione quitta le port de La Rochelle, jusqu'au 27 avril, où elle arriva à l'entrée du port de Boston, il s'écoula quarante-cinq jours.

prends que le temps de vous dire que je suis venu de France à bord d'une frégate que le roi m'a donnée pour mon passage. J'ai des affaires de la dernière importance que je dois d'abord communiquer à vous seul. En cas que ma lettre vous trouve de ce côté-ci de Philadelphie, je vous supplie de m'attendre et vous assure qu'il en pourra résulter un avantage public. Demain, nous allons à la ville, et après-demain, je partirai à ma façon ordinaire pour rejoindre mon bien-aimé et révérend ami et général. Adieu. Vous reconnaîtrez aisément la main de votre jeune soldat. Mes compliments à l'état-major.

Le 28 avril, la frégate entra dans le port et La Fayette débarqua. Il reçut de la population de Boston un accueil enthousiaste et n'en partit pas moins de suite pour rejoindre Washington. En route, le 2 mai, il avertit le comte de Vergennes de son arrivée¹ ; il lui écrivit de nouveau, le 6, de Waterbury. Il ne dissimulait pas l'état précaire de l'armée américaine et mandait que le général Clinton assiégeait Charleston. **On prétend ici, ajoutait-il, et tout le monde en paraît assuré, que quelques forces françaises arrivées dans ce moment seraient en état de porter de grands coups.** Pendant que le marquis voyageait, Washington reçut la lettre du 27 avril et répondit, le 8 mai, de Morristown, à La Fayette que, ne sachant pas son itinéraire à travers l'état de New-York, il ne pouvait envoyer un piquet de cavalerie à sa rencontre, mais qu'à tout événement le major Gibbs irait au-devant de lui jusqu'à Pompton.

Je vous félicite bien sincèrement de votre heureuse arrivée en Amérique et je vous embrasserai avec toute la chaleur d'un ami dévoué, quand vous arriverez au quartier général, où un lit est préparé pour vous.

Le 10 mai 1780, La Fayette arriva à Morristown et fut accueilli par Washington avec joie et tendresse² ; il resta quatre jours auprès de lui et se rendit à Philadelphie, où il communiqua son instruction au chevalier de La Luzerne. Il était porteur d'une lettre de Washington, en date du 11 mai, dans laquelle celui-ci exprimait au Congrès le plaisir qu'il ressentait du retour de son lieutenant. Le 16 mai, le Congrès déclara qu'il regardait ce retour comme une nouvelle preuve du zèle désintéressé et du dévouement persévérant qui avaient justement recommandé La Fayette à la confiance et à l'estime publiques, et qu'il recevait avec satisfaction l'offre des nouveaux services d'un officier de tant de bravoure et de mérite. Le 20, il chargea le marquis de faire au commandant en chef de l'armée américaine les communications touchant les opérations militaires de la flotte et de l'armée de Sa Majesté très chrétienne³. Le 19, La Fayette écrivit de Philadelphie une très longue lettre à Rochambeau, et, le 20, il informa Vergennes

¹ Arch. des Affaires étrangères, Etats-Unis, t. XII, n° 5. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 351.)

² Washington écrivit, le 11 mai 1780, au chevalier de la Luzerne : **Vous prendrez part à la joie que j'éprouve de l'arrivée du marquis de La Fayette. Rien ne pouvait me faire un plus grand plaisir que son concours personnel. et les motifs d'utilité publique conspirent à me le rendre agréable.** (Cf. Jared Sparks, *the Writings of George Washington*, t. VII, p. 31.)

³ Arch. des Affaires étrangères, Etats-Unis, t. XII, n° 37. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 366.)

de son entrevue avec Washington avec La Luzerne et des besoins de l'armée américaine¹.

La Fayette entretenait une volumineuse correspondance ; les hommes d'action aiment peu à écrire, mais le marquis faisait exception à la règle. Il se tenait en relations épistolaires avec Washington, le comte de Vergennes, sa femme, son beau-père, sans compter les nécessités du service. Le 16 mai, Washington lui manda de prier Rochambeau et le chevalier de Ternay, dès qu'ils paraîtraient, de se porter sur New-York². La nouvelle de l'arrivée de La Fayette fut connue, en France, non par sa lettre du 2 mai, qui avait été jetée à la mer, mais par la communication verbale d'un matelot du navire chargé du pli perdu³. Le comte de Vergennes avait, le 3 juin, écrit au marquis :

Nous attendons avec empressement des nouvelles de vos contrées ; tous les yeux sont fixés sur Charlestown et les sentiments très partagés ici comme en Angleterre. Les paris sont ouverts ; pour moi, je ne parie pas, mais j'espère⁴.

Si on attendait avec anxiété à Versailles des nouvelles des Américains, on n'était pas moins impatient à Philadelphie de voir arriver les secours promis par le gouvernement français. La Fayette occupait ses loisirs forcés à essayer d'équiper plus convenablement ses troupes. Du camp de Preakness, il entretint, le 4 juillet 1780, Washington de cette question si urgente. Il proposa de distinguer les caporaux par une épaulette de laine et les sergents par deux.

Puisque les plumets sont devenus une manière de distinguer les grades, il faudrait que ceux qui ont été désignés pour un grade ne pussent être portés par les autres officiers. Quant à la division légère, je demanderai la permission de lui donner des plumets rouges et noirs que j'ai apportés dans cette intention.

Les dames de Philadelphie ayant ouvert une souscription pour venir en aide aux soldats, le marquis fit inscrire sa femme pour cent guinées⁵.

Cependant une escadre de sept vaisseaux, commandée par le chevalier de Ternay, était enfin partie de Brest, dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 1780, emportant Rochambeau et son corps d'armée⁶. Elle parut devant Newport le 10 juillet, après soixante-neuf jours de navigation. Le 12, elle entra dans le port. A peine

¹ Arch. des Affaires étrangères, Etats-Unis, t. XII, n° 34. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 401.)

² Cf. H. Doniol, t. IV, p. 369.

³ C'est ce que le comte de Vergennes manda à La Fayette dans sa lettre du 7 août 1780 (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 429) : *C'est verbalement, par un matelot de l'équipage, que nous avons appris la sensation que vous avez faite. Elle sera toujours la même partout où l'on vous connaîtra.*

⁴ Arch. des Affaires étrangères, Etats-Unis, t. XII, n° 59. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 350.)

⁵ Le 7 octobre 1780, La Fayette écrivait à sa femme : *Les dames firent et font encore des souscriptions pour donner quelques secours aux soldats ; dans le temps que cette idée fut proposée, je me fis votre ambassadeur auprès des dames de Philadelphie, et vous êtes pour cent guinées sur la liste.*

⁶ Cf. *Mémoires de Rochambeau*, t. I, p. 239 et suiv. — Parmi les officiers figuraient le baron de Vioménil, commandant en second de l'armée, et son frère (le futur maréchal), le vi comte de Noailles, le chevalier de Chastellux, le duc de Lauzun, le marquis de Saint-Simon, le marquis de Laval-Montmorency, le comte de Charlus, fils du maréchal de Castries, le comte de Damas, le comte de Custine, le vicomte de Rochambeau, etc.

débarqué du vaisseau le *Duc de Bourgogne*, Rochambeau trouva trois lettres de La Fayette¹. Fatigué d'une interminable traversée, préoccupé de sa tâche et de sa responsabilité, il déchiffra, non sans peine, ces nombreuses pages couvertes de l'écriture fine et pointue du marquis. Cette besogne accomplie, il s'empressa d'annoncer à Washington son arrivée et de le prévenir qu'il avait en main les trois lettres de La Fayette². Puis de Rhode-Island, le 16 juillet, il accusa réception à ce dernier de ses épîtres, et, le 17, écrivit mélancoliquement au comte de Vergennes :

J'ai reçu hier une lettre de La Fayette trop volumineuse pour titre copiée, mais remplie de propositions d'ardeur et décousues³.

Entre temps, Washington avait chargé La Fayette de se rendre auprès des généraux français et lui avait donné ses instructions le 15 juillet 1780. Le lendemain 16, il écrivit à Rochambeau pour le féliciter de son heureuse arrivée et lui dit :

J'ai chargé le marquis de La Fayette de vous communiquer de temps en temps quelques intelligences et quelques propositions que les circonstances ont dictées. Je pense qu'il est si important de fixer immédiatement le plan de nos opérations, et aussi secrètement qu'il sera possible, que je l'ai prié d'aller lui-même à New-London et où il pourra vous rencontrer. J'ai la plus grande confiance en lui comme officier général et comme ami. Il connaît toutes les circonstances de notre armée et de notre situation en général. Je vous prie de considérer toutes les informations qu'il vous fera comme venant de moi. Je vous prie d'établir tous les plans avec lui et je peux vous assurer que je me conformerai exactement aux intentions de S. M. T. C. qui m'ont été transmises par ses ordres et signées de ses ministres. Permettez-moi de me rapporter au marquis de La Fayette pour les particulières assurances de tout ce que je ressens en cette occasion, ce que je fais avec d'autant plus de confiance que je connais son attachement particulier et son respect pour vous⁴.

La Fayette partit pour accomplir sa mission. Il avait encore écrit deux lettres à Rochambeau, les 9 et 15 juillet⁵ ; pendant le voyage, il tranquillisa Vergennes en lui annonçant la prompte organisation de l'armée américaine⁶. Il arriva à

¹ Ces lettres étaient datées de Philadelphie, 19 mai, de Morristown, 23 mai, et des hauteurs de Springfield, 20 juin. (Cf. Arch. hist. de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, t. I, p. 79 à 86.)

² Cf. Arch. hist. de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, t. I, p. 71.

³ Archives historiques de la guerre. *Correspondance du comte de Rochambeau*, I. p. 68.

⁴ Archives historiques de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, I, p. 96.

⁵ Archives historiques de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, I, p. 87 et 95.

⁶ Lettre du 23 juillet 1780, Archives des Affaires étrangères, Etats-Unis, t. XIII, n° 43. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 371.)

Newport le 25 juillet¹ : et remit à Rochambeau les dépêches de Washington. Il exposa les idées du général en chef, qui désirait prendre l'offensive et assiéger New-York, ce qui était d'ailleurs conforme à l'instruction particulière remise par le ministère français à La Fayette, lors de son départ. Rochambeau, de son côté, avait ordre de faire de Rhode-Island sa base d'opérations. Il était, de plus, sous le coup d'une attaque imminente du général Clinton, qui avait quitté New-York. Il se fortifia donc à Newport. et les Anglais renoncèrent à leur projet et se retirèrent. Le 31 juillet, La Fayette écrivait à Washington : *Les troupes françaises détestent jusqu'à la pensée de rester à Newport et brûlent de vous rejoindre. Elles maudissent quiconque leur parle d'attendre la seconde division et enragent de rester bloquées ici.* C'est sous cette impression qu'il rejoignit le camp près d'Obbsferry et prit, le 7 août 1780, le commandement d'une division légère comprenant 2.000 hommes choisis parmi les meilleurs tireurs et formant deux brigades, dont chacune était commandée par un général².

Le 9 août, La Fayette adressa à Rochambeau et au chevalier de Ternay une longue lettre, où, rappelant et résumant les conversations qu'il avait eues avec eux, il les priait, au nom de Washington, de venir tenter l'attaque de New-York. Rochambeau, vétéran de la guerre de Sept ans, nature calme et réfléchi, fut choqué de cette singulière mise en demeure ; il répondit à La Fayette, le 12 août, que sa situation à Rhode-Island n'était pas inutile aux Américains et lui paraissait propice pour attendre les secours promis par le roi. Il terminait par ces lignes :

Je crains ces Savannah et autres événements de cette espèce dont j'ai tant vu dans ma vie. Il est un principe en guerre comme en géométrie : *vis unita fortior*. Au surplus, j'attends les ordres de mon généralissime, et je le supplie de nous accorder, à l'amiral et à moi, une entrevue³.

¹ Le même jour, Rochambeau écrivait au prince de Montbarey : *La Fayette arrive dans le moment et m'apporte des dépêches du général Washington.* (Arch. hist. de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, I, P. 69.)

² Cf. les *Mémoires de La Fayette*. — C'est pour cette division que le marquis avait apporté des épées, des plumets et des drapeaux.

³ Voici comment cet épisode est raconté dans les *Mémoires de Rochambeau*, t. I, p. 246 :

A peine La Fayette fut-il de retour au quartier général de Washington qu'il m'écrivit la dépêche la plus pressante, dans laquelle, après avoir rappelé nos conversations, il concluait, au nom de ce général, par me proposer de venir le rejoindre sur-le-champ pour tenter l'attaque de l'île de New-York ; et sa lettre finissait par une espèce de sommation fondée sur la politique du pays, et que cette campagne était le dernier effort de son patriotisme. Nous fûmes d'autant plus mécontents de cette dépêche que, par le même courrier, le général Washington, dans sa lettre, ne me parlait pas du tout de ce projet ; mais il ne répondait pas à mes instances pour obtenir de lui une conférence, où dans une heure de conversation on conviendrait de plus de choses que dans des volumes d'écriture. J'en pris occasion d'écrire à La Fayette une lettre, dans laquelle, après lui avoir rappelé que, d'après ses propres renseignements, il était constant qu'il y avait quatorze mille hommes de troupes réglées dans les îles de New-York, indépendamment de toutes les milices du pays, que la marine française était bloquée dans Newport par une force maritime supérieure de plus de moitié, je lui prouvais que si j'abandonnais notre escadre dans ces circonstances, l'amiral anglais serait l'homme le plus pusillanime, s'il ne la brûlait pas tout d'abord après notre départ, et s'il ne venait pas nous attaquer dans nos

Le marquis comprit que le général ne voulait pas d'intermédiaire entre lui et Washington. Le 18 août, il s'excusa galamment de son excès de zèle auprès de Rochambeau et du chevalier de Ternay et leur donna les explications les plus loyales sur sa conduite. Dans une lettre particulière, il faisait appel à la vieille affection du général :

Si je vous ai offensé, je vous en demande pardon pour deux raisons : la première, que je vous aime, la seconde, que mon intention est de faire ici tout ce qui pourra vous plaire. Partout où je ne suis que particulier, vos ordres seront pour moi des lois et pour le dernier des Français qui sont ici. Je ferais tous les sacrifices plutôt que de ne pas contribuer à leur gloire, à leur agrément, à leur union avec les Américains¹.

Rochambeau, touché de ce langage, répliqua, le 27 août, d'un ton paternel : C'est toujours le vieux père Rochambeau qui parle à son cher fils La Fayette, qu'il aime, aimera et estimera jusqu'au dernier soupir². Dès lors, il ne s'éleva plus de nuage entre le père et le fils. La Fayette continua à correspondre avec Rochambeau. Le 28 août, il lui annonça que l'armée s'était avancée jusqu'à Liberty, poste à peu près à la hauteur du fort Lee et par conséquent du fort Washington ; le 2 septembre, il l'avertit que les ennemis voulaient tourner Washington ; le 10, il lui envoya une lettre du chevalier de La Luzerne ; le 13, il lui manda que les troupes du général Clinton semblaient destinées à une diversion du côté de la Virginie³. L'entrevue réclamée par Rochambeau avait été enfin décidée. La Fayette devait y assister et s'en réjouissait⁴. Elle eut lieu, le 20 septembre 1780, à Hartford, dans le Connecticut, entre les généraux américains Washington, Knox et La Fayette et les généraux français Rochambeau, de Ternay et Chastellux, ce dernier chef d'état-major du corps expéditionnaire⁵. Les propositions des Français furent formulées le 22 septembre, et Washington y répondit paragraphe par paragraphe⁶. Il fut convenu qu'on solliciterait du

communications, sur les bras de mer qui séparent le continent des îles de New-York et de Long-Island, en supposant que nous eussions pu y faire une descente.

J'écrivis en même temps au général Washington, en anglais : je ne louais des lettres que j'avais reçues de lui et je le priais de permettre que la correspondance de toutes les affaires passât sans intermédiaire entre lui et moi ; je renouvelais mes instances pour la conférence.

Je dois cependant dire, pour la justification de La Fayette, qu'il rendait substantiellement les sentiments du général Washington, et que ce dernier se servait de sa jeunesse et de son ardeur pour les exprimer avec plus d'énergie.

¹ La Fayette écrivit à ce sujet à sa femme, le 7 octobre 1780 : M. de Rochambeau et M. de Ternay, ainsi que tous les officiers français, se conduisent fort bien ici. Un petit excès de franchise m'a occasionné un léger débat avec ces généraux. Comme j'ai vu que je ne persuadais pas, et qu'il est intéressant à la chose publique que nous soyons bons amis, j'ai dit à tort et à travers que je m'étais trompé, que j'avais commis une faute, et j'ai en propres termes demandé pardon, ce qui a eu un si merveilleux effet que nous sommes mieux que jamais à présent. — Il est piquant de rapprocher ce passage de celui des *Mémoires de Rochambeau* reproduit ci-dessus.

² Cf. Arch. hist. de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, t. I.

³ Arch. hist. de la guerre. *Corr. du comte de Rochambeau*, t. I, p. 130, 131, 140, 141.

⁴ C'est ce que La Fayette exprima, le 8 septembre 1780, dans une lettre à Rochambeau. (Cf. Arch. hist. de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, t. I, p. 138.)

⁵ Cf. H. Doniol, t. IV, p. 181.

⁶ Arch. hist. de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, t. I, p. 144.

gouvernement français des secours en hommes, en marine et en argent. et qu'on enverrait le fils de Rochambeau porter cette requête à Versailles.

Toujours à l'avant-garde, La Fayette essayait en vain de faire des tentatives contre l'ennemi¹. La conférence de Hartford avait donné un aliment à son activité. Lorsqu'il revint avec le général Washington, celui-ci voulut lui montrer le poste important de West-Point, qu'il avait confié à un de ses plus habiles lieutenants, Benedict Arnold. Cette visite fit découvrir l'odieuse trahison de ce général, qui s'était engagé, par l'entremise du major André, à livrer West-Point aux Anglais. L'arrestation toute fortuite du major força Arnold à s'enfuir, le 25 septembre 1780, au moment où La Fayette venait à Robinson House lui demander à déjeuner. Le 26, le marquis écrivait à Rochambeau :

Nous sommes tous confondus de cette infâme conspiration et admirons la manière miraculeuse dont elle est parvenue à notre connaissance. C'est le premier exemple de trahison dans notre armée, chose extraordinaire dans une telle révolution ! Mais l'exemple nous afflige tout autant qu'il nous révolte².

Le 4 octobre, Rochambeau lui répondit :

La Providence est pour nous, mon cher marquis, et cette entrevue si intéressante, que j'ai tant désirée et qui m'a fait tant de plaisir, est couronnée par un coup du ciel. Le chevalier de La Luzerne n'est point encore arrivé. J'ai pris le parti de décacheter votre lettre pour lui, où je devais trouver tous les détails de cette horrible conspiration, et j'en suis pénétré de douleur et de plaisir de sa découverte³.

Campé sur la rive droite de la rivière du Nord, près de l'île de New-York, La Fayette écrivit, le 4 octobre 1780, à sa tante, Mme de Tessé, pour lui annoncer le blocus de la flotte française et l'inaction où le manque de vaisseaux retenait l'armée américaine. Le 7, c'est du fort Lee, vis-à-vis le fort Washington, qu'il mit sa femme au courant de la situation. A cette époque, il tenta une expédition sur Staten-Island, mais échoua. Il ne fut pas découragé, et, le 30 octobre, il exposa à Washington son désir de finir la campagne par quelque coup brillant et ses vues à ce sujet. Son illustre ami calma cette ardeur intempestive. Deux jours auparavant, le 28, le vicomte de Rochambeau s'était embarqué pour la France sur la frégate l'*Amazone*, commandée par La Pérouse, et avait emporté, avec les dépêches du Congrès, une lettre de La Fayette à Vergennes, où il disait au ministre :

Je commande un camp volant, qui fait l'avant-garde de l'armée américaine et est composé de l'élite des troupes. Les bontés dont on me comble ici ne sont pas capables de me consoler de mon oisiveté⁴.

¹ Le 14 août 1780, La Fayette avait demandé à Washington l'autorisation d'essayer une entreprise nocturne contre deux camps de Hessois établis à York-Island. (Cf. dans les *Mémoires* la note de la lettre du 7 octobre 1780.)

² Arch. hist. de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, I, p. 158.

³ Arch. hist. de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, I, p. 149.

⁴ Cf. H. Doniol, t. IV, p. 532 à 534. — Le vicomte de Rochambeau arriva à Versailles le 26 novembre 1780, et ne revint en Amérique que le 8 mai 1781.

Le marquis voulait tenter un coup de main nocturne contre le fort Washington, près de New-York. Le 13 novembre 1780, il écrivit à son général dans ce sens et lui manda qu'il attendait à son camp le marquis de Laval-Montmorency, le chevalier de Chastellux, son beau-frère le vicomte de Noailles, le comte de Charlus et le duc de Lauzun. Ces cinq officiers, disait-il, peuvent, par leur existence clans leur pays, être regardés comme les personnes les plus considérables de l'armée française.

Les cinq officiers arrivèrent en effet peu de jours après. Le chevalier de Chastellux se rendit directement au camp de La Fayette, le 23 novembre 1780 ; mais celui-ci était allé au-devant de lui. Le chevalier n'en visita pas moins le camp, puis il rejoignit le quartier général. En y pénétrant, il vit La Fayette causant avec un homme de cinq pieds neuf pouces, d'une figure noble et douce ; c'était Washington. Tous deux le reçurent à bras ouverts et le firent dîner¹. Le lendemain, 24, malgré une pluie battante, Washington montra à Chastellux ses troupes, les passa en revue, puis l'emmena au camp de La Fayette. Le marquis avait rangé sa division d'infanterie légère en bataille sur une hauteur et se tenait à sa tête, exprimant, a dit le chevalier, par son maintien et sa physionomie, qu'il aimait mieux me recevoir là que dans ses terres d'Auvergne². Puis ils revinrent dîner au quartier général ; le repas fut plantureux ; il se composait de huit ou dix plats de boucherie ou de volaille avec des légumes, et d'un amas de pâtisseries. On servit ensuite des pommes et des noix, dont Washington mangea pendant deux heures, tout en causant avec ses hôtes et en portant des toasts³.

La Fayette se prodiguait pour rendre le séjour du quartier général agréable au chevalier de Chastellux et à ses compagnons. Le 26 novembre 1780, il présenta celui-ci aux officiers généraux américains⁴. Le 27, il alla, avec son beau-frère le vicomte de Noailles, à Paramus, reconnaître l'île de New-York, mais il la trouva trop bien gardée pour qu'on pût essayer contre elle un coup de main⁵. Aussi il considéra la campagne comme terminée et partit pour Philadelphie, avec le chevalier et les autres officiers. Ils arrivèrent dans cette ville le 30 novembre.

Le premier soin de La Fayette fut de se préoccuper du projet d'une expédition des Espagnols en Floride ; il imagina de la faire appuyer par le général Greene. Le 4 décembre 1780, il écrivit à Washington sur ce sujet ; le 5, il eut une conférence avec le chevalier de La Luzerne et en avertit le général⁶ ; mais

¹ Cf. *Voyages de M. le marquis de Chastellux dans l'Amérique septentrionale, dans les années 1780, 1781 et 1782* ; Paris, 1786. 2 vol. in-8°, t. I, p. 89 à 91.

² Cf. Chastellux, t. I. p. 105. On y lit : Nous trouvâmes toutes ses troupes en bataille sur la hauteur de la gauche, et lui-même à leur tête, exprimant, par son maintien et sa physionomie, qu'il aimait mieux me recevoir là que dans ses terres d'Auvergne. La confiance et l'attachement des troupes sont pour lui des propriétés précieuses, des richesses bien acquises que personne ne peut lui enlever ; mais ce que je trouve de plus flatteur encore pour un jeune homme de son âge, c'est l'influence, la considération qu'il a acquises dans l'ordre politique comme dans l'ordre militaire. Je ne serai pas démenti lorsque je dirai que de simples lettres de lui ont eu souvent plus de pouvoir sur quelques Etats que les invitations les plus fortes de la part du Congrès.

³ Cf. Chastellux, t. I, p. 108.

⁴ Cf. Chastellux, t. I, p. 113.

⁵ Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date de Paramus, 28 novembre 1780.

⁶ Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date de Philadelphie, 5 novembre 1780.

Washington calma cette ardeur et recommanda à son ami de n'employer son influence qu'à l'appui de quelque chose de formel et d'officiel¹.

Le 5 décembre 1780, La Fayette assista à l'assemblée des États de Pennsylvanie, dans l'hôtel de ville de Philadelphie, en compagnie du chevalier de Chastellux, du vicomte de Noailles et de ses aides de camp de Gimat et Nevil². Le 6 décembre, il emmena ces quatre officiers visiter le champ de bataille de Brandywine, qu'il n'avait pas revu depuis le jour où il y avait fait ses premières armes et scellé de son sang son amitié pour les Américains. Ils n'arrivèrent que dans la soirée, et le marquis alla demander asile au même quaker Benjamin Ring, chez lequel il avait logé, trois ans auparavant, avec Washington, la veille de la bataille. Le lendemain 7, ils parcoururent ces lieux désormais historiques et échangèrent leurs impressions. Ils revinrent dîner à Chester ; en route. La Fayette, Chastellux et Noailles se trouvèrent séparés de leurs deux autres compagnons ; tout en chevauchant, ils causèrent de Paris, de la cour, de leurs familles, de leurs amis, car Chastellux avait déclaré que c'était assez que d'avoir parlé de guerre pendant trois heures³. Le 8 décembre, ils visitèrent les forts de Billing'sport et de Redbank et rentrèrent à Philadelphie.

La Fayette continua ces intéressantes excursions, d'autant plus agréables qu'il y guidait ses amis. Le 11 décembre, ils explorèrent Germantown et l'ancien camp de White-Marsh ; le 12, Barren-Hill, qui rappelait une glorieuse retraite. Revenu dans Philadelphie, il conduisit, le 4 décembre, le chevalier de Chastellux chez le célèbre philosophe Thomas Paine. Le 15, il fut élu membre de l'académie de Philadelphie, en compagnie du chevalier, et le soir il dîna avec tous les officiers français chez le chevalier de La Luzerne⁴. Le lendemain 16, il prit congé de Chastellux, qui se rendait auprès de Washington.

L'année 1781 débuta par une insurrection, qui éclata, le 2 janvier, parmi les troupes pennsylvaniennes, campées à Morristown, dans le Jersey. La Fayette fut envoyé pour l'apaiser ; le 12, il réussit à rétablir l'ordre. Il écouta avec pitié les justes doléances de ces soldats, privés de tout, sans vêtements, sans équipements, sans vivres et sans solde, exposés aux rigueurs de l'hiver⁵. Au commencement de février, le Congrès envoya à la cour de France le lieutenant-colonel Laurens, aide de camp de Washington, chargé d'exposer les besoins des Américains⁶. La Fayette, qui avait rejoint à New-Windsor le général en chef, annonça au comte de Vergennes, le 30 janvier 1781, le départ de Laurens et déclara qu'avec l'infériorité maritime, on ne saurait faire la guerre en Amérique.

¹ Cf. lettre de Washington à La Fayette, en date de New-Windsor, 14 décembre 1780.

² Cf. Chastellux, t. I, p. 186.

³ Cf. Chastellux, t. I, p. 193 à 207.

⁴ Cf. Chastellux, t. I, p. 241 à 265.

⁵ Le 13 février 1781, Benjamin Franklin mandait de Passy à Vergennes : *Le marquis de La Fayette m'écrit qu'il est impossible, quand on ne l'a pas vu, de concevoir ce que les soldats ont souffert, faute de vêtements.* (Cf. *Correspondance de Benjamin Franklin*, édition Laboulaye, t. II, p. 115.)

⁶ Benjamin Franklin écrivait, le 13 février 1781, à Vergennes : *Si l'on permet aux Anglais Anglais de recouvrer ce pays. on ne retrouvera pas, dans le cours des siècles, pareille occasion d'effectuer cette séparation décisive ; la possession de ces vastes et fertiles régions, l'immense étendue des côtes maritimes, donnera aux Anglais une base si large pour leur grandeur future, elle augmentera tellement leur commerce, le nombre de leurs matelots et de leurs soldais, qu'ils deviendront la terreur de l'Europe et qu'ils exerceront avec impunité cette insolence qui est naturelle à leur nation et qui grandira énormément avec l'agrandissement de leur pouvoir.*

C'est elle qui nous empêche d'attaquer tel point qu'on enlèverait avec 2.000 ou 3.000 hommes ; c'est elle qui nous réduit à une défensive dangereuse autant qu'humiliante. Les Anglais sentent cette vérité, et tous leurs mouvements prouvent combien ils désirent conserver l'empire de la mer.

Le 2 février, il recommanda chaudement à sa femme Laurens, porteur de sa lettre, et il ajoutait :

Je suis toujours comblé de bontés par les Américains, et il n'est pas de marques d'affection, de confiance, que je n'éprouve tous les jours, soit du peuple, soit de l'armée. Je sers ici le plus agréablement possible ; toutes les fois qu'on est en campagne, je commande un camp volant séparé, composé de l'élite des troupes ; je sens pour les officiers et soldats américains cette amitié que donne une longue suite de dangers, de souffrances, de bonne et de mauvaise fortune, que j'ai partagée avec eux. Nous avons commencé ensemble ; nos affaires ont souvent été au plus bas possible ; il m'est doux de couronner l'œuvre avec eux en donnant aux troupes européennes une bonne idée des soldats qui se sont formés avec nous. A tous ces motifs d'intérêt pour la cause et d'intérêt pour l'armée, se joignent les sentiments qui m'unissent au général Washington.

Le 20 février 1781, La Fayette reçut de Washington l'ordre de prendre le commandement d'un détachement réuni à Peekskill pour se rendre à Hampton, sur la baie de Chesapeake, et surprendre le général Arnold à Portsmouth. Il devait être soutenu par la flotte française, commandée par Destouches, qui avait remplacé le chevalier de Ternay, mort le 15 janvier¹. Le marquis partit aussitôt et se trouva, le 23 février, à Pompton, le 2 mars à Philadelphie, et le 3, à Head-of-Elk. Le 9 mars, il écrivit à Washington qu'il était à l'embouchure de la rivière d'Elk sur *le Dauphin*, et que sa flottille allait continuer sa route vers Annapolis. Il la devança, monta sur une petite barque, et arriva bientôt dans cette ville, où il trouva le baron de Steuben. De là, il se rendit à Williamsburg, mais, à sa grande surprise, il n'y rencontra pas la flotte française à laquelle il devait se réunir². Celle-ci avait eu, le 16 mars 1781, un engagement malheureux avec l'amiral anglais Arbuthnot et avait dû rentrer à Newport. Cet insuccès força La Fayette, qui déjà bloquait le traître Arnold dans Portsmouth, à battre en retraite, le 24 mars, et à revenir à Head-of-Elk. Il se détourna de sa route pour visiter à Fredericksburg la mère de Washington et voir Mount Vernon, demeure du général³. Le 5 avril, Washington exprima au marquis son regret du résultat infructueux de l'expédition. mais approuva la conduite du général. Le 6, il lui donna l'ordre de se remettre en marche pour rejoindre l'armée du sud et le général Greene. La Fayette se trouvait à Elk quand il reçut les instructions de Washington. Le 8 avril 1781, il écrivit à celui-ci qu'il allait faire tous les préparatifs pour marcher sur la Virginie. *Sûrement, disait-il, j'aurais mieux aimé être en situation de participer à l'attaque de New-York, et je n'aimerais pas à vous voir dans cette opération privé de l'assistance de l'infanterie légère de la*

¹ Cf., pour l'expédition dans la baie de Chesapeake, Tower, II, 244.

² Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date de Williamsburg, 23 mars 1781.

³ Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date d'Elk, 3 avril 1781.

Nouvelle-Angleterre. Cette attaque de New-York était sa constante préoccupation, mais il fallait se résigner. Washington envoya, le 11 avril, au marquis, des instructions plus détaillées et le général Greene le pressa de marcher sur la capitale de la Virginie, Richmond. La Fayette se mit en route. A son arrivée à Baltimore, son détachement était dans le plus grand dénuement. La désertion sévissait parmi ses hommes qu'effrayait une campagne dans le Sud. Le marquis tint tête à ces graves difficultés. Il se fit prêter, par les négociants de cette ville, 2.000 livres sterling, qui lui servirent à acheter les vêtements indispensables ; il profita d'un bal, que les dames de la ville donnèrent en son honneur, pour obtenir qu'elles confectionneraient des chemises pour les soldats. Puis, faisant appel au dévouement et à l'honneur des troupes, il arrêta la désertion. Son effectif s'augmenta d'un escadron de dragons volontaires fourni par les jeunes gens de Baltimore. C'est ce qu'il annonça, le 18 avril, à Washington. Le lendemain 19, il continua sa marche, et, pour la rendre plus rapide, il laissa ses tentes et son artillerie sous bonne garde, avec ordre de suivre aussi vite que possible. Grâce à cette mesure¹, il atteignit Alexandria le 20, s'y reposa un jour, passa à Fredericksburg le 25 et put arriver à Richmond, le soir du 29 avril, avant le général anglais Phillips. Celui-ci, campé à Osborn's, prenait ses dispositions pour enlever cette ville, qu'il croyait surprendre, mais, le 30, apercevant les troupes de La Fayette, il rentra dans son cantonnement, non sans un accès de colère contre son diligent adversaire.

Ainsi s'ouvrait la campagne de Virginie, restée fameuse dans les annales de l'histoire militaire des Etats-Unis². La Fayette, à peine arrivé à Richmond, y reçut des lettres³, où le général Phillips réclamait d'un ton hautain contre de prétendus manquements des troupes américaines aux règles prescrites par l'humanité et les lois de la guerre. Il menaçait de représailles et exprimait l'espoir que La Fayette, dont il avait entendu citer les principes libéraux, ne laisserait pas se réaliser en actes : **l'esprit de barbarie qui semble dominer dans les conseils du gouvernement civil de cette colonie**. Le marquis répondit poliment, mais avec fermeté :

Le style de vos lettres, Monsieur, m'oblige de vous dire que si celles qui suivront manquaient à la considération due aux autorités civiles et militaires des États-Unis, ce qui ne pourrait être interprété que comme un manque de respect envers la nation américaine, je ne croirais pas convenable à la dignité d'un officier américain de continuer la correspondance.

Cependant, le général Phillips s'était replié sur Petersburg ; la maladie le saisit et il mourut le 13 mai. Coïncidence bizarre, c'était lui qui commandait à Minden la batterie dont un boulet avait tué le père du marquis. Le général Arnold lui succéda dans le commandement en chef de l'armée de Virginie. La Fayette, qui était alors au camp de Wilton, sur la rivière James-River, refusa d'entrer en

¹ Le 4 mai 1781, La Fayette écrivait : **La ville était perdue si j'avais attendu mon artillerie, quoique l'idée de la laisser en arrière ait pu paraître un singulier caprice. Ce n'est pas sans peine que j'ai fait cette marche rapide. Le général Phillips a témoigné à un parlementaire combien elle l'avait étonné, et, le 30, lorsqu'au moment de donner le signal de l'attaque, il reconnut notre position, quelqu'un, qui était avec lui, dit qu'il eut un violent accès de colère et qu'il jura de se venger de moi et du corps que j'avais amené.**

² Cf. B.-F. Stevens, *Campaign of Virginia*, 1781 ; London, 1885, in-8°.

³ En date des 29 et 30 avril 1781.

communication avec le traître. Il en avertit Washington le 17 mai¹. Le lendemain, il fit une reconnaissance sur Petersburg, et, le 20, il entra dans Richmond. A ce moment, l'arrivée inopinée du général anglais lord Cornwallis, accouru de la Caroline du Nord, et sa jonction avec Arnold changèrent la face des choses. La Fayette avait maintenant à lutter contre des forces supérieures et devait agir avec prudence pour ne pas perdre la partie. Il écrivit de Richmond à Washington le 24 mai :

Si je livre bataille, je serai mis en pièces, la milice sera dispersée, les armes perdues ; si je refuse le combat, le pays se croira abandonné. Je me décide donc à une guerre d'escarmouches, sans m'engager trop avant et, surtout, en me gardant de cette excellente et nombreuse cavalerie que les miliciens redoutent comme si c'étaient autant de bêtes sauvages.

La Fayette ajoutait : **Je ne suis pas même assez fort pour me faire battre**. Aussi abandonna-t-il à l'ennemi Richmond le 27 mai, passa, le 28, à Hanover County et arriva, le 2 juin, à Mattaponi Church². Cornwallis s'était flatté de venir à bout (le son faible adversaire et il écrivait, dans une lettre qui fut interceptée : *The boy can not escape me* — l'enfant ne peut m'échapper —. Non seulement l'enfant lui échappa, mais il sut, par ses habiles manœuvres, ajouter une belle page au livre d'or des retraites victorieuses. Le 10 juin, il fit sa jonction avec un détachement de Pennsylvaniens que lui amenait le général Wayne. Le 12, il campa à Boswell's Tavern, tandis que Cornwallis était à Elk-Island. Celui-ci porta son avant-garde à Bird's Creek pour tomber sur le flanc des Américains qui, dérochant leur marche, prirent position à Mechunek-Creek et couvrirent les grands magasins d'Albermale Court-House, que l'ennemi aurait voulu détruire. Cornwallis leva alors son camp d'Elk le 15 juin et retourna à Richmond³, qu'il évacua le 21. Il se retirait sur Williamsburg, en vertu des ordres du général en chef Clinton, jaloux de son subordonné.

La Fayette profita de cette retraite inespérée⁴ et il suivit pas à pas son adversaire avec la prudence d'un Fabius. Le 22 juin, il était à Process'House⁵ et, le 25, à Beacon's Ordinary⁶. Le 28, il écrivit à Washington :

¹ Le même jour La Fayette écrivit au baron de Steuben. (Cf. Tower, II, 112.) Le 31 mai 1781, Washington le félicita d'avoir refusé d'entrer en correspondance avec Arnold. (Cf. Jared Sparks, t. VIII, p. 60.)

² Cf. Tower, II, 320.

³ La Fayette annonça le départ de Cornwallis au baron de Steuben par une lettre du 15 juin 1781. (Cf. Tower, II, 338.)

⁴ A ce moment, on n'avait guère confiance dans le succès de la campagne. Rochambeau était des plus pessimistes, car il écrivait, le 16 juin 1781, au marquis de Ségur : **Le général Washington n'a qu'une poignée de monde qu'il pourra peut-être porter à sept ou huit mille hommes dans un mois ou deux, et j'en doute encore par sa dernière lettre. L'armée de Cornwallis est au milieu de la Virginie, entre Richmond et Fredericksburg, et sera incessamment sur le Potomac. Le pauvre marquis de La Fayette avec son détachement se retire au-devant d'un autre détachement de troupes de Pennsylvanie, que lui mène le général Wayne... Ces gens-ci sont à bout de voies et de moyens.** (Arch. hist. de la guerre, *Corr. du comte de Rochambeau*, t. II, p. 43.)

⁵ La Fayette écrivit de ce lieu, le 22 juin 1781, aux généraux Steuben et Wayne. (Cf. Tower, II, 341.)

⁶ La Fayette écrivit de ce lieu au général Wayne. (Cf. Tower, II, p. 346.)

L'ennemi a été si obligeant qu'il s'est retiré devant nous ; je lui ai deux fois offert le combat, tout en ayant soin de ne pas m'engager plus que je ne voulais, mais il a continué son mouvement rétrograde. Sans doute, on aura exagéré nos forces, et notre air de hardiesse aura confirmé cette erreur¹.

Le 26, l'avant-garde américaine, commandée par le colonel Butler, avait eu un engagement heureux avec l'arrière-garde anglaise². Le 4 juillet, Cornwallis évacua Williamsburg³. Le 6, le général Wayne attaqua imprudemment, en avant de Green-Spring, les ennemis et perdit deux pièces de canon⁴. Il fut dégagé par La Fayette, dont le cheval de main, qu'on conduisait à ses côtés, fut tué⁵.

Les Anglais continuèrent leur retraite sur Portsmouth et les Américains occupèrent Williamsburg le 9 juillet⁶. Le 20, La Fayette était à Malvan-Hill, d'où il observa ses adversaires enfermés dans Portsmouth. De son camp il écrivit à Washington les 20, 26, 30 et 31 juillet. Il demandait à son ami de le rappeler à New-York, où il pensait que l'armée anglaise se rendrait. *J'ai la maladie du pays*, disait-il, *et si je ne puis aller au quartier général, je voudrais au moins en entendre parler*. De son côté Washington, qui était alors à Dobb's Ferry, félicita, le 13 juillet, La Fayette de ses succès et l'avertit de sa jonction avec Rochambeau. Le 15, il le prévint que la flotte du comte de Grasse avait dû quitter, le 3 juillet, Saint-Domingue, pour se rendre dans la Chesapeake, et lui prescrivit de fermer à Cornwallis toute retraite par la Caroline du Nord. Le 30, il lui confia qu'il allait marcher vers le sud.

La Fayette, ragaillardé par ces bonnes nouvelles et par la perspective de jouer un rôle actif, se rendit à Richmond le 3 août⁷ et établit, le 6, son camp sur la rivière

¹ La Fayette ignorait la raison véritable de la retraite de Cornwallis, c'est-à-dire les ordres du général Clinton.

² Cf. Tower, II, 348.

³ Cf. Tower, II, 359.

⁴ Cf. Tower, II, 359. — La Fayette appelle ce combat l'affaire de Jamestown.

⁵ Le 8 juillet 1781, Rochambeau mandait au marquis de Ségur (Arch. de la guerre, *Corr. Corr. de Rochambeau*, t. II, p. 63) : *Depuis cette lettre écrite, nous avons nouvelle de M. de La Fayette que son avant-garde, commandée par le général Wayne, avait eu un choc assez vif avec l'arrière-garde de Cornwallis, qui a déjà marché cent milles en rétrogradant. Les Américains ont eu quelque perte d'hommes, mais celle des Anglais est plus considérable. M. de La Fayette s'est très bien conduit dans le début de cette campagne en Virginie en reculant sagement et à propos et avançant de même. — Le 26, il écrivait à Vergennes : M. de La Fayette a mordu deux fois l'arrière-garde de Cornwallis avec des succès balancés. Il s'est en tout parfaitement bien conduit dans toute sa campagne de Virginie. (Cf. H. Doniol, t. IV, p. 640.)*

⁶ Cf. Tower, II, 171. — La Fayette avait écrit à Washington de Ambler's Plantation, le 8 juillet 1781.

⁷ Cf. Tower, II, 412. — On lit, au sujet de la campagne de Virginie, dans une lettre écrite le 4 août 1781 par l'abbé Robin, attaché, comme aumônier, au corps d'armée de Rochambeau, le passage suivant : *Un guerrier, à la tête de douze ou quinze cents hommes, se soutient cependant en Virginie, sans que l'impétueux Arnold et l'actif Cornwallis aient osé rien entreprendre contre lui. Vous supposez sans doute qu'un tel guerrier est un de ces hommes qu'une longue expérience, que des succès éclatants et soutenus ont rendu depuis longtemps redoutable. Ce guerrier est un homme de vingt-quatre ans, qui s'est échappé des bras d'une épouse tendre et aimable, du séjour des plaisirs et de la grandeur, où son nom, une alliance illustre devaient sans peine lui frayer le chemin des dignités, pour venir, sous le Fabius de l'Amérique, défendre la liberté et apprendre à servir sa patrie ; et déjà le mot de marquis, qui tant de fois a servi chez*

rivière Pamunkey. Cornwallis était entré dans la rivière d'York et avait débarqué à York et à Gloucester. Le marquis l'annonça, le 6 août, à Washington et ajouta :

Nous agirons d'après les circonstances, mais en évitant de nous jeter dans un faux mouvement, qui donnerait à l'ennemi, à cause de sa cavalerie et de sa supériorité sur l'eau, l'avantage sur nous. Sa Seigneurie joue si bien qu'on ne peut de sa part espérer une faute pour en réparer une de la nôtre... Si une flotte nous arrivait dans ce moment, nos affaires prendraient une heureuse tournure.

La Fayette se trouvait, le 11 août, à New-Kent Mountain et, le 13, à Montock-Hill¹. Puis il s'établit, le 16, sur les branches d'York-River, d'où il observait Cornwallis, qui se fortifiait dans York et dans Gloucester. De son camp il écrivit, le 21, à Washington, et, le 24, aux comtes de Vergennes et de Maurepas et à sa femme. Il disait à celle-ci : Cette campagne a pris partout une beaucoup meilleure tournure que nous ne devons espérer. Peut-être pourra-t-elle finir fort agréablement. Le marquis était en effet plein d'espérance : Washington lui avait mandé, le 21 août, que son armée était en marche ; le général anglais O'Hara évacuait Portsmouth et rejoignait Cornwallis à York. Tout se concentrait sur ce point, et La Fayette prenait en hâte ses dispositions pour couper la retraite à l'ennemi. Enfin, la flotte du comte de Grasse venait d'apparaître à l'entrée de la baie de Chesapeake. De Holt's Forge, La Fayette félicita, le 1er septembre, Washington de cet heureux événement et déclara que Cornwallis avait très peu de chances de s'échapper. Il se porta sur Williamsburg, où il fut rejoint, le 5, par le corps français du marquis de Saint-Simon². Celui-ci et le comte de Grasse lui proposèrent d'enlever York par un coup de main. Quelque tentante que fût cette opération, La Fayette préféra attendre Washington et Rochambeau que risquer une attaque meurtrière et faire, pour une vaine gloire personnelle, verser beaucoup de sang³. Pendant ce temps le comte de Grasse avait, le 6 septembre, attaqué la flotte anglaise de l'amiral Hood et lui avait infligé une cruelle défaite, puis il était venu se réunir, le 13, dans la baie de Chesapeake, à l'escadre du comte de Barras, arrivée de Rhode-Island. Enfin, le 14 septembre 1781, l'armée de Washington et de Rochambeau opéra sa jonction avec celle de La Fayette. Le lendemain un dîner réunit les généraux et les principaux officiers américains et français⁴.

La concentration des armées américaine et française allait permettre d'agir contre lord Cornwallis, désormais bloqué dans York. Le comte de Grasse pressait les opérations ; il avait hâte de retourner aux Antilles, menacées par l'ennemi, et il faisait mine de partir. Sa présence était trop nécessaire au succès final pour que les généraux n'intervinssent pas. Rochambeau dépêcha à l'amiral, le 25

nous à caractériser la légèreté et la frivolité, est devenu pour les Américains un signe chéri qui excite leur admiration et leur reconnaissance. (Cf. *Nouveau voyage dans l'Amérique septentrionale en l'année 1781, et campagne de l'armée de M. le comte de Rochambeau par M. l'abbé Robin* ; Paris, Moutard, 1783, in-8°, p. 73.) Cet abbé Robin avait été un des fondateurs de la loge les Neuf-Sœurs. (Cf. L. Amiable, *La loge les Neuf-Sœurs*, p. 23.)

¹ Cf. Tower, II, 416.

² La Fayette écrivit sur ce sujet à Washington, de Williamsburg, le 8 septembre 1781.

³ C'est ce que La Fayette déclare dans ses *Mémoires*.

⁴ Cf. Tower, II, 445.

septembre, La Fayette pour lui exposer la situation et s'entendre avec lui¹. Le marquis remplit sa mission avec son bonheur habituel et le comte resta dans la baie.

Le 28 septembre 1781, les deux armées américaine et française quittèrent Williamsburg pour investir York. La Fayette formait la colonne droite avec les Américains. Le 30, l'ennemi évacua deux redoutes, qui furent aussitôt occupées par les Français. Dans la nuit du 30 au 1^{er} octobre, on commença les travaux. Le 6, on ouvrit la tranchée sous la protection des régiments de Bourbonnais et de Soissonnais, commandés par le baron de Vioménil, et de quinze cents Américains conduits par La Fayette. Le 9 et le 10 octobre, les batteries américaines et françaises bombardèrent la place, et, dans la nuit du 11, on ouvrit une seconde parallèle². Enfin, le 14 octobre, Washington et Rochambeau donnèrent l'ordre d'attaquer les deux redoutes détachées de la gauche de l'ennemi. La Fayette fut chargé de celle de droite et le baron de Vioménil de celle de gauche. Dans la nuit du 14 au 15, les redoutes furent enlevées ; Américains et Français avaient rivalisé d'ardeur. Le 15, Rochambeau écrivait au comte de Grasse :

Le plus petit de ces ouvrages a été emporté par les Américains aux ordres de M. le marquis de La Fayette, et c'est la batterie qui était la plus menaçante sur la rivière d'York ; l'autre, grande redoute qui était beaucoup moins mûre, l'a été par les Français, et nous y avons perdu soixante hommes tués ou blessés³.

Le feu des batteries continua le 16 et le 17, et Cornwallis envoya, le 17 octobre, à dix heures du matin, un parlementaire pour solliciter une suspension d'armes. Washington refusa. Le général anglais demanda à capituler. Le vicomte de Noailles⁴ et le colonel américain Laurens négocièrent avec lui les conditions de la capitulation, qui fut signée le jeudi 18 octobre 1781, et en vertu de laquelle Cornwallis et son armée se rendirent prisonniers de guerre. Le 19, les vainqueurs virent défiler les Anglais et les Hessois, drapeaux ployés et tambours battants⁵. Le 20, La Fayette écrivit à Maurepas :

La pièce est jouée, Monsieur le comte, et le cinquième acte vient de finir ; j'ai été un peu à la gêne pendant les

¹ Cf. Arch. hist. de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, t. II, p. 106, la lettre de Rochambeau au comte de Grasse, en date de Williamsburg, 25 septembre 1781 : [Le marquis de La Fayette vous porte nos dépêches, mon cher amiral. Il vous expliquera verbalement tout ce qu'il est inutile de vous mettre par écrit.](#)

² Cf. l'abbé Robin, p. 118 à 146.

³ Arch. hist. de la guerre, *Correspondance du comte de Rochambeau*, t. II. — Le 16 octobre 1781, La Fayette écrivait à Washington pour lui signaler la belle conduite des colonels Gimat, Hamilton, Laurens et Barber.

⁴ Le vicomte de Noailles avait bénéficié dans toute cette campagne de la popularité de La Fayette. L'abbé Robin, dans une lettre du 30 juillet 1781, dit à son sujet (p. 38) : [Le titre de beau-frère du marquis a le plus excité leur curiosité et leur respect ; ç'a été pour les jeunes Américaines une distinction flatteuse d'avoir dansé avec lui.](#)

⁵ La campagne de York-Town a été racontée par M. Henry Johnston dans un volume publié à New-York en 1881 et intitulé : *The Yorktown Campaign*. — La correspondance entre Washington et Cornwallis et le texte de la capitulation, signée par Cornwallis et Thomas Symonds, d'une part, et Washington, Rochambeau et le comte de Barras, en son nom et en celui du comte de Grasse, d'autre part, se trouvent dans Jared Sparks, t. VIII, p. 530 à 536.

premiers, mon cœur a joui vivement du dernier, et je n'ai pas moins de plaisir à vous féliciter sur l'heureux succès de notre campagne.

C'était, en effet, non seulement la fin de la campagne, mais le triomphe de la cause américaine.

Le même jour le marquis mandait au comte de Vergennes :

Recevez mon compliment, Monsieur le comte, sur la bonne plume que l'on vient enfin de tailler à la politique. M. de Lauzun vous donnera tous les détails. Je suis heureux que notre campagne de Virginie finisse aussi bien, et mon respect pour les talents de lord Cornwallis me rend encore sa prise plus précieuse.

La Fayette rendait justice au général anglais. Il avait, comme Washington et Rochambeau, envoyé un de ses aides de camp, le jeune George Washington, complimenter le général Cornwallis, auquel on avait épargné l'humiliation de défiler avec ses troupes. Celui-ci avait retenu auprès de lui l'aide de camp et manifesté le désir de s'entretenir avec le marquis. La Fayette se rendit à cette invitation et écouta avec intérêt la justification que le général anglais lui présenta de sa conduite. *Je connais, lui dit lord Cornwallis, votre humanité envers les prisonniers, je vous recommande ma pauvre armée. — Vous savez, milord, répartit son interlocuteur, que les Américains ont toujours été humains envers les armées prisonnières.*

Rochambeau s'empressa de faire connaître à son gouvernement l'heureuse issue de la campagne. Il chargea le duc de Lauzun et le comte Guillaume de Deux-Ponts de porter à Versailles la capitulation de York-Town¹. Pour plus de sûreté, les deux envoyés partirent, le 22 octobre, sur deux frégates différentes. La Fayette confia au duc de Lauzun une lettre pour sa femme². La frégate qui l'emportait fit le trajet en dix-huit jours. Le 22 novembre 1781, le marquis de Ségur, ministre de la guerre, accusa réception à Rochambeau de sa dépêche³ et, le 26, Louis XVI envoya au général une lettre de félicitations⁴. La Fayette ne fut pas oublié : le roi lui fit écrire par le marquis de Ségur, le 5 décembre 1781, que, voulant lui prouver sa satisfaction, il lui assurait le grade de maréchal de camp, pour prendre date du jour de la capitulation de Cornwallis, et qu'il disposait, en conséquence, de son régiment de dragons⁵.

De son côté, le comte de Vergennes avait, le 1er décembre, félicité le marquis, auquel il annonçait en même temps la mort du vieux ministre Maurepas. Il lui disait :

¹ Cf. *Mémoires de Rochambeau*, t. Ier, p. 296.

² Cette lettre, où La Fayette exprimait sa joie, est datée du vaisseau la Ville de Paris, dans la baie de Chesapeake, 22 octobre 1781.

³ Arch. hist. de la guerre, *Corr. du comte de Rochambeau*, t. II, p. 218.

⁴ Arch. hist. de la guerre, *Corr. du comte de Rochambeau*, t. II, p. 220.

⁵ Le même jour, Louis XVI écrivait au bas d'une demande faite pour La Fayette : *Bon pour le grade de maréchal de camp à la fin de la guerre, lorsqu'il rentrera au service de France, en quittant son régiment à présent, et pour lors datant son brevet de la prise d'York.* (Cf. Archives administratives de la guerre.) — La Fayette céda, le 2 février 1782, à son beau-frère le vicomte de Noailles son régiment de dragons pour le prix de soixante mille livres.

M. de Maurepas vivait encore lorsque M. le duc de Lauzun est arrivé. Il a joui un moment de la satisfaction que nous ont causée les événements glorieux qu'il venait nous annoncer. La joie en est bien vive, ici et dans toute la nation, et vous pouvez être assuré que votre nom y est en vénération. On reconnaît avec plaisir que, quoique vous n'ayez pas eu la direction en chef de cette grande opération, votre conduite prudente et vos manœuvres préliminaires en avaient préparé le succès. Je vous ai suivi pas à pas, monsieur le marquis, dans toute votre campagne de Virginie ; j'aurais souvent tremblé pour vous, si je n'avais été rassuré par votre sagesse. Il faut bien de l'habileté pour s'être soutenu, comme vous l'avez fait si longtemps, devant le lord Cornwallis, dont on loue les talents pour la guerre, malgré l'extrême disproportion de vos forces. C'est vous qui l'avez conduit au terme fatal où, au lieu de vous faire prisonnier de guerre, comme il pouvait en avoir le projet, vous l'avez mis dans la nécessité de se rendre lui-même.

Le comte de Vergennes formulait ainsi sur le rôle de La Fayette un jugement que la postérité a ratifié.

La Fayette ne reçut pas les lettres du marquis de Ségur et du comte de Vergennes. Désireux de revoir au plus tôt sa patrie et sa famille, il avait été, le 23 novembre 1781, autorisé à rentrer dans son pays. Le président du Congrès écrivit, le 29, à Louis XVI, pour lui recommander, dans les termes les plus flatteurs, l'heureux vainqueur. Le marquis se rendit à Boston, où on le combla de prévenances.

Le 23 décembre 1781, La Fayette quitta Boston sur la même frégate l'*Alliance*, qui l'avait une première fois ramené en France, et, avant de lever l'ancre, il écrivit un dernier mot d'adieu à Washington :

Adieu donc, mon cher général ; je connais si bien votre cœur que je suis sûr qu'aucune distance ne peut altérer votre attachement pour moi ; avec la même sincérité, je vous assure que nia tendresse, mon respect, ma reconnaissance pour vous sont au-dessus de l'expression ; qu'au moment de vous quitter, je sens plus que jamais la force de ces liens d'amitié qui, pour toujours, me lient à vous, et que je songe d'avance au bonheur le plus souhaité, celui de me retrouver avec vous, et, par mon zèle et mes services, de satisfaire les sentiments de respect et d'affection de mon cœur.

V

La Fayette débarque à Lorient le 18 janvier 1782. — Il arrive à Paris et reçoit un accueil enthousiaste. — La reine prête un de ses carrosses à madame de La Fayette pour rejoindre son mari à l'hôtel de Noailles. — Scène touchante entre les deux époux. — Il est reçu avec faveur par Louis XVI. — Dîner chez le maréchal de Richelieu et toast à Washington. — Il est acclamé à l'Opéra. — Il conquiert le cœur de la comtesse de Simiane. — Il se fait peindre avec sa famille, sur le désir de Washington. — Il emploie toute son influence à obtenir de nouveaux subsides pour les États-Unis. — Correspondance avec Washington. — Entrevue avec Franklin. — La reine danse un quadrille avec La Fayette. — Il est reçu dans une loge écossaise. — Naissance de sa fille Virginie (17 septembre 1782). — Il accepte les fonctions de maréchal général des logis dans une armée commandée par l'amiral d'Estaing et destinée à opérer contre les Anglais. — Il obtient six millions de livres pour les Américains. — Il part pour Brest le 25 novembre 1782 et y arrive le 3 décembre. — Il conserve son uniforme américain. — Il rejoint l'amiral d'Estaing à Cadix à la fin de décembre. — Préliminaires de paix signés le 20 janvier 1783 entre la France et l'Angleterre. — Lettres de La Fayette au Congrès et à Washington. — Il rêve d'affranchir les nègres. — Il part pour Madrid et est reçu par le roi Charles III le 17 février. — Il revient à Paris par Bordeaux et reçoit, le 12 mars, le brevet de maréchal de camp. — Voyage à Chavaniac et réception enthousiaste à Riom (avril 1783). — Il est nommé chevalier de Saint-Louis, le 5 mai 1783. — Il quitte l'hôtel de Noailles et s'installe rue de Bourbon. — Négociations pour le commerce américain. — Second voyage à Chavaniac (juillet 1783). — L'ordre de Cincinnatus. — La Fayette procède à la réception des officiers américains et français dans cet ordre le 19 janvier 1784. — Il obtient quatre ports francs en France pour les Américains. — Il adhère à la doctrine de Mesmer. — Washington lui annonce sa retraite de la vie publique. — On donne son nom à un comté de Pennsylvanie. — La Fayette s'embarque sur le paquebot le Courrier de New-York le 1er juillet 1784 et arrive à New-York le 4 août.

L'*Alliance*, sur laquelle La Fayette ramenait avec lui plusieurs de ses compagnons d'armes, le vicomte de Noailles, le général Duportail, le colonel Gouvion, entra dans le port de Lorient, dans la nuit du 17 au 18 janvier 1782, après vingt-cinq jours de traversée. A peine débarqué, le marquis informa Washington de son heureux retour et l'assura que la chute de lord Cornwallis avait produit un glorieux effet dans toute l'Europe¹. Puis il partit avec ses amis pour Versailles et pour Paris. Il arriva inopinément dans la capitale le lundi 21 janvier², pendant que sa femme assistait, à l'Hôtel de Ville, aux fêtes données en l'honneur de la reine à l'occasion de la naissance d'un dauphin. Le bruit de la présence du jeune héros se répandit aussitôt ; les poissardes coururent à l'hôtel de Noailles et lui

¹ Cf. Dans les *Mémoires* la lettre de La Fayette à Washington, en date de Lorient, 18 janvier 1782.

² On lit à ce sujet dans la *Vie de madame la duchesse d'Ayen* par madame de La Fayette. p. 78 : Le retour de M. de La Fayette et de mon beau-frère, le 21 janvier, pendant que nous étions à la ville, en fut le complément.

offrirent deux branches de laurier¹. La marquise de La Fayette, avertie, aurait eu quelque peine à rejoindre son époux, à cause du cortège et de la foule, si la reine ne l'avait fait monter dans un de ses carrosses et ne l'avait déposée à l'hôtel de Noailles². Le marquis se précipita au-devant de sa femme, qui s'évanouit de joie ; il la reçut dans ses bras et la transporta dans ses appartements, aux applaudissements des spectateurs³. Le lendemain 22 janvier, il se rendit à Versailles et reçut du roi le meilleur accueil. Louis XVI fit l'éloge de Washington. A la Cour comme à la ville, chacun s'empressa autour du marquis et lui fit des protestations d'estime et d'amitié. Le vieux maréchal de Richelieu l'invita à dîner avec tous les maréchaux et porta la santé de Washington. La Fayette en informa son illustre ami dans une lettre écrite de Versailles le 30 janvier⁴. A l'Opéra,

¹ Cf. *Correspondance secrète de Métra*, à la date du 24 janvier 1782, t. XII, p. 273, et Lescure, *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI*, t. Ier, p. 458, à la date du 1er février 1782.

² On lit à ce sujet dans la *Correspondance secrète de Métra*, à la date du 24 janvier 1782, t. XII, p. 273 : J'ai pu négliger de vous mander, Monsieur, que le marquis de La Fayette, arrivé, comme on sait, au milieu des fêtes de Paris, fut accueilli par une nombreuse et joyeuse bande de poissardes qui, l'ayant attendu, on ignore sur quel avis, à la porte de l'hôtel de Noailles, lui offrirent des branches de laurier ; mais ce que je me reprocherais de manquer de consigner ici, ce sont les témoignages de satisfaction dont l'ont honoré Leurs Majestés et une circonstance qui peint bien l'âme sensible et délicate de notre reine. La marquise de La Fayette s'était rendue à la ville, sur l'invitation qui lui en avait été faite. Au retour sa voiture ne l'aurait ramenée à l'hôtel de Noailles qu'en lui faisant perdre plus de six ou sept heures pour laisser passer tout le cortège. La reine voulut que cette dame prit une place dans l'une des voitures de Sa Majesté et daigna même faire arrêter le cortège devant l'hôtel de Noailles, afin que la marquise pût descendre et se rendre auprès de lui.

³ La *Gazette d'Amsterdam* publia, le 1er février 1782, sous la rubrique de Paris, 25 janvier, le récit suivant : Le marquis parut mardi à la Cour, où Sa Majesté lui témoigna combien elle était sensible à ses services. Tous les courtisans s'empressèrent à l'envi de lui marquer leur estime et leur amitié. Mais rien ne fut plus touchant que la première entrevue du marquis avec sa jeune épouse. Le jeune héros avait voulu la surprendre, mais les cris d'un peuple innombrable qui, au premier instant de son arrivée, faisait retentir son nom de tous les côtés, rendit toutes ces précautions vaines. On eut toutes les peines du monde à retenir la jeune épouse de se jeter dans la foule pour aller à sa rencontre. La reine, avertie de son embarras, envoya un de ses propres carrosses pour la prendre. La marquise arriva ainsi à l'hôtel de Noailles. Le jeune marquis, ayant entendu sa voix, s'élança des appartements, vola à la portière, reçut entre ses bras sa tendre épouse, à qui l'excès de la joie avait ôté la connaissance. Il la porta de la sorte entre ses bras, au milieu des applaudissements d'une multitude qui ne pouvait s'empêcher de faire éclater sa sensibilité sur cette scène touchante de la tendresse conjugale.

Une autre version se trouve dans le journal inédit du libraire Hardy, t. V. p. 97 ; on y dit que la reine adressa des compliments à La Fayette. — Cf. Pièces justificatives, n° XI.

⁴ On y lit ce passage : J'ai été reçu par la nation en général, par le roi et par mes amis, d'une manière dont vous auriez joie et qui a surpassé toute mon ambition. Le roi m'a parlé de vous dans des termes d'une si haute confiance, m'a tellement exprimé la considération, l'admiration et l'affection qu'il a pour vous, que je ne puis me dispenser de vous le dire. J'ai été l'autre jour invité à dîner chez le maréchal de Richelieu, avec tous les maréchaux de France. Votre santé y a été portée avec toute sorte de respect, et j'ai été chargé de vous présenter les hommages de ce corps. Tous les jeunes gens de la Cour sollicitent la permission d'aller en Amérique. — Cette considération pour Washington n'était pas nouvelle ; dès le 10 mars 1781 le comte de Vergennes écrivait à La Fayette : J'ai lieu de croire que M. Washington sera content des efforts que nous faisons pour le soutien de la cause américaine, et qu'il fera de son côté tout ce qui sera en son pouvoir

comme il assistait, le 10 février, à une représentation d'*Iphigénie en Aulide*, le public saisit le moment où le chœur chantait : *Achille est couronné des mains de la victoire*, pour l'applaudir, et l'actrice, mademoiselle Dorlay, s'avança près de sa loge et lui tendit la couronne de laurier qu'elle portait à la main¹. Enfin l'amour ne lui fut pas moins propice, car La Fayette conquiert la belle comtesse de Simiane, une des reines de la Cour par la grâce, par l'esprit et par le cœur².

La Fayette avait une importante mission à remplir : il fallait obtenir du gouvernement français de nouveaux subsides. C'était là chose difficile ; Franklin disait qu'il n'y avait rien à espérer³, mais il fut si bien réconforté par le marquis qu'il écrivait, le 4 mars 1782, à Robert Livingston :

A son retour en France, le marquis de La Fayette a été reçu par tout le monde avec toute la distinction possible. Il gagne journallement dans l'estime et l'affection générale et promet d'être un grand homme en son pays. Il est chaudement

pour qu'ils ne soient pas infructueux. Je vous prie d'assurer ce général que nous mettons la plus entière confiance dans son zèle, dans son patriotisme et dans ses talents, et que nous le verrons avec bien du plaisir acquérir enfin la gloire d'avoir délivré sa patrie et assuré sa liberté. (Arch. des Affaires étrangères, États-Unis, t. XV, n° 92.)

¹ On lit à ce sujet dans les Mémoires secrets de Bachaumont, à la date du 11 février 1782 : Hier, on jouait à l'Opéra *Iphigénie en Aulide*. M. le marquis y était en loge. Le public l'a découvert dans le fond, où sa modestie l'obligeait de se tapir, et a saisi le moment où le chœur chante : *Achille est couronné des mains de la victoire*, pour l'applaudir. Ce signal a encouragé l'actrice, qui, de son propre mouvement, a dirigé vers lui une couronne de laurier qu'elle tenait en main. Elle n'a pu en faire davantage, n'y étant point autorisée par ses supérieurs. Le parterre a admiré la présence d'esprit de Mademoiselle Torlay, qui avait si bien saisi son vœu, et a redoublé de battements de mains. Tous les talons rouges, présents au triomphe du jeune héros, n'ont pas approuvé l'action de Mademoiselle Torlay ; ils sont furieux que M. de La Fayette, à 24 ans, soit désigné maréchal de camp, sans avoir passé par le grade de brigadier ; ils disent qu'il n'a rien fait d'extraordinaire et qu'ils en auraient bien fait autant, s'ils avaient eu les mêmes occasions. (Cf. aussi la *Correspondance secrète de Métra*, à la date du 13 février 1782, t. XII, p. 307.) — Le même nouvelliste cite, à la date du 27 juin 1783, ces vers d'un vaudeville historique de circonstance, relatifs au voyage de La Fayette en Amérique :

Dans les champs de l'Amérique
Qu'un guerrier vole aux combats,
Qu'il se mêle des débats
De l'empire britannique ;
Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi ?
J'ai l'humeur très pacifique.
Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi.
Quand je chante et quand je bois.

² Cf. A. Bardoux, *La Jeunesse de La Fayette*, p. 147 : Etre aimé de Madame de Simiane, dit-il, passait aux yeux du vieux duc de Laval pour une conquête aussi difficile que celle des principes de 1789. La comtesse, qui était une Damas, resta la fidèle amie de La Fayette. Madame Vigée Le Brun fit son portrait, et elle reçut à cette occasion la visite du marquis. Sa figure, dit-elle, me parut agréable ; son ton, ses manières, avaient beaucoup de noblesse, et n'annonçaient pas le moins du monde des goûts révolutionnaires. (*Mémoires*, t. Ier, p. 254.)

³ Dans sa lettre du 30 janvier 1782, La Fayette écrivait à Washington qu'il trouvait très difficile, presque impossible, d'avoir de l'argent. A mon arrivée, M. Franklin me dit qu'il n'y avait rien à espérer. Cependant, j'ai eu quelques conversations sur cet objet. J'espère, entre nous, que quelque chose pourra être obtenu ; je ne voudrais pas cependant que M. Morris y comptât beaucoup.

attaché à notre cause ; nous sommes sur le pied le plus amical et le plus confidentiel, et il m'est vraiment utile dans mes demandes pour obtenir un surcroît d'assistance¹.

Ces graves préoccupations n'empêchèrent pas La Fayette de satisfaire le désir que lui avait manifesté Washington d'avoir les portraits de toute sa famille. et il se fit peindre avec sa femme et ses deux enfants². Puis, le 20 mars 1782, il signala au comte de Vergennes les singuliers agissements de l'Espagne à l'égard des États-Unis. *Je vois, monsieur le comte, disait-il, que les droits de la France à la gloire de cette révolution et à la reconnaissance des Américains ne pourront être justement partagés par aucune puissance de l'Europe.* Le 30, il se trouvait à Antony, chez le marquis de Castries, alors ministre de la marine, qui se reposait pendant la semaine sainte des soucis de son administration. C'est de là qu'il écrivit à Washington :

Indépendamment de ma situation à la cour et dans la société, les marques d'affection que je reçois chaque jour du peuple en général me rendent aussi heureux que possible. Toute l'influence que je puis avoir me sera vraiment précieuse toutes les fois qu'elle sera employée au service de notre cause chérie. Je suis parfaitement satisfait des dispositions du gouvernement. Les deux nations seront pour toujours attachées l'une à l'autre, et l'envie et la perfidie britanniques, dont toutes deux sont l'objet, ne peuvent que cimenter entre elles une amitié et une alliance éternelles.

Le 12 avril 1782, La Fayette recommanda chaudement à Washington son intime ami, le comte de Ségur, *un des hommes les plus aimables, les plus spirituels et les meilleurs que j'aie jamais vus*, et qui abandonnait l'espoir d'un régiment pour aller servir en Amérique.

Cependant des négociations avaient été entamées entre l'Angleterre, d'une part, et la France et les États-Unis, de l'autre. L'envoyé britannique, Thomas Grenville,

¹ Cf. *Correspondance de Benjamin Franklin*, t. II, p. 154.

² Le continuateur de Bachaumont publie l'information suivante, à la date du 16 mars 1782 : *Le général Washington a prié M. de La Fayette, partant pour la France, de lui rapporter les portraits de toute sa famille. Ce seigneur a, en effet, fait composer un tableau historique qui remplit parfaitement cet objet. Mme de La Fayette y est représentée dans son appartement, entourée de ses trois enfants ; elle tient à sa main un uniforme américain. Le garçon, bouillant de marcher sur les traces de son illustre père. est représenté déjà un bras passé dans une manche, et s'efforçant de mettre l'autre, ce qui jette du mouvement dans la scène. Le marquis de La Fayette est présent, et l'on voit à son étonnement succéder la joie qui brille dans ses yeux. Cette composition, sage, ingénieuse et très convenable aux circonstances, fait beaucoup d'honneur au jeune artiste qui en est l'auteur, et dont c'est, en quelque sorte, le coup d'essai. — La Fayette annonça à Washington, par une lettre du 14 mai 1784, que ce tableau lui serait porté et remis par John Jay, qui retournait en Amérique ; toutefois, ledit tableau n'arriva à destination qu'en avril 1785. En effet, Washington écrivit à La Fayette le 23 juillet 1785 : J'ai eu, à la fin d'avril, le plaisir de recevoir en bon état, par un bâtiment venant de Londres, votre portrait, celui de Madame de La Fayette et de vos enfants. Ce présent est pour moi sans prix ; je vais lui donner la meilleure place dans ma maison.*

agissait avec lenteur. Le 2 juin 1782, La Fayette alla dîner avec Franklin et tous deux se communiquèrent leurs inquiétudes à ce sujet. Le marquis attendait, pour se rendre en Amérique, de savoir s'il y aurait ou non un traité¹. Son impatience devint telle qu'interpellé par Grenville sur son prochain départ, il lui répliqua vertement qu'il voyait bien que l'espérance de paix n'était qu'un jeu. Grenville protesta de la sincérité des intentions de l'Angleterre², et les pourparlers continuèrent avec le comte de Vergennes³. Franklin insistait pour obtenir de l'envoyé du roi Georges des déclarations précises sur les intentions de son gouvernement, mais, atteint de l'influenza, qui régnait alors en Europe, il dut charger La Fayette de le remplacer à Versailles. Le marquis vit le ministre, le 20 juin 1782, et rendit compte par écrit à Franklin de sa mission⁴, puis il alla le visiter dans la soirée, sans pouvoir lui apprendre rien de nouveau⁵. Le 23 juin, de Saint-Germain, il rendit compte à Robert Livingston de ces négociations.

Pendant ce temps on donnait, le 8 juin 1782, à Versailles, une dernière fête en l'honneur du comte du Nord, le futur empereur de Russie Paul I^{er}, et de sa femme, qui visitaient alors la France. La reine, costumée en belle Gabrielle, ouvrit le bal avec le comte d'Artois et dansa un quadrille avec La Fayette⁶, donnant ainsi une marque de faveur au jeune héros.

Le marquis appartenait, comme beaucoup de gentilshommes de son temps, à la franc-maçonnerie. Il fut comblé par ses frères de témoignages d'estime exceptionnels. Le 24 juin 1782, il alla visiter la loge de Saint-Jean d'Ecosse du Contrat social, loge mère du Rit écossais, et y fut reçu [avec toutes les distinctions réservées pour les héros](#) : par une faveur unique jusqu'alors, il fut

¹ Franklin dit, dans son *Journal des négociations de paix entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique* (*Correspondance*, t. II, p. 242) : [Dimanche 2 juin. Le marquis de La Fayette est venu me voir et a dîné avec moi. Il est inquiet de ces retards ; il ne peut partir pour l'Amérique jusqu'à ce qu'il sache avec quelque certitude s'il y aura ou non un traité.](#)

² On lit dans le *Journal de Franklin* (*Correspondance*, t. II, p. 257) : [Lundi 10 juin. Le marquis de La Fayette ne vint chez moi qu'entre onze heures et midi. Il amena avec lui le major Ross. Après déjeuner, comme le major venait de passer dans une autre pièce, il me dit qu'il avait vu depuis peu M. Grenville, qui lui avait demandé quand il comptait partir pour l'Amérique, et qu'il avait répondu : *Je suis resté ici plus longtemps que je ne l'aurais fait, afin de voir si nous aurions la paix ou la guerre ; mais comme je vois que cette espérance de paix n'est qu'un jeu et que vous ne faites que nous amuser, sans avoir aucune intention de traiter, je ne compte pas demeurer plus longtemps : je partirai sous peu de jours.* Sur quoi M. Grenville lui avait répondu que ce n'était point un jeu ; qu'ils étaient sincères dans leur intention de traiter, et que le marquis en serait convaincu sous quatre ou cinq jours.](#)

³ Franklin, dans son *Journal* (*Correspondance*, t. II, p. 265), dit, à la date du 17 juin 1782 : [Le soir, le marquis de La Fayette est venu chez moi il m'a dit qu'il avait vu le comte de Vergennes et que le ministre était content des pouvoirs de M. Grenville. Il me demanda ce que j'en pensais ; je lui répétai ce que j'avais dit à M. Grenville au sujet de leur imperfection à notre égard. Il fut de mon avis.](#)

⁴ Cf. *Correspondance de Benjamin Franklin*, t. II, p. 267.

⁵ Franklin écrit à ce sujet dans son *Journal* : [Dans la soirée le marquis vint chez moi et m'apprit que M. Grenville avait vu le comte de Vergennes, mais il ne put me dire ce qui s'était passé.](#)

⁶ Ces détails sont fournis par les *Mémoires du duc de Croy* (Cf. *Revue rétrospective* de Paul Cottin, 1896, t. V, p. 418). On y lit : [La reine avait copié, pour son habillement, le tableau de la Belle Gabrielle. Elle dansa aussi un quadrille avec M. de La Fayette.](#)

nommé membre de l'atelier par acclamations unanimes, et non par la voie du scrutin¹.

Le 14 octobre 1782, La Fayette annonça à Washington la naissance d'une fille, à laquelle il avait donné le nom d'une des provinces américaines, Virginie². Le 24, il l'informa qu'il avait accepté de servir sous les ordres du comte d'Estaing. En effet, celui-ci devait commander une expédition concertée entre la France et l'Espagne contre l'Angleterre, qui ne se décidait pas assez vite à conclure la paix, et La Fayette avait été désigné comme maréchal général des logis de l'armée. En attendant, le marquis réclamait des secours pour les Etats-Unis, avec d'autant plus d'insistance que l'armée de Rochambeau revenait en France. **Je crois nécessaire**, écrivait-il au comte de Vergennes le 22 novembre 1782, **que pour le succès de la gloire et la cause commune un généreux et dernier effort soit fait en faveur des Américains**. Il alla prendre congé du ministre à Versailles, le dimanche 24 novembre, et il obtint la promesse d'un secours de six millions de livres. Le lendemain 25, La Fayette partit pour Brest³ ; il avait conservé son uniforme américain, pour bien marquer ses préférences et son espoir⁴. Il arriva à Brest le 3 décembre au matin, et dès le 14 il en informa Washington. Puis il rejoignit l'amiral d'Estaing à Cadix vers la fin de décembre⁵.

¹ Cette loge avait alors pour vénérable le marquis de Rouillé. Dans une adresse envoyée par elle à toutes les loges régulières. et dont un exemplaire est conservé dans la bibliothèque particulière du Grand Orient de France, on lit (p. 14) ce passage relatif au vénératol dudit marquis de Rouillé :

Le commencement de son gouvernement a été marqué par un événement assez flatteur pour la R*** L*** pour qu'elle vous en fasse part. Le C*** F*** de La Fayette lui ayant fait la faveur de la visiter. y fut reçu avec toutes les distinctions réservées pour les héros : et ayant été ensuite proposé pour être affilié, il fut admis par acclamations unanimes, et non par la voix du scrutin, distinctions qui n'avaient point eu d'exemple jusqu'alors. Ce C*** F*** est devenu et a été proclamé membre de cette R*** L*** après en avoir prêté le serment le 24e jour du 4e mois de cette 1782.

Sur la liste des membres, La Fayette est inscrit sous cette rubrique : LA FAYETTE (marquis de), général-major en Amérique, Maitre.

² Antoinette-Marie-Virginie, née à Paris le 17 septembre 1782, mariée, en 1801, au comte Louis de Lasteyrie du Saillant. — La Fayette ayant annoncé la naissance de sa fille à Benjamin Franklin, celui-ci répondit plaisamment qu'il souhaitait qu'il eût assez d'enfants pour leur faire porter le nom de chaque province des Etats-Unis. (Cf. *Mémoires secrets*, à la date du 29 septembre 1782.)

³ La *Gazette d'Amsterdam* publia, le 6 décembre 1782, cette information datée de Paris, 29 novembre : **Le marquis de La Fayette a, dimanche passé, fait ses adieux et pris le lendemain la route de Brest pour s'embarquer sur la flotte destinée pour les Antilles. On prétend qu'il servira en qualité de quartier-maitre général des troupes qui doivent servir dans cette partie du monde ; on a cependant remarqué qu'il était parti sous l'uniforme américain, ce qui paraît indiquer qu'il ne servira pas comme Français, mais comme officier général du Congrès.**

⁴ La Fayette avait écrit, le 24 octobre 1782, à Washington : **Quoique je doive rentrer dans l'armée française comme maréchal de camp, à dater de la reddition de lord Cornwallis, je garderai mon uniforme américain et l'extérieur aussi bien que l'intérieur d'un soldat américain. Je traiterai les affaires et prendrai des ordres comme un officier emprunté aux Etats-Unis, et je guetterai l'heureux moment où je pourrai joindre nos chers drapeaux.**

⁵ Le 27 décembre 1782, le baron de Falckenhain écrivait de Cadix au marquis de Ségur qu'il était bien aise d'avoir fait la connaissance de La Fayette. (Orig., *Arch. hist. de la guerre*, vol. n° 1732.)

Malgré ces préparatifs guerriers, les négociations avec l'Angleterre se poursuivaient¹. Aboutiraient-elles ? La Fayette en doutait. **Il paraît que la paix s'éloigne**, écrivait-il de Cadix au comte de Vergennes, le 1er janvier 1783, **et que nous aurons encore une campagne**. Le même jour, il disait à Madame de Tessé :

Aurons-nous la paix, ma chère cousine, et faut-il encore se battre pour s'entendre ? Ma grande affaire à moi paraît être arrangée, car l'Amérique est sûre de son indépendance, l'humanité a gagné son procès, et la liberté ne sera jamais plus sans asile. Puissent à présent nos succès déterminer la paix générale, puisse la France reprendre son rang et ses avantages, et je serai parfaitement heureux, car je ne suis pas assez philosophe pour ne pas mettre un intérêt particulier aux affaires publiques.

On s'entendit sans se battre : les préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre furent signés à Versailles le 20 janvier 1783. L'indépendance des Etats-Unis était désormais assurée. La Fayette, qui se trouvait toujours à Cadix, exprima, le 3 février, au président du Congrès, sa joie de cet heureux résultat. et il ajouta ces sages considérations :

Aujourd'hui que notre noble cause a prévalu, que notre indépendance est fermement établie et que la vertu républicaine a obtenu sa récompense, aucun effort, j'espère, ne sera négligé pour fortifier l'union fédérale. Puissent les États être toujours unis, de manière à défier les intrigues européennes ! Sur cette union reposeront leur importance et leur bonheur. C'est le premier vœu d'un cœur plus véritablement américain que des mots ne peuvent l'exprimer.

Le même jour, il s'entretenait avec Washington en des termes qu'il convient de citer :

Si vous n'étiez qu'un homme tel que César et le roi de Prusse, je serais presque affligé pour vous de voir se terminer la grande tragédie où vous jouez un si grand rôle. Mais je me félicite avec mon cher général de cette paix qui accomplit tous nos vœux... Quels sentiments d'orgueil et de bonheur j'éprouve en pensant aux circonstances qui ont déterminé mon engagement dans la cause américaine ! Quant à vous, mon cher général, qui pouvez dire véritablement que tout cela est votre ouvrage, quels doivent être les sentiments de votre bon et vertueux cœur en cet heureux moment qui affermit et qui couronne la révolution que vous avez faite ! Je sens qu'on enviera le bonheur de

¹ Le 10 novembre 1782, les plénipotentiaires américains avaient signé, à l'insu du gouvernement français, un traité provisoire avec l'Angleterre. Le comte de Vergennes écrivit à Franklin, le 15 décembre, pour se plaindre de ce procédé incorrect, et Franklin s'excusa, le 17, et déclara que **aucune paix ne se fera entre nous et l'Angleterre sans que la vôtre ne soit conclue**. (Cf. *Correspond de Benjamin Franklin*, t. II, p. 299 à 301.)

mes petits-enfants, lorsqu'ils célébreront et honoreront votre nom. Avoir eu un de leurs ancêtres parmi vos soldats, savoir qu'il eut la bonne fortune d'être l'ami de votre cœur sera l'éternel honneur dont ils se glorifieront.

La Fayette interprétait sainement les sentiments de Washington et il prévoyait que sa propre gloire serait défendue devant la postérité par sa participation à une œuvre juste et grande et par une si glorieuse amitié.

La paix, dont se félicitaient ainsi Washington et La Fayette, inspira à Franklin les nobles pensées que voici :

Maintenant pardonnons et oublions. Que chaque pays cherche son avantage dans le progrès des arts et de l'agriculture et non en retardant ou en empêchant la prospérité de l'autre. Avec la bénédiction de Dieu, l'Amérique deviendra un grand et heureux pays, et l'Angleterre, si elle a enfin trouvé la sagesse, aura gagné quelque chose de plus précieux, de plus essentiel à sa prospérité que tout ce qu'elle a perdu ; elle continuera d'être une grande et respectable nation¹.

La Fayette voulait retourner aux Etats-Unis et il fit à son illustre ami la philanthropique proposition que voici :

A présent, mon cher général, que vous allez goûter quelque repos, permettez-moi de vous proposer un plan qui pourrait devenir grandement utile à la portion noire du genre humain. Unissons-nous pour acheter une petite propriété, où nous puissions essayer d'affranchir les nègres et de les employer seulement comme des ouvriers de ferme. Un tel exemple, donné par vous, pourrait être généralement suivi, et si nous réussissions en Amérique, je consacrerai avec joie une partie de mon temps à mettre cette idée à la mode dans les Antilles. Si c'est un projet bizarre, j'aime mieux être fou de cette manière que d'être jugé sage pour une conduite opposée².

Après avoir arraché les Américains à l'oppression anglaise, La Fayette voulait affranchir les nègres. Cette idée généreuse, il la reprendra plus tard et il l'appliquera. En attendant, il quitta Cadix et se rendit à Madrid pour y traiter avec le comte de Florida-Blanca des relations à établir entre l'Espagne et les États-Unis. Il fut reçu avec distinction par le roi Charles III, le 17 février 1783, et il écrivit le même jour à sa tante madame de Tessé :

J'ai fait ce matin ma cour au roi, et, malgré mon titre et habit rebelles, j'ai vu des grands bien petits, surtout

¹ Cf. dans la *Correspondance de Benjamin Franklin*, t. II, p. 309, la lettre à Jonathan Shipley, en date du 17 mars 1783.

² Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date duc février 1783.

lorsqu'ils étaient à genoux, et il y a là de quoi faire éternuer un cerveau indépendant.

Le 19 février il résuma, dans une lettre au comte de Florida-Blanca, le résultat de ses conférences avec le ministre espagnol. L'envoyé des États-Unis, Carmichael, présenta ses lettres de créance et fut reçu officiellement à la Cour. Ce résultat avait été difficile à obtenir, car le roi craignait que l'exemple donné par les Américains ne devint contagieux pour les colonies espagnoles¹. La Fayette, ayant accompli sa mission, quitta Madrid et arriva à Bordeaux le 2 mars, d'où il revint à Paris. Le 12 mars, il reçut le brevet de maréchal de camp et rentra ainsi dans l'armée française². Le comte d'Estaing avait rendu témoignage des services rendus à Cadix par son lieutenant³.

La Fayette partit pour son château de Chavaniac, près de Brioude, le 19 mars 1783⁴. Sa tante Marguerite-Madeleine venait de mourir, et il tenait à consoler Madame de Chavaniac, désormais isolée. D'autres soucis le préoccupaient. Les mauvaises récoltes ayant amené une disette dans la Basse-Auvergne, les habitants des domaines du marquis avaient demandé des secours à l'intendant de la province, M. de Chazerat, qui se trouvait alors à Versailles, disant qu'ils n'avaient évité les horreurs de la famine que par des secours extraordinaires que leur a procurés M. de La Fayette, leur seigneur⁵. Ils avaient chargé leur seigneur de présenter la pétition à l'intendant et la marquise de La Fayette l'avait recommandée à celui-ci, le 26 février 1783. A peine arrivé, le général avisa aux moyens de secourir ses vassaux. Comme le régisseur de ses domaines lui montrait ses greniers encombrés de blé et lui disait : *Monsieur le marquis, voilà*

¹ La Fayette rendit compte de ses négociations à Robert Livingston dans une lettre datée de Bordeaux, 2 mars 1783.

² Le ministre de la guerre fit présenter au roi la note suivante (Arch. adm. de la guerre) : La paix étant faite, M. le marquis de la Fayette est dans le cas de jouir de la grâce que le roi a bien voulu lui accorder à l'occasion de la conduite distinguée qu'il a tenue depuis le commencement de la guerre.

Sa Majesté lui a accordé le grade de maréchal de camp à la fin de la guerre, lorsqu'il rentrerait au service de France. en quittant le régiment dont il était alors pourvu, et Sa Majesté a en même temps décidé que son brevet de maréchal de camp serait daté du 19 octobre 1781, jour de la prise d'York-Town.

On demande les intentions de Sa Majesté.

Louis XVI revêtit cette note de son approbation et le brevet fut expédié. La Fayette figura dès lors sur la liste des maréchaux de camp à la date du 19 octobre 1781.

³ Le comte d'Estaing envoya au maréchal de Ségur l'attestation suivante (Arch. adm. de la guerre) :

M. le marquis de la Fayette. Son nom dit tout. Je ne me permets, comme général, que l'amour-propre de le mettre sous les yeux de Monsieur le maréchal de Ségur, qui n'ignore pas toute la persévérance avec laquelle j'ai sollicité d'avoir un pareil second. Je nie borne à répéter ce que le ministre du roi sait, c'est que M. le marquis de la Fayette a été à Cadix, comme en Amérique, toujours lui-même. Il n'a fait d'ailleurs que des dépenses nécessaires, mais elles étaient indispensables et elles ont été considérables.

ESTAING.

⁴ La Fayette écrivait de Paris, le 19 mars 1783, au comte de Vergennes : Je pars pour l'Auvergne. Monsieur le comte, et, à moins que je ne reçoive vos ordres, je serai une vingtaine de jours dans ce voyage.

⁵ Cf. H. Doniol, *Une correspondance administrative sous Louis XVI, épisode de la jeunesse de La Fayette*, dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1875, t. CIV, p. 49.

le moment de vendre votre grain, La Fayette répondit : Non, c'est le moment de le donner. Et il fit distribuer aux pauvres le blé de ses greniers¹.

Le marquis était donc justement populaire. Il se rendit à Riom le 5 avril 1783, et fut reçu par les habitants avec enthousiasme. C'était, au dire d'un témoin oculaire, une allégresse générale dans la ville ; on s'embrassait presque sans se connaître ; on ne cessait de crier : Vive La Fayette².

La Fayette ramena à Paris sa tante Madame de Chavaniac. Le 5 mai 1783, il reçut la croix de Saint-Louis, en considération de ses services distingués en Amérique. où il s'est trouvé, en qualité de major général, à toutes les affaires qui ont eu lieu entre les troupes du roi d'Angleterre et celles des États-Unis, et où il a été très utilement employé d'ailleurs pour des objets de négociation³. Il fut reçu dans l'ordre par son beau-père le duc d'Aven.

Dans le même mois de mai 1783, La Fayette réalisa le projet, dès longtemps caressé⁴, de quitter l'hôtel de Noailles et de s'établir dans son hôtel de la rue de Bourbon⁵, près du palais de ce nom⁶. Il eut le plaisir de recevoir la réponse de

¹ A ce sujet Gueyffier, subdélégué de l'élection de Brioude, écrivit, le 27 mars 1783, à l'intendant d'Auvergne : M. le marquis de la Fayette est actuellement dans ses terres d'Auvergne. J'ai eu l'honneur de lui faire nia cour et il m'a demandé si vous ne m'aviez pas donné des ordres relativement aux secours en blés de mars qu'il a sollicités pour les paroisses d'Aurat, Jax, Vissac, Auteyrat, Seaugues, Saint-Julien et Saint-Geneix de Fix. Il m'a paru fortement touché de l'alarme généralement répandue sur le succès de la récolte prochaine... Il s'occupe de faire distribuer cent septiers de seigle qui seront donnés gratuitement aux pauvres, et il m'a dit que, s'il avait pu faire de plus amples charités, il n'aurait pas importuné l'administration. (Cf. H. Doniol, *ut supra*, p. 60.)

² On lit dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont, t. XXII, p. 322 : 14 mai 1783. Extrait d'une lettre de Riom en Auvergne le 6 mai : Il y a un mois effectivement que nous avons eu le plaisir de posséder ici le marquis de la Fayette, c'est-à-dire qu'il y était le 5 avril. Il a été reçu avec tous les honneurs dont on vous a rendu compte et qu'il mérite bien. Le corps de ville, précédé d'instruments et des sergents de la milice bourgeoise, alla lui présenter le vin d'honneur ; trois députés du présidial, en robes rouges, le complimentèrent. Enfin, c'était une allégresse générale dans la ville ; on s'embrassait presque sans se connaître ; on ne cessait de crier : Vive La Fayette ! Chacun de ses concitoyens semblait participer à sa gloire, car il faut que vous sachiez que cette maison est de notre province. C'est mime ce qui nous a procuré l'avantage de posséder un instant ce jeune seigneur. Il venait d'y perdre une de ses tantes et s'empressait d'arracher une autre qui lui reste à sa douleur et de l'emmener avec lui. Cet acte de tendresse, vous prouve qu'il est susceptible de tous les sentiments. Il a reçu, avec la modestie qui le caractérise, tous les hommages qu'on lui a offerts.

³ Cf. Archives administratives de la guerre. — On lit, à ce sujet, dans la *Correspondance secrète* de Métra, t. XIV, p. 341, à la date du 20 mai 1783 : M. le marquis de la Fayette vient d'être décoré de la croix de Saint-Louis. On remarque que le roi ne fait pas grâce de six mois au nouveau chevalier.

⁴ Dès le 6 janvier 1778, La Fayette écrivait d'Amérique à sa femme : Ne pensez-vous pas qu'après mon retour, nous serions assez grands pour nous établir dans notre maison, y vivre heureux ensemble, y recevoir nos amis, y établir une douce liberté, et lire les gazettes des pays étrangers, sans avoir la curiosité d'aller voir nous-mêmes ce qui s'y passe ?

⁵ L'hôtel de La Fayette était situé au n° 81 de la rue de Bourbon, actuellement rue de Lille. Il avait coûté 200.000 livres, plus 50.000 livres de réparations et 50.000 livres de mobilier. (Cf. Henry Mosnier, p. 57.)

⁶ Madame de La Fayette raconte, dans la *Vie de Madame la duchesse d'Ayen*, p. 83, qu'elle quitta la maison paternelle et s'installa rue de Bourbon, après le mariage de sa

Washington à sa lettre du 5 février¹ et le regret d'apprendre la mort de deux de ses compagnons d'armes, lord Stirling et le colonel Barber.

La Fayette ne cessait de s'occuper des intérêts des États-Unis. Dès son retour d'Espagne il avait négocié avec les ministres la désignation des ports francs ouverts au commerce américain. A Bayonne et Dunkerque, primitivement choisis, il fit ajouter Lorient et Marseille. Il demanda au comte de Vergennes la définition du port libre et le ministre la lui donna, le 29 juin 1783². Au mois de juillet, il ramena sa tante dans le château de Chavaniac, en compagnie de sa femme et de sa belle-sœur la comtesse de Roure³. Là il répondit, le 20 juillet, à une lettre du président du Congrès, en date du 12 avril 1783, par laquelle celui-ci le remerciait de ses bons offices et le chargeait d'une négociation relative au paiement de la dette des États-Unis à l'égard de la Grande-Bretagne. La Fayette informait le Congrès de ses démarches et de son heureux succès dans l'affaire des ports francs. Le 22 juillet, il exprimait à Washington son admiration toujours croissante :

Jamais homme n'a eu dans l'opinion du monde une place aussi honorable, et votre nom grandira encore, s'il est possible, dans la postérité. Tout ce qui est grand, tout ce qui est bon ne s'était pas jusqu'à présent trouvé réuni dans le même individu. Jamais il n'avait existé d'homme que le soldat, l'homme d'État, le patriote et le philosophe pussent également admirer, et jamais révolution ne s'était accomplie, qui, dans ses motifs, sa conduite et ses conséquences, pût si bien immortaliser son glorieux chef. Je suis fier de vous, mon cher général ; votre gloire me fait éprouver ce que je sentirais pour la mienne, et, tandis que le monde vous contemple, je jouis de penser et de dire que les qualités de votre cœur sont encore préférables à tout ce que vous avez fait.

Le 4 août 1783, les habitants de Langeac, seigneurie voisine de Chavaniac, vinrent offrir au marquis le vin de la ville et lui exprimer le désir de passer sous sa domination⁴.

La Fayette revint à Paris, où une affaire assez délicate réclamait ses soins. Le 13 mai 1783, une *Society of the Cincinnati* avait été fondée par les officiers de l'armée américaine, sous la présidence de Washington, et le général Knox en avait rédigé les statuts. L'ordre de Cincinnati, créé en même temps, avait pour insignes un aigle et un ruban bleu ; le titre de membre de l'ordre devait être

sœur Anne-Paule-Dominique de Noailles avec le marquis Joachim de Montagu, qui avait eu lieu le 12 mai 1783.

¹ Cette lettre de Washington est datée du 5 avril 1783.

² Voici cette définition : Un port libre. Monsieur, est une place d'où l'on peut exporter et où l'on peut importer librement toutes sortes de marchandises étrangères et domestiques. Vous jugez, Monsieur, d'après cette définition, que toutes les marchandises du Nord, sans exception, peuvent être importées à Lorient, et être exportées par les Américains. (Cf. *Courrier de l'Europe*, n° 201, 28 septembre 1784, p. 205.)

³ Cf. Madame de La Fayette, *Vie de Madame la duchesse d'Ayen*, p. 85, et Henry Mosnier, p. 19.

⁴ Cf. *Tablettes historiques du Velay*, 1872, p. 314.

héréditaire de mâle en mâle¹. La Fayette fut un des premiers membres de cette institution et on le chargea de déterminer à quels officiers français ayant combattu pour l'indépendance des États-Unis il convenait de conférer le nouvel ordre. Le marquis intervint, le 16 décembre 1783, auprès du comte de Vergennes, et le conseil du roi décida que le comte de Rochambeau, ses généraux et colonels et les amiraux seraient autorisés à porter la croix de l'ordre de Cincinnatus. La Fayette, d'accord avec le gouvernement américain, eut pour mission de remettre les insignes aux chevaliers français et américains, et à cet effet il fit confectionner des aigles par le major Lenfant². Le 19 janvier 1784, il réunit dans son hôtel les quelques officiers américains membres de l'ordre présents à Paris, les revêtit lui-même de l'aigle et alla ensuite, à leur tête, complimenter les officiers généraux français, auxquels le major Lenfant présenta les insignes³. Cette cérémonie eut quelque retentissement ; elle fut l'occasion de nombreuses réclamations d'officiers qui avaient fait les campagnes d'Amérique et pensaient avoir droit à l'ordre de Cincinnatus. Les capitaines de vaisseau, tels que le chevalier de Suffren et la Pérouse, se sentaient très mortifiés d'avoir été oubliés dans la distribution des aigles. La Fayette écouta leurs justes doléances et se fit leur interprète auprès de Washington⁴.

Le marquis présenta, vers la fin de 1783, au nouveau ministre Calonne un mémoire relatif au commerce de l'Amérique, et il eut avec lui des conférences sur ce sujet. Calonne répondit, le 9 janvier 1784, qu'il en avait référé au roi et que Sa Majesté accordait aux États-Unis quatre ports francs, Lorient, Bayonne, Dunkerque et Marseille. Il assura La Fayette qu'il accueillerait toujours avec attention ses observations et ses demandes, et les termes de sa lettre prouvent combien le gouvernement avait de considération pour le généreux avocat de la cause américaine⁵. Le 10, le marquis informa le président du Congrès de

¹ Cette clause d'hérédité souleva des protestations violentes contre l'ordre de Cincinnatus. John Adams et Benjamin Franklin la combattirent comme dangereuse pour l'égalité démocratique. Ce dernier encouragea Mirabeau à écrire et à publier un travail sur la Noblesse héréditaire (Cf. *Correspondance de B. Franklin*, t. II, p. 360). Aussi Washington obtint-il, en mai 1784, le renoncement des officiers américains à ce privilège. — (Cf., sur la Société des Cincinnati, Jared Sparks, t. IX, p. 495 à 500.)

² Officier français au service des États-Unis, délégué par l'armée américaine.

³ Cf. le continuateur de Bachaumont, à la date du 9 février 1784. On y lit : *Les premiers [les officiers américains] s'étant rassemblés chez le marquis de la Fayette, ce général les revêtit des aigles, marque distinctive de l'association, et fut aussitôt après à leur tête complimenter les amiraux, chefs d'escadre et généraux des armées françaises, auxquels le major l'Enfant, député par l'armée américaine et portant des ordres de Cincinnati, présenta les aigles, portant sur leur poitrine les emblèmes relatifs au caractère de Cincinnatus, avec ces devises : Cincinnia relinqui ad servandam rempublicam of virtutis proemium.*

⁴ Cf. Lettre de La Fayette à Washington, en date du 9 mars 1784.

⁵ Voici des passages de cette lettre, qui a été publiée par le *Courrier de l'Europe* (n° 297, 28 septembre 1784, p. 205) : Je suis autorisé à vous annoncer que l'intention de Sa Majesté est d'accorder aux États-Unis les ports de Lorient et de Bayonne comme ports libres, ainsi que ceux de Dunkerque et de Marseille. Lorient sera absolument libre. Pour Bayonne, la liberté sera restreinte pour le tabac, qui y est sujet à un droit. Les Américains peuvent, dès ce moment, envoyer leurs vaisseaux dans ces quatre ports, où ils n'éprouveront aucune espèce de difficultés... Les plaintes qu'on pourra vous faire, ou que M. Franklin et les autres ministres américains, que je serais charmé de voir, pourront me transmettre contre leur conduite [celle des fermiers généraux], seront examinées avec une grande attention, et le gouvernement ne souffrirait point qu'ils exercent aucune

l'heureuse issue de ses négociations et lui envoya le texte de la lettre du ministre. En conséquence, le Congrès vota des félicitations à La Fayette, dans sa séance du 3 mai 1784, et décida qu'on lui écrirait pour lui témoigner la vive reconnaissance qu'inspirent au Congrès les services importants qu'il en a reçus relativement au commerce entre la France et les États-Unis, particulièrement l'entrée libre dans plusieurs ports de S. M. T. C.¹.

Toujours épris de la nouveauté, La Fayette devint le disciple de Mesmer et il adhéra à sa doctrine le 5 avril 1784². Le 14 mai suivant, il écrivit à Washington sur ce sujet délicat :

Un docteur allemand, nommé Mesmer, ayant fait la plus grande découverte sur le magnétisme animal, a formé des élèves, parmi lesquels votre humble serviteur est appelé l'un des plus enthousiastes³... Avant de partir, j'obtiendrai la permission de vous confier le secret de Mesmer, qui, vous pouvez y croire, est une grande découverte philosophique.

Cependant Washington avait, par une lettre du 1er février 1784, informé La Fayette qu'il venait de se retirer à Mount Vernon. Il lui disait dans des termes d'une admirable simplicité :

Enfin, mon cher marquis, je suis à présent un simple citoyen sur les bords du Potomac ; et, à l'ombre de ma vigne et de mon figuier, libre du tumulte des camps et des agitations de la vie publique, je me plais en ces jouissances paisibles que le soldat toujours poursuivant la renommée, l'homme d'État consacrant ses jours et ses nuits aux plans qui feront la grandeur de sa nation ou la ruine des autres, comme si ce globe ne suffisait pas à tous, le courtisan toujours épiant le visage de son prince dans l'espoir d'un gracieux sourire, doivent bien peu comprendre.

Je ne suis pas seulement retiré de tous les emplois publics, je suis rendu à moi-même et je puis retrouver la solitude et reprendre les sentiers de la vie privée avec une satisfaction plus profonde. Ne portant envie à personne, je suis décidé à être content de tout, et dans cette disposition d'esprit, mon

vexation... Enfin, Monsieur, vous pouvez compter que je serai toujours disposé, ainsi que M. le maréchal de Castries, à recevoir et à écouter avec attention les demandes et représentations ultérieures que vous jugerez à propos de faire en faveur du commerce de l'Amérique.

¹ Cf. *Courrier de l'Europe*, n° 201, 28 septembre 1784, p. 205.

² L'engagement original de La Fayette fait partie de ma collection révolutionnaire et il est reproduit en fac-simile.

³ Louis XVI n'approuvait pas cet engouement pour Mesmer et sa doctrine. Si on en croit Meister, il dit à La Fayette, au moment de son départ pour l'Amérique : *Que pensera Washington quand il saura que vous êtes devenu le premier garçon apothicaire de Mesmer ?* (Cf. note de Maurice Tourneux, dans le t. XIV de son édition de la *Correspondance de Grimm*, p. 25.)

cher ami, je descendrai doucement le fleuve de la vie, jusqu'à ce que je repose auprès de mes pères¹.

Washington terminait cette lettre en invitant son ami à le venir voir dans ses foyers.

Je vous remercie très sincèrement de votre invitation de demeurer chez vous, si j'allais à Paris. Je vois à présent peu d'apparence que je puisse entreprendre un tel voyage. Le dérangement de mes affaires personnelles pendant ces dernières années non seulement m'oblige à suspendre, mais peut m'empêcher de jamais satisfaire à ce désir. Puisque ce motif n'existe pas pour vous, venez, avec Madame de La Fayette, me voir dans mes foyers. Je vous ai dit souvent, et je vous répète, que personne ne vous recevra avec plus d'amitié et d'affection que moi, à qui Madame Washington se joindrait de grand cœur².

La Fayette, qui n'attendait que la fin de ses négociations pour quitter la France, informa son cher général, le 14 mai 1784, que son départ était proche :

A ma grande satisfaction, mon départ est fixé au 10 du mois prochain, époque où j'ai l'intention de quitter Paris et de m'embarquer immédiatement pour l'Amérique. Je me rendrai directement au Potomac, et c'est avec émotion que mon cœur jouit déjà du plaisir de nous retrouver à Mount Vernon.

Les journaux annoncèrent que La Fayette allait former des établissements dans les terres qui lui avaient été concédées par le Congrès³. Au moment de partir, le marquis reçut une lettre du gouverneur de Pennsylvanie l'informant que, le 4 mars 1784, le corps législatif de cet État avait érigé en comté une partie des terres situées à l'ouest des montagnes d'Alleghany et avait donné à ce comté le

¹ Voici le texte anglais de cette lettre, que Guizot appelait un monument :

At length, my dear Marquis, I am become a private citizen on the banks of the Potomac ; and under the shadow of my own vine and my own fig-tree, free from the bustle of a camp, and the busy scenes of public life, I am solacing myself with those tranquil enjoyments, of which the soldier, who is ever in pursuit of fame, the statesman, whose watchful days and sleepless nights are spent in devising schemes to promote the welfare of his own, perhaps the ruin of other countries, as if this globe was insufficient for us all, and the courtier, who is always watching the countenance of his prince, in hopes of catching a gracious smile, can have very little conception. I have not only retired from all public employments, but I am retiring within myself, and shall be able to view the solitary walk, and tread the paths of private life, with a heartfelt satisfaction. Envious of none, I am determined to be pleased with all ; and this, my dear friend, being the order for my march, I will move gently down the stream of life, until I sleep with my fathers. (Cf. Jared Sparks. t. IX, p. 17). — J'ai modifié, d'après ce texte, la traduction imprimée dans les *Mémoires de La Fayette*.

² Washington n'alla jamais en Europe et Mme de La Fayette n'accompagna pas son mari en Amérique.

³ On lit, en effet, dans le *Courrier de l'Europe*, n° 43, 28 mai 1784, sous la rubrique des Nouvelles de France du 24 mai : *M. le marquis de La Fayette doit aussi incessamment partir pour l'Amérique, pour former des établissements dans les concessions qui lui ont été faites par le Congrès.*

nom de La Fayette¹. Ce témoignage de gratitude dut lui être très sensible : c'était une consécration durable de sa gloire.

Le 18 juin 1784², La Fayette quitta Paris, mais il ne s'embarqua à Brest que le 1er juillet³ sur le paquebot le *Courrier de New-York*⁴, en compagnie du chevalier de Caraman.

¹ La lettre de John Dichkenson, gouverneur de l'Etat de Pennsylvanie, à La Fayette, est datée de Philadelphie, 6 mars 1784. On y lit : C'est à l'univers à juger le mérite de vos actions et la justice de notre reconnaissance. Vous avez défendu notre liberté ; l'Assemblée législative se félicite donc, en jouissant de cette liberté, de ce que votre nom sera dorénavant inscrit sur les différents actes de justice qui en seront les titres et les preuves. — La Fayette répondit à cette lettre dès qu'il fut arrivé en Amérique. — La région au delà des montagnes d'Alléghany était divisée en trois comtés, qui portaient les noms de Washington, La Fayette et Bedford. (Cf. Saint-John de Crèveœur, *Lettres d'un cultivateur américain*, édition de 1787, t. III, p. 322 et 323.)

² C'est la date donnée par Saint-John de Crèveœur, t. III, p. 377.

³ Saint-John de Crèveœur dit que La Fayette arriva à New-York le 4 août 1784, après une traversée de trente-quatre jours (t. III, p. 316). De là j'ai établi la date du 1er juillet pour le départ de Brest.

⁴ La Fayette, dans ses Mémoires, appelle ce vaisseau le Courrier de l'Europe, mais Saint-John de Crèveœur, si bien informé de tout ce qui concerne le voyage de La Fayette, lui donne le nom de Courrier de New-York, qui m'a paru plus vraisemblable.

VI

La Fayette débarque à New-York le 4 août 1784 et est reçu avec enthousiasme. — Il visite Philadelphie et arrive, le 19 août, à Mount Vernon. — Entrevue émouvante avec Washington. — Brillante réception à Baltimore le 1er septembre. — Conférence au fort Schuyler avec les chefs indiens et conclusion d'un traité entre eux et les Américains. — Il visite Albany, Hartford et Worcester. — Entrée triomphale à Boston. — Célébration de l'anniversaire de la capitulation de Cornwallis à Yorktown (19 octobre 1784), et réjouissances à cette occasion. — Réception à Salem le 29 octobre et visite à Cape-Anne, Marble-Head, Beverley, Newbury-Port, Portsmouth, Providence, Rhode-Island et Newport. — Il est conduit par la frégate la Nymphé à l'embouchure de la rivière d'York. — Voyage en Virginie et réception à Williamsburg. — Il retrouve à Richmond, le 15 novembre, Washington et repart avec lui pour Mount Vernon. — Tous deux sont acclamés à Alexandrie et à Annapolis. — La Fayette reçoit de l'Etat de Maryland des lettres de naturalisation. — Touchants adieux de Washington à La Fayette et fragment d'une admirable lettre de lui. — Voyage en Virginie. — Imposante manifestation du Congrès réuni à Trenton, le 11 décembre 1784. — Lettre d'adieux de La Fayette à Washington. — Départ de New-York sur la frégate la Nymphé, le 21 décembre 1784.

Après une traversée de trente-quatre jours, La Fayette aborda, dans le port de New-York, le mercredi 4 août 1784 ; il fut reçu avec le plus grand enthousiasme et dès le lendemain on lui offrit un grand dîner¹. Il visita les fortifications qui avaient été élevées en 1776 pour la défense de la ville et il partit pour Philadelphie, où il arriva le 10 août. Accueilli au son des cloches et au bruit du canon, conduit solennellement chez le gouverneur, il fut acclamé par les habitants, qui illuminèrent leurs maisons. Le 11, le corps législatif de Pennsylvanie vint le féliciter. L'adresse qu'il lui présenta se terminait par ces mots : *Puisse votre séjour en Amérique vous être aussi agréable qu'il le sera à une nation qui ne pourra jamais oublier la belle conduite et les grands talents du marquis de La Fayette*. Le général répondit en termes émus à ces témoignages si flatteurs². Le 14 août, il quitta Philadelphie, coucha, le 15, à Baltimore et arriva, le 17, à Mount Vernon, but principal de son voyage³. Washington reçut La Fayette avec une sollicitude toute paternelle⁴. Les deux amis passèrent ensemble

¹ Cf. Saint-John de Crèveœur, *Lettres d'un cultivateur américain*, édition de 1787, t. III, p. 316 et 317. C'est à cet ouvrage que sont empruntés la plupart des détails donnés ici sur le troisième voyage de La Fayette aux Etats-Unis.

² Cf. Saint-John de Crèveœur, t. III, p. 319 à 321.

³ Cette date est fournie par une lettre du 20 août 1784, adressée par Washington au comte de Rochambeau, et où on lit : *Je vous remercie de votre lettre du 16 juin, remise par le marquis de La Fayette, qui est arrivé il y a trois jours*. (Cf. Jared Sparks, t. IX. p. 55.)

⁴ Washington étendait son affection à la marquise de La Fayette. Le 4 avril 1784, il avait écrit à celle-ci une lettre, dont voici le passage le plus intéressant : *Quelque grand que soit votre titre à mon affection, comme femme française ou américaine, ou comme épouse de mon aimable ami, vous en avez d'autres auxquels on peut donner la palme. Les charmes de votre personne et la beauté de votre visage ont un pouvoir plus efficace. C'est cela, Madame, qui vous a fait aimer de moi, et tout ce qui tient à votre nature aura droit à mon affection. George et Virginie, les enfants de votre amour, dont les noms font*

dans cette douce retraite quelques jours heureux, car ils jouissaient de la joie de se revoir après l'accomplissement d'une grande tâche et dans les loisirs d'une paix glorieusement conquise. Il fallut se séparer ; le 28 août 1784, La Fayette prit congé de Washington, mais sous la promesse de se revoir encore avant de rentrer en France. Le 31, il entra dans Baltimore. C'était là qu'il avait, en 1780, réorganisé son armée, grâce au dévouement des citoyens et des citoyennes de la ville. Aussi son souvenir y était-il resté vivace. Le 1er septembre, un dîner de trois cents couverts fut offert au général dans la grande salle de l'Hôtel de Ville et on lui présenta une adresse rappelant qu'il avait été le sauveur de la cité, menacée par l'armée anglaise. La Fayette répondit modestement que cet heureux succès avait été dû plutôt à la bravoure des Américains qu'à ses faibles talents¹. Les Irlandais nouvellement arrivés à Baltimore le congratulèrent aussi et la soirée se termina par un bal, qui rappela au marquis celui où il avait jadis obtenu que les clames de la ville fissent des chemises pour ses pauvres soldats.

La Fayette s'arracha aux charmes de cette hospitalière cité et revint à New-York le 2 septembre 1784. Il écrivit, le 15, au comte de Vergennes, qu'il partait **pour un traité de sauvages**². En effet, il se rendit à Albany, où le corps municipal lui offrit un diplôme de citoyen en fermé dans une boîte d'or et donna un grand dîner en son honneur. Le 20 septembre, il s'embarqua sur la rivière d'Hudson, avec le chevalier de Caraman et Barbé de Marbois, pour le fort Schuyler. Une assemblée de sauvages y eut lieu le 26 septembre, dans le but de conclure un traité avec les Américains. La Fayette rappela aux Indiens combien les prédictions qu'il leur avait faites dans sa première réunion avec eux s'étaient réalisées et il les engagea à vivre en bonne intelligence avec les vainqueurs. Il terminait ainsi son discours :

Si vous avez ouvert les oreilles et bien entendu mes paroles, je vous en ai dit assez. Répétez-les les uns aux autres, tandis que sur l'autre bord du grand lac je recevrai avec plaisir de vos nouvelles, et jusqu'au moment où nous fumerons ensemble, où nous coucherons encore sous la même écorce, je vous souhaite bonne santé, chasses heureuses, union, abondance, et le succès de tous les rêves qui vous promettent du bonheur.

honneur à mon pays et à moi-même, y ont un double droit et seront l'objet de mes vœux. (Cf. Jared Sparks, t. IX, p. 38.)

¹ Cf. Saint-John de Crèvecoeur, t. III, p. 327 et 329. — Voici le texte de cette allocution, tel qu'il fut publié par le *Courrier de l'Europe*, dans son numéro du 9 novembre 1784, p. 302 :

Messieurs, je me sens infiniment honoré de recevoir ce témoignage flatteur du plaisir que vous cause mon arrivée et j'éprouve la plus vive satisfaction de voir la ville de Baltimore dans un état aussi florissant. C'est à la fermeté et à la bravoure avec lesquelles vous vous êtes conduits contre l'ennemi que vous devez attribuer les heureux succès de vos armes, et non aux faibles talents que je puis avoir en partage. Le bonheur de l'Amérique ne peut m'être indifférent, c'est un devoir sacré pour moi d'y veiller. La déclaration que la France vient de faire de quatre ports francs est une démarche qui, je n'en doute nullement, tournera à l'avantage du commerce de ce pays et resserrera les liens qui doivent h jamais unir les deux nations. Je vous remercie très sincèrement, Messieurs, de vos souhaits obligeants, et vouêterai toujours le plaisir le plus vif en apprenant que les citoyens de Baltimore et la nation en général jouissent d'un sort heureux.

² Cf. *Mémoires* de La Fayette.

Le chef des Mokawks, Tocksicanéhiou, répondit Kayewla — c'était le nom indien du général :

Oui, mon père, nous voyons que tout ce que tu nous as dit est vrai, que l'alliance entre l'Amérique et la France serait une chaîne indissoluble et que ceux qui en douteraient pourraient passer le grand lac et voir par eux-mêmes. Mon père, les paroles que tu as prononcées aujourd'hui seront publiées parmi les six nations ; elles vont fortifier la chaîne d'amitié que nous désirons voir durer toujours.

Le lendemain 27 septembre, la Sauterelle, orateur des nations amies, présenta à La Fayette le collier que le comte de Montcalm avait remis aux Indiens en signe d'amitié vingt ans auparavant, et le général, en lui rendant ce gage de paix, félicita les sauvages de leur fidélité. Hoktawitchy, chef huron, et Towanéganda, chef des Sénécas, firent aussi des discours¹. Cette conférence amena la conclusion d'un traité entre les Américains et les Indiens, qui fut signé le 14 octobre et qui déjoua les intrigues anglaises².

La Fayette, satisfait de l'accueil des Indiens et du résultat obtenu, revint à Albany, visita Saratoga, Hartford et Worcester, et s'arrêta à Water-Town, localité située à trois lieues de Boston, et où les habitants de cette cité, venus à sa rencontre, lui offrirent à dîner dans l'auberge de la ville. L'entrée à Boston fut triomphale. La Fayette, accompagné du comte de Granchain, commandant la frégate *la Nymphé*, du chevalier de Caraman et du major général Henry Knox, précédé de fifres, de tambours et du corps de musique, escorté d'une foule immense, arriva à l'auberge de Whigs et, du haut d'un balcon, remercia les citoyens. Une adresse lui fut présentée par Knox, au nom des officiers de la ligne de Massachusetts. et le général se glorifia d'être le fils adoptif et le disciple de Washington³. Le 19 octobre 1784, la ville de Boston célébra l'anniversaire de la reddition de lord Cornwallis à Yorktown. A cette occasion, le Conseil exécutif et les membres des deux Chambres de l'Etat de Massachusetts firent à La Fayette une réception solennelle. Un repas de cinq cents couverts eut lieu à l'Hôtel de Ville et, à un moment donné, un rideau placé derrière le général tomba et laissa voir le portrait de Washington, couronné de lauriers et de fleurs et encadré par les drapeaux de France et d'Amérique. La Fayette ressentit une vive émotion de

¹ Cf. Saint-John de Crèveœur, t. III, p. 334 et 338, et les *Mémoires* de La Fayette. — Les Indiens donnèrent au chevalier de Caraman le nom de Skana-Houchy.

² Le 12 octobre, La Fayette écrivait au comte de Vergennes : Je n'ai pas quitté M. de Marbois ; il vous parlera du traité sauvage où nous avons été ensemble et où l'on a cru que je pouvais être de quelque utilité. Il est impossible de ne pas jouir de l'attachement que ces nations ont conservé pour nous. Ils aiment nos manufactures et peuvent avec un peu de soin nous offrir une petite branche de commerce. (Cf. *Mémoires* de La Fayette.) — Le *Courrier de l'Europe*, dans son numéro du 8 mars 1785, t. XVII, p. 147, publia l'information suivante, en annonçant le retour de La Fayette en France : Il a beaucoup contribué à la paix, conclue le 14 octobre dernier au fort Stanwix [Schuyler] entre les nations indiennes de la partie septentrionale et les Etats-Unis de l'Amérique. Le général Washington, M. de Marbois et le chevalier de Caraman assistèrent aux conférences des commissaires du Congrès avec les chefs des sauvages. Les harangues du marquis de La Fayette furent vivement senties et applaudies et elles eurent le succès désiré. — C'était exact, sauf la présence de Washington.

³ Cf. Saint-John de Crèveœur, t. III, p. 346 à 349.

cette attention délicate ; rien ne pouvait lui plaire davantage que d'être ainsi associé à la gloire de son illustre ami. Un bal suivit le banquet ; la ville était illuminée et dans les jardins de Mme Hayley, sœur de John Wilkes, un des chefs du parti libéral anglais, on tira un feu d'artifice¹.

Le général s'arracha à ces réjouissances et arriva, le 29 octobre, à Salem, toujours accompagné du comte de Grandchain et du chevalier de Caraman. Les cloches sonnaient à toute volée et le peuple l'acclama. Le corps municipal lui présenta une adresse et La Fayette y répondit avec son affabilité habituelle². De Salem, il visita Cape-Anne, Marble-Head, où les veuves étaient nombreuses, car la moitié de la population masculine avait péri pendant la guerre, Beverley, Newbury-Port et Portsmouth. De là, il revint à Boston, visita Providence. Rhode-Island et Newport, qui lui rappelaient tant de souvenirs, repassa par Boston et s'embarqua dans cette ville sur la frégate la Nymphé, qui le conduisit à l'embouchure de la rivière d'York-, dans la baie de Chesapeake. Il voulait revoir cette Virginie, où il avait acquis tant de gloire militaire. Les habitants de Williamsburg vinrent le recevoir et le général Nelson lui donna l'hospitalité³. Enfin, le 15 novembre 1784, La Fayette entra dans Richmond, où Washington l'attendait⁴. Après avoir été congratulés par la Chambre des délégués, les deux amis se rendirent à Mount Vernon pour y goûter quelque repos. Puis ils visitèrent les cités d'Alexandria et d'Annapolis, où on les fêta avec enthousiasme. L'Etat de Maryland donna au marquis des lettres de naturalisation pour lui et ses descendants mâles⁵. Enfin, l'heure de la séparation sonna : Washington fit à La

¹ Cf. Saint-John de Crèveœur, t. III, p. 353, et le *Courrier de l'Europe*, n° du 31 décembre 1784, p. 422.

² Le *Courrier de l'Europe* publia, dans son numéro du 31 décembre 1784, p. 422, l'information suivante sous la rubrique de Salem. 2 novembre : *Son arrivée fut annoncée par le son des cloches, et son entrée dans Salem fut précédée et suivie d'une cavalcade des plus nombreuses : la populace, dont toutes les rues étaient remplies, faisait retentir les airs de ses acclamations. Le marquis salua tout le monde avec la plus grande affabilité. Il se rendit à la salle du concert au milieu de ce cortège et fut reçu par le corps municipal, qui lui présenta une adresse, à laquelle cet officier général répondit de la manière la plus obligeante...*

³ Cf. Saint-John de Crèveœur, t. III, p. 355 à 360.

⁴ Cf. Saint-John de Crèveœur, t. III, p. 364 à 369.

⁵ Le *Courrier de l'Europe*, t. XVII, n° du 20 mai 1785, p. 321, donne le texte de l'acte de naturalisation de La Fayette par les États du Maryland :

L'Assemblée générale de l'État du Maryland, jalouse de perpétuer un nom cher à la patrie et de compter au nombre de ses citoyens le marquis de La Fayette, ayant reconnu qu'à l'âge de dix-neuf ans il abandonna sa patrie et vint exposer sa vie pour la défense des libertés de l'Amérique ; qu'après avoir été nommé major général de l'armée américaine, il refusa généreusement les émoluments attachés à ce grade ; qu'il n'a combattu que pour mériter ce qu'il a obtenu, la réputation d'un zélé patriote et d'un brave soldat : que, nommé au commandement d'une expédition contre le Canada, il s'en acquitta à la satisfaction du Congrès ; qu'à la tête d'une armée en Virginie, il sut rendre inutiles les manœuvres d'un général ennemi des plus distingués, et mérita l'admiration des généraux les plus consommés : qu'il s'est attiré l'attention et s'est concilié l'amitié de l'immortel Washington : enfin qu'il a travaillé et réussi dans tout ce qu'il a entrepris pour porter le nom des États-Unis de l'Amérique au faîte du temple de la gloire : il a été arrêté par l'Assemblée générale du Maryland que mondit sieur marquis de La Fayette et ses descendants mâles seront à jamais et sont dès ce moment reconnus pour sujets de cet Etat, et jouiront dorénavant des immunités, droits et privilèges de citoyens, en se conformant aux lois et à la constitution dudit Etat.

Fayette d'affectueux adieux ; il lui donna sa bénédiction paternelle et l'embrassa avec émotion. Il lui remit une lettre destinée à la marquise et où il écrivait :

Le marquis retourne vers vous avec toute la chaleur et l'ardeur d'un amant nouvellement enflammé. Nous vous le rendons en bonne santé, couronné des guirlandes de l'amour et du respect de toutes les parties de l'Union. Puisse ce retour vers vous, sa famille et ses amis, être favorable et aussi heureux que vous pouvez le souhaiter ; puissiez-vous vivre longtemps ensemble, respectés et aimés, et transmettre à une nombreuse postérité les vertus que vous possédez tous deux¹.

Washington quitta Annapolis le 30 novembre 1784, pour rentrer à Mount Vernon. Il a dépeint lui-même à son ami, dans des termes admirables, les impressions de son cœur :

Au moment de notre séparation, sur la route, pendant le voyage, et depuis lors, à toute heure, j'ai ressenti profondément tout ce que le cours des ans, une étroite union et votre mérite m'ont inspiré d'affection, de respect, d'attachement pour vous. Pendant que nos voitures s'éloignaient l'une de l'autre, je me demandais souvent si c'était pour la dernière fois que je vous avais vu ? Et malgré mon désir de dire non, mes craintes répondaient oui. Je rappelais dans mon esprit les jours de ma jeunesse, je trouvais qu'il y avait bien longtemps qu'ils avaient fui pour ne plus revenir, que je descendais à présent la colline que j'ai vue cinquante-deux ans diminuer devant moi ; car je sais qu'on vit peu de temps dans ma famille, et, quoique doué d'une constitution forte, je dois m'attendre à reposer bientôt dans la funèbre demeure de mes pères. Ces pensées obscurcissaient pour moi l'horizon, répandaient un nuage sur l'avenir, par conséquent sur l'espérance de vous revoir. Mais je ne veux pas me plaindre, j'ai eu mon jour².

Si La Fayette, par l'effet de son âge et de sa nature, n'avait pas de si graves pensées, son cœur n'était pas moins triste en s'éloignant, sur la route de

¹ Cette lettre est datée du 25 novembre 1784. (Cf. Jared Sparks, t. IX, p. 73.)

² Voici le texte de cette lettre de Washington à La Fayette, datée de Mount Vernon, le 8 décembre 1784 :

In the moment of our separation, upon the road as I travelled, and every hour since, I have felt all that love, respect and attachment for you, with which length of years, close connexion, and your merits have inspired me. I often asked myself, as our carriages separated, whether that was the last sight I ever should have of you ? And though I wished to say No, my fears answered Yes. I called to mind the days of my youth, and found they had long since fled to return no more ; that I was now descending the hill I had been fifty-two years climbing, and that, though I was blest with a good constitution, I was of a short-lived family, and might soon expect to be entombed in the mansion of my fathers. These thoughts darkened the shades, and gave a gloom to the picture, and consequently to my prospect of seeing you again. But I will not repine ; I have had my day. (Cf. Jared Sparks, t. IX, p. 77.)

Baltimore, de celui qu'il chérissait comme un père. Il ne fit que traverser cette dernière ville et Philadelphie et il arriva à Trenton, dans le New-Jersey, le 8 décembre 1784. Le Congrès y tenait séance et il résolut de faire en l'honneur du général une imposante manifestation : un Comité, composé d'un membre de chacun des treize États, porta à La Fayette, le 11 décembre, les félicitations du Congrès tout entier. Le héros de cette fête répondit avec émotion :

J'embrasse avec joie cette occasion favorable de remercier le Congrès de la confiance dont il m'a honoré pendant tout le cours de la révolution. Elle commença lorsque, jeune encore et sans expérience, je ne pouvais réclamer que l'adoption paternelle dont mon illustre et respectable ami m'avait cru digne ; elle m'a été continuée avec la plus touchante bienveillance dans toutes les circonstances politiques et militaires de la guerre¹.

De plus, le président du Congrès remit à La Fayette une lettre pour le roi Louis XVI, où les louanges du porteur n'étaient pas épargnées. Le marquis revint à New-York, le 15 décembre 1784, et il eut le plaisir d'y voir son vieil ami et compagnon d'armes, le général Greene, venu à cet effet de Hartford. Enfin, le 21 décembre, il s'embarqua au port de White-Hall avec le chevalier de Caraman sur le canot de la *Nymphe*, et fut salué par treize coups de canon. A peine arriva-t-il à bord de la frégate, que le capitaine de Grandchain répondit au salut des habitants de New-York². Au moment de quitter l'Amérique, La Fayette remercia Washington de sa lettre du 8 décembre³ et lui adressa un dernier et tendre adieu :

Non, mon cher général, notre récente séparation ne sera pas un dernier adieu. Mon âme se révolte à cette idée, et, si je pouvais un instant accueillir une telle pensée, en vérité, elle me rendrait malheureux. Je vois bien que vous ne viendrez jamais en France ; je ne puis espérer l'inexprimable plaisir de vous embrasser dans ma maison, de vous recevoir dans une famille où votre nom est adoré...

Adieu, adieu, mon cher général, c'est avec une peine inexprimable que je sens que je vais être séparé de vous par l'Atlantique. Tout ce que l'admiration, le respect, la gratitude, l'amitié et l'amour filial peuvent inspirer, se réunit dans mon cœur pour le dévouer bien tendrement à vous. Je trouve dans votre amitié une félicité que des paroles ne peuvent pas rendre. Adieu, mon cher général ; ce n'est pas sans émotion que j'écris ce mot, quoique je sache que je reviendrai bientôt. Veillez sur votre santé. Donnez-moi de vos nouvelles tous les mois. Adieu, adieu⁴.

¹ Cf. Saint-John de Crèveœur, t. III, p. 373 à 375, et le *Courrier de l'Europe*, n° du 22 février 1785, p. 118.

² Cf. Saint-John de Crèveœur, t. III, p.377. — La date du 25 décembre 1784, donnée par lui, est erronée. Celle des Mémoires de La Fayette, 2 janvier 1785, l'est encore davantage.

³ C'est la lettre de Washington, dont un passage a été cité plus haut.

⁴ Cette lettre fut écrite à bord de la *Nymphe*, le 21 décembre 1784. Washington adressa à La Fayette, d'Annapolis, le 23 décembre, une lettre où il lui souhaitait bon voyage et lui

Les pressentiments de Washington ne le trompaient pas ; quoiqu'il dût vivre encore quatorze années, la séparation était définitive et les deux amis ne se revirent jamais.

disait : Vous et vos héritiers mâles, vous avez été faits citoyens de cet État [de Virginie] par un acte de l'Assemblée. Vous en recevrez l'avis officiel. Cela est à propos (This is by the by). (Cf. Jared Sparks, t. IX, p. 82.)

VII

La Fayette débarque à Brest le 20 janvier 1785. — Il s'arrête à Rennes et est reçu par les États de Bretagne. — Il rentre à Paris et se propose de faire réformer l'état civil des Protestants. — Il visite, à cet effet, Nîmes et les Cévennes, et revient par Lyon, où il est reçu par une loge maçonnique. — Il part pour la Prusse et écrit de Sarreguemines, le 14 juillet 1785, à Washington. — Il visite Cassel et Brunswick, et arrive à Berlin. — Il est reçu à Potsdam par Frédéric II. — Portrait de ce prince. — Séjour à Rheinsberg, chez le prince Henri de Prusse. — Il va à Breslau et assiste aux grandes manœuvres de Silésie et à la revue de l'armée prussienne (août 1785). — Il est admis à la table de Frédéric II et a pour voisins le duc d'York et lord Cornwallis. — Conversations sur l'Amérique et sur Washington. — Curieuse réflexion du roi. — Il va à Vienne et a une conférence avec l'empereur Joseph II. — Il revient à Potsdam, en passant par Prague et Dresde. — Il assiste aux grandes manœuvres. — Jugement sur le prince héréditaire de Prusse. — Il va à Magdebourg et revient à Paris, par la Hollande, en octobre 1785. — Jugement sur les armées prussienne et autrichienne. — Remarquable lettre de Washington. — Achat d'une plantation à Cayenne, pour y faire l'essai de l'affranchissement des nègres. — Il renonce à la pension à lui accordée par le roi en 1759. — Il obtient la création d'un comité de commerce chargé d'examiner les rapports mercantiles entre la France et les États-Unis. — Il réclame l'abolition du monopole du tabac. — Faveurs particulières accordées aux Américains. — Touchante marque de gratitude donnée à La Fayette par les habitants de l'île de Nantuket.

Après trente jours de traversée, La Fayette débarqua à Brest le 20 janvier 1785. Il se dirigea sur Paris, mais fit une halte à Rennes, où les États de Bretagne étaient réunis. Le général était d'origine bretonne par sa mère et il avait des propriétés dans cette province¹. Il fut reçu avec distinction par l'assemblée, le 24 janvier, et l'abbé de Boisbilly interrompit le discours qu'il faisait sur l'utilité des canaux pendant la guerre et pendant la paix, pour complimenter le jeune héros. La Fayette remercia les États de cet accueil flatteur et déclara qu'il espérait appartenir bientôt à cette auguste assemblée². Il repartit pour la capitale, où il

¹ Les terres que La Fayette possédait en Bretagne lui rapportaient, en 1777, 60.000 livres. Pour subvenir aux dépenses de ses voyages en Amérique, il vendit successivement les terres de La Touche, près Malestroit (72.000 livres) ; de Ploeuc, près de Quintin (150.000 livres) ; du Pelinet, près de Guingamp (120.000 livres) ; de Lisle-Aval de Vaucouronné (9.000 livres) ; et de la ville Dorée Beaumanoir, près de Saint-Brieuc (121.000 livres). En 1783, il lui restait encore en Bretagne les terres de Ker-Martin, de Ker-Garric et du Pont-Blanc, près de Tréguier, évaluées 176.000 livres, et celles de Keraufrait, Saint-Michel et La Rivière, rapportant 24.000 livres. (Cf. le compte dressé, en 1792, par l'avocat Morizot, et publié par M. Henry Mosnier, p. 54 à 59.)

² Ces renseignements sont fournis par les *Mémoires secrets*, t. XXVIII, à la date du 24 février, d'après une lettre de Rennes du 15 de ce mois. L'introduction du marquis de La Fayette dans l'Assemblée des États à la séance du lundi 24 janvier n'est pas moins remarquable. La commission pour l'examen des opérations concernant les canaux commençait son rapport lorsqu'il parut à son retour d'Amérique. Il fut reçu avec acclamation, et on le fit placer sur le banc des barons, auprès de M. le président de la Noblesse. M. l'abbé de Boisbilly, qui parlait en ce moment, reprit son discours, qui roulait sur l'utilité dont les canaux seraient pendant la guerre et sur le fruit qu'on en retirerait en

trouva sa femme, ses enfants et toute sa famille en parfaite santé. Il remit à Franklin une lettre de Washington¹ et se rendit ensuite à Versailles, d'où il écrivit, le 9 février, à son illustre ami pour lui annoncer son retour. Il continua à s'occuper des intérêts américains, comme en témoigne une lettre adressée à John Jay, le 19 mars 1785, mais une pensée généreuse donna un nouvel élément à son activité.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, la situation des protestants était déplorable. La Fayette l'explique en ces termes à Washington, le 11 mai 1785 :

Les protestants en France sont soumis à un intolérable despotisme. Quoiqu'il n'y ait pas à présent de persécution ouverte, ils dépendent du caprice du roi, de la reine, du parlement ou d'un ministre. Leurs mariages ne sont pas légaux ; leurs testaments n'ont aucune force devant la loi ; leurs enfants sont considérés comme bâtards, leurs personnes comme pendables. Je voudrais amener un changement dans leur situation. Pour cet objet, je vais, sous quelque prétexte, avec le consentement de M. de Castries et d'un autre, visiter leurs principales résidences. Je tâcherai ensuite d'obtenir l'appui de M. de Vergennes et du parlement avec celui du garde des sceaux, qui fait les fonctions de chancelier. C'est une œuvre qui demande du temps, et qui n'est pas sans quelque inconvénient pour moi, parce que personne ne voudrait me donner un mot écrit, ni soutenir quoi que ce soit. Je cours ma chance.

C'était en effet de l'audace que de se consacrer à une telle œuvre et il fallait le tempérament de La Fayette pour se lancer dans cette aventure. Le marquis ne recula pas ; il alla à Nîmes et dans les Cévennes faire une enquête sur les vexations dont souffraient les protestants ; il s'entretint avec les pasteurs du désert, et surtout avec le plus éminent d'entre eux, Paul Rabaut ; il écouta leurs justes doléances et épousa leur cause avec ardeur. Il préludait ainsi au combat qu'il devait livrer et gagner, deux ans plus tard, à l'assemblée des Notables. En revenant de Nîmes, il s'arrêta à Lyon, où la loge maçonnique le Patriotisme lui fit une réception solennelle².

A peine de retour à Paris, La Fayette se prépara à de nouveaux voyages. Désireux d'améliorer son éducation militaire, il obtint du gouvernement la permission d'aller assister aux grandes manœuvres de l'armée prussienne en Silésie. Le roi Frédéric II était, à bon droit, considéré comme le maître de tous en l'art de la guerre, et les officiers étrangers se pressaient aux leçons que le vieux

temps de paix. Il prit occasion de ce mot pour complimenter le jeune héros. Il ajouta : *Combien n'est-il pas flatteur d'avoir sous les yeux un de ceux qui ont contribué à nous procurer cette paix désirable.* Le marquis de La Fayette, en se retirant, avec sa modestie ordinaire, témoigna aux États sa sensibilité sur la distinction glorieuse dont ils venaient de l'honorer, et dit qu'il espérait bientôt devenir un des membres de cette auguste assemblée.

¹ Benjamin Franklin écrit à Washington, le 8 février 1785 : *J'ai reçu, par le marquis de La Fayette, votre bonne lettre du 13 décembre.* (Cf. *Correspondance*, t. II, p. 362.)

² La Fayette rappela ce fait dans un discours prononcé à Lyon, en 1829, dans une réception maçonnique. (Cf. bibliothèque du Grand-Orient de France.)

monarque donnait à ses contemporains en faisant manœuvrer dans les plaines de la Silésie ses grenadiers, la terreur et l'admiration de l'Europe. La Fayette quitta Paris au mois de juillet 1785, non sans avoir fait ses adieux à Benjamin Franklin, qui, vieilli et malade, retournait dans sa patrie passer les derniers jours d'une vie consacrée à l'affranchissement de l'Amérique, à la science et à l'humanité¹. Il eut soin aussi de remettre une lettre pour Washington au sculpteur Houdon, qui accompagnait Franklin et se rendait en Amérique pour faire, d'après nature, le buste de l'illustre général².

Le 14 juillet, La Fayette était à Sarreguemines, prêt à franchir la frontière et en route pour Berlin. Le même jour, il écrivait à Washington :

Je suis à présent sur la route des Deux-Ponts, résidence de notre ami le futur électeur de Bavière ; de Cassel, où je reverrai des régiments hessois ; de Berlin, où l'on m'a dit que lord Cornwallis se rendait aussi. De là j'irai rejoindre le roi de Prusse à ses grandes manœuvres en Silésie, je visiterai la Saxe, verrai le camp autrichien en Bohême, présenterai à Vienne mes respects à l'empereur et retournerai à Berlin, où de grandes manœuvres doivent avoir lieu à la fin de septembre. Puis, après avoir examiné tous les champs de bataille qui seront sur mon chemin, je reviendrai par la Hollande et je serai à Paris au milieu d'octobre.

La Fayette accomplit son programme. A Cassel il complimenta les soldats hessois sur leur belle prestance. **D'anciens ennemis, écrivait-il, se rencontrent avec un plaisir, qui cependant est, je crois, plus grand du côté de celui qui a soutenu la cause triomphante.** A Brunswick, il fit connaissance du duc, si fameux depuis par son manifeste de 1792 contre la France, et qui passait pour **réunir au plus haut degré la science militaire et la confiance de l'armée prussienne.** A Berlin, où il arriva dans les derniers jours de juillet 1785, il vit un certain nombre de généraux, parmi lesquels il remarqua surtout le comte de Moellendorf, un des futurs vaincus d'Iéna. Il alla faire sa cour au roi de Prusse, à Potsdam, et à la reine, à Schönhausen³. Le grand Frédéric produisit sur lui une impression qu'il a résumée dans les lignes suivantes :

¹ Benjamin Franklin quitta Passy, avec ses deux petits-fils, le 12 juillet 1785, à quatre heures de l'après-midi, et il alla coucher à Saint-Germain. De là, il gagna le Havre, où il arriva, le 18, à cinq heures du soir. Le 20, il fut rejoint par le sculpteur Houdon. Tous deux quittèrent le Havre, le 22, pour Southampton, où ils parvinrent le 24. Puis, le 28 juillet, ils s'embarquèrent et arrivèrent le 14 septembre à Philadelphie, où Franklin fut accueilli avec enthousiasme. (Cf. le journal de voyage de Franklin, dans le t. II de la *Correspondance*, p. 391.)

² Le 8 novembre 1785, Washington écrivit à La Fayette qu'il avait reçu ses lettres des 9 et 14 juillet, la première par le sculpteur Houdon, et il l'informait que Franklin avait eu, en Pennsylvanie, une magnifique réception. (Cf. Jared Sparks, t. IX, p. 144.)

³ Le ministre plénipotentiaire du roi de France à Berlin, le comte d'Esterno, renseignait le comte de Vergennes sur les faits et gestes de La Fayette. Le 2 août 1785, il écrivit au ministre : **M. le marquis de La Fayette a été accueilli avec distinction par le roi de Prusse, ainsi que par Monseigneur le Prince et Madame la Princesse de Prusse. Il se propose d'aller demain à Schönhausen, chez la reine, et à la fin de la semaine à Rheinsberg, chez**

Malgré tout ce que j'avais entendu dire de lui, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé du costume et de la figure d'un vieux, décrépît et sale caporal, tout couvert de tabac d'Espagne, la tête presque couchée sur une épaule, et les doigts presque disloqués par la goutte. Mais ce qui m'a surpris beaucoup plus, c'est le feu et quelquefois la douceur des plus beaux yeux que j'aie jamais vus, qui donne à sa physionomie une aussi charmante expression qu'il en peut prendre une rude et menaçante à la tête de son armée¹.

Le 4 août, La Fayette se rendit à Rheinsberg, chez le prince Henri, frère du roi, aussi lettré que guerrier. Il y séjourna cinq jours et fut séduit par la bonne grâce et l'esprit de son hôte. **Il aime notre nation avec une préférence vraiment touchante²** ; je conviens toujours de ce qu'il dit à notre gloire, parce que, si je sais défendre un peu ma personne des compliments, je n'ai jamais eu la force de refuser un éloge qu'on donne à mon pays. La Fayette se promenait avec le prince du déjeuner au dîner, était auprès de lui à table et faisait le soir sa partie de loto. Au spectacle, il entendit *le Huron*, qui l'intéressait, disait-il, comme Français et comme sauvage³. Il repartit le 8 août, enchanté de son séjour à Rheinsberg, passa quatre jours à Berlin et quitta cette ville, le 12, avec ses anciens compagnons d'armes le brigadier du Portail et le colonel de Gouvion, pour se rendre en Silésie⁴. Il arriva à Breslau, où il rencontra Frédérick, duc d'York, second fils du roi d'Angleterre Georges III, et, parmi les officiers étrangers venus pour les manœuvres, son malheureux adversaire, lord Cornwallis⁵. Il assista à la

Monseigneur le Prince Henri. (*Archives du ministère des affaires étrangères, Prusse, t. 204, fol. 311 v°*).

¹ Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date du 8 février 1786.

² Le prince Henri témoignait une grande amitié pour La Fayette, mais il n'en faisait pas de même pour le duc d'York, qui était alors à la Cour de Prusse. Le comte d'Esterno écrivait à Vergennes, le 30 août 1785 : **Nous avons appris de Rheinsberg qu'il y a quelques nuages entre le prince Henri et le roi de Prusse à l'occasion du voyage du duc d'York. Le roi de Prusse voulait que le prince Henri invitât le duc à venir le voir à Rheinsberg et qu'il lui préparât des fêtes. M. le duc d'York est venu précédemment à la Cour de Berlin, n'a marqué aucune espèce d'attention au prince Henri et n'a pas témoigné le désir de le voir. Le prince Henri, qui a de la dignité, doit avoir répondu au roi son frère qu'il recevrait bien M. le duc, si ce premier demandait à le voir, mais qu'il ne lui ferait aucune avance.** (*Archives des affaires étrangères, Prusse, t. CCI V, fol. 343 v°*).

³ Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date du 8 février 1786.

⁴ Le comte d'Esterno écrivit de Berlin, le 16 août 1785, au comte de Vergennes : **Le roi de Prusse est parti cette nuit pour la Silésie. Toutes les troupes de cette province sont rassemblées dans un seul camp, qui doit être de plus de cinquante mille hommes... M. le marquis de La Fayette. MM. du Portail et de Gouvion, officiers français, ont permission d'assister au camp de Silésie et sont partis le 12 pour s'y rendre.** (*Archives des affaires étrangères, Prusse, t. CCIV, fol. 320.*)

⁵ On lit à ce sujet, dans le *Courrier de l'Europe*, t. XVII, n° du 6 septembre 1785, p. 154, sous la date de Breslau, 17 août, que beaucoup d'officiers étrangers de distinction étaient arrivés pour la grande revue de l'armée prussienne. **Ceux qui sont au service de France sont MM. le marquis du Portail, brigadier des armées du roi ; le marquis de La Fayette, maréchal de camp ; le comte de Gaudricourt et le marquis de Jumilhac, capitaines de dragons ; M. de Gouvion, lieutenant-colonel ; le baron de Fumel, colonel du régiment d'Artois cavalerie ; M. de Dumesnil, colonel des hussards, et plusieurs autres officiers subalternes.**

grande revue et il vit évoluer, sous les regards du plus grand capitaine de l'époque, trente et un bataillons et soixante-quinze escadrons, formant un total de trente mille hommes. Pendant huit jours, il fut admis à la table de Frédéric II, qui, non sans malice, lui donnait comme voisins le duc d'York et lord Cornwallis. Au cours d'interminables repas de trois heures, le roi interrogeait curieusement La Fayette sur les affaires américaines et sur le général Washington. La Fayette répondait avec son ardeur ordinaire, fier de raconter une campagne où il avait joué un si brillant rôle. Il se laissait aller volontiers à des considérations d'ordre politique, qui n'étaient pas toujours du goût du vieux monarque. Un jour qu'il soutenait avec vivacité que jamais l'Amérique n'aurait ni noblesse, ni royauté, Frédéric II, offusqué d'une théorie si subversive, fixa sur son interlocuteur ses yeux pénétrants et lui dit : **Monsieur, j'ai connu un jeune homme qui, après avoir visité des contrées où régnaient la liberté et l'égalité, se mit en tête d'établir tout cela dans son pays. Savez-vous ce qui lui arriva ? — Non, sire, répondit La Fayette. — Monsieur, répartit le roi en souriant, il fut pendu.** Il s'en fallut de peu, sept ans plus tard, que la prédiction de Frédéric II s'accomplit.

Le 25 août, les manœuvres étant terminées¹, La Fayette se rendit de Silésie à Vienne avec le colonel de Gouvion. Il ne resta que peu de jours dans cette capitale. Le 4 septembre 1785, il fut présenté à l'empereur Joseph II par son oncle le marquis de Noailles, ambassadeur de France, qui lui avait pardonné son équipée de 1777. Le monarque le reçut avec distinction et eut avec lui une assez longue conférence, où on parla beaucoup de l'Amérique, peu de la France et pas du tout de la Prusse². Le lendemain, 5, le marquis de Noailles écrivit au comte de Vergennes :

J'ai été hier à la Cour, Monsieur le Comte, pour présenter à l'Empereur le marquis de La Fayette et M. de Gouvion, officier français, qui est venu avec lui de Breslau. L'Empereur a questionné très longtemps M. de La Fayette sur ses campagnes en Amérique. La conversation ne s'est pas autant étendue sur les camps qui viennent d'avoir lieu en Silésie. L'Empereur n'en a point du tout parlé. M. de La Fayette n'est que pour très peu de jours ici. Il est obligé de retourner au dernier camp de Potsdam, qui est pour le 20 de

¹ Frédéric II était parti pour la Silésie, le 16 août 1785 : il revint, le 30 à Potsdam. — Une correspondance, datée de Berlin, 26 août, et insérée dans le *Courrier de l'Europe*, t. XVII, n° du 20 septembre 1785, p. 185, dit que la grande revue s'est terminée à la grande satisfaction de tous les spectateurs.

² Cf. lettre de La Fayette, en date de Rheinsberg. 2) septembre 1780, dans le *Bulletin d'autographes* de la maison Jacques et Étienne Charavay, de décembre 1833, sous le numéro 12832. — Dans une lettre adressée à John Jay, de Paris, le 11 février 1786, La Fayette donna les détails suivants : **Mon séjour à Vienne a été court : mais j'ai eu avec l'empereur une très longue conférence, dans laquelle nous avons beaucoup parlé du commerce américain, et je l'ai trouvé imbu des préjugés britanniques. Le jour suivant, le prince de Kaunitz entama avec moi le même sujet et témoigna son étonnement de ce que les Etats-Unis ne faisaient pas d'avances à l'empereur. Je répondis que des avances avaient été faites dans le temps, et plus qu'il n'était nécessaire, de la part de l'Amérique ; que l'Autriche avait autant d'intérêt qu'elle à chercher ces alliances ; mais que mon attachement pour Sa Majesté impériale nie faisait souhaiter qu'il s'adressât pour cet objet aux ministres du Congrès actuellement à Paris et à Londres, par l'intermédiaire de ses propres ambassadeurs. J'ajoutai que la meilleure mesure à prendre immédiatement serait d'ouvrir les ports italiens au produit des pêches américaines.**

ce mois. Il n'est pas donné à tout le monde de combiner les choses les plus opposées avec autant de sagesse que M. de La Fayette. Il est venu de Berlin et il y retournera en partant d'ici, sans qu'on lui en sache précisément mauvais gré. Nous sommes convenus ensemble qu'il dirait à M. le prince de Kaunitz qu'il n'a fait que se montrer à Vienne pour demander la permission d'y venir l'année prochaine pendant tout le temps que dureront les camps¹.

La Fayette vit aussi le prince de Kaunitz, chancelier de l'Empire, les feld-maréchaux Haddik et Lascy, le comte de Clerfayt et le général Laudon, dont l'honnêteté et la modestie lui plurent beaucoup. Il conversa avec les ambassadeurs de Hollande². Il assista à des exercices de régiments d'infanterie et de cavalerie, et il écrivit à ce sujet à un général prussien :

Il m'a semblé qu'ils étaient fort instruits, mais moins simples que vous dans leurs mouvements. Je ne vois encore qu'en Prusse ces formations lestes, où l'on marche en avant sans perdre du temps à s'aligner au cordeau. Le régiment d'artillerie de Prague ; commandé par un excellent officier, m'a paru mieux instruit que je ne m'y attendais³.

La Fayette visita ensuite Prague et Dresde et il arriva à Berlin le 18 septembre⁴. Il n'y resta que deux heures et se rendit à Potsdam, où devaient avoir lieu de grandes manœuvres, qui avaient attiré à Berlin un certain nombre d'officiers français⁵. Dans la nuit du 18 au 19 septembre, le roi de Prusse fut pris d'une violente attaque de goutte qui mit sa vie en danger⁶ ; les manœuvres n'en eurent pas moins lieu, mais sous la direction du prince héréditaire, le futur roi Frédéric-Guillaume II, sur lequel La Fayette porta le jugement suivant : *C'est un bon officier, un honnête homme, un homme de bon sens, mais qui n'aura jamais les talents de ses deux oncles*⁷.

¹ *Archives des affaires étrangères, Vienne*, t. CCCL, fol. 152.

² Cf. lettre de La Fayette, en date du 29 septembre 1786.

³ On lit dans la lettre de La Fayette, du 29 septembre 1786 : *Comme Français et républicain, j'ai beaucoup vu les ambassadeurs de Hollande, que j'aurais beaucoup mieux aimé n'y pas voir.*

⁴ Falciola, remplaçant le comte d'Esterno, qui s'était blessé à la main droite, écrivit de Berlin, le 18 septembre 1785, à Vergennes : *M. le marquis de La Fayette est arrivé aujourd'hui de Vienne en parfaite santé. Il est parti deux heures après son arrivée pour se rendre à Potsdam, où les manœuvres commencent le 21. (Arch. des affaires étrangères, Prusse, t. CCIV, fol. 195.)*

⁵ Falciola, dans une lettre à Vergennes, en date du 13 septembre 1785, dit que plusieurs officiers français viennent d'arriver à Berlin pour assister aux manœuvres de Potsdam, et il cite le marquis Dumesnil, mestre de camp du régiment, colonel général hussards ; Stengel, capitaine au même régiment ; le marquis de la Force, le marquis de Mesnard et le chevalier de Bessières, capitaines au régiment Royal-vaissaux. (*Arch. des affaires étrangères, Prusse, t. CCIV, fol. 378.*)

⁶ Cf. lettre de Falciola au comte de Vergennes, en date du 24 septembre 1785. (*Archives des affaires étrangères, Prusse, t. CCIV, fol. 396.*)

⁷ Cf. lettre de La Fayette à Washington, du 8 février 1786.

Le marquis revint de Potsdam à Berlin le 24 septembre 1785 et il repartit, le lendemain¹, passer quelques jours auprès du prince Henri, dont il appréciait hautement la personne et les talents². Il y était encore le 29³. Il retourna à Berlin, mais, comme la maladie du roi se prolongeait, le marquis se résigna à faire ses adieux par écrit et quitta la capitale de la Prusse, le 7 octobre, sans avoir revu Frédéric II. Le comte d'Esterno écrivait, le 5, au comte de Vergennes :

M. le marquis de La Fayette doit partir après-demain pour retourner en France. Cet officier a tenu dans cette Cour, sur tous les points, la conduite la plus parfaite. Précédé ici d'une réputation avantageuse, on lui a témoigné dans cette Cour toute la considération qu'il mérite, et il a su en conquérir tous les suffrages⁴.

La Fayette avait donc produit une excellente impression à la Cour de Berlin et à celle de Vienne. En revenant en France, il s'arrêta dans la ville de Magdebourg, où le duc de Brunswick commandait des manœuvres semblables à celles de Potsdam⁵. Puis il rentra à Paris à la fin du mois d'octobre 1785.

La Fayette avait mis ce voyage à profit pour son éducation militaire ; il avait vu les troupes réputées les meilleures de l'Europe et les capitaines les plus fameux ; il avait visité les champs de bataille, où s'étaient tant de fois rencontrés, avec des fortunes diverses, les Français, les Prussiens et les Autrichiens ; il avait reçu à la Cour et dans les camps l'accueil le plus flatteur et il avait constaté avec orgueil et joie combien grande était parmi les généraux d'Europe la réputation de Washington. C'est à cet illustre ami qu'il confia ses impressions sur les armées prussiennes et autrichiennes⁶ :

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai vu l'armée prussienne ; rien ne peut être comparé à la beauté des troupes, à la discipline qui règne dans tous les rangs, à la simplicité de leurs mouvements, à l'uniformité de leurs régiments. C'est une machine parfaitement régulière, montée il y a quarante ans, et qui n'a subi d'autres changements que ceux qui pouvaient la rendre plus simple et plus légère. Toutes les situations qu'on peut supposer à la guerre, tous les mouvements qu'elles doivent amener, ont été, par une habitude constante, tellement inculqués dans leurs têtes que toutes ces opérations se font presque mécaniquement. Si les

¹ Falciola écrivait au comte de Vergennes, le 24 septembre 1785 : *M. le marquis de La Fayette vient d'arriver de Potsdam : il partira demain pour Rheinsberg.* (*Archives des affaires étrangères, Prusse*, t. CCIV, fol. 396.)

² Dans sa lettre à Washington, en date du 8 février 1786, La Fayette fait le plus grand éloge du prince Henri, *la meilleure connaissance que j'aie faite*, et il ajoute : *J'ai passé quinze jours avec lui à la campagne, et nous avons conservé une correspondance.*

³ La lettre de La Fayette, en date du 29 septembre 1786, que nous avons déjà citée, a été écrite de Rheinsberg.

⁴ *Arch. des affaires étrangères, Prusse*, t. CCIV, fol. 410 v°.

⁵ La Fayette raconte, dans ses *Mémoires*, que Frédéric II chargea le duc de Brunswick de de s'expliquer avec lui sur les affaires de Hollande et de lui dire que la cour de Berlin ne soutiendrait pas le stathouder dans ses prétentions exagérées.

⁶ Dans sa lettre, déjà plusieurs fois citée, du 8 février 1786.

ressources de la France, la vivacité de ses soldats, l'intelligence de ses officiers, l'ambition nationale et la délicatesse morale qu'on lui connaît étaient appliquées à un système aussi bien suivi, nous pourrions être autant au-dessus des Prussiens que notre armée est en ce moment inférieure à la leur, et c'est beaucoup dire.

J'ai vu aussi les Autrichiens, mais pas réunis ; leur système général d'économie doit être plus admiré que les manœuvres de leurs troupes. Leur machine n'est pas simple, nos régiments sont meilleurs que les leurs, et, quelque avantage qu'ils puissent avoir en ligne sur nous, nous devons, avec un peu d'habitude, les surpasser. Je crois réellement qu'il y a plus d'instruction de détail dans quelques-uns de nos meilleurs régiments que dans ceux des Prussiens. mais leurs manœuvres sont infiniment préférables aux nôtres. L'armée autrichienne est beaucoup plus nombreuse que celle des deux autres pays et coûte beaucoup moins que l'armée française.

A son retour La Fayette trouva une lettre de Washington, datée du 25 juillet 1785, où il lut ces remarquables lignes :

Comme les nuages qui s'étendaient sur votre hémisphère se dissipent et que la paix et tous les biens qui l'accompagnent règnent dans votre pays, je veux bannir de mes lettres le mot de guerre. Je voudrais voir les jeunes gens de ce monde en paix, tout occupés du bonheur d'accomplir le grand et premier commandement : *Croissez et multipliez*. Comme encouragement, nous avons ouvert les fertiles plaines de l'Ohio aux pauvres, aux malheureux, aux opprimés de la terre. Tous ceux qui sont surchargés, accablés, cherchant un sol à cultiver, peuvent venir ; et, comme dans la terre promise, ils trouveront le lait et le miel.

Le marquis, toujours hanté de ses rêves d'abolition de l'esclavage, acheta dans la colonie de Cayenne une plantation, qui lui coûta cent vingt-cinq mille livres et où il se proposait d'essayer d'affranchir ses nègres¹. Il songeait également aux protestants et reprenait les négociations pour permettre au commerce américain de s'exercer librement dans tous les ports d'Europe. Le 3 décembre 1785, il renonça à la pension de sept cent quatre-vingts livres que le Roi lui avait

¹ Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date du 8 février 1786. Washington répondit à son ami le 10 mai 1786 : *La bonté de votre cœur, mon cher marquis, se montre dans toutes les circonstances, et je ne suis jamais surpris lorsque vous en donnez de nouveaux témoignages. Votre dernière acquisition d'une plantation à Cayenne, dans la vue d'émanciper les esclaves. est une généreuse et noble preuve de votre humanité. Plût à Dieu qu'un semblable esprit vint animer tout le peuple de ce pays ! Mais je désespère d'en être témoin. Quelques pétitions ont été présentées à l'Assemblée, pendant la dernière session. pour l'abolition de l'esclavage ; elles ont pu à peine obtenir une lecture. Une émancipation subite amènerait, je crois, de grands maux ; mais certainement elle pourrait, elle devrait être accomplie graduellement, et cela par l'autorité législative.*

accordée. en 1759, après la mort de son père, mais il en demanda l'attribution à un ancien sous-lieutenant d'infanterie de Chartres et à la veuve d'un exempt de maréchaussée à Langeac, en Auvergne¹, ce qui lui fut accordé. Au commencement de l'année 1786, il obtint du contrôleur général Calonne la création d'un comité de commerce, composé de fermiers généraux, d'inspecteurs généraux du commerce et de membres du conseil, et chargé d'examiner les rapports mercantiles entre la France et les États-Unis. La Fayette fut appelé dans ce comité dès le 9 février 1786². Il y proposa avec sa hardiesse ordinaire l'abolition du monopole du tabac³, mais sans succès⁴. Toutefois, il obtint des faveurs particulières pour les Américains. Une d'entre elles concernant les huiles de baleine lui valut de la part des habitants de la petite île de Nantucket une marque de gratitude vraiment touchante. Ceux-ci, voulant reconnaître les services rendus par le général au commerce américain, s'engagèrent à donner chacun le lait de leur vache pendant vingt-quatre heures pour fabriquer un fromage de cinq cents livres, qui serait envoyé à La Fayette⁵.

¹ La Fayette écrivit, de Paris, le 3 décembre 1785, au ministre de la guerre, la lettre suivante (Original, *Arch. adm. de la guerre*) : Monseigneur, avant mon dernier voyage, j'eus l'honneur de vous consulter sur une pension de 780 livres, qui me fut donnée après la bataille de Minden, où je perdis mon père, et qui me paraît devoir être employée plus utilement. Mes différentes courses m'avaient empêché depuis longtemps de beaucoup réfléchir à mes affaires personnelles, mais comme depuis l'époque de cette pension nia fortune est augmentée, je supplie aujourd'hui le roi de permettre que je n'en conserve que la reconnaissance.

² Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date du 8 février 1786 : On a formé, à ma sollicitation, un comité où je suis appelé demain. — Dans ce même mois, La Fayette écrivit à Franklin, qui ne lui répondit que le 17 avril 1787. (Cf. *Correspondance de Benjamin Franklin*, t. II, p. 410.)

³ Cf. Clavière et Brissot, *De la France et des Etats-Unis*, Paris, 1787, in-8°, p. 187. On y lit, à l'occasion de cette proposition d'abolition du monopole du tabac : M. le marquis de La Fayette récapitula leurs calculs et, fondant sur leurs bases mêmes l'établissement d'un droit d'entrée de trente-deux sols et demi par livre. il démontra que ce droit suffirait non seulement aux vingt-neuf millions pour l'Etat, mais rendrait encore, outre six millions pour les frais de régie et de garde contre la contrebande, un bénéfice de dix pour cent pour le régisseur et une somme par delà assez considérable. Exposant ensuite ses propres calculs, il démontra que ce nouveau régime amènerait une plus grande consommation du tabac, que ce tabac serait tout à la fois moins cher et de meilleure qualité, et que le royaume serait délivré des vexations et des désordres occasionnés par le monopole avantage bien grand, bien mal apprécié jusqu'à présent, même en ne calculant que d'après le but de la fiscalité, et qu'il appartenait à l'aime sensible de M. de La Fayette de développer avec intérêt... Qu'il nous soit permis d'adresser à ce jeune et généreux Français les hommages de cette philosophie sensible, qui n'admira jamais dans les exploits militaires que le but seul louable de favoriser la liberté, et avec elle les progrès des lumières et de la raison M. de La Fayette a contribué par sa valeur à venger les Américains ; il s'occupe maintenant à étendre leur commerce et celui de leur patrie. Puisse-t-il, avec un succès égal, poursuivre cette utile carrière !

⁴ La Fayette écrivait, le 24 mai 1786, à Washington : On a consacré beaucoup de temps à l'examen de la question des tabacs. J'ai vigoureusement attaqué la ferme générale et chaudement discuté pour obtenir sa destruction. On ne peut pas l'opérer subitement ; elle doit tomber par la méthode plus lente de la mine.

⁵ Cf. Saint-John de Crèvecœur, t. III, p. 384. — La délibération des habitants de l'île de Nantucket, située non loin du cap Cod, est du 19 septembre 1786.

VIII

Correspondance avec Washington et échange de cadeaux. — Voyage de La Fayette à Cherbourg avec le maréchal de Castries (juin 1786). — Le roi le ramène à Versailles dans son carrosse. — Achat de la seigneurie de Langeac. — Réception solennelle du nouveau seigneur, le 15 août 1786. — Le buste de La Fayette par Houdon est offert par les Etats de Virginie à la ville de Paris et placé dans une des salles de l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 1786. — Dîner à Saint-Ouen chez Necker. — Remise au duc de Nivernois d'un projet de réforme de la jurisprudence criminelle rédigé par Condorcet. — Lettre à Barbé de Marbois. — Visite de villes de garnison. — Séjour à Fontainebleau près de la Cour (octobre et novembre 1786). — Dîner offert à William Pitt. — L'impératrice de Russie Catherine II le fait prier de venir à Pétersbourg. — La Fayette sollicite et obtient la permission d'aller la voir en Crimée. — Il se prépare à partir. — La convocation de l'assemblée des notables le retient en France 29 décembre 1786. — La Fayette est inscrit sur la liste des notables. — Double version à ce sujet. — Il est un des témoins du mariage de Condorcet, le 23 décembre 1786. — Il confie à Washington ses espérances sur le rôle de l'assemblée des notables et sur ce qu'il compte y faire. — Il assiste à l'ouverture de cette assemblée à Versailles, le 22 février 1787. — Il fait partie du 2e bureau présidé par le comte d'Artois. — Il joue un rôle actif dans les délibérations et combat le projet de Calonne. — Il demande que le roi élargisse tous ceux qui sont aux galères pour cause de contrebande. — Il attaque le monstre de l'agiotage et signe une déclaration à ce sujet. — Opinions sur le déficit. — Demande de la convocation d'une Assemblée nationale. — Colloque à ce sujet avec le comte d'Artois. — Vœu sur l'état civil des protestants et sur la réforme des lois criminelles le 21 mai 1787. — Dernière séance de l'assemblée des notables le 25 mai. — La Fayette fait le tableau des travaux de cette assemblée. — Il s'est attiré la haine des grands et le suffrage de la nation.

La Fayette ne cessait d'entretenir avec Washington une active et affectueuse correspondance. Les deux amis échangeaient des cadeaux. Comme les ânes étaient rares aux États-Unis, le marquis envoya un âne et deux ânesses à Washington¹, ainsi que des chiens courants, tandis que Mme Washington expédiait des jambons², qui figuraient sur la table de La Fayette, quand il recevait ses amis ou les Américains de passage à Paris³. Le 24 mai 1786, il écrivit à Washington :

Dans quelques jours, mon cher général, j'irai visiter le nouveau port de Cherbourg et de là, avec le ministre de la

¹ Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date du 8 février 1786.

² Washington écrivait à La Fayette, le 8 juin 1786, que sa femme envoyait à Mme de La Fayette une barrique de jambons. Je ne sais s'ils sont meilleurs ou même aussi bons qu'en France, mais ils sont de notre fabrique vous savez que les dames de Virginie s'estiment elles-mêmes d'après la bonté de leurs jambons, et nous nous rappelons que ce mets était de votre goût. Elle a donc désiré que je vous les offre.

³ La Fayette écrivait à Washington, le 20 octobre 1786 : J'ai reçu les jambons et je suis bien reconnaissant de cette aimable attention de Madame Washington. Le premier a été servi, il y a trois jours, à un dîner composé d'Américains, où notre ami Chastellux était invité.

marine, Brest et Rochefort. Je me rendrai ensuite à ma demeure d'Auvergne, et ferai peut-être un tour en Hollande ; mais je passerai certainement le mois de septembre en Alsace avec les troupes qui sont sous l'inspection de mon beau-père le duc d'Ayen. J'examinerai ainsi le terrain de la dernière campagne de Turenne.

En effet, La Fayette accompagna le maréchal de Castries, ministre de la marine, dans le voyage que celui-ci fit à Cherbourg avec le roi, pour visiter les travaux exécutés dans le port de cette ville par le célèbre ingénieur de Cessart. Les maréchaux de Castries et de Ségur partirent le 19 juin, en compagnie du marquis, et Louis XVI ne se mit en route que le lendemain. Après avoir passé par Rambouillet, Houdan, le château d'Harcourt et Caen, il arriva à Cherbourg le jeudi 22 juin 1786, à onze heures du soir¹. La ville et les bâtiments de la rade étaient illuminés. En arrivant à l'hôtel du gouvernement, le roi y fut reçu par les maréchaux de Castries et de Ségur, par les ducs de Chabot, de Liancourt, de Mortemart, de Polignac et de Guiche, et par le marquis de La Fayette². Le 23 juin, dès trois heures du matin, il alla entendre la messe, puis il s'embarqua dans un canot doré, avec les seigneurs de sa suite, et alla assister à l'immersion d'un des cônes qui devaient fermer la rade de Cherbourg. Les jours suivants, l'escadre d'évolution manœuvra sous les ordres du comte d'Albert de Rioms, et donna le simulacre d'un combat naval. Après avoir admiré l'œuvre de Cessart et la flotte, Louis XVI quitta Cherbourg le lundi 26 juin, et il prit dans son carrosse les deux maréchaux, le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe, et le marquis de La Fayette³. Le voyage de retour s'effectua par Caen, Lisieux, Ronfleur, le Havre, Rouen et Gaillon⁴, et le roi rentra à Versailles le 29 juin, à trois heures de l'après-midi⁵.

En revenant de cette intéressante excursion, La Fayette séjourna à Paris, puis se rendit en Auvergne, vers la fin de juillet 1786⁶. Il avait acheté, le 18 avril précédent, la terre de Langeac, voisine de Chavaniac, moyennant la somme de 188.000 livres⁷. Les mauvaises langues prétendaient qu'il agrandissait ses

¹ Cf. *Mémoires secrets*, t. XXXII, p. 158 ; *Correspondance de Grimm*, éd. Tourneux, t. XIV, p. 418 ; le journal le *Courrier de l'Europe*, t. XIX, n° du 16 juin 1786, p. 377 ; la *Gazette de France*, n° du 30 juin 1786, p. 215.

² Cf. le *Courrier de l'Europe*, n° du 18 juillet 1786, t. XX, nouvelles de Paris, du 9 juillet 1786.

³ On lit dans les *Mémoires secrets*, à la date du 11 juillet 1786, t. XXXII, p. 168 : M. le marquis de La Fayette s'étant trouvé à Cherbourg, lors du voyage du roi, Sa Majesté l'a pris dans son carrosse pour le retour, ainsi que les maréchaux de Castries et de Ségur, et le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe de Sa Majesté. — Cf. aussi le *Courrier de l'Europe*, n° du 11 juillet 1786.

⁴ Cf. *Correspondance de Grimm*, t. XIV, p. 18, et le *Courrier de l'Europe*, n° du 30 juin 1786, p. 215.

⁵ Cf. le *Courrier de l'Europe*, n° du 11 juillet 1786.

⁶ Nous ne pensons pas que La Fayette visita Brest et Rochefort, comme il en avait l'intention.

⁷ Cf. Henry Mosnier, *Le château de Chavaniac-La Fayette*, p. 24 à 26. — Le 28 avril 1786, les habitants de Langeac prirent une délibération pour féliciter La Fayette et ils envoyèrent ensuite des commissaires congratuler Mole de Chavaniac sur l'achat fait par son neveu. La Fayette leur adressa ses remerciements le 8 juin suivant. (Cf. *Tablettes historiques du Velay*, 1872, p. 317.)

propriétés dans l'espoir de faire ériger son domaine en duché¹. Quoi qu'il en soit, le 13 août 1786, monté sur un cheval blanc, il alla, de Chavaniac, où une escorte d'honneur l'était venu chercher, à Langeac, et il prit possession avec solennité de cette belle seigneurie. Le syndic de la ville lui présenta les clefs de la ville et le vin ; une grand'messe fut célébrée dans l'église Saint-Gal, et on chanta le *Te Deum*. Le nouveau seigneur visita les établissements publics, au milieu des habitants enthousiasmés, et la fête se termina par un banquet et par des réjouissances publiques².

La Fayette rentra à Paris pour assister à une manifestation encore plus flatteuse pour son amour-propre. Les Etats de Virginie avaient fait exécuter par le sculpteur Houdon le buste du marquis, pour le placer dans leur capitale. Ils en offrirent un exemplaire à la ville de Paris. Le 27 septembre 1786, Jefferson, ministre plénipotentiaire des États-Unis, écrivit aux prévôts des marchands et échevins :

Les États de Virginie, en reconnaissance des services du major général le marquis de La Fayette, ont résolu de placer son buste dans leur capitale. Leur intention d'ériger un monument à ses vertus et aux sentiments qu'ils lui ont voués, dans le pays auquel ils sont redevables de sa naissance, leur a fait espérer que la ville de Paris consentirait à devenir la dépositaire de ce second témoignage de leur reconnaissance. Chargé par les États de l'exécution de la délibération qu'ils ont prise, j'ai l'honneur de solliciter MM. les prévôt des marchands et échevins d'accepter le buste de ce brave officier et de le placer dans un lieu qui puisse rappeler toujours cet hommage honorable et attester le dévouement des alliés de la France³.

L'offre fut agréée et le lendemain 28 septembre. Short, ancien membre du conseil des États de Virginie, remplaçant Jefferson malade, apporta à l'Hôtel de Ville le buste de La Fayette. Le prévôt des marchands. Le Peletier de Mortefontaine. le reçut ; Ethis de Corny, avocat et procureur du roi, ancien commissaire des guerres à l'armée de Rochambeau et, comme tel, décoré de l'ordre de Cincinnatus, fit un discours, et le buste fut placé sur un socle, au bruit d'une musique militaire et aux acclamations des spectateurs. Cette manifestation excita la curiosité publique et les Parisiens coururent voir à l'Hôtel de Ville l'œuvre de Houdon⁴.

La Fayette trouvait le temps de cultiver assidûment les relations mondaines. Il allait dîner à Saint-Ouen, chez Necker, avec Mmes de Staël et de Lauzun. Il

¹ Son compatriote le comte d'Espinhal racontait à ce sujet : *La Fayette, naturellement très ambitieux, ne dédaignait point alors les grâces de la Cour. Il se latta d'être fait duc et, dans cette espérance, il lit l'acquisition de quelques terres aux environs de ses possessions en Auvergne, pour pouvoir asseoir un duché.* (Cf. *Revue rétrospective* de Paul Cottin, 1894, p. 293.)

² Un avocat auvergnat fit une relation en vers de cette prise de possession, sous le titre suivant : *La belle journée ou relation fidèle de la fête donnée à M. le marquis de La Fayette par les habitants de Langeac, le 13 août 1786, par J.-B. Belmont, avocat en Parlement, lieutenant civil, criminel et de police de la prévôté royale de Saint-Illpize, en Auvergne.* Cette relation a été publiée par M. Paul Le Blanc dans les *Tablettes historiques du Velay*, 1872, p. 305.

³ Cf. *Mémoires secrets*, t. XXXIII, à la date du 7 octobre 1786, p. 76.

⁴ Cf. *Mémoires secrets*, t. XXXIII, à la date du 6 octobre 1786, p. 76.

rendait visite au duc de Nivernois, et lui remettait un petit projet de réforme de la jurisprudence criminelle, rédigé par Condorcet. C'est plutôt pour l'acquit de ma conscience, disait-il, que je fais cette démarche, que dans l'espoir de rien obtenir¹. Il écrivait à Barbé de Marbois, consul de France aux États-Unis, pour dissiper les préjugés des Européens contre l'Amérique². Il visitait des villes de garnison, afin de conserver l'habitude de voir les troupes et de juger leur instruction³. Il passa une partie des mois d'octobre et de novembre 1786 à Fontainebleau, où résidait momentanément la Cour⁴. C'est aussi à cette époque que William Pitt vint à Paris. La Fayette, presque guéri de ses préventions contre les Anglais⁵, le reçut à dîner et fut enchanté de son esprit, de sa modestie et de sa noblesse⁶.

De toutes parts, les témoignages de considération lui arrivaient. L'impératrice de Russie, Catherine II, allait partir pour la Crimée ; elle eut la curiosité de voir le héros de l'affranchissement de l'Amérique et elle le fit prier de venir à Pétersbourg. Le marquis riposta par une demande d'aller en Crimée. Ayant reçu une réponse favorable, il écrivit à Washington, le 26 octobre 1786, qu'il comptait partir dans les premiers jours de février pour la Crimée et revenir par Constantinople et l'Archipel. Un événement inattendu empêcha la réalisation de ce projet, et l'impératrice en témoigna ses regrets au comte de Ségur⁷. En effet,

¹ Cf. un fragment de lettre de La Fayette, d'août 1786, dans les *Mémoires*.

² Le 10 septembre 1786, il écrivait à Barbé de Marbois, consul de France aux États-Unis : Il se glisse ici beaucoup de préjugés contre l'Amérique, dont la plupart sont mal fondés. Je crois que vous rendrez service aux deux nations en vous étendant dans vos dépêches, sur les vérités qui peuvent établir la confiance et la bonne harmonie. Je connais bien les reproches qu'on peut faire, mais ils sont exagérés, et il y a beaucoup d'idées que vous pouvez redresser en exposant la vérité avec quelque détails. On vient de nommer un comité composé de conseiller, d'État, intendants des finances et du commerce, inspecteurs du commerce et fermiers généraux, pour examiner nos rapports mercantiles avec l'Amérique. C'est une opération que je sollicite depuis longtemps. et comme je suis admis dans le comité, j'y disputerai pour la bonne cause. sinon avec des talents, du moins avec de bons poumons. Mon objet est de faciliter le, retours d'Amérique pour établir un commerce d'échange et paver en manufactures à nos alliés ce que nous payons en or à nos ennemis. (Lettre inédite communiquée par M. Noël Charavay.)

³ Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date de Paris, 26 octobre 1786.

⁴ La Cour résida à Fontainebleau, du 9 octobre au 16 novembre 1786.

⁵ Dans une lettre de La Fayette, datée de Paris, mardi matin, et publiée dans les *Mémoires*, sans date et sans nom de destinataire, on lit ce curieux passage : Depuis que nous avons gagné la partie, j'avoue que j'ai un plaisir extrême à voir les Anglais. L'humiliation de l'avant-dernière guerre et leur insolence pendant la paix m'avaient donné contre eux un sentiment d'aversion qui n'a fait que croître avec les horreurs dont ils ont souillé l'Amérique, et l'adjonction de leur nom à celui de la tyrannie en a fait prendre à mes oreilles une habitude défavorable : mais à présent. je les vois avec plaisir, et, soit comme Français. soit comme soldat américain ou bien même comme simple individu, je ne trouve sans embarras au milieu de cette fière nation. Ma conversion n'est cependant pas complète. Sans avoir la fatuité de les traiter en ennemis personnels, je ne puis oublier qu'ils sont ennemis de la gloire et de la prospérité françaises, car, en fait de patriotisme, je puis étonner le public, comme on dit que je l'ai fait en sensibilité.

⁶ On lit dans la lettre sans date de La Fayette : Mon dîner d'hier a fort bien réussi ; M. Pitt était soutenu de cinq Anglais et il y avait une douzaine de rebelles, en comptant les dames.

⁷ Le comte de Ségur a écrit à ce sujet dans ses *Mémoires*, t. III, p. 52 : M. de La Fayette avait aussi annoncé l'intention de venir à la Cour de Catherine, mais, comme il fut nommé membre de l'assemblée des notables, il ne put exécuter son projet.

effet, Louis XVI convoqua, le 29 décembre 1786, l'assemblée des notables, pour réformer les finances. Cette assemblée comprenait cent quarante-quatre membres. pris parmi les principaux des trois ordres du royaume, ne possédant pas de charge à la Cour. La noblesse y comptait trente-six représentants. La Fayette fut un d'entre eux. Son nom avait été, prétendait le marquis lui-même, porté sur la liste primitive, effacé, puis rétabli, sur la réclamation du baron de Breteuil et du maréchal de Castries¹ ; mais le bruit courait que son inscription n'était due qu'à ses vives sollicitations auprès du ministre Calonne, qui, le voyant désolé de ne pas figurer sur la liste des notables, avait proposé son nom et l'avait fait agréer par le roi². Quoi qu'il en soit, La Fayette faisait partie de l'assemblée, et c'était une nouvelle porte ouverte à son activité et à son ambition politique.

Le lendemain même de la convocation de l'assemblée des notables, le 28 décembre 1786, le marquis fut un des témoins du mariage de son ami le marquis de Condorcet avec Mme de Grouchy³. Sa maison était ouverte à tous, et on voit par une lettre d'un jeune officier de dix-neuf ans, Xavier de Schonberg, écrite, le 14 janvier 1787, à sa mère, quelle hospitalité cordiale on y rencontrait⁴ :

L'impératrice m'en montra un vif regret : elle avait un grand désir de le connaître, car alors l'enthousiasme pour l'affranchissement de l'Amérique avait gagné tout le monde, jusqu'aux têtes couronnées.

¹ La Fayette dit à ce sujet, dans une lettre à Washington, en date du 13 janvier 1787 : J'avais été sur les premières listes, et mon nom ne se trouvait pas sur la dernière : mais on l'a rétabli avant que j'aie pu savoir le motif de l'exclusion.

² Cette version hostile se trouve dans les Mémoires secrets, qui publièrent, à la date du 21 février 1787, la note suivante sur La Fayette (t. XXXIV, p. 166) :

D'un caractère doux et timide, peu instruit, il n'y a pas grand'chose à en attendre. Soufflé par les Noailles, il sera conseillé d'être du parti de la Cour et de ne pas se compromettre. On apprend, d'ailleurs, que c'est lui qui a sollicité fortement M. de Calonne de le mettre sur la liste des notables, qui lui a dit désirer cette faveur autant que le bâton de maréchal de France. Ce ministre lui répondit qu'il était bien jeune, qu'il n'avait fait preuve d'aucunes connaissances en administration, qu'il n'avait aucune dignité qui le rendit susceptible d'être appelé à cette assemblée, mais que, cependant, étant très recommandable par son personnel, il ne voyait aucun inconvénient de le proposer au roi ; qu'il ne doutait pas que Sa Majesté ne l'agrât, mais qu'il le pria de faire attention que c'était un engagement qu'il contractait d'entrer dans toutes les vues du monarque pour le bien de ses sujets ; et M. de La Fayette de promettre zèle et soumission.

Le comte d'Espinhal reproduit la même version (Cf. *Revue rétrospective* de Paul Cottin, 1891, p. 294) :

Voulant être de tout et désirant, à quelque prix que ce flet, jouer un rôle, quel ne fut pas son désespoir de ne pas se trouver sur la liste des notables convoqués en 1787 ! Il courut aussitôt chez le contrôleur général Calonne, qui, à cette époque, était tout-puissant, lui peignit sa vive douleur, se regardant comme arrêté dans sa brillante carrière, même comme perdu, anéanti, s'il n'était pas un des notables. Le complaisant ministre se laissa toucher et promit d'en parler au roi, qui accorda la grâce que sollicitait La Fayette avec tant d'instance. Le nombre des notables étant rempli, Calonne fit supprimer le marquis de Noailles, qui avait déjà reçu sa lettre d'avis, et le marquis de La Fayette fut mis à sa place. Son premier soin dans l'assemblée des notables fut de dénoncer son bienfaiteur et de se montrer l'un des plus ardents persécuteurs de Calonne, qui finit par être culbuté.

³ Cf. A. Guillois, *La marquise de Condorcet*, p. 68.

⁴ Cette lettre, empruntée aux archives départementales de Seine-et-Oise, 3151, a été communiquée par M. Pierre de Nolhac à M. Bardoux, qui l'a publiée dans *La jeunesse de La Fayette*, p. 193.

Nous avons été chez M. de La Fayette... Aujourd'hui, il m'a embrassé et reçu à merveille. C'est une maison de plus pour moi. Il me semblait être en Amérique plutôt qu'à Paris. Il y avait chez lui quantité d'Anglais et d'Américains, car il parle l'anglais comme le français. Il a un sauvage de l'Amérique habillé suivant son costume, au lieu d'avoir un coureur. Ce sauvage ne l'appelle que mon père, *father*. Tout respire la simplicité chez lui. Marmontel et l'abbé Morellet y dinaient. Jusqu'à ses petites filles parlent l'anglais, comme le français, quoiqu'elles soient toutes petites. Elles jouaient en anglais et riaient avec les Américains, et cela aurait fait des sujets charmants d'estampes anglaises. J'admiraient la simplicité d'un jeune homme aussi distingué, tandis qu'il y a tant de gens qui n'ont rien fait, qui sont aussi avantageux que celui-là l'est peu.

Le 13 janvier 1787. La Fayette informa Washington de ses nouvelles fonctions, qui l'obligeaient d'abandonner son projet de voyage en Crimée. Il exprimait ses espérances dans les termes suivants :

Vous comprenez aisément qu'il y a, au fond de tout cela, le désir d'avoir de l'argent, de façon ou d'autre, pour rétablir la balance entre les recettes et les dépenses que les profusions ont rendues énormes. Mais, pour arriver à ce but, il n'était pas de voie plus patriotique. plus franche, plus noble. Le roi et son ministre. M. de Calonne, méritent qu'on leur en sache gré, et j'espère qu'un tribut de gratitude et de bonne volonté récompensera cette mesure populaire. Mon vœu ardent et ma chère espérance est de voir cette réunion amener des assemblées populaires dans les provinces, la destruction de beaucoup d'entraves commerciales, et un changement dans le sort des protestants, toutes choses auxquelles, je vais, avec mes amis, travailler de tout mon cœur et dévouer mes faibles efforts.

A ce moment, Thomas Jefferson portait sur La Fayette le jugement suivant dans une lettre adressée de Paris, le 30 janvier 1737, à James Madison :

Le marquis de La Fayette est un très précieux auxiliaire pour moi. Son zèle est sans bornes et son influence près du pouvoir très grande. Son éducation ayant été purement militaire, le commerce était pour lui lettre morte. Mais, son bon sens le mettant à même de comprendre parfaitement ce qui lui est expliqué, son influence a été très efficace. Il a un talent solide, est bien vu du roi et sa popularité grandit. Il n'a rien contre lui que ses principes républicains. Je pense qu'il sera ministre un jour. Son faible est une faim canine pour la popularité et la renommée ; mais il s'élèvera au-dessus de cela¹.

¹ Cf. *The writings of Thomas Jefferson*.

Tous les notables allèrent s'installer à Versailles. On logea vingt d'entre eux au château. La Fayette fut au nombre de ces privilégiés ; il occupa une chambre située au-dessus de la salle des Cent-Suisses et portant le numéro 72, et il eut pour voisin, au n° 68, l'évêque de Blois¹.

Le jeudi 22 février 1787, à onze heures du matin, le roi ouvrit à Versailles. dans l'hôtel des Menus, l'assemblée des notables². Il en répartit les membres en sept bureaux. dont il confia la présidence à Monsieur, au comte d'Artois, au duc d'Orléans, au prince de Condé, au duc de Bourbon, au prince de Conti et au duc de Penthièvre. La Fayette fut placé dans le second bureau, présidé par le comte d'Artois³. La seconde séance de l'assemblée eut lieu le lendemain 23 février, sous la présidence de Monsieur. Le contrôleur général Calonne y lut six mémoires sur l'établissement des assemblées provinciales, sur l'imposition territoriale, sur le remboursement des dettes du clergé, sur la taille, sur le commerce des grains et sur la corvée. C'étaient autant de questions proposées aux méditations des notables, qui les étudièrent dans leurs bureaux respectifs. Dès le 24 février, le second bureau se réunit ; le marquis prit place au côté gauche de la table, entre son ami le duc de Laval et le maître des requêtes Laurent de Villedeuil⁴. Les séances étaient presque quotidiennes⁵. La Fayette y remplit un rôle actif. Le 6 mars, le comte d'Artois le désigna, avec le duc de Quines, le président de Cœur de Roi, le président Le Berthon et Le Peletier de Mortefontaine, prévôt des marchands, pour rédiger les avis motivés sur la taille, le commerce des grains et la corvée. Le 7, le second bureau prit connaissance de la rédaction de ces avis et y donna son approbation.

¹ Les notables logés au château étaient : le comte d'Estaing, l'archevêque de Narbonne, le duc de Laval, le comte de Puységur, le maréchal de Mouchy, le comte de Périgord, l'archevêque de Reims, le maréchal de Beauvau, le comte de Chastellux, le duc de Nivernois, l'évêque de Blois, le marquis de La Fayette, le maréchal de Stainville, le duc du Châtelet, le duc de Luxembourg, le conseiller d'Etat Lenoir, de Sauvigny, Boutin, le premier président d'Aligre, Le Peletier de Morfontaine, de Tolozan et le président de Saron. Les autres furent placés au Grand-Commua. à l'ancien gouvernement, à Trianon et dans des hôtels ou des maisons de la ville. (Cf. *État des logements des notables qui composent l'assemblée indiquée au février 1787* : Paris, impr. royale, 1787, in-4° de 10 pages, *Bibl. nat.*, Le 21 3.)

² La Fayette figurait sur la liste des notables avec cette dénomination : *Messire Marie-Paul-Joseph-Roch-Yves-Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, maréchal des camps et armées du roi, major général dans l'armée des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale.* (Cf. *Archives nationales*, C 1.)

³ Voici, d'après la liste imprimée. les noms des trente et un membres qui composaient le second bureau ; l'archevêque de Toulouse (Loménie de Brienne) ; l'évêque de Langres (de la Luzerne) ; le duc d'Harcourt ; le maréchal de Stainville ; le prince de Robecq ; le duc de Laval ; le duc de Guines : le marquis de La Fayette ; Lambert, conseiller d'Etat ; de Villedeuil, maître des requêtes : de Nicolay, premier président de la chambre des comptes de Paris ; Le Berthon, premier président du Parlement de Bordeaux ; de Cœur de Roi, premier président du Parlement de Nancy ; de Castillon, procureur général du Parlement d'Aix ; l'abbé de Fabry, député du clergé des Etats d'Artois ; le comte de Chastellux, député de la noblesse des Etats de Bourgogne ; Le Peletier de Morfontaine, prévôt des marchands de Paris ; Angran d'Alleray, lieutenant civil de Paris ; le chevalier Deydé, maire de Montpellier ; de Beauvoir, maire de Bourges ; de maire de Limoges.

⁴ Cf. le plan de la table aux *Archives nationales*, C 2.

⁵ Le second bureau tint cinquante et une séances, du 24 février au 24 mai 1787. Les procès-verbaux sont conservés aux *Archives nationales*, C 2.

Le 12 mars 1787, l'assemblée des notables tint sa troisième séance. Calonne, après avoir déclaré que les observations présentées par les divers bureaux concordaient avec les sentiments du roi, déposa huit mémoires sur la réformation des droits de traites, sur la suppression des droits de marque des fers, de fabrication sur les huiles et savons, et d'ancrage sur les navires français, sur les droits à acquitter uniformément sur les marchandises coloniales, sur les modifications à apporter dans la jouissance des privilèges accordés à quelques provinces, relativement à l'impôt sur le tabac, et enfin sur la gabelle. Les notables s'occupèrent aussitôt de l'examen de ces diverses questions, mais ils s'émurent de ce que le discours du contrôleur général pouvait faire croire que les observations des bureaux étaient conformes aux mémoires présentés par lui, tandis qu'elles amendaient au contraire très sensiblement les projets ministériels. Chacun des bureaux formula une réclamation à ce sujet et demanda l'insertion de son avis dans le procès-verbal de l'assemblée. Le second bureau rédigea la sienne, le 14 mars. La Fayette était un des plus opposés au plan de Calonne. On n'en fit pas moins courir le bruit qu'il avait, ainsi que le comte d'Estaing et le marquis de Bouillé, montré, dans les discussions, la soumission la plus aveugle et la plus servile au gouvernement¹. D'autre part, on racontait que le comte de Simiane venait de se tuer dans un accès de jalousie contre le marquis².

Les séances du second bureau continuèrent presque chaque jour. Le 20 mars 1787, La Fayette lut une réclamation des notables bretons, [qui supplient les différents bureaux d'insérer, dans leurs procès-verbaux, la déclaration qu'ils font de réserver dans leurs avis les droits, franchises et libertés de la province de Bretagne](#). Le 21, il donna son opinion sur les observations présentées par la ville de Bordeaux sur les traites. Le 28, il parla sur l'avis de Monsieur relatif aux gabelles et ajouta que, si on adoptait le projet de l'impôt en argent, [il serait de l'humanité du roi et de sa justice de faire sortir des galères tous ceux qui y sont enfermés aujourd'hui pour contrebande](#). Cet avis obtint l'approbation générale, et le marquis lut ensuite un arrêté du septième bureau réclamant la suppression des droits sur les cuirs³.

L'assemblée des notables tint sa quatrième séance le 29 mars 1787. Calonne y lut deux mémoires sur les domaines du roi et sur les forêts domaniales. Cette question amena des débats passionnés. Le samedi 31 mars, le président de Nicolay dénonça les marchés de domaines onéreux à l'Etat, et il fut ardemment soutenu par La Fayette et par l'évêque de Langres. Le comte d'Artois rendit compte de ces attaques au roi, qui fit observer que, lorsqu'on se permettait des inculpations si graves, il fallait les signer. Le comte, dans la séance du 2 avril,

¹ On lit dans les *Mémoires secrets*, à la date du 19 mars 1787, p. 272 : [On apprend avec peine que messieurs le comte d'Estaing, le marquis de Bouillé et le marquis de La Fayette, personnages si utiles à la patrie durant la dernière guerre, se sont très mal montrés dans l'assemblée des notables ; qu'accoutumés tour à tour et à l'obéissance passive du militaire et au génie de despotisme que donne le commandement des troupes, non seulement ils n'ont ouvert aucun avis vigoureux, mais ont montré la soumission la plus aveugle et la plus servile dans tous les cas où il s'est élevé des contestations et déployé quelque énergie de la part des autres notables.](#)

² On lit dans les *Mémoires secrets*, à la date du 14 mars 1787, p. 259 : [Le bruit court que M. le comte de Simiane, le mari de la belle comtesse de Simiane si renommée, attachée à Madame comme dame pour l'accompagner, s'est tué ces jours derniers dans un accès de jalousie contre le marquis de La Fayette.](#)

³ Cf. *Archives nationales*, C 2. — La Fayette donne à cette séance la date du 24 mars, mais le procès-verbal est du 28.

rapporta les paroles de Louis XVI. Le président de Nicolay gardant le silence, La Fayette revendiqua la responsabilité de la dénonciation et demanda de lire à ce sujet un mémoire signé de son nom et qu'il priait Monseigneur de porter à Sa Majesté comme venant de lui seul. Autorisé à faire cette lecture, il avait à peine commencé que le comte d'Artois l'interrompit, en déclarant que le ton de ce document était trop fort et trop personnel. Le marquis répliqua qu'en qualité de gentilhomme, il avait le droit de porter ses représentations au pied du trône ; il fut appuyé par de Castillon, procureur général au Parlement d'Aix, et par d'autres notables¹, et il continua en ces termes :

Le roi nous invite à n'indiquer des abus particuliers qu'en signant nos avis. Celui que j'ai ouvert samedi dernier² nous vaut cette permission. J'en profiterai, Monseigneur, avec le zèle, l'impartialité et la liberté qui sont dans mon cœur. J'ai dit qu'il faut attaquer le monstre de l'agiotage, plutôt que de le nourrir... J'ai proposé et propose au bureau que Sa Majesté soit suppliée d'ordonner un examen sérieux, par personnes non suspectes, de tous les biens du roi pour les domaines, ainsi que des titres des bons, rentes, échanges ou achats qui sont ou devraient être à la Chambre des comptes.

Cette ferme déclaration se terminait par ces paroles caractéristiques :

Et puisque l'avis ouvert et signé par moi doit être remis à Sa Majesté, je répète avec une double confiance la réflexion que j'ai faite et soumise à Monseigneur, c'est que les millions qu'on dissipe sont levés par impôt, et que l'impôt ne peut être justifié que par le vrai besoin de l'État ; c'est que tous les millions, abandonnés à la déprédation ou à la cupidité, sont le prix des sueurs, des larmes et peut-être du sang des

¹ Un notable s'écria : Vos exploits en Amérique vous avaient déjà placé parmi les héros ; mais c'est surtout maintenant que vous méritez ce glorieux titre. Que ne m'est-il donné d'avoir ici un artiste qui sculpte votre image, dans ce moment où votre zèle patriotique vous met au rang des plus fidèles sujets de Sa Majesté.

² Cette séance du 2 avril a été l'objet d'une brochure intitulée : Discours de M. le marquis de La Fayette prononcé au bureau des notables, présidé par Monseigneur le comte d'Artois, le 24 avril 1777, in-8° de 8 pages. (*Bibl. nat.*, Le 21 13.) Or, la date du 24 avril est erronée. En effet, dans une lettre à Washington, du 5 mai 1787, La Fayette dit : A l'époque où nous allions nous séparer pour les fêtes de Pâques, j'ai demandé qu'il fût fait une enquête sur les marchés par lesquels, sous prétexte d'échanges, des millions avaient été prodigués aux princes et aux favoris. L'évêque de Langres a soutenu ma motion. On voulut nous intimider, et le frère du roi dit, au nom de Sa Majesté, que de telles propositions devaient être signées ; sur quoi, je signai le papier que je joins ici. Cette lettre mentionne deux séances antérieures à la fête de Pâques, qui tombait, cette année là, le 8 avril. Dans le texte imprimé du mémoire, on lit, à côté des mots : samedi dernier, une date en parenthèse : *13 mars*. C'est encore là une erreur, probablement typographique, car le 13 mars était un mardi. Ces discussions ne se trouvant pas relatées dans les procès-verbaux manuscrits des séances du second bureau, conservés aux Archives nationales, les éléments précis manquent pour reconstituer les dates. Toutefois, étant donné que ces séances avaient eu lieu, d'une part, après la séance de l'assemblée des notables du jeudi 29 mars et, d'autre part, avant le 3 avril, dernière séance du second bureau avant la fête de Pâques, j'ai cru pouvoir attribuer au samedi 31 mars la première séance, qui est signalée comme ayant eu lieu *samedi dernier*, et au lundi, 2 avril, la seconde.

peuples, et que le calcul des malheureux qu'on a faits pour composer des sommes si légèrement prodiguées, est un calcul bien effrayant pour la justice et la bonté, que nous savons être les sentiments naturels de Sa Majesté.

Une attaque si vive contre l'agiotage ne pouvait manquer d'émouvoir Calonne, qui, si nous en croyons La Fayette, proposa de mettre son auteur à la Bastille. Sur ces entrefaites, les notables entrèrent en vacances le 4 avril 1787, pour les fêtes de Pâques. La Fayette avait grand besoin de repos. Son ardeur et ses discours ayant enflammé sa poitrine, il se soigna sérieusement et put reprendre, le lundi 16 avril, sa tâche quotidienne¹. Le 17, il donna son opinion sur les domaines du roi ; le 23, il assista à la cinquième séance de l'assemblée, qui fut présidée par Louis XVI. Pendant les vacances pascales, le roi avait demandé à Calonne de donner sa démission² et il l'avait, le 10 avril, remplacé par le conseiller d'État Bouvard de Fourqueux. Celui-ci présenta deux mémoires sur le droit de timbre et sur les remboursements à époque fixe. Le 25 avril, La Fayette parla sur la première question et sur la convenance de faire payer un droit de papeterie sur le papier même. La question du déficit étant des plus graves à résoudre, le comte d'Artois forma, le 27 avril, quatre comités pour l'étudier. La Fayette fit partie du second avec l'abbé de Fabry, Angran, Le Peletier de Mortefontaine et le maire de Montpellier³.

Le jeudi 10 mai 1787, le comte d'Artois répartit les membres de son bureau en quatre comités chargés de rédiger l'avis sur les moyens à proposer au roi pour empêcher le déficit de se reproduire. Le marquis entra dans le quatrième avec le comte de Chastellux, le président de Nicolay, Le Peletier de Mortefontaine et le maire de Montpellier⁴. Il rédigea trois opinions sur le déficit ; il y exposa les réformes à opérer pour conjurer le péril financier ; il réclama la diminution graduelle des impôts et se rangea à l'opinion de Leblanc de Castillon, procureur général du Parlement d'Aix, sur les contributions à demander au luxe et à la faveur. Il termina par ces considérations :

Mais, dans tous les cas, les travaux de l'assemblée, la salutaire influence des assemblées provinciales, les talents et les vertus de l'administration actuelle, doivent amener un nouvel ordre de choses dont l'énumération pourrait être contenue dans un mémoire particulier que je propose de présenter à Sa Majesté. Comme le crédit doit être transporté sur des bases plus naturelles, que la baisse de l'intérêt de l'argent peut diminuer celui de la dette publique dans le rapport de 7 à 4, comme la simplification de perception doit

¹ La Fayette écrivait de Paris, le 5 mai 1737, à Washington : *Ma santé a souffert durant l'assemblée, de manière à affecter un peu ma poitrine ; mais un bon régime, un peu de patience m'ont mis en chemin de guérison sans avoir été forcé d'interrompre le soin des affaires publiques.*

² La Fayette écrivit, le 5 mai 1787, à Washington, au sujet de son attaque contre l'agiotage et de la retraite de Calonne : *M. de Calonne alla chercher le roi et demanda que je fusse enfermé à la Bastille. On s'attendait à une bataille oratoire entre nous pour la prochaine séance, et je rassemblais les preuves de ce que j'avais avancé, lorsque Calonne a quitté le ministère, ce qui a terminé notre querelle.*

³ Cf. *Archives nationales*, C 2.

⁴ Cf. *Archives nationales*, C 2.

délivrer l'État des compagnies de finances, dont les engagements finissent dans cinq ans, il me semble que cette époque est celle que nous devons supplier Sa Majesté de fixer dès à présent pour ramener à elle le compte de toutes les opérations et en consolider à jamais l'heureux résultat par la convocation d'une Assemblée nationale.

A ces mots d'*Assemblée nationale*, le comte d'Artois s'écria : Quoi, monsieur, vous demandez la convocation des États généraux ? — Oui, monseigneur, répartit La Fayette, et même mieux que cela. — Vous voulez donc que j'écrive et que je porte au roi : M. de La Fayette faisant la motion de convoquer les États généraux ? — Oui, monseigneur¹. Cet étrange colloque n'eut pas de suites. Oui se doutait que le délai de cinq ans fixé pour la convocation d'une Assemblée nationale serait très abrégé ? La Fayette lui-même ne se croyait pas si bon prophète².

Dès son entrée à l'assemblée des notables, le marquis avait résolu de présenter un vœu au sujet de l'état civil des protestants. Il tint parole. Dans la séance du 23 mai, après avoir été désigné au nombre des six commissaires chargés de prendre un extrait du travail accompli par le second bureau, La Fayette proposa de supplier Sa Majesté d'accorder l'état civil aux protestants et d'ordonner la réforme des lois criminelles. Le comte d'Artois objecta que ces questions n'ayant pas été soumises aux bureaux, c'était peut-être outrepasser les pouvoirs des notables que de s'en occuper ; toutefois il se chargea d'en parler au roi, si le bureau le désirait. Les membres approuvèrent à l'unanimité la motion de La Fayette et on remit au lendemain la rédaction de l'arrêté³. Le 24, le marquis présenta le vœu sur les deux objets. Celui qui concernait les protestants fut la raison déterminante de l'édit de novembre 1787, qui accorda enfin un état civil aux sujets non catholiques du roi.

Le bureau, pénétré d'une vive et respectueuse confiance dans l'équité et la bonté du roi, croit ne pas devoir se séparer sans solliciter son attention sur trois objets, étrangers, il est vrai, au travail du bureau, mais si importants à l'humanité, à la justice, au bien de l'Etat et à la

¹ Cf. dans les *Mémoires* de La Fayette le texte des trois opinions sur le déficit et les détails de cette anecdote.

² Benjamin Franklin répondit, le 17 avril 1787, à la lettre que La Fayette lui avait écrite en février 1786. Il le félicitait de son retour d'Allemagne. (Cf. *Correspondance*, t. II, p. 430.)

³ Cf. *Archives nationales*, C 2. — Voici le texte du procès-verbal : M. le marquis de La Fayette a proposé de supplier Sa Majesté d'accorder l'état civil aux protestants et d'ordonner la réforme des lois criminelles. Il a demandé la permission de lire un projet d'arrêté à ce sujet. Cette lecture faite, Monseigneur a observé que cet objet étant absolument étranger à ceux qui avaient été présentés au bureau, ce serait peut-être outrepasser les pouvoirs des notables que de s'en occuper, que cependant il se chargeait volontiers d'en parler au roi, si c'était le vœu du bureau. En conséquence, il a demandé les avis. Ils ont été unanimes pour adopter la motion de M. le marquis de La Fayette et pour que la réforme à faire dans les ordonnances ne soit pas bornée à celle de l'ordonnance criminelle, mais embrasse aussi l'ordonnance civile, l'ordonnance du commerce et celle des eaux et forêts. Monseigneur a adopté cet avis et, pour rédiger l'arrêté du bureau, a indiqué la séance au jeudi 24, à six heures du soir.

gloire de Sa Majesté, qu'elle ne peut désapprouver cette dernière démarche, dictée par le zèle le plus pur et conforme aux vœux de la nation.

1° Une partie de nos concitoyens, qui n'a pas le bonheur de professer la religion catholique, se trouve être frappée d'une sorte de mort civile. Le bureau connaît trop bien le cœur du roi pour n'être pas persuadé que Sa Majesté désirant faire aimer la vraie religion à tous ses sujets dont il est le père commun, et sachant que la vérité se soutient de sa propre force et que l'erreur seule a besoin d'employer la contrainte, joint les dispositions d'une tolérance bienfaisante à toutes les vertus qui lui ont mérité l'amour de la nation. Le bureau s'empresse de présenter à Sa Majesté ses sollicitations pour que cette portion nombreuse de ses sujets cesse de gémir sous un régime de proscription également contraire à l'intérêt général de la religion, aux bonnes mœurs, à la population, à l'industrie nationale et à tous les principes de la morale et de la politique.

2° Le bureau prend encore la liberté de supplier le roi que les lois civiles et criminelles des années 1667 et 1670, celle des eaux et forêts de 1669, et celle du commerce de 1673, lois portées sur les objets les plus intéressants pour la prospérité publique, pour la sûreté des biens, de l'honneur et de la vie des citoyens, soient examinées, afin de donner à la législation française toute sa perfection, par les changements que la seule ancienneté de ces lois et la différence des temps et des mœurs peuvent exiger et dont le progrès des lumières assurera l'utilité.

Le 25 mai 1787, le roi présida la sixième et dernière séance de l'assemblée des notables, et ceux-ci signèrent la minute du procès-verbal.

Le marquis a résumé, dans une lettre adressée à John Jay dans les derniers jours de mai 1787, les travaux auxquels il avait pris une part si active :

Une répartition plus égale des taxes, comprenant le clergé, qui jusqu'à présent s'en était exempté, et les plus considérables de la noblesse, qui n'étaient pas fort exacts à payer ; des assemblées provinciales fondées sur un principe électif, lesquelles avec le temps sont grosses d'heureuses, de très heureuses conséquences, destinées à voir le jour à mesure que nous avancerons ; des économies montant au moins à quarante millions ; la destruction des douanes intérieures ; une modification dans la gabelle ; une publication annuelle du compte des finances ; l'impression de toutes les pensions, dons, etc. ; de meilleurs arrangements dans quelques départements ministériels ; et une instruction plus générale, l'habitude de penser aux choses publiques, etc. ; tels sont les bons effets de cette assemblée, qui, bien qu'elle ne fût pas nationale, puisque

nous manquions du caractère représentatif, s'est conduite avec beaucoup de justesse et de patriotisme.

La Fayette avait montré trop de franchise et avait attaqué avec trop d'ardeur et trop de succès le monstre de l'agiotage pour ne pas s'attirer des haines. Il ne se gênait guère d'ailleurs dans l'expression de son opinion. Se trouvant chez le duc d'Harcourt, gouverneur du Dauphin, et entendant discuter sur le choix des livres d'histoire à mettre entre les mains du jeune prince, il dit : **Je crois qu'il ferait bien de commencer son histoire de France à l'année 1787**¹. Aussi écrivait-il à Washington, dès le 5 mai 1787 :

Le roi et sa famille, ainsi que les grands seigneurs de son entourage, à l'exception de quelques amis, ne me pardonnent pas les libertés que j'ai prises et le succès que j'ai obtenu parmi les autres classes de la nation.

¹ Cette anecdote a été rapportée par La Fayette dans ses *Mémoires*.

IX

Résultats de l'assemblée des notables. — Edit créant les assemblées provinciales (22 juin 1787). — La Fayette se rend à celle d'Auvergne, qui s'ouvre à Clermont-Ferrand, le 14 août 1787, et se termine le 18. — Réception à Aurillac par les habitants de cette ville, et à Saint-Flour par la loge maçonnique (1er et 4 septembre). — Relations avec les patriotes hollandais, qui veulent le mettre à la tête de leurs troupes. — Il expose à Washington la situation de la France (9 octobre). — Il veut opérer les réformes sans grande convulsion. — Il assiste à la session d'affaires de l'assemblée provinciale d'Auvergne (8 novembre). — Il rédige la protestation contre l'augmentation de l'impôt des vingtièmes et s'attire les haines de la Cour et la faveur du peuple. — Il exprime sa joie de l'édit donnant un état civil aux protestants et enregistré le 20 janvier 1788. — Il demande et obtient le commandement d'une brigade dans la division du Languedoc et du Roussillon (1er avril 1788). — Il continue à s'occuper des affaires publiques et s'indigne de la conduite du gouvernement. — Il donne son adhésion aux protestations de la noblesse de Bretagne. — Le roi lui retire ses lettres de service de maréchal de camp, le 15 juillet 1788. — La Fayette reçoit de Franklin une adresse de la Société philanthropique de Philadelphie sur l'abolition de l'esclavage. — Il correspond avec la commission intermédiaire d'Auvergne. — Convocation des Etats généraux (23 septembre 1788). — Convocation de l'assemblée des notables (5 octobre 1788). — La Fayette, qui allait partir pour l'Auvergne, ajourne son voyage. — Ouverture de la seconde assemblée des notables, le 6 novembre 1788. — La Fayette soutient vainement le principe de la double représentation du tiers. — Clôture de l'assemblée le 12 décembre. — Il invite à dîner Gouverneur Morris. — Il part pour l'Auvergne soutenir sa candidature aux Etats généraux (février 1789). — Intrigues dirigées contre lui. — Il refuse la candidature que lui offre le Tiers état. — Ouverture de l'assemblée des trois ordres à Riom, le 11 mars 1789. — Séances de la chambre de la Noblesse. — La Fayette est un des rédacteurs des cahiers. — Mandat impératif accepté par les candidats. — Il est élu 2e député, le 25 mars 1789. — Il rentre à Chavaniac. — Réflexions sur le mandat qui lui a été imposé. — Il soutient la candidature de César de la Tour-Maubourg. — Il visite Brioude, Clermont et Riom, et repart pour Paris, le 11 avril 1789.

La création générale d'assemblées provinciales, réclamée par l'assemblée des notables, fut ordonnée par l'édit du 22 juin 1787. La Fayette, désigné par le roi pour un des cinq membres de l'ordre de la Noblesse destinés à former l'assemblée provinciale d'Auvergne¹, se prépara à partir². Le 3 août 1787, il écrivit à Washington :

¹ Cf. *Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale d'Auvergne*, tenue à Clermont-Ferrand dans le mois d'août 1787 ; Clermont, 1787, in-4° de 51 pages (*Arch. nat.*, C 12), et F. Mège, *L'assemblée provinciale [d'Auvergne]*, 1787-1789 ; Paris, 1867, in-8°, p. 20.

² A l'assemblée des notables, La Fayette avait exposé, la triste situation de ses compatriotes d'Auvergne, victimes de l'inégalité de l'impôt et de l'inattention du gouvernement et n'ayant d'autre alternative que la mendicité ou l'émigration, et il avait déclaré qu'on ne pouvait **augmenter leurs charges sans les réduire à toutes les extrémités de la misère et du désespoir**. (Cf. *Mémoires de La Fayette*, t. II.)

L'esprit de liberté gagne beaucoup dans ce pays ; les idées libérales se propagent d'un bout du royaume à l'autre. Notre assemblée des notables était une belle chose, excepté pour Ceux qui l'avaient imaginée. Vous savez la querelle personnelle que je me suis faite à propos de quelques dons accordés aux favoris, aux dépens du public. Cela m'a attiré un grand nombre de puissants et invétérés ennemis, mais a été très bien reçu de la nation. J'ai depuis lors présenté quelques-unes de mes idées en termes fort clairs. Je ne puis dire que je sois en faveur à la Cour, si par elle vous entendez le roi, la reine et les frères du roi ; mais je suis amicalement avec l'administration actuelle... Cependant, le Parlement, animé par l'exemple des notables, oppose une grande résistance à l'établissement de nouveaux impôts. Il sera forcé d'enregistrer les édits ; mais il est bon qu'il ait demandé une assemblée générale de la nation, et, quoique cela ne doive pas se réaliser tout de suite, je prévois l'événement, lorsque les assemblées, qui s'établissent à présent dans chaque province, auront acquis l'importance convenable et le sentiment de leur force.

La Fayette se rendit à Clermont-Ferrand. L'assemblée provinciale d'Auvergne s'ouvrit, le 14 août 1787, dans la grande salle du collège de cette ville. Dès la première séance, le marquis manifesta son esprit réformateur en faisant insérer dans le procès-verbal une revendication des anciens États provinciaux, qui encourut le blâme royal¹. Le 18 août, il fut nommé, avec le comte d'Espinchal, pour représenter l'élection de Brioude dans les assemblées d'élection². La septième et dernière séance eut lieu le 21 août.

La Fayette parcourut alors sa province et fut reçu avec les plus touchants témoignages d'affection et de confiance par toutes les classes d'habitants³. Le 1er septembre 1787, une députation des habitants d'Aurillac vint à sa rencontre jusqu'au château de Miramon. Le marquis entra dans la ville par la promenade du cours de Montyon et fut salué d'acclamations réitérées. Il fut conduit à l'hôtel de M. Crozet d'Hauterive, rue de la Bride, où les différents corps de la ville s'empressèrent à le féliciter. C'était, dit naïvement un chroniqueur, le premier héros que l'on voyait ; l'on ne pouvait se lasser de le regarder. Le soir, il parcourut, en compagnie de la marquise de Fontanges, les rues brillamment illuminées, et il assista à un grand bal donné en son honneur ; mais les dames furent mortifiées de le voir causer avec son ami le vicomte de Peyronnenc au lieu de danser. Le dimanche 2, il entendit la messe, assis dans un fauteuil que lui

¹ Un des membres de l'assemblée, le comte d'Espinchal, dit dans un journal inédit, cité par M. Francisque Mège : Dès la première réunion de notre assemblée provinciale, La Fayette manifesta des principes révolutionnaires. Il chercha à faire rappeler et revivre de prétendus Etats existant en Auvergne il y a quelques siècles. Sans cesse occupé à flatter le Tiers état, il tâchait d'aigrir les esprits contre le gouvernement, et il faut dire qu'il y avait dans toutes les têtes sans exception de grandes dispositions à cet égard. — L'économiste Léonce de Lavergne a, dans ses *Assemblées provinciales sous Louis XVI*, blâmé la revendication de La Fayette.

² Cf. *Procès-verbal*, p. 40.

³ Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date du 9 octobre 1787.

avait préparé le curé de la paroisse, et il soupa chez la marquise de Fontanges. Puis on le reconduisit triomphalement jusqu'à Vic¹.

Le 4 septembre 1787, La Fayette passa par Saint-Flour. Il y fut reçu solennellement par la loge maçonnique Sully, fondée en 1781 sous le vocable de l'illustre ministre de Henri IV, et qui comprenait un certain nombre de nobles, de magistrats et de chanoines. Le maire de la ville, Spy des Ternes, en était vénérable. Il présida une tenue extraordinaire, au cours de laquelle le marquis fut admis comme membre honoraire de l'atelier. Au banquet qui termina cette fête, on célébra par des couplets l'illustre La Fayette, qui par ses nobles exploits dans les deux hémisphères, a su se donner sans choix tous les humains pour frères².

La Fayette rentra à Paris, où l'appelaient les intérêts de l'Amérique et les affaires de Hollande. Il entretenait des relations avec les patriotes de ce pays, qui luttèrent contre les prétentions du stathouder et souhaitaient de le mettre à la tête de leurs troupes. Mais les intrigues britanniques, la perfidie du cabinet de Berlin et surtout la faiblesse et la mauvaise foi du gouvernement français³ firent échouer ces projets⁴, et les Prussiens entrèrent, après un léger combat, dans Amsterdam, le 10 octobre. Ne pouvant pas combattre pour la cause batave, le marquis consacra son activité aux réformes réclamées par les Français. Le 9 octobre 1787, il fit à Washington ce curieux tableau de la situation de son pays⁵ :

Le roi est tout-puissant en France ; il a tous les moyens de contraindre, de punir et de corrompre. Les ministres sont portés par inclination et se croient obligés par devoir à conserver le despotisme. La cour est remplie d'essaims de vils et efféminés courtisans ; les esprits sont énervés par l'influence des femmes et l'amour du plaisir ; les classes inférieures sont plongées dans l'ignorance. D'un autre côté, le génie français est vif, entreprenant et enclin à mépriser ceux qui gouvernent. Les esprits commencent à s'éclairer par les ouvrages des philosophes et l'exemple d'autres nations. Les Français sont aisément excités par un noble sentiment d'honneur et, s'ils sont esclaves, ils n'aiment pas

¹ Le récit de cette réception de La Fayette à Aurillac a été publié, d'après une chronique locale, par M. Aug. Garnier, dans son livre : *Notice sur le général baron Delzons* ; Paris, 1863, in-8°, p. 236 à 238.

² Cf. *Archives du Grand-Orient de France*, et Jean Delmas, *Les loges maçonniques de Saint-Flour au XVIIIe siècle* ; Clermont-Ferrand, 1897, in-8°, p. 10.

³ Ce sont les termes employés par La Fayette dans ses *Mémoires*.

⁴ La Fayette écrit, à ce sujet, à Washington, le 9 octobre 1787 : Pendant ce temps on formait en Hollande un projet bien conforme à mes vœux, et qui a été déjoué par ceux-là mêmes qui devaient le soutenir. Depuis longtemps les Hollandais songeaient à me faire prendre part à leurs affaires, et dernièrement il fut agité parmi eux de ma mettre à la tête d'un corps de vingt mille volontaires, s'ils pouvaient les réunir, mesure que l'intérêt de la cause et l'opinion des hommes les plus éclairés parmi eux appuyaient fortement. Si les affaires étaient devenues sérieuses, j'aurais, sans aucun doute, été placé à la tête de toutes les forces militaires des provinces républicaines.

⁵ La correspondance entre les deux amis se poursuit : Washington écrit à La Fayette, de Philadelphie, le 15 août et le 18 septembre 1787, et dans la première lettre il le félicitait des travaux de l'assemblée des notables. (Cf. Jared Sparks, t. IV, p. 262 et 265.)

à en convenir. Les habitants des provinces reculées sont dégoûtés par le despotisme et les dépenses de la cour, de sorte qu'il y a un étrange contraste entre le pouvoir oriental du roi, le soin des ministres pour le conserver intact, les intrigues et la servilité d'une race de courtisans, d'une part, et de l'autre, la liberté générale de penser, de parler, d'écrire, malgré les espions, la Bastille et les règlements sur la librairie. L'esprit d'opposition et de patriotisme, répandu dans la première classe de la nation, y compris les serviteurs personnels du roi, mêlé à la crainte de perdre leurs places et leurs pensions, l'insolence moqueuse de la populace des villes, toujours prête, il est vrai, à se disperser devant un détachement des gardes, et les mécontentements plus sérieux du peuple des campagnes ; tous ces ingrédients mêlés ensemble nous amèneront peu à peu, sans grande convulsion, à une représentation indépendante, et par conséquent à une diminution de l'autorité royale. Mais c'est une affaire de temps, et cela marchera d'autant plus lentement que les intérêts des hommes puissants mettront des bâtons dans les roues.

Opérer les réformes *sans grande convulsion*, tel est le but que se flattait d'atteindre La Fayette avec l'appui des nouveaux ministres. L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, est un homme honnête et éclairé, auquel il croit un talent de premier ordre ; le nouveau ministre de la marine, le comte de La Luzerne, est bien disposé pour les intérêts américains ; son ami Malesherbes a été rappelé au conseil. *En tout, dit-il, cette nouvelle administration est composée d'hommes honnêtes, et quelques-uns ont un mérite distingué*¹.

La Fayette retourna en Auvergne pour la session d'affaires de l'assemblée provinciale, qui s'ouvrit le 8 novembre 1787. L'augmentation de l'impôt des vingtièmes, proposée par le gouvernement, donna lieu à des discussions ardentes. Le marquis fit partie de la commission nommée, le 22 novembre, pour examiner cette grave question. Il rédigea la délibération par laquelle l'assemblée protesta énergiquement, le 23, contre le projet ministériel. Les 3 et 6 décembre, le marquis fit deux rapports, au nom du bureau du bien public, pour appeler l'attention de l'assemblée sur les abus les plus criants dans les questions d'agriculture, d'industrie et de commerce². Le 4, il fut adjoint la commission intermédiaire. Le roi avant manifesté sa désapprobation de la protestation de l'assemblée, La Fayette fit adopter, dans la séance de clôture, le 11 décembre 1787, une délibération portant que l'assemblée avait appris avec une profonde consternation les marques inattendues du mécontentement du roi et qu'il ne lui resterait, *dans sa vive douleur, aucune consolation, si chacun de ses membres, en adoptant la délibération du 23 mai dernier, n'avait pas uniquement suivi la voix de sa conscience*. En conséquence, elle renouvelait sa première proposition avec confiance au pied d'un roi chéri, c'est-à-dire qu'elle refusait toute

¹ Cf. lettre de La Fayette à Washington, en date du 9 octobre 1787.

² Cf. *Mémoires de La Fayette* et F. Mège, *L'assemblée provinciale d'Auvergne*, p. 82 et suiv.

augmentation d'impôt. Cette opposition fortifia les haines de la cour contre celui qui en avait été l'âme.

La Fayette revint à Paris. Le 1er janvier 1788, il adressa ses vœux de bonne année à Washington, exprima son admiration pour la nouvelle constitution des États-Unis et supplia le général, au nom de l'Amérique, du genre humain et de sa propre renommée, de ne pas refuser la charge de président. *Vous seul, disait-il, pouvez faire marcher cette machine politique, et je prévois que cette époque fournira un admirable chapitre à votre histoire.* Puis il expliquait son rôle personnel :

Je suis revenu de l'assemblée provinciale d'Auvergne, où j'ai eu le bonheur de plaire au peuple et le malheur de déplaire au gouvernement à un très haut point. Le ministre demandait une augmentation de revenus ; notre province est du petit nombre de celles qui n'ont rien donné... Le gouvernement voit décliner le pouvoir de la couronne et cherche à le recouvrer en l'exerçant avec une sévérité dangereuse... Pour moi, je souhaite avec ardeur obtenir un bill des droits et une constitution, et je voudrais que la chose pût s'accomplir, autant que possible, d'une manière calme et satisfaisante pour tous.

Une grande joie le récompensa de son labeur. Le 20 janvier 1788, le Parlement enregistra l'édit donnant un état civil aux sujets non catholiques du roi. La cause des protestants, que La Fayette avait si généreusement embrassée et pour laquelle il avait ouvertement combattu, triomphait enfin. Le marquis l'annonça à Washington, le 4 février 1788 :

L'édit qui donne aux sujets non catholiques du roi un état civil a été enregistré. Vous vous rappelez, mon cher général, ce que je vous ai écrit, il y a trois mois. Vous jugerez aisément combien, dimanche dernier [3 février 1788], j'ai eu de plaisir à présenter à une table ministérielle le premier ecclésiastique protestant qui ait pu paraître à Versailles depuis la révocation de 1685.

La Fayette, voyant que les États généraux n'étaient convoqués que pour 1792, résolut, en attendant le moment d'entrer en scène, de reprendre un service actif dans l'armée. Le 18 mars 1788, il écrivit à Washington¹ :

Les troupes ont été divisées en armées et en grandes divisions. Les généraux seront des maréchaux de France. Les grandes divisions seront commandées par des lieutenants généraux. J'ai demandé à être employé dans les provinces méridionales sous mon beau-père, le duc d'Ayen. Je serai son plus ancien major général. Les divisions sont d'environ dix mille hommes. Les commandements des majors généraux s'appellent brigades. On joindra à mes

¹ Washington écrivit à La Fayette, de Mount Vernon, les 10 janvier et 7 février 1788. Dans la première lettre il l'entretint de la guerre entre les Russes et les Turcs et dans la seconde il exprima sa satisfaction de voir s'évanouir les bruits de guerre entre la France et l'Angleterre. (Cf. Jared Sparks, t. IX, p. 305 et 316.)

régiments deux corps d'infanterie légère. Nous servirons pendant deux mois.

La demande fut exaucée. La Fayette obtint, le 1er avril 1788, le commandement d'une brigade d'infanterie dans la division du Languedoc et du Roussillon, sous les ordres de son beau-père¹. Le ministère pensait se débarrasser d'un adversaire dangereux en détournant son activité sur les affaires militaires. Il n'en fut rien. Le maréchal de camp continua à s'occuper de politique ; il était à Paris le 25 mai et exposait ses plus intimes pensées dans une lettre à Washington² :

Le peuple, mon cher général, a été si engourdi que j'en ai été malade, et les médecins ont été obligés de me rafraîchir le sang. Ce qui a beaucoup augmenté ma colère, c'est un lit de justice³ où le roi a créé une cour plénière, composée de juges, de pairs et de courtisans, sans un seul représentant réel du pays, et l'impudence des ministres, qui ont osé dire que tous les impôts et emprunts seraient enregistrés. Grâce à Dieu, nous l'avons emporté, et je commence à espérer une constitution... Au milieu de ces troubles et de cette anarchie, les amis de la liberté se fortifient journellement, ferment l'oreille à toute négociation et disent qu'il leur faut une assemblée générale ou rien. Telle est, mon cher général, l'amélioration de notre situation. Pour ma part, je suis satisfait de penser qu'avant peu je serai dans une assemblée de représentants de la nation française, ou à Mount Vernon.

La noblesse de Bretagne protesta contre les édits de Lamoignon et de Loménie de Brienne, notamment celui établissant une cour plénière. et elle transmit sa résolution, signée par trois cents gentilshommes, à La Fayette, qui y donna une adhésion complète. On s'émut à la cour de ce nouvel acte d'opposition. La reine fit témoigner au marquis son étonnement de ce que, sans être Breton, il avait pris part à cette résistance, et celui-ci répondit qu'il était Breton de la même manière que la reine appartenait à la maison d'Autriche⁴. Cette attitude lui valut une prompte disgrâce. Le roi lui retira, le 15 juillet 1788, ses lettres de service de maréchal de camp. La Fayette l'annonça à son ami le marquis César de la Tour-Maubourg : Vous apprendrez, dit-il, que le roi m'a redemandé mes lettres de service, en même temps qu'on a mis à la Bastille les députés de la noblesse de Bretagne⁵. Le 12 août, il écrivait au même correspondant : On me distingue plus que je ne mérite en me punissant pour n'avoir fait que mon devoir⁶.

La Fayette se consola de cette disgrâce en se jetant encore plus ardemment dans la lutte politique. Franklin lui envoyait, au nom de la Société philanthropique de Philadelphie, une adresse sur l'abolition de l'esclavage, où on lui disait :

¹ Cf. Archives administratives du ministère de la guerre.

² Washington avait écrit à La Fayette, le 28 avril 1788, pour lui exprimer son désir que les affaires de France soient en meilleur état. *Puissent de bons effets, et j'en ai confiance, s'ensuivre sans convulsion.* (Cf. Jared Sparks, t. IX. p. 354.)

³ Le 8 mai 1788.

⁴ Cf. *Mémoires*, t. II. — La Fayette était d'origine bretonne par sa mère et il possédait, comme on l'a vu plus haut, de grandes propriétés dans cette province.

⁵ Cf. Ch. Nauroy, *le Curieux*, t. I, n° du 1er janvier 1884, p. 91.

⁶ Cf. *le Curieux*, p. 98.

La réputation dont vous jouissez parmi vos compatriotes, l'intime conviction que nous avons de votre philanthropie nous engagent à vous faire part du but intéressant de notre institution¹.

La Fayette correspondait activement avec la commission intermédiaire d'Auvergne, dont il était membre honoraire, et qui administrait la province, depuis la clôture de l'assemblée provinciale². Le 26 août 1788, il annonça à ses collègues le retour de Necker au ministère des finances, et, le 29, la commission le chargea de présenter ses félicitations au nouveau ministre³. Dans le courant du même mois, il perdit sa belle-sœur, Mme de Thézan et assista à ses derniers moments⁴.

Le 23 septembre 1788, Louis XVI se décida à convoquer pour mai 1789 ces États généraux, si audacieusement réclamés par La Fayette deux ans auparavant. Le 5 octobre, sur les conseils de Necker, les notables furent convoqués pour le 3 novembre, à l'effet de régler les diverses questions de convocation et de mode d'élection de ces États. La Fayette, qui se préparait à partir pour assister à l'assemblée d'élection de la basse Auvergne, à Riom, s'excusa, le 10 octobre, auprès du président, son ami le marquis de Laqueuille⁵.

La seconde assemblée des notables s'ouvrit à Versailles le jeudi 6 novembre 1788. La Fayette fit partie, comme en 1787, du second bureau présidé par le comte d'Artois. Ce bureau tint, du 7 novembre au 9 décembre, vingt-six séances⁶. Le 1er décembre, on examina la question suivante : *Quel doit être le nombre respectif des députés de chaque ordre ? Sera-t-il égal pour chaque députation ?* Le marquis réclama la double représentation du tiers, mais sa proposition n'obtint que huit voix contre seize, et le deuxième bureau décida que *les lettres de convocation doivent être conçues dans les mêmes principes que celles des quatre dernières tenues d'États et dans les mêmes termes que celles de 1614*⁷. Le vendredi 12 décembre, le roi clôtura l'assemblée⁸.

La Fayette ne partit pas aussitôt pour l'Auvergne, comme il en avait manifesté l'intention⁹. Le 18 décembre 1788, il signa, avec cent huit autres personnages,

¹ Cette adresse, en date du 26 mai 1788, a été publiée, en 1817, dans la traduction française de la Correspondance inédite et secrète de Benjamin Franklin ; Paris, 1817, 2 vol. in-8°. (Cf. *Correspondance de Benjamin Franklin*, éd. Laboulaye, t. II, p. 499.)

² Cf. F. Mège, *Les premières années de la Révolution dans la Basse-Auvergne* ; Clermont-Ferrand, 1897, in-8°, p. 73.

³ Cf. F. Mège, *L'assemblée provinciale d'Auvergne*, p. 106 et 107.

⁴ Cf. Madame de La Fayette, *Vie de Madame la duchesse d'Ayen*, p. 104.

⁵ Cf. le texte de cette lettre inédite aux *Pièces justificatives*, n° XIII.

⁶ Les procès-verbaux des séances du second bureau sont conservés aux *Archives nationales*, C 6.

⁷ Cf. *Archives nationales*, C 6. — Seul, le premier bureau, présidé par Monsieur, se prononça pour la double représentation du Tiers, par 13 voix contre 12. La Fayette raconte que cette majorité vint de ce que le vieux comte de Montboissier, assoupi au moment du vote et réveillé en sursaut, demanda à son voisin le duc de La Rochefoucauld *Qu'est-ce qu'on dit ?* et que celui-ci répondit : *On dit oui*.

⁸ Le 4 décembre 1788, Thomas Jefferson écrivait à Washington : *Le marquis de La Fayette est en défaveur auprès de la Cour, mais augmente en crédit auprès de la nation. J'ai eu un moment quelque crainte pour sa liberté personnelle, mais j'espère qu'il est à présent sur un terrain sûr.* (Cf. *The writings of Thomas Jefferson*.)

⁹ Cf. la lettre de La Fayette au marquis de Laqueuille.

parmi lesquels Bailly et Mirabeau, le [Mémoire sur les moyens que doivent employer les habitants de Paris pour obtenir de nommer eux-mêmes leurs représentants aux prochains États généraux et n'en pas laisser la nomination aux officiers de l'Hôtel de Ville et à un petit nombre de notables, que les officiers de l'Hôtel de Ville sont dans l'usage de s'associer arbitrairement dans cette fonction](#)¹. Il était encore à Paris quand Gouverneur Morris, un de ses amis d'Amérique, arriva dans la capitale, le 3 février 1789², et lui apporta une lettre de Washington³. Le marquis le pria à dîner et eut la délicate attention de faire chanter à une de ses petites filles une chanson, qui était l'œuvre de son hôte⁴. Il quitta Paris dans la seconde quinzaine de février, et Gouverneur Morris écrivait, le 25 de ce mois, à William Carmichael :

La Fayette est absent de Paris. Il est allé en Auvergne pour se faire élire, soit par la Noblesse, soit par le Tiers état. J'espère qu'il aura choisi la première de ces candidatures ; autrement, il s'aliénerait terriblement, selon moi, toute sa caste. Comme il ne m'a pas fait part de son hésitation, je présume seulement qu'il a dû prendre le bon parti ; car, jusqu'au moment de son départ, il a eu de fréquents pourparlers avec des personnages importants⁵.

La Fayette était, en effet, à son château de Chavaniac. Sa candidature aux États généraux était sourdement combattue par des agents de la Cour, et on le sollicitait d'accepter de représenter le Tiers état. Le 8 mars 1789, il écrivait de Chavaniac :

Déjà des nobles de mes amis m'ont signifié qu'avec certaines complaisances je serai élu unanimement. J'ai répondu que je voulais convaincre et non flatter. Le Tiers voulait aller loin ; c'était pour moi une chance de célébrité. J'ai prêché la modération, au risque de déplaire. Il serait possible qu'au lieu d'une nomination je n'emportasse que beaucoup de querelles et beaucoup d'estimes ; mais je ferai mon devoir et serai modéré, quoique, entre nous, leur oppression me révolte et leur personnalité m'indigne.

¹ Cf. Chassin, *Les élections et les cahiers de Paris en 1789*, t. Ier, p. 79 à 81.

² Gouverneur Morris avait quitté les Etats-Unis le 18 décembre 1788. (Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris, traduit de l'anglais de Jared Sparks par Augustin Gandais* ; Paris, 1842, 2 vol. in-8°, t. Ier, p. 229.)

³ Washington écrivit à La Fayette, le 29 janvier 1789, et lui manda qu'il lui avait envoyé une lettre par Gouverneur Morris. Il se félicitait des élections faites aux Etats-Unis et déclarait que le nouveau Congrès ne serait inférieur à aucune assemblée du monde. Il ajoutait : [Il n'y a que la concorde, l'honnêteté, l'industrie et la frugalité qui soient nécessaires pour nous rendre un grand et heureux peuple](#). (Cf. Jared Sparks, t. IX, p. 462.)

⁴ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. I, p. 230.

⁵ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. II, p. 4.

Malgré ces intrigues, il se rendit à Riom le mercredi mars¹. Il descendit chez Guillaume-Michel de Chabrol² avec son beau-frère le marquis Joachim de Montagu de Beaune³. Le 14 mars 1789, à neuf heures du matin, les députés des trois ordres se réunirent dans la grande salle du Palais, après avoir entendu la messe du Saint-Esprit dans l'église de la Sainte-Chapelle, et prêtèrent, entre les mains du grand-sénéchal d'Auvergne, le comte Alyre-Joseph-Gilbert de Langhac, le serment de **procéder en honneur et conscience à la rédaction des cahiers et à la nomination des députés aux États généraux**⁴. Puis, chaque ordre se retira dans une salle particulière ; l'ordre de la Noblesse occupa celle de l'auditoire des audiences et nomma pour président le comte de Langhac. Le lendemain, 15 mars, La Lavette fut désigné, avec MM. de Lormet, de Laqueuille et de Canillac, pour aller conférer avec le Tiers état, et il fut élu le second des trois commissaires chargés de la rédaction des cahiers⁵. A la séance du soir, on le nomma, avec MM. de Lastic, d'Ambrugeac et de Canillac, pour remercier le Tiers état des démarches affectueuses faites auprès de la chambre de la Noblesse. Du 17 au 22 mars, on rédigea les cahiers. Le 23, le comte de Langhac fut élu premier député aux États généraux par 382 voix sur 397. Le 24, on lut et on approuva les cahiers. Des instructions furent rédigées et acceptées par tous les membres de l'assemblée ; elles comprenaient trois articles. dont chacun était accompagné de commentaires explicites. Le vote par ordre y figurait expressément⁶. De plus, une sorte de formulaire, résumant le mandat donné par la noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne à ses députés. avait été préparé pour les futurs élus. Il convient de reproduire ici ce curieux spécimen du mandat impératif :

MANDAT DE LA NOBLESSE DE LA SÉNÉCHAUSSÉE
D'AUVERGNE À SES DÉPUTÉS

Vous êtes nommé par l'ordre de la Noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne pour être un des représentants de la Nation dans les États généraux du royaume ; elle vous a fait connaître ses principes ; c'est d'après eux que vous fixerez les bases sur lesquelles reposeront à jamais la vraie grandeur du monarque et le bonheur de tous les citoyens français. Agissez d'après votre conscience ; les instructions

¹ La Fayette l'annonça, le jour même, par deux lettres, l'une à César de la Tour-Maubourg (Cf. Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. Ier, p. 420), l'autre à son ancien aide de camp La Colombe (Orig., *Arch. nat.*, C 358).

² Guillaume-Michel de Chabrol, avocat au présidial de Riom et conseiller d'Etat, né à Riom en 1714, mort en 1792, faisait partie de l'assemblée électorale avec deux de ses fils. Jacques-Joseph-Gaspard, lieutenant-colonel, et Gaspard-Claude-François, lieutenant criminel, futur député suppléant de la Noblesse aux Etats généraux. Il eut pour petit-fils Chabrol de Crouzol, ministre de la Restauration, et Chabrol de Volvic, préfet de la Seine.

³ Cf. *Tableau de Messieurs de l'ordre de la Noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne, réunis à Riom pour députer aux Etats généraux* ; Riom, M. Dégoutte, 1789, in-4° de 7 pages. (*Bibl. nat.*, Le 23 21.). — La Fayette figure le cinquième sur la liste.

⁴ Cf. *Procès-verbal des séances de l'assemblée de l'ordre de la Noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne, tenues à Riom dans le mois de mars 1789* ; Riom, M. Dégoutte, 1789, in-4° de 44 pages. (*Bibl. nat.*, Le 22 24.)

⁵ Les deux autres commissaires étaient le marquis de Laqueuille et le comte de Mascon.

⁶ Cf. *Instructions pour les députés de la Noblesse aux Etats généraux, arrêtées dans l'assemblée de la sénéchaussée d'Auvergne séante à Riom* ; Riom, M. Dégoutte, 1789, in-4° de 24 pages. (*Bibl. nat.*, Le 21 16.) — Voir *Pièces justificatives*, n° XIV.

qui vous sont remises contiennent nos vœux et vos pouvoirs. Nous sommes certains que vous n'oublierez jamais que le caractère distinctif de la Noblesse française fut toujours le patriotisme et l'honneur.

La durée de vos pouvoirs est fixée à un an, à compter du jour de l'ouverture des États généraux.

Il vous est expressément recommandé de faire autoriser par les États généraux une assemblée de la Noblesse de cette sénéchaussée, par-devant laquelle vous rendrez compte de l'usage que vous aurez fait des pouvoirs qui vous sont confiés. Cette assemblée aura lieu deux mois après la clôture desdits États généraux.

Vous aurez soin de faire fixer par les États généraux la quotité des représentants que chaque ordre aura désormais dans les assemblées nationales, de manière que cette fixation devienne loi constitutionnelle.

Clos et arrêté le vingt-quatre mars mil sept cent quatre-vingt-neuf¹.

La Fayette avait longuement discuté sur cette rédaction et même offert sa démission de commissaire, à cause du vote par ordre. Il finit toutefois par signer les instructions et accepter le mandat. *J'ai mieux aimé me sacrifier*, écrivait-il, *d'autant mieux que tout le monde sachant que le Tiers état m'offrait journellement la députation, je ne puis être soupçonné de complaisance intéressée*².

Le 25 mars 1789, La Fayette fut élu second député, mais il n'obtint que 198 suffrages sur 393 votants. Cette différence avec la presque unanimité du premier

¹ Cf. *Instructions*, p. 20.

² Cf. lettre de La Fayette à César de la Tour-Maubourg, en date de Chavaniac, vendredi soir (3 avril 1789), dans Mortimer-Ternaux, t. Ier, p. 422. — Le comte Joseph-Thomas-Anne d'Espinchal, membre de l'assemblée et député suppléant de la Noblesse aux Etats généraux, donne le récit suivant de cette séance :

Lors de la convocation des assemblées de bailliages pour l'élection des députés aux Etats généraux. La Fayette se rendit au bailliage de Riom, où se trouvait réunie presque toute la noblesse d'Auvergne. Il y arriva muni d'un grand nombre de procurations qu'il avait quêtées et qu'il distribua à tous ceux qu'il savait lui être favorables. Il avait tellement peur de ne pas être député, qu'il fit des intrigues pour être élu au bailliage de Saint-Flour, dans la Haute-Auvergne. Il en fit également à Riom, auprès du Tiers état, pour être élu par cet ordre. Cependant, il s'était ménagé tant de partisans parmi les nobles, qu'il ne pouvait manquer la députation. Il fut élu à une grande majorité. Après son élection, quelques doutes s'étant élevés sur ses principes, d'après quelques avis que l'on reçut de ses manœuvres avec les démocrates du Dauphiné, La Fayette fit, au milieu de toute la noblesse d'Auvergne, la profession de foi la plus authentique et la plus conforme à ce qu'on avait droit d'attendre de lui. Il demanda hautement, qu'au bout de l'an le député fût tenu de venir rendre compte de sa conduite à ses commettants, offrant, lui, sa tête, s'il manquait à l'engagement qu'il prenait formellement d'être fidèle au cahier qui lui était remis. Cette scène s'est passée au milieu de trois cents gentilshommes qui peuvent l'attester. (Cf. Paul Cottin, *Revue rétrospective*, 1894, p. 295.)

scrutin montre combien le marquis rencontrait d'adversaires au sein même de son ordre.

L'assemblée tint encore six séances, du 26 au 28 mars, et elle nomma trois autres députés, le marquis de Laqueuille, le marquis de Larouzière et le comte de Mascon, ainsi que cinq suppléants¹. Puis elle se sépara. La Fayette rentra à Chavaniac, élu, mais peu content, comme il le mandait, le 1er avril 1789, à son ami César de la Tour-Maubourg, en lui donnant des explications sur son attitude électorale.

Nous avons traité fort légèrement le Clergé, mais bien vécu avec le Tiers, sans cependant faire de cahier commun. L'envie de nous rapprocher du sien, déjà imprimé lorsque nous arrivâmes, a gâté le nôtre. C'est un salmigondis de grands principes et de petites minuties, d'idées populaires et d'idées féodales. Nous y disons que la nature a fait les hommes égaux, et nous interdisons le port d'armes aux roturiers ; nous voulons taxer l'industrie et nous demandons qu'on abolisse tout droit de fisc qui la gêne ; nous faisons des conditions impératives, et nous disons à nos députés d'agir selon leur conscience. Il y a deux cents ans d'un article à l'autre.

Quant à l'opinion par ordre, j'étais presque seul. Il a fallu choisir entre l'ordre de se retirer, de protester ou de demander acte du vœu de la Noblesse. J'ai cru que de trois maux il fallait choisir le moindre... Cependant cet article me paraît dur à digérer, surtout qu'au moment de signer on a fait ajouter le mot *de la Noblesse*. J'ai eu envie de profiter des offres journalières du Tiers état ; j'ai cédé à votre conseil, à celui de quelques autres amis, de préférer dans tous les cas l'élection de la Noblesse. La persécution infâme qui m'est arrivée de Paris et les cabales dont j'étais environné m'ont fait une espèce de devoir d'en triompher. D'ailleurs, le peuple aura assez d'amis dans sa propre Chambre².

La Fayette portait le plus vif intérêt à la candidature du marquis César de la Tour-Maubourg, colonel du régiment de Soissonnais, qui brigait les voix de la noblesse de la sénéchaussée du Puy-en-Velay. Il ne se contentait pas d'encourager son ami et de faire des vœux pour son triomphe : il avait chargé son ancien aide de camp le colonel de La Colombe de travailler à cette élection. Il l'autorisait même, si cela était nécessaire pour assurer le succès du candidat, à acheter un fief d'un des opposants, ce qui donnerait une voix de plus. Ce piquant détail de mœurs électorales nous est fourni par la lettre suivante, adressée à La Colombe le mercredi 1er avril 1789 :

¹ Ces cinq suppléants étaient Gaspard-Claude-François de Chabrol, Reynaud de Montlosier, le comte de Canillac, le comte d'Espinchal et le marquis de Saint-Poncy. (Cf. A. Brette, *les Constituants*, pp. 47 et 48.)

² Cf. Mortimer-Ternaux, t. Ier, p. 420 et 421.

Travaillez de tout votre pouvoir, mon cher chevalier, à l'élection de Maubourg ; il vous a donné la préférence sur le Vivarais, où je suis sûr qu'on le députerait. Il y a vraiment trop de lâcheté à lui préférer une famille comblée des grâces de la Cour et jouissant de tous les abus dont vous vous plaignez¹. Si vous en êtes à compter les voix, je vous autorise à m'acheter un fief d'un des opposants, qui sera charmé d'y gagner quelque chose, et je vous enverrai nia procuration pour Maubourg, ou j'y viendrai moi-même, car je puis être au Puy de Riom en vingt-quatre heures, ou y passer en allant ou venant de Saint-Flour. En un mot, disposez de ce que je puis et de ce que je suis pour que Maubourg soit élu².

La Fayette avait hâte de rentrer à Paris. Il rendit visite à ses électeurs, à Brioude, le 4 avril, à Clermont, le 5, et à Riom, le 6, et il partit pour la capitale le samedi 11 avril³.

¹ Il s'agit de la famille de Polignac. Dans une lettre du 8 mars 1789, La Fayette disait : On m'écrit du Puy qu'il y a un grand parti contre mon ami Maubourg. L'évêque et la maison de Polignac travaillent contre lui, mais nous l'emporterons.

² Orig., *Archives nationales*, C 358. — Marie-Charles-César de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, fut élu le 3 avril 1789. Il était né à Grenoble le 11 février 1756 et il mourut à Paris le 28 mai 1811.

³ Cf. dans Mortimer-Ternaux. t. Ier, p. 424, une lettre de La Fayette à César de la Tour-Maubourg, en date de Chavaniac, le vendredi soir (3 avril 1789), où il disait : Je reçois votre lettre fort tard, mon cher Maubourg, et serais parti pour le Puy si je n'étais attendu demain à Brioude par une grande partie de mes électeurs, qui spéculeraient sur mon changement de marche. J'ai aussi des rendez-vous à Clermont pour dimanche, et à Riom pour lundi, et je dois me trouver de bonne heure à Paris, pour servir ceux de nos amis que l'intrigue a fait échouer dans les provinces.

X

La Fayette rentre à Paris. — Il proteste contre l'accusation de pousser le peuple à la révolte. — Ouverture des Etats généraux, le 5 mai 1789. — Il propose en vain la vérification des pouvoirs par les trois ordres en commun. — Il est entravé par le mandat impératif qu'il a accepté. — Il parle dans les assemblées de son ordre. — Conversation avec Gouverneur Morris, le 23 juin 1789. — Projet de démission. — Il soutient la motion de Mirabeau sur l'éloignement des troupes. — Il présente une déclaration européenne des droits de l'homme et du citoyen, le 11 juillet. — Opinion sévère sur le duc d'Orléans et sur le comte d'Artois. — Renvoi de Necker (11 juillet). — L'Assemblée exprime ses regrets et nomme La Fayette vice-président, le 13 juillet. — Prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. — Il préside l'Assemblée et lui fait continuer ses délibérations. — Louis XVI vient faire un discours à l'Assemblée, le 15 juillet. — Une députation de l'Assemblée se rend à Paris, sous la conduite de La Fayette. — Réception enthousiaste à l'Hôtel de Ville. — Discours de La Fayette. — Il est élu commandant général de la milice parisienne. — Allégresse générale. — Il sauve de la potence l'abbé Cordier, le 16 juillet. — Il fait proclamer par les trompettes de la ville l'ordre de la démolition de la Bastille. — Il est confirmé dans ses fonctions par l'Assemblée nationale et par le roi. — Il fait ratifier sa nomination par les districts. — Mesures prises pour assurer la tranquillité de la capitale. — Conversation avec Gouverneur Morris. — Il fait de vains efforts, le 22 juillet, pour empêcher le massacre de Foullon et de Bertier de Sauvigny. — Il donne sa démission, le 23, et est obligé de la reprendre. — Il prête serment, le 25 juillet, devant l'assemblée des électeurs. — Il fait mettre en liberté le maréchal de Castries. — Il présente le règlement de l'organisation de la garde nationale, le 31 juillet 1789, et prononce des paroles prophétiques à l'occasion de la cocarde tricolore.

La Fayette arriva dans la capitale, assez soucieux des engagements qu'il avait dû prendre. Les calomnies continuèrent à pleuvoir sur lui. On l'accusa, à l'occasion d'une lettre écrite par lui au comte Antoine d'Agoult, de prêcher la révolte. Il protesta de ses sentiments de sagesse auprès de César de la Tour-Maubourg, le 18 avril 1789 :

C'est vraiment le comble de la folie et de la malice que de risquer le moindre tapage sans motif, sans projet suivi, à la veille des États généraux. Pendant que j'écris ce billet, on me mande que le Parlement s'assemble ce soir ; peut-être M. d'Éprémèsnil veut-il proposer quelque chose sur le règlement. Mon avis a toujours été et sera toujours d'y obéir, sauf une protestation de cahier, et de ne songer à la réunion des trois ordres que lorsque les assemblées d'électeurs, formées d'après le règlement, seront à portée de l'effectuer. Encore crois-je que cette réunion sera fort difficile¹.

¹ Cf. Mortimer-Ternaux, t. I, p. 425.

La réunion des trois ordres sera fort difficile, telle est l'opinion de La Fayette, qui s'indignait des idées qu'on lui prêtait. Il écrivit à son ami César de la Tour-Maubourg :

Il faut être fou pour imaginer et bien abominable pour dire qu'à la veille des États généraux, celui qui le premier les a demandés, celui qui n'a pas fait un pas qui ne tendit à la conciliation entre la Noblesse et le Tiers, a l'infâme projet de bouleverser le royaume et d'y mettre le feu, tandis que nous avons devant nous une chance d'être libres et heureux le plus tranquillement possible¹.

Le 20 avril 1789, La Fayette assista à l'assemblée primaire de la noblesse de Paris pour le 18^e département, 2^e partie du quartier Saint-Germain, réunie aux Théatins, et il fut nommé le troisième des quatre commissaires chargés d'aller porter au marquis de Boulainvilliers la protestation de l'assemblée contre le règlement et le vœu de faire des cahiers².

Le 29 avril, Gouverneur Morris écrivait à Washington³ :

M. de La Fayette est revenu de sa campagne politique en Auvergne, couronné par un plein succès. Il avait à combattre les préjugés intéressés de son ordre, ainsi que l'influence de la reine et des princes — excepté du duc d'Orléans — ; mais il était en mesure de tenir tête à ses adversaires. Il s'est acquitté de son rôle d'orateur avec autant d'éclat qu'il avait rempli jadis celui de soldat, et il est en ce moment aussi envié, aussi haï qu'il a jamais pu le désirer. La nation l'idolâtre, car il s'est posé comme un des principaux champions des droits.

Le 5 mai 1789, Louis XVI ouvrit solennellement les États généraux. Les membres du Tiers état décidèrent que la vérification des pouvoirs se ferait en commun par les trois ordres. Le 6, la question fut posée dans la réunion de la Noblesse ; La Fayette soutint l'opinion du Tiers état, mais sa proposition fut repoussée par 188 voix contre 47. Le même jour, Jefferson lui écrivait :

Comme il devient de plus en plus possible que la Noblesse ait tort, je commence à être inquiet de vous. Vos principes sont décidément avec le Tiers état, mais vos instructions sont contre lui⁴.

La Fayette se trouvait, en effet, lié par ses engagements, et, quand il hasardait une opinion libérale, ses quatre collègues le rappelaient à l'observation des vœux

¹ Cf. *le Curieux*, t. I, p. 94.

² Cf. Chassin, t. III, p. 160 et 161. — Cette assemblée primaire comprenait quarante-trois nobles, parmi lesquels La Fayette et son beau-frère le vicomte de Noailles.

³ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. II, p. 11.

⁴ Cf. *The writings of Thomas Jefferson*, t. III. — Le 10 mai 1789, Jefferson écrivait à Washington et lui exprimait les mêmes craintes sur la situation délicate de La Fayette, élu par la Noblesse et partisan du Tiers état.

de son cahier¹. Cette situation délicate ne l'empêchait pas de parler dans les assemblées de son ordre. Le 3 juin, il soutint contre d'Éprémesnil le nom de *Communes*, adopté par le Tiers état ; le 15, il appuya la décision prise de remettre au roi les vérifications de pouvoirs contestées². Ses amis lui donnaient des conseils contradictoires. Gouverneur Morris le poussait à résister aux tendances démocratiques. Celui-ci dîna, le 23 juin 1789, à Versailles, chez la comtesse de Tessé, et, se trouvant assis à côté de La Fayette, il eut avec lui une conversation des plus curieuses, qu'il a relatée en ces termes :

A dîner, je suis assis à côté de M. de La Fayette, qui me dit que je fais du tort à la cause, attendu que mes opinions sont continuellement rapportées comme des arguments contre le bon parti. Je saisis cette occasion pour lui déclarer que je suis opposé à la démocratie, par amour pour la liberté ; que je les vois courir à corps perdu à leur ruine, et que je voudrais les retenir ; que leurs vues, leurs projets, leurs théories, sont incompatibles avec les éléments qui composent la nation française ; qu'enfin, ce qui pourrait arriver de plus fâcheux, c'est que leurs espérances, leurs plans, fussent réalisés. Il me répond qu'il sent bien que son parti a perdu la raison, et qu'il le lui dit, mais qu'il n'en est pas moins déterminé à périr avec lui. Je lui fais observer qu'il vaudrait tout autant rendre à ces écervelés leur bon sens, et vivre avec eux. Il ajoute qu'il est résolu à donner sa démission ; je l'y encourage, parce que les engagements qui le lient l'entraîneront au delà de l'aveu de sa conscience. Avant de nous séparer, je ne manque pas de lui dire que, si le Tiers est très modéré, il réussira probablement, mais que, s'il est violent, toutes ses prétentions échoueront au milieu d'effroyables malheurs³.

En effet, La Fayette, énervé de son inaction, songeait à démissionner pour reprendre sa liberté. La réunion de la minorité de la Noblesse au Tiers état, qui eut lieu le 25 juin, et à laquelle il ne put pas participer, le confirma encore davantage dans cette idée. Il voulait aller à Riom, pour le rassemblement du bailliage, et y donner sa démission, puis se présenter aux suffrages du Tiers état. Il ne doutait pas qu'un député lui offrît sa place, et il ajoutait :

¹ Le comte d'Espinchal exposa ainsi les faits : Dès son début aux Etats généraux, La Fayette ne dissimula plus ses principes dans la chambre de la Noblesse, mais il n'opina pas à son aise, étant contenu par la présence de ses quatre collègues qui, plusieurs fois, le rappelèrent à son serment et le forcèrent de se conformer au vœu de son cahier. Cependant il se montra ouvertement pour l'opinion par tête. Dès lors, il était lié avec les principaux meneurs. Du Port était son ami intime, ainsi que plusieurs autres de même trempe. Mais, quelque envie qu'il eût de se réunir au Tiers avec la minorité de la Noblesse, il n'y passa qu'avec la totalité de la chambre. Rien ne pouvant plus l'arrêter après la réunion des ordres, il ne garda plus aucun ménagement ; il se démasqua entièrement et lit nombre avec les factieux. (Cf. Paul Cottin, *Revue rétrospective*, 1894, p. 296 et 297.)

² Cf. les procès-verbaux de l'assemblée de la Noblesse aux *Archives nationales*, C 26.

³ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. I, p. 253.

Au reste, tout cela étant incertain, je serai à temps dans quinze jours. Il est vraisemblable que nous serons chassés ou enracinés avant cette époque, et je ne puis pas me borner à être l'homme de la sénéchaussée d'Auvergne, après avoir contribué à la liberté d'un autre monde. Songez que je ne puis m'arrêter dans la carrière sans tomber, et qu'avec la meilleure envie d'être à ma place, il faut que cette place soit sur la brèche politique¹.

La Fayette eut raison d'attendre ; les événements allaient le soustraire à son mandat impératif. Le 27 juin, il suivit la Noblesse dans sa réunion avec les deux autres ordres en Assemblée nationale, mais il ne prit pas part aux votes. Dinant, le 4 juillet 1789, avec sa femme, chez Jefferson, il eut à subir les conseils de Gouverneur Morris, qui l'adjura de conserver quelque autorité constitutionnelle à la classe des nobles². Le 8 du même mois, il sortit de son abstention pour demander, en termes très modérés, la discussion immédiate de la fameuse motion de Mirabeau sur l'éloignement des troupes qui entouraient l'Assemblée et menaçaient Paris.

L'Assemblée nationale s'occupait alors de la rédaction d'une déclaration des droits. La Fayette en rédigea une, et, le 11 juillet, il présenta à ses collègues une *Déclaration européenne des droits de l'homme et des citoyens*³. Il disait : Quoique mes pouvoirs m'ôtent la faculté de voter encore parmi vous, je crois cependant devoir vous offrir le tribut de mes pensées. Cette déclaration, qui servit de base à celle adoptée plus tard par l'Assemblée constituante, fut renvoyée aux bureaux, sur les observations de Lally-Tollendal ; mais les événements empêchèrent qu'on s'en occupât utilement⁴.

Le même jour, 11 juillet, il exprimait une opinion sévère sur le duc d'Orléans, qui lui faisait des avances, et sur le comte d'Artois :

Je répondis froidement que M. le duc d'Orléans n'est à mes yeux qu'un particulier plus riche que moi, dont le sort n'est pas plus intéressant que celui des autres membres de la minorité ; qu'il est inutile de former un parti quand on est avec toute la nation ; qu'il faut aller au bien sans nous embarrasser des conséquences, et bâtir l'édifice ou laisser les matériaux après nous. Mais, en attendant, je veille M. le

¹ Cf. dans les *Mémoires* une lettre sans autre date que Versailles, jeudi, mais écrite après le 25 juin 1789.

² On lit dans le *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. I, p. 254, à la date du 4 juillet 1789 : Je vais dîner chez M. Jefferson ; il s'y trouve beaucoup d'Américains, et parmi eux Mme et M. de La Fayette. Je fais un peu de politique avec le général après dîner ; je l'engage à conserver, si cela est possible, quelque autorité constitutionnelle à la classe des nobles, comme un moyen peu coûteux d'assurer la liberté au peuple ; mais le torrent est tellement déchaîné contre la Noblesse que je crains son entière destruction.

³ Cf. le texte de ce document aux Pièces justificatives, n° XV. — La Fayette avait soumis sa Déclaration des droits de l'homme à Gouverneur Morris, qui écrivit à ce sujet dans son *Mémorial* (t. I. p. 231) : Je lui ai dit ce que j'en pense, et lui ai suggéré plusieurs amendements tendant à adoucir le langage un peu vif de la liberté. Ce n'est pas avec des mots sonores que se font les révolutions.

⁴ Le 13 juillet 1789, le comte de Castellane réclama l'examen de la motion de La Fayette ; le 14, on commença une discussion à son sujet, mais sans prendre de décision.

duc d'Orléans, et peut-être serai-je dans le cas de dénoncer à la fois M. le comte d'Artois comme fâcheux aristocrate, et M. le duc d'Orléans comme fâcheux par des moyens plus populaires.

Cette journée du samedi 11 juillet se termina par un coup de théâtre : Necker reçut l'ordre de quitter le ministère et il partit de Versailles vers les cinq heures du soir¹. Cette mesure produisit une grande émotion dans Paris. A Versailles, l'Assemblée nationale exprima, le lundi 13 juillet, ses regrets de la retraite de Necker et des autres ministres. On fit observer que, la longueur de la séance empêchant le président² de rester continuellement à son poste, il convenait de nommer un vice-président. En conséquence, on procéda au vote ; La Fayette obtint la majorité des suffrages et fut proclamé vice-président, aux acclamations de toute l'Assemblée. Il remercia en ces termes :

Messieurs, dans un autre moment, je vous rappellerais mon insuffisance et la situation particulière où je me trouve ; mais la circonstance est telle que mon premier sentiment est d'accepter avec transport l'honneur que vous me faites, et d'en exercer avec zèle les fonctions sous notre respectable président, comme mon premier devoir est de ne me séparer jamais de vos efforts pour maintenir la paix et consolider la liberté publique³.

Le mardi 14 juillet 1789, dans la séance du matin, on discuta la motion faite par La Fayette de mettre la déclaration des Droits de l'homme en tête de la Constitution, mais on arrêta seulement que cette déclaration figurerait dans la Constitution. Le soir, le vicomte de Noailles apporta la nouvelle de la prise de la Bastille ; aussitôt l'Assemblée s'empressa d'envoyer au roi une députation, pour lui peindre l'état de la capitale. Le président étant sorti avec la députation, La Fayette le remplaça au fauteuil et fit observer qu'il était *de la dignité comme du devoir de l'Assemblée de ne pas interrompre ses travaux et de les continuer avec le calme du courage que les circonstances ne doivent pas altérer*. Deux citoyens de Paris se présentèrent alors ; l'un d'eux fit un récit émouvant des événements et lut un arrêté pris par le Comité permanent de la sûreté publique, assemblé à l'Hôtel de Ville. La Fayette répliqua :

Messieurs, l'Assemblée nationale, pénétrée des malheurs publics, n'a cessé de s'occuper jour et nuit du moyen de les prévenir ou de les arrêter. Dans ce moment même, son président, à la tête d'une députation nombreuse, est chez le roi et lui porte de notre part les instances les plus vives pour l'éloignement des troupes. Je vous invite, Messieurs, à rester parmi nous pour être témoins du rapport qui va nous être fait⁴.

¹ Cf. J. Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CLXXI.

² Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne.

³ Cf. *Moniteur*, réimpression, t. I. p. 156.

⁴ Cf. *Moniteur*, t. I, p. 159.

Le 15 juillet, l'Assemblée fit une adresse au roi ; elle chargea vingt-quatre de ses membres de la porter au souverain, et La Fayette se mettait en mesure de les conduire quand on annonça l'arrivée de Louis XVI. Alors ils allèrent recevoir le roi dans la cour. Celui-ci prononça un discours, qui provoqua l'enthousiasme ; puis une députation de quatre-vingt-huit membres partit en toute hâte pour Paris, avec mission d'employer tous les moyens pour ramener le calme. La Fayette marchait à sa tête. Elle arriva dans la capitale, trouva à la porte des Tuileries quatre membres de l'assemblée des électeurs et fut haranguée par l'un d'eux, Duveyrier. Puis elle continua sa route vers l'Hôtel de Ville, au milieu d'une foule immense de citoyens et escortée par des gardes françaises, des gardes suisses et des détachements de la milice parisienne. Elle fut solennellement introduite dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, et La Fayette, Bailly, l'archevêque de Paris, l'abbé Sieyès et le comte de Clermont-Tonnerre prirent place au bureau, au bruit des applaudissements de tous les spectateurs. La Fayette félicita l'assemblée des électeurs et tous les citoyens de Paris de la liberté qu'ils avaient conquise par leur courage, et donna lecture du discours prononcé par le roi. Au moment où les députés se préparaient à sortir, les électeurs proclamèrent La Fayette commandant général de la milice parisienne, et Bailly maire de Paris. Le marquis tira son épée et jura de sacrifier sa vie à la conservation de cette liberté si précieuse, dont on daignait lui confier la défense. A leur sortie, tous deux furent acclamés par le peuple, et La Fayette fut entraîné par une foule immense¹. Dans l'ivresse de ce triomphe, le marquis écrivit, le 16 juillet 1789 :

A peine m'avait-on parlé de l'idée de commander la milice parisienne, tout à coup cette idée s'est emparée de toutes les têtes ; il est devenu nécessaire que j'accepte ; il devient nécessaire que je reste, et le peuple, dans le délire de son enthousiasme, ne peut être modéré que par moi. Je voulais aller à Versailles ; les chefs de la ville m'ont déclaré que le salut de Paris exigeait que je ne m'écartasse pas un moment. Quarante mille âmes s'assemblent, la fermentation est au comble, je parais, et un mot les disperse. J'ai déjà sauvé la vie à six personnes qu'on pendait dans les différents quartiers ; mais ce peuple furieux, ivre, ne m'écouterà pas toujours. Au moment où je vous écris, quatre-vingt mille personnes entourent l'Hôtel de Ville et disent qu'on les trompe, que les troupes ne se retirent pas, que le roi devait venir. Ils ne veulent plus reconnaître que ce que je signe. Lorsque je n'y suis pas, la tête leur tourne.

En effet, La Fayette jouissait d'une formidable popularité. Le 16 juillet, sur les neuf heures du matin, il avait sauvé, sur la place de l'Hôtel de Ville, l'abbé Cordier de Saint-Firmin, que la populace voulait pendre, Soulès, commandant de la Bastille, et le baron de Boisgelin. Le même jour, il assista à l'assemblée des électeurs et fit décider que le corps militaire, auquel seraient confiées la garde et la tranquillité de la ville, recevrait le nom de *garde nationale de Paris*. De plus, un comité militaire, composé de soixante députés, nommés par les soixante districts, était chargé de s'occuper, avec le commandant général, de

¹ Cf. Duveyrier, *Histoire des premiers électeurs de Paris en 1789*, p. 185 à 198.

l'organisation de la garde nationale¹. En vertu d'un arrêté permanent, il fit proclamer, par les trompettes de la ville, dans la cour de l'Hôtel et dans tous les carrefours de Paris, en présence de quatre électeurs, l'ordre de la démolition de la Bastille².

La Fayette avait eu soin de faire prévenir l'Assemblée nationale de son élection et de lui demander ses ordres pour accepter la dignité dont le peuple l'avait honoré. Cette marque de déférence avait produit le meilleur effet. Le 17 juillet, il reçut, à la tête des citoyens armés des soixante districts, Louis XVI, qui, en sortant de l'Hôtel de Ville, lui confirma verbalement sa nomination de commandant général de la milice parisienne³, et qu'il accompagna jusqu'au Point-du-Jour⁴.

Le 18 juillet, La Fayette et Bailly se rendirent à l'assemblée des électeurs et demandèrent que leur nomination fût ratifiée par délibération séparée des districts de Paris⁵.

Le 20, La Fayette rendit compte, par lettre, à l'Assemblée nationale des mesures prises par lui pour assurer la tranquillité de la capitale, et il avertit l'assemblée des électeurs que rien n'étant à craindre désormais pour la garde et la sûreté des spectacles, on pourrait rouvrir les théâtres dès le lendemain⁶. Le même jour, Gouverneur Morris alla dîner chez le marquis, et, après avoir demandé un laissez-passer pour visiter la Bastille, eut avec lui un entretien, qu'il a résumé en ces termes :

Je lui demande s'il n'y a pas quelques démarches à faire pour engager le roi à lui conférer le gouvernement de l'Ile-de-France ; il me répond qu'il préférerait celui de Paris simplement, qu'il a autant de pouvoir que son cœur peut le désirer, qu'il en est même las ; qu'il a commandé à cent mille hommes, et qu'il a fait marcher son souverain par les rues comme il le voulait ; qu'il a prescrit le degré d'applaudissements que le roi devait recevoir, et qu'il aurait pu le retenir prisonnier, s'il l'avait jugé convenable. Son désir est donc de rentrer dans la vie privée aussitôt qu'il le pourra⁷.

¹ Ce comité militaire fut constitué, le 20 juillet 1789, sous la présidence de La Fayette. (Cf. S. Lacroix, *Actes de la commune de Paris*, t. I, p. 69 et 70.)

² Cf. *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, à la date du 16 juillet 1789.

³ On rapporte ainsi les paroles de Louis XVI : *M. de La Fayette, je vous cherchais pour vous dire que je confirme votre nomination à la place de commandant général de la garde parisienne.*

⁴ Cf. *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 68 et 69.

⁵ Les districts ratifièrent, du 19 au 21 juillet, la nomination de La Fayette. (Cf. dans le catalogue révolutionnaire Jacques Charavay, sous le n° 16, l'arrêté du district des Filles Saint-Thomas, et dans le *Répertoire* de Tuetey, t. II, n° 847, la délibération du district de l'Oratoire, en date du 19 juillet 1789.)

⁶ Cf. *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, en date du 20 juillet 1789.

⁷ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. I, p. 264. — Gouverneur Morris raconta les mêmes faits à Washington dans une lettre du 31 juillet 1789 (t. II, p. 25).

La Fayette était saturé de pouvoir et harassé de fatigue physique et morale¹. Le 21 juillet, il fit transporter à l'Hôtel des archives de la Bastille. Le 22, il se dépensa en vains efforts pour empêcher le massacre du conseiller d'État Foullon et de son gendre l'intendant Bertier de Sauvigny, qui incarnaient aux yeux du peuple l'agiotage et la famine. Lorsque Foullon, amené à l'Hôtel de Ville, attendait, anxieux, qu'on statuât sur son sort, La Fayette accourut et essaya, pendant une demi-heure, d'apaiser la multitude. Il demanda que cet homme fût conduit en prison, et résuma son opinion en ces termes : *Je veux que la loi soit respectée, la loi, sans le secours de laquelle je n'aurais point contribué à la révolution du Nouveau-Monde, et sans laquelle je ne contribuerais pas à la révolution qui se prépare*². Mais, pendant qu'on le menait en prison, Foullon fut arraché à ses gardiens et pendu à la lanterne placée en face de l'Hôtel de Ville. Quelques heures plus tard. Bertier de Sauvigny subit le même sort.

La Fayette, qui voulait accomplir les réformes sans convulsion, s'émut de ces exécutions populaires et de son impuissance à les empêcher. Il avait assumé la responsabilité de l'ordre dans la ville, et l'ordre avait été troublé. Il comprenait qu'il était plus facile de faire une révolution que de la diriger, de déchaîner les passions que de les apaiser. Découragé, il envoya sa démission au maire de Paris, le 23 juillet. II disait :

Le peuple n'a pas écouté mes avis, et, le jour où il manque à la confiance qu'il m'avait promise, je dois, comme je l'ai dit d'avance, quitter un poste où je ne peux plus être utile³.

En même temps, il prévint les districts de sa détermination et leur demanda de lui donner immédiatement un successeur. L'assemblée des électeurs, consternée, supplia La Fayette de ne pas l'abandonner, déclarant que le salut de la ville était attaché à la conservation du général. Celui-ci répondit négativement, mais promit de revenir le soir. A cette nouvelle séance, il entendit les protestations unanimes des électeurs, à la tête desquels était le curé de Saint-Étienne-du-Mont ; néanmoins, il se retirait, quand un d'eux, lui barrant le passage, se jeta à ses pieds. La Fayette le releva aussitôt, l'embrassa et se laissa reconduire à son siège⁴. La déclaration suivante fut rédigée et signée de tous les électeurs et députés des districts présents, pour être ensuite imprimée et affichée dans Paris :

Nous, électeurs et députés des districts de la ville de Paris, en nous conformant au vœu et à l'acclamation unanime de tous les citoyens de cette capitale, et par suite de notre confiance entière dans les vertus, les talents et le

¹ Ses compatriotes ne l'oubliaient pas : la ville de Brioude félicita l'assemblée des électeurs parisiens et décida qu'il sera, le dimanche, allumé un feu de joie sur la place au-devant de l'hôtel de M. de La Fayette et que la milice bourgeoise se rendra sous son drapeau, comme il sera incessamment vers Mme la comtesse de Chavaniac, tante de M. de La Fayette, pour lui offrir, au nom des habitants de cette ville, le tribut de gratitude, d'intérêt et de vénération que tous les habitants de cette ville désirent acquitter à M. le marquis de La Fayette, qui daigne honorer cette ville de son affection particulière et la regarder comme son berceau. (Cf. *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs de Paris*, t. III.)

² Cf. *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, en date du 22 juillet 1789.

³ Cf. *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, en date du 23 juillet 1789, et *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 129.

⁴ Cf. *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, en date du 23 juillet 1789.

patriotisme de M. de La Fayette, l'avons de nouveau proclamé général de la garde nationale de Paris et lui promettons, tant en notre nom qu'en celui de nos frères armés dans nos districts et dans les autres corporations militaires, subordination et obéissance à tous ses ordres, pour que son zèle, secondé de tous les citoyens patriotes, conduise à sa perfection le grand œuvre de la liberté publique.

La Fayette retira sa démission devant tant de promesses d'obéissance et de marques de repentir. Le 24 juillet, il écrivait :

Je ne puis abandonner les citoyens qui mettent en moi toute leur confiance, et, si je reste, je suis dans la terrible situation de voir le mal sans y remédier.

Le 25 juillet, les députés des soixante districts, choisis pour dresser le plan d'administration municipale, se réunirent à l'Hôtel de Ville. vers onze heures du matin, dans la salle dite des gouverneurs¹. Bailly protesta de son attachement et de sa reconnaissance pour eux et prêta serment de s'acquitter avec fidélité, zèle et dévouement, de ses fonctions de maire. La Fayette suivit cet exemple, et, après avoir renouvelé son engagement de consacrer sa vie entière au service des braves et généreux Parisiens, il promit de remplir fidèlement les fonctions de commandant général, de se renfermer dans les limites qui seront données à cette place et de ne jamais oublier que le pouvoir militaire est soumis au pouvoir civil². Puis le maire et le commandant s'embrassèrent, aux applaudissements de tous³. Le soir même, l'Assemblée se constitua sous la dénomination d'*Assemblée des représentants de la commune de Paris*, approuva les principes posés par La Fayette pour l'organisation militaire, **et qui ont pour but de rendre l'autorité militaire toujours dépendante du pouvoir civil**, et pria le commandant général de désigner lui-même les membres de son état-major⁴.

Le 27 juillet, La Fayette profita de sa popularité pour faire mettre en liberté son ancien protecteur, le maréchal de Castries, qu'on avait arrêté malgré le passeport à lui délivré par la ville. Le 29, il envoya aux présidents des districts de Paris une circulaire sur les limites à fixer aux différents pouvoirs et il y définit nettement les fonctions de commandant général :

C'est à M. le maire de la ville de Paris, c'est à vos représentants, Messieurs, que doivent être faites toutes les demandes ; c'est d'eux que doivent émaner toutes les décisions. Veiller à la sûreté de la capitale, au bon ordre parmi les citoyens armés, exécuter les décrets de vos représentants, vivre pour vous obéir et mourir, s'il le faut, pour vous défendre, voilà les seules fonctions, les seuls droits de celui que vous avez daigné nommer commandant général.

¹ Le 23 juillet. Bailly avait invité l'assemblée des électeurs à s'unir à lui et à La Fayette pour dresser un plan d'administration municipale. (Cf. Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune de Paris*, I, 407.)

² Cf. Sigismond Lacroix, t. I, p. 13.

³ Cf. Sigismond Lacroix, t. I, p. 8 et 9.

⁴ Cf. *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 140.

Le 30, La Fayette accompagna, avec sa femme. Necker et la baronne de Staël à l'assemblée des représentants de la Commune¹ et à celle des électeurs², dans ces fameuses séances où Necker arracha à la générosité des Parisiens la mise en liberté du baron de Besenval. Le 31, il apporta à l'assemblée des représentants le règlement de l'organisation de la garde nationale, dont il avait confié la rédaction à son ancien compagnon d'armes, le colonel Mathieu Dumas³. Si on en croit les Mémoires du général, c'est ce jour-là qu'il présenta la cocarde tricolore et qu'il prononça ces paroles prophétiques :

Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde et une institution, à la fois civique et militaire, qui doit triompher des tactiques de l'Europe et qui réduira les gouvernements arbitraires à l'alternative d'être battus, s'ils ne l'imitent pas, et renversés, s'ils osent l'imiter⁴.

¹ Cf. S. Lacroix. t. I, p. 45. — La Fayette n'est pas mentionné dans le compte rendu, mais il figure dans celui de l'assemblée des électeurs, est vraisemblable qu'il assista aux deux réceptions.

² Cf. Procès-verbal de l'assemblée des électeurs, en date du 30 juillet.

³ Cf. S. Lacroix, t. I, p. 64, et *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, p. 435.

⁴ Le procès-verbal de la séance du 31 juillet de l'assemblée des représentants de la Commune de Paris ne mentionne ni les faits ni les paroles.

XI

La Fayette fait décider la délivrance d'un diplôme aux gardes françaises (4 août 1789). — Il sauve le marquis de La Salle. — Il revêt pour la première fois l'uniforme national (9 août). — Le jour de la Saint-Louis, il va présenter ses hommages au roi. — Il refuse le traitement de 120.000 livres que lui offre l'assemblée des représentants. — Il assiste, dans Notre-Dame, à la bénédiction des drapeaux de la garde nationale (27 septembre). — Réunions chez Jefferson avec Du Port, Barnave, Mounier, etc. — Journées des 5 et 6 octobre. — La Fayette suit la foule à Versailles et parvient à sauvegarder l'Assemblée nationale et la famille royale. — Il ramène Louis XVI à Paris et reçoit ses remerciements. — Il force le duc d'Orléans à partir pour l'Angleterre. — Lettre de La Fayette au duc. — Il va présenter au roi les témoignages de respect et d'amour de la ville de Paris (9 octobre). — Il reçoit le commandement des troupes placées à quinze lieues à la ronde (10 octobre). — Il réclame la réforme de la procédure criminelle. — Antipathie réciproque de La Fayette et de Mirabeau. — Intrigues du comte de La Marck pour amener une alliance entre les deux rivaux. — La Fayette parle à Mirabeau de la nécessité d'un changement de ministère et il est blâmé par Gouverneur Morris de rechercher une telle collaboration. — Entrevue avec Mirabeau. — Les relations entre eux deviennent presque quotidiennes. — Mirabeau refuse l'ambassade de Constantinople. — Eloge de La Fayette par Mirabeau à l'Assemblée nationale, le 19 octobre, et lettre de protestations d'amitié et d'estime. — Conférences pour la formation d'un nouveau ministère. — La Fayette fait poursuivre les gardes nationaux qui ont laissé pendre le boulanger François (22 octobre). — Lettre à Mounier. — Propositions faites à Mirabeau. — Plan de ministère tracé par Mirabeau. — Part réservée à La Fayette. — Médaille gravée par Duvivier. — Lettre de Washington (14 octobre).

La Fayette déployait une activité extraordinaire. Tout était à organiser ; il fallait veiller à la sûreté de la capitale et correspondre avec le maire, assister de temps à autre aux séances de l'assemblée des représentants et répondre à tous les quérailleurs et donneurs d'avis, qui l'assiégeaient, soit à la maison commune, soit dans son hôtel de la rue de Bourbon. Le 4 août, La Fayette fit décider par l'assemblée des représentants que le maire et le commandant général délivreraient à chaque soldat des gardes françaises, au nom de la ville de Paris, un certificat d'estime et de reconnaissance pour sa bonne conduite dans la Révolution¹. Le 5, il obtint la fixation de la solde des gardes françaises². Le 6, au soir, il dut tenir tête à une foule qui réclamait la tête du marquis Adrien-Nicolas de la Salle, coupable d'avoir signé l'ordre de transporter dix milliers de poudre hors de Paris³. Le même jour, il manda à Bailly que les places d'officiers dans la garde nationale dépendaient uniquement des citoyens⁴. Le 8 au soir, il procéda à l'interrogatoire d'un sieur Crettet, qui déclarait savoir la retraite du prince de Conti, et la séance ne se termina qu'à cinq heures du matin⁵. Le dimanche 9, il

¹ Cf. S. Lacroix, t. I, p. 87. — La Fayette, retenu à Paris, n'assista pas à la mémorable nuit du 4 août, mais il applaudit à la destruction des privilèges. (Cf. *Mémoires*.)

² Cf. S. Lacroix, t. I, p. 101.

³ Cf. S. Lacroix, t. I, p. 112.

⁴ Cf. A. Tuetey, t. II, n° 3628.

⁵ Cf. S. Lacroix, t. I, p. 138 à 148.

assista, dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à la bénédiction du drapeau du bataillon du district et il revêtit pour la première fois l'uniforme national¹. Le 12, il désigna les membres de son état-major² et son choix fut ratifié, le lendemain, par l'assemblée des représentants³. Le 13, il se rendit, avec sa femme, à la bénédiction du drapeau du district des Cordeliers, et des couplets furent composés sur cette cérémonie⁴. Le 14 août, il présenta comme quartier-maître général Jean-Charles Chadelas⁵. Le 15 il visita l'atelier de charité de Montmartre Montmartre et réussit à apaiser les ouvriers. Il jouissait d'une telle considération qu'on poursuivit plusieurs personnes convaincues d'avoir tenu des propos injurieux sur le compte du commandant général⁶.

Le 17 août 1789, les ingénieurs chargés de la démolition de la Bastille vinrent présenter à La Fayette cinq boulets que les ouvriers avaient trouvés encastrés dans les pierres d'une des tours de la forteresse et qui provenaient de l'époque de la Fronde⁷. Le 23, le général décida l'assemblée des représentants à se charger de l'armement et de l'équipement de la garde nationale⁸. Le 25, jour de la Saint-Louis, il se rendit avec Bailly à Versailles pour présenter leurs compliments au roi ; tous deux furent acclamés par la population et très bien accueillis par Louis XVI et par la reine. La Fayette alla voir le dîner que la garde nationale de Versailles donnait à celle de Paris et il refusa le commandement général que les Versaillais voulaient lui conférer⁹. Le 7 septembre, il déclina l'offre que lui faisait l'assemblée des représentants d'un traitement de 120.000 livres : *Ma fortune, écrivait-il, suffit à l'état que je tiens, et mon temps ne suffirait pas à plus de représentation*¹⁰. Le 8, il exposa à l'assemblée des représentants son projet d'organisation des compagnies soldées et il l'incita à demander à l'Assemblée nationale de réformer la procédure criminelle et de prendre, en attendant, des mesures provisoires¹¹. Le dimanche 27 septembre 1789, La Fayette et Bailly assistèrent, dans l'église Notre-Darne, à la bénédiction des drapeaux de la garde nationale et furent très applaudis¹². Le soir, ils dînèrent chez l'archevêque de Paris¹.

¹ Cf. *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 242.

² Cf. la lettre de La Fayette dans S. Lacroix, t. I, p. 188. — L'état-major se trouva ainsi composé : Major général : Jean-Baptiste Gouvion, son ancien compagnon d'armes en Amérique ; — Aides-majors généraux : 1° Pierre-Auguste de Lajard, capitaine ; — 2° Jacques Souet d'Ermigny, capitaine ; — 3° Louis-Angé de la Colombe, son ancien aide de camp en Amérique ; Secrétaire général : Poirey.

³ Gouvion déclara, le 23 août 1789, dans une circulaire aux districts, que, nommé major général de la garde nationale par les représentants de la Commune, il n'acceptait ces fonctions que pour trois mois et renonçait durant ce temps aux appointements de sa place. (Cf. catalogue révolutionnaire Jacques Charavay, n° 251.)

⁴ Cf. le texte des couplets aux *Pièces justificatives*, n° XVI.

⁵ Cf. S. Lacroix, t. I, p. 227 et 246.

⁶ Cf. A. Tuetey, t. I, n° 883, 898, 911 et 937.

⁷ Cf. *Journal de Paris*, du 26 août 1789. — Ces boulets étaient conservés au château de Chavaniac. (Cf. H. Mosnier, p. 5.)

⁸ Cf. *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 296, et S. Lacroix, t. II, p. 318.

⁹ Cf. *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 303. — Cf. dans S. Lacroix, t. I, p. 322, la composition du détachement qui se rendit à Versailles.

¹⁰ Cf. S. Lacroix, t. I, p. 500.

¹¹ Cf. *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 360 et suiv., et S. Lacroix, t. I, p. 339. — L'Assemblée nationale rendit, en effet, le 9 octobre, un décret provisoire.

¹² La Fayette et Bailly avaient, le 24 septembre, désigné l'abbé Fauchet pour faire le discours de la bénédiction des drapeaux. Ce discours fut publié sous ce titre : *Troisième*

Les occupations de La Fayette allant toujours croissant, il se faisait souvent suppléer par Gouvion auprès de l'assemblée des représentants. Ses devoirs de législateur le réclamaient. La discussion de la Constitution le forçait à avoir de fréquentes entrevues avec ses amis politiques. C'est chez le ministre des États-Unis, Thomas Jefferson, que La Fayette se rencontre, en septembre 1789, avec les députés Du Port, Barnave, Alexandre Lameth, le marquis de Blacons, Mounier, La Tour-Maubourg et le comte d'Agoult. De quatre à dix heures du soir ; on raisonnait, on parlait, on se disputait, et Jefferson assure qu'il entendit des discours dignes d'être mis en parallèle avec les plus beaux dialogues de l'antiquité². Le principal résultat de ces tournois oratoires fut d'accorder au roi le droit de veto.

Une sourde agitation se faisait jour dans le peuple, qui trouvait que les États généraux n'agissaient pas avec la célérité désirable. Dès le 17 septembre 1789, La Fayette, se trouvant chez Jefferson avec Gouverneur Morris, vers les quatre heures et demie du soir, disait qu'une partie des gardes nationaux avaient l'intention de se rendre le lendemain à Versailles pour presser les décisions de l'Assemblée. Gouverneur Morris lui ayant demandé si ses soldats lui obéiraient, le commandant lui répondit que ceux-ci ne voulaient pas monter la garde quand il pleuvait, mais qu'ils iraient volontiers au combat avec lui³. Le mouvement fut conjuré, mais les menées contre-révolutionnaires et les provocations intéressées aidant, le lundi 5 octobre 1789, au matin, le tocsin appela le peuple aux armes et une foule d'hommes et de femmes, armés de piques, se porta sur l'Hôtel de Ville et l'envahit. On parvint à chasser les assaillants, qui se répandirent sur la place de Grève et sur les quais, en poussant le cri : *A Versailles !* La Fayette accourut et il essaya de calmer les citoyens et de leur interdire d'aller à Versailles ; mais son éloquence et ses raisonnements n'eurent cette fois aucun succès. Au lieu de mener, il suivit⁴. C'est ainsi qu'il accompagna les manifestants, mais en ayant soin de se faire escorter de plusieurs bataillons. A Versailles, il prit ses dispositions pour dégager l'Assemblée nationale envahie et le roi et sa famille menacés. Il pénétra dans le château, avec deux commissaires de la commune.

discours sur la liberté française, prononcé le dimanche 27 septembre 1789, dans l'église Notre-Dame, pour la bénédiction générale de tous les drapeaux de la garde nationale parisienne, M. l'archevêque de Paris, officiant, en présence de M. Bailly, de M. de La Fayette, commandant général, de MM. les députés de Paris à l'Assemblée nationale, de MM. les représentants de la Commune et de MM. les députés de tous les districts de Paris, par M. l'abbé Fauchet, l'un des représentants de la Commune et l'un des membres du comité de police de l'Hôtel de Ville, prédicateur ordinaire du roi, vicaire général de Bourges, abbé commendataire de Montfort. — Cf. S. Lacroix. t. II, p. 89.

¹ Cf. *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 393 à 395.

² Thomas Jefferson écrit à ce sujet dans son *Autobiography* : The discussions began at the hour of four, and were continued until ten o'clock in the evening ; during which time, I was a silent witness to a coolness and candor of argument, unusual in the conflicts of political opinion, to a logical reasoning, and chaste eloquence, disfigured by no gaudy tinsel of rhetoric or declamation, and truly worthy of being placed in parallel with the finest dialogues of antiquity, as handed to us by Xenophon, by Plato and Cicero. The result was, that the king should have a suspensive veto on the laws, that the legislature should be composed of a single body only, and that to be chosen by the people. (Cf. *The writings of Thomas Jefferson* ; 1853, 9 vol. in-8°, t. I, p. 104.)

³ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. I, p. 266.

⁴ C'est ce qu'un caricaturiste du temps exprima dans une vignette qui fait partie de ma collection révolutionnaire et qui est reproduite ici.

Voilà Cromwell ! s'écria un homme. Monsieur, répondit La Fayette, Cromwell ne serait pas entré seul.

L'ordre fut rétabli¹, et La Fayette put aller prendre quelque repos à l'hôtel de Noailles. Le 6 octobre, sur les six heures du matin, la populace força les grilles du château, mais la garde nationale la repoussa et occupa les appartements. Le général se rendit aussitôt auprès de la famille royale ; du haut du balcon, il harangua la foule et annonça que le roi allait partir pour Paris. Sur ses conseils la reine se montra au balcon, et La Fayette lui baisa la main, aux vivats de la multitude. Il amena un garde du corps, lui donna sa cocarde et fit applaudir cette troupe, qu'on voulait égorger². Puis Louis XVI monta en voiture avec sa famille, et le commandant général fit route auprès de la portière jusqu'à l'Hôtel de Ville et ensuite aux Tuileries. Là, il reçut les remerciements du roi et des siens. Je vous dois plus que la vie, dit Madame Adélaïde, je vous dois celle du roi de mon pauvre neveu. Mme Elisabeth lui serra la main³.

Dans ces journées des 5 et 6 octobre 1789, qui ont eu des narrateurs si divers d'opinions et de jugements⁴, La Fayette vit d'abord ses ordres méconnus, mais il ressaisit bientôt son autorité et c'est grâce à elle que de plus grands excès furent évités. Sa popularité, un instant obscurcie, restait entière, et, s'il avait voulu jouer le rôle de Cromwell, comme on le prétendait, cela ne lui eût pas été difficile. Il se contenta de faire éloigner un de ceux dont les intrigues lui

¹ Le 5 octobre, La Fayette alla du château à l'hôtel des gardes du corps, menacé par la foule, dans la voiture du comte de La Marck. Celle-ci fut bientôt arrêtée par des gens armés de piques. Le général se mit alors à la portière, se fit reconnaître et dit : Mes enfants, que voulez-vous ? — Nous voulons les têtes des gardes du corps. — Mais, pourquoi ? — Ils ont insulté la cocarde nationale ; ils ont marché dessus ; il faut les en punir. — Je vous le dis encore : restez tranquilles, fiez-vous à moi ; tout va bien. Sur ces paroles, et après une distribution de trois écus, les cris cessèrent et la voiture passa. (Cf. *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. I, p. 117.)

² La Fayette sauva plusieurs gardes du corps. Ceux-là lui rendirent pleine justice. Dans une lettre écrite, le 16 février 1790, Bérard, brigadier de la compagnie de Noailles, déclara que lui et ses camarades étaient entourés par une foule furieuse, qui voulait les tuer, quand La Fayette intervint. Dans cette cruelle incertitude, M. de La Fayette est heureusement arrivé. Il nous a sauvés en disant au peuple qu'il avait donné sa parole sacrée au roi, qu'aucune insulte ne nous serait faite. Il appelle auprès de lui les troupes nationales et leur dit qu'il les chargeait du serment qu'il avait fait à Sa Majesté. Les soldats ont juré de s'y conformer et de veiller à notre sûreté. Ensuite, M. de La Fayette s'est adressé à nous en nous disant de prêter le serment à la nation et au roi, comme toutes les troupes, ce que nous avons fait. (Cf. *Lettres et récits des gardes du corps du roi sur les événements des 5 et 6 octobre 1789*, ms. de 257 pages in-4°, *Archives nationales*, C 222, n° 160, 157.) — Dans les dépositions faites au Châtelet sur ces fameuses journées, celles du marchand tapissier versaillais Grincourt et du comte de Saint-Aulaire, maréchal de camp, commandant l'escadron des gardes du corps, témoignent aussi en faveur de La Fayette. (Cf. *Moniteur*, t. II, p. 537 et 565.)

³ La Fayette a écrit deux récits de ces journées ; ils ont été publiés dans ses *Mémoires*.

⁴ On ne saurait faire ici l'histoire critique de ces événements. Je me bornerai à citer deux témoignages contradictoires, dus à deux généraux. Mathieu Dumas, qui, comme colonel, préparait, à Versailles, le plan d'organisation de l'armée, assista à tous les épisodes et il assure que La Fayette accomplit ses devoirs de commandant général avec la plus grande activité. (Cf. *Souvenirs*, t. Ier, p. 460 et 461.) — Paul Thiébault était alors grenadier de la garde nationale et il se rendit à Versailles avec le détachement dont se fit accompagner le commandant général. Il critique avec vivacité la conduite de La Fayette. (Cf. *Mémoires*, édition Fernand Calmettes, t. I, p. 240 à 250.)

paraissaient le plus funestes à la chose publique. Depuis longtemps, La Fayette était en froid avec le duc d'Orléans, qui, au temps du retour d'Amérique, l'avait jaloué et dénigré. Le 6 octobre, il eut une entrevue avec ce prince chez la marquise de Coigny, rue Saint-Nicaise, et il exigea que celui-ci partit pour Londres, sous le prétexte de remplir une mission. Le duc promit, mais il se ravisa, sur les conseils de Mirabeau, qui déclara que le duc d'Orléans ne devait pas se soumettre à La Fayette, [qui prenait des airs de maire du palais](#)¹. Le général demanda, le vendredi 9 octobre, une seconde entrevue au prince par la lettre suivante, qui porte pour adresse : [A son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans](#), et dont le ton est des plus respectueux² :

Si Monseigneur avait la bonté de me donner des ordres sur l'heure à laquelle je pourrais avoir l'honneur de le voir, ou s'il lui convenait de faire demain, dans l'après-dîner, une visite à Madame de Coigny, j'en profiterais pour lui dire quelques mots qui peuvent l'intéresser.

LA FAYETTE.

Ce vendredi.

L'entrevue eut lieu ; La Fayette présenta le prince au roi et le duc d'Orléans quitta Paris le 14 octobre 1789³.

Ces graves préoccupations ne l'empêchaient pas de remplir avec exactitude ses fonctions militaires. Le 9 octobre, La Fayette se joignit au maire et à la députation de l'assemblée des représentants, qui allèrent porter au Roi les témoignages de respect, d'amour et de reconnaissance de la ville de Paris, puis il annonça à ladite assemblée que l'Assemblée nationale viendrait tenir ses séances à Paris et présenta l'état de l'état-major et des officiers de la cavalerie nationale parisienne, tel qu'il avait été dressé par le Comité militaire⁴. Le 10, le roi lui confia le commandement des troupes placées dans les environs de Paris, à quinze lieues à la ronde, ce qui lui conférait les pouvoirs d'un gouverneur militaire de la généralité de Paris. Le 12 octobre, La Fayette pressa l'assemblée des représentants d'envoyer une adresse aux provinces sur le retour du roi à Paris, déclara que le service du roi nécessiterait l'augmentation des escadrons et des bataillons de la garde nationale et annonça que le roi avait fait choix de Mathieu Dumas comme aide maréchal général des logis de l'armée⁵. Le 14, il fit nommer des commissaires pour engager le lieutenant criminel et les conseillers

¹ C'est ce que raconte le comte de La Marck (t. Ier, p. 126 et 127), qui prétend que La Fayette voulait [se débarrasser du prince, sur le compte duquel il voulait mettre les crimes du 6 octobre, qu'il n'avait su ni prévoir, ni empêcher](#).

² Cette lettre inédite, dont l'original est conservé au musée Carnavalet, m'a été signalée par M. Georges Caïn.

³ Une brochure, intitulée *Domine salvum ac regem*, parut le 21 octobre. L'auteur, Peltier, dénonçait le complot qui consistait à faire partir le roi pour Metz et à donner la lieutenance générale du royaume au duc d'Orléans et la mairie de Paris à Mirabeau. Il félicitait La Fayette d'avoir déjoué ces coupables projets. (Cf. Tourneux, t. I, n° 1428.)

⁴ Cf. Sigismond Lacroix, t. II, p. 231, 234 et 235.

⁵ Cf. *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, p.466, et S. Lacroix, t. II, p. 269.

au Châtelet à se hâter d'entamer les procédures d'après le décret de l'Assemblée nationale sur la réforme de la procédure criminelle, rendu le 9 octobre¹.

Le départ forcé du duc d'Orléans avait excité les soupçons de Mirabeau, qui avait quelque peu malmené La Fayette dans ses propos. Mirabeau n'avait qu'une médiocre idée de la valeur intellectuelle de La Fayette ; il ne lui jugeait pas l'étoffe d'un homme d'État, mais il savait qu'il fallait compter avec sa popularité et avec l'estime publique dont il jouissait². De son côté, La Fayette ne méconnaissait pas les talents de Mirabeau, mais il n'avait aucune estime pour son caractère ni pour sa moralité³. La révolution, dont ils avaient été les artisans, les mettait aux prises, et une antipathie réciproque en faisait des adversaires, alors que des intérêts communs leur imposaient une alliance. Au mois d'octobre 1789, la question brûlante était le remplacement du ministère. La Fayette semblait désigné pour cette tâche, mais il rencontrait un rival en Mirabeau, qui voulait être ministre, Des intrigues se nouèrent entre les partisans de ces deux hommes pour les rapprocher et concilier les intérêts opposés. Le comte de La Marck s'y employa avec habileté, dans la vue de servir les intérêts de la monarchie. La Fayette, au lendemain des journées des 5 et 6 octobre, s'entretint avec Mirabeau de la nécessité d'un changement d'administration. Le 8 octobre, Gouverneur Morris l'apprit de la bouche même de La Fayette et il témoigna sa désapprobation d'une telle collaboration⁴. Il s'ingénia à l'empêcher et prodigua ses conseils au général, qui les écoutait avec froideur et cherchait à éviter toute explication. Le 11 octobre, il lui assura que Malesherbes n'accepterait pas d'entrer dans le ministère et que La Rochefoucauld, auquel il songeait pour l'intérieur, n'avait pas les talents requis pour ces fonctions⁵. Le 16, 16, il lui dit sans ambages que la constitution présentée ne pouvait convenir à ce pays, que l'autorité de La Fayette s'écroulerait petit à petit et qu'il tomberait, étonné lui-même de sa chute. A cette prophétie, dont la dernière partie devait se réaliser. il ajoutait :

¹ Cf. S. Lacroix, t. II, p. 292.

² Le comte de La Marck dit à ce sujet (t. Ier, p. 128) : *Quelque peu de cas que Mirabeau fit personnellement de M. de La Fayette, il ne s'était pas dissimulé cependant que la position que celui-ci s'était faite, la grande popularité dont il avait su s'entourer, ne missent dans l'obligation de compter avec lui. Il chercha plusieurs fois à se rapprocher de lui et à concerter avec lui les moyens de tirer le pays de l'anarchie dans laquelle il s'avancait chaque jour davantage.*

³ La Fayette a dit dans sa notice sur Mirabeau, insérée dans les *Mémoires* : *La Fayette eut des torts avec Mirabeau, dont l'immoralité le choquait ; quelque plaisir qu'il trouvât à sa conversation et malgré beaucoup d'admiration pour de sublimes talents, il ne pouvait s'empocher de lui témoigner une mésestime qui le blessait.*

⁴ On lit dans le *Mémorial de Gouverneur Morris*, à la date du 8 octobre 1789 (t. Ier, p. 273) : *Je vais chez M. de La Fayette ; il est entouré de monde : il s'établit en conférence avec M. de Clermont-Tonnerre ; Mme de La Fayette, M. de Staël et M. de S.... son ami, sont en comité dans le salon, c'est-à-dire en petit comité ; M. Short en fait partie. Je profite de quelques instants pour dire à La Fayette qu'un changement d'administration nie paraît urgent. Il en a déjà parlé à Mirabeau. Tant pis, et je le regrette. Il songe à prendre un ministre dans chaque opinion. Je lui dis qu'il lui faut des hommes de talent et de fermeté, et que, pour ce qui est du reste, peu importe. Il me répond qu'il veut que je dine avec lui, pour que nous parlions de cela.*

⁵ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 274. — Gouverneur Morris s'entretenait de la situation avec l'évêque d'Autun, Talleyrand. Il déclarait être décidé à dire à La Fayette qu'il avait rempli son devoir envers lui et la France, qu'il ne lui dirait plus rien et l'abandonnerait au cours des événements : mais il continua à prodiguer ses conseils.

Si vous entrez dans le ministère avec Mirabeau, ou à peu près en même temps, chaque Français honnête se demandera la cause de ce qu'il appellera une monstrueuse coalition. Il y a dans ce monde des hommes propres à certains emplois, mais auxquels on ne doit pas en confier certains autres. La vertu sera toujours souillée par une alliance avec le vice, et la liberté rougira de honte à son entrée dans le monde, si c'est une main polluée qui la conduit¹.

Devant de telles objurgations, La Fayette devait hésiter à s'assurer la collaboration de Mirabeau. Toutefois, il se laissait prendre aux intrigues du comte de La Marck et il acceptait une entrevue avec son rival à Passy, chez la comtesse d'Aragon, nièce de Mirabeau². Dès lors, leurs relations devinrent fréquentes et presque quotidiennes. Orner Talon, lieutenant civil au Châtelet, et Huguet de Sémonville, conseiller au Parlement. tous deux députés suppléants à l'Assemblée nationale, jouaient un rôle actif dans les négociations. Le 17 octobre 1789. Mirabeau écrivait à La Marck :

L'affaire est chaude, et La Fayette décidé autant qu'il peut l'être à lui seul. II me mène ce matin chez le Montmorin... Il faut décider La Fayette, effrayé des subsistances et inquiet des provinces³.

Mirabeau ayant conféré avec La Fayette, disait : *J'ai vu longtemps le petit et le sous grand homme*⁴. De son côté le comte de La Marck discutait avec le général les bases de l'alliance entre les deux rivaux. Mirabeau avait des besoins pressants d'argent et des ambitions. La Fayette offrait 50.000 francs et l'ambassade de Constantinople. La Marck, au nom de son ami, accepta l'argent et refusa l'ambassade⁵. Ce n'était pas sur les rives du Bosphore que Mirabeau voulait exercer son génie. Toutefois, il ne manquait pas l'occasion de flatter son futur allié. Le lundi 19 octobre, à la première séance tenue par l'Assemblée nationale à Paris, dans une salle de l'archevêché, Bailly et La Fayette vinrent apporter les hommages de la Commune et de la garde nationale. Mirabeau prononça alors un éloge pompeux des services rendus par ces deux citoyens et fit voter des remerciements au maire et au commandant général. La Fayette répondit :

Excusez, Messieurs, l'émotion que j'éprouve ; elle est un gage certain de ma profonde reconnaissance. Il m'est bien glorieux d'avoir mérité l'estime de l'Assemblée nationale, sous les ordres du chef qui a dirigé mes travaux. Je saisis cette occasion de rendre à la garde nationale la justice

¹ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 276.

² Cf. Alexandre Lameth, *Histoire de l'Assemblée constituante*, t. Ier, p. 181. — Alexandre Lameth, Adrien du Port, Barnave et Laborde de Méréville assistèrent à l'entrevue. La Fayette était venu de Paris avec la Tour-Maubourg.

³ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. Ier, p. 385.

⁴ Cf. lettre de Mirabeau à La Marck, écrite le 17 octobre au soir. (*Correspondance*, t. Ier, p. 386.)

⁵ Cf. lettre de La Marck à Mirabeau, en date du 17 octobre. (*Correspondance*, t. Ier, pp. 386 et 387.)

qu'elle a toujours usé de sa force d'une manière digne des motifs qui lui ont fait prendre les armes¹.

Le même jour, 19 octobre, Mirabeau écrivait à La Fayette :

Quoi qu'il arrive, je serai vôtre jusqu'à la fin, parce que vos grandes qualités m'ont fortement attiré, et qu'il m'est impossible de cesser de prendre un intérêt très vif à une destinée si belle et si étroitement liée à la révolution qui conduit la nation à la liberté².

Il traitait, dans cette même lettre, Necker de méprisable charlatan et déclarait qu'il allait mettre la nation à même de juger si le ministère actuel était propre à sauver l'État. La Fayette lui répondit qu'ils dîneraient ensemble et s'entretenaient de toutes ces questions : *Ne croyez pas, ajoutait-il, que j'évite aucune responsabilité, et comme le déshonneur n'entre pas dans mes calculs, je ne considère d'alternative que la révolution ou ma tête*³. Le 20, au soir, Mirabeau alla voir La Fayette et celui-ci l'emmena dans son carrosse au contrôle général. Pendant la route, ils eurent une explication très vive. Mirabeau rejeta avec fierté toute proposition d'argent, bien qu'au fond ce fût, comme il l'avouait, le point critique de l'affaire⁴. Le 21, dans une nouvelle conférence, on agita la question du traitement et la promesse d'une grande ambassade⁵. *Je mène une vie de cheval*, écrivait Mirabeau à La Marck, le 22 octobre ; *La Fayette me prend la moitié de mes nuits*⁶. Le même jour, le général et Mirabeau eurent un entretien⁷, malgré l'assassinat du boulanger François, qui força La Fayette à faire faire une démarche auprès de l'assemblée des représentants pour annoncer qu'un conseil de guerre allait juger la conduite des gardes nationaux coupables de n'avoir pas su protéger ce malheureux⁸.

La Fayette, au milieu de toutes ces intrigues, gardait son sang-froid et envisageait avec courage sa responsabilité. Le 23 octobre 1789, il écrivit à Mounier, qui était retourné en Dauphiné :

¹ Cf. *Moniteur*, t. II, pp. 68 à 70.

² Cf. *Correspondance de Mirabeau et de La Marck*, t. Ier, p. 389.

³ Cf. lettre de La Fayette à Mirabeau, en date du 19 octobre 1789. (*Correspondance*, t. Ier, p. 391.)

⁴ Mirabeau écrivait à La Marck, le 21 octobre 1789, ces lignes suggestives : *J'ai rejeté avec toute la fierté requise tout ce qui a trait à de l'argent. J'avoue, cependant, de vous à moi, que voilà le point critique de mon affaire. Le passage est cruel ; je suis étouffé d'embarras subalternes, qui, dans leur masse, font une assez grande résistance, et, le plus indépendant des mortels, une fois mes affaires apurées, je ne voudrais être que l'homme de la nature, résolution que toutes les minutes je prendrais avec joie. Je suis très gêné dans mes rapports sociaux, et parce que je ne puis regarder à mes affaires, et parce que, tant que j'ai des projets d'ambition, je ne puis pas dissoudre mon atelier. Un grand secours, je ne puis l'accepter sans une place qui le légitime ; un petit me compromettrait gratuitement. Là est le nœud, là j'ai d'autant plus besoin de votre sagesse qu'elle est plus du monde que la mienne.* (Cf. *Correspondance*, t. Ier, p. 396.)

⁵ Cf. dans la *Correspondance*, t. Ier, p. 398, la lettre de Mirabeau à La Marck, en date du 22 octobre 1789.

⁶ Cf. *Correspondance*, t. Ier, p. 400.

⁷ Cf. lettre de La Fayette à Mirabeau, en date du 22 octobre 1789. (*Correspondance*, t. Ier, p. 401.)

⁸ Cf. Sigismond Lacroix, t. II, p. 382.

Quant à moi, je suis étonné de mon immense responsabilité, mais elle ne me décourage pas. Voué d'affection et de devoir à la cause du peuple, je combattrai avec une égale ardeur l'aristocratie, le despotisme et la faction. Je connais les fautes de l'Assemblée nationale ; mais il me paraît bien plus dangereux et il serait vraiment coupable de la discréditer. Je hais la trop grande influence d'un seul ; mais je suis bien plus pénétré que vous ne croyez de la nécessité de remonter le pouvoir exécutif... Ne vous laissez pas aller au découragement et à l'humeur et, si je péris dans mes efforts pour sauver la patrie, que je ne puisse pas du moins porter nies derniers reproches sur l'abandon de ceux dont la réunion nous sauverait et dont l'opposition pourra tout perdre¹.

Le 26 octobre, Mirabeau écrivait à La Marck qu'on lui proposait l'ambassade de Hollande ou d'Angleterre, non pour y aller, mais pour justifier le suprême honneur de serrer dans ma poche un bon du roi, qui m'assure d'être ministre au mois de mai². Et il ajoutait : C'est M. de Montmorin qui a porté à La Fayette cette pompeuse proposition. Celui-ci ne parle que ce matin à la reine, mais, à vrai dire, il m'a paru moins décidé que jamais sous la fatalité de son indécision³. La Marck lui répondit le même jour : La Fayette vous remettra 50.000 francs et vous montrera un projet de lettre du roi. Acceptez tout cela⁴.

Mirabeau dressait un plan de ministère, où il conservait Necker, parce qu'il faut le rendre aussi impuissant qu'il est incapable, et cependant conserver sa popularité au roi, et où il faisait entrer lui-même, au conseil du roi, sans département, l'archevêque de Bordeaux, le duc de Liancourt, le duc de La Rochefoucauld, le comte de La Marck, l'évêque d'Autun, le comte de Ségur. Il ajoutait : La Fayette au conseil, maréchal de France. Généralissime à terme pour refaire l'armée⁵. Dans une autre note, il marquait dans le ministère la part de La Fayette et la part de la reine. Les départements de la justice, des affaires étrangères, des finances et de la marine étaient attribués au général et celui de la guerre à la reine⁶.

Le 29 octobre, La Fayette écrivait à Mirabeau : Confiance réciproque et amitié : voilà ce que je donne et espère⁷. L'alliance paraissait faite, grâce aux efforts de La Marck, de Sémonville et de Talon, qui le pressaient constamment de prendre

¹ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

² Cf. *Correspondance*, t. I, p. 406.

³ Le même jour La Fayette déclara à l'assemblée des représentants que le roi lui avait promis des armes. (Cf. S. Lacroix, t. II, p. 428.)

⁴ Cf. *Correspondance*, t. I, p. 408.

⁵ Cf. *Correspondance*, t. I, p. 411. Une caricature représentant La Fayette, avec cette légende : *Le bâton de maréchal qui tombe du ciel au général*, m'a été communiquée par M. L. Bihn.

⁶ Cf. *Correspondance*, t. I, p. 412.

⁷ Cf. *Correspondance*, t. I, p. 413.

un parti¹, et qui sentaient plus vivement que jamais l'urgence d'unir les deux forces maîtresses de la Révolution, au profit de la monarchie chancelante.

Ce même jour, 29 octobre, Benjamin Duvivier offrit à l'assemblée des représentants de graver gratuitement une médaille reproduisant le portrait de La Fayette et l'assemblée agréa cet hommage².

Ainsi se terminait, pour le général, le mois d'octobre 1789. Tant de préoccupations lui avaient fait négliger sa correspondance avec Washington, qui, de son côté, avait été absorbé par les premiers travaux de sa présidence³. Pendant que La Fayette se débattait au milieu des intrigues politiques, Washington lui écrivait, de New-York, le 14 octobre 1789⁴ :

C'est la première fois que je vous écris depuis que je suis à cette place, et je n'ai pas reçu une ligne de vous dans le même espace de temps. C'est un long intervalle de silence entre deux personnes dont les habitudes de correspondance se sont soutenues sans interruption, comme les nôtres ; mais les nouvelles et difficiles affaires dans lesquelles nous avons été tous les deux récemment engagés sont notre mutuelle excuse.

La révolution, qui a pris place avec vous, est si grande et d'une nature si importante, que nous ne pouvons guère nous faire une idée à son sujet. Cependant, nous espérons et nous désirons ardemment que ses conséquences soient une épreuve heureuse pour une nation aux destinées de laquelle nous avons tant de raisons de nous intéresser, et que son influence puisse être ressentie avec plaisir par les générations futures.

¹ Cf. lettres de Talon à La Marck, en date des 29 et 30 octobre 1789. (*Correspondance*, t. I, p. 413 et 414.)

² Cf. S. Lacroix, t. II, p. 457 et 458. — Cette médaille fut gravée avec la mention : Offert par B. Duvivier à la garde nationale.

³ Washington avait pris possession de la présidence des Etats-Unis à New-York le 30 avril 1789. (Cf. Jared Sparks, t. X, p. 459 à 464.)

⁴ Cf. Jared Sparks, t. X, p. 45. — Cette importante lettre n'a été reproduite ni dans les Mémoires et correspondance de La Fayette, ni dans le recueil des Correspondance et écrits de Washington, mis en ordre par Guizot.

XII

Suite des négociations entre La Fayette et Mirabeau. — Intervention de Gouverneur Morris et de Talleyrand (1^{er} et 3 novembre 1789). — Entrevue de Mirabeau avec La Fayette. — Décret du 7 novembre interdisant aux députés de faire partie du ministère. — Correspondance avec le marquis de Bouillé. — Portrait de La Fayette par le marquis Achille du Chastenet. — Mesures prises pour la sécurité de la capitale. — Lettre à un garde national strasbourgeois. — Lettre de Paoli à La Fayette (16 novembre). — Protestations de dévouement de Mirabeau à La Fayette (1^{er} décembre). — Découverte du complot du marquis de Favras. — Arrestation du coupable (24 décembre). — Protestations de Monsieur, frère du roi, contre les soupçons de complicité, et intervention de La Fayette. — Les royalistes accusent La Fayette d'avoir fait condamner Favras. — Malouet lui demande de se mettre à la tête des modérés. — L'assemblée des représentants l'assure de l'estime et de l'admiration de la Commune de Paris (31 décembre 1789).

Les négociations entre La Fayette et Mirabeau se poursuivaient avec des alternatives diverses. Gouverneur Morris continuait à essayer de détourner son ami d'une si compromettante alliance. Le 1^{er} novembre 1789, il lui déclara que Mirabeau était perdu dans l'esprit de l'Assemblée et que telle était l'opinion de l'évêque d'Autun. La Fayette exprima le désir de faire plus ample connaissance avec celui-ci¹. Le 3 novembre, Gouverneur Morris et Talleyrand se rendirent chez le général, qu'ils trouvèrent conférant avec le prince de Poix, qui venait parler en faveur de Mirabeau. La Fayette fit des protestations d'estime et d'amitié à l'évêque, qui ne ménagea pas Mirabeau et répéta que celui-ci n'avait plus aucun crédit. Le général esquiva ce sujet délicat en disant qu'en ce moment tous les amis de la liberté devaient s'unir et s'entendre. Après l'entrevue, Talleyrand fit observer à Gouverneur Morris que La Fayette n'avait pas de plan arrêté². De son côté, le comte de La Marck visitait La Fayette, le 4 novembre, et, après une conférence de deux heures, fixait un rendez-vous, auquel Mirabeau se rendit le soir³. Celui-ci rendit compte à La Marck, le 5 novembre, de sa conversation avec le général :

Vous avez vu l'homme tel qu'il est, également incapable de manquer de foi et de tenir parole *ad tempus* ; d'ailleurs impuissant, à moins d'une explosion, où il pourrait et à un certain point voudrait tout. D'abord il parlait peu. Puis, quand je lui ai montré que j'en savais au moins autant que lui, il s'est hâté de tout dire. — Très net, et même délicat sur les besoins et la nécessité de parer aux éclats. J'ai consenti sous ce rapport. — Tout à cet égard offert, et facile et sans bornes. On veut faire promettre par écrit une ambassade. —

¹ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. I, p. 282. — Gouverneur Morris avait proposé à La Fayette de venir déjeuner chez lui en compagnie de Talleyrand, mais le général avait répondu que s'il dînait ailleurs que chez lui, cela ferait une histoire.

² Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. I, p. 282 et 283.

³ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. I, p. 415. — Talon continuait aussi ses démarches. Le 5 novembre 1789, il écrivait à La Marck : *Je pars pour aller chez La Fayette ; nous allons faire l'impossible pour le déterminer.*

Souvenez-vous que non, non, non ; c'est donner et refuser, je ne m'en départirai pas¹.

Le 6 novembre, Mirabeau insistait de nouveau auprès du comte de La Marck :

Avant-hier, il était furieux contre les ministres ; hier, il n'était pas rentré à minuit. Les ministres avaient eu un comité chez lui. Il est impossible d'être plus complètement joué qu'il ne l'est. Vous le voyez ce matin... Dites-lui que maintenant il ne lui reste de ressource qu'un ministère de première force, et où il ne se glisse pas la moindre tolérance ; qu'il faut que ce ministère reçoive la commotion du renvoi de Necker ; que si je lui en présente un, dont il alloue les talents et la consistance, et qui prenne cet engagement, il doit me donner carte blanche pour la composition ; que c'est dès lundi que le ministère n'aura pas un écu, et dès mercredi que l'explosion commencera ; que pouvant, grâce à ma fidélité individuelle, se donner le mérite de la présentation d'un tel ministère, il faut qu'il se garde d'oublier qu'au jour de la bagarre ce ministère pourrait bien arriver sans lui, etc., etc.

Toutes ces intrigues furent déjouées, le 7 novembre, par un décret de l'Assemblée nationale qui interdit à ses membres d'entrer dans un ministère. Le comte de La Marck déclara que l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, garde des sceaux, qui négociait avec les cieux rivaux, les avait roulés et avait opposé à leur ambition [une difficulté dangereuse](#). Il écrivait, le 10 novembre, à Mirabeau

Que faut-il faire ? C'est à vous, mon cher comte, à indiquer le plan de campagne. J'entreprends d'animer La Fayette, de l'effrayer par la perte totale de sa gloire, de lui donner toute confiance en vous... Il est bien certain que, si La Fayette est indécis et perd encore du temps, il deviendra à rien².

Les relations entre La Fayette et Mirabeau devinrent moins fréquentes, mais le général n'en était que plus circonvenu d'autre part. Son cousin, le lieutenant général marquis de Bouillé, qui avait été un des témoins de son mariage, était dans son commandement de Metz, d'où il suivait avec anxiété les progrès de la Révolution. Royaliste convaincu, il désapprouvait les idées nouvelles et blâmait son cousin de les avoir embrassées. Toutefois, considérant que le duc d'Orléans et La Fayette tenaient dans leurs mains la destinée de la France, il répondit à des avances faites par le marquis Achille du Chastenet, espérant que le général lui manderait ses intentions³. Il écrivit même à celui-ci, qui lui répondit, le 11 novembre, et lui conseilla de se rallier à la Constitution et de servir ainsi la chose publique. La Fayette terminait sa lettre par ces considérations :

¹ Cf. *Correspondance*, t. Ier, p. 417.

² Cf. *Correspondance*, t. Ier, p. 421.

³ Cf. *Mémoires du marquis de Bouillé*, éd. Didot, p. 145 à 148. — Le 10 octobre 1789, le marquis disait de son cousin à Achille du Chastellet : [Je ne connais pas ses principes, mais qu'il me les fasse connaître, et, s'ils sont tels que vous nie l'annoncez et tels que je les désire, je me réunirai à lui pour sauver la patrie.](#)

Quant à moi, que les circonstances et la confiance du peuple ont placé dans un degré de responsabilité fort supérieur à mes talents, je crois avoir démontré que je haïssais la faction, autant que j'aime la liberté, et j'attends impatiemment l'époque où je pourrai démontrer aussi que nulle vue d'intérêt personnel n'a jamais approché de mon cœur¹.

La correspondance s'en tint là pour le moment. Achille du Chastellet répondit au marquis de Bouillé, le 20 novembre 1789, et traça le portrait suivant de La Fayette :

Il m'a paru un homme dévoré du désir de mettre son nom à la tête de la révolution de ce pays-ci, comme Washington a mis le sien à la tête de celle de l'Amérique, mais ne voulant employer que des moyens honnêtes, ayant une grande présence d'esprit, une tête très froide, de l'activité, quoiqu'un choix assez médiocre dans son emploi, beaucoup d'adresse à profiter des circonstances, quoique manquant du génie qui les crée, au total un homme honnête et de mérite, quoique ce ne soit pas un grand homme².

La Fayette ne négligeait pas ses devoirs de commandant général. Il correspondait avec Bailly³ et, sur les demandes du maire, augmentait les patrouilles qui parcouraient Paris jour et nuit⁴, faisait établir des corps de garde pour la sûreté de Chaillot et des Champs-Élysées⁵, et se plaignait de ce que l'extinction des réverbères ne lui permettait pas d'assurer la sûreté de la capitale⁶. Il se tenait également en relations constantes avec l'assemblée des représentants, qui lui soumettait journallement des questions à résoudre⁷. Le 16 novembre 1789, il fit proroger dans ses fonctions de major général Gouvion,

¹ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

² Cf. *Mémoires du marquis de Bouillé*, p. 148 et 149.

³ Cf. à la Bibliothèque nationale la *Correspondance de M. Bailly avec M. de La Fayette*, ms. Fr. 11697.

⁴ Cf. lettre de Bailly à La Fayette, du 30 octobre 1789, et réponse de celui-ci le 31. (Bibl. nat., Fr. 11697, p. 7 et 8.)

⁵ Cf. lettres de Bailly et de La Fayette, des 11 et 12 décembre 1789. (Bibl. nat., Fr. 11697, p. 14 et 15.)

⁶ Cf. dans A. Tuetey, t. III, n° 2521, lettre de La Fayette à Bailly, en date du 19 décembre. — Le 6 décembre 1789, La Fayette donna à MM. Bretelle et Alletz l'autorisation de faire un almanach de la garde nationale, qui parut en février 1790, sous ce titre : *Etrennes aux Parisiens patriotes ou almanach militaire national de Paris, contenant les noms, demeures et déco rations patriotiques, de MM. les officiers, bas-officiers, soldats, etc., formant le corps de l'armée parisienne, précédé d'un précis sur sa composition et son organisation, avec le résultat général de ses forces, rédigé sous l'autorisation de M. le marquis de La Fayette et dédié à ce général par MM. Bretelle et Alletz, soldats citoyens*. Cet almanach, de format in-12, est orné du portrait de La Fayette.

⁷ Les procès-verbaux de l'assemblée des représentants de la Commune de Paris en font foi, mais je n'ai signalé dans cette notice que les faits les plus intéressants ou les plus personnels à La Fayette et j'ai passé sous silence tous ceux qui sont plutôt du domaine de l'histoire municipale ou de celle de la garde nationale.

qui n'avait pris d'engagement que pour trois mois¹. Le 24, il annonça qu'il avait fait mettre sur le Pont-Neuf, près de la statue de Henri IV, des canons de signaux, destinés, en cas de danger, à avertir les différents postes de la garde nationale, et il reçut à ce sujet les félicitations de l'assemblée des représentants². Il n'oubliait pas non plus les gardes nationales des départements, qui lui envoyaient des protestations de dévouement. Le 8 novembre, il répondit à un citoyen de la garde nationale strasbourgeoise³ :

L'attachement de vos compatriotes au nom français, Monsieur, ne peut être mieux exprimé que dans un moment où ce nom devient le gage de la liberté et du bonheur. C'est en vain que les préjugés, l'égoïsme ou l'ambition tenteraient de tromper le peuple sur ses droits imprescriptibles et sur ses vrais intérêts ; ils seront à jamais consacrés dans cette constitution, dont ; les représentants de la nation s'occupent sans relâche avec le meilleur des rois. Il n'est aucune circonstance qui n'ait contribué à resserrer cette union intime de la nation et de son chef, et à nous rendre plus cher le restaurateur de la liberté française⁴.

Le 16 novembre 1789, Paoli écrivit de Londres à La Fayette pour lui demander d'arracher la Corse au despotisme militaire :

A vos yeux, la prétention des Corses à la liberté doit avoir un mérite supérieur à celle des Américains. Dans ce siècle d'oppression, la Corse fut la première à lever l'étendard de la liberté contre la tyrannie. Je n'en dirai pas davantage à un homme qui a vos principes et vos sentiments ; mais la reconnaissance de mes compatriotes sera éternelle comme la renommée qui portera votre nom glorieux à la dernière postérité⁵.

Mirabeau fit une nouvelle tentative auprès de La Fayette. Le 3 décembre 1789, il protesta de sa fidélité et de son dévouement à sa personne et l'assura qu'il n'avait pas d'autres liaisons politiques et que son langage n'avait pas changé :

Eh ! dans quel temps ne vous ai-je pas dit que l'étourdissement de votre position et la fatalité de votre indécision personnelle vous aveuglaient sur l'impossibilité de rendre permanent un état de choses que le succès seul peut absoudre ? Dans quel temps, en rendant hommage à vos qualités, ne vous ai-je pas déclaré que votre goût pour les hommes médiocres et votre faiblesse pour vos goûts feraient

¹ Cf. Sigismond Lacroix, t. II, p. 636.

² Cf. S. Lacroix, t. III, p. 42. — Le comte de Paroy, dans ses Mémoires (p. 144), dit qu'en février 1790 La Fayette fit placer au même lieu un canon de trente-six que Leurs Majestés eurent la douleur de voir braqué contre les Tuileries.

³ Cf. *Lettre de M. le marquis de La Fayette, commandant général de la garde nationale parisienne. à M..., de la garde nationale strasbourgeoise, datée de Paris le 8 novembre 1789 ;* Strasbourg. impr. de Le Roux, 1789, in-4° de 8 pages. (Bibl. nat., LK2 25814.)

⁴ Le 29 novembre 1789, le comité de la garde nationale strasbourgeoise répondit à La Fayette.

⁵ Cf. *Mémoires de La Fayette*. — La Fayette répondit à Paoli le 11 décembre 1789.

avorter la plus belle destinée et compromettraient, en vous perdant, la chose publique ?¹

Cette lettre, que le comte de La Marck trouvait forte et capable d'humilier le destinataire², refroidit les rapports de La Fayette avec Mirabeau. Le mois de décembre amena la découverte d'un complot contre Necker. Bailly et La Fayette, ourdi par le marquis de Favras. Celui-ci fut arrêté dans la soirée du 24 décembre 1789, conduit à l'Hôtel de Ville et écroué, le 25, à l'Abbaye³. Le bruit public attribua à Monsieur, frère du roi, la responsabilité de cette affaire. On colporta un papier accusant formellement le prince d'être à la tête du complot. Monsieur, voulant détourner les soupçons, se rendit à l'assemblée des représentants, le 26 décembre 1789, et protesta qu'il ne connaissait aucunement les projets du marquis de Favras et qu'il repoussait une calomnie atroce répandue contre lui. La Fayette, qui était présent, déclara avoir donné des ordres pour rechercher les coupables, qui se trouvaient actuellement entre les mains du comité des recherches. Cette mystérieuse affaire attira à La Fayette les reproches des royalistes, qui l'accusèrent d'avoir contribué à la condamnation du marquis⁴.

Le 29 décembre 1789, La Fayette fut sollicité par son collègue Malouet, un des fondateurs du club des Impartiaux, de se mettre à la tête des hommes modérés, qui veulent la liberté, la paix et la justice pour tout le monde. Il accueillit ces ouvertures et eut une conférence, le 31, chez Rochefoucauld, avec Malouet et ses amis⁵.

L'année 1789 se termina par une manifestation de l'assemblée des représentants, qui, le 31 décembre, envoya au maire et au commandant général une députation de douze membres, à l'effet de porter à ces deux illustres chefs les vœux sincères de la Commune et le témoignage des sentiments d'estime et d'admiration dont elle sera toujours pénétrée pour les fondateurs de la liberté. Le

¹ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. I, p. 423 à 425.

² Cf. lettre de La Marck à Mirabeau, en date du 1er décembre 1789. (*Correspondance*, t. I, p. 426.)

³ Cf. S. Lacroix, t. III, p. 283 à 285. — Gouverneur Morris raconte dans son *Mémorial*, t. I, p. 286, que, le 27 décembre 1789, il dîna chez La Fayette et que celui-ci le conduisit, après le repas, dans son cabinet avec Short et dit que depuis longtemps il avait connaissance d'un complot, qu'il l'a suivi à la trace, qu'il a enfin arrêté M. de Favras ; qu'on a trouvé sur lui une lettre de Monsieur, laquelle semblerait prouver que Monsieur n'y était que trop impliqué ; qu'il s'était rendu, muni de cette lettre, chez Monsieur, et la lui avait remise en lui disant qu'elle n'était connue que de lui et de M. Bailly ; qu'en conséquence Monsieur ne serait point compromis ; que Monsieur avait été enchanté de cette assurance ; que cependant, hier matin, il avait envoyé chercher La Fayette, et qu'entouré de ses courtisans, il avait parlé en termes très hauts d'une note que l'on avait fait circuler la veille dans la soirée, dans laquelle on l'accusait d'être à la tête d'une conspiration.

⁴ Cf. *Mémoires du comte de Paroy*, éd. Charavay, p. 242 et 143, et notice du comte d'Espinhal dans la *Revue rétrospective*, de Paul Cottin, année 1894, p. 300. — La Fayette a protesté contre ces accusations dans ses *Mémoires*. Le marquis de Favras fut pendu le 17 février 1790. Sa veuve et son fils furent présentés quelques jours plus tard à la reine, qui leur fit donner cent louis. (Cf. Paroy, p. 144.)

⁵ Cf. Challamel, *Les clubs contre-révolutionnaires*, p. 98 à 106. — La Rochefoucauld protesta, en mars 1790, contre le manifeste du club des Impartiaux.

soir même, La Fayette vint témoigner aux représentants de la Commune sa reconnaissance et l'assurer de son dévouement respectueux¹.

¹ Cf. S. Lacroix, t. III, p. 321 et 328.

XIII

Opinion de La Fayette sur Monsieur et Mirabeau (1er janvier 1790). — Il présente les hommages de la garde nationale aux représentants de la Commune et assiste à une fête en l'honneur de sainte Geneviève. — Il retourne siéger à l'Assemblée nationale le 4 janvier 1790. — Il refuse de fournir un poste de gardes nationaux pour Saint-Denis. — Il apaise une révolte de la garde nationale soldée (12 janvier). — Lettre à Washington. — Il fait prêter main-forte à l'exécution du décret contre Marat. — Il remplit avec zèle ses fonctions de commandant général. — Il remet un sabre d'honneur à Aubin Bonnemère. — Mesures à prendre pendant le carnaval. — Il convie le marquis de Bouillé à s'unir à lui pour le bien de la chose publique (9 février). — Il félicite Louis XVI et proteste de son dévouement pour lui (12 et 20 février). — Il prononce un discours sur la répression des désordres dans les provinces. — Il refuse une indemnité de cent mille livres. — Il dédaigne de se rapprocher de Mirabeau. — Révolution de Brabant. — Il fait à Washington le tableau de la situation politique de la France (17 mars). — Il passe une revue aux Champs-Élysées (21 mars). — Il présente Paoli à Louis XVI et assiste à l'installation du buste de Bailly dans la salle de l'assemblée des représentants (8 avril). — Mémoire au roi sur les bases de la Constitution (14 avril). — Tentatives de Mirabeau pour se rapprocher de La Fayette (28 avril). — La Fayette ne répond pas à ces avances. — Mirabeau entre en relations avec la Cour et le roi. — La Fayette est soupçonné de faire sa cour à la reine. — Il fonde, avec Bailly, la Société de 1789, le 12 mai. — Il se trouve aux prises avec Mirabeau à l'occasion des troubles de Marseille. — Reproches à lui adressés par Mirabeau. — Long débat sur l'exercice du droit de paix et de guerre. — La Fayette appuie la motion de Mirabeau et la fait adopter (22 mai). — Il est attaqué à ce sujet par Marat. — Il écrit au marquis de Bouillé. — Il arrache des mains de la populace un charretier accusé de vol et arrête lui-même un des mutins (25 mai). — Il donne des avis au roi sur les moyens d'acquérir de la popularité (26 mai). — Il signe l'adresse des citoyens de Paris à tous les Français sur le pacte fédératif (27 mai).

Le 1er janvier 1790, La Fayette eut à dîner Gouverneur Morris et d'autres amis ; il donna vertement son opinion sur Monsieur et sur Mirabeau, disant **que l'un est faible et indolent, l'autre un coquin actif et habile**¹. C'était abonder dans le sens de l'homme d'État américain, qui fulminait toujours contre Mirabeau. Fidèle à sa promesse de subordonner le pouvoir militaire au pouvoir civil, La Fayette vint, à la tête d'une députation de la garde nationale, le 2 janvier 1790, présenter les respects de ce corps aux représentants de la Commune². Le 3, il s'associa par sa présence, dans l'église Sainte-Geneviève, à l'hommage rendu à la patronne de Paris par une députation de l'assemblée des représentants, que conduisait le maire³. Le lendemain 4, il revint siéger, avec Bailly, à l'Assemblée nationale, et tous deux y furent accueillis par des applaudissements réitérés. Le 9, il rendit compte à l'assemblée des représentants d'une **émotion** arrivée la veille à Versailles⁴.

¹ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 287.

² Cf. Sigismond Lacroix, t. III, p. 345.

³ Cf. Sigismond Lacroix, t. III, p. 359.

⁴ Cf. Sigismond Lacroix, t. III, p. 399 et 418.

Le maire réclamait journallement le concours de la garde nationale pour des services d'ordre. La Fayette refusa, le 10 janvier 1790, de fournir une garde de quarante hommes pour le transfert des prisonniers du Châtelet dans le dépôt de mendicité établi à Saint-Denis. *D'ailleurs, je ne vous cache pas, écrivait-il à Bailly, que je craindrais de recevoir des réclamations de sa part pour aller dans une autre ville faire un service assujettissant*¹. Le même jour, il fut invité à empêcher les colporteurs de crier dans les rues des pamphlets incendiaires². Le 11, des attroupements eurent lieu aux environs du Châtelet, pour en tirer Favras, disait-on, le 12, c'était aux Champs-Élysées, une rébellion de soldats de la garde nationale soldée. La Fayette prit des mesures à la fois sages et énergiques ; pendant qu'un détachement de cavalerie passait par le faubourg Saint-Honoré, il se porta à la tête d'un autre sur la place Louis XV et enveloppa les mutins, qui furent arrêtés au nombre de 234, dépouillés de leurs habits et de leurs armes et conduits au dépôt de Saint-Denis. Cette rapide répression valut à La Fayette les félicitations de l'assemblée des représentants, qui fit imprimer, afficher et envoyer aux soixante districts et aux soixante bataillons de la garde nationale l'arrêté qu'elle prit à ce sujet³.

Le 12 janvier, La Fayette écrivit à Washington :

Combien souvent, mon bien-aimé général, ai-je regretté vos sages conseils et votre amical appui ! Nous avons avancé dans la carrière de la Révolution sans que le vaisseau de l'Etat se soit brisé contre les écueils de l'aristocratie et des factions. Au milieu des efforts sans cesse renaissants des partisans du passé et des ambitieux, nous marchons vers une conclusion tolérable. A présent que ce qui existait a été détruit, un nouvel édifice politique se construit ; sans être parfait, il est suffisant pour assurer la liberté. Ainsi préparée, la nation sera en état d'élire, dans deux ans, une Convention qui pourra corriger les défauts de la Constitution⁴.

Le 21 janvier 1790, La Fayette reçut du maire l'ordre de prêter main-forte pour l'exécution du décret rendu contre Marat et il assumait ainsi sur lui la haine de

¹ Cf. lettres de Bailly et de La Fayette, des 9 et 10 janvier 1790. (Bibl. nat., ms. Fr. 11697, p. 21 et 23.)

² Cf. lettre de Bailly à La Fayette, du 10 janvier 1790. (Bibl. nat., ms. Fr. 11697, p. 24.)

³ Cf. Sigismond Lacroix, t. III, p. 429 et 435. — Le citoyen Saunier publia à cette occasion la brochure suivante : *Les citoyens ou les sentiments de la nation à M. de La Fayette, ami du peuple, soldat citoyen et protecteur de la France, qui, par sa sagesse, sa bienveillance et son expérience militaire, a détruit l'attroupement des Champs-Élysées du mardi 12 janvier 1790 jusqu'à ce jour*. (Cf. Tourneux, t. I, n° 1622.)

⁴ Washington était tenu au courant des événements et de ce qui touchait son ami : le 17 janvier 1790, La Luzerne lui disait que La Fayette s'était trouvé à la tête de la révolution, mais que ses qualités de bon citoyen et de fidèle sujet l'avaient placé dans une situation des plus critiques. (Cf. Jared Sparks, t. X, p. 87, note.) — Le 22 janvier, Gouverneur Morris écrivait à Washington : *ti Notre ami La Fayette brûle du désir d'être à la tête d'une armée en Flandre, afin de jeter le stathouder dans le fossé. Il joue un rôle brillant, mais dangereux ; malheureusement, il s'est laissé aller à des actes qu'au fond du cœur il n'approuve point, entre autres la Constitution, et au contraire il approuve de grand cœur beaucoup de choses dont l'expérience fera reconnaître le danger. (Mémoires de Gouverneur Morris, t. II, p. 34.)*

l'ami du peuple¹. Le 22, il présenta à l'assemblée des représentants une députation de la garde nationale de Clermont-Ferrand, qui affirma le contentement de la province d'Auvergne d'avoir donné naissance au commandant général. Fauchet ayant proposé d'inviter les municipalités à nommer La Fayette généralissime des gardes nationales du royaume, celui-ci combattit cette motion et en empêcha l'adoption². Le 24, il introduisit dans l'assemblée des représentants la députation des plumets-porteurs de charbon³, qui venait prêter serment, et il reçut, ainsi que Bailly, de la part des assistants, des marques d'attachement et d'amitié⁴. Le même jour, il fit reconnaître solennellement pour lieutenants dans le bataillon Saint-Honoré le frère et le neveu des frères Agasse, condamnés et pendus pour avoir fait de fausses lettres de change⁵. Le 26, il fit hommage à l'assemblée des représentants, au nom des anciennes gardes françaises, des drapeaux de ce régiment, qui furent aussitôt portés à Notre-Darne⁶.

Le 4 février 1790. La Fayette prêta le serment civique au sein de l'assemblée des représentants, puis il remit lui-même à Aubin Bonnemère le sabre que lui avait donné une demoiselle Monsigny, dont il avait sauvé la vie lors de la prise de la Bastille, et il embrassa ce brave citoyen⁷. Le 10, Bailly le chargea de prendre des mesures pour empêcher les insultes qu'on avait coutume d'adresser aux passants pendant le carnaval. Il écrivait au général :

Le retour de la liberté a quelquefois engendré une licence au moins momentanée. J'ignore si l'usage d'insulter les passants pendant le carnaval, soit en criant après eux, soit en leur appliquant au dos des formes de rats imprimés avec du blanc d'Espagne, est entièrement abrogé ; mais je ne doute pas que vous penserez que cet abus doit périr avec beaucoup d'autres, et je vous serai bien obligé de mettre à l'ordre des défenses expresses contre l'abus que je vous dénonce⁸.

Le 9 février, La Fayette convia de nouveau son cousin le marquis de Bouillé à coopérer avec lui à la chose publique :

Nous avons été divisés de principes et de sentiments pendant la Révolution ; mais aujourd'hui, nous devons nous rallier autour du roi, pour l'affermissement d'une Constitution que vous aimez moins que moi, qui peut avoir

¹ Cf. lettre de Bailly à La Fayette, du 21 janvier 1790. (Bibl. nat., ms. Fr. 11697, p. 28.) — La Fayette rendit compte de cette mission à l'assemblée des représentants le 22 janvier. (Cf. Sigismond Lacroix, t. III, p. 517.)

² Cf. Sigismond Lacroix, t. III, p. 513 à 517.

³ Hommes de peine qui travaillaient sur les ports, places et halles de la ville, à porter sur la tête le charbon, les grains et la farine.

⁴ Cf. Sigismond Lacroix, t. III, p. 561 à 563.

⁵ Cf. Etienne Charavay, *Assemblée électorale de Paris en 1790*, p. 404 à 406, et Sigismond Lacroix, t. III, p. 566 et 567.

⁶ Cf. Sigismond Lacroix, t. III, p. 575 et 576.

⁷ Cf. Sigismond Lacroix, t. III, p. 694 et 695. — Dans cette séance du 4 février, l'abbé Fauchet fa la motion de conférer à La Fayette le titre de premier frère d'armes des gardes nationales affiliées, mais il n'eut pas plus de succès que dans la séance du 22 janvier. (Cf. S. Lacroix, t. III, p. 708.)

⁸ Cf. Bibliothèque nationale, ms. Fr. 11697, p. 38.

quelques défauts, mais qui assure la liberté publique, et qui est trop avancée dans l'esprit des Français pour que ses ennemis pussent l'attaquer sans dissoudre la monarchie. Lorsqu'on en est à ce point, tous les honnêtes gens ne forment plus qu'un parti dont le roi s'est déclaré le chef, et qui, déconcertant à la fois les anciens regrets et les espérances fâcheuses, doit resserrer les liens de l'ordre public et ramener partout l'union et le calme pour nous faire mieux jouir de la liberté.

La Fayette s'illusionnait sur les sentiments des royalistes en général et de son cousin en particulier¹. Il manifestait en toutes occasions son respect pour Louis XVI. Le 12, il alla le féliciter du discours prononcé par lui dans la séance du 4 février² ; le 20, il l'assura de sa reconnaissance et de son dévouement³. Le même jour, il prononça un discours à l'occasion de la répression des désordres, qui avaient lieu dans les provinces.

Pour la Révolution, il a fallu des désordres ; l'ordre ancien n'était que servitude, et dans ce cas, l'insurrection est le plus saint des devoirs, mais pour la Constitution il faut que l'ordre nouveau s'affermisse, que les personnes soient en sûreté, il faut faire aimer la Constitution nouvelle, il faut que la puissance publique prenne de la force et de l'énergie.

L'insurrection est le plus saint des devoirs ; cette phrase fameuse fut souvent reprochée à La Fayette, qui protesta contre le sens qu'on lui prêtait et qui venait de ce qu'on isolait ces mots du reste de la phrase, comme s'ils étaient un axiome.

Le 22 février, l'assemblée des représentants arrêta qu'il serait offert à La Fayette une indemnité de cent mille livres, mais celui-ci renouvela, le 27 son refus⁴.

A cette même époque, on tenta encore de rapprocher La Fayette de Mirabeau, mais le général dit : *Je ne l'aime, ni ne l'estime, ni ne le crains. Je ne vois pas pourquoi je chercherais à m'entendre avec lui*⁵. Le 23 février, il écrivit à Bailly qu'il considérait, comme lui, qu'un citoyen ne peut être exposé à perdre son honneur, son état et sa liberté, que par un jugement de juges compétents, et il

¹ On lit, en effet, dans les *Mémoires du marquis de Bouillé*, p. 156, ce curieux passage sur La Fayette : C'était un héros de roman, qui voulait, à la tête de la conjuration la plus criminelle, conserver de la probité, de l'honneur, du désintéressement, et se livrer uniquement à l'esprit de chevalerie. Servi par les circonstances plus que par ses talents, il était parvenu à un degré de puissance tel qu'il aurait pu dicter des lois, donner un gouvernement à la France, élever sa fortune au plus haut degré où un particulier puisse prétendre : au lieu de cela, il se perdit comme un insensé et entraîna dans sa chute le roi, la monarchie et la France entière.

² Cf. Sigismond Lacroix, t. IV, p. 83.

³ Cf. lettre de La Fayette au roi dans ses *Mémoires*.

⁴ Cf. Sigismond Lacroix, t. IV, p. 173 et 224. — Le 19 mars 1790, le district de Saint-Jacques l'Hôpital prit l'initiative d'offrir à La Fayette, aux frais de la Commune, une épée en or ciselé, avec cette légende : Donné par les habitants de Paris à leur défenseur, 1790. Ce projet n'eut pas de suite, mais fut repris en octobre 1791 et mis à exécution. (Cf. S. Lacroix, t. IV, P. 237.)

⁵ Cf. dans les *Mémoires*, lettre de La Fayette, du 19 février 1790.

déclara qu'il n'avait jamais usé du droit, que lui conférait l'article 13 du règlement provisoire, de prononcer lui seul sur la cassation, l'emprisonnement et l'expulsion du corps¹.

La Fayette suivait avec intérêt les phases de la révolution qui avait éclaté dans le Brabant en octobre 1789 contre la maison d'Autriche. Il prétendait même la diriger et avait envoyé à Bruxelles La Sonde et Sémonville, tandis qu'il rédigeait des propositions à présenter au gouvernement autrichien². Cependant, le ministère français ne voulait pas se compromettre avec les révoltés et courir les chances d'une guerre avec l'empereur d'Allemagne. Aussi, quand le Congrès belge écrivit, en mars 1790, au comte de Montmorin et à l'Assemblée nationale, on n'ouvrit pas même les lettres, et, dans la séance du 17 mars 1790³, La Fayette, après avoir dit : *Il n'est aucun Français, aucun ami de la liberté qui ne doive au peuple belge des vœux et des éloges*, déclara que le Congrès n'avait pas le caractère de la puissance qui émane du peuple et proposa qu'on s'en rapportât à la sagesse du roi.

Le 17 mars 1790, La Fayette fit à Washington le tableau suivant de la situation politique de la France :

Notre Révolution poursuit sa marche aussi heureusement que possible chez une nation qui, recevant à la fois toutes ses libertés, est encore sujette à les confondre avec la licence. L'Assemblée a plus de haine contre l'ancien système que d'expérience pour organiser le nouveau gouvernement constitutionnel ; les ministres regrettent leur ancien pouvoir et n'osent se servir de celui qu'ils ont ; enfin, comme tout ce qui existait a été détruit et remplacé par des institutions fort incomplètes, il y a ample matière aux critiques et aux calomnies. Ajoutez que nous sommes attaqués par deux sortes d'ennemis : les aristocrates, qui aspirent à une contre-révolution, et les fâcheux, qui veulent anéantir toute autorité, peut-être même attenter à la vie des membres de la branche régnante. Ces deux partis fomentent tous les troubles.

Le 21 mars, La Fayette alla, avec Bailly, au lever du roi, prendre les ordres pour la procession du lendemain, à laquelle la Commune avait arrêté de se rendre en corps⁴. Le même jour, il passa une revue aux Champs-Élysées, et une foule considérable l'accompagna jusqu'à l'Assemblée, en l'acclamant. Une fois entré, il appuya fortement la motion de Menou tendant à établir un ordre suivi dans les travaux de l'Assemblée. Le 22, il assista, dans l'église des Grands-Augustins, à la cérémonie commémorative de l'entrée de Henri IV à Paris, et, le 25, à la réunion tenue dans la grande salle de l'Hôtel de Ville pour les exercices des enfants aveugles⁵. Le 8 avril, il présenta Paoli à Louis XVI et il assista, avec sa femme, à

¹ Cf. Bibliothèque nationale, ms. Fr. 11697, p. 41.

² Cf. *Mémoires de La Fayette*, A. Sorel, *L'Europe et la Révolution*, et A. Chuquet, *Jemappes*, p. 45 et suiv.

³ Et non le 18, comme le portent les *Mémoires de La Fayette*.

⁴ Cf. lettre de Bailly à La Fayette, en date du 20 mars 1790. (Bibliothèque nationale, ms. Fr. 11697, p. 51.)

⁵ Cf. Sigismond Lacroix, t. IV, p. 479 et 482.

à l'installation, dans la salle des représentants de la Commune, du buste de Bailly, sculpté par De Seine et offert par l'assemblée des électeurs¹. Le 13, il déclara que tout garde national était prêt à donner jusqu'à la dernière goutte de son sang pour assurer l'exécution des décrets de l'Assemblée, la liberté de ses délibérations et l'inviolabilité personnelle de tous ses membres². Le 14, il adressa au roi un mémoire sur les bases de la Constitution³. Le 20, il alla témoigner à l'assemblée des représentants sa gratitude des remerciements votés par elle, le 16, en faveur de la garde nationale⁴.

Mirabeau tenta un rapprochement avec La Fayette. Le 28 avril 1790, il lui écrivit une longue lettre, où il rappela leurs anciennes relations, les raisons de leur rupture, et exposa éloquemment les périls qui menaçaient l'État et la nécessité de les conjurer par une action commune. Il se déclarait prêt à accepter l'ambassade de Constantinople, qu'il avait jadis refusée, et il terminait par ces mots :

Monsieur le marquis, il est rare que de pareilles confidences se fassent par écrit ; mais je suis bien aise de vous donner cette marque de confiance, et cette lettre a même un autre but. Si jamais je viens à violer les lois de l'union politique que je vous offre, servez-vous de cet écrit pour montrer que j'étais un homme faux et perfide en vous l'écrivant. C'est vous dire assez si mon intention n'est pas de vous être fidèle. Hors ce seul cas, cette lettre ne sera qu'un dépôt inviolable entre vos mains⁵.

Condorcet, de son côté, écrivait à La Fayette, le 1er mai 1790 :

Il faut absolument que vous teniez deux ministres tout prêts, l'un dedans, l'autre dehors l'Assemblée, pour être préparé à tous accidents de mort, de trahison, de voyage aux eaux, etc., qui peuvent troubler une assemblée de douze cents métaphysiciens⁶.

La Fayette dédaigna les offres de Mirabeau, et, plus tard, il se demanda s'il n'avait pas eu tort de ne pas accepter les propositions de son rival. Toujours est-il que ce dernier, voyant son concours méprisé, se tourna du côté de la Cour et entra, le 10 mai 1790, en rapports de correspondance avec le roi⁷. Sur ce

¹ Cf. Sigismond Lacroix, t. IV, p. 637 et suiv. — Ce buste fut placé au-dessous du buste de Louis XVI et en face de celui de La Fayette. Dès le 22 février 1790 une inauguration intime avait eu lieu à l'assemblée des électeurs, en présence du commandant général. (Cf. S. Lacroix, t. IV, p. 643.)

² Cf. *Mémoires*, t. IV, p. 112.

³ Cf. *Mémoires de La Fayette*, où ce mémoire est reproduit, avec l'approbation qu'y donna le roi.

⁴ Cf. Sigismond Lacroix, t. V, p. 97.

⁵ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. II, p. 1 à 6. — La Fayette fait allusion à cette lettre dans ses *Mémoires* et dit qu'elle fut brûlée pendant la Terreur ; mais la minute s'en est retrouvée dans les papiers de Mirabeau, recueillis par le comte de La Marck.

⁶ Cf. *Pièces justificatives*, n° XVI bis.

⁷ *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. II, p. 11.

nouveau terrain, la rivalité devint plus active, quoique secrète. La Fayette avait, lui aussi, la prétention d'exercer une influence sur Louis XVI : on rapportait qu'il faisait assidûment sa cour à la reine¹. D'autre part, il fonda avec Bailly, le 12 mai, la Société de 1789, pour faire prévaloir une politique modérée². Le même jour, il se trouva aux prises avec Mirabeau dans un débat qui s'éleva sur les troubles de Marseille. La Fayette approuvait les mesures prises par le ministère pour rétablir l'ordre ; La Rochefoucauld demandait qu'on mandât à la barre deux membres de la municipalité de Marseille. Mirabeau s'y opposa formellement, et un membre de l'Assemblée dit qu'il craignait qu'on voulût se faire donner un commandement pour traîner le roi à la suite de l'armée. La Fayette, se jugeant visé par cette insinuation, s'écria :

C'est avec la confiance qui convient à une conscience pure, c'est avec la confiance d'un homme qui n'a jamais eu à rougir ni d'aucune action, ni d'aucun sentiment, c'est avec le désir que j'ai que tout soit éclairci, que j'adopte le renvoi au comité des rapports. Quant aux remerciements que nous devons au roi, je suis persuadé que le sentiment de la reconnaissance est unanime et que cette partie de la motion sera unanimement décrétée³.

Le décret fut rendu conformément aux indications de La Fayette. Le 13 mai, Mirabeau se plaignit au général de la discussion de la veille et du manque de cohésion dans une action qui devrait être commune. *L'incohésion de notre liaison politique est la seule peine que j'aie éprouvée*⁴.

Le 22 mai 1790, l'Assemblée continua la discussion de cette grave question : *La nation délèguera-t-elle au roi l'exercice du droit de paix et de guerre ?* Depuis six jours⁵ les orateurs les plus réputés se succédaient à la tribune : le duc de Lévis, Charles Lameth, Petion, Montlosier, Robespierre, l'abbé Maury, Volney, Le Peletier de Saint-Fargeau, Chabroud, Du Pont de Nemours, l'abbé de Montesquiou, Menou, Fréteau avaient exposé les opinions les plus diverses. Le 20, Mirabeau avait proposé un projet de décret portant que le droit de la paix et de la guerre appartient à la nation, mais que la guerre ne pourrait être décidée que par un décret de l'Assemblée nationale. rendu sur la proposition du roi et qui sera consenti par lui. Barnave combattit ce projet, le 21, et Mirabeau le défendit,

¹ On lit dans la *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure, à la date du 7 mai 1790, t. II, p. 445 : *Il s'élève des soupçons contre M. de La Fayette. Il est constaté qu'il fait assidûment sa cour à la reine, qu'il en reçoit des marques d'attention. Ses ennemis ont fait ainsi l'anagramme de son nom : dette fatale.*

² Gouverneur Morris, qui était alors à Londres, n'en continuait pas moins ses avis à La Fayette. Le 7 mai 1790, il lui annonça que l'Angleterre armait et lui donna des conseils pour faire la guerre à cette nation. Il écrivait : *La différence qu'il y a entre la France et l'Angleterre consiste en ce que la première peut exister sans commerce maritime, et que l'autre ne le peut pas. Arrêtez donc ses matelots, ne les lui rendez jamais : voilà le moyen de ruiner à la fois sa marine et ses finances ; et, si vous envoyez ces matelots dans l'intérieur du royaume pour les employer à des travaux d'utilité publique, aux grandes routes, etc., ils ne vous coûteront rien et peu à peu ils perdront leur habitude de la mer. (Cf. *Mémorial* de Gouverneur Morris, t. II, p. 54.)*

³ Cf. *Moniteur*, t. IV, p. 351.

⁴ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. II, p. 15.

⁵ La discussion s'engagea le 16 mai 1790.

le 22. Ce fut un tournoi d'éloquence. La Fayette soutint la rédaction de Mirabeau en des termes qu'il convient de rapporter¹ :

Je ne dirai qu'un mot sur la priorité ; je l'ai demandée pour le projet de M. de Mirabeau, tel qu'il a été amendé par M. Chapelier, parce que j'ai cru voir dans cette rédaction ce qui convient à la majesté d'un grand peuple, à la morale d'un peuple libre, à l'intérêt d'un peuple nombreux, dont l'industrie, les possessions et les relations étrangères exigent une protection efficace. J'y trouve cette distribution de pouvoirs qui me paraît la plus conforme aux vrais principes constitutionnels de la liberté et de la monarchie, la plus propre à éloigner le fléau de la guerre, la plus avantageuse au peuple ; et, dans le moment où l'on semble l'égarer sur cette question métaphysique, où ceux qui, toujours réunis pour la cause populaire, diffèrent aujourd'hui d'opinion, en adoptant cependant à peu près les mêmes bases ; dans ce moment où l'on tâche de persuader que ceux-là seuls sont ses vrais amis qui adoptent tel décret, j'ai cru qu'il convenait qu'une opinion différente fût nettement prononcée par un homme à qui quelque expérience et quelques travaux dans la carrière de la liberté ont donné le droit d'avoir un avis. J'ai cru ne pouvoir mieux payer la dette immense que j'ai contractée envers le peuple, qu'en ne sacrifiant pas à la popularité d'un jour l'avis que je crois lui être le plus utile. J'ai voulu que ce peu de mots fût écrit pour ne pas livrer aux insinuations de la calomnie le grand devoir que je remplis envers le peuple, à qui ma vie entière est consacrée.

De vifs applaudissements accueillirent cette harangue et la motion de Mirabeau fut votée à une grande majorité, Cette intervention de La Fayette facilita un rapprochement entre les deux rivaux, mais elle valut au premier une sévère mercuriale de Marat dans l'*Ami du Peuple*, du 26 mai 1790². Le 20, La Fayette avait écrit à son cousin le marquis de Bouillé que la question sur la paix et la guerre avait séparé son parti en monarchiques et en républicains et il répétait que les amis du bien public ne sauraient trop s'unir. Le 25 du même mois, il arracha, sur le quai de la Ferraille, avec l'aide de son aide de camp Romeuf, des

¹ Cf. *Moniteur*, t. IV, p. 442.

² Voici un passage de ce curieux article de Marat : Cet officier général a l'honneur de commander la garde parisienne et il a eu l'art de s'en faire aimer. Comment n'a-t-il pas compris qu'un citoyen, qui a sous ses ordres 36.000 hommes en armes, doit mettre un furieux poids dans la balance du législateur et que, dans un moment de crise, son suffrage suffit pour la précipiter ? Comment n'a-t-il pas senti que, quelle que tilt la vivacité du zèle qui l'appelait dans le Sénat de la nation, l'amour de la patrie et de la liberté, la justice, l'honneur, la délicatesse lui faisaient également un devoir de s'abstenir d'y siéger dans les grandes occasions ? Marat concluait en demandant l'exclusion de tous les membres de l'Assemblée nationale possédant quelque emploi civil ou militaire. Fauchet, adoptant cette idée, proposa, le 28 mai, à l'assemblée des représentants, de demander à l'Assemblée nationale de décider l'incompatibilité des places de maire et de commandant général avec celles de député ; mais on passa à l'ordre du jour. (Cf. Sigismond Lacroix, t. V, p. 581.)

mains de la populace, un charretier accusé de vol et qu'on hissait déjà à un réverbère ; il saisit lui-même au collet un des mutins, en disant : **Je vais vous montrer que toute fonction est honorable lorsqu'on exécute la loi.** Puis il conduisit le coupable au Châtelet et, en sortant de ce lieu, il refusa l'aide de la garde nationale. **Que les baïonnettes se retirent,** s'écria-t-il, **la force des lois doit suffire.** Et, montant sur le parapet, il harangua la foule et lui reprocha d'avoir voulu soustraire un coupable à la loi :

Non, ceux qui veulent vous soulever ne sont pas vos amis. Je suis bien sûr d'être soutenu dans mes efforts pour combattre les criminelles manœuvres des mal intentionnés ; mais, quand même je serais seul, je les combattrai encore jusqu'au dernier souffle de ma vie.

Le peuple acclama La Fayette et le reconduisit triomphalement à sa voiture¹.

Le 26 mai. La Fayette rendit compte à l'assemblée des représentants des troubles des 24 et 25² et de la belle conduite de la garde nationale. Des remerciements furent votés à celle-ci et à son chef³. Le même jour, le général donna à Louis XVI des avis sur la conduite à suivre :

Le roi sent qu'il n'y a rien à faire que par et pour la liberté et le peuple ; son cœur et sa raison lui en font une loi. Tout autre système éloignerait ses serviteurs et moi le premier. Mais, pour déjouer les factieux, pour prévenir des complots dont tous les bons citoyens frémissent, le roi ne doit négliger aucun moyen de popularité... Je supplie le roi de pardonner à mon importunité. Je donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour éloigner de lui les dangers de la faction, comme je l'eusse donnée pour assurer la liberté de mon pays⁴.

Le 27 mai, La Fayette signa, avec Bailly, l'*Adresse des citoyens de Paris à tous les Français*, adoptée par l'assemblée des députés des sections pour le pacte fédératif et lue à l'Assemblée nationale dans la séance du 5 juin⁵.

¹ Cf. dans les *Mémoires* une lettre de La Fayette, en date du 25 mai 1790, et Sigismond Lacroix, t. V, p. 547 et suiv.

² Le 24 mai, trois jeunes gens, qui avaient volé des couverts chez un traiteur du boulevard de l'Hôpital-général, près de la Seine, avaient été pendus par la populace. (Cf. S. Lacroix, t. V. p. 546.)

³ Cf. S. Lacroix, t. V. p. 531 à 533. — Quatre commissaires portèrent l'arrêté du 26 mai à La Fayette, qui les chargea de témoigner son hommage et sa reconnaissance à l'Assemblée. (Cf. S. Lacroix, séance du 1er juin, t. V, p. 640.)

⁴ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

⁵ Cf. Sigismond Lacroix, t. V, p. 721 à 723.

XIV

Nouveau rapprochement tenté entre La Fayette et Mirabeau (1er juin 1790). — Mirabeau lui propose d'être Richelieu et de le prendre pour Éminence grise. — La Fayette ne se laisse pas prendre au piège. — Il assiste à la procession solennelle du Saint-Sacrement (3 juin). — Il fait décréter que personne n'aura le commandement des gardes nationales dans plus d'un département (8 juin). — Lettre aux gardes nationaux de Strasbourg. — L'Assemblée nationale prend le deuil de Franklin (11 juin). — Revue des gardes nationales. — La Fayette assiste au dîner par lequel la Société de 1789 célèbre l'anniversaire de la constitution des communes en Assemblée nationale (17 juin), et il est acclamé. — Il s'associe à l'abolition des titres de noblesse (19 juin). — Mirabeau le malmène à ce sujet, le roi lui présente des observations et La Fayette fait amende honorable. — Lettre du roi à La Fayette pour lui enjoindre de s'unir avec Mirabeau. — Elle est écrite, mais non expédiée. — Entrevue avec la reine. — Hommages rendus au général. — Il est représenté dans le cabinet de cire de Curtius. — Pamphlets et caricatures contre lui. — Il s'oppose au retour du duc d'Orléans et donne ses raisons à l'Assemblée le 6 juillet. — Préparatifs de la fête de la Fédération. — Menées de Mirabeau pour ruiner son crédit populaire. — Il est proclamé président de l'assemblée des fédérés, le 10 juillet. — Il présente une députation des fédérés à l'Assemblée nationale et au roi (13 juillet). — Fête de la Fédération (14 juillet 1790). — La Fayette prête le serment sur l'autel de la patrie. — Enthousiasme des fédérés pour lui. — Les fédérés font peindre son portrait par Weyler. — Clôture de l'assemblée des fédérés (20 juillet). — Le rôle joué par La Fayette à la fête déplaît à la Cour et est dénoncé au roi par Mirabeau. — Rendez-vous entre les deux rivaux. — Il assiste à l'éloge de Franklin par l'abbé Fauchet (21 juillet). — Pamphlet de Marat contre lui. — Conférence de trois heures avec Mirabeau, le 31 juillet 1790.

Cependant les royalistes, ne pouvant écarter La Fayette, voulurent composer avec lui, afin de le mettre dans l'impuissance de nuire¹. Ils poussèrent de nouveau Mirabeau à un rapprochement, malgré l'échec des précédentes tentatives ; un rendez-vous fut demandé et accepté par le général, qui n'y alla pas. Le 1er juin 1790, Mirabeau écrivit sur ce sujet à La Fayette. Après lui avoir montré combien il pouvait peu compter sur son entourage, il lui disait :

Ici, ce qui me reste à vous dire deviendrait embarrassant, si j'étais, comme tant d'autres, gonflé de respect humain, cette ivraie de toute vertu ; car, ce que je pense et veux vous déclarer, c'est que je vaudrais mieux que tout cela, et que, borgne peut-être, mais borgne dans le royaume des aveugles, je vous suis plus nécessaire que tous vos comités réunis... Oh ! M. de La Fayette ! Richelieu fut Richelieu contre la nation pour la Cour, et, quoique Richelieu ait fait beaucoup de mal à la liberté publique, il fit une assez grande masse de bien à la monarchie. Soyez Richelieu sur la Cour pour la nation, et vous referez la monarchie, en agrandissant et consolidant la liberté publique. Mais Richelieu avait son

¹ Ce sont les propres expressions du comte de La Marck. (Cf. *Correspondance*, t. Ier, p. 152.)

capucin Joseph ; ayez donc aussi votre Éminence grise, ou vous vous perdrez en ne nous sauvant pas. Vos grandes qualités ont besoin de mon impulsion ; mon impulsion a besoin de vos grandes qualités ; et vous en croyez de petits hommes, qui, pour de petites considérations, par de petites manœuvres, et dans de petites vues, veulent nous rendre inutiles l'un à l'autre, et vous ne voyez pas qu'il faut que vous m'épousiez et me croyiez, en raison de ce que vos stupides partisans m'ont plus décrié, m'ont plus écarté ! Ah ! vous forfaites à votre destinée¹.

Être Richelieu avec Mirabeau pour Éminence grise, quelle proposition originale et inattendue, surtout de la part d'un homme tout pénétré de sa valeur personnelle et qui savait combien son rival était peu capable d'être un Richelieu ! La Fayette, avec sa finesse et son bon sens, comprit l'ironie et ne tomba pas dans le piège. Il se voyait entouré d'embûches et il doutait de la sincérité de son correspondant, comme s'il avait su que, le même jour où il lui témoignait tant de confiance, Mirabeau envoyait pour la première fois au roi une longue note confidentielle, indiquant les moyens d'affaiblir le pouvoir de La Fayette et de ruiner sa popularité². Aussi, malgré une entrevue chez La Rochefoucauld, le 3 juin³, les pourparlers se traînèrent sans résultat.

Le jeudi 3 juin eut lieu la procession solennelle du Saint-Sacrement, Le roi, la reine et Monsieur y assistaient, et La Fayette et Bailly la suivirent, un cierge à la main, de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois au Louvre. pour la plus grande édification des fidèles⁴. Le 5, le général envoya au roi la copie du décret relatif à la liste civile et lui manda qu'il lui soumettrait. le lendemain, ses réflexions à cet égard⁵. Le 8, Bailly le chargea d'intervenir, à la barre de l'Assemblée nationale, en faveur des vainqueurs de la Bastille, et de demander pour eux une place distinguée à la fête de la Fédération⁶. La question ne fut pas soulevée à la séance, mais La Fayette fit voter le décret suivant, qu'il avait proposé la veille :

L'Assemblée nationale décrète comme principe constitutionnel que personne ne pourra avoir le

¹ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. II, p. 19 à 23.

² Cf. *Première note du comte de Mirabeau pour la Cour*, en date du 1er juin 1790 (*Correspondance*, t. II, p. 25 à 32.) — Mirabeau proposait d'opposer à La Fayette le marquis de Bouillé, qui, s'il voulait être populaire, le serait bientôt plus que lui.

³ Le 4 juin 1790, Mirabeau écrivait au comte de La Marck : J'ai vu hier l'homme aux indécisions, mais chez le duc de La Rochefoucauld seulement ; il me demanda que le rendez-vous du soir, arriéré par le comité, fût remis à ce soir et me fit entendre d'ailleurs ce qui devait s'y traiter. Je houspillai un peu lui et son comité, parce qu'il me paraît pourtant un peu étrange que ces honnêtes gens-là soient toujours et en tout contre moi. (Cf. *Correspondance*, t. II, p. 34.)

⁴ Le *Courrier de Paris dans les provinces et des provinces à Paris* consacra, dans son numéro du 4 juin, ces lignes à La Fayette : L'on n'a pas vu sans admiration le héros de l'Amérique s'honorer de paraître dans une pompe religieuse, et l'on souriait en voyant une main habituée à manier le glaive, tenir humblement un cierge béni qu'il avait reçu de la main d'un lévite de la maison du Seigneur.

⁵ Cette lettre, extraite, comme toute la correspondance de La Fayette avec le roi, de l'armoire de fer, figure dans les *Mémoires*.

⁶ Cf. lettre de Bailly à La Fayette aux *Pièces justificatives*, n° XVII.

commandement des gardes nationales dans plus d'un département : elle se réserve à délibérer si ce commandement ne doit pas même être borné à chaque district¹.

Il répondait ainsi aux soupçons de dictature répandus par ses ennemis.

Le 9 juin 1790, La Fayette écrivit à la garde nationale de Strasbourg pour s'excuser de ne pouvoir aller prêter serment dans cette ville. et il la convia en ces termes à la fête de la Fédération :

Nous comptons alors recevoir, avec tous les sentiments de la plus tendre fraternité, nos compagnons d'armes de Strasbourg, et consacrer cette alliance, si redoutable aux ennemis de la Constitution. si rassurante pour les amis de la patrie, alliance dans laquelle vous devez tenir une place si distinguée².

Le 10 juin, La Fayette reçut la nouvelle de la mort de Benjamin Franklin, qui, selon l'expression de Mirabeau, était retourné au sein de la Divinité, le 17 avril, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Le 11, Mirabeau, sur la demande de La Fayette, annonça à l'Assemblée nationale la perte que l'humanité venait de faire ; il rendit un hommage éloquent à ce puissant génie, à qui l'antiquité eût élevé des autels ; et demanda que l'Assemblée portât pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin. La Fayette et La Rochefoucauld appuyèrent la proposition de Mirabeau et furent soutenus par tout le côté gauche de l'Assemblée ; le décret fut voté par acclamation³. Le même jour, La Fayette en avertit le roi⁴.

Le dimanche 13 juin 1790, les membres du conseil de ville se réunirent à onze heures du matin chez La Fayette et se rendirent ensuite au Champ de Mars, où ils passèrent en revue les gardes nationales, qui défilèrent devant la municipalité, avec le commandant général à leur tête, **en lui rendant les honneurs dus au pouvoir civil**⁵. Le même jour, les habitants du faubourg Saint-Marceau rédigèrent une adresse à La Fayette, qui était venu les visiter⁶. Le 17, le général se rendit à l'église Notre-Dame, où les députés de la basoche vinrent déposer solennellement leurs drapeaux⁷. Le soir, il assista, avec Bailly, Sieyès, Mirabeau, Talleyrand et Paoli, au dîner par lequel la Société de 1789 célébra, dans son local du Palais-Royal, l'anniversaire de la constitution de la Chambre

¹ Cf. *Moniteur*, t. IV, p. 571 et 578.

² Cette lettre fut publiée en français et en allemand sous ce titre : *Copie de la lettre de M. de La Fayette à MM. de la garde nationale de la ville de Strasbourg du 9 juin 1790*, in-4° de 2 pages. (Bibl. nat., Lb39 8941.)

³ Cf. *Moniteur*, t. IV, p. 600.

⁴ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

⁵ Cf. P. Robiquet, *Le personnel municipal de Paris pendant la Révolution*, p. 289. — Bailly Bailly avait écrit, le 10 juin 1790, à La Fayette au sujet de cette revue. (Cf. Bibl. nat., ms. Fr. 11697, p. 63.)

⁶ Cf. *Adresse des habitants du faubourg Saut-Marceau à M. de La Fayette le dimanche 13 juin 1790, dans le faubourg*, impr. de 3 pages in-8°, dans ma collection révolutionnaire.

⁷ Cf. *Recueil des procès-verbaux de l'assemblée générale des représentants de la commune de Paris*, t. VII, p. 277 à 289.

des communes en Assemblée nationale. Il fut, ainsi que ses collègues, acclamé par le peuple assemblé sous les fenêtres¹. Le 19 juin, il s'associa à l'abolition des titres de noblesse², et, comme on proposait de ne donner le titre de monseigneur à personne, à l'exception des princes du sang, il dit :

Je demande à faire une observation sur cette exception. Dans un pays libre il n'y a que des citoyens et des officiers publics. Je sais qu'il faut une grande énergie à la magistrature héréditaire du roi. Mais pourquoi vouloir donner le titre de prince à des hommes qui ne sont à mes yeux que des citoyens actifs, lorsqu'ils se trouvent avoir les conditions prescrites à cet égard ?

Le même jour, 19 juin, La Fayette écrivit au roi de venir *en habit de revue* à la revue de la garde nationale qu'il devait passer le lendemain dimanche³. Son attitude dans la discussion de l'abolition des titres de noblesse déplut à la Cour et Mirabeau appelait la séance du 19 *la démente d'hier au soir, dont La Fayette a été, ou bêtement, ou perfidement, mais entièrement complice*⁴. Il ajoutait qu'il était urgent que la reine, d'accord avec le roi, pressât énergiquement La Fayette de le prendre pour collaborateur⁵. La Fayette y était de moins en moins disposé, disposé, et, si nous en croyons Mirabeau lui-même, il disait à Frochot, dans une séance du comité La Rochefoucauld :

M. de Mirabeau se conduit trop mal avec moi ; j'ai vaincu le roi d'Angleterre dans sa puissance, le roi de France dans son autorité, le peuple dans sa fureur ; certainement je ne céderai pas à M. de Mirabeau⁶.

Le roi avait présenté des observations à La Fayette sur le décret du 19, abolissant les titres de noblesse, et le général s'excusa, dans une lettre du 27 juin, de n'avoir pas demandé une *rédaction plus raisonnable*, et promit d'essayer d'amener quelque décret explicatif qui préserve d'une exécution rigoureuse⁷.

¹ Cf. *Moniteur*, t. IV, p. 687 et 688.

² La Fayette s'exprima en ces termes : *Cette motion est tellement nécessaire que je ne crois pas qu'elle ait besoin d'être appuyée : mais, si elle en a besoin, j'annonce que je m'y joins de tout mon cœur.* (Cf. *Moniteur*, t. IV, p. 676.)

³ Cf. lettres de La Fayette à Louis XVI, des 11 et 19 juin 1790.

⁴ Cf. *Seconde note du comte de Mirabeau pour la Cour.* (*Correspondance*, t. II, p. 38.)

⁵ Mirabeau faisait, dans cette note, son propre éloge en disant : *M. de Mirabeau est le seul homme d'Etat de ce pays-ci.*

⁶ Cf. lettre de Mirabeau au comte de La Marck, en date du 26 juin 1790 (*Correspondance*, t. II, p. 54). — M. A. Bardoux doute de la véracité de ce propos, au moins dans sa forme, et les termes sont, en effet, peu en harmonie avec la phraséologie ordinaire de La Fayette.

⁷ Cf. *Mémoires de La Fayette*. — Le 26 juin, La Fayette témoigna au marquis de Bouillé son espérance que la Fédération n'amènerait pas de troubles. *Constitution et ordre public doivent être le cri de ralliement de tous les bons citoyens, et c'est une belle occasion de s'en pénétrer.*

Le 28 juin, La Fayette accompagna, à Notre-Dame, le corps des chevaliers de l'arc de Paris, qui allait déposer son drapeau dans l'église¹. Le 29, le roi, conformément aux désirs de Mirabeau² et, d'accord avec la reine et avec l'archevêque de Toulouse³, écrivit à La Fayette la lettre suivante :

Nous avons une entière confiance en vous ; mais vous êtes tellement absorbé par les devoirs de votre place, qui nous est utile, qu'il est impossible que vous puissiez suffire à tout. Il faut donc se servir d'un homme qui ait du talent, de l'activité, et qui puisse suppléer à ce que, faute de temps, vous ne pouvez pas faire. Nous sommes fortement persuadé que Mirabeau est celui qui conviendrait le mieux par sa force, ses talents et l'habitude qu'il a de manier les affaires dans l'assemblée. Nous désirons, en conséquence, et exigeons du zèle et de l'attachement de M. de La Fayette qu'il se prête à se concerter avec Mirabeau sur les objets qui intéressent le bien de l'État, celui de mon service et de ma personne⁴.

Cette lettre comminatoire fut écrite, mais non envoyée, car on la retrouva dans l'armoire de fer. La Fayette déclara, en effet, ne l'avoir jamais reçue. Toutefois, il eut une entrevue avec la reine, ce dont le comte de La Marck avertit Mirabeau le 30 juin⁵.

Cette ténacité des royalistes s'expliquait par la crainte que leur inspirait la popularité de La Fayette, qui était alors à son apogée. Le 3 juin 1790, la compagnie des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas avait fait frapper des jetons à son effigie. Mme de La Fayette étant tombée malade, l'assemblée des représentants de la Commune députa deux de ses membres pour s'informer de ses nouvelles⁶. Au Palais-Royal, dans le cabinet des figures de cire de Curtius, Curtius, on voyait représentés La Fayette et Bailly debout près d'une table où se trouvaient assis le roi, la reine et le dauphin⁷. Mais cette popularité suscitait tout tout naturellement des ennemis au commandant général. On vendait dans les rues un libelle intitulé : *Vie privée, impartiale, politique, militaire et domestique*

¹ Cf. *Recueil des procès-verbaux de l'assemblée générale des représentants de la Commune de Paris*, t. VII, p. 428.

² Cf. note de Mirabeau, en date du 20 juin 1790, citée précédemment.

³ Le dimanche 27 juin 1790, le comte de La Marck écrivait sur ce sujet à Mirabeau : L'archevêque de Toulouse a été exact au rendez-vous de neuf heures et il m'a quitté à onze. Il arrivait de chez la reine. où il avait préparé par écrit, pour changer le style et non les choses, ce qui sera dit demain au non Balafré, d'après le premier mémoire que vous avez fait passer. Si cet impuissant capitaine tergiverse, on dira franchement : *j'exige*. (Cf. *Correspondance*, t. II, p. 61.)

⁴ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

⁵ On lit dans cette lettre (*Correspondance*, t. II, p. 67) : La reine a écrit une lettre de plusieurs pages sur une entrevue qu'elle a eue avec Gilles-César : vous verrez cette lettre et vous en serez content.

⁶ Cf. *Recueil des procès-verbaux*, t. VII, p. 329. — Le 22 juin, les députés rendirent compte que Mille de La Fayette, pour laquelle on avait craint la rougeole, était hors de danger (p. 348).

⁷ L'Oldenbourgeois Halem en témoigne dans son *Paris en 1790*, trad. A. Chuquet, p. 195. 195.

du marquis de La Fayette¹. En vain, Cahier de Gerville dénonçait avec indignation, le 9 juin, ce pamphlet à l'assemblée des représentants de la Commune : les attaques ne cessaient pas sous les formes multiples des brochures ou des caricatures. Sur une de ces dernières, on figurait la tête de La Fayette, piquée sur un bougeoir et laissant passer par son crâne une chandelle allumée, et au-dessous se lisait cette légende : *Bon mot d'une ambassadrice. La réputation du grand général ressemble à une chandelle qui ne brille que chez le peuple et pue en s'éteignant*². C'est à la baronne de Staël, femme de l'ambassadeur de Suède et amie de La Fayette, qu'on prêtait ce propos.

Les intrigues nouées autour du général, les racontars colportés dans les salons, les relations avec la Cour et avec le marquis de Bouillé, expliquaient des soupçons, qui n'allaient que se fortifier. Le retour du duc d'Orléans à Paris devait encore embrouiller davantage la situation. *Le prince à la Cour*, écrivait Mirabeau au roi le 1er juillet 1790³, *sera un embarras de plus pour La Fayette ; ces deux ennemis, en présence l'un de l'autre, se contrediront respectivement*.

Les préparatifs de la fête de la Fédération absorbaient alors La Fayette et lui faisaient oublier quelque peu les ennuis et les délicatesses de sa situation politique. Sur le terrain du commandement de la garde nationale il se sentait solidement établi ; sa puissance était aussi grande qu'il la pouvait souhaiter, et la Fédération ne devait que l'accroître encore et donner un regain à une popularité battue en brèche par tant d'ennemis. Le 3 juillet, La Fayette assista à la nomination, par les électeurs désignés par les soixante bataillons de la garde nationale, des députés qui devaient assister à la Fédération. Il déclara qu'on ne pouvait pas dire qu'il y avait eu division dans la garde nationale et il signa le procès-verbal⁴. Le même jour, le duc d'Orléans envoya à l'Assemblée nationale, au roi et La Fayette, une note protestant contre les démarches faites auprès de lui par M. de Boinville, de la part du commandant général, pour le dissuader, au nom du repos public, de revenir à Paris.

Dans la séance du 6 juillet, La Fayette donna des explications à l'Assemblée sur les motifs de la démarche qu'il avait fait faire auprès du prince, et il exprima sa confiance dans la réussite de la fête de la Fédération⁵.

Est-ce à cette occasion ou pour ménager de nouveaux pourparlers avec Mirabeau, que La Fayette demanda un rendez-vous au comte de La Marck, le 5 juillet⁶ ? On l'ignore, mais ce qui est certain, c'est que Mirabeau travaillait sans relâche à susciter des embarras à son rival et à diminuer son crédit populaire. Ainsi, le 7 juillet, il conseilla de faire inviter, par le roi, les ambassadeurs à la fête de la Fédération, afin que Louis XVI eût le mérite de cette démarche, au lieu de

¹ Ce manège dura assez longtemps, car, le 1er mai 1791, on arrêta, sur le boulevard du Temple, un colporteur qui offrait aux passants, entre autres volumes, la *Vie privée de La Fayette*. (Cf. A. Tuetey, t. II, n° 1369.)

² Cette caricature fait partie de ma collection révolutionnaire.

³ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. II, p. 71.

⁴ Cf. P. Robiquet, *Le personnel municipal de Paris sous la Révolution*, p. 315 à 317.

⁵ La protestation du duc d'Orléans et la réponse de La Fayette furent publiées sous ce titre : *Lettre de Philippe-Louis-Joseph Capet, ci-devant duc d'Orléans ; opinion de M. de La Fayette*, in-8°. (Bibl. nat., Lb39 9041.) — On lit à ce sujet dans la *Correspondance secrète*, publiée par M. de Lescure, t. II, p. 456 : *La correspondance du duc d'Orléans avec M. de La Fayette au sujet de son retour a donné au public quelques lumières sur le schisme qui divise les royalistes et les républicains*.

⁶ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. II, p. 82.

se laisser devancer par La Fayette¹. Dans une note confidentielle du 9 juillet, il traitait le général de *maire du palais*. Ces menées n'empêchèrent pas La Fayette d'être proclamé, le 10 juillet, président de l'assemblée des fédérés. Dès lors la situation du commandant général devenait prépondérante. Le 12 juillet, un placard imprimé, portant la signature de celui-ci, prévint les fédérés qu'une députation des gardes nationales serait reçue le mardi 13 juillet par l'Assemblée nationale et par le roi². Le lendemain, La Fayette fit cette présentation avec solennité. A la barre de l'Assemblée, il prononça un discours politique, où il adjura les députés de terminer la Constitution et qui finit par ces mots :

Sous les auspices de la loi, l'étendard de la liberté ne deviendra jamais celui de la licence ; nous vous le jurons, Messieurs, ce respect pour la loi, dont nous sommes les défenseurs, nous vous le jurons sur l'honneur ; et des hommes libres, des Français, ne promettent jamais en vain.

Au roi, il déclara qu'il révérait en lui le plus beau de tous les titres, celui de *chef des Français et de roi d'un peuple libre*.

Jouissez, sire, du prix de vos vertus ; que ces purs hommages, que ne saurait commander le despotisme, soient la gloire et la récompense d'un roi citoyen !

Le mercredi 14 juillet 1790, au Champ de Mars, après la messe, célébrée par l'évêque d'Autun, Talleyrand, La Fayette, en sa qualité de major général de la confédération, monta sur l'autel de la patrie, y plaça son épée et prononça le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi³. Ce fut le véritable héros de la fête ; la foule des citoyens lui prodigua les marques les plus extraordinaires de respect et d'admiration. Un écrivain royaliste en a témoigné en ces termes :

On ne voulait pas le laisser redescendre de l'autel où il était monté ; on semblait exiger qu'il y restât exposé à la vénération publique. A peine redescendu, les fédérés s'élançèrent à l'envi vers lui ; les uns lui baisaient le visage, les autres les mains, les moins heureux l'habit. Il n'eut pas moins de peine à remonter à cheval. A peine fut-il en selle qu'on baisa ce qu'on put encore : ses cuisses, ses bottes, le harnais du cheval, enfin le cheval lui-même⁴.

¹ Cf. lettre de Mirabeau au comte de La Marck, du 7 juillet 1790 (*Correspondance*, t. II, p. 87.)

² Cf. *Pièces justificatives*, n° XVIII.

³ La formule du serment était : Nous jurons d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi ; de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du royaume, la perception des contributions publiques, sous quelques formes qu'elles existent ; de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité.

⁴ Cf. *Histoire authentique et suivie de la Révolution de France* ; Londres, 1792, 2 vol. in-12, t. Ier, p. 702. (Bibl. nat.. Lc2 2278.)

Un autre témoin s'écriait : *Voyez-vous M. de La Fayette qui galope dans les siècles à venir !*¹

Le commandant général pouvait à ce moment jouir de toute la force et de toute l'étendue de sa popularité. Le 17 juillet, les fédérés, rassemblés dans l'église Saint-Roch, lui demandèrent l'autorisation de faire peindre son portrait par M. Weyler, peintre du roi, et de le faire ensuite graver² ; puis ils lui envoyèrent une adresse de félicitations et de remerciements. Le 18, La Fayette passa en revue au Champ de Mars six bataillons de la garde nationale parisienne en présence des fédérés et prononça une allocution³ ; puis le 20, il clôtura par un nouveau discours la dernière séance tenue par les fédérés. Il leur dit :

Séparons-nous avec le doux sentiment que ces beaux jours ont versé dans le cœur des bons Français, et n'oublions pas que c'est à la justice et à l'ordre à finir la révolution qu'un généreux effort a commencée⁴.

Le rôle joué par La Fayette à la fête de la Fédération, l'enthousiasme des fédérés pour le major général, les acclamations de la foule, avaient déplu à la Cour. Le roi et la reine surtout en furent profondément blessés dans leur dignité et dans leur puissance. Mirabeau le constatait dans une note adressée au roi le 17 juillet 1790 :

Il est inutile de s'appesantir sur la Fédération déjà passée, de montrer à quel point on a compromis le roi, sans profit pour son autorité, à quel point on a servi l'homme redoutable, et servi malgré lui-même, à quel point on a réparé ses propres fautes, à quel point on l'a rendu l'homme de la Fédération, l'homme unique, l'homme des provinces, quelque incapacité qu'il ait montrée dans cette solennelle

¹ Le futur général Thiébault, qui assistait à la fête de la Fédération, parle en ces termes de La Fayette dans ses *Mémoires*, éd. F. Calmettes, t. Ier, p. 261 : c Mais un homme qui occupait l'attention de tous les assistants, c'était M. de La Fayette. Chargé de tous les pouvoirs pendant cette solennité, et quoiqu'il ne commandât que des fédérés, il semblait commander à la France entière. Monté sur un cheval blanc, je l'aperçois encore, parcourant à peu près en maître ce vaste espace, et je citerai un mot d'un homme d'esprit, qui, me le montrant du doigt, me dit : *Voyez-vous M. de La Fayette qui galope dans les siècles à venir !*

² Cf. *Moniteur*, t. V, p. 564. — Le portrait de La Fayette fut exécuté par Weyler en octobre 1790 ; il figura au Salon de 1791 et fut gravé en 1792 par Christophe Guérin. Le 14 octobre 1790. La Fayette avait écrit à Cham-boitas, commandant de la ville de Sens, le billet suivant, publié dans les *Mémoires* : *M. Weyler vous dira, Monsieur, que je me suis rendu aux ordres dont vous avez été l'organe. Mais je veux vous exprimer encore une fois ma vive sensibilité pour un témoignage si flatteur de l'estime et de l'amitié de mes frères d'armes. Puissent-ils, en revoyant les traits du plus affectionné de leurs camarades, se rappeler les sentiments qu'il leur a voués jusqu'au dernier soupir !*

³ Cf. *Moniteur*, t. V, p. 188. — Le 15 juillet, le district de Henri IV avait donné une fête sur le Pont-Neuf, devant la statue de ce prince, parée d'une écharpe tricolore et d'un bouquet. Sur le devant de la grille, on voyait un rocher sur lequel était élevé l'autel de la patrie ; aux deux côtés étaient placés deux pins, à la tige desquels on voyait deux médaillons : l'un représentait M. de La Fayette et l'autre M. Bailly, offrant chacun un bouquet à Henri IV.

⁴ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

occasion, où, avec les plus grands moyens imaginables, il a amoindri tout ce qu'il a touché¹.

Le même jour, Mirabeau annonçait à La Marck qu'il verrait La Fayette à un rendez-vous sollicité par celui-ci². Le 21 juillet, le général assista, dans la salle de la halle au blé, à l'éloge funèbre de Franklin, prononcé par l'abbé Fauchet, au nom des représentants de la Commune. Il était placé entre le président de la Commune et les secrétaires³. Le 23, il se présenta à l'assemblée des représentants de la Commune à la tête d'une députation de fédérés. Il y fut reçu avec enthousiasme et exprima les sentiments de fraternité qui animaient les fédérés pour la capitale et pour la commune en particulier. Des remerciements furent votés à la garde nationale et à son commandant⁴.

Le regain de popularité de La Fayette devait donner un nouvel essor aux attaques de ses ennemis. Marat publiait contre celui qu'il appelait le *général Motié*, un violent pamphlet intitulé : *C'est fait de nous*, et où il le dénonçait comme vendu à la Cour⁵. On saisit ce libelle, le 29 juillet 1790, mais La Fayette allait bientôt justifier devant l'opinion publique ces attaques et ces insinuations.

Une entrevue de trois heures eut lieu le samedi 31 juillet, entre le général et Mirabeau⁶, qui appelait plaisamment son rival *Gilles César*⁷. Ainsi se terminait le le mois de juillet 1790, qui marquait un point culminant de la carrière politique de La Fayette.

¹ Cf. *Douzième note du comte de Mirabeau pour la Cour*. (*Correspondance*, t. II, p. 103.)

² Cf. *Correspondance*, t. II, p. 109. — Je possède un billet inédit de Mirabeau à La Fayette, sans date, mais que le comte de La Marck attribue à l'année 1790. J'en donne ici le texte et le fac-simile, à titre de spécimen de la correspondance des deux rivaux :

Votre lettre contient des raisonnements sans réplique : il y a de l'autre côté une force d'inertie qui retarde votre plan et quelques circonstances qui me font varier d'avec vous sur l'époque. Causons ensemble aujourd'hui, et si l'heure de huit vous convient, je vous attendrai chez moi avec Maubourg et La Côte. Je ne puis vous exprimer combien j'ai été satisfait de notre dernière conversation et désire bien que vous soyez content de moi.

Lf.

Ce vendredi.

J'ai pris copie de la lettre sur les subsistances, comme vous me l'aviez permis.

³ Cf. *Procès-verbaux de l'assemblée des représentants de la Commune de Paris*, t. VIII, p. 589.

⁴ Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 601 à 603.

⁵ Cf. A. Tuetey, t. Ier, n° 1325.

⁶ Mirabeau écrivait à l'archevêque de Toulouse, le 1er août : Je ne sais comment je m'étais mis en tête que je devais vous voir hier, où, j'eus avec Gilles-César une conférence de trois heures, où il a été sur la piste de Cromwell plus que ne comporte sa pudibonderie naturelle. (*Correspondance*, t. II, p. 125.)

⁷ Ce sobriquet de Gilles-César avait été appliqué, si nous en croyons le comte de La Marck, par le duc de Choiseul à La Fayette, lors de son retour d'Amérique. Le ministre, agacé des éloges sans fin prodigués par des dames dans son salon au jeune marquis, avait dit : Pour moi, Mesdames, je ne vois dans La Fayette que Gilles-César.

XV

Révolution des Pays-Bas. — La Fayette envoie Dumouriez à Bruxelles et se désintéresse de cet événement. — Lettre de Washington (11 août 1790). — Insurrection de Nancy. — Correspondance avec Bouillé. — Menées de Mirabeau. — La Fayette communique ses impressions à Washington (28 août). — Il rêve de se retirer de la politique active. — Il approuve publiquement la répression des troubles de Nancy, et félicite son cousin Bouillé. — On l'accuse de vouloir aller lui-même rétablir l'ordre à Nancy. — Emotion populaire à Paris (2 septembre). — Violentes attaques de Marat à cette occasion. — Mort d'Elysée Loustallot et apostrophe de Camille Desmoulins à La Fayette. — Protestations d'estime et d'affection de la part de l'assemblée des représentants. et allocution de l'abbé Fauchet. — Service funèbre en l'honneur des soldats et gardes nationaux tués à Nancy (20 septembre). — Mirabeau prédit la chute prochaine de La Fayette. — Refus de tout traitement (30 septembre). — Débat sur l'accusation de complicité de Mirabeau et du duc d'Orléans avec les auteurs de la journée du 6 octobre. — L'Assemblée nationale déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation (2 octobre). — Mirabeau se plaint amèrement que La Fayette ait manqué à sa promesse de le défendre publiquement et il profère des menaces contre lui (3 octobre). — Raisons alléguées par La Fayette. — Renvoi des ministres. — Réflexions de Mirabeau (24 octobre). — Conférences avec la reine. — Pamphlets où on représente La Fayette comme l'amant de Marie-Antoinette. — Il est détesté par la reine. — Il félicite la municipalité définitive de Paris (9 octobre). — Il fait connaître ses projets d'organisation de la garde nationale. — Il arrête le pillage de l'hôtel de Castries (15 novembre). — Il présente ses hommages à l'assemblée électorale de Paris (27 novembre). — Attaques et menaces de Mirabeau. — Sémence de Gouverneur Morris. — Délicatesse de la situation du général. — Il fait arrêter des élèves du collège des Irlandais. — Accusation portée contre lui par Noailles dans la discussion sur l'affaire de Nancy (7 décembre). — Mirabeau tonne contre lui à la tribune des Jacobins (15 décembre). — La Fayette appuie le décret imposant le serment civique aux princes de la famille royale (18 décembre).

Le 6 août 1790, le Congrès souverain des états belgiques unis remercia La Fayette du concours qu'il avait prêté à la révolution des Pays-Bas. Celui-ci, en effet, n'avait pas perdu de vue cette révolution, sur laquelle Camille Desmoulins, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, tenait l'esprit public en éveil. Il avait envoyé à Bruxelles Dumouriez¹, qui était parti le 9 juillet 1790² ; mais il ne tarda pas à se désintéresser d'un événement qu'il ne considérait plus que comme une intrigue de l'aristocratie et du clergé³.

Pendant que La Fayette se débattait au milieu de tant de difficultés et faisait face à de si multiples occupations, Washington lui écrivait, le 11 août 1790, pour le remercier de l'envoi d'une des principales clefs de la Bastille et d'un tableau représentant la démolition de cette forteresse. Il lui disait :

¹ Dumouriez avait sollicité cette mission dans des lettres écrites à La Fayette, les 2 et 11 mai 1790.

² Et non en juin, comme le dit Dumouriez dans ses *Mémoires* (t. II, p. 85).

³ Cf. sur ces événements : A. Sorel, *L'Europe et la Révolution*, t. Ier, et A. Chuquet, *Jemappes*, p. 51.

Je suis heureux, mon excellent ami, en voyant qu'au milieu des effrayantes tempêtes qui ont assailli votre vaisseau politique, vous avez pu, par votre talent et votre courage, le diriger jusqu'à présent d'une manière sûre au milieu de tant d'écueils, et je me réjouis de ce que votre jeune roi semble si bien disposé à se soumettre aux droits de la nation... Combien tous ceux qui sont intéressés dans cette course aventureuse devront-ils de reconnaissance au principal pilote lorsque, par ses efforts, le navire aura atteint le port où il trouvera la tranquillité, la liberté et la gloire !

Des actes d'insubordination ayant eu lieu dans la garnison de Nancy, l'Assemblée nationale rendit, le 16 août, un décret contre les auteurs de ces désordres. Le 18, La Fayette écrivit à son cousin le marquis de Bouillé, qui commandait à Nancy, pour lui recommander que l'exécution du décret soit [entière et nerveuse](#). Il ajoutait :

C'est de tout mon cœur que je me joins à vous, parce que je suis sûr que vous servirez notre Constitution, et que j'ai autant besoin que vous de l'établissement de l'ordre public.

La Fayette considérait, en effet, comme nécessaire de prendre des mesures énergiques contre les révoltés de Nancy. Il était en cela d'accord avec la Cour, mais il ne lui en était pas moins suspect. Il n'était pas satisfait des procédés employés à son égard¹. Mirabeau le combattait secrètement dans ses notes confidentielles, en se plaignant, lui aussi, des soupçons qu'on avait sur sa fidélité². Les deux rivaux conservaient des relations intermittentes. La Fayette voyait le comte de La Marck³, qui renseignait Mirabeau sur les intentions du général. Rien de satisfaisant ne sortait d'ailleurs de ces entrevues. Mirabeau, dans sa note du 21 août, accusait La Fayette de lui susciter de terribles embarras en Provence, et il le désignait par le sobriquet de Gilles-le-Grand⁴. Le général confiait ses impressions à Washington, le 28 août :

Nous sommes dans ce moment troublés par la révolte de plusieurs régiments, et, comme je suis constamment attaqué par les aristocrates et les factieux, je ne puis dire auquel des deux partis nous devons attribuer les insurrections. Notre espoir de salut est placé dans la garde nationale. Nous avons plus d'un million de citoyens armés remplis de patriotisme. Mon influence sur eux est aussi grande que si j'avais accepté le commandement en chef, je m'attache à établir une subordination légale, ce qui déplait aux frénétiques partisans de la licence et m'a

¹ Cf. dans les *Mémoires*, une lettre de La Fayette, en date d'août 1792.

² Cf. la *Dix-huitième note du comte de Mirabeau pour la Cour*, en date du 17 août 1790 (*Correspondance*, t. II, p. 136 à 139). Mirabeau y recommande de [contreminer dans l'opinion M. de La Fayette, aussi insensiblement que possible, puisque l'on se fait si gratuitement et si périlleusement son auxiliaire](#).

³ Le 18 août 1790, le comte de La Marck écrivait à Mirabeau : [Par un billet mesuré. La Fayette m'a demandé hier un rendez-vous pour ce matin, et je l'attends. Venez ce soir à huit heures, et vous saurez comment ce rendez-vous se sera passé.](#) (*Correspondance*, t. II, p. 140.)

⁴ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. II, p. 141.

fait dernièrement perdre de ma faveur auprès de la populace ; mais la majorité de la nation m'en sait beaucoup de gré.

Un rêve de repos traversait son esprit, car il ajoutait :

J'espère que nos travaux finiront avec l'année ; alors votre ami, cet ambitieux dictateur, si noirci, jouira avec délices du bonheur d'abandonner tout pouvoir, tout soin politique, et de devenir le simple citoyen d'une monarchie libre.

Citoyen d'une monarchie libre, voilà le rêve de La Fayette ; il ne songe pas à l'établissement de la République, lui qui se posait en républicain alors qu'il n'avait pas vingt ans. Aussi ses adversaires politiques, qui n'avaient pas le même éloignement pour le régime républicain, avaient-ils beau jeu pour l'attaquer. L'insurrection de Nancy leur donna de nouvelles armes. Bouillé signala les désordres causés par le régiment suisse de Châteauvieux, auquel s'étaient joints les régiments du Roi et de Mestre de camp, et les conflits sanglants qui s'étaient produits. Cette nouvelle causa une grande émotion dans l'Assemblée nationale. Le 31 août, une discussion s'engagea sur cette douloureuse situation. Les uns voulaient faire exécuter le décret contre les rebelles, les autres, comme Robespierre, réclamaient une enquête. Deux officiers de la garde nationale de Nancy, députés par leurs camarades, racontaient les faits d'une manière défavorable aux auteurs de la répression. La Fayette intervint en ces termes :

Je ne dirai qu'un mot dans cette question. Les informations qui sont ordonnées feront connaître les auteurs du trouble, mais en ce moment, notre situation est délicate. C'est parce qu'elle est délicate qu'un bon citoyen doit donner son avis, s'il en a formé un. Le mien est que M. Bouillé a besoin du témoignage de l'approbation de l'Assemblée, et qu'on doit le lui donner. Je le réclame pour lui, pour les troupes obéissantes et pour les gardes nationales, qui, créées par la liberté, mourront pour elle et courront toujours partout où les appellera la défense de la Constitution et de la loi¹.

Sur la proposition de Barnave, l'Assemblée décréta de rédiger une proclamation pour rétablir l'ordre. La Fayette écrivit, le 31 août, au roi pour lui proposer d'envoyer à Nancy, en qualité de commissaires, Duport-Dutertre, Duveyrier et Mathieu Dumas². La répression violente de l'insurrection par le marquis de Bouillé obtint l'approbation enthousiaste de La Fayette. *Vous êtes le sauveur de la chose publique*, écrivait-il à son cousin, le vendredi 3 septembre ; *j'en jouis doublement, et comme citoyen, et comme votre ami*. Pendant ce temps. Mirabeau et le comte de La Marck dénonçaient à la Cour le général et lui prêtaient le désir d'être envoyé à Nancy pour se faire valoir³. Une émotion

¹ Cf. *Moniteur*, t. V, p. 530.

² Duveyrier et Cahier de Gerville furent désignés pour porter à Nancy la proclamation de l'Assemblée nationale.

³ Le 1er septembre 1790, La Marck écrivait à Mirabeau : *J'ai oublié de vous dire, mon cher comte, que La Fayette a cherché et cherche peut-être encore à être envoyé à Nancy, pour y rétablir l'ordre. Je vous laisse à juger s'il faut lui laisser étendre et étaler ainsi son importance par tout le royaume. Sur quoi Mirabeau disait, dans sa note du 3*

populaire éclata dans Paris : le 2 septembre 1790, une foule vint protester aux abords des Tuileries, où siégeait l'Assemblée nationale, contre les massacres de Nancy, et réclamer à grands cris le renvoi des ministres. La Fayette la dissipa. Ce fut un coup terrible pour sa popularité que cette approbation de la conduite de Bouillé. Le 13 septembre, Marat signala, dans son *Ami du peuple*¹, à l'indignation publique les honteux artifices du sieur Motier pour engager l'armée parisienne à se couvrir d'opprobre en approuvant le massacre des patriotes de Nancy. Le 15, il lui décochait les épithètes les plus outrageantes : Souvenez-vous, disait-il, que c'est l'*Ami du peuple* qui, le premier, a sapé vos autels, et soyez sûr qu'il ne lâchera prise que lorsqu'ils seront renversés. Il tenait parole, et après avoir reproché à La Fayette d'avoir trompé les espérances du peuple qui l'avait acclamé chef de l'armée parisienne, il l'apostrophait en ces termes :

Qu'aurait été la gloire de Titus et de Trajan à côté de la vôtre ? Mais il fallait aimer la patrie. Qu'avez-vous fait pour elle ? Loin d'épouser sa cause, toujours on vous vit figurer parmi ses mortels ennemis. Ame de boue, la fortune avait tout fait pour vous, les Dieux étaient jaloux de vos destinées, mais au bonheur d'être le sauveur de la France, vous avez préféré le rôle déshonorant de petit ambitieux, d'avidé courtisan, de tripoteur perfide et, pour comble d'horreur, de vil suppôt du despote².

La municipalité parisienne ordonna à La Fayette de faire saisir ces numéros de l'*Ami du peuple*³. Cela n'empêcha pas les pamphlets de se multiplier⁴, et Camille Desmoulins d'attribuer au général la responsabilité morale de la mort du publiciste Elysée Loustallot, rédacteur des *Révolutions de Paris*⁵, décédé le 19 septembre 1790. Dans l'éloge funèbre que Camille Desmoulins fit de son ami à la tribune de la Société des amis de la Constitution, il apostropha La Fayette en ces termes :

Il est mort, le nom de La Fayette sur les lèvres, le regardant comme un officier ambitieux qui ne s'était point senti l'âme assez grande pour jouer le rôle de Washington et n'attendait que le moment de jouer celui de Monck... Oui, c'est toi, La Fayette, qui l'as tué, non par le poignard de l'assassin ou le couteau légal du juge, mais par la douleur de ne voir que le plus dangereux ennemi de la liberté dans toi en qui nous

septembre à la Cour : M. de La Fayette fait tout ce qu'il peut pour être envoyé à Nancy. (*Correspondance*, t. II, p. 158 à 161.) La correspondance de La Fayette ne confirme pas ces soupçons.

¹ Dans son n° 220.

² Cf. l'*Ami du peuple*, n° 222, p. 5 à 8.

³ Cf. A. Tuetey, t. Ier, n° 1330.

⁴ Cf. Tourneux, t. Ier, n° 1880 à 1885. Ces pamphlets avaient pour titres : *Les bassesses de l'armée bleue et conduite abominable du général de La Fayette* ; — *Confession générale de Paul-Eugène Motier, dit La Fayette, à l'abbé de Saint-Martin* ; — *Seconde révélation des forfaits de Paul-Eugène Motier, dit La Fayette*.

⁵ Cf. Marcellin Pellet, *Élysée Loustallot et les Révolutions de Paris*, 1872, in-12.

avons mis toute notre confiance et qui devais être le plus ferme appui de la liberté¹.

A ces attaques publiques les amis de La Fayette répondaient par des protestations d'estime et d'affection. Le 14 septembre 1790, une députation de six membres de l'assemblée des représentants de la commune alla lui exprimer leur joie de l'inutilité des manœuvres dirigées contre lui². Le 18, La Fayette remercia l'assemblée et dit *Soyez persuadés, Messieurs, que je mériterai les bontés de la Commune par un dévouement éternel*. L'abbé Fauchet, qui présidait, le félicita de ne pas s'être dérobé, comme d'autres — et cela visait Bailly —, à la surveillance de l'assemblée, et il le loua en ces termes :

Les représentants de la Commune n'ont jamais cessé de reconnaître en vous un vrai patriote, un ami sincère de la liberté, un défenseur intrépide des droits du peuple, un fidèle, un incorruptible citoyen. C'est ainsi que cette assemblée civique a toujours vu La Fayette, et il est impossible qu'elle s'y soit trompée.

La Fayette répondit à ces flatteuses protestations en invitant l'assemblée au service funèbre pour les frères d'armes morts à Nancy, qui fut célébré, le lundi 20 septembre, au champ de la Fédération, et auquel il assista³.

A la Cour on continuait à comploter contre La Fayette. Mirabeau prophétisait en ces termes dans sa note du 10 septembre 1790 :

Les émotions populaires sont la ruine de M. de La Fayette, parce que, sans lui créer un seul partisan de plus, elles lui donnent pour ennemis tous ceux qui s'irritent de la licence et qui sont toujours prêts à l'attribuer à la négligence, aux fausses mesures, ou même à la connivence de l'autorité.

Et, avec une juste vision des événements probables, il ajoutait :

Pour ne parler que d'un événement plus facile à prévoir, il est possible que la honte de tolérer une insurrection à côté d'une armée de trente mille hommes, porte un jour M. de La Fayette à faire tirer sur le peuple. Or, par cela seul il se blesserait lui-même à mort. Le peuple, qui a demandé la tête de Bouillé pour avoir fait feu sur des soldats révoltés, pardonnerait-il au commandant de la garde nationale, après un combat de citoyens contre citoyens ?⁴

¹ Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. Ier, p. 295.

² Cf. *Procès-verbaux de l'assemblée des représentants*, t. VIII, p. 32 et 34.

³ Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 66 à 68.

⁴ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. II, p. 170 et 171. Dans une note du même jour, il conseillait des attermoissements. *M. de La Fayette*, disait-il, *n'est point encore assez nul pour que les petits roquets, qui n'ont eu de force que par lui, puissent se passer de lui*.

La Fayette, de son côté, allait voir le comte de La Marck, le 15 septembre, et celui-ci l'assurait qu'il ne le trouverait pas seul disposé à agir de concert avec lui¹. Le même jour, Mirabeau exposait les moyens de démasquer les projets de son adversaire². Le 28, il se plaignit amèrement que La Fayette eût manqué à sa promesse de le faire nommer un des commissaires pour la révision de la Constitution et il en accusa la pusillanimité, l'incurable faiblesse et la mauvaise foi de son rival³.

Le 30 septembre 1790, La Fayette, toujours plein de déférence pour la municipalité, prêta, dans le sein de l'assemblée des représentants, le serment prescrit par l'arrêté du 24, et affirma qu'il n'avait jamais rien reçu de la Commune et qu'il ne voulait rien recevoir⁴. Il ajoutait :

Permettez qu'en affirmant, sur mon honneur, que je n'ai jamais rien reçu, ni indirectement, ni directement de la Commune, ni du pouvoir exécutif, j'ajoute que je trouve un dédommagement bien doux de toutes les peines que m'ont pu causer les fonctions du poste éminent auquel le vœu du peuple m'a appelé, dans les témoignages de bonté dont vous avez toujours daigné m'honorer. En persistant dans mon refus, je n'affiche pas une fausse générosité : loin de dédaigner, je serais disposé, non seulement à accepter, mais même à demander, à solliciter du peuple, à qui j'ai consacré ma fortune et mon sang, les indemnités de mes dépenses, si cette même fortune ne me mettait au-dessus du besoin ; elle était considérable ; elle a suffi à deux révolutions, et, s'il en survenait une troisième pour le bonheur du peuple, elle lui appartiendrait tout entière⁵.

Cependant Mirabeau et le duc d'Orléans, rentré à Paris peu de jours avant la Fédération, étaient accusés d'avoir provoqué les événements des 5 et 6 octobre 1789. Le dauphinois Chabroud fit, le 30 septembre 1790, un rapport sur la procédure criminelle instruite au Châtelet sur ces fameuses journées. La Fayette, qui ne croyait pas les témoignages suffisants pour justifier une mise en accusation⁶, fut sollicité, par l'intermédiaire de son ami Ségur, d'assister à la séance où le rapport serait discuté, afin de prendre la défense de Mirabeau. Prit-il à ce sujet un engagement formel ou conditionnel ? Ses amis disent non et ses

¹ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. II, p. 179 et 180.

² Cf. *Correspondance*, t. II, p. 181 à 186.

³ Cf. *Vingt-huitième note du comte de Mirabeau pour la Cour (Correspondance*, t. II, p. 192 à 198).

⁴ *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 135 et 136.

⁵ Cf. Sur la fortune de La Fayette, Henry Mosnier, p. 54. En 1777, le général avait 146.000 livres de rente, et en juillet 1789, 108.000. Au 10 août 1792, il n'en possédait plus que 80.000. L'avocat Morisot-Grattepain, qui fournit ces chiffres à la Commune de Paris après la fuite de La Fayette, estimait que l'amour de la liberté avait fait perdre à notre héros 1.500.000 fr.

⁶ Le 28 août 1790, La Fayette écrivait à Washington : *Le rapport sur les événements du 6 octobre doit être fait à l'Assemblée la semaine prochaine. Je ne crois pas qu'il y ait contre le duc d'Orléans, et je suis sûr qu'il n'y a pas contre Mirabeau, des témoignages suffisants pour décider une accusation. Il y a quelque chose d'obscur dans le système actuel de ces deux hommes, quoiqu'ils ne paraissent plus liés.*

ennemis oui. Toujours est-il qu'il se contenta d'envoyer, le 3 octobre, au président de l'assemblée un billet écrit par lui à M. de Saint-Priest au moment des événements d'octobre¹, et qu'il n'assista pas à la séance du 2 octobre, où la discussion se termina par l'adoption, à une grande majorité, d'un décret portant qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre M. Mirabeau l'aîné et M. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans.

Mirabeau se plaignit amèrement du manque de parole de La Fayette et il entretenit à ce sujet une correspondance aigre-douce avec Louis de Ségur². Le 3 octobre 1790, il écrivait au comte de La Marck une lettre pleine de récriminations et de menaces :

Je ne crois pas que ni M. de Ségur, ni même le partisan le plus effréné de M. de La Fayette, puisse trouver à son étrange absence de l'Assemblée une raison plausible, à moins, mon cher comte, que la meilleure ne soit la parole d'honneur que je ne lui demandais pas, et qu'il m'avait donnée chez vous, devant vous, après une négociation de trois jours pour obtenir une conférence de moi, qu'il viendrait prendre sa place le jour du rapport et serait ostensiblement très bien pour moi, lui et ses amis... Je pouvais — M. de Ségur peut m'en croire —, je pouvais imprimer hier à M. de La Fayette une tache ineffaçable que, jusqu'ici, je ne lui destine que dans l'histoire. Je ne l'ai pas fait ; j'ai montré le sabre et je n'ai pas frappé. Le temps le frappera assez pour moi. Mais s'il veut que j'anticipe sur le temps, il n'a qu'à me provoquer par la plus légère agression personnelle. Si, au contraire, il commence à sentir que nul n'est assez fort pour avoir raison contre un homme de talent et de courage, quand on a tort avec lui, je suis prêt encore à sacrifier à la chose publique, et au bien qu'il y peut faire, le ressentiment très profond et souverainement juste que je nourris contre lui au fond de mon cœur³.

Cette lettre est capitale pour la compréhension de la lutte qui se poursuivait entre les deux rivaux. La Fayette, de son côté, se plaignait que Mirabeau avait manqué à ses conventions de n'être pas mal pour lui⁴. Le 3 octobre 1790, il écrivait au comte de Bouillé :

Vous connaîtrez la procédure, le rapport et le décret de l'Assemblée sur l'affaire du 6 octobre. Le parti d'Orléans cherche à me compromettre et même à m'attaquer. On fabrique un mémoire, on paye des motionneurs et des libellistes : le prince s'exerce à casser des œufs à coup de pistolet.

¹ Cf. *Moniteur*, t. VI, p. 26, et A. Tuetey, t. Ier, n° 1031.

² Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. II, p. 203 à 208.

³ Cf. *Correspondance*, t. II, p. 208.

⁴ C'est ce que le comte de La Marck mandait, le 3 octobre, à Mirabeau (Cf. *Correspondance*, t. II, p. 202).

Cet incident n'était pas fait pour aplanir les difficultés et pour dissiper les défiances réciproques. Mirabeau travaillait sourdement à enlever toute influence à son rival. La constitution d'un nouveau ministère lui paraissait favorable pour sauver le trône et arracher la dictature à La Fayette¹. Il faut, disait-il le 16 octobre 1790, éviter avec soin d'admettre aucun ministre du choix de La Fayette². Le 18, il écrivait : Former le nouveau ministère de manière que M. de La Fayette ne puisse pas le regarder comme à lui³. Le renvoi des ministres lui suggéra, le 24 octobre, les réflexions suivantes :

M. de La Fayette répand partout que lui seul a obtenu le renvoi des ministres, que lui seul, organe fidèle du peuple, intermédiaire tout-puissant entre ce monarque et ses sujets, a vaincu tous les obstacles et déjoué le parti ministériel. La renommée publique publiera bientôt le nouveau bienfait que ce héros des deux mondes vient d'accorder au royaume, et, comme on n'obtient pas le changement des ministres sans influencer sur le choix de leurs successeurs, on verra bientôt ce même homme maître absolu du seul pouvoir qui aurait pu le renverser. Qu'il cherche des ministres attentifs à lui plaire, empressés de le servir, dociles à ses leçons, tremblant devant ses menaces, il en trouvera. Mais qu'il n'espère pas atteler à son char celui qui, ayant juré de maintenir le gouvernement monarchique, regarde la dictature sous un roi comme un crime ; celui qui, ayant juré de maintenir la liberté, regarde l'obéissance à un maire du palais comme le plus honteux esclavage⁴.

Tout paraissait bon à la Cour pour annihiler l'influence de La Fayette. Les républicains n'étaient pas moins acharnés à saper sa popularité. Les entrevues du général avec la reine fournirent une nouvelle occasion de l'attaquer. L'*Ami du peuple* publiait des *Anecdotes sur le dictateur Motier*⁵. Les *Révolutions de France et de Brabant* racontaient que, le 12 octobre, La Fayette avait eu une conférence de sept quarts d'heure, au château de Saint-Cloud, avec Marie-Antoinette. et faisaient à ce sujet des insinuations malveillantes. Des pamphlets représentaient le général comme l'amant de la reine, et on vendait les *Soirées amoureuses du général Motier et de la belle Antoinette, par le petit épagueul de l'Autrichienne*⁶, la *Confession de Marie-Antoinette, ci-devant reine de France, au peuple franc sur*

¹ Cf. *Trente et unième note du comte de Mirabeau pour la Cour*, en date du 15 octobre 1790 (*Correspondance*, t. II, p. 231).

² *Correspondance*, t. II, p. 236.

³ Cf. *Trente-troisième note du comte de Mirabeau pour la Cour* (*Correspondance*, t. II, p. 248).

⁴ Cf. *Trente-sixième note du comte de Mirabeau pour la Cour* (*Correspondance*, t. II, p. 262 et 263).

⁵ N° CCL, p. 7 et 8.

⁶ *Soirées amoureuses du général Motier et de la belle Antoinette, par le petit épagueul de l'Autrichienne* ; à Persépolis, à l'enseigne de l'astuce et de la vertu délaissée, 1790, in-8° de 32 pages. (Bibl. nat., Lb 39 4281. Réserve.) C'est un dialogue entre La Fayette et la reine, qui dure trois soirées, et qui, dans les deux premières, est interrompu par l'arrivée du roi, et dans la troisième, par l'impuissance du général.

ses amours et ses intrigues avec M. de La Fayette¹, et Marie-Antoinette dans l'embarras, ou correspondance de La Fayette avec le roi, la reine, La Tour du Pin et Saint-Priest². Or, on sait que, si Marie-Antoinette condescendit à avoir des entretiens avec La Fayette, sur les instances de Mirabeau et dans l'espoir de sauver la monarchie, elle détestait celui qu'elle considérait comme un des principaux artisans de la ruine du trône et des malheurs de la famille royale.

Malgré toutes ces attaques. La Fayette remplissait avec zèle ses fonctions de commandant général. Le 9 octobre 1790, la municipalité définitive de Paris fut installée et le général vint, à la tête d'une députation de la garde nationale, la féliciter³. Le 8 novembre, il fit connaître à la municipalité ses projets d'organisation de la garde nationale⁴. Le 10, il lut une lettre du roi sur la réorganisation de sa garde et où le souverain exprimait son intention d'admettre dans ce corps les grenadiers soldés des gardes nationales de Paris et une partie des compagnies du centre⁵. Le 13, il arrêta le pillage de l'hôtel de Castries⁶ ; le 17, il réclama, à la barre de l'Assemblée nationale, la prompte organisation de la garde nationale ; le 27, il alla présenter ses hommages à l'assemblée électorale du département de Paris⁷.

Mirabeau ne cessait pas de ruiner La Fayette dans l'opinion de la Cour. Le 11 novembre 1790, il disait que toutes les manœuvres de La Fayette étaient autant d'attaques à la reine, toutes les attaques à la reine autant d'échelons pour

¹ *La Confession de Marie-Antoinette, ci-devant reine de France, au peuple franc, sur ses amours et ses intrigues avec M. de La Fayette, les principaux nombres de l'Assemblée nationale, et sur ses projets de contre-révolution ; de l'imprimerie du Cabinet de la Reine, in-8°, de 16 pages. (Bibl. nat., Lb 39 10822. Réserve.)* Dans ce pamphlet, on prête à la reine le langage suivant : Mais ayant tout à craindre de La Fayette, il a fallu employer auprès de lui toute la ruse dont une femme, et surtout une femme allemande, est capable. Prières, promesses, pleurs, je n'ai rien épargné. C'est dans un moment d'attendrissement qu'une jolie femme sait inspirer que j'ai bridé mon oison, et que je l'ai rangé de mon parti... Devenu mon amant en titre, il ne cesse de me faire une cour assidue, et il me baise soir et matin, ce qui me l'attache encore plus.

² *Marie-Antoinette dans l'embarras, ou correspondance de La Fayette avec le roi, la reine, La Tour-du-Pin et Saint-Priest ; [1790], in-8° de 48 pages. (Bibl. nat., Lb 39 9479. Enfer, n° 701.)* Dans ce pamphlet, qui contient une ligure obscène, figure une prétendue lettre du roi à La Fayette, en date du 19 octobre 1790, où Louis XVI rapporte une prétendue conversation entre Marie-Antoinette, Monsieur et la ci-devant comtesse de Balbi, où la reine raconte ses amours depuis sa jeunesse.

³ Cf. P. Robiquet, *Le personnel municipal sous la Révolution*, p. 400.

⁴ La Fayette avait fort à faire pour assurer la tranquillité de la ville de Paris. Bailly lui transmettait constamment des ordres à ce sujet. Par des lettres du 13 août et des 21 et 23 octobre 1790, il lui recommanda spécialement de faire disparaître des rues de la capitale tous les mendiants et de veiller à l'extinction de la mendicité. (Cf. A. Tuetey. t. II, n° 3355 et 3357.) Le 19 novembre 1790, Bailly prévint La Fayette que les ouvriers de l'atelier de charité de Vaugirard proféraient des menaces de pillage du Palais-Bourbon et de la maison de Beaumarchais, et l'invita à faire renforcer les postes voisins de ces maisons. (Cf. A. Tuetey, *L'assistance publique à Paris pendant la Révolution*, p. II, t. 171.)

⁵ Cf. P. Robiquet, *Le personnel municipal de Paris sous la Révolution*, p. 435. — Ce projet fut dénoncé à la Société des Amis de la Constitution, par le commandant Gerdret. (Cf. Aulard, *la Société des Jacobins*, t. I, p. 176.)

⁶ Mirabeau l'accusa, au contraire, d'avoir laissé piller cet hôtel, et La Fayette s'est défendu de cette inculpation dans ses *Mémoires*.

⁷ Cf. Etienne Charavay, *Assemblée électorale du département de Paris en 1790*, p. 136.

arriver jusqu'à frapper le roi, et que le salut individuel des deux époux était aussi inséparable que Louis XVI et sa couronne¹. Le 17, il écrivait :

Pour ce qui est de La Fayette, comme je ne puis composer, ni avec ma conviction, ni avec l'évidence, je le poursuivrai sans relâche, même aux pieds du trône, même sur le trône, parvînt-il à s'y placer².

C'était la guerre sans merci déclarée sans ménagement. Toutefois, la Cour n'osait pas suivre délibérément Mirabeau dans sa haine ; c'est ce que le comte de La Marck manda, le 21 novembre, au comte de Mercy-Argenteau :

M. de La Fayette a fort baissé dans l'opinion publique ; cependant la terreur que ces dernières agitations populaires ont inspirée au roi et à la reine les a conduits à se soumettre plus que jamais à lui, à le soutenir même et à ne s'opposer que faiblement aux choix qu'il propose pour le ministère³.

Gouverneur Morris gourmandait La Fayette, dans les rares visites qu'il lui faisait. Le 26 novembre 1790, il lui déclara qu'il était temps que tous les honnêtes gens se rallient au trône, que sa position à lui, La Fayette, était très délicate, qu'il n'avait sur la garde nationale qu'une autorité nominale et non réelle et qu'il devrait donner sa démission pour conserver sa popularité⁴.

Certes, la position de La Fayette était des plus délicates. On l'accusait d'irrésolution, ce qui ne l'empêchait pas de faire arrêter et conduire à l'Hôtel de Ville, le 6 décembre, des élèves du collège des Irlandais, coupables d'avoir renversé, en jouant dans le Champ de Mars, un des vases de l'autel de la patrie⁵. Le 7, au cours de la discussion soulevée à l'Assemblée nationale sur l'affaire de Nancy, son beau-frère Noailles déclara qu'il avait **outrepassé les bornes de ses fonctions** en invitant les gardes nationales des départements de la Meurthe et de la Moselle à obéir aux décrets de l'Assemblée⁶. Le 15, aux Jacobins, Mirabeau, président de la Société, tonna contre La Fayette. Le 17, on y discuta la demande faite par la municipalité de Marseille d'être fixée sur l'opinion qu'elle devait avoir de La Fayette, **sur lequel des bruits populaires lui avaient inspiré quelque défiance**. On faisait un crime au général d'avoir abandonné le club et on répondit que la Société surveillerait toujours les fonctionnaires publics et ne manquerait jamais de les dénoncer, s'ils trahissaient la cause commune⁷.

¹ Cf. *Quarantième note du comte de Mirabeau pour la Cour (Correspondance, t. II, p. 305)*.

² Cf. *Quarante-deuxième note du comte de Mirabeau pour la Cour (Correspondance, t. II, p. 340)*.

³ Cf. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck, t. II, p. 354*.

⁴ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris, t. I, p. 302*. — Le 1er décembre 1790, Gouverneur Morris écrivait à Washington : **Commençons par notre ami La Fayette ; il a joué, jusqu'à présent, un rôle bien brillant ! Le roi lui obéit, mais le déteste ; il lui obéit, parce qu'il le craint.** (Cf. *Mémorial, t. II, p. 67.*)

⁵ Cf. *Tourneux, t. I, n° 2017*.

⁶ Cf. *Moniteur, t. VI, p. 581*.

⁷ Cf. *Aulard, la Société des Jacobins, t. I, p. 408 et 409*.

Le 18 décembre 1790, La Fayette appuya et fit adopter le décret obligeant les membres de la famille royale, éventuellement appelés à succéder à la couronne, à prêter le serment civique. Il disait :

Il est faux que les membres de la dynastie aient les mêmes droits que les autres citoyens. Quoique les projets des ennemis de la révolution ne paraissent pas mieux conçus que leurs systèmes politiques, les désordres qu'ils excitent dans l'intérieur du royaume, les inquiétudes et les alarmes qu'ils produisent, tout me semble provoquer votre surveillance et votre sévérité¹.

La Fayette visait à la fois par ces paroles les frères du roi et le duc d'Orléans.

¹ Cf. *Moniteur*, t. VI, p. 674.

XVI

Mission secrète de Louis de Bouillé. — Conversations avec La Fayette et réponse loyale à d'étranges propositions (janvier 1791). — Mirabeau accepte le poste de chef de bataillon, pour espionner La Fayette. Adjoint au comité de marine (17 janvier). — Lettre sur l'envoi de commissaires en Alsace (21 janvier). — Jugement sur les officiers. — Il mande au marquis de Bouillé l'état de la situation politique et de la sienne. — Nouvelles tentatives de rapprochement avec Mirabeau. — Affaire de Vincennes (28 février 1791). — Il chasse des Tuileries les Chevaliers du poignard. — Lettre de Louis XVI (5 mars). — Déboires de La Fayette. — Lettre de Washington (19 mars). — Mort de Mirabeau (2 avril). — La Fayette assiste à la pompe funèbre (4 avril). — Émeute pour empêcher le roi de partir pour Saint-Cloud (18 avril). — Il donne sa démission et la reprend, en raison des témoignages de dévouement des gardes nationaux (21 et 22 avril). — Il est acclamé à l'Hôtel de Ville, et va porter à Louis XVI les hommages de la garde nationale (26 avril). — Violent libelle de Marat contre lui. — Protestation de Dubois de Crancé. — Lettre à Washington. — Il prend la défense des hommes de couleur libres (11 mai). — Il approuve un plan d'hospice d'éducation pour les demoiselles sans fortune. — Il fait à Washington le tableau de la situation politique (6 juin). — Procès avec Santerre. — Fuite de Louis XVI et de la famille royale (20 juin). — Situation critique de La Fayette. — Il donne des ordres pour l'arrestation. — Il se rend à l'Assemblée nationale et à la Société des amis de la Constitution (21 juin). — Terrible apostrophe de Danton. — Marat réclame la tête de La Fayette. — Le général prête serment (22 juin). — Arrestation du roi. — Il fait prêter serment aux gardes nationales (23 juin). — Retour de Louis XVI aux Tuileries, escorté par La Fayette et son état-major (25 juin). — Conversation avec le roi. — Irritation de la reine. — Il est accusé par le marquis de Bouillé de vouloir la République et il s'en défend. — Il est promu lieutenant général (30 juin).

L'année 1791 s'ouvrait et l'horizon politique se rembrunissait. Les royalistes s'agitaient et cherchaient les moyens d'enlever le roi. Le fils du marquis de Bouillé était arrivé à Paris le 25 décembre 1790, chargé d'une mission secrète ; il se logea chez Achille du Chastellet, pour rendre, a-t-il dit lui-même, mon voyage moins suspect à M. de La Fayette et aux différents partis populaires qui devaient épier mes démarches (I)¹. Il avait aussi des lettres de son père pour le général, mais il ne les lui remit qu'au bout de trois jours. La Fayette reçut avec affection son petit cousin, le questionna sur l'objet de son voyage et eut plusieurs conférences avec lui. Il lui exprima son opinion sur le roi, bon homme, sans caractère. et sur la reine, qui, faute de suivre ses avis, s'aliène le cœur des Parisiens par une ancienne morgue et une humeur qu'elle ne sait pas cacher, et le jeune Bouillé — lui-même l'a raconté — n'eut rien de plus pressé que d'aller rapporter ces propos à Louis XVI et à Marie-Antoinette. C'est ainsi que La Fayette se trouvait entouré d'embûches ; son petit cousin, stylé par la Cour, le pressa d'abandonner la cause populaire ; il fit sonner bien haut la gloire de sauver le monarque et la monarchie et lui montra quels honneurs et quels bénéfices il retirerait de cette conduite, mais le général répondit qu'il n'avait aucune ambition que celle du bien public et de l'achèvement d'une heureuse et libre Constitution ;

¹ Cf. *Mémoire du marquis de Bouillé (comte Louis), lieutenant général, sur le départ de Louis XVI au mois de juin 1791* ; Paris, Baudouin, 1827, in-8°, p. 24 à 42.

qu'il ne demandait d'autre récompense de ses services que le suffrage et l'estime de ses concitoyens, qu'une fois sa tâche remplie, il reprendrait son rang militaire et se retirerait à la campagne, où, jouissant de l'approbation et de l'affection publiques, il attendrait que la nation en danger l'appelât pour combattre le despotisme, s'il voulait reparaître. Ce loyal langage coupa court à ce nouveau piège que lui tendaient les royalistes, et le jeune Bouillé quitta Paris le 8 janvier 1791, avec la triste certitude que La Fayette pouvait encore nuire longtemps à la chose publique, mais qu'il ne la servirait jamais¹.

Le 18 janvier 1791, Mirabeau fut élu administrateur du département de Paris, avec Talleyrand et Le Fèvre d'Ormesson² ; la veille, on l'avait nommé chef du bataillon de la garde nationale de la Grange-Batelière. Il accepta ce dernier poste, sur l'avis du comte de Montmorin, mais surtout dans la vue de pénétrer les secrets du général, et bien convaincu, disait-il, que si M. de La Fayette n'avait que des commandants tels que moi, l'armée parisienne ne serait pas sans général, mais qu'un tel général serait bientôt sans armée³. Cette nomination était, en effet, un échec d'autant plus sensible pour La Fayette qu'il avait, prétendait Mirabeau, cherché à l'empêcher⁴. Pendant ce temps-là, le général était adjoint, le 17 janvier 1791, par l'Assemblée nationale au comité de marine avec cinq de ses collègues⁵, et, le 18, il réclama l'adoption du jury anglais et américain dans toute sa pureté⁶.

Le 20 janvier, l'Assemblée nationale décida d'envoyer trois commissaires du roi en Alsace, pour apaiser les troubles qu'y fomentaient les émigrés⁷. La Fayette se préoccupa du choix de ces commissaires et il écrivit à ce sujet, le 21, à La Colombe :

Je regarde Dumas comme un bon choix. J'insiste plus que jamais sur les deux autres. Il y va de la guerre civile et de la perte de l'Alsace. Il m'est impossible de quitter l'Assemblée, mais, si du Portail, du Port et Montmorin veulent se réunir à six heures, je leur démontrerai que Ramond, Ternant et moi avons l'approbation des députés alsaciens patriotes et que d'ailleurs nous avons en Alsace et dans les Jacobins de Strasbourg vingt fois plus de crédit qu'eux⁸.

¹ Cf. aux *Pièces justificatives*, n° XIX, ce curieux témoignage royaliste de la bonne foi de La Fayette.

² Cf. Etienne Charavay, *Assemblée électorale de Paris de 1790*, p. 387.

³ Cf. *Quarante-neuvième note du comte de Mirabeau pour la Cour*, en date du 17 janvier 1791 (*Correspondance*, t. III, p. 10). On y lit : Je vis dans cette place un moyen très sûr et très innocent de connaître les projets de la garde nationale, d'assister aux délibérations de ses chefs, d'étudier leur caractère, d'influer sur leurs démarches, d'atteindre même jusqu'aux secrets du général, c'est-à-dire de franchir le théâtre pour aller épier le jeu du machiniste derrière la toile. Tout cela me parut aussi utile que plaisant, et j'acceptai...

⁴ Cf. lettre de Mirabeau à La Marck, en date du 19 janvier 1791. (*Correspondance*, t. II, p. 15.)

⁵ Cf. *Moniteur*, t. VII, p. 157.

⁶ Cf. *Moniteur*, t. VII, p. 164.

⁷ Cf. *Journal des Débats*, n° 590, p. 3, *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. Ier, p. 479 à 486, et Rodolphe Reuss, *L'Alsace pendant la Révolution*, t. II, p. 125.

⁸ Orig. aut., Archives nationales, C 358. — Mathieu Dumas dit dans ses *Souvenirs* (t. 1, p. 481) : Avant mon départ de Paris, le général La Fayette, rassuré par SA

Mathieu Dumas, Hérault de Séchelles et Foissey furent désignés, selon le vœu de La Fayette. Celui-ci recommanda, le 25 janvier, à Washington le fils du général Kellermann et on trouve sous sa plume cette réflexion si juste sur les officiers de l'ancienne armée :

Ce n'est pas sous des uniformes brodés que se trouvent en plus grande proportion les partisans de la Révolution, ce qui me dispose fort à tâcher d'être utile à ceux qui sont de notre bord.

Le 7 février 1791, La Fayette faisait au marquis de Bouillé un tableau de l'état des esprits et de sa propre situation :

Les courtisans sont comme ils étaient, bien bêtes, bien vils, bien aristocrates ; la reine est résignée à la révolution, espérant que l'opinion changera un peu, mais redoutant la guerre ; et le roi ne veut que le bien et la tranquillité, à commencer par la sienne. J'oubliais de parler de moi : je suis violemment attaqué par tous les chefs de parti, qui me regardent comme un obstacle incorruptible et impossible à intimider, et le premier article de tout mauvais projet est de me renverser. Joignez-y deux haines très méritées : les aristocrates et le parti d'Orléans, qui a plus de moyens qu'il ne paraît en avoir ; joignez-y la colère des Lameth, avec lesquels j'ai été intimement lié ; de Mirabeau, qui dit que je l'ai méprisé ; joignez-y de l'argent et des libelles répandus, ainsi que de l'humeur que je donne à ceux que j'empêche de piller Paris, et vous aurez la somme de tout ce qui agit contre moi. Mais, à l'exception d'un petit nombre de têtes exaltées qu'on égare, tous les honnêtes gens, depuis la partie la moins aisée du peuple jusqu'à ce qui n'est pas aristocrate enragé, sont pour moi. Je suis bien avec la garde nationale, à l'exception de quelques jacobins mésestimés, car les jacobins honnêtes gens sont pour moi, malgré mon obstination à ne pas aller à leur club.

Si La Fayette avait une vision bien nette de cette légion d'ennemis qui se ruait sur lui ou qui l'attaquait par derrière, il conservait encore des illusions, dont la moindre était de se confier à un adversaire aussi déterminé que son cousin Bouillé. Il essayait de se rapprocher de Mirabeau, auquel il demandait, le 1er février 1791, un rendez-vous, que son adversaire lui accorda, sur l'avis du comte de La Marck, et qui, remis une première fois, n'eut lieu que le 8, chez Emmerly, et ne donna pas de résultat¹.

Le 26 février. Bailly enjoignit au commandant général de mettre des sentinelles le long de la terrasse des Tuileries pour empêcher les attroupements et les bruits

correspondance avec M. de Bouillé, me dit que celui-ci ne manquerait pas d'appuyer de toute son autorité les opérations de la commission.

¹ Cf. lettres de La Fayette à Mirabeau, du 1er février 1791, de La Marck à Mirabeau et de celui-ci à Emmerly, du 2 février, de La Fayette à Mirabeau, du 4 février, du comte de Montmorin à Mirabeau, du 6 février. (*Correspondance*, t. III, p. 35, 36, 37, 42 et 43.)

scandaleux sous les fenêtres mêmes du roi. Le 28, à onze heures du matin, il lui envoya l'ordre de tenir ses troupes prêtes à marcher sur Vincennes¹. En effet, un certain nombre de gardes nationaux, conduits par le commandant Santerre, se portaient sur cette localité pour démolir l'antique donjon. La Fayette courut à Vincennes ; il fit arrêter ceux qui commençaient l'œuvre de destruction et conduire soixante-quatre prisonniers à l'Hôtel de Ville². Au retour de cette expédition, il apprit qu'un certain nombre de gentilshommes armés occupaient les appartements des Tuileries. Il se rendit aussitôt au château et fit désarmer et chasser ces **chevaliers du poignard**. Il écrivait le même jour, 28 février :

Jugez de ma colère en rentrant, quand j'ai appris que quatre ou cinq cents aristocrates armés étaient dans les appartements ; on les a désarmés et chassés ; il n'en restait presque plus quand j'y suis arrivé... On vous dira que j'ai été sévère avec tous ces messieurs, mais vous savez que j'avais mes raisons pour me méfier de cette nichée aristocratique. Imaginez qu'ils avaient des poignards, qui ne sont bons qu'à assassiner³.

Ces deux mesures de vigueur furent le signal d'un débordement d'injures de la part des Jacobins et des royalistes. Marat flagella le général Mottié⁴. Adrien du Port, à la tribune du club des Jacobins, accusa La Fayette de tenir sans cesse sur pied toute l'armée parisienne à la poursuite d'ennemis invisibles et de créer de véritables périls en en supposant d'imaginaires⁵. Le roi saisit une occasion de lui marquer son mécontentement. Le *Journal de Paris* ayant annoncé, le 4 mars 1791, que le roi avait confié à La Fayette le commandement de sa maison domestique, Louis XVI somma ce dernier, le lendemain, de désavouer cette information, ce que fit aussitôt le général⁶.

Les bruits les plus bizarres circulaient. On disait que Talleyrand avait dîné chez un restaurateur avec Mirabeau et La Fayette, tous trois déguisés⁷. Gouverneur Morris, de son côté, faisait, le 3 mars 1791, ces réflexions sur le duel des deux rivaux :

Je crois cependant que La Fayette se débattrait comme il faut, car il est aussi fin que personne. Mirabeau a de plus grands talents, mais son adversaire à une meilleure réputation⁸.

¹ Cf. *Correspondance de Bailly avec La Fayette*. (Bibl. nat., ms. Fr. 11697, p. 126 et 136.)

² La Fayette rendit compte, le même jour, à la municipalité, des dispositions prises par lui. (Cf. P. Robiquet, *Le personnel municipal de Paris sous la Révolution*, p. 568.)

³ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

⁴ Cf. *l'Ami du peuple*, du 3 mars 1791.

⁵ Cf. Aulard, *la Société des Jacobins*, t. II, p. 96 et suiv.

⁶ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

⁷ On lit dans la *Correspondance secrète*, à la date du 5 mars 1791 (éd. Lescure, t. II, p. 511) : *L'abbé de Périgord, ancien évêque d'Autun, est, dit-on, parti pour l'Angleterre. On prétend aussi que, la veille de son départ, il a dîné chez un restaurateur avec M. de Mirabeau et M. de La Fayette, tous trois déguisés.*

⁸ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 300. — Le 11 mars 1791, Mirabeau mandait au comte de La Marck (*Correspondance*, t. III, p. 8) : *J'ai oublié, comme un sot, de vous dire hier que La Fayette, in fiocchi, avec quatre aides de camp, était venu se*

Le 7 mars 1791, La Fayette confiait ses déboires à Washington :

Quelque espoir que j'eusse conçu de parvenir promptement au terme de nos troubles révolutionnaires, je continue à être toujours ballotté dans un océan de factions et de commotions de toute espèce ; car c'est mon sort d'être attaqué avec une égale animosité, d'une part par tout ce qui est aristocrate, servile, parlementaire, en un mot, par tous les adversaires de ma libre et nivelante doctrine ; de l'autre, par les factions orléanistes, antimonarchiques, et tous les fauteurs de désordres et de pillages. S'il est douteux que je puisse échapper personnellement à tant d'ennemis, le succès de notre grande et bonne révolution est au moins, grâce au ciel, assuré en France, et bientôt elle se propagera dans le reste du monde, si nous parvenons à affermir l'ordre public dans ce pays.

De son côté, Washington lui écrivait, le 19 mars 1791 :

Je sens bien qu'il est impossible de juger avec précision certaines mesures, dont les motifs sont quelquefois inconnus et dont la nécessité n'est pas toujours comprise. Cependant, il me serait difficile de ne pas désirer avec inquiétude que l'Assemblée nationale ne prolongeât pas trop son existence. La confirmation de ses décrets sera mieux faite par une seconde représentation du peuple, et il est possible, pour que cette représentation agisse efficacement, comme corps législatif, qu'il soit nécessaire de la réorganiser. Mon affection pour la nation française, mon désir sincère que son gouvernement soit consolidé et le peuple heureux, doivent me servir d'excuse quand j'aborde un pareil sujet. C'est, je crois, la seule occasion où je me sois hasardé à vous dire mon sentiment sur ce qui concerne la révolution¹.

Le samedi 2 avril 1791, à neuf heures et demie du matin, Mirabeau succombait après une courte maladie, et la nouvelle de sa mort produisit à Paris et dans tout le pays une émotion profonde. La France perdait un grand orateur et la monarchie son plus ferme soutien. Ainsi se terminait brusquement le duel entre Mirabeau et La Fayette. Le lundi 4, à la pompe funèbre, le commandant général se tenait à la tête de son état-major et rendait les derniers honneurs à son rival, dont il accompagna le corps à l'église Sainte-Genève².

Le 18 avril 1791, une émeute ayant eu lieu pour empêcher le roi de partir pour Saint-Cloud, La Fayette fit remettre, le 21, sa démission à la municipalité. A cette nouvelle, celle-ci et les gardes nationaux s'émurent et firent auprès du

faire écrire chez moi avant-hier. Je ne sais quel et le motif de cette jonglerie : mais j'irai chez lui, à deux heures, aujourd'hui, parce que le Montmorin m'a dit que Gilles-le-Grand serait à cette heure là chez lui, Montmorin.

¹ Washington ajoutait en post-scriptum : *Votre ancien aide de camp. George-Auguste Washington, a un second fils, auquel il a donné votre nom.*

² Cf. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. IX, p. 389 à 391.

général les plus pressantes sollicitations de retirer sa démission. A neuf heures du soir, La Fayette se rendit à la Commune et, après avoir expliqué les raisons de sa détermination, il s'évanouit¹. Le lendemain 22, il revint déclarer qu'il persistait à se retirer, mais tous les bataillons ayant renouvelé entre ses mains le serment d'obéissance à la loi, il reprit son commandement². Sa maison était remplie de gardes nationaux, qui lui prodiguaient les marques les plus serviles de vénération et s'agenouillaient devant lui. La Fayette ayant exprimé combien de telles démonstrations lui étaient pénibles, un citoyen lui dit : **Général, ne craignez rien, nous prenons l'attitude d'hommes libres : nous nous mettons à genoux devant la statue de la liberté**³.

Le 26 avril, à midi, La Fayette vint dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, où s'étaient réunis les députés des bataillons de la garde nationale, et fut accueilli par des acclamations répétées. Il exprima aux citoyens sa reconnaissance et son attachement et, sur la proposition d'un membre, il se rendit, à la tête d'une députation. au château des Tuileries, présenter au roi les hommages de la garde nationale. Louis XVI reçut les délégués dans son cabinet ; La Fayette porta la parole ; le roi remercia et fut fort applaudi⁴.

Le même jour Marat lançait contre le commandant général un pamphlet, dont le titre, d'une longueur extraordinaire, indique suffisamment l'esprit :

Histoire curieuse, véritable et remarquable des plus beaux traits de la vie de Marie-Paul-Joseph-Roch-Yves-Gilbert Mottié, marquis de La Fayette, maréchal de camp, député de la noblesse de Riom aux Etats généraux, fondateur du club des Monarchiens et du club des Fédérés, instituteur des mouchards de l'état-major, président du comité autrichien, généralissime des contre-révolutionnaires, conspirateur en chef du royaume de France, et général de l'armée parisienne, et grenadier à moustaches du bataillon des Théatins ; offerte à l'admiration des Français, amis de la vertu et de la liberté. — Tout ce qui reluit n'est pas d'or⁵.

¹ Cf. *Détail de la séance et de tout ce qui s'est passé cette nuit à l'Hôtel de Ville, en présence du conseil général, de toutes les députations des sections et des bataillons de Paris, au sujet de sa démission ; M. de La Fayette se trouve mal à l'Hôtel de Ville en finissant de prononcer son discours* ; imp. de 4 p. in-8°, dans ma collection révolutionnaire.

² L'émotion s'étendit à la province. La Société des amis de la Constitution d'Orléans envoya à la section du Palais-Royal une adresse où elle déclarait qu'elle regarderait comme un jour de deuil et de calamité celui où La Fayette quitterait le commandement de la garde nationale avant l'achèvement de la Constitution. (Cf. A. Tuetey, t. II, n° 2258.) — Plusieurs brochures furent publiées en cette occasion pour ou contre le général. Une de ces dernières avait pour titre : *Le portefeuille de Louis-Philippe d'Orléans trouvé dans la poche de M. de La Fayette*, et était ornée d'un frontispice représentant La Fayette aux pieds du duc d'Orléans. (Cf. Tourneux, t. 414, n° 2154.)

³ Cf. *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. IX, p. 414, note.

⁴ Cf. *Moniteur*, t. VIII, p. 231.

⁵ Cf. *Moniteur* du 2 mai 1791, et Aulard, *la Société des Jacobins*, t. II, 353.

Dubois de Crancé protesta contre l'obligation du serment au commandant général et donna sa démission de garde national par une lettre que fit imprimer la Société des amis de la Constitution¹.

Le 3 mai 1791, La Fayette informait Washington des derniers incidents :

Quant à moi, je suis toujours en butte aux attaques de tous les partis, parce qu'ils voient en ma personne un obstacle insurmontable à leurs mauvais desseins. En même temps, ce qui semble une espèce de phénomène, c'est que ma popularité n'ait pas encore pu être ébranlée. J'en ai eu dernièrement la preuve. La garde nationale m'avait désobéi ; l'administration qui m'avait envoyé ne me soutenait pas ; l'Assemblée était intimidée ; je ne parle pas du roi : il pouvait peu de chose, et ce peu qu'il faisait était contre moi. Je restais donc abandonné à la fureur des factions et de la licence populaire ; j'étais seul à défendre la loi, et je suis parvenu à faire rentrer le flot dans les digues constitutionnelles. Cette leçon ne sera pas, j'espère, perdue pour le pays, et contribuera à établir des principes d'ordre. Mais je n'ai pu amener mes concitoyens à la subordination, qu'en leur donnant la crainte de perdre le chef qu'ils honorent de leur affection.

Le 11 mai, La Fayette prit, dans l'Assemblée nationale, la défense des gens de couleur libres et il fut accusé par Duval d'Eprémèsnil d'avoir vendu des nègres, **que sans doute il regardait comme des hommes**². Dans le même mois, il approuva le plan, présenté par la veuve Amiard, d'un hospice d'éducation pour les jeunes demoiselles dénuées de fortune, sous la protection de la nation³.

Le 6 juin 1791, La Fayette traçait à Washington le tableau suivant de la situation de notre pays :

Les émigrés bordent nos frontières, intriguent avec tous les cabinets despotiques ; notre armée se compose d'officiers aristocrates et de soldats indisciplinés ; la licence de la multitude n'est pas aisément réprimée ; la capitale, qui donne le ton au pays, est ballottée par les différents partis. L'Assemblée est fatiguée de ses longs travaux. La question du serment exigé des prêtres ajoute aux difficultés de notre situation. Malgré tout cela, nous marcherons. Nous travaillons à introduire, autant qu'il nous est possible, la pratique de la liberté religieuse. L'Assemblée a fixé le terme de son existence par la convocation d'une nouvelle Chambre ; elle a déclaré ses membres non rééligibles pour la prochaine législature, et les a exclus de toute place dans le pouvoir exécutif... Si j'étais soutenu pour la répression de la

¹ Cf. *l'Ami du peuple*, n° 440, 441 et 442. — On trouvera le texte de ce libelle, où toutes les calomnies contre La Fayette sont habilement groupées, dans *l'Histoire parlementaire de la Révolution*, t. IX, p. 419 à 433.

² Cf. *Moniteur*, t. VIII, p. 373 et 374.

³ Cf. A. Tuetey, *L'assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. Ier, p. 84.

licence comme je le serais contre des tentatives aristocratiques, le peuple arriverait bientôt à une juste appréciation de ce que signifie le mot de liberté. Quant aux gouvernements qui nous environnent, ils détestent notre révolution, mais n'osent intervenir, tant ils ont peur de gagner la peste. Nous allons prendre des mesures pour discipliner l'armée, officiers et soldats.

La Fayette se montre toujours semblable à lui-même : l'horizon est noir, mais son cœur est plein d'espérance, et la liberté ne peut manquer de triompher. Brissot le défendait contre les attaques de Camille Desmoulins¹. Santerre lui intentait un procès en calomnie à l'occasion de l'émeute du faubourg Saint-Antoine, et Tronson du Coudray était l'avocat du général. Le tribunal des Minimes se déclara incompétent et renvoya les parties devant les juges militaires², ce qui étouffait l'affaire.

Cependant le projet, dès longtemps caressé, d'enlever de Paris Louis XVI et la famille royale, et de les emmener dans un lieu sûr, allait devenir une réalité. Le marquis de Bouillé en était l'âme. L'exécution en fut fixée au 20 juin 1791. Toutes les mesures avaient été prises pour endormir la vigilance de la garde nationale et de son chef. On avait si souvent dénoncé la fuite du roi dans les feuilles populaires qu'on avait fini par ne plus y croire³. Toutefois de nouveaux avis étant parvenus à Bailly, La Fayette se rendit, le soir du 20 juin, aux Tuileries, pour donner ordre au major général Gouvion de faire promener les principaux officiers de garde dans les cours pendant la nuit. En entrant — il était minuit — il passa près de Madame Elisabeth. qui montait en voiture, et ne la vit pas⁴. En ressortant, il frôla la reine, qui traversait le Carrousel pour aller rejoindre le roi, et il ne se douta pas de l'acte qui s'accomplissait. La fuite ne fut signalée que le 21 juin, entre cinq et six heures du matin. La Fayette l'apprit de la bouche de son collègue d'André et courut aux Tuileries avec Bailly et Alexandre de Beauharnais. Il sentait quelle responsabilité terrible pesait sur lui. Confiant dans la parole royale, il avait donné la sienne que Louis XVI ne fuirait pas. Sans attendre la réunion de l'Assemblée nationale, il expédia sur toutes les routes des officiers de la garde nationale, avec ordre d'arrêter le souverain. La colère populaire montait ; il la brava en se rendant à pied à l'Hôtel de Ville, au milieu d'une foule agitée, et harangua avec calme les citoyens. A l'Assemblée

¹ Cf. *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X. p. 142. — Madame Roland dit dans ses *Mémoires* (éd. Faugère, t. I, p. 292), à propos de Brissot : Il avait partagé l'erreur de beaucoup de gens sur le compte de La Fayette : ou plutôt il paraît que La Fayette, d'abord entraîné par des principes que son esprit adoptait, n'eut pas la force de caractère nécessaire pour les soutenir quand la lutte devint difficile ; ou que, peut-être effrayé des suites d'un trop grand ascendant du peuple, il jugea prudent d'établir une sorte de balance. Le fait est que, professant même le républicanisme dans le particulier. Brissot fut longtemps encore à ne pas le croire coupable, lorsqu'il était devenu tel aux yeux des plus ardents. Mais il l'avait hautement blâmé et déclaré sa rupture avec lui, dès avant l'affaire du Champ-de-Mars.

² Cf. *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X, p. 218.

³ C'est ce que déclare La Fayette dans le récit du départ et de l'arrestation du roi, publié dans ses *Mémoires*.

⁴ Le *Mémoire* du comte Louis de Bouillé dit à ce sujet (p. 90) : Dans cet instant. M. de La Fayette passa : des flambeaux éclairent sa marche et jettent l'effroi parmi ses captifs ; mais il n'aperçoit pas sa proie qui va lui échapper.

nationale, Reubell exprima des soupçons sur la conduite de La Fayette, mais Barnave le réfuta avec vivacité. Le général arriva bientôt, en costume militaire, accompagné de Bailly. A sa vue, Camus se leva et s'écria : **Point d'uniforme ici ! nous ne devons pas voir d'uniforme dans l'Assemblée !** En effet, un décret défendait à tout individu de délibérer en uniforme. Le président, Alexandre de Beauharnais, fit observer que l'Assemblée avait mandé La Fayette à sa barre ; Dêmeunier déclara que les soldats citoyens de service étaient exceptés du décret, et le général demanda que le major général Gouvion, chargé de la garde intérieure des Tuileries, fût admis à rendre compte de l'attentat **que les ennemis du bien public, dans la coupable espérance de compromettre la liberté française, ont commis, la nuit dernière, contre le roi et une partie de sa famille.** Gouvion exposa les faits, et l'intendant Arnaud de La Porte apporta un mémoire du roi expliquant les raisons de sa fuite.

Le soir du 21 juin, La Fayette se rendit, avec plusieurs députés, entre autres Barnave, Alexandre Lameth et Sieyès, à la Société des amis de la Constitution, qu'il avait désertée depuis longtemps. En le voyant entrer. Danton, qui venait de tonner contre les traîtres, remonta à la tribune et demanda au général les raisons de sa présence :

Et vous, monsieur La Fayette, vous qui nous répondiez encore dernièrement de la personne du roi sur votre tête, paraître dans cette Assemblée, est-ce avoir pavé votre dette ? Vous avez juré que le roi ne partirait pas. Ou vous avez livré votre patrie, ou vous êtes stupide d'avoir répondu d'une personne dont vous ne pouviez pas répondre. Dans h : cas le plus favorable, vous vous êtes déclaré incapable de nous commander. Mais je veux croire qu'on ne peut vous reprocher que des erreurs. S'il était vrai que la liberté de la nation française dépendît d'un seul homme, elle mériterait l'esclavage et l'abjection. La France peut être libre sans vous. Votre pouvoir pèse sur les quatre-vingt-trois départements. Votre réputation a volé d'un pôle à l'autre. Voulez-vous être véritablement grand ? Redevenez simple citoyen, et n'alimentez pas plus longtemps la juste défiance d'une grande portion du peuple¹.

Sans se troubler, La Fayette répliqua :

Je viens me réunir à cette Société, parce que c'est dans son sein que tous les bons citoyens doivent se retrouver dans ces circonstances où il faut, plus que jamais, combattre pour la liberté, et l'on sait que j'ai dit le premier que, lorsqu'un peuple voulait être libre, il le devenait ; et je n'ai jamais été si sûr de la liberté qu'après avoir joui du spectacle que vient de nous offrir la capitale dans cette journée².

Puis il sortit. Ses explications ne satisfirent personne. On vota l'impression du discours de Danton et son envoi aux sociétés affiliées, et on somma La Fayette de venir répondre aux accusations portées contre lui. La situation devenait des

¹ Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. II, p. 534 à 536.

² Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. II, p. 537.

plus critiques : Marat réclamait la tête des ministres, de Motier, de Bailly¹ ; dans les rues on arrêtait un individu qui exprimait son étonnement que la tête de La Fayette ne fût pas encore coupée et promenée au bout d'une pique². Toutefois, le 22 juin, le général se rendit à l'Assemblée nationale et y prêta le serment imposé aux fonctionnaires publics. Dans la soirée on apprit que le roi était à Varennes et aussitôt l'Assemblée décréta le départ de trois commissaires, La Tour-Maubourg, Barnave et Petion, et de l'adjudant général de l'armée, Mathieu Dumas³, chargés d'assurer et de protéger le retour de Louis XVI⁴. Cette heureuse nouvelle, confirmée le lendemain, tirait La Fayette d'un mauvais pas. Aussi, le 23 juin, conduisit-il à l'Assemblée une députation très nombreuse de gardes nationaux, à laquelle il fit prêter serment, après une patriotique harangue⁵. Son aide de camp, Louis Romeuf, envoyé pour porter les décrets de l'Assemblée sur la route de Châlons, revint, le 24 juin, rendre compte de sa mission et de son entrevue avec le roi. Le 25, Louis XVI et sa famille rentraient dans Paris, escortés par La Fayette et son état-major, qui étaient allés à leur rencontre. Une foule considérable entourait les Tuileries ; quand on mit pied à terre, elle menaça les gardes du corps qui avaient servi de courriers pendant le voyage et qui étaient assis sur le siège de la voiture. Le général s'empressa de les protéger et de les mettre lui-même en sûreté dans une des salles du palais. Puis il se présenta au roi, rentré dans son appartement, et lui dit respectueusement :

Sire, Votre Majesté connaît mon attachement pour elle ; mais je ne lui ai pas laissé ignorer que, si elle séparait sa cause du peuple, je resterais du côté du peuple.

Louis XVI lui répondit :

C'est vrai, vous avez suivi vos principes ; c'est une affaire de parti. A présent, me voilà. Je vous dirai franchement que jusqu'à ces derniers temps j'avais cru être dans un tourbillon de gens de votre opinion dont vous m'entouriez, mais que ce n'était pas l'opinion de la France. J'ai bien reconnu, dans ce voyage, que je m'étais trompé, et que c'est l'opinion générale.

La Fayette demanda les ordres du roi, qui dit en riant : **Il me semble que je suis plus à vos ordres que vous n'êtes aux miens**. Alors le général fit part du décret de l'Assemblée nationale, prescrivant les mesures de sûreté à prendre à l'égard

¹ Cf. *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X, p. 288.

² Le 22 juin 1791, on arrêta un sieur Nérée-Vacquier, qui disait qu'il était étonnant que le général, qui avait répondu du roi sur sa tête et qui l'avait laissé partir, n'eût pas encore la tête coupée et promenée au bout d'une pique. (Cf. A. Tuetey, t. II, n° 2627.)

³ Cf. *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. Ier, p. 487 et suiv.

⁴ Petion, dans son récit du retour de Varennes, raconte qu'après sa nomination de commissaire, il se rendit chez La Tour-Maubourg et y rencontra Du Port et La Fayette. Je ne fus pas peu surpris de voir Du Port et La Fayette causer ensemble, familièrement, amicalement. Je savais qu'ils se détestaient et leur coalition n'était pas encore publique... La Fayette faisait des plaisanteries, ricanait... — Les trois commissaires partirent, le 23 juin, à quatre heures du matin.

⁵ Cf. *Moniteur*, t. VIII, p. 728 à 737.

du roi et de sa famille¹, et Marie-Antoinette écouta cette communication, non sans montrer son orgueil blessé².

Le 30 juin, on lut à la tribune de l'Assemblée une lettre du marquis de Bouillé revendiquant l'honneur d'avoir conseillé la fuite du roi, accusant La Fayette de vouloir une république et menaçant la France d'une invasion étrangère et Paris d'une destruction complète, si on touchait à un cheveu de la tête du roi et de la reine³. Ce même jour, 30 juin, La Fayette fut promu lieutenant général⁴. Le 2 juillet, il protesta, au sein de l'Assemblée, contre l'accusation portée contre lui par son cousin Bouillé d'être un ennemi de la forme du gouvernement établi et il se déclara prêt à verser son sang pour maintenir son serment⁵.

¹ Voici les articles les plus importants du décret du 25 juin 1791 :

Art. I. Aussitôt que le roi sera arrivé au château des Tuileries, il lui sera donné provisoirement une garde, qui, sous les ordres du commandant général de la garde nationale parisienne, veillera à sa sûreté et répondra de sa personne.

Art. II. Il sera provisoirement donné à l'héritier présomptif de la couronne une garde particulière de même sous les ordres du commandant général, et il lui sera nommé un gouverneur par l'Assemblée nationale.

Art. III. Tous ceux qui ont accompagné la famille royale seront mis en état d'arrestation et interrogés ; le roi et la reine seront entendus dans leur déclaration, le tout sans délai, pour être pris par l'Assemblée nationale les résolutions qui seront jugées nécessaires.

Art. IV. Il sera provisoirement donné une garde particulière à la reine.

² Ce récit est tiré des *Mémoires* de La Fayette.

³ Cf. *Moniteur*, t. IX, p. 7.

⁴ Cf. Archives administratives de la guerre.

⁵ Cf. *Moniteur*, t. IX, p. 35, et A. Tuetey, t. Ier, n° 2302.

XVII

Désordres au Champ de Mars, le 17 juillet 1791, et proclamation de la loi martiale. — Impopularité de La Fayette et de Bailly. — Diatribe de Camille Desmoulins. — Nombreux pamphlets et caricatures. — La Fayette prend part aux derniers travaux de l'Assemblée et fait régler les formes dans lesquelles on présentera la Constitution au roi (5 août). — Lettre à La Tour-Maubourg. — Nomination de son lieutenant Gouvion comme député de Paris. — Il fait décréter l'amnistie générale. — Il assiste à la proclamation de la Constitution (18 septembre). — Il donne sa démission (8 octobre). — Manifestations de la garde nationale et du Conseil général de la Commune. — Il part en Auvergne et reçoit un accueil enthousiaste sur tout le parcours. — Il arrive à Chavaniac le 18 octobre, et exprime sa joie du repos dont il jouit. — Il reçoit la visite de sept délégués de la garde nationale parisienne (5 novembre). — Il refuse le poste de membre de l'administration du département de la Haute-Loire (11 novembre). — Il obtient des voix pour les fonctions de maire de Paris, en remplacement de Bailly (16 novembre). — Il est nommé commandant de l'armée du Centre (14 décembre). — Il quitte Chavaniac et arrive à Paris (22 décembre). — Il est reçu par le roi et proteste de son dévouement au sein de l'Assemblée nationale. — Il quitte Paris pour se rendre à Metz, le 25 décembre 1791, et est accompagné jusqu'aux barrières par une foule enthousiaste.

Ce n'est pas le lieu de raconter ici les célèbres événements du dimanche 17 juillet 1791, la proclamation de la loi martiale et le massacre qui eut lieu au Champ de Mars¹. La popularité de La Fayette sombra définitivement dans ce sang inutilement répandu. Camille Desmoulins raconta les faits dans un dernier article intitulé : *Camille Desmoulins envoyant à La Fayette sa démission de journaliste*². Il appelait La Fayette : *libérateur des Deux-Mondes, fleur des janissaires-agas, phénix des alguazils-majors, Don Quichotte des Capets et des deux chambres, constellation du Cheval blanc*. Dans les rues on criait qu'il fallait pendre La Fayette et les pamphlets et les caricatures se multipliaient, malgré les mesures prises par la police³. On vendait les *Crimes de La Fayette en France seulement depuis la Révolution et depuis sa nomination au grade de général*⁴,

¹ On trouvera des éléments pour un récit de cette journée dans la *Grande Encyclopédie*, article Bailly ; dans la *Révolution française*, revue d'histoire moderne et contemporaine, t. XXIV, p. 316 à 319, et dans l'*Histoire générale* de MM. Lavis et Rambaud, t. VIII, p. 100 et 101.

² Cf. *Révolutions de France*, n° LXXXVI.

³ Cf. A. Tuetey, t. II, n° 1266, 1267 et 1435. — Un marchand d'estampes de la rue de la Monnaie avant exposé à sa devanture une caricature représentant La Fayette en éléphant, un charcutier de la rue Saint-Antoine. qui passait dans cette rue le 5 juillet 1791, ne put contenir son indignation et déchira l'estampe. (Cf. A. Tuetey, t. II, n° 1732). — Un écrivain du Palais fut arrêté, le 20 juillet 1791, pour avoir déclaré au cabaret qu'il assassinerait La Fayette et Bouillé. (Cf. A. Tuetey, t. II, n° 1732). — L'Orateur du Peuple imprimait en juillet 1791 (t. VII, n° 8) : *Les Lameth, les Barnave, les La Fayette, infâmes coquins vendus au parti autrichien*.

⁴ Cf. Tourneux, t. Ier, n° 3063.

tandis que l'Assemblée nationale approuvait la conduite du commandant général et prescrivait des poursuites contre son assassin¹.

Malgré ces attaques réitérées, La Fayette continua à prendre part aux derniers travaux de l'Assemblée nationale. Le 3 août, il appuya la suppression de la garde nationale soldée² ; le 5, il demanda qu'on réglât les formes dans lesquelles la Constitution serait présentée au roi, et il fit la proposition suivante :

Je propose, Messieurs, que le comité de constitution soit chargé de préparer un projet de décret sur les formes d'après lesquelles l'acte constitutionnel, aussitôt qu'il aura été définitivement décrété, sera présenté, au nom du peuple français, à l'examen le plus indépendant et à l'acceptation la plus libre du roi³.

Le 8 août, il écrivit à La Tour Maubourg une lettre où se révèle son état d'esprit. Il s'y réjouit de leur intimité et déclare que ç'a été une duperie de perdre quinze mois à se quereller et qu'il se concentre dans la coalition **que Carra appelle assez plaisamment les rois de la quatrième race**⁴. Le 30, il s'opposa, mais en vain, à ce qu'on fixât un délai de trente ans pour la révision de la Constitution. Le 31, toujours hanté de l'Amérique, il proposa un amendement tendant à ce que, lorsqu'on demanderait une réforme dans l'organisation du gouvernement, il y eût un appel nominal imprimé sur une liste à deux colonnes, avec les noms de chaque votant, comme cela se pratiquait aux États-Unis. Le 7 septembre 1791, il eut le plaisir de voir son lieutenant et ami Gouvion élu député de Paris⁵, ce qui lui valut de nouvelles attaques de Marat⁶. Le 13, obéissant à sa nature chevaleresque, il fit décréter l'amnistie générale, proposée par le roi, et le 18. il conduisit au Champ de Mars la garde nationale pour assister à la proclamation de la Constitution, acceptée, le 14, par Louis XVI⁷.

Le 30 septembre 1791, l'Assemblée constituante se sépara. La Fayette jugea sa tâche terminée et, à l'exemple de Washington, il résolut de se retirer⁸. Le 27, il

¹ Le 28 juillet 1791, Washington écrivait à La Fayette : **Mais jusqu'à ce que vous ayez achevé votre Constitution, établi votre gouvernement et renouvelé le corps de la représentation nationale, vous ne pouvez espérer beaucoup de tranquillité, car les ennemis de la révolution n'abandonneront pas l'espérance de rétablir toutes choses en leur premier état.**

² Cf. *Moniteur*, t. IX, p. 303.

³ Cf. *Moniteur*, t. IX, p. 320.

⁴ Cf. le texte de cette lettre inédite aux *Pièces justificatives*, n° XX.

⁵ Cf. Etienne Charavay, *Assemblée électorale de Paris en 1791*, p. 176.

⁶ Dans l'*Ami du peuple* du 11 septembre, Marat écrivait : **Que vous dirai-je de Gouvion ? C'est l'âme damnée de Motier, le chef des ennemis de la patrie, la cheville ouvrière des traîtres et des conspirateurs contre-révolutionnaires.**

⁷ Le 16 septembre 1791, La Fayette était venu se concerter avec la municipalité, sur les mesures à prendre pour la fête du 18. (Cf. P. Robiquet, p. 617.) — Washington écrivit, le 21 septembre, à La Fayette : **Je ne puis finir cette lettre, sans vous féliciter bien sincèrement de ce que le roi a accepté la Constitution présentée par l'Assemblée nationale et de tous les avantages qui doivent en résulter pour votre pays aussi bien que pour le genre humain.**

⁸ Cerutti traça ce portrait du général : **M. La Fayette a exercé son épée et son hile en Amérique. Washington et Franklin semblent avoir trempé son esprit dans le leur. Il n'a jamais fait une faute dans les circonstances embarrassantes, ni manqué une occasion**

avait transmis au conseil général de la Commune la démission du major général Gouvion. Le 8 octobre, il remit à la municipalité les pouvoirs qui lui avaient été confiés par le peuple et annonça sa démission par une proclamation à la garde nationale¹. Bailly lui dit : **Vous êtes bien sûr que nous n'oublierons jamais le héros des Deux Mondes, qui a eu tant de part à la Révolution**². La garde nationale, reconnaissante, lui décerna, le 11 octobre, une épée à garde d'or portant cette inscription : **A La Fayette l'armée parisienne reconnaissante, l'an III de la liberté**³. Le 13, le conseil général de la Commune décida : 1° de faire frapper en l'honneur de La Fayette une médaille dont l'Académie des inscriptions sera priée de donner les emblèmes en français et dont un exemplaire sera frappé en or pour le général ; 2° de lui donner la statue de Washington en marbre, sculptée par Houdon. Après ce regain de popularité⁴, La Fayette partit pour l'Auvergne avec sa famille. Son voyage fut une ovation. Il en a raconté lui-même les détails :

Obligé de m'arrêter partout, de traverser les villes, les bourgs à pied, de recevoir des couronnes civiques de quoi remplir toute la voiture, je ne puis aller aussi vite qu'autrefois. J'ai quitté Clermont la nuit ; la ville était illuminée. Nous avons été conduits par la garde nationale et par des hommes portant des torches, qui faisaient vraiment un spectacle charmant. A Issoire, que bien connaissez, on est excellemment patriote ; vous sentez que j'ai été bien reçu, ainsi qu'à Lempdes ; Brioude m'a fait toutes les fêtes imaginables⁵.

Enfin, La Fayette arriva à Chavaniac le 18 octobre, jour anniversaire de la reddition de Cornwallis, et il y goûta un repos bien mérité. Le 20, il exprimait sa satisfaction dans les termes suivants :

Je jouis, en amant de la liberté et de l'égalité, du changement qui a mis tous les citoyens au même niveau et qui ne respecte que les autorités légales. Je ne puis vous dire avec quelle délectation je me courbe devant un maire de village... Je mets autant de plaisir et peut-être d'amour-

dans les temps favorables. Il a cette intrépidité calme que le tumulte ne déconcerte point, et qui pacifie le tumulte. Tant qu'il se montrera au peuple, on soulèvera en vain le peuple contre lui.

¹ Cf. *Journal de Paris*, du 19 décembre 1791, p. 1439.

² Cf. P. Robiquet, p. 465.

³ Cf. la description de cette épée dans Henry Mosnier, *Le château de Chavaniac-Lafayette*, p. 64.

⁴ Cf. dans le catalogue révolutionnaire Jacques Charavay, n° 43, une lettre adressée par le citoyen Ratteau à la section de Sainte-Geneviève, le 15 octobre 1791, et où celui-ci demande qu'une députation soit envoyée à l'Assemblée nationale pour obtenir qu'un domaine national de 400 arpents soit donné à La Fayette, que la municipalité fasse élever un monument aux quatre coins de cette terre, et que les honneurs du Panthéon soient accordés au général et à Bailly, après leur mort.

⁵ Cf. lettre de La Fayette, écrite de Chavaniac le 20 octobre 1791. Le 16 octobre, La Fayette était arrivé à Saint-Pourçain dans le département de l'Allier, et la garde nationale avait destitué son commandant, qui ne voulait pas rendre les honneurs au général. (Cf. *Moniteur*, t. X, p. 229.)

propre au repos absolu que j'en ai mis pendant quinze ans à l'action qui, toujours dirigée vers le même but et couronnée par le succès, ne me laisse de rôle que celui de laboureur... Il n'y a que le devoir de nous défendre qui puisse m'arracher à la vie privée¹.

Il fallut cependant recevoir, le 5 novembre 1791, la visite de sept délégués de la garde nationale parisienne, qui lui apportaient une adresse votée le 26 octobre. La Fayette les accueillit à bras ouverts et leur dit :

Après avoir partagé vos travaux, vous me voyez rendu aux lieux qui m'ont vu naître. Je n'en sortirai que pour défendre et consolider notre liberté commune, si l'on voulait y porter atteinte, et j'espère être fixé ici pour longtemps².

Le 11 novembre, ses compatriotes le nommèrent membre de l'administration du département de la Haute-Loire. mais il refusa. Bailly ayant donné sa démission de maire de Paris, les amis de La Fayette posèrent sa candidature, mais, le 16 novembre 1791, le général n'obtint que 3.123 voix, tandis que son concurrent Petion en obtenait 6.728. Cette élection inspira un caricaturiste, qui montra Petion dansant sur la corde. Bailly, avec un pantalon d'Arlequin, disant à Petion : **Prends garde au faux pas**, La Fayette battant du tambour et faisant danser les marionnettes, le tout au son d'un orchestre conduit par Narbonne et comprenant Brissot, Camus et le duc d'Orléans, et Mesdames Sillery, Villette. Dondon. Picot, Calon, de Staël et Condorcet³.

Le 20 novembre 1791, les bataillons de la 4e division de l'armée parisienne, présidés par le duc de La Rochefoucauld, élurent La Fayette chef de légion. Quatre officiers furent députés auprès de l'ancien commandant général, qui n'accepta pas une fonction incompatible avec son désir de vivre loin des affaires publiques⁴.

¹ Cette lettre se trouve dans les *Mémoires de La Fayette*, mais sans nom de destinataire. Il est probable qu'elle fut écrite à sa belle-sœur la marquise de Montagu. — La *Chronique de Paris*, du 26 octobre 1791, inséra un article intitulé : Sur le traitement dû à M. de La Fayette, et dans lequel l'auteur développait cette idée que La Fayette, quoique riche, doit accepter ce qui lui est dû pour son traitement depuis son entrée en fonctions, sous peine de montrer à l'égard du maire une affectation déplacée.

² Les délégués partis de Paris le 31 octobre 1791, restèrent deux jours à Chavaniac, et rentrèrent le 13 novembre dans la capitale. Ils rendirent compte, le 23 du même mois, de leur mission. (Cf. Henry Mosnier, p. 60 et suiv.)

³ Cette curieuse estampe m'a été communiquée par M. Louis Bihn.

⁴ On lit dans le Journal de Paris, du 2 novembre 1791, p. 1329 : Les bataillons qui composent la 4e division de l'armée parisienne, assemblés dans une salle du Châtelet, et présidés par M. de La Rochefoucauld, membre du département, ont élu, il y a trois jours, M. de La Fayette chef de légion. Ils ont député quatre de leurs officiers pour aller porter une copie du procès-verbal de l'élection à leur ancien commandant général. On mande en même temps du département de Haute-Loire que les électeurs y ont élu à l'unanimité M. de La Fayette à une place d'administrateur de ce département, en déclarant le désir de le nommer à la présidence. M. de La Fayette, en recevant la députation qui est allée lui porter cette nouvelle, a déclaré que personne ne pouvait être plus touché de cette marque d'estime et de confiance, et n'attachait un plus grand prix aux places conférées

Les bruits de guerre et l'organisation de l'armée française firent sortir La Fayette de sa retraite. En effet, Louis XVI, pour répondre aux provocations des émigrés et de l'électeur de Trèves, forma trois armées de 50.000 hommes, dont il confia le commandement aux généraux Rochambeau, Luckner et La Fayette¹. Le ministre de la guerre, Narbonne, annonça ces choix à l'Assemblée législative le 14 décembre 1791, et écrivit à La Fayette :

Le roi m'a chargé de vous mander, monsieur, qu'il vous destinait le commandement d'une partie des troupes qu'il a cru nécessaire de rassembler. Il a pensé que la présence de M. La Fayette dans l'armée de la liberté serait le garant des efforts et le présage des succès².

La Fayette quitta alors Chavaniac et se rendit à Paris, où il arriva dans la nuit du 22 décembre. Il fut reçu par le roi avec politesse ; il alla, le 24, remercier l'Assemblée :

L'Assemblée nationale connaît mes principes et mes sentiments. Je me borne donc à lui exprimer ma vive sensibilité pour les signes d'approbation qu'elle a daigné donner aux choix du roi, et je joindrai cet hommage à celui de mon respect pour l'Assemblée nationale, de mon dévouement inaltérable pour le maintien et la défense de la Constitution.

Le président Lémontey lui répondit :

Si tel est l'aveuglement de nos ennemis qu'ils veuillent éprouver la force d'un grand peuple régénéré et qu'ils veuillent le combattre, le peuple français, qui a juré de vaincre ou mourir pour la liberté, présentera toujours avec confiance aux nations et aux tyrans la Constitution et La Fayette.

Le 25 décembre, à dix heures du matin, il partit pour rejoindre à Metz ses collègues et le ministre. Des détachements de tous les bataillons de la garde nationale et une foule de citoyens l'accompagnèrent triomphalement jusqu'aux barrières³.

par les suffrages du peuple ; mais il a prié ses concitoyens de le dispenser d'accepter cette place, dont les fonctions ne pouvaient s'accorder avec la résolution qu'il avait prise de vivre en simple citoyen et de ne s'occuper que de ses affaires domestiques. Il y a lieu de croire que le même motif ne lui permettra pas d'accepter la place de chef de légion dans l'armée parisienne.

¹ Louis XVI était opposé au choix de La Fayette et il ne se rendit qu'à cette observation de Narbonne : Si Votre Majesté ne le nomme pas aujourd'hui, le vœu national vous y obligera demain. (Cf. *Mémoires*.)

² Cf. *Journal de Paris*, du 19 décembre 1791, p. 1439.

³ Cf. *Moniteur*, t. X, p. 724.

XVIII

La Fayette arrive à Metz et s'efforce d'établir aussitôt une sévère discipline parmi ses troupes (janvier 1792). — Lettre à Washington (22 janvier). — Triste état de l'armée. — Le général Biron ne veut pas servir sous ses ordres et conteste ses talents militaires. — Il envoie un mémoire politique au ministre Dumouriez. — Effectif de l'armée du Centre. — Généraux employés sous ses ordres. — Arrestation d'émigrants à Sierck et découverte d'un complot (13 février 1792). — Luckner et La Fayette sont appelés à Paris pour discuter un plan de campagne 24 au 25 février. — Luckner se présente à l'Assemblée législative (26 février). — Diverses opinions émises dans le Conseil du roi. — La Fayette se prononce pour la guerre offensive. — Narbonne veut donner sa démission de ministre de la guerre et Luckner et La Fayette l'en dissuadent (4 mars). — La Fayette est chargé d'envahir les Pays-Bas. — Mot piquant de Rochambeau à ce sujet. — Narbonne expose à l'Assemblée les opinions émises par les généraux (6 mars). — La Fayette est retenu à Paris par la démission du ministre de la guerre et l'avènement d'un cabinet girondin. — Lettre à Washington (15 mars). — Il doute de la guerre et critique le nouveau ministère. — Préparatifs de la fête en l'honneur des Suisses de Châteaueux. — Collot d'Herbois en est le promoteur et est soutenu par Robespierre et Marat. — Les constitutionnels y voient une manifestation contre La Fayette et ils ont pour porte parole André Chénier. — La Fayette repart pour Metz (20 mars 1792). — Rochambeau est retenu à Paris par la maladie. — Les Autrichiens prêtent à La Fayette le projet d'enlever le roi. — Lettre de Cobenzl à Kaunitz (30 mars). — Biron déclare à Talleyrand qu'on ne peut confier sans danger à La Fayette l'armée active et le destin de la France (7 avril). — On fait courir le bruit de l'arrivée du général à Paris. — On l'accuse de vouloir empêcher la fête en l'honneur des soldats de Châteaueux. — Attaques de Robespierre et de Collot-d'Herbois à la tribune des Jacobins (6 et 9 avril). — Entrefilet du Patriote français (10 avril). — Lettre de Marat à Pétion (11 avril 1792). — Démenti donné par le Journal de Paris (12 avril). — Protestation et démission de Gouvion (9 et 17 avril). — Hymne d'André Chénier sur la fête des Suisses (15 avril). — Strophe relative à La Fayette. — Marie-Joseph Chénier fait un chœur pour cette cérémonie. — La Fayette va goûter le bouillon à l'hôpital de Metz. — Circulaire aux officiers généraux (19 avril). — Lettre politique à sa femme (18 avril). — Robespierre demande qu'on enlève de l'Hôtel de Ville le buste de La Fayette. — Brissot décline toute solidarité avec le général. — Déclaration de guerre (20 avril). — Il se plaint que les officiers cherchent à émigrer (21 avril). — Il annonce à ses troupes la déclaration de guerre et assiste à la bénédiction des étendards du 3e régiment des chasseurs à cheval (22 avril). — Il reçoit les dernières instructions ministérielles et fait expédier les ordres pour le rassemblement de l'armée (24 avril). — Il demande des instructions pour l'envahissement du pays de Liège (25 avril). — Dumouriez lui répond qu'il peut pénétrer sans scrupule dans ce pays (28 avril). — Popularité de La Fayette parmi les soldats. — Annonce de la déroute de Quiévrain et du massacre de Théobald Dillon (30 avril). — Il ne faut attaquer qu'avec la presque certitude du succès. — Mauvaises dispositions des Belges à notre égard. — La Fayette adresse à son armée une proclamation à la fois politique et militaire (1er mai). — Il se concerte avec Luckner et expose la détresse de son armée (3 mai). — Il se plaint qu'on ait déclaré la guerre, sans qu'on ait prêt sur rien (6 mai). — Démission de Rochambeau. — Les gardes du prince-évêque de Liège promènent dans les rues de cette ville l'effigie de La Fayette et la sabrent. — Lettre du nouveau ministre de la guerre Servan à La Fayette, pour se concilier les bonnes grâces de celui-ci (9 mai). — Nouvelles du général envoyées de Givet à la Société des Jacobins (12 mai). — Rochambeau cède le

commandement de l'armée du Nord à Luckner (19 mai). — Combat d'Hamptinne soutenu par Gouvion (23 mai). — Eloge des troupes par La Fayette (24 mai). — Lettre de félicitations de Servan (27 mai). — Propositions d'accommodement faites aux Autrichiens par La Fayette. — Dépêche de Kaunitz à Mercy-Argenteau (26 mai). — Polémique avec le ministre de l'intérieur Roland sur le patriotisme de ses troupes (23 et 30 mai). — Vive réplique de Roland (6 juin). — Il fait l'éloge de ses soldats (9 juin). — Mouvements militaires. — Occupation du camp retranché de Maubeuge (7 juin). — Reconnaissance en avant de Maubeuge et escarmouche (9 juin). — Combat de Glisuelle (11 juin). — Mort de Gouvion et regrets exprimés par La Fayette. — Lettre de Washington. — Il applaudit au renvoi des ministres girondins Servan, Roland et Clavière, et témoigne son approbation à l'Assemblée nationale et au roi (16 juin). — La lecture de sa lettre provoque une grande agitation dans l'Assemblée (18 juin). — Observations de Vergniaud et de Guadet. — Renvoi de la lettre à la commission des Douze. — Attaques contre La Fayette dans la presse et à la tribune des Jacobins. — Opinion de Robespierre, Danton, Camille Desmoulins. — Lettre politique à Lajard (22 juin). — Envoi de Bureaux-Pusy au maréchal Luckner et réponse de celui-ci (22 et 23 juin). — La Fayette rentre à Maubeuge, adresse deux ordres du jour à son armée, laisse le commandement au maréchal de camp d'Hangest et part pour Paris (26 juin 1792).

A peine arrivé à son quartier général de Metz, La Fayette s'occupa d'établir dans les troupes de l'armée du Centre une sévère discipline. Il se rappelait l'armée prussienne qu'il avait vu manœuvrer en Silésie, et il voulait faire profiter son pays des leçons qu'il avait reçues en cette occasion. La situation était difficile, en raison de l'émigration de la plupart des officiers, de la mauvaise volonté des restants et du relâchement de surveillance qui en résultait. Sur ce point, La Fayette écrivait, le 22 janvier 1792, à Washington :

Les régiments réguliers sont loin d'être complets. Les bataillons volontaires vont très bien. En général les soldats et sous-officiers sont patriotes, mais peu disciplinés. Un tiers des officiers est bon ; un autre tiers est déjà parti ; le reste, très mal intentionné, s'en ira aussi bientôt, j'espère. Ceux qui nous ont quittés sont assez bien remplacés. Nous manquons d'officiers généraux. La plupart sont tores. Je continue — et je suis le seul qui, à cause de ma popularité, puisse le tenter — à établir une sévère discipline, en dépit des clameurs jacobines, et je pense que l'armée ira bien¹.

Il dota son armée d'une compagnie d'artillerie à cheval, à l'instar des Prussiens, et créa des bataillons de chasseurs à pied et des compagnies franches. Ses talents militaires étaient contestés : le duc de Biron, qui avait été son compagnon d'armes en Amérique, écrivait, le 20 décembre 1791, à Talleyrand : **Vous savez bien que je ne servirai pas dans l'armée de M. de La Fayette. Je ne veux pas plus de sa gloire que de ses sottises.** Le 6 janvier 1792, il disait au

¹ Je ne puis que renvoyer, pour l'état de l'armée française à cette époque, au chapitre II du livre de M. A. Chuquet, *La première invasion prussienne*.

même : Il faut suppléer, autant que possible, aux talents militaires et à l'expérience qui manquent au général¹.

Tout en se préoccupant de ses soldats, La Fayette, constitutionnel endurci, ne se désintéressait pas de la politique : il fit porter au ministre Dumouriez un mémoire par lequel il promettait son concours au ministère girondin, si celui-ci s'engageait à faire respecter les lois, la dignité royale, les autorités constituées, la liberté religieuse². Le 2 février 1792, le ministre Narbonne fit part au général des mesures prises pour augmenter l'effectif de son armée et mettre celle-ci en proportion avec les armées du Rhin et du Nord³. L'armée du Centre, à la date du 10 mars 1792, grâce à ses renforts, se trouva comprendre 30.107 hommes ; elle embrassait les départements de la Moselle, de la Meuse, de la Meurthe et des Vosges. La Fayette avait sous ses ordres les lieutenants généraux de Pagnat⁴ et de Franc⁵, et les maréchaux de camp de Riccé⁶, de Wurmser⁷ et de Ligniville⁸.

Le 13 février 1792, les gardes champêtres de la commune de Sierck, dans l'arrondissement de Thionville, arrêtèrent trois particuliers, qui émigraient. Ils trouvèrent dans leurs bagages des écrits portant que la ville de Metz était sûre pour les émigrants et que le général La Fayette était aussi méprisé des honnêtes gens que des canailles. Le juge de paix Hentz, futur conventionnel, avertit le commandant en chef de l'armée du Centre, du complot ourdi contre lui, et il vint à Paris pour renseigner l'Assemblée sur ce fait important⁹.

Cependant les bruits de guerre prenant de la consistance, le ministre Narbonne pria le maréchal Luckner et le général La Fayette de venir rejoindre à Paris le maréchal Rochambeau, afin que tous trois s'entendissent avec le roi et les ministres sur les mesures à prendre. Luckner et La Fayette arrivèrent, le 24 ou le 25 février 1792, dans la capitale¹⁰. Le premier alla remercier l'Assemblée, le 26 février, et il dut, en raison de son accent allemand, faire lire son discours par Narbonne¹¹. Au Conseil du roi, on discuta le plan de campagne. Rochambeau, disait-on, opinait pour la paix, tandis que ses deux collègues se prononçaient pour la guerre offensive¹². Les discussions furent si vives, que Narbonne voulut

¹ Cf. Archives historiques de la guerre, armée du Nord, registre de correspondance du général Biron, p. 18 et p. 32.

² Cf. *Mémoires de La Fayette*.

³ Minute, Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

⁴ Joseph de Pagnat, lieutenant général depuis le 6 février 1792.

⁵ Jean-Louis, chevalier de Franc d'Anglure, lieutenant général depuis le 6 février 1792.

⁶ Gabriel-Marie de Riccé, maréchal de camp depuis le 13 janvier 1792.

⁷ Maximilien-Constantin de Wurmser, maréchal de camp depuis le 30 juin 1791.

⁸ René-Charles-Elisabeth de Ligniville, maréchal de camp depuis le 13 janvier 1792.

⁹ Hentz exposa les faits devant l'Assemblée nationale, le 23 février 1792. (Cf. *Moniteur*, t. XI, p. 502.)

¹⁰ La Fayette était encore, le 20 février 1792, à Metz d'où il écrivit au ministre Narbonne. (Cf. Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.) — Le *Patriote français*, de Brissot, annonçait, le 24 février 1792 (n° 928, p. 220) : M. Rochambeau est encore à Paris. Le ministre de la guerre a écrit à MM. Luckner et La Fayette de s'y rendre, pour y concerter les opérations d'une guerre que la Cour ne veut pas.

¹¹ Cf. *Moniteur*, t. XI, p. 487.

¹² Le *Patriote français* annonçait, le 1er mars 1792 (n° 934, p. 244) : On assure que Luckner veut la guerre offensive, Rochambeau la paix, et M. La Fayette la guerre offensive, s'il y a guerre. — Le 7, il disait (n° 940, p. 269) : Luckner persiste toujours à croire que l'on est trompé par les négociations, que l'on aura la guerre et qu'il vaut mieux la prévenir. Il est incroyable que l'on laisse le commandement à M. Rochambeau, qui

donner sa démission. Luckner et La Fayette l'en dissuadèrent dans des lettres, datées du 4 mars 1792, et rendues publiques¹, et le ministre se laissa convaincre. Toutefois, on arriva à s'entendre : La Fayette devait entrer dans les Pays-Bas avec quarante mille hommes et être soutenu par Rochambeau, tandis que Luckner opérerait sur le Rhin. Rochambeau avait proposé La Fayette pour cette invasion, parce qu'il s'agissait de révolution. Or, avait-il dit avec finesse au roi : *Votre Majesté sait que M. de La Fayette s'y connaît mieux que personne*².

Le 6 mars 1792, Narbonne vint faire connaître à l'Assemblée les observations faites par les généraux sur la nécessité de réunir tous les moyens nécessaires pour rendre l'armée telle qu'on puisse l'opposer aux puissances militaires de l'Europe, sans avoir besoin de compter sur les ressources du désespoir, et les réformes demandées pour arriver à ce résultat : 1° assurer le prêt en monnaie, 2° augmenter le traitement en proportion de la perte des assignats ; 3° former des bataillons francs pour y recevoir les déserteurs ; 4° assurer l'exécution des réquisitions militaires ; 5° décharger les généraux d'armée de toute responsabilité dans les opérations des trésoriers et paveurs ; 6° donner au général le droit de faire des règlements de police et discipline correctionnelle³.

Les généraux prolongèrent leur séjour à Paris. La démission du ministre de la guerre, l'arrivée aux affaires d'un cabinet girondin, retenaient La Fayette dans la capitale. Le 16 mars 1792, il écrivait à Washington :

J'ai été appelé de l'armée à la capitale pour une conférence entre les deux autres généraux, les ministres et moi, et je vais à présent retourner à mon poste. La coalition des puissances continentales pour ce qui touche nos affaires est certaine et ne sera pas rompue par la mort de l'empereur⁴. Mais, quoique les préparatifs de guerre continuent, il est encore douteux que nos voisins osent s'approcher pour éteindre une flamme aussi communicative que celle de la liberté.

Si La Fayette doutait encore de la guerre, il était certain de l'influence néfaste du ministère girondin, qu'il jugeait avec passion :

Il s'est opéré des changements dans le ministère. Le roi a choisi son conseil dans la portion la plus violente du parti populaire, c'est-à-dire dans le club des Jacobins, espèce d'institution jésuitique, plus propre à faire désertir notre cause qu'à nous attirer des prosélytes.

De plus, la fête projetée en l'honneur des Suisses de Châteaueux soulevait les polémiques les plus violentes. Collot-d'Herbois, Robespierre, Marat et la majorité

veut la paix, précisément dans la partie par laquelle il faudrait attaquer ; c'est la vraie place de Luckner.

¹ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

² Cf. *Mémoires de La Fayette*. — Voir aussi *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 225, et Jomini, t. II, p. 12 et 17.

³ Cf. *Moniteur*, t. XI, p. 367.

⁴ L'empereur Léopold II était mort brusquement le 1er mars 1792.

des Jacobins en soutenaient la nécessité ; les constitutionnels s'élevaient au contraire contre un projet qu'ils sentaient dirigé contre leur chef, La Fayette. André Chénier prêtait à ces derniers le secours de son talent et de sa plume incisive. Le général eut quelque peine à s'arracher au spectacle de cette lutte ; toutefois, il repartit pour Metz, le 20 mars 1792¹, tandis que Rochambeau, malade, menacé d'une hydropisie de poitrine, était hors d'état de rejoindre son armée², au grand désappointement de ceux qui le considéraient comme l'homme de guerre le plus propre à conduire nos armées³.

Le 30 mars 1792, le comte Louis de Cobenzl écrivait à Kaunitz que La Fayette pourra faire quelque tentative vers Trêves et Coblenz, mais qu'il ne s'éloignera pas de la frontière, parce qu'on lui suppose le projet de se saisir, en cas de guerre, de la personne du roi et de la famille royale et de la transporter, avec son corps d'armée, dans l'intérieur du royaume ou vers les provinces méridionales, pour avoir des otages précieux, lorsque tôt ou tard il sera réduit à capituler⁴. D'autre part, le 7 avril, le général Biron écrivait de Valenciennes à Talleyrand :

Il me semble que si M. de Rochambeau ne peut pas revenir, le seul parti à prendre serait de faire passer le maréchal de Luckner à notre armée et de laisser le commandement de celle d'Alsace à M. de Gelb, qui, avec le Rhin devant lui, sera plus que suffisant à une très bonne défensive. Le nom de Luckner fera beaucoup et le danger de confier à M. de La Fayette l'armée active et le destin de la France sera moins grand⁵.

Les ennemis de La Fayette l'attaquaient de tous les côtés : ils firent courir le bruit qu'il était venu de nouveau à Paris, dans le but de s'opposer à la fête des Suisses de Châteaueux. A cette fausse nouvelle, ce fut une explosion de colère dans la presse du parti avancé. Au club des Jacobins, on l'attaqua avec violence et on l'accusa de vouloir empêcher la fête projetée en l'honneur des soldats de Châteaueux. Le 6 avril, Robespierre s'écriait :

C'est La Fayette que nous avons ici à combattre ; c'est La Fayette, qui, après avoir fait dans l'Assemblée constituante tout le mal que le plus grand ennemi pouvait faire à la patrie, c'est lui qui, après avoir feint de se retirer dans ses

¹ On lit dans la *Chronique de Paris*, du 21 mars 1792 (n° 81, p. 324) : M. La Fayette est parti hier pour se rendre à Metz.

² On lit dans le *Journal de Paris*, du 4 avril 1792 (n° 95, p. 386) : Pendant que les généraux Luckner et La Fayette sont allés rejoindre les armées dont ils ont le commandement, le maréchal de Rochambeau est retenu ici par le mauvais état de sa santé.

³ Cf. Arch. hist. de la guerre, armée du Nord, registre de correspondance de Biron, lettre du 31 mars 1792 à Dumouriez, p. 91.

⁴ Cf. Vivenot, *Quellen politik zur deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, 1873, t. Ier, p. 229.

⁵ Cf. Arch. hist. de la guerre, armée du Nord, registre de correspondance de Biron, p. 122. — Le 13 avril, Dumouriez écrivit à Biron : Soyez sûr, mon ami, que M. de La Fayette ne commandera point l'armée du Nord, que, si M. de Rochambeau se trouvait malheureusement hors d'état de faire la campagne, on y ferait passer le général Luckner.

terres pour briguer la place de maire, non pour l'accepter, mais pour la refuser, afin de se donner par là un air de patriotisme, est ensuite promu au généralat de l'armée française, pour mettre fin aux complots ourdis depuis trois ans¹.

Le 9 avril, Collot-d'Herbois disait :

Je dis que l'ennemi de la chose publique, c'est cet homme qui ose opposer sa volonté au vœu national, ce personnage nouvellement arrivé à Paris qui se nomme La Fayette².

Le *Patriote français*, du 10 avril 1792³, renfermait ces menaces significatives :

On dit que M. La Fayette est à Paris. Que vient-il y faire ? Croit-il retrouver encore le 17 juillet ? Non, il ne retrouvera que les hommes du 14 juillet. Que vient-il faire enfin ? Nous tromper ? Le temps de l'erreur est passé. Relever son crédit ? Il est perdu sans ressource. La séance d'aujourd'hui l'a prouvé, la journée entière l'a prouvé.

Marat écrivit au maire Petion, le 11 avril 1792, et lui dénonça que le sieur Mottié est accouru à Paris pour travailler l'armée et faire manquer la fête civique pour les tristes restes de Châteaueux⁴. Le *Père Duchesne* mettait dans la bouche de Mme Veto des propos accusant La Fayette, le fidèle Blondinet, d'avoir manigancé avec son cousin Bouillé le massacre de Nancy.

D'autre part, le *Journal de Paris*, du 12 avril 1792, démentait le bruit de la présence de La Fayette dans la capitale :

On a affirmé à la tribune des Jacobins et on a publié dans le journal de cette société que M. de La Fayette était arrivé à Paris et que c'était lui qui excitait l'opposition presque universelle qui s'est élevée parmi les citoyens de la capitale, et surtout dans la garde nationale, contre la fête scandaleuse préparée pour des soldats rebelles, que la justice de la nation suisse avait condamnés aux galères et que la clémence de la nation française en a tirés. Il est faux que M. de La Rivette soit venu à Paris, et c'est un mensonge très gratuit ; mais tous les moyens sont bons pour l'esprit de parti.

Au sein de l'Assemblée législative, Gouvion protestait, le 9 avril, contre la présence des soldats de Châteaueux, assassins de son frère, tué à Nancy, et donnait, le 17, sa démission de député de Paris pour aller servir à l'armée du

¹ Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. III, p. 465.

² Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. III, p. 479.

³ N° 974, p. 404.

⁴ Cf. le texte de cette lettre de Marat aux *Pièces justificatives*, n° XXI.

Centre, sous les ordres de son ancien chef¹. Le 15 avril, la fête des soldats de Châteauevieux eut lieu, et dans l'hymne satirique qu'André Chénier publia, le jour même, sur [ces guerriers illustrés par le sang de Desilles](#), on pouvait lire cette strophe sur La Fayette :

Un seul jour peut atteindre à tant de renommée,
Et ce beau jour luira bientôt !
C'est quand tu conduiras Jourdan à notre armée
Et La Fayette à l'échafaud².

En même temps, on chantait à la cérémonie une ronde et un chœur en l'honneur des Suisses de Châteauevieux, dont les paroles étaient de Marie-Joseph Chénier et la musique de Gossec.

Tandis qu'on vilipendait ainsi La Fayette, il était à Metz et s'occupait avec zèle du bien-être de ses troupes. Il allait, à l'hôpital, goûter la soupe et il faisait observer au médecin Marchand que le bouillon était trop faible³.

Le 19 avril 1792, il adressa une circulaire aux officiers généraux pour leur annoncer l'intention du roi que l'armée fût campée dans ses positions le 1^{er} mai. En conséquence, il pressait la formation des équipages et demandait l'état des bataillons de volontaires et de ligne et des régiments de troupes à cheval qui en auraient été formés. Il ajoutait :

Je finirai par une observation relative aux équipages des officiers. Les sommes allouées par l'Etat sont modiques, sans doute, mais je compte établir, dans l'armée que je commande, une simplicité et une frugalité que les armées de l'ancien régime ne connaissaient pas et qui convient également aux mœurs d'un peuple libre et à la vraie discipline militaire.

Le même jour, il envoya une circulaire aux commissaires ordonnateurs et aux trésoriers militaires⁴. Le 18 avril, il adressa une lettre politique à sa femme, où il parlait de la tourbe jacobine, que formaient Robespierre, Danton, Camille Desmoulins, et déclarait que ses amis et lui serviraient [quiconque voudra faire le bien, défendre la liberté et l'égalité, maintenir la Constitution, en repoussant tout ce qui tend à la rendre aristocrate ou républicaine](#). De son côté, Robespierre demandait, le 20 avril, la suppression des bustes de Bailly et de La Fayette, qui

¹ On publia sur ce fait une caricature, dont je possède un exemplaire, et qui a pour légende : La démission motivée du 17 avril 1792. Elle représente : 1° Gouvion à la tribune, disant : [Je pleure mon frère et l'inutilité de sa mort pour tous les contre-révolutionnaires, même des deux Chambres](#). — 2° Bouillé le traître, avec cette légende : [Je ne laisserai pas pierre sur pierre](#). — 3° La Fayette, son parent, avec cette légende : [L'appel nominal](#). — 4° Malseigne. — 5° Denou.

² Cet *Hymne* d'André Chénier fut publié dans le *Journal de Paris* du 15 avril 1792, n° 106, p. 429.

³ Le 15 avril 1792. le médecin Marchand écrivait à La Fayette (Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Centre) : [Dans les différentes visites que vous avez faites à l'hôpital de Metz depuis votre arrivée, vous avez constamment trouvé le bouillon trop faible et les diverses épreuves que vous avez fait faire sous vos yeux, quoiqu'elles aient produit quelque amélioration, n'ont pu totalement corriger le défaut dont vous vous plaignez et qui existe dans ledit hôpital depuis l'ordonnance de 1788](#).

⁴ Minute, Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

se trouvaient à l'Hôtel de Ville, et un autre membre le changement de nom de la rue La Fayette¹. Le 23, la *Société des Jacobins* projetait d'adresser à l'Assemblée une pétition réclamant la destitution du général². Le 25, Brissot affirmait n'avoir eu aucune relation directe ou indirecte avec La Fayette depuis le 23 juin 1791, et il disait :

Vous qui croyez voir dans La Fayette un nouveau Cromwell, vous ne connaissez ni La Fayette, ni votre siècle, ni le peuple français. Cromwell avait du caractère, mais La Fayette n'en a pas : on ne devient pas protecteur sans caractère. Quand même il aurait du caractère, cette Société renferme une foule d'amis de la liberté, qui périraient plutôt que de le soutenir. J'en fais le premier le serment ; ou l'égalité régnera en France, ou je mourrai en combattant³.

Le 20 avril, la guerre fut déclarée au roi de Bohême et de Hongrie. Le 21, La Fayette se plaignit au ministre de la guerre De Grave que les officiers cherchaient des prétextes pour émigrer et il demanda que l'Assemblée maintint la plus sévère discipline⁴.

La nouvelle de la déclaration de guerre lui parvint le dimanche 22 avril, par un courrier extraordinaire. Aussitôt il ordonna que les troupes l'attendissent dans leurs quartiers ; il s'y rendit avec ses généraux et il apprit aux soldats *que la guerre était décidée contre les ennemis de notre liberté*. Les cris de *Vive la nation ! Vive le roi ! Vive M. de La Fayette !* accueillirent cette nouvelle. Le même jour, le 3^e régiment de chasseurs à cheval fit bénir ses étendards, que le maire de la ville, La Fayette et les deux frères La Tour-Maubourg présentèrent au grand-vicaire de l'évêque de Metz. Celui-ci prononça un discours politique, où il tonna *contre les anarchistes qui, sous un masque populaire, servent l'aristocratie et détruisent la Constitution, en semant partout la méfiance et le désordre*⁵.

Le 24 avril, un aide de camp de Dumouriez lui apporta, vers les cinq heures du soir, les dernières instructions ministérielles. Sur-le-champ les ordres furent expédiés et, le 25, à quatre heures du matin, tout était prêt pour le rassemblement de l'armée. Le même jour, La Fayette prévint le ministre de la guerre que les troupes étaient pleines d'enthousiasme, que ses instructions étaient exécutées, et qu'il serait, le 28, à Givet. Il demanda des éclaircissements sur certains points. *Le pays de Liège, dit-il, n'étant pas terre autrichienne, sur quel pied dois-je m'y annoncer ?* Puis, il ajouta, de sa main, le post-scriptum suivant :

La question que je vous fais, Monsieur, sur la manière dont je dois envahir le pays de Liège, si nous sommes en état de le faire, porte également sur toute invasion de territoire qui

¹ Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. III, p. 515.

² Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. III, p. 523.

³ Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. III, p. 528. — Dans le *Patriote français* du 14 avril 1792 n° 978, p. 426. Brissot avait protesté contre l'accusation d'avoir vécu de la table de La Fayette, déclarant qu'il n'avait diné chez le général que deux ou trois fois en 1789.

⁴ Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

⁵ Ces détails sont empruntés à une lettre, datée de Metz, 24 avril 1792, et publiée dans le *Journal de Paris*, du 29 avril, n° 120, p. 484.

ne se reconnaîtra pas dépendant du roi de Bohême et de Hongrie. Personne ne connaît et n'a plus pratiqué que moi le principe que tout usurpateur de la souveraineté du peuple ne peut être reconnu par des hommes libres, mais la Constitution a décrété les formes de déclaration de guerre au nom de la nation et j'ai besoin que vous me répondiez sur cet objet¹.

Le ministre des affaires étrangères, Dumouriez, répondit, le 28 avril 1792, à La Fayette, qu'il ne devait avoir aucun scrupule à envahir le pays de Liège, et il lui en donnait les raisons :

Nous avons déclaré la guerre au roi de Bohême et de Hongrie ; le général français a droit et il est de son devoir de poursuivre les Autrichiens, partout où il les trouve et partout où on les reçoit, et d'occuper les postes qu'ils occupaient pour la sûreté des opérations militaires. Il n'est tenu, par toutes les lois de la guerre et même par le droit des gens, qu'à observer vis-à-vis des peuples et du souverain que la neutralité la plus exacte, s'ils restent exactement neutres ; mais, dès qu'ils ont admis, sans se plaindre, les Autrichiens, dès qu'ils leur ont donné de gré à gré logement et secours, ils n'ont pas droit de se plaindre de ce que les Français viennent dépister leurs ennemis, et ils leur doivent les mêmes secours et la même neutralité, ou bien ils se déclarent ennemis eux-mêmes et doivent, sans aucune difficulté, être traités comme tels².

La Fayette jouissait d'une extrême popularité dans son armée ; bien qu'il fût sévère sur la discipline, les soldats l'adoraient et disaient : *Hommes et chevaux, nous nous ferions couper en quatre pour lui*³. Il poussa ses troupes en avant ; le 29, ses patrouilles rencontraient celles de l'ennemi et, le 30, son avant-garde était à Bouvines⁴. Cette belle ardeur se calma par la nouvelle de la déroute de Quiévrain et du massacre du maréchal de camp Théobald Dillon et du colonel du génie Berthois, par leurs propres soldats⁵. Le 30 avril 1792, le ministre de Grave annonçait, en termes indignés, ces tristes événements à La Fayette. De

¹ Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

² Copie certifiée par Dumouriez, Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

³ On lit dans le supplément au Journal de Paris, n° 57, 25 avril 1792 : *On écrit de Metz que M. de La Fayette a éprouvé, de la part de la noblesse, des désagréments qui ont mis de son côté le peuple qui la hait et les officiers qu'elle affecte de ne pas recevoir. Il maintient la discipline avec une extrême sévérité et les soldats ne l'en aimera que mieux. Leur expression ordinaire, en parlant de lui, est : Hommes et chevaux, nous nous ferions couper en quatre pour lui.... Tous les jours la parade défile en sa présence au son de l'air Ça ira. Les soldats sont enchantés et le peuple, qui s'y trouve toujours en foule, bat la mesure des pieds et des mains.*

⁴ Cf. lettre de La Fayette écrite de Givet, le 2 mai, au ministre. (Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.)

⁵ Cf. A. Chuquet, *La première invasion prussienne*, p. 46, et Jacques Charavay, *Les généraux morts pour la patrie*, p. 1.

telles horreurs, disait-il, sont bien loin des mœurs d'un peuple qui doit aimer la liberté, puis il ajoutait :

Maintenant où il me paraît prouvé que le Brabant n'est rien moins que disposé à l'insurrection, je suis d'avis que vous n'attaquiez qu'avec la presque certitude du succès. Peut-être serez-vous mieux instruit que ne l'a été le ministre des affaires étrangères des mouvements de Brabant ? Peut-être votre nom réveillera-t-il dans le cœur du peuple l'amour de la liberté ? Mais, à moins de preuves certaines de la disposition des Belges à secouer le joug autrichien, je ne vous demande plus de rien hasarder, car un second échec serait tout ce qu'il aurait de pire. Ainsi, mon cher général, ne suivez l'instruction que je vous ai envoyée qu'avec la plus grande espérance de succès¹.

Il ne s'agissait donc plus d'envahir les Pays-Bas, puisqu'on s'était mépris sur les sentiments des Belges, mais de manœuvrer avec prudence. Ces nouvelles instructions n'étaient pas encore parvenues à La Fayette quand, le 3 mai, il adressa à son armée en marche une proclamation à la fois militaire et politique. Aux soldats de la patrie, il déclarait que dans cette guerre, devenue un combat à mort entre nos principes et les prétentions des despotes, il s'agit des droits de chaque citoyen et du salut de tous. Et aux soldats de la liberté, il disait :

Soyez patients, infatigables. Votre général doit prévoir, ordonner, et vous, obéir. Soyez généreux, respectez l'ennemi désarmé ; des troupes qui feraient toujours quartier et n'en recevraient jamais seraient invincibles. Soyez désintéressés ; que l'idée honteuse du pillage ne vienne jamais souiller la noblesse de nos motifs ; soyez humains ; faites partout admirer nos sentiments et bénir nos lois ; soyez enfin, comme votre général, décidés à voir triompher la liberté ou ne pas lui survivre.

Aux soldats de la Constitution, il donnait l'assurance que, pendant qu'ils allaient défendre la patrie, les discussions intestines ne troubleraient pas leurs foyers et que le Corps législatif et le roi s'uniront intimement dans cet instant décisif pour assurer l'empire de la loi².

La Fayette se concerta avec le maréchal Luckner et fut chargé d'occuper le camp retranché de Maubeuge. La situation était des plus délicates et des plus précaires. Le 3 mai, le général dénonça au ministre la pénurie et la détresse de son armée, qui l'empêchaient de se porter en avant³. Le 6, il le prévint qu'il avait occupé la position de Rancennes et placé deux avant-gardes sur le territoire autrichien, une vers Luxembourg et l'autre à Bouvines. Sa deuxième division était autour de Dun et le corps du maréchal de camp Riccé près de Longwy⁴. Il

¹ Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

² Cf. *Moniteur*, t. XII, p. 391.

³ Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

⁴ Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

ajoutait ces paroles désespérantes : Je ne puis concevoir comment on a pu déclarer la guerre, en n'étant prêt sur rien.

Pendant ce temps, Rochambeau, malade, envoyait sa démission et, malgré le refus du roi de l'accepter et la proposition de lui accorder un congé, malgré les supplications de Biron, déclarant que l'armée du Nord était perdue si son chef la quittait, il réclamait un successeur¹. A Liège, les gardes du prince-évêque promenaient dans les rues l'effigie de La Fayette et la sabraient².

Le 9 mai 1792, le ministre de la guerre de Grave fut remplacé par le maréchal de camp Joseph Serran. Celui-ci écrivit, le 10, à La Fayette, une lettre particulière, qu'il convient de reproduire ici, parce qu'elle montre les précautions que le ministre girondin prenait pour se concilier les bonnes grâces du général³.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le roi vient de me nommer au ministère de la guerre pour satisfaire aux pressantes sollicitations de M. de Grave, que sa santé a forcé de demander sa retraite. Laissez-moi, Monsieur, en me rappelant à votre souvenir, me féliciter des relations que ma place et celle si intéressante que vous occupez vont établir entre nous. Plus que jamais nous avons besoin de nous opposer aux ennemis de notre Constitution, et l'homme, qui eut le courage de quitter sa famille et sa patrie pour aller combattre en Amérique sous les drapeaux de la liberté, a plus de droit qu'aucun autre de défendre et d'affermir celle de son pays. Mais nous avons contre nous notre caractère, nos mœurs et nos habitudes. Vous êtes fait, Monsieur, après avoir parlé un des premiers des droits de l'homme, pour exiger impérieusement des hommes qui sont sous vos ordres obéissance aveugle à la loi, et surtout courage, discipline, patience et sobriété. Quand on a combattu à la tête de soldats sans habits, sans souliers, sans tentes et sans nourriture, on peut impunément tout exiger de ceux qui se sont voués à la défense de la patrie et de la liberté naissante. Permettez-moi de vous l'observer, on a trop accoutumé nos soldats à croire qu'il leur fallait du numéraire, et nos officiers se croient encore trop autorisés à revendiquer des moyens de satisfaire à des besoins qu'ils ont rendus très mal à propos de première nécessité. Avec du pain, de la viande, du riz, l'officier et le soldat devraient pouvoir vivre, et tout cela peut leur être fourni directement et être acheté chez nous en papier. Réfléchissez à cela, Monsieur ; c'est à un ami de la Constitution et de la Liberté que je communique mes idées, et c'est M. de La Fayette que je consulte⁴.

¹ Cf. lettre du ministre de la guerre à Rochambeau, du 2 mai 1792, lettres de Rochambeau, du 4 mai au ministre et du 8 mai à l'Assemblée nationale, et lettre de Biron au ministre, du 8 mai. (Arch. hist. de la guerre, armée du Nord.)

² Cf. *Chronique de Paris*, du 8 mai 1792, n° 130, p. 516.

³ Cette lettre n'a pas été insérée dans les *Mémoires de La Fayette*.

⁴ Arch. hist. de la guerre, armée du Centre, cahier n° 1 bis.

Le 11 mai, Rochambeau indiqua à La Fayette les mesures à prendre pour repousser l'ennemi en cas d'attaque¹. Les Jacobins surveillaient le général. De Givet, on écrivait à la Société des amis de la Constitution, le 12 mai : **M. La Fayette se conduit assez bien. Le plus grand ordre règne dans son armée**². En effet, La Fayette semblait uniquement préoccupé de ses devoirs militaires ; il correspondait avec Servan, qui lui avait envoyé Alexandre Berthier, et il s'entendait avec ses collègues³. Rochambeau se retira définitivement et céda, le 19 mai, le commandement de l'armée du Nord à Luckner⁴.

Les opérations militaires étaient calmes : toutefois, le 23 mai 1792, Gouvion fut attaqué à Hamptinne, près de Florennes, par des forces supérieures ; il se retira sous le canon de Philippeville, après une résistance honorable, et non sans laisser trois pièces d'artillerie aux mains de l'ennemi. Le 24, La Fayette informa de ce combat le ministre et fit l'éloge de Gouvion et de ses troupes⁵. Servan communiqua la dépêche du général à l'Assemblée dans la séance du 26, et le 27 il écrivit à La Fayette :

Les louanges que vous donnez à si juste titre à M. Gouvion, ainsi qu'au courage et à la sagesse des officiers et des soldats, ont été parfaitement senties ici, et l'on se félicite d'avoir des troupes qui savaient manœuvrer et combattre. Le roi en a témoigné une grande satisfaction, ainsi que l'Assemblée. Je vous prie d'en faire part au général, aux officiers et aux soldats⁶.

A cette même époque, La Fayette fit faire, par l'abbé Lambinet, aux Autrichiens, des propositions d'accommodement, si nous en croyons la dépêche suivante adressée, le 26 mai 1792, par Kaunitz à Mercy-Argenteau :

La démarche de La Fayette repose sur un des mobiles que Votre Excellence a remarqués, mais les assurances d'un homme comme La Fayette ne méritent aucune confiance. On ne peut compter sur la fin de l'anarchie et le rétablissement de l'ordre que si le roi est parfaitement libre, et cela n'est pas à attendre tant que la force réunie des cours alliées ne sera pas rassemblée. Si l'embarras de La Fayette est la cause secrète de sa démarche, il cherchera à y donner suite, et Votre Excellence ne devra pas l'éconduire, ni même

¹ Copie certifiée par Rochambeau. Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

² Cf. *Journal des débats et de la correspondance de la Société des amis de la Constitution*, n° 57, du 24 mai 1792.

³ Cf. lettre de Servan à La Fayette, en date du 19 mai 1792. (Arch. hist. de la guerre, armée du Centre, cahier n° 1 bis.)

⁴ Cf. les adieux de Rochambeau à son armée, en date de Valenciennes, 19 mai 1792. (Impr., Arch. hist. de la guerre, armée du Nord.)

⁵ Cf. *Moniteur*, t. XII, p. 490.

⁶ Arch. hist. de la guerre, armée du Centre, cahier n° 1 bis. — Le *Journal de la guerre*, qui recevait des communications d'officiers ou de soldats des armées, dit dans son n° XXIX, du 30 mai 1792 : **Les lettres du général sont d'une adresse infinie : il n'est pas moins de toute vérité que M. de Gouvion a été battu, qu'il a perdu canons, tentes, munitions de toute espèce ; il est certain que nos troupes ont montré le plus ferme courage. Qui a jamais douté de la valeur française ?**

rejeter la proposition d'un armistice ; elle devra, par des tours convenables, spécieux et dilatoires, traîner le tout en longueur pour gagner ainsi un peu de ce temps qui est nécessaire aux deux armées. Du reste, la plus grande partie des propositions d'accommodement, faites par l'abbé Lambinet au nom de La Fayette et détaillées dans votre rapport, n'offrent que des bases qu'on ne peut adopter¹.

En quoi consistaient ces propositions, et même, ont-elles réellement existé ? On l'ignore. La Fayette, qui avait toujours les yeux tournés vers la capitale et qui était hanté par le spectre de l'anarchie, désirait-il un armistice pour pouvoir aller porter secours au roi et rétablir l'ordre ? Cela est vraisemblable, car il avait alors maille à partir avec le ministère girondin, dans la personne du ministre de l'intérieur Roland. Ce dernier lui avait dénoncé, le 23 mai, La Colombe et Berthier, prévenus d'avoir dit que *soldats français étant des lâches, la supériorité numérique de l'armée ne saurait être trop grande*. Le 30 mai. La Colombe démentit le propos et déclara que le mot de *lâches* ne s'appliquait qu'à ceux qui avaient fui devant l'ennemi au lieu de combattre sous les ordres du général Biron². Le même jour, La Fayette attestait à Roland le patriotisme de ses soldats et disait :

Quant à mon armée, telle qu'elle existe aujourd'hui, je compte sur elle autant qu'elle compte sur moi ; notre confiance réciproque est fondée sur l'amour de la liberté, le respect des lois, la haine des factions et le mépris pour leurs chefs³.

Il y avait là une querelle plus politique que militaire entre le général et le ministre girondin. Celui-ci, qui n'avait pas encore reçu la réponse de La Fayette, lui écrivit de nouveau le 5 juin, puis, le lendemain, lui répliqua dans des termes remarquables. Il terminait sa lettre par ces considérations :

Vous professez, Monsieur, le respect pour les lois, l'amour de la liberté, sans doute aussi de l'égalité, car elle est le gage de la liberté et la base de notre Constitution. Vous avez juré de les servir, vous vous devez tout entier à leur défense, et, d'après ce que vous avez fait et promis, ce qu'on espère et ce qu'on a droit d'exiger de vous, il ne vous est plus possible d'avoir de gloire, ni d'existence que par elles. Il n'y a plus de milieu pour vous : il faut que vous soyez l'un des héros de la Révolution, ou que vous deveniez le plus infâme des Français ; il faut que votre nom soit à jamais béni ou abhorré. Dans cette situation, il faut que ce qui vous environne annonce votre civisme, atteste votre sincérité. C'est à cause de cela même que, moins prévenu, vous m'auriez remercié, et, quand vous l'aurez reconnu, c'est

¹ Cf. Vivenot, *Quellen zur politik der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, 1874, t. II, p. 53.

² Cf. *Moniteur*, t. XIII, p. 2 et 3.

³ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

vous seul qu'il faudra féliciter ; car j'ai fait tout ce que je veux et tout ce que je devais, en vous disant la vérité¹.

Le 1er juin 1792, La Fayette écrivit, du camp de Rancennes, au ministre de la guerre Servan, pour l'avertir qu'il formait des compagnies franches et qu'il songeait à une compagnie de braconniers garde-chasse qui s'offrent à lui et pourraient lutter contre les Tyroliens et autres troupes légères ennemies². Le 9, il lui disait :

Je ne puis, Monsieur, donner trop d'éloges à la conduite des troupes qui composent cette armée. Je voudrais, pour le bien de la chose publique, en avoir une plus nombreuse, mais il n'en existera jamais une plus patriote et plus attachée à tous ses devoirs³.

La Fayette faisait manœuvrer son armée. Le 5 juin 1792, il posta son avant-garde à Beaumont et, le lendemain, à Glisuelle. Le 7, les troupes entrèrent dans le camp retranché de Maubeuge. Le 9, le général, avec neuf escadrons de hussards et de chasseurs et quelques fantassins, reconnut le pays entre cette ville et Mons. Il eut une légère escarmouche avec l'ennemi et resta maître du terrain, après avoir eu deux ou trois tués et cinq ou six blessés⁴. Le 11 juin, il fut attaqué par les Autrichiens à Glisuelle et les repoussa, mais le maréchal de camp Gouvion périt, frappé d'un boulet de canon⁵. La Fayette éprouva un vif chagrin de la mort de son compagnon d'armes des guerres d'Amérique, de son major général de la garde nationale, et, du camp retranché de Maubeuge, il écrivit le même jour à Servan :

Je n'aurais donc, Monsieur, qu'à me féliciter du peu de succès de cette attaque [des ennemis], si, par une cruelle fatalité, elle n'avait pas enlevé à la patrie un de ses meilleurs citoyens, à l'armée un de ses plus utiles officiers, et à moi un ami de quinze ans, M. de Gouvion. Un coup de canon a terminé une vie aussi vertueuse qu'utile. Il est pleuré par ses soldats, par toute l'armée ; il le sera par la garde nationale de Paris et par tous ceux qui sentent le prix d'un civisme pur, d'une loyauté inébranlable, et de la réunion du courage aux talents. Je ne parle pas de mon affliction personnelle : mes amis me plaindront.

Pendant que La Fayette guerroyait à l'armée du Centre, Washington lui écrivait, le 10 juin 1792 :

Dans la révolution d'une grande nation, nous ne pouvons pas être surpris des vicissitudes auxquelles les individus sont exposés, et les changements qu'ils subissent seront toujours

¹ Cf. *Moniteur*, t. XIII, p. 22.

² Cf. *Mémoires de La Fayette*.

³ Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

⁴ Cf. dans le *Journal de Paris*, du 14 juin 1792, n° 166, p. 671, un extrait d'une lettre d'un officier de l'armée de La Fayette, en date de Maubeuge, 10 juin.

⁵ Cf. Jacques Charavay, *Les généraux morts pour la patrie*, p. 2.

en proportion de la valeur de leur caractère public. Aussi n'ai-je pas été surpris, mon cher Monsieur, en recevant votre lettre datée de Metz, que vous avez eu la bonté de m'écrire le 22 janvier. Je sais bien que votre tranquillité personnelle et votre bonheur privé ne sont pas votre objet principal, et, jusqu'à ce que la paix et la tranquillité soient rendues à votre pays sur des fondements permanents et honorables, je suis bien persuadé que vous ne pourrez pas jouir longtemps d'un repos domestique, que vous désirez ardemment¹.

Le 12 juin 1792, Louis XVI renvoya les trois ministres girondins Servan, Roland et Clavière, et remplaça les deux premiers par Dumouriez et Mourgue. A cette nouvelle, La Fayette écrivit, le 6 juin, à l'Assemblée nationale une longue lettre politique, où, après avoir applaudi à la chute d'un ministère, **que ma correspondance accusait depuis longtemps**, il traçait aux représentants du pays la marche à suivre pour sauver la chose publique. Il accusait la *faction jacobine* d'avoir causé tous les désordres, conseillait de rallier tous les citoyens autour de la Constitution, de garder le pouvoir royal intact et indépendant, de révéler le roi, de faire succéder au règne des clubs celui de la loi, et il terminait par cette déclaration :

Messieurs, j'ai obéi à ma conscience, à mes serments : je le devais à ma patrie, à vous, au roi, et surtout à moi-même, à qui les chances de la guerre ne permettent pas d'ajourner les observations que je crois utiles, et qui aime à penser que l'Assemblée nationale y trouvera un nouvel hommage de mon dévouement à son autorité constitutionnelle, de ma reconnaissance personnelle et de mon respect pour elle².

Le même jour, 16 juin, La Fayette envoya au roi une copie de cette lettre et il le félicita sur l'acte qu'il venait d'accomplir :

Persistez, sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée, dans la généreuse résolution de défendre les principes constitutionnels contre tous leurs ennemis. Que cette résolution, soutenue par tous les actes de votre vie privée comme par un exercice ferme et complet du pouvoir royal, devienne le gage de l'harmonie qui, surtout dans les moments de crise, ne peut manquer de s'établir entre les représentants élus du peuple et son représentant héréditaire. C'est dans cette résolution, sire, que sont pour la patrie, pour vous, la gloire et le salut. Là vous trouverez tous les amis de la liberté, tous les bons Français rangés autour de votre trône pour le défendre contre les complots des rebelles et les entreprises des factieux. Et moi, sire, qui dans leur honorable haine ai trouvé la récompense de ma persévérante opposition, je la mériterai toujours par mon

¹ Cf. Jared Sparks, t. X, p. 234.

² Orig., Arch. nat., C 353. — Le texte de cette importante lettre a été souvent réimprimé ; on le trouvera dans les *Mémoires*.

zèle à servir la cause à laquelle ma vie entière est dévouée, et par ma fidélité au serment que j'ai prêté à la nation, à la loi et au roi¹.

Ainsi La Fayette, de son camp de Maubeuge, en face de l'ennemi, régentait l'Assemblée nationale et le roi. Sa lettre, lue dans la séance du 18 juin par un des secrétaires, souleva une grande agitation parmi les députés². On applaudit d'abord et on en vota l'impression ; mais Vergniaud fit justement observer qu'un général ne pouvait et ne devait adresser ses conseils que par l'organe du ministre. Guadet mit en doute l'authenticité de la lettre et s'écria : *Lorsque Cromwell tenait un tel langage, la liberté était perdue en Angleterre, et je ne puis me persuader que l'émule de Washington veuille imiter la conduite de ce Protecteur*. L'Assemblée renvoya alors la lettre au Comité des douze.

L'ingérence de La Fayette dans les débats législatifs fut sévèrement jugée dans la presse libérale. Condorcet reprocha au général, dans la *Chronique de Paris*, du 19 juin, d'accorder sa confiance à des intrigants et d'avoir commis en cette circonstance la plus grave des fautes³. Robespierre, dans le n° VI du *Défenseur de la Constitution*, publiait contre La Fayette un virulent article sous ce titre : *Robespierre, citoyen français, à La Fayette, général d'armée*⁴. Il concluait en ces termes :

Il n'est pour l'Assemblée nationale que deux alternatives : il faut, ou qu'elle déploie contre La Fayette une énergie digne de cet attentat, ou qu'elle descende au dernier degré de la faiblesse et de l'avilissement.

A la tribune des Jacobins, le soir du 18 juin, ce fut un débordement de colère contre La Fayette. Robespierre, le premier, s'écria :

Frappez La Fayette et la nation est sauvée. Quand le décret sera porté, la nation entière l'exécutera... Je finis par une réflexion. Le salut de la France est attaché au sort de La Fayette ; si on lui donne le temps d'achever ses complots, c'est fait de la liberté, mais, s'il est renversé sur-le-champ, la cause du peuple triomphe, et la liberté avec lui⁵.

Danton appuya en ces termes la proposition de Robespierre :

¹ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

² Déjà, le 4 juin 1792, La Fayette avait été accusé de trahison par une dénonciation lue par Chabot, dans son rapport sur le comité autrichien, et il avait trouvé un défenseur dans Aubert Dubayet, qui exprima son mépris pour de telles calomnies proférées contre les généraux.

³ Voici un passage de l'article de Condorcet : *M. de La Fayette est-il l'ennemi de la libertés Non, mais la préférence constante qu'il accorde aux intrigants sur les honnêtes gens, aux gens adroits sur les hommes éclairés, aux valets complaisants sur des amis même indulgents, mais fermes, lui ont fait commettre bien des fautes, et celle-ci est la plus grave de toutes. Il lui reste un moyen de la réparer, c'est de rompre hautement, publiquement, sans aucune réserve, avec les agents imbéciles ou fripons qui en ont été les complices.*

⁴ Cet article a été reproduit dans *l'Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XV, p. 78 à 98.

⁵ Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. IV, p. 11, et Ernest Flamel, *Histoire de Robespierre*, t. II, p. 187 et 188.

Il n'est pas douteux que La Fayette ne soit le chef de cette noblesse coalisée avec tous les tyrans de l'Europe, et, s'il est vrai que la liberté soit descendue du ciel, elle viendra nous aider à exterminer tous ses ennemis.

Fabre d'Eglantine et Chabot parlèrent dans le même sens, et Camille Desmoulins dit :

Vous savez bien que voilà deux ans que je me tue à crier aux départements : M. La Fayette est un grand coquin ! Aujourd'hui, quand j'ai vu sa lettre, j'ai dit d'abord : c'est un grand imbécile... Mais non, certes, ce n'en est pas un, car il a un conseil composé des meilleures têtes, des Du Port, etc.¹.

Le résultat de ces discours fut la rédaction d'une lettre de la Société des amis de la Constitution adressée, le 21 juin 1792, aux sociétés affiliées pour leur dénoncer La Fayette, qui **de son camp, étend un bras protecteur sur le monarque, sur l'Assemblée nationale, et menace tous les courageux citoyens de l'Empire**².

Malgré les reproches de ses adversaires et même de ses partisans. La Fayette continua, imperturbablement à mêler l'armée à la politique. Le nouveau ministre de la guerre, Lajard, était de ses amis. Le général lui écrivit, du camp de Bavay, le 22 juin, et, après lui avoir parlé des affaires militaires, il ajouta :

Tous ces objets, mon cher Lajard, quoique bien intéressants, le sont moins encore que notre situation politique ; c'est sur elle que doivent se porter tous les efforts de tous les bons citoyens. Il n'y en a pas un que je ne tente plutôt que de voir la liberté, la justice et la patrie sacrifiées à des factieux. Mon combat avec eux est à mort, et je veux le terminer bientôt, car dussé-je les attaquer tout seul, je le ferai, sans compter ni leur force, ni leur nombre³.

Le même jour, 22 juin, La Fayette reçut la nouvelle de l'affaire du 20 juin et il fut outré de l'attaque des Tuileries par le peuple et de la position critique du roi. Il envoya aussitôt Bureaux de Pusy au maréchal Luckner pour conférer avec lui sur la situation politique et militaire et lui demander s'il pourrait, sans inconvénient, quitter son armée pendant quelques jours et se rendre à Paris. Il le chargea d'une lettre, où il faisait au maréchal sa profession de foi :

Depuis que je respire, c'est pour la cause de la liberté. Je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir contre toute espèce de tyrannie, et je ne puis me soumettre en silence à celle que des factions exercent sur l'Assemblée nationale et le roi, en faisant sortir l'une de la Constitution que nous avons tous jurée et en mettant l'autre en danger de sa destruction

¹ Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. IV, p. 12 à 15.

² Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. IV, p. 32. — Le 25 juin 1792, Sillery réfuta les calomnies dirigées par La Fayette contre les Jacobins. (Cf. Bibl. nat., Lb30 172, et Aulard, p. 49.)

³ Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

politique et physique. C'est celle des dix-neuf vingtièmes du royaume ; mais on a peur, et moi, qui ne connais pas ce mal-là, je dirai la vérité¹.

Luckner reçut Bureaux de Pusy avec bienveillance et estime, écouta ses explications et le congédia en lui remettant une lettre pour La Fayette, dans laquelle il déclarait ne pouvoir se porter en avant et laissait à son collègue la responsabilité du voyage qu'il voulait faire à Paris².

Le 25 juin 1792, La Fayette, rentré dans Maubeuge, demanda au ministre de renforcer ses régiments et il ne put s'empêcher de faire une sortie politique :

J'avoue, mon cher Lajard, que je ne sais comment arranger une combinaison de guerre tant que nos affaires intérieures seront dans cette situation anarchique, criminelle et inconstitutionnelle, qui décuple les moyens de nos ennemis et nous ôte tous ceux que nous devons avoir.

Un premier point essentiel est de garantir complètement toutes les places. Il y a eu beaucoup de négligence à cet égard. et j'ai été obligé de faire pour Longwy et Montmédy d'assez mauvais marchés, qui n'auraient pas eu lieu si l'on avait pris un système général.

La place de Verdun que l'on s'obstine à regarder comme de troisième ligne, et qui devient, par le fait, le point le plus important de mon commandement, doit attirer toute votre attention, et je crois que nulle dépense ne doit être épargnée pour la fortifier et l'approvisionner.

Il faudrait trouver un moyen de renforcer nos régiments de ligne, car nos escadrons et nos bataillons de dépôts se réduisent à rien.

Nous avons, dans les canoniers, un déficit vraiment effrayant ; c'est cependant notre seul point de supériorité sur les Prussiens. Joignez aussi l'artillerie à cheval, c'est une arme excellente. Le roi de Prusse amène, dit-on, six cents canoniers à cheval ; du moins M. Dumouriez me l'a mandé sur une lettre de M. Kellermann. Je voudrais que toutes nos pièces de huit et tous nos obusiers fussent servis par des canoniers montés.

¹ Copie, Arch. nat., C 358.

² Voici le plus curieux passage de cette lettre. datée du quartier général de Menin, 23 juin 1792 (Copie, Arch. nat., C 358) : À l'égard de que vous me demandez sur la question de savoir si j'improverais que vous sous absentassiez pour quelques jours de votre armée, je ne puis, sur cet article, que vous renvoyer à vous-même et vous laisser juge des inconvénients ou des avantages que vous trouveriez à une démarche sur laquelle je ne puis avoir aucune opinion. Ce que j'ai à vous demander, c'est le concert de vos opérations avec les miennes, et je suis bien persuadé que vous prendrez, dans toute hypothèse, des mesures telles que le service et le bien de la chose publique n'en souffriront pas.

En vérité, mon cher Lajard, tout en dictant cette lettre, je me demande à quoi nous serviront ces dispositions si indispensables et si urgentes pour peu qu'on tarde encore à ramener par une crise salutaire l'ordre au dedans et à faire respecter la Constitution dont un des pouvoirs vient d'être si atrocement avili et sera peut-être ouvertement attaqué. L'indignation de l'armée à cet égard est un sentiment qui l'honore et que je partage plus que personne¹.

Soudain, l'obsession devint trop forte, les préoccupations politiques remportèrent sur les devoirs militaires. La Fayette, dont rien ne pouvait modérer l'audacieuse ardeur, crut que sa présence à Paris remettrait tout en ordre et qu'il sauverait à la fois la chose publique et le roi. Tout au moins pensait-il agir selon sa conscience, sans s'inquiéter du résultat. Les différents corps de son armée lui avaient envoyé des adresses exprimant leur dévouement à la Constitution, leur attachement pour lui et leur zèle à combattre les ennemis du dehors et les factieux du dedans. Ces témoignages, dictés par les chefs, confirmèrent encore La Fayette dans sa résolution. Toutefois il adressa, le 26 juin 1792, un ordre du jour à l'armée pour la remercier de ses sentiments et pour en modérer l'expression, de façon à éviter toute interprétation fâcheuse. Il terminait par ces mots :

Quelque soigneux que soit le général d'éviter pour l'armée jusqu'à la moindre apparence de reproche, il lui promet que, dans toutes les démarches personnelles, qui pourront contribuer au succès de notre cause et au maintien de la Constitution, il bravera seul, avec constance et dévouement, toutes les calomnies comme tous les dangers².

Le soir du même jour, il avertit ses soldats qu'après avoir pris, avec le maréchal Luckner, les mesures nécessaires pour mettre l'armée à l'abri de toute atteinte, il allait, dans une course rapide, exprimer à l'Assemblée nationale et au roi les sentiments de tout bon Français et demander en même temps qu'on pourvoie aux différents besoins des troupes³.

Puis, laissant le commandement au maréchal de camp d'Hangest, La Fayette quitta Maubeuge avec un seul aide de camp et se dirigea sur la capitale, sans avoir pris conseil de personne et sans même avoir prévenu le ministre de la guerre⁴.

¹ Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

² Copie signée par La Fayette, Arch. nat.. C 358. — Cf. *Pièces justificatives*, n° XXII.

³ Cf. ordre du jour du 26 juin 1792 (copie signée par La Fayette, Arch. nat., C 358.) — Cf. *Pièces justificatives*, n° XXIII.

⁴ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

XIX

Arrivée de La Fayette à Paris (23 juin 1793). — Il descend chez le duc de La Rochefoucauld. — Il est admis à la barre de l'Assemblée et explique l'objet de sa venue. — Il est attaqué par Guadet et défendu par Ramond. — Sa pétition est renvoyée à la commission des Douze. — Violentes sorties de Brissot, Robespierre, Couthon et La Source contre lui aux Jacobins. — Visite à Louis XVI. — Réunion d'officiers de la garde nationale. — Lettre à l'Assemblée (29 juin). — Départ de Paris (29 juin). — Ordre du jour à son armée (2 juillet). — Conférence à Valenciennes avec Luckner (5 juillet). — Lettre collective au ministre (7 juillet). — Adresse des citoyens de Besançon et protestation des citoyens de Tulle (1^{er} et 2 juillet). — Lettre de Lajard. — Renvoi d'officiers autrichiens prisonniers au duc de Saxe-Teschen. — Il est appelé au commandement de l'armée du Nord (9 juillet). — Embellissements du château de Chavaniac et lettre de l'architecte Vaudoyer (4 juillet). — Conférences à Valenciennes avec Luckner et visite du camp de Famars. — Lettre de Dumouriez au roi (18 juillet). — Opinion des Jacobins de Givet sur La Fayette (15 juillet). — Dénonciations de Collot-d'Herbois, Robespierre et Basire. — La Source réclame sa mise en accusation, Dumolard s'y oppose (21 juillet). — La Fayette est accusé d'avoir proposé à Luckner de marcher sur Paris et il proteste contre les allégations de six députés. — Dénégations de Luckner (2 juillet). — Correspondance avec le ministre de la guerre. — Critiques adressées par le ministre d'Abancourt (26 juillet). — Explications de La Fayette (29 juillet). — Lettre particulière du ministre. — Lettre de Luckner. — Animosité contre Dumouriez. — Il demande que celui-ci quitte son armée (30 juillet, 2 et 4 août). — Circulaire annonçant que la patrie est en danger (5 août). — Nouvelles plaintes contre Dumouriez. — Mot de Gouverneur Morris sur la popularité mourante de La Fayette. — Robespierre réclame sa mise en accusation. — Jean de Bry conclut dans le même sens, mais l'Assemblée repousse cette proposition (4 août). — Fureur populaire. Jugement impératif de La Fayette sur Louis XVI (3 août). — Révolution du 10 août 1792. — La Fayette demande des explications à ce sujet (12 août). — Ordre du jour à son armée et lettres au département des Ardennes et à la municipalité de Sedan (13 août). — Arrestation à Sedan des commissaires de l'Assemblée, Antonelle, Kersaint et Peraldi (14 août). — Il essaie en vain d'entraîner son armée (15 août). — L'ex-constituant Anthoine réclame sa condamnation (12 août). — L'Assemblée nationale rend contre lui un décret d'accusation (19 août). — Lettre à son ancien collègue Dauchy. — Il quitte la France avec vingt-deux officiers, le 19 août 1792, après avoir écrit à la municipalité de Sedan.

La Fayette passa par Soissons, où il vit les administrateurs du département de l'Aisne, qui essayèrent de le faire renoncer à son voyage en lui en représentant les périls et l'inutilité, et il arriva à Paris, le jeudi 28 juin 1792. Il descendit chez son plus intime ami, le duc de La Rochefoucauld, dont l'hôtel était situé rue de Seine, n° 41¹. Il écrivit aussitôt la lettre suivante au président de l'Assemblée nationale :

Paris, ce 28 juin, l'an IV de la liberté. Monsieur le président,

¹ Cf. *Mémoires de La Fayette et Toulangeon, Histoire de France depuis la révolution de 1789*, t. Ier, p. 281.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien demander à l'Assemblée nationale la permission que je paraisse à la barre et de vous offrir l'hommage de mon respect.

LA FAYETTE¹.

L'Assemblée avant accueilli favorablement cette demande, La Fayette se rendit au lieu des séances et parut à la barre. Sa venue fut applaudie par une partie de l'Assemblée et des tribunes. Le général déclara d'abord que sa présence ne compromettait nullement le sort de nos armées, qu'il était venu affirmer l'authenticité de la lettre adressée par lui à l'Assemblée et protester contre les violences commises au château le 20 juin. Il termina en réclamant que les auteurs de ces excès fussent poursuivis comme criminels de lèse-nation². Puis il quitta la barre, salué par les acclamations d'une partie des députés³. Guadet, dans un langage mesuré, demanda quels puissants motifs avaient forcé La Fayette à quitter son armée ; il affirma que celui-ci violait la Constitution, s'il était venu sans congé du ministre. Le constitutionnel Ramond fit l'apologie du général et, au milieu du tumulte, réclama et fit voter le renvoi de sa pétition au Comité. Ensuite on repoussa, à une forte majorité, la motion de Guadet, tendant à savoir du ministre de la guerre s'il avait accordé un congé à La Fayette. En somme, l'Assemblée donnait raison à ce dernier, mais c'était là un triomphe éphémère. Le soir même, aux Jacobins, les orateurs les plus qualifiés flétrirent la conduite de La Fayette. Brissot s'écria :

M. de La Fayette a enfin levé le masque, mais il l'a levé trop tôt. Égaré par une ambition aveugle, il vient de s'ériger en modérateur. Cet excès d'audace, pour être prématuré, le perdra ; que dis-je ? il l'a déjà perdu.

Robespierre disait : Je viens maintenant à l'ordre du jour, c'est-à-dire à l'ennemi de la patrie, La Fayette. Couthon affirmait : La Fayette est le plus grand des criminels, et La Source : Oui, Messieurs, La Fayette est un traître, un imposteur ; La Fayette est un scélérat⁴.

Le général rendit visite au roi et à la reine, et en reçut un accueil poli et l'affirmation qu'ils étaient persuadés qu'il n'y avait de salut pour eux que dans la Constitution. Madame Elisabeth, touchée de cette démarche, aurait dit qu'il fallait oublier le passé et se jeter avec confiance dans les bras du seul homme qui pût sauver le roi et sa famille. A quoi Marie-Antoinette aurait répondu qu'il valait

¹ Orig. aut., Archives nationales, C 358.

² Orig. aut., Archives nationales, C 358.

³ Le rédacteur du Journal de la guerre dit, dans son n° LIX, du 29 juin. 1792, que l'apparition de La Fayette à Paris fixa l'attention du public. MM. les Jacobins frémissent de rage, le peuple est partagé, les gens sages sont étonnés. En effet, un général qui quitte son armée au moment où l'ennemi est en présence, doit avoir de grands motifs. Il approuve d'ailleurs les motifs invoqués par le général, mais il est d'avis qu'il pouvait les faire valoir sans quitter son armée. Puis il ajoute : M. de La Fayette est sorti de l'Assemblée ; il a été environné d'un grand nombre de gardes nationaux de tout grade : il a reçu les plus vifs applaudissements. Ainsi qu'à Rome, le triomphateur, monté sur son char, au faite des honneurs, entendait des épigrammes et des vérités dures, M. de La Fayette a dû s'apercevoir que sa personne ne plaisait pas à tous. Quelques cris : à Orléans ! à Orléans ! à Orléans ! n'ont pas flatté ce général. (Cf. Bibl. nat., Lc2 679.)

⁴ Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. IV, p. 51 à 57.

mieux périr que d'être sauvé par La Fayette et les constitutionnels¹. La Fayette rentra chez lui, applaudi sur son passage par une foule de citoyens, qui l'accompagnèrent jusqu'à son hôtel de la rue de Bourbon. Il fit demander au roi d'assister à la revue de la garde nationale qu'il devait passer le lendemain ; mais le maire Petion contremanda la revue, et La Fayette fut obligé de se borner à réunir quelques officiers de la garde nationale et à leur représenter les dangers où l'apathie de chacun plongeait la chose publique.

Le 29 juin, un grand nombre de gardes nationaux vinrent manifester devant l'hôtel de La Fayette et planter à la porte un Mai avec des guirlandes tricolores². Le même jour, le général écrivit à l'Assemblée pour lui exprimer son regret de partir avant qu'on eût statué sur sa pétition. Il dénonçait une fois de plus la secte qui entrave toutes les autorités, menace leur indépendance et qui, après avoir provoqué la guerre, s'efforce, en dénaturant notre cause, de lui ôter des défenseurs³. Cette lettre fut lue dans la séance du 30 juin et renvoyée à la commission extraordinaire des Douze. La veille, à sept heures du soir, le général avait quitté Paris pour regagner son camp de Maubeuge⁴. Son voyage ne lui avait guère donné que la satisfaction d'avoir exprimé son opinion, sans souci des conséquences qui pouvaient en résulter pour lui.

La Fayette, en sortant de Paris, était escorté de grenadiers de la garde nationale⁵ ; entre Louvres et Senlis, sa voiture se rompit deux fois et il fallut que le commandant de la garde nationale de cette dernière ville lui prêtât un carrosse pour continuer sa route⁶. A peine arrivé à Maubeuge, il fit, le 2 juillet 1792, un ordre du jour où il déclarait qu'il n'avait quitté ses troupes qu'à cause du péril imminent de la Constitution et du roi, et que le roi avait reçu, avec une vive sensibilité, les témoignages d'attachement de l'armée⁷. Se conformant aux instructions du ministre de la guerre, qui lui prescrivaient de conférer avec le maréchal Luckner sur le plan de la campagne, La Fayette écrivit à ce dernier, le 3 juillet⁸, qu'il partirait le lendemain pour Avesnes, et irait, le 5, le voir à Valenciennes. Il lui proposait de réunir leurs armées pour se porter sur Mons et attaquer le duc de Saxe-Teschen, et chargeait Bureaux de Pusy de porter sa lettre⁹. Celui-ci remit la missive au maréchal, qui répondit, le même jour, que le

¹ Ces propos sont empruntés aux *Mémoires de La Fayette*. Comment les connut-il, car ils ne furent certainement pas tenus en sa présence ?

² On lit dans le *Journal de Paris*, du 30 juin 1792, n° 182, p. 735 : Quand M. de La Fayette sortit de chez le roi, il fut reconduit par une foule plus nombreuse encore, et qui se grossit jusqu'à la rue de Bourbon, où l'attendait chez lui une multitude de ses frères d'armes. Hier, une affluence plus considérable s'est portée à son hôtel, et on a planté à l'entrée un mai couvert des livrées de la liberté qu'il défendra contre tous les despotismes.

³ Orig., Archives nationales, C 358.

⁴ Le *Journal de la guerre*, dans son n° LIX, du 29 juin 1792, annonça en ces termes le départ de La Fayette : M. de La Fayette a été très bien reçu au château des Tuileries ; il est reparti hier à sept heures du soir pour son armée. Toutes les réflexions qu'on a pu faire sur son arrivée, même les miennes, tombent par ce prompt départ.

⁵ Cf. *Mémoires de Chaumette sur la révolution du 10 août 1792*, publiée par Aulard, p. 29, note 2.

⁶ Cf. *Journal de la guerre*, n° LXV, du 5 juillet 1792.

⁷ Cet ordre du jour fut lu par le député Goupilleau dans la séance de l'Assemblée du 7 juillet. (Cf. *Moniteur*, t. XIII. p. 69.)

⁸ Et non le 2, comme le portent, par erreur, les *Mémoires*.

⁹ Copie, Archives nationales, C 358.

plan de son collègue lui paraissait impraticable, et accepta le rendez-vous. La Fayette alla à Valenciennes et conféra avec Luckner ; tous deux adressèrent, le 6 juillet, au ministre, le mémoire suivant, pour conseiller au roi de faire la paix :

Le maréchal Luckner et le général La Fayette doivent à leur conscience, à leur amour pour la patrie de représenter de nouveau au roi que les moyens qu'on a mis dans leurs mains pour la défense du royaume sont très disproportionnés avec ceux que les puissances coalisées paraissent avoir préparés. Ils pensent, avec le roi, que nous devons tous périr plutôt que de laisser porter atteinte à la souveraineté nationale et à la cause sacrée de notre liberté ; mais ils se croient obligés de lui dire que, si ces grands intérêts peuvent n'être pas compromis, une paix prompte et honorable serait le plus important service que le roi pût rendre à la nation, et Sa Majesté doit se pénétrer de plus en plus de la nécessité qui la presse de faire toutes les démarches personnelles qui pourront contribuer à nous procurer ce grand bienfait. Telle est l'opinion des deux généraux auxquels le roi a confié les armées ; ils attendent les ordres de Sa Majesté, mais M. de La Fayette commencera dès après-demain à faire filer des troupes de la Capelle vers Montmédy¹.

Entre temps. La Fayette recevait une adresse signée par quatre-vingt-seize citoyens de Besançon, en date du 1er juillet 1792, et dans laquelle on lui demandait des explications sur sa correspondance avec Roland, qui, si elle est vraie, *ne vous fait pas honneur, mais encore vous place au rang des illustres séditeux*, et sur sa lettre à l'Assemblée nationale, qui *compromet tout à la fois votre honneur, votre délicatesse et l'emploi dont vous êtes revêtu*². Dans sa séance du 2 juillet, l'Assemblée avait reçu une députation de soixante citoyens de Tulle, venant accuser La Fayette, *qui n'avait que les vices de Cromwell*, de vouloir assassiner la patrie³. Le même jour le ministre Lajard écrivait au général général de se tenir sur ses gardes :

Vous savez que le bruit a couru qu'on avait envoyé à votre armée quelques agents secrets pour tâcher d'y occasionner une insurrection. Quoique je ne croie pas à ce bruit, je vous engage fort cependant à ne pas le négliger et de vous tenir sur vos gardes⁴.

Le 8 juillet, La Fayette annonçait, du camp de Cerfontaine, au ministre, qu'il avait renvoyé des officiers autrichiens prisonniers, afin de détruire le préjugé que les généreux ennemis cherchent à établir *sur les prétendues rigueurs que nous*

¹ Arch. hist. de la guerre. armée du Nord. — Cette lettre ne se trouve pas reproduite dans les *Mémoires de La Fayette*.

² Orig., Archives nationales, C 358. — Cf. *Pièces justificatives*, n° XXIV.

³ Cf. *Moniteur*, t. XIII, p. 30.

⁴ Lettre du 2 juillet 1792. (Orig. aut., Archives nationales, DX V2.)

faisons éprouver à nos prisonniers¹. Ce préjugé est tel, ajoutait-il, que quelques hulans, lorsque le chirurgien venait les panser, croyaient qu'on voulait les tuer². Le même jour, il demanda qu'on renforçât l'armée du Centre et qu'on eût soin d'armer les volontaires nationaux !³

Sur ces entrefaites, La Fayette reçut, sans avoir été consulté⁴, le commandement de l'armée du Nord, tandis que celui du Centre fut confié à Luckner, qui devait conserver son autorité sur l'armée du Rhin. Le 9 juillet 1792, le ministre informa de ce chassé-croisé le général :

J'ai reçu, mon cher général, les résultats de la conférence que vous avez eue avec M. le maréchal Luckner. Après en avoir rendu compte au roi et à son conseil, Sa Majesté s'est décidée à vous confier le commandement de l'armée du Nord et à M. le maréchal de Luckner l'armée du Centre. Il convient, comme vous le pensez, de se tenir toujours assez près l'un de l'autre pour agir en commun. Si vous étiez dans le cas de combiner une forte résistance sur un point déterminé, M. le maréchal conservera de plus toute autorité sur l'armée du Rhin. Sa Majesté approuve que, de concert avec M. le maréchal Luckner, vous formiez la composition de deux armées, de manière à conserver auprès de vous les corps, les officiers généraux et d'état-major que vous désirez avoir immédiatement à vos ordres, sans cependant nuire à la célérité de ce mouvement⁵.

Pendant que La Fayette était à la frontière, sa femme veillait aux réparations et aux embellissements qui s'accomplissaient au château de Chavaniac sous la direction de l'architecte Vaudoyer. Celui-ci informa, le 4 juillet 1792, le général de l'état des travaux et de l'arrivée de neuf tableaux peints par Houël et représentant des scènes de la Révolution⁶.

¹ La Fayette avait écrit, le 4 juillet 1792, au duc de Saxe-Teschen, et celui-ci lui avait répondu, le 8. (Cf. *Mémoires*.)

² Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

³ Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Centre.

⁴ La Fayette se plaint de ce fait dans ses mémoires.

⁵ Arch. hist. de la guerre, armée du Centre, cahier n° 1 bis. — Cf. A. Chuquet, *La Première invasion prussienne*, p. 49.

⁶ Orig. aut.. Archives nationales, C 358. — Voici quelques passages de ce curieux document :

Les citoyens de Chavaniac regrettent beaucoup vos girouettes, que j'ai supprimées suivant vos ordres. Ils craignent, disent-ils, de ne plus pouvoir semer, récolter, faner, couper le bois à bons moments. Le projet de Mme La Fayette est d'en replacer une quelque part ailleurs que chez vous. Il n'y a que la maison du curé ou le clocher ; et, pour la mettre au clocher, il faudrait en ôter la croix, ce qui serait peut-être sujet à inconvénient. Ne pourrait-on pas la mettre sur quelque mont voisin, sur un arbre de la liberté ?... J'ai reçu les neuf tableaux des événements de la Révolution que vous ayez ordonnés à M. Houe], avant votre départ. Ils sont : l'Événement du prince Lambesc ; Prise d'armes au Garde-meuble ; Prise d'armes aux Invalides ; Prise de la Bastille ; Intérieur de la Bastille ; Quête de Mme de La Fayette au Sépulcre ; Bénédiction des drapeaux à Notre-Dame ; Arrivée du roi à Paris le 17 juillet ; Arrivée du roi à Paris le 6 octobre... Si le temps me l'eût permis, j'aurais eu du plaisir à concourir au monument de

La Fayette se rendit à Valenciennes et conféra avec Luckner. Tous les deux allèrent, avec Alexandre Berthier et Charles de Lameth, visiter le camp de Famars¹. Le 17 juillet, il était revenu dans les Ardennes. De Rimogne, près de Rocroi, il rendit compte au ministre de la guerre du combat d'Orchies, qui avait eu lieu dans la nuit du 14 au 15, et où les ennemis avaient enlevé ce poste, repris aussitôt par le général Marassé². Dumouriez, promu lieutenant général après sa sortie du ministère des affaires étrangères, venait d'être envoyé à l'armée de Luckner³. Il essayait de desservir La Fayette, sous les ordres duquel il lui répugnait de se trouver, et, le 18 juillet, il écrivait de Valenciennes au roi :

Votre Majesté a l'esprit trop juste pour ne pas juger qu'il est absurde que M. de La Fayette, quelque mérite militaire qu'il puisse avoir, étant lui-même fort occupé sur la Meuse et la Moselle, puisse dicter d'aussi loin les ordres pour la défensive des départements du Nord qu'il ne connaît même pas. Malgré nos opinions contraires, je consentirais, pour le bien de la patrie, à servir sous ses ordres, s'il était sur les lieux, mais ici l'intérêt public s'y oppose⁴.

Les Jacobins de Givet s'effrayaient de la popularité du général parmi ses soldats et ils écrivaient, le 15 juillet 1792, à la Société des amis de la Constitution :

La Fayette devient de jour à autre plus puissant. Tous les soldats qu'il commande, à l'exception du corps de l'artillerie, sont un second lui-même, n'ont de pensées, de réflexions que par lui. Il ne se montre point dans son camp, mais ses émissaires roulent et font valoir cette précaution⁵.

A Paris, les dénonciations se multipliaient. Le 8 juillet, Collot-d'Herbois essaya, en vain, de remettre à l'Assemblée une pétition demandant le jugement de La Fayette et il dut se contenter d'en lire la teneur à la tribune des Jacobins⁶. Le 11, Robespierre disait : *La liberté sera en danger tant que La Fayette sera à la tête de nos armées*⁷. A l'Assemblée, Basire réclamait, le 13, la mise en accusation du général⁸. En vain, la commission des Douze déclara, le 19 juillet, qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre La Fayette, la discussion continua le lendemain. Le 21, le girondin La Source prononça un réquisitoire en règle et Dumolard défendit

In liberté à élever sur les ruines de la Bastille, et si autrefois, sans avoir un aussi beau sujet, j'ai pu avoir quelques succès, j'aurais espéré qu'échauffé par un motif aussi puissant j'aurais pu en obtenir de plus honorables. Mon séjour à Chavaniac m'empêche d'exécuter mes pensées, mais je m'en console et m'en glorifie même en pensant que, si je n'élève pas l'arbre de la liberté, je bâtis le temple de celui qui en fut le défenseur en Amérique (la galerie Washington) et l'asile de celui qui le premier l'apporta, la propagea et la protégea en France (votre demeure).

¹ Cf. *Journal de la guerre*, n° LXXX, du 11 juillet 1792.

² Arch. hist. de la guerre, année du Nord.

³ Cf. A. Chuquet, *La première invasion prussienne*, p. 48 et 49.

⁴ Orig. aut., Arch. hist. de la guerre, armée du Nord. — Le même jour, 18 juillet 1792, Dumouriez écrivit à La Fayette sur les opérations militaires.

⁵ Cf. *Journal des débats et de la correspondance de la Société des amis de la Constitution*, n° 82, du 26 juillet 1792.

⁶ Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. IV, p. 81.

⁷ Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. IV, p. 91.

⁸ Cf. *Moniteur*, t. XIII, p. 154.

énergiquement le général. Le débat sur toutes les dénonciations fut ajourné jusqu'à plus ample vérification. On accusait La Fayette d'avoir proposé à Luckner de marcher sur Paris ; on disait que le vieux maréchal, venu pour assister à la fête de la Fédération, avait certifié le fait chez l'évêque de Paris à plusieurs députés, le 17 juillet. Six d'entre eux, Brissot, Guadet, Gensonné, Lamarque, La Source et Delmas, attestèrent de leur signature la teneur des déclarations de Luckner et leur véracité¹. La Fayette, informé par le ministre de l'intérieur, envoya à celui-ci, le 26 juillet, une courte et énergique protestation. qui se résumait par ces mots : *Cela n'est pas vrai*. Bureaux de Pusy, mis en cause et mandé à la barre de l'Assemblée, produisit la correspondance de La Fayette et du maréchal Luckner ; ce dernier désavoua les propos qu'on lui avait prêtés et écrivit à son collègue, de Strasbourg, le 25 juillet. à trois heures du matin :

Je suis pressé, mon cher général, de vous témoigner combien les calomnies dont vous me parlez m'ont affecté. Vous me connaissez assez pour que je doive compter que vous n'avez reconnu qu'une intrigue dans les propos, aussi faux qu'impossibles, qu'on m'a prêtés. Confiance dans votre zèle, dans votre activité, désir de nie concerter avec vous ; besoin de vous témoigner en toute occasion loyauté et attachement : tels sont les sentiments qui m'animent, mon cher général, et dont je ne cesserai de vous donner l'assurance².

L'adjudant général d'Abancourt remplaça Lajard au ministère de la guerre, le 24 juillet 1792, et, le 26, il demanda à La Fayette de lui donner l'état de son armée. Il lui adressa des critiques sur ses mouvements militaires et exprima lavis que son commandement était trop étendu³. La Fayette, qui voyait dans le départ de son ami Lajard une nouvelle manœuvre de ses ennemis, ne répondit que le 29 juillet, de Longwy, qu'il avait étendu son commandement sur le désir de Luckner et parce que tout annonçait que les armées coalisées se porteraient sur le Rhin⁴. Rhin⁴. Le nouveau ministre d'Abancourt, ne recevant pas signe de vie de La Fayette. lui écrivit, le 2 août 1793, une lettre personnelle, où il l'assura de son dévouement pour sa personne et de sa conformité de principes et de sentiments avec ceux qui lui sont attachés⁵.

Le 29 juillet, le maréchal Luckner écrivait à La Fayette :

¹ Orig., Arch. nat., C 147, n° 227. — Cf. *Pièces justificatives*, n° XXV.

² Copie certifiée par Bureaux-Pusy (Arch. nat., C 358). — Le maire de Strasbourg, Dietrich, écrivait sur ce sujet à La Fayette, le 20 juillet (Orig. aut., Arch. nat., C 358) : *Strasbourg, le 26 juillet, à onze heures et demie du matin, l'an IV.*

M. de Broglie a passé la nuit avec le maréchal lorsqu'il a reçu votre courrier. Vous aurez eu lieu d'être content de sa réponse. J'écris celle-ci par le retour d'un courrier extraordinaire expédié par le ministre de l'intérieur au maréchal. Je présume que ces dépêches ont pour objet de le faire expliquer. Nous défendrons la Constitution dans notre coin et nous nous battons bien. Pourquoi M. de La Rochefoucauld a-t-il abandonné la partie ?

DIETRICH.

³ Arch. hist. de la guerre. armée du Nord, et Arch. nat., DN V2.

⁴ Copie, Arch. hist. de la guerre, armée du Nord.

⁵ Orig. aut., Archives nationales, DX V2. — Cf. *Pièces justificatives*, n° XXVI.

Tout ce que je peux avoir l'honneur de vous dire, c'est que la cabale doit nous traiter également et que je suis prévenu que vous et moi devons être dénoncés et que nous l'avons déjà été aujourd'hui même l'un contre l'autre. En attendant, je puis vous assurer que mon parti est pris. Je veux vivre en repos ; sans cela je me retire... Paris est affreux à mes yeux¹.

Le 30 juillet, La Fayette alla de Longwy au camp de Villers-le-Rond. La venue de Dumouriez à l'armée de Luckner et sa nomination au commandement du camp de Maulde l'avaient profondément irrité. Il écrivit au général Arthur Dillon de renvoyer à Metz les officiers généraux appartenant à l'armée de Luckner et il ajouta :

Quant à M. Dumouriez, M. le maréchal de Luckner ni moi ne voulons qu'il reste dans mon armée. Il a eu des ordres de M. le maréchal pour en partir. Ce général a même écrit au roi pour se plaindre formellement de M. Dumouriez et, comme il n'est pas employé dans mon armée et que je n'ai point de commandement à lui donner, vous ne l'emploierez pas et vous lui donnerez l'ordre de partir².

L'inimitié de La Fayette pour Dumouriez était grande et réciproque³. Le 2 août, étant à Brouelle, près de Sedan, le général insista de nouveau auprès du ministre pour que Dumouriez n'eût aucun commandement dans son armée⁴. Le 4, après avoir donné le plan de ses opérations, il ajoutait :

Mais une nouvelle à laquelle je ne crois point et que je regarde comme une plaisanterie, c'est la résolution que vous auriez prise d'envoyer Dumouriez dans l'armée que je commande. je l'ai accusé hautement de folie ou de trahison envers la chose publique et moi ; je n'examine pas si j'ai eu raison ou tort ; mais, je l'aurais demandé à ses protecteurs eux-mêmes avant que M. Brissot, leur chef, l'eût déclaré le plus vil des intrigants, se peut-il qu'un général d'armée, qui a exprimé sur un lieutenant général une pareille opinion, soit censé pouvoir lui remettre la destinée d'une partie des hommes et des places qui lui sont confiés ?⁵

Le 5 août, La Fayette adressa une circulaire aux administrateurs des départements que son armée occupait pour leur déclarer que la patrie était en danger et requérir le rassemblement de la moitié des compagnies de grenadiers et de chasseurs des gardes nationales⁶. Le 7, le ministre de la guerre,

¹ Archives nationales, C 358.

² Copie. Arch. hist. de la guerre, armée du Nord.

³ Elle survécut aux événements : Dumouriez attaqua violemment dans ses *Mémoires La Fayette*, qui se défendit par un mémoire intitulé : *Sur la vie et mémoires du général Dumouriez*, et publié en appendice des *Mémoires*.

⁴ Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Nord. — Dumouriez témoignait aussi de la répugnance à servir sous La Fayette. (Cf. lettre de lui au ministre, datée du camp de Maulde, 5 août 1792. Arch. hist. de la guerre, armée du Nord.)

⁵ Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Nord.

⁶ Impr., Arch. hist. de la guerre, armée du Nord.

d'Abancourt, le remercia de sa lettre du 4 août, la première qu'il eût reçue sur l'état des opérations militaires, et lui confirma que son commandement s'étendait de Montmédy à Dunkerque. Il ajoutait que le roi laissait Dumouriez dans le département du Nord, mais aux ordres immédiats du général Arthur Dillon. Quelques désagréments, disait-il, que vous trouviez dans cette condescendance, elle en a peut-être épargné de plus grandes¹. Mais La Fayette ne se résignait pas ; le 8 août, il écrivit de Mouzon au ministre pour protester de nouveau contre le maintien de Dumouriez dans son armée et pour dégager sa responsabilité des événements qui pourraient avoir lieu dans la partie de la frontière qui s'étend de Dunkerque à Maubeuge².

Les ennemis du général ne perdaient pas leur temps et savaient une popularité, devenue si chancelante que Gouverneur Morris pouvait écrire à Jefferson, le 1er août 1792 :

Vraiment, je crois que si M. de La Fayette arrivait en ce moment à Paris sans son armée, il serait écharpé... Qu'est-ce donc, je vous prie, que la popularité ?³

Dès le 20 juillet, Robespierre avait réclamé à la tribune des Jacobins un décret d'accusation contre La Fayette :

Si La Fayette est impuni, nous n'avons pas de Constitution, car il n'y a pas de Constitution là où il existe un homme au-dessus des lois... Oui, il faut décréter La Fayette ou décréter la contre-révolution⁴.

Le 4 août 1792, Jean de Bry, au nom de la commission des Douze, requit la mise en accusation de La Fayette, mais, après un débat des plus animés, l'Assemblée nationale repoussa cette proposition, par 406 voix contre 224. Toutefois ce résultat ne fut une victoire, ni pour l'Assemblée, ni pour le général. La foule hua et maltraita les députés de la majorité et le club des Jacobins dénonça La Fayette à l'indignation publique.

En vérité, La Fayette se trouvait dans la situation la plus critique. Il ne savait à quel parti s'arrêter. Les délimitations de son commandement lui causaient des ennuis avec le maréchal Luckner. Il s'inquiétait de voir les Suisses garder exclusivement les places importantes de Flandre. La politique continuait à le tourmenter. Il parlait de Louis Z.VI en ces termes impératifs dans une lettre adressée, le 3 août 1792, à son aide de camp La Colombe :

Ce que vous me mandez, mon cher La Colombe, pour les dispositions du roi me fait plaisir ; mais je vous déclare qu'en fait de liberté je ne me fie à lui, ni à personne, et que, s'il voulait trancher du souverain, je me battrais contre lui tout comme en 1789. Mais si, respectant la souveraineté nationale, il veut assurer dans ce pays-ci une constitution libre, jouer personnellement un rôle admirable. et éviter la perte morale et physique qui l'attend infailliblement au bout

¹ Orig., Arch. nat., DX V2.

² Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Nord.

³ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. II, p. 158.

⁴ Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. IV, p. 126.

du rôle contre-révolutionnaire, alors nous pourrions parler, et ce ne sera jamais que la déclaration des droits à la main¹.

La révolution du 10 août 1792 éclaircit la situation politique : la royauté constitutionnelle avait vécu. C'était l'effondrement des rêves, des aspirations de La Fayette, la ruine de l'œuvre qu'il avait élaborée et soutenue. Aussi, quand la nouvelle lui parvint à Sedan, le 12 août, demanda-t-il au ministre de la guerre des explications :

J'apprends, Monsieur, qu'il y a eu de grands mouvements à Paris, et vous sentez que j'attends avec anxiété des nouvelles plus exactes que celles qui me sont parvenues. Les désordres de la capitale sont sans doute payés par les puissances étrangères pour aider la contre-révolution, et cette opinion se fortifie bien par le rapprochement de ces mouvements et de leurs époques avec ceux des puissances étrangères².

Le 13 août, La Fayette adressa à son armée un ordre du jour faisant connaître la suspension du roi et lui enjoignant de se rallier autour de la Constitution³. Le même jour, il écrivit aux administrateurs du département des Ardennes et à la municipalité de Sedan, pour leur affirmer qu'il ne manquerait pas à son serment d'observer la Constitution et qu'il ne courberait *sous aucun despotisme une tête qui, depuis que j'existe, a été dévouée à la cause de la liberté et de l'égalité, et souvent risquée pour elle dans les deux hémisphères*⁴. Le 14, il fit arrêter, par la municipalité de Sedan, les commissaires Antonelle, Kersaint et Peraldi, qui venaient, au nom de l'Assemblée, faire reconnaître le nouveau gouvernement⁵.

La Fayette résistait donc ouvertement aux hommes qui avaient pris le pouvoir et suspendu Louis XVI. Il se faisait envoyer par ses troupes des adresses de fidélité et de dévouement⁶ ; mais il s'aperçut bientôt de l'inanité de ces témoignages. Le 15 août, il passa en revue ses troupes dans la plaine de Sedan et, comptant sur son ancienne popularité, il voulut faire prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, mais les murmures des officiers et des soldats répondirent seuls à cette invitation. Un capitaine des volontaires de l'Allier lui dit : *La liberté, l'égalité, l'Assemblée nationale, voilà les seuls noms qui puissent entrer dans nos serments*⁷.

¹ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

² Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Nord. — Servan, qui avait remplacé d'Abancourt au ministère de la guerre immédiatement après la journée du 10 août, répondit, le 16 août, à La Fayette qu'il croyait, comme lui, que les désordres de la capitale avaient été incités par les puissances étrangères, mais que la vigueur du peuple avait vaincu le despotisme. Il est probable que La Fayette ne reçut pas cette lettre.

³ Cf. *Moniteur*, t. XIII, p. 451.

⁴ Cf. *Moniteur*, t. XIII, p. 480.

⁵ Cf. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. Ier, p. 16.

⁶ Plusieurs de ces adresses, en date des 13 et 14 août 1792, et émanées des divers régiments de l'armée du Nord, sont conservées aux Archives nationales, C 358.

⁷ Cf. A. Chuquet, *La première invasion prussienne*, p. 55.

Le général constitutionnel, comme on l'appelait, avait perdu tout ascendant sur ses troupes, et le nouveau gouvernement allait lui demander un compte sévère de sa conduite¹. Le 12 août 1792, l'ex-constituant Anthoine avait résumé le sentiment public dans cette phrase, prononcée au club des Jacobins :

Il faut donc que demain le peuple demande et obtienne la condamnation de La Fayette, le licenciement de l'état-major ; et alors les Autrichiens reculeront, car dès lors ils n'auront plus d'intelligences au milieu de vous².

Le 17 août, le Conseil exécutif, renseigné sur l'attitude hostile du général, le somma de remettre le commandement de l'armée du Nord à Dumouriez et le manda sur-le-champ à Paris³. Thuriot réclama qu'on dressât un tableau des crimes reprochés à La Fayette. Le dimanche 19 août, l'Assemblée nationale rendit le décret suivant :

L'Assemblée nationale, considérant que le général La Fayette a employé les manœuvres les plus odieuses pour égarer l'armée dont le commandement lui avait été confié ; considérant qu'il a cherché à la mettre en état de révolte, en la portant à méconnaître l'autorité des représentants de la nation et à tourner contre la patrie les armes mêmes des soldats de la patrie ; considérant qu'il est prévenu du crime de rébellion contre la loi, de conjuration contre la liberté et de trahison envers la nation, décrète ce qui suit :

Art. Ier. Il y a lieu à accusation contre Motier-La Fayette, ci-devant général de l'armée du Nord.

¹ Le *Moniteur*, ordinairement favorable à La Fayette, l'accabla, dès qu'il vit la fortune tourner. Le 10 août 1792, il condamna en ces termes la conduite du général : Le général La Fayette est condamné aux yeux de l'Europe entière par le décret même qui l'absout. Pour avoir le prétexte de demander impérieusement la répression des sociétés patriotiques, il avait accusé l'Assemblée nationale d'être soumise à leur influence. Or, le décret démontre évidemment que l'Assemblée n'y est nullement soumise donc le général dénonciateur a calomnié les sociétés et l'Assemblée ; donc l'Assemblée, par son décret d'absolution, prouve à toute l'Europe qu'il était coupable.

² Cf. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. IV, p. 197.

³ Voici le texte de l'arrêté du Conseil exécutif provisoire :

Le Conseil exécutif provisoire, assemblé au lieu de ses séances, délibérant sur les dispositions que les circonstances exigent relativement aux armées ;

Considérant que le pouvoir conféré aux commissaires de l'Assemblée nationale, envoyés à l'armée de M. de La Fayette. de suspendre ou destituer les généraux, s'est trouvé paralysé par l'arrestation desdits commissaires à Sedan, dénoncée à l'Assemblée nationale ;

Arrête que M. de La Fayette remettra à M. Dumouriez le commandement de l'armée du Nord et viendra sur-le-champ à Paris rendre compte de sa conduite ;

Que, jusqu'à ce que M. Dumouriez ait pu prendre ce commandement ou qu'il ait commis un officier général à sa place, l'armée restera sous les ordres du plus ancien des officiers généraux qui commandent sous M. de La Fayette.

Le Conseil charge le ministre de la guerre de faire toutes dispositions pour que ces ordres parviennent à MM. de La Fayette et Dumouriez le plus promptement qu'il sera possible, comme aussi de prendre les mesures nécessaires pour leur exécution.

Fait et délibéré au Conseil à Paris ce jourd'hui 17 août 1792, l'an IV de la liberté.

Art. II. Le pouvoir exécutif est expressément chargé de mettre promptement à exécution le présent décret.

L'Assemblée nationale enjoint à toutes les autorités constituées et à tous les citoyens et soldats de s'assurer dudit Motier-La Fayette par tous les moyens possibles.

Art. III. L'Assemblée nationale défend à l'armée du Nord de reconnaître ledit Motier-La Fayette et de lui porter aucune obéissance ; défend pareillement aux corps administratifs, municipalités, et à tous fonctionnaires publics de lui prêter aucune assistance et de n'obéir à aucune de ses réquisitions, ainsi qu'à tous dépositaires publics de rien payer pour ladite armée que sur les ordres du général Dumouriez, nommé pour remplacer ledit La Fayette, et ce sous peine d'être déclarés complices de rébellion.

La Fayette, proscrit par l'Assemblée nationale et abandonné par son armée, n'avait plus d'autre alternative que la fuite. Il avait foi dans l'avenir, comme il l'écrivait, le 14 août. à son ancien collègue à la Constituante, Dauchy, président du département de l'Oise :

Malgré les malheurs qui désolent notre patrie, j'espère que, comme vous en formez le vœu, les vrais amis de la Constitution et de la liberté finiront par faire triompher, en se réunissant, la cause pour laquelle ils ont juré de vivre ou de mourir¹.

Mais le présent était sombre et La Fayette ne se faisait pas illusion sur le sort que lui réservaient des adversaires triomphants. Le 18 août, il se trouvait à Mairy, village du département des Ardennes, près de Mouzon ; le 19, il vint à Bouillon, où Alexandre Lameth, décrété d'arrestation, le rejoignit. Tous deux, sous le prétexte d'une reconnaissance, quittèrent Bouillon. Vingt et un officiers de l'état-major de La Fayette les accompagnaient : les maréchaux de camp César de La Tour-Maubourg, Laumoy et Du Roure ; les colonels Sicard, du 43^e régiment, et Victor de La Tour-Maubourg ; les lieutenants-colonels Langlois et Charles de Cadignan ; les adjudants généraux Philippe d'Agrain, aide de camp de Du Roure, et d'Arblay ; les capitaines Masson, Victor Gouvion, Sionville, Alexandre et Louis Romeuf, La Colombe, Curmer et Soubeyran, aide de camp de César de La Tour-Maubourg ; le capitaine du génie Bureaux de Pusy, ex-constituant ; le lieutenant Victor Romeuf et le commissaire des guerres Pillet. Tous franchirent la frontière dans la soirée et entrèrent sur le territoire ennemi.

Avant de quitter la France, La Fayette avait écrit la municipalité de Sedan une lettre d'adieu, où il disait qu'il s'éloignait de Sedan pour ne pas compromettre cette ville :

Le meilleur moyen de la servir est d'éloigner d'elle une tête que tous les ennemis de la liberté ont proscrite et qui ne se courbera jamais sous aucun despotisme. Pénétré de douleur

¹ Minute. Archives nationales, C 358.

de ne pouvoir plus, en ce moment, être utile à ma patrie, je ne me consolerais qu'en faisant des vœux pour que la cause sacrée de la liberté et de l'égalité, profanée, si elle pouvait l'être, par les crimes d'une faction, ne soit pas, du moins, pour longtemps asservie, et en renouvelant le serment, dans les mains d'une commune vraiment patriote, d'être fidèle aux principes qui ont animé ma vie entière¹.

¹ Copie, Arch.nat., C 358, pièce n° 27. — Le 19 août, les commissaires à l'armée du Centre, Baudin, Isnard et Quinette, écrivaient de Reims à l'Assemblée nationale (Orig., Arch. nat., C 358, n° 22) : Nous croyons qu'il est temps de séparer La Fayette de son armée par un acte qui en impose aux coupables et qui réveille le courage des hommes faibles ou trompés. Il faut contre lui un décret d'accusation. Il serait bon de demander aux armées la prestation de serment de défendre la liberté et l'égalité. Elles ne peuvent rester à la solde de la nation et servir un général qui veut les mener à la guerre civile.

XX

Arrivée de La Fayette et de ses compagnons à Rochefort, le 19 août 1792. — Ils sont arrêtés par les Autrichiens. — Protestation contre cette violation du droit des gens. — La Fayette prévient sa femme de sa fuite et de son arrestation et exprime le désir d'aller en Angleterre et d'y être rejoint par sa famille (21 août). — Il est conduit à Namur et refuse de donner sa parole de prisonnier de guerre. — Instructions du duc de Saxe-Teschen (24 août). — La Fayette est transféré à Nivelles (25 août). — Lettres à La Rochefoucauld, à Mme de Chavaniac et à William Short (25 et 26 août). — Il excipe de sa qualité de citoyen américain pour réclamer son élargissement. — Lettre du prince de Reuss au duc de Saxe-Teschen sur la nécessité de retenir La Fayette prisonnier (26 août). — Lettre à la princesse d'Hénin (27 août). — Il est séparé de ses compagnons d'infortune et est gardé prisonnier avec César de La Tour-Maubourg, Alexandre Lameth et Bureaux de Pusy, en qualité de constituants. — Il fait ses adieux à Louis Romeuf et lui adresse une déclaration, qui est un véritable testament moral. — Il est transféré à Arlon (2 septembre 1792). — Mesures prises par la Commune de Paris et l'Assemblée législative contre La Fayette. — Le coin de sa médaille est brisé en place de Grève et la saisie de ses biens est décrétée (25 août). — Arrestation de Mme de La Fayette à Chavaniac (10 septembre). — Il écrit d'Arlon à la princesse d'Hénin (3 septembre). — Il arrive à Luxembourg (4 septembre). — Le duc de Saxe-Teschen explique à La Fayette que son rôle dans la Révolution le force à le garder en captivité jusqu'à ce que le roi de France soit rétabli sur son trône (3 septembre). — La Fayette est transféré à Trèves, puis à Coblenz, et enfin dans la forteresse de Wesel, en Westphalie (18 septembre). — Il est enfermé dans un cachot obscur. — Il repousse les propositions du roi de Prusse. — Correspondance entre Short et Gouverneur Morris. — Sommes prêtées par Gouverneur Morris à La Fayette et à sa femme. — Lettre de Short (7 décembre). — Pamphlet de Rivarol. — La Fayette est transféré à Magdebourg (31 décembre 1792). — Il est mis au secret. — Lettre écrite avec un cure-dents à la princesse d'Hénin (13 mars 1793). — Description de son cachot. — Correspondance entre Mme de La Fayette et Washington. — Lettre de La Fayette au journaliste hambourgeois d'Archenholtz (27 mars). — On lui permet de se promener pendant une heure. — Visite du duc Frédéric de Brunswick. — Il écrit au ministre américain à Londres, Pinkney, pour célébrer le 17^e anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis (4 juillet). — Projets d'évasion. — Il est séparé de ses compagnons d'infortune et transféré à Neisse (16 janvier 1794).

La Fayette et ses compagnons de fuite arrivèrent, le 19 août 1792, vers huit heures du soir, à Rochefort, petite ville du pays de Liège, située à vingt-quatre kilomètres de Givet. Là, ils furent arrêtés par les sentinelles autrichiennes et conduits au comte d'Harnoncourt, commandant des volontaires limbourgeois, qui refusa de les laisser continuer leur route et annonça au général Clerfayt cet événement inattendu¹. Alors, les fugitifs rédigèrent et signèrent la protestation suivante :

Les soussignés, citoyens français, arrachés par un concours
impérieux de circonstances extraordinaires au bonheur de

¹ C'est à onze heures du soir que le comte d'Harnoncourt avertit le général Clerfayt de l'arrestation de La Fayette et de ses compagnons. (Copie, Arch. hist. de la guerre, armée du Nord.)

servir, comme ils n'ont cessé de le faire, la liberté de leur pays, n'ayant pu s'opposer plus longtemps aux violations de la Constitution que la volonté nationale y a établie, déclarent qu'ils ne peuvent être considérés comme des militaires ennemis, puisqu'ils ont renoncé à leurs places dans l'armée française, et moins encore comme cette portion de leurs compatriotes que des intérêts, des sentiments ou des opinions absolument opposés aux leurs, ont portée à se lier avec les puissances en guerre avec la France, mais comme des étrangers, qui réclament un libre passage que le droit des gens leur assure et dont ils useront pour se rendre promptement sur un territoire dont le gouvernement ne soit pas actuellement en état d'hostilité contre leur patrie.

A Rochefort, ce 19 août¹.

LA FAYETTE. - LA TOUR-MAUBOURG. - ALEXANDRE
LAMETH. - LAUMOY. - DU ROURE. - A. MASSON. -
SICARD. - BUREAUX-PUSY. - VICTOR LA TOUR-
MAUBOURG. - VICTOR GOUVION. - LANGLOIS. -
SIONVILLE. - ALEX. ROMEUF. - PHI.-C. D'AGRAIN. -
LOUIS ROMEUF. - CURMER. - PILLET. - LA COLOMBE.
- VICTOR ROMEUF. - CHARLES LA TOUR-MAUBOURG.
- SOUBEYRAN. - AL. D'ARBLAY. - CH. CADIGNAN.

Cette protestation fait honneur à La Fayette et à ses compagnons. Ce sont des vaincus des luttes politiques qui se retirent en pays neutre et s'indignent à l'idée qu'on puisse les confondre avec les émigrés qui font cause commune avec les ennemis de la France. Ce sont des citoyens français ayant abdiqué leurs grades dans l'armée et s'exilant volontairement pour ne pas subir un gouvernement contraire à leurs principes. Cette noble attitude ne toucha pas les Autrichiens. Le général Clerfayt garda ses prisonniers. De Rochefort, le 21 août, La Fayette prévint de sa fuite et de son arrestation sa femme, qui était à Chavaniac

J'aurais pu, avec plus d'ambition que de morale, avoir une existence fort différente de celle-ci ; mais il n'y aura jamais rien de commun entre le crime et moi. J'ai le dernier maintenu la Constitution que j'avais jurée. Vous savez que mon cœur eût été républicain, si ma raison ne m'avait pas donné cette nuance de royalisme, et si ma fidélité à mes serments et à la volonté nationale ne m'avait pas rendu défenseur de droits constitutionnels du roi ; mais moins on a osé résister, plus ma voix s'est élevée, et je suis devenu le but de toutes les attaques. La démonstration mathématique de ne pouvoir plus m'opposer utilement au crime et d'être l'objet d'un crime de plus, m'a forcé de soustraire ma tête à une lutte où il m'était évident que j'allais mourir sans fruit. J'ignore à quel point nia marche pourrait être retardée, mais

¹ L'original de ce document a fait partie de la collection de M. Alfred Bovet et il appartient actuellement à M. Henry Mosnier. Cette protestation parut dans la *Gazette de Leyde* et dans le *Moniteur* du 8 septembre 1792. Je l'ai publiée dans la *Révolution française*, en 1883 (t. V, p. 431), en donnant le fac-simile des signatures.

je vais me rendre en Angleterre, où je désire que toute ma famille vienne me rejoindre... Je ne fais point d'excuse, ni à mes enfants, ni à vous, d'avoir ruiné ma famille. Il n'y a personne parmi vous qui voulût devoir sa fortune à une conduite contraire à ma conscience. Venez me rejoindre en Angleterre ; établissons-nous en Amérique ; nous y trouverons la liberté qui n'existe plus en France, et ma tendresse cherchera à vous dédommager tous des jouissances que vous avez perdues.

Le cœur de La Fayette se montre à nu dans cette remarquable lettre ; on y voit les sentiments qui l'animèrent toute sa vie ; obéir à sa conscience et suivre droit son chemin, sans se préoccuper des obstacles et des conséquences. L'espoir de se rendre en Angleterre, puis en Amérique, ne devait pas se réaliser. Les prisonniers furent conduits à Namur. La Fayette s'entretint avec le marquis de Chasteler et le prince Charles de Lorraine, ci-devant de Lambesc. Il refusa de leur donner sa parole, ne se considérant pas comme prisonnier de guerre. Alors le duc Albert de Saxe-Teschén, qui était à Mons, donna, le 24 août 1792. ses instructions au major von Paulus. Il y déclarait que La Fayette et ses compagnons, par ce refus, le mettaient dans la nécessité de les bien garder :

Comme M. de La Fayette et ces autres messieurs refusent de donner leur parole et qu'ils sont dans l'opinion que c'est agir contre le droit des gens de les avoir arrêtés, M. le major de Paulus leur déclarera que M. de La Fayette et ceux de sa suite ne peuvent nier avoir été jusqu'ici manifestement nos ennemis, qu'ils nous ont fait la guerre, qu'ils ne viennent pas chez nous comme émigrés, mais toujours imbus de leurs anciens principes, ils auraient continué d'être nos ennemis, s'ils ne risquaient d'être assommés aujourd'hui de la même populace qu'ils ont soulevée contre leur roi ; qu'en outre, ils sont venus sur nos avant-postes sans avertissement quelconque et sans en avoir obtenu la permission, et que conséquemment, d'après toutes les règles de la guerre, ils sont nos prisonniers.

D'ailleurs, M. de La Fayette et sa suite ayant voulu passer furtivement, s'accusaient par là eux-mêmes avoir prévu que nous serions en droit de les arrêter, et qu'enfin une troupe de cinquante personnes armées de toutes manières ne pouvait, surtout en temps de guerre, traverser librement aucun pays du monde, et que chaque gouvernement était en droit de prendre, dans ces temps de révolutions, les précautions nécessaires vis-à-vis des personnes dont les sentiments n'invitaient pas à la confiance.

Comme M. de La Fayette et ces autres messieurs refusent de donner leur parole, c'est nous avertir de les bien garder. D'ailleurs, comme je ne puis disposer de leurs personnes avant d'avoir reçu les ordres de Sa Majesté l'empereur, je dois en être responsable et je donne à M. le major de Paulus

tous les moyens qu'il trouvera convenables pour la plus grande sûreté¹.

La Fayette et ses compagnons furent transférés, le 25 août, à Nivelles, ville située au bord de la Thienne, à vingt-quatre kilomètres de Bruxelles. Il écrivit de ce lieu au duc de La Rochefoucauld, qu'une mort tragique empêcha de recevoir sa lettre :

Si je recouvre ma liberté, je passerai dans un village d'Angleterre, parce que je ne puis m'arracher à l'intérêt que m'inspire ma patrie ; mais, dans le cas où le despotisme et l'aristocratie d'une part, et de l'autre les factions ou la désorganisation me feraient perdre l'espoir de la voir libre, je redeviendrai uniquement américain, et, retrouvant sur cette heureuse terre un peuple éclairé, ami de la liberté, observateur des lois, reconnaissant pour le bonheur que j'ai eu de lui être utile, je raconterai à mon respectable ami Washington, à tous mes autres compagnons de révolution, comment celle de la France a été, malgré moi, souillée de crimes, traversée par des intrigants et détruite par la corruption et l'ignorance, devenues les instruments des plus viles passions.

Le même jour, il consolait sa vénérable tante, Mme de Chavaniac, et attestait la tranquillité de sa conscience :

Au reste mes infortunes n'ont changé ni mes principes, ni mes sentiments, ni mon langage. Je suis ici ce que je fus toute ma vie. Mon âme, je l'avoue, est livrée à une profonde douleur, mais ma conscience est pure et tranquille, et je doute que les chefs des différentes factions qui m'ont déchiré puissent en dire autant.

De plus, il annonçait qu'il envoyait Bureaux de Pusy à Bruxelles pour demander justice au gouvernement des Pays-Bas de cette violation du droit des gens. Le 26 août, il adressa à son ami William Short, ministre des États-Unis à La Haye, la déclaration du 19 août, en le priant de la faire publier. Il lui raconta aussi les raisons de sa fuite et l'incident de son arrestation, et ajouta² :

Vous m'obligerez grandement, mon cher ami, de partir pour Bruxelles, aussitôt que cette lettre vous parviendra, et d'insister pour me voir. Je suis citoyen américain, officier américain. Je ne suis plus au service de France. En me réclamant, vous êtes dans votre droit, et je ne doute pas de votre arrivée immédiate. Dieu vous bénisse !³

¹ Cf. Max Büdinger, *La Fayette in Österreich*, Vienne, 1878, in-8°. Pièce justificative A.

² Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 365.

³ Cf. *Pièces justificatives*, n° XXVII.

Cependant le roi de Prusse était résolu à ne pas lâcher son prisonnier, quitte à laisser plus tard au roi de France, replacé sur son trône, le soin de décider de son sort. Le 27 août 1792, le prince de Reuss écrivit au duc de Saxe-Teschen :

Des lettres particulières donnent avis que La Fayette se vante qu'il lui sera donné la permission d'aller où bon lui semblera. Mais le roi de Prusse croit qu'il ne peut être regardé que comme prisonnier et qu'il est de la dernière importance de le traiter comme tel, étant un des plus coupables et sans doute disposé à faire du mal où il pourra. Le roi soumet aux lumières de Votre Altesse royale si elle ne voudrait pas trouver bon de se tenir assuré de cet homme abominable en le faisant transporter sous bonne escorte à Luxembourg, ou, pour se tenir plus éloigné du théâtre, à Ehrenbreitstein, jusqu'à ce que Sa Majesté très chrétienne, replacée sur son trône, puisse et veuille décider de son sort¹.

Le 27 août. La Fayette instruisit de sa triste odyssée une amie, dont l'affection ne devait jamais l'abandonner, la princesse d'Hénin².

Le gouvernement autrichien fit trois parts de ses prisonniers : les officiers qui n'avaient pas servi dans la garde nationale furent relâchés, avec défense de rester dans le pays ; les aides de camp de La Fayette furent envoyés à Anvers et enfermés dans la citadelle ; enfin La Fayette. César de Latour-Maubourg, Alexandre Lameth et Bureaux de Pusy furent transférés, le 2 septembre, à Arlon. à 12 kilomètres de Longwy.

Ces quatre hommes étaient, en effet, aux yeux des Autrichiens, de grands criminels, puisqu'ils avaient appartenu à cette Assemblée constituante, qui avait fait la Révolution française et dépouillé Louis XVI, beau-frère de l'empereur d'Allemagne, d'une partie de son pouvoir souverain. Ainsi, par une ironie du sort, proscrits de leur pays comme royalistes, ils étaient considérés comme les pires révolutionnaires. On les retint comme des otages répondant de la sûreté du roi et de la reine de France.

Le général, brusquement séparé de ses compagnons, ne put faire ses adieux qu'à son aide de camp Louis Romeuf. En embrassant cet ami fidèle, La Fayette lui fit la déclaration suivante, qu'il lui recommanda de publier après sa mort :

J'avais bien prévu que si je tombais dans les mains des gouvernements arbitraires, ils se vengeraient de tout le mal que je leur ai fait ; mais, après avoir défendu contre les factieux, jusqu'au dernier instant, la Constitution libre et nationale de mon pays, je me suis abandonné à mon sort, pensant qu'il valait mieux périr par la main des tyrans que par la main égarée de mes concitoyens. Il fallait surtout éviter qu'un grand exemple d'ingratitude nuisit à la cause du peuple auprès de ceux qui ignorent qu'il y a plus de

¹ Cf. Vivenot, *Quellen zur politik der deutschen Kaiserpolitik Österrreichs*, t. II, p. 179.

² La princesse d'Hénin était alors réfugiée en Angleterre. Elle fut dès lors la principale correspondante du prisonnier. Les *Mémoires de La Fayette* reproduisent dix lettres à elle adressées par le général, du 2 août 1792 au 16 mai 1794.

jouissances dans un seul service rendu à cette cause, que toutes les vicissitudes personnelles ne peuvent causer de peines. Au reste, ils ont beau faire, les vérités que j'ai dites, mes travaux dans les deux mondes ne sont pas perdus. L'aristocratie et le despotisme sont frappés à mort, et mon sang, criant vengeance, donnera à la liberté de nouveaux défenseurs.

Louis Romeuf écouta, en sanglotant, ce testament de son général, qu'il n'espérait pas revoir, et il eut soin d'en consigner aussitôt les termes¹.

Tandis que La Fayette voyageait sous la garde sévère des Autrichiens, ses ennemis se réjouissaient de sa chute et le gouvernement et le peuple français prenaient à son égard les mesures les plus rigoureuses. Dès le 10 août 1792, dans la première séance de la Commune de Paris, on avait renversé, aux acclamations des tribunes, les bustes de Bailly, La Fayette, Necker, Louis XVI, **tous ces charlatans de patriotisme, dont la présence blesse les yeux de bons citoyens**². Le 18, la Commune de Paris ordonna l'impression et l'affichage de la lettre de La Fayette à son armée, **afin qu'on apprenne à signaler l'homme qui, en se couvrant du masque du patriotisme, n'a jamais cherché qu'à détruire la liberté de son pays**³. Le 20 août, Dumouriez écrivait de

Valenciennes au ministre Servan : **Il faut terminer l'aventure du crime de Sedan et de la rébellion du petit Sylla**⁴. Le 21 août, Merlin de Thionville proposa de raser la maison de La Fayette et d'élever à sa place une colonne destinée à transmettre à la postérité la mémoire des crimes du général⁵. Le 22, la Commune de Paris ordonna que le bourreau Sanson briserait, en place de Grève, le coin, fait par le graveur Duvivier, de la médaille en l'honneur de La Fayette⁶. Le même jour, on lisait à la tribune de l'Assemblée législative une lettre des commissaires Baudin, Isnard et Quinette, où se trouvait ce passage :

L'émigration de La Fayette et de son état-major est un coup de parti qui décide entièrement le succès de la nouvelle révolution. Tous les citoyens honnêtes vont être désabusés en voyant que celui qui se disait le chef des honnêtes gens n'était qu'un vil conspirateur. Le lâche n'a pas même eu le courage de mourir. On dit qu'il dirige sa route vers l'Angleterre, passant par la Hollande⁷.

Le 25 août, on brisa en place de Grève le coin de la médaille du général, et l'Assemblée décréta la saisie et la vente des biens que La Fayette et autres

¹ Cf. *Mémoires de La Fayette*.

² Cf. Tourneux, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, p. 6.

³ Cf. Tourneux, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, p. 37.

⁴ Orig., Arch. hist. de la guerre, armée du Nord.

⁵ Cf. *Moniteur*, t. XIII, p. 499.

⁶ Cf. Tourneux, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, p. 51, et catalogue de la collection d'autographes de Lucas de Montigny, n° 1637. C'est sur la proposition du graveur Benjamin Duvivier lui-même que la Commune prit cette décision.

⁷ Orig., Arch. nat., C 358, n° 31.

émigrés possédaient dans les colonies¹. Le 11 septembre, Mme de La Fayette fut arrêtée à Chavaniac, sur un ordre délivré le 2, conduite au Puy², puis à Paris, où on l'enferma à la Petite-Force.

La Fayette ne resta que deux jours à Arlon et il en profita pour écrire, le 3 septembre 1792, à la princesse d'Hénin :

Les amis de la liberté sont proscrits des deux côtés ; je ne suis donc à ma place que dans une prison et j'aime mieux souffrir au nom du despotisme que j'ai combattu qu'au nom du peuple dont la cause est chère à mon cœur et dont le nom est aujourd'hui profané par des brigands.

Le 4 septembre, il arriva à Luxembourg et passa ainsi de la domination autrichienne à celle des Prussiens³. Il avait écrit, le 30 août, au duc de Saxe-Teschen, pour demander des explications sur son arrestation. Ce prince lui répondit, de Mons, le 8 septembre 1792 :

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, le 30 du mois d'août. On ne vous a point arrêté comme prisonnier, ni comme constituant, ni comme émigré, mais, comme c'est vous qui avez été le fauteur de la Révolution qui a bouleversé la France, comme c'est vous qui avez donné des fers à votre roi, l'avez dépouillé de tous ses droits et de ses pouvoirs légitimes et l'avez retenu en captivité, comme c'est vous qui avez été le principal instrument de toutes les disgrâces qui accablent ce malheureux monarque, il n'est que trop juste que ceux qui travaillent au rétablissement de sa dignité vous retiennent jusqu'au moment où votre maître, après avoir recouvré sa liberté et sa souveraineté, pourra, selon sa justice ou sa clémence, prononcer sur votre sort⁴.

La Fayette, après la réception de cette lettre, ne dut plus avoir d'illusions sur les dispositions des coalisés à son égard. Transférés à Trèves, lui et ses compagnons furent placés dans quatre cellules, avec un grabat et une table, sous la garde

¹ Cf. *Moniteur*, t. XIII, p. 535. — M. Henry Mosnier a publié la liste des biens confisqués sur le général La Fayette dans le district de Brioude et vendus nationalement en 1793 et 1794. La valeur en était de 647.760 francs. (Cf. *Le château de Chavaniac-Lafayette*, p. 58.)

² Du Puy, Mme de La Fayette écrit ; le 12 septembre 1792, à Brissot une lettre, où elle faisait appel à son honneur pour lui obtenir l'autorisation d'aller rejoindre son mari à Paris. (Cf. *Mémoires*.)

³ Le comte d'Espinchal raconte (*Revue rétrospective*, 1894, p. 311) que La Fayette trouva à Luxembourg le chevalier de Rochefort d'Ailly, gentilhomme auvergnat, au service de l'Autriche, et qu'il le questionna sur les gentilshommes d'Auvergne, qui se trouvaient devant Thionville à l'armée des princes, et que le chevalier avait vus lors de leur passage à Luxembourg. En effet parmi eux se trouvaient des proches parents de La Fayette, tels que La Queuille, Bouillé, d'Espinchal, Montboissier-Canillac, etc. Le comte d'Espinchal ajoute : *Il s'étendit en éloges sur cette brave noblesse dont il enviait la conduite*. Cela est bien invraisemblable, si on en juge par la déclaration du 19 août, où La Fayette répudiait si énergiquement toute assimilation avec les émigrés.

⁴ Cf. Vivenot, *Quellen zur politik der deutschen Kaiserpolitik Östcrreichs*, t. II, p. 192.

d'un bas officier, le pistolet à la main¹. Le 15, ils arrivèrent à Coblenz, où, comme dans toutes les villes, on se pressait pour les voir. Le 16, La Fayette écrivit à la princesse d'Hénin et l'avertit qu'il serait transféré le lendemain, par eau, dans la forteresse de Wesel en Westphalie. C'est là, en effet, que, le 18, il fut jeté dans un cachot, avec défense de prendre l'air, ce qui lui causa des maux de poitrine et de la fièvre et le priva de sommeil. Le roi de Prusse le sollicita, pour améliorer son sort, de lui fournir des plans contre la France. La Fayette répondit au commandant de Wesel, chargé de cette commission, **que son roi était bien impertinent de mêler mon nom à une pareille idée**².

Pendant ce temps-là, le 20 septembre 1792, la France jetait en défi à l'Europe coalisée la proclamation de la République.

La Fayette s'était, dès son arrestation, réclamé de sa qualité de citoyen américain et il avait demandé à son ami William Short de venir le chercher. Short exprima à Gouverneur Morris ses regrets de ne pouvoir intervenir, leur ami ayant été pris comme Français et non comme Américain³. De son côté, Gouverneur Morris ne resta pas inactif. Il prévint Washington. **Pauvre Lafayette !** écrivait-il le 23 octobre 1792. **Je suis obligé de garder la lettre que vous lui écrivez**⁴. Il rédigea une pétition que Mme de La Fayette devait envoyer au roi de Prusse, ordonna au banquier des États-Unis à Amsterdam de mettre dix mille florins à la disposition de La Fayette et prêta cent mille livres à la marquise pour payer les dettes de son mari⁵. Quand celle-ci fut arrêtée, il s'entremet pour obtenir sa liberté ; il correspondait aussi avec Short pour tâcher d'avoir des nouvelles du prisonnier et il recevait la réponse suivante, en date de La Haye, 7 décembre 1792 :

Quant à notre compatriote arrêté, et au sujet duquel vous désirez avoir des informations, tout ce que je puis vous dire, c'est qu'on observe le secret le plus impénétrable à son égard et à celui de ses compagnons d'infortune. Il est certain qu'il est l'homme de France que les Autrichiens et les Prussiens haïssent le plus. Le désir de la vengeance leur a fait commettre l'injustice la plus flagrante et la violation la plus honteuse du droit des gens. Convaincus de cela eux-mêmes, ils veulent sans doute étouffer l'affaire et les victimes aussi⁶.

En effet, la haine contre La Fayette se déchaînait de plus en plus. Les émigrés se réjouissaient de sa prise et de sa captivité. Rivarol se faisait leur porte-parole en publiant, à Liège, un pamphlet, qui se vendait vingt sols, et qui avait pour titre :

¹ Le *Moniteur* du 4 octobre 1792 (t. XIV, p. 110) rapporte une correspondance de Luxembourg, 21 septembre, où il est raconté que La Fayette se plaignit du lieu où on l'enferma et dit : **Je vais être bien mal**, et que le bas officier qui le gardait lui répondit, en lui tournant le dos : **Votre roi est bien plus mal encore**.

² Ces détails sont empruntés à la lettre que La Fayette écrivit, de Magdebourg, le 22 juin 1793, à la princesse d'Hénin.

³ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 367.

⁴ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. II, p. 203.

⁵ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 373, 374 et 379.

⁶ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 372.

*De la vie politique, de la fuite et de la capture de Monsieur La Fayette*¹. Ces attaques passionnées rendirent encore plus active la surveillance exercée sur le général. Le 31 décembre 1792, on le transféra avec ses trois compagnons dans la forteresse de Magdebourg². Mis au secret le plus absolu, il en fut réduit à écrire, le 13 mars 1793, à la princesse d'Hénin, avec un cure-dents, sur une feuille de papier échappée à la vigilance de ses geôliers. La description qu'il fait de son cachot montre quel raffinement de cruauté déployait le gouvernement prussien à l'égard de son captif :

Imaginez-vous une ouverture pratiquée sous le rempart de la citadelle et entourée d'une haute et forte palissade ; c'est par là qu'en ouvrant successivement quatre portes, dont chacune est armée de chaînes, cadenas, barres de fer, on parvient, non sans peine et sans bruit, jusqu'à mon cachot, large de trois pas et long de cinq et demi. Le mur du côté se moisit, et celui du devant laisse voir le jour, mais non le soleil, par une petite fenêtre grillée. Ajoutez à cela deux sentinelles dont la vue plonge dans notre souterrain, mais en dehors de la palissade pour qu'ils ne parlent pas.

Le souvenir de la Bastille ne devait-il pas hanter les rêves de celui qui avait tant contribué à abattre cette citadelle du pouvoir absolu ?

Dans cette même lettre, La Fayette raconte que, quelque soin qu'on ait mis à les *tantaliser* par la privation de nouvelles, il a néanmoins appris les succès des armées françaises, les nouvelles infamies de M. d'Orléans, l'assassinat du roi, où toutes les lois de l'humanité, de la justice et du pacte national ont été foulées aux pieds, et l'abominable meurtre de mon vertueux ami La Rochefoucauld. Il dit que les États-Unis avaient fait déposer à Magdebourg mille florins, ce qui m'empêchera, à la fin de mon argent, de vivre au pain et à l'eau. Enfin, il s'informe des siens et, touchante préoccupation de la part d'un captif, il demande ce qu'on a fait de son habitation de Cayenne : *J'espère, écrit-il, que ma femme se sera arrangée pour que les noirs qui la cultivent conservent leur liberté*³.

¹ *De la vie politique, de la fuite et de la capture de M. La Fayette, morceau tiré de l'Histoire de la Révolution par M. de Rivarol l'ainé ; Liège, 1792, in-12 de 16 pages. (Bibl. nat., Ln27 10916.)* — Voici la conclusion de ce violent pamphlet : *Tel est La Fayette tiré du labyrinthe politique où il avait égaré sa vie ; telle est sa vraie nature, prise dans les replis de son cœur et dans les détours de son esprit. Ce n'est point un homme décidé entre la sottise et la scélératesse, mais un homme qui se compose sans cesse de l'une et de l'autre ; toujours faux dans les plans, toujours cruel dans l'exécution, absurde dans l'ensemble et criminel dans les détails.*

² Dans le transfert de Wesel à Magdebourg, La Fayette passa par Hamm et s'arrêta dans une auberge, où arrivèrent en même temps Monsieur et le comte d'Artois, venant de Dusseldorf. Le comte d'Espinhal, qui rapporte ce détail, ajoute : *On peut bien penser que ni les princes, ni personne de la suite ne communiquèrent avec les prisonniers. Le seul comte Charles de Damas, avec l'agrément de Monsieur, fut voir La Fayette, en reconnaissance de ses bons offices, lors de sa détention à Paris, après l'arrestation du roi à Varennes. (Cf. *Revue rétrospective*, 1894, p. 312.)*

³ Cette maison de Cayenne avait été acquise par La Fayette en 1785. Elle fut vendue, en vertu du décret de confiscation des biens du général, et, malgré les réclamations de Mme de La Fayette, les esclaves le furent également. Ceux-ci ne furent affranchis que par le décret de février 1794. (Cf. *Mémoires de La Fayette*.)

Sa femme ne l'oubliait pas : dès le 8 octobre 1792, elle avait réclamé la protection de Washington en faveur de son mari et disait :

Dans cet abîme de misère, l'idée de devoir aux États-Unis et à Washington la vie et la liberté de La Fayette fait luire un rayon d'espoir dans mon cœur. J'espère tout de la bonté du peuple chez lequel il a contribué à former un modèle de cette liberté dont il est maintenant la victime.

Washington, très affecté de la triste situation de son ami, mais forcé par sa situation de chef de gouvernement à une grande prudence, répondit, le 31 janvier 1793, à Mme de La Fayette. Il lui faisait savoir qu'il déposait chez M. Nicholas Van Staphorst, d'Amsterdam, deux mille trois cent dix florins, dont elle pouvait disposer. **Cette somme, disait-il, est le moins dont je sois redevable pour les services que m'a rendus le marquis de La Fayette et dont je n'ai jamais reçu le compte**¹. Cette lettre n'était pas encore parvenue à Mme de La Fayette, quand celle-ci, étonnée de ne pas recevoir de réponse, écrivit de nouveau, le 13 mars 1793, à Washington pour se plaindre de son silence :

S'il m'est réservé de revoir mon époux et d'être réunie à lui, ce doit être grâce à votre bonté et à celle des Etats-Unis. Je ne puis rien faire pour lui ; je ne peux ni recevoir une ligne de lui, ni lui écrire. Tel est le traitement que j'éprouve, mais je ne ferai aucune démarche qui soit indigne de celui que j'aime, ou de la cause à laquelle il n'a jamais cessé d'être fidèle.

En même temps Washington écrivait, de Philadelphie, le 16 mars 1793, à la marquise, pour lui exprimer sa douleur et l'assurer de son inaltérable affection à l'égard de son mari².

Dans son cachot de Magdebourg, La Fayette réussissait parfois à tromper la surveillance de ses gardiens. C'est ainsi qu'un jour il reçut un numéro du journal *la Minerve*, rédigé à Hambourg, par le publiciste d'Archenholtz, et où on parlait de lui avec sympathie. Touché de ce procédé, le prisonnier écrivit, le 27 mars 1793, à celui-ci pour lui raconter sa triste aventure et lui confier ses espérances :

Est-il possible, au reste, d'échapper à tant de barrières, de gardes et de chaînes ? Pourquoi non ? Déjà un cure-dents, de la suie, un morceau de papier ont trompé mes geôliers. Déjà, au péril de la vie, on vous portera cette lettre.

Ces projets d'évasion, quelque chimériques qu'ils parussent, soutenaient le captif. Grâce à un dévouement, il put écrire, le 22 juin, à la princesse d'Hénin :

Alexandre Lameth a été si mal qu'il a fallu l'enterrer tout à fait ou lui donner un peu d'air. Le général, après avoir bien injurié le médecin, s'en est cependant remis au choix du roi, qui cette fois n'a pas voulu la mort. Il en est résulté que

¹ Cf. Jared Sparks, t. X, p. 314.

² Le 15 mars 1793, Jefferson écrivait, de Philadelphie, à Gouverneur Morris que le Président avait vu avec satisfaction que les ministres des Etats-Unis en Europe se préoccupaient de la triste situation de La Fayette. (Cf. *The Writings of Jefferson*, t. III, p. 524.)

chacun de nous, à différentes époques de la journée, est conduit par un officier de garde dans un petit jardin qui occupe un coin du bastion et s'y promène pendant une heure avec lui. Jamais sultane favorite ne fut plus sévèrement dérobée à l'approche des curieux. Mais enfin, après plus de cinq mois, j'ai éprouvé, non sans saisissement, le contact de l'air extérieur, j'ai revu le soleil et je m'en trouve bien.

Cette heure de promenade et la réception de lettres de sa femme et de la princesse, une visite du duc de Brunswick, *frère du grand manifesteur*, tout cela ragaillardit La Fayette, dont la robuste constitution et l'inaltérable sérénité d'esprit défiaient toutes les rigueurs de la coalition. Aussi, le 4 juillet 1793, en dépit de ses gardiens, il célébra le dix-septième anniversaire de la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis en envoyant l'hommage de sa sympathie ? à Pinkney, ministre des Etats-Unis à Londres, dont la bienfaisante intervention avait obtenu des *geôliers couronnés* de lui laisser apprendre que sa femme et ses enfants vivaient.

Entouré, comme je le suis, de fossés, de remparts, de gardes, de doubles grilles et de palissades ; renfermé sous un quadruple rang de portes, de barres, de grillages, dans un étroit et humide souterrain, et condamné à toutes les tortures morales et physiques qu'une tyrannie vindicative peut amonceler sur moi, j'ai pourtant la satisfaction de tromper aujourd'hui la bande couronnée et ses vils agents, en vous adressant l'hommage de ma sympathie... Grâce à votre bienfaisante intervention, mon cher Monsieur, les geôliers couronnés ont, après un silence de huit mois, consenti à me laisser apprendre que ma femme et mes enfants vivaient ; veuillez leur faire savoir que ma santé est passablement bonne. Faites parvenir à mon général révérend et paternel ami mes tendres respects ; rappelez-moi au souvenir de mes amis en Amérique. J'ai laissé au compte des États-Unis les deux milles florins qui ont été déposés à la banque, d'une manière si secourable pour moi. Je tire sur elle à mesure que j'ai besoin d'argent ; de manière que, si je mourais, ou si, par quelque heureux hasard, auquel je pense toujours, je sortais d'ici avant que cette somme fût dépensée, Sa Majesté prussienne fût responsable de ce qui resterait.

Le 16 juillet 1793, La Fayette, qui lisait en cachette les Mémoires du baron de Trenck et les méditait, s'entretint avec la princesse d'Hénin et donna son opinion sur Dumouriez, dont il avait, disait-il, pénétré les traîtres desseins. Le 2 octobre, il écrivit à sa femme ; le 24, il fit discrètement allusion, dans une lettre à la princesse, à ses espérances d'évasion¹, mais tous ses projets échouèrent, car La

¹ Cf. aux Pièces justificatives, n° XXVIII, le texte de cette lettre inédite de La Fayette à la princesse d'Hénin, qui fait partie de ma collection révolutionnaire et n'a pas été insérée dans les *Mémoires*.

Fayette fut brusquement séparé de ses compagnons d'infortune Alexandre Lameth, Bureaux de Pusy et César de La Tour-Maubourg, et transféré au fond de la Silésie, à Neisse, où il arriva le 16 janvier 1794¹.

¹ Avant de quitter Magdebourg, il écrivit, le 3 janvier 1794, à la princesse d'Hénin, à La Colombe et au roi de Pologne. (Cf. *Mémoires de La Fayette*.)

XXI

La Fayette correspond, de Neisse, avec la princesse d'Hénin et La Tour-Maubourg (27 janvier et 6 mars 1794). — Il est rendu aux Autrichiens et conduit à Olmütz, avec La Tour-Maubourg et Bureaux de Pusy. — Il est privé de toute correspondance. — Tentative du Dr Bollmann et du fils du major Huger pour le faire évader (8 novembre 1794). — Il fuit, mais est rattrapé et reconduit dans son cachot. — Mémoire de Lally-Tollendal au roi de Prusse. — Articles de Joseph Mascret. — Mise en liberté de Mme de La Fayette (22 janvier 1795). — Elle se rend à Altona et gagne Vienne, à l'aide d'un passeport américain. — Le fils de La Fayette se rend en Amérique et est très bien accueilli par Washington. — Mme de La Fayette obtient une audience de l'empereur d'Allemagne et lui arrache l'autorisation d'aller, avec ses filles, partager la captivité de son mari (24 octobre 1795). — Elle rejoint son mari à Olmütz et est soumise à un traitement rigoureux. — Mauvais état de la santé de La Fayette. — Elle conte à Mme de Tessé les agissements de ses geôliers. — Vaines protestations auprès de l'empereur et des ministres. — On lui refuse d'aller consulter un médecin à Vienne. — Démarches faites par Washington. — Lettre de lui à l'empereur d'Allemagne (15 mai 1795), et au duc de Liancourt (25 juillet). — Correspondance entre Mme de Staël et Gouverneur Morris. — Démarche de celui-ci auprès du baron de Thugut (18 décembre 1796). — Intervention du général Fitz-Patrick, de Fox, Sheridan et Wilberforce à la Chambre des Communes d'Angleterre (16 décembre 1796). — Négociations commencées par le Directoire. — Mme de Staël implore Barras. — Barras charge Bonaparte de cette difficile mission. — Lettres de Carnot à Clarke et à Moreau (5 mai et 13 juin 1797). — Enquête du marquis de Chasteler auprès des prisonniers d'Olmütz (25 juillet 1797). — Engagement pris par eux de quitter les Etats autrichiens. — Refus de l'empereur de les mettre en liberté. — Lettre de Carnot à Bonaparte (1er août 1797). — Mission de Louis Romeuf. — Le baron de Thugut consent à remettre les captifs entre les mains du consul américain à Hambourg. — La Fayette et ses compagnons quittent Olmütz, le 19 septembre 1797, et se rendent à Hambourg, en passant par Dresde et Leipzig. — Ils arrivent à Hambourg le 4 octobre 1797, chez le consul américain Parish, et Gouverneur Morris accomplit la formalité de la mise en liberté. — L'empereur déclare qu'il a libéré La Fayette par égard pour les Etats-Unis.

A peine installé dans sa nouvelle prison de Neisse, La Fayette s'empresse de tranquilliser la princesse d'Hénin sur son sort, par une lettre, datée du 27 janvier 1794. Il recevait de temps à autre des nouvelles de son amie, et cet échange d'idées le réconfortait. La Tour-Maubourg était enfermé à Glatz, et sa sœur était venue l'y rejoindre. La Fayette obtint de correspondre avec son ancien compagnon et lui écrivit le 6 mars. Des échos de France lui parvenaient parfois : les gazettes lui apprirent le supplice de Malesherbes.

Le gouvernement prussien se lassait d'avoir en garde des prisonniers dont on réclamait de toutes parts la liberté, et il voulait se décharger (le ce soin sur le gouvernement autrichien. Des négociations se poursuivaient entre les deux Cabinets. Le 15 février 1794, le ministre Thugut fit un rapport à l'empereur d'Allemagne sur ce sujet¹. Enfin, la décision de restituer aux Autrichiens les

¹ Cf. Max Büdinger, *La Fayette in Oesterreich*.

captifs ayant été prise, le 17 mai 1794. La Fayette quitta Neisse¹, avec La Tour-Maubourg et Bureaux de Pusy, qui venaient de le rejoindre, et tous trois furent remis à une escorte autrichienne, chargée de les conduire à Olmütz. Enfermé dans la forteresse de cette ville, La Fayette éprouva que les rigueurs autrichiennes surpassaient encore celles des Prussiens. Par un raffinement de cruauté, on lui interdit toute correspondance.

Cependant, un jeune Hanovrien, le Dr Justus-Erich Bollmann², qui se trouvait alors à Londres³, méditait les moyens de faire évader La Fayette. Etant à Paris en 1792, il avait été un des admirateurs du général et avait exprimé ses sentiments dans une lettre à son père : *La Fayette, disait-il, est vraiment un grand homme ; sa conduite est irréprochable et son âme est noble*⁴. Après la journée du 10 août, il avait offert à M de Staël de conduire en Angleterre l'ex-ministre Narbonne, qu'elle tenait caché chez elle, et il avait heureusement accompli sa mission⁵. Bollmann revint en Allemagne, d'abord à Breslau, puis à Brunn. Il fit deux voyages à Olmütz, en juillet et en septembre 1794, se mit en relations avec le médecin de la prison et parvint à faire tenir à La Fayette un billet où il lui donnait des nouvelles des siens et l'avertissait de sa présence et de ses projets. Le captif reçut cette bienfaisante missive, la lut et la brûla. Entre temps, Bollmann était allé à Vienne. Dans un café de cette ville, il rencontra un jeune Américain, venu dans la capitale de l'Autriche pour étudier la chirurgie. Il se nommait Francis Huger et était fils du major chez lequel La Fayette avait débarqué en 1777. La connaissance fut bientôt faite ; on parla du général et de sa captivité ; Bollmann exposa ses desseins et son nouvel ami s'y associa. Tous deux se rendirent à Olmütz, où ils passèrent pour des naturalistes anglais⁶. Bollmann fit connaître son retour à La Fayette, qui, le vendredi 17 octobre 1794⁷, répondit à son *sensible et généreux ami* sur les marges d'un roman, avec de l'encre de Chine et du jus de citron. Après des protestations de reconnaissance, il lui mandait qu'il avait obtenu de faire des promenades pour raison de santé et il lui indiquait ses heures de sortie. Il lui écrivit une seconde fois en anglais⁸, pour compléter les renseignements.

¹ Le 16 mai 1794, il annonça son départ à la princesse d'Hénin.

² Justus-Erich Bollmann avait vingt-cinq ans. Il était né à Hoya, sur le Weser, le 10 mars 1769 ; il mourut à Kingston, dans la Jamaïque, le 10 décembre 1821. (Cf. Friedrich Kapp, *Justus-Erich Bollmann* ; Berlin, Springer, 1880, in-8°.)

³ Bollmann écrivait de Londres à son père, le 30 mars 1794, et lui rendait compte des débats qui avaient lieu au Parlement anglais entre Burke et Pitt relativement à la captivité de La Fayette. (Cf. Friedrich Kapp, p. 197 à 199.)

⁴ Cf. dans Friedrich Kapp, p. 71, la lettre de Bollmann à son père, écrite de Paris le 17 juillet 1792.

⁵ Cf. Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, éd. Charpentier, t. Ier, p. 260. — Bollmann descendit à Londres, dans Kensington Square, chez Talleyrand. (Cf. Friedrich Kapp, p. 79.)

⁶ Cf. dans l'ouvrage de M. Friedrich Kapp le chapitre intitulé : *Bollmann und die Flucht La Fayette's aus Olmütz*, p. 209 à 250.

⁷ Cette lettre est reproduite dans les *Mémoires de La Fayette* sous la date du 10 octobre 1794, et dans l'ouvrage de M. Friedrich Kapp, à la page 424, sous celle du vendredi 17 octobre 1794, qui est certainement la véritable, puisque le jour concorde avec le millésime du mois. D'ailleurs les deux textes présentent entre eux des différences, et celui des Mémoires fait une seule lettre de celle du 17 octobre et de la missive en anglais, reproduite par M. Kapp.

⁸ Cette lettre est publiée par M. Kapp, p. 429.

Grâce à ces indications, le projet put être mis à exécution. Le 8 novembre, Bollmann et Huger se trouvèrent sur la route où passait la voiture qui renfermait La Fayette. Celui-ci descendit, se débarrassa de son cocher en renvoyant faire une commission et en lui donnant quelque argent pour aller boire au cabaret ; puis il saisit, comme pour l'examiner, le sabre de son gardien. A ce moment, les deux amis accoururent et menacèrent d'un pistolet le geôlier, qui se sauva pour aller chercher du secours, tandis que La Fayette montait sur un cheval et partait au galop, avec le docteur Bollmann. Mais le fugitif se trompa de route, perdit les traces de son ami, et finalement fut arrêté à Sternberg, à huit lieues d'Olmütz. Réintégré le lendemain dans son cachot, il fut soumis à un régime encore plus sévère, tandis que ses libérateurs étaient condamnés à six mois de travaux forcés.

La Fayette était donc plus isolé que jamais, quoique ses amis, en France, en Angleterre et en Amérique, ne négligeassent rien pour adoucir les rigueurs de sa captivité et obtenir sa libération. Washington avait fait des démarches en sa faveur, mais sans succès, et le royaliste Lally-Tollendal avait rédigé un mémoire au roi de Prusse pour solliciter la mise en liberté de son ancien collègue¹. Il faisait valoir que *c'est pour avoir voulu sauver Louis XVI que La Fayette s'est perdu*. Il affirmait que le général n'avait été ni la cause, ni même une des causes de la Révolution, et il disait :

Il y a joué un grand rôle, mais ce n'est pas lui qui a fait la pièce ; et peut-être ce qu'il y a de mieux à dire, c'est qu'il n'a participé à aucun mal qui ne se fût fait sans lui, tandis que le bien qu'il a fait l'a été par lui seul.

Les publicistes étrangers publiaient des articles en sa faveur ; le douaisien Joseph Masclat, réfugié à Londres, ne cessait de dénoncer les rigueurs exercées contre les captifs d'Olmütz, dans le *Morning Chronicle* ou dans les journaux de Hollande et de Hambourg².

Mme de La Fayette sortit de prison le 22 janvier 1795³ et elle n'eut plus désormais d'autre idée que de rejoindre son mari et d'aller le consoler⁴. Après d'infructueuses démarches, elle obtint, grâce à Boissy d'Anglas, un passeport pour se rendre à Hambourg. Elle avait eu soin d'envoyer en Amérique son fils

¹ Le mémoire de Lally-Tollendal au roi de Prusse fut publié à Paris en 1795, à l'insu de son auteur, sous ce titre : Mémoire de Lally-Tollendal au roi de Prusse pour réclamer la liberté de La Fayette. (Bibl. nat., Ln27 10917.)

² Cf. Jules Cloquet, p. 51 et 52.

³ Mme de La Fayette, mise en liberté une première fois en décembre 1792 et rentrée au Puy, avait envoyé son fils en Angleterre avec son précepteur. Elle fut arrêtée de nouveau le 21 brumaire an II (12 octobre 1793), mais ne fut conduite que le 11 prairial (30 mai 1794) à Paris, où on l'écroua, le 19 (7 juin), à la Petite-Force (Cf. Henry Mosnier, p. 32 à 39) et, le 7 messidor (25 juin) à la prison de l'Egalité (Cf. catalogue Lucas de Montigny, n° 1637). Pendant sa captivité, sa belle-mère, la maréchale de Noailles, sa mère la duchesse d'Ayen, et sa sœur, la vicomtesse de Noailles, avaient péri sur l'échafaud le 4 thermidor an II (22 juillet 1794).

⁴ Washington écrivit, le 5 juin 1795, à Mme de La Fayette pour la féliciter de sa mise en liberté. (Cf. Jared Sparks, t. XI, p. 30.)

Georges, avec son précepteur, M. Frestel, et Washington avait accueilli paternellement le jeune homme, qui portait son nom¹.

Le 5 septembre 1795, Mme de La Fayette, accompagnée de ses deux filles, s'embarqua à Dunkerque² et arriva à Altona. où elle retrouva sa tante la comtesse de Tessé et sa sœur la marquise de Montagu³. Elle s'arracha à la joie de cette réunion inespérée, après de si tragiques événements, pour continuer ses démarches. Elle se fit délivrer par Parish, consul des États-Unis à Hambourg, un passeport au nom de Mme potier, américaine, et s'en servit pour se rendre à Vienne. Là, elle profita des anciennes relations de sa famille avec le prince de Rosenberg, grand chambellan, pour obtenir, à l'insu des ministres, une audience de l'empereur. Le souverain se laissa fléchir et lui permit, le 24 octobre 1795, d'aller partager, avec ses filles, la captivité de son mari dans la prison d'Olmütz⁴. Elle partit aussitôt avec ses filles ; leur arrivée auprès de La Fayette, privé depuis si longtemps de nouvelles des siens, causa au captif une grande surprise et une grande joie. Mais le traitement ne fut pas moins rigoureux, malgré les promesses de l'empereur d'Allemagne, pour la femme et les filles de La Fayette que pour lui-même. Elles avaient trouvé le prisonnier dans un état effrayant de maigreur et de dépérissement. Cette longue et dure réclusion avait enfin miné cette vigoureuse constitution et avait mis l'infortuné à deux pas du tombeau. La présence de ces êtres si chers le rappela à la vie. Mme de La Fayette a conté, dans une lettre à sa tante, Mme de Tessé, en date du 10 mai 1796, quels procédés on employait à l'égard des prisonniers d'Olmütz :

On entre chez nous à huit heures pour le déjeuner, et je suis ensuite enfermée chez mes filles jusqu'à midi. On nous réunit pour dîner, et, quoiqu'on rentre deux fois pour prendre les plats et apporter le souper, nous restons ensemble jusqu'à ce qu'on vienne, à huit heures, remettre mes filles dans leur cage. Les clefs sont portées chaque fois chez le commandant et s'y renferment avec des précautions fort ridicules. On paye, sur mon argent, notre dépense à

¹ Le 7 septembre 1795, Washington écrivit à ce sujet à George Cabot : Il est inutile de vous exprimer tous les sentiments que j'ai éprouvés à la réception de la lettre du jeune La Fayette ; elle me rappelait vivement les mérites de son père, ses services, ses souffrances, et l'ancienne amitié qui nous unissait. Je veux seulement vous assurer que mon plus cher désir est de servir de père à ce jeune homme et de devenir son meilleur ami. Mais comment lui être ainsi utile ? Je dois songer à la position où se trouve son père vis-à-vis du gouvernement français, et à ma propre situation comme président des États-Unis. En conséquence il conseillait au jeune homme de ne pas venir à Philadelphie, mais d'entrer à l'Université de Cambridge. Cabot répondit que le tuteur de Georges La Fayette, M. Frestel, resterait chargé de son éducation et que tous deux iraient à New-York et se retireraient dans la maison de campagne de La Colombe, l'ancien aide de camp du général. Washington écrivit, le 22 novembre 1795, au jeune Georges pour l'assurer de son affection et lui dire de se rendre à New-York avec son tuteur près du colonel Hamilton. Pour commencer à remplir mon rôle de père, je vous engage à vous appliquer sérieusement à vos études. Votre jeunesse doit être employée utilement, pour que vous méritiez, à tous égards, d'être considéré comme le digne fils de votre illustre père. (Cf. Jared Sparks, t. XI, p. 66, et traduction Guizot, t. IV, p. 12 à 20.)

² Cf. Max Büdinger, *La Fayette in Oesterreich*.

³ Cf. *Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu*, p. 215.

⁴ Cf. dans les *Mémoires* la lettre de Mme de La Fayette à la comtesse de Tessé, en date du 10 mai 1796.

toutes trois, et nous avons plus à manger qu'il ne faut ; mais tout cela est d'une saleté inexprimable¹.

En vain Mme de La Fayette protesta contre cet indigne traitement ; en vain, elle demanda à aller le dimanche à la messe et à être servie par les domestiques de son mari en vain, elle écrivit à l'empereur d'Allemagne, le 6 février 1796, au ministre de la guerre, au commandant d'Olmütz le 4 avril ; ses lettres restèrent sans réponse. Elle ne put pas même obtenir d'aller consulter à Vienne des médecins sur le mauvais état de sa santé. Elle se consolait en écrivant, avec un cure-dents et un petit morceau d'encre de Chine, la vie de sa mère sur les marges d'un volume de Buffon². Cette situation intolérable menaçait de se prolonger, quoique de plus en plus l'opinion publique s'émût de tant d'infortune et que les amis du captif continuassent leurs protestations.

Washington n'oubliait pas son ami, et, bien que forcé par ses fonctions à une grande prudence, il faisait des démarches et se tenait au courant de tout ce qui concernait le prisonnier. Il avait appris, par le Dr Bollmann et Francis Huger, qui s'étaient réfugiés en Amérique, les détails de la malheureuse tentative d'évasion du captif, et il savait, par les gazettes, que Mme de La Fayette avait rejoint son mari à Olmütz. Il entretenait une correspondance avec James Monroe, ministre des États-Unis à Paris³. Le 20 février 1796, il écrivait à Thomas Pinkney, consul américain à Londres :

Je vous dirai franchement que mon cœur souffre de voir cet homme honorable traité d'une manière aussi cruelle et que je souhaite vivement sa délivrance. Comme président des États-Unis, je ne dois pas engager le gouvernement dans une démarche dictée uniquement par mes goûts particuliers. Le caractère public dont je suis revêtu m'empêche d'agir, dans cette circonstance, comme je le ferais si j'étais simple citoyen. Cependant tel est mon désir de contribuer, autant que je le puis, à une action aussi louable, que je ne trouverais pas mauvais que vous fissiez connaître à l'ambassadeur d'Autriche à Londres le vœu du peuple et le mien, afin qu'il puisse, s'il le juge convenable, en informer sa Cour⁴.

¹ Masplet inséra, dans le *Morning Chronicle* du 4 novembre 1796, une lettre d'un soi-disant officier autrichien, datée d'Olmütz, 15 août 1796, et où se trouvaient des détails circonstanciés sur la misère de La Fayette, de sa femme, de ses filles et de ses compagnons. La lettre était, paraît-il, d'un des prisonniers, César de la Tour-Maubourg ; elle fut traduite et imprimée en 1797, à Paris, sous le titre : *Lettre d'un officier autrichien à son frère*. (Cf. Bibl. nat., Ln27 10918.)

² Cf. *Vie de Mme de La Fayette*, p. 376, et *La marquise de Montagu*, p. 293.

³ James Monroe écrivit de Paris, le 3 janvier 1796, à Washington. Il lui manda qu'il était impossible de dire pour le moment quelle sera la disposition finale de la France envers La Fayette, mais que les erreurs de la tête seront pardonnées quand les passions seront apaisées. Il exprimait l'espoir de servir la cause du prisonnier et de faire une démarche auprès du gouvernement autrichien, avec l'autorisation du président. (Cf. Jared Sparks, t. XI, p. 31.)

⁴ Cf. Washington, *correspondance et écrits, mis en ordre par Guizot*, t. IV, p. 30.

Washington fit plus ; il écrivit, le 15 mai 1796, une lettre confidentielle à l'empereur d'Allemagne, où il lui exposait que les Américains et lui-même gardaient une profonde reconnaissance des services rendus par La Fayette et s'intéressaient à son sort ; que sa longue captivité et ses malheurs le recommandaient à la pitié de tous, et il ajoutait :

Souffrez donc, Sire, qu'en cette occasion je sois l'interprète du vœu général, et laissez-moi vous supplier de lui accorder la permission de venir dans ce pays, sous quelque condition ou restriction qu'il plaise à Votre Majesté d'imposer¹.

Le duc de Liancourt ayant écrit, le 25 juillet 1796, à Washington en faveur de La Fayette, le président des États-Unis lui exposa en termes précis, le 8 août, quelle était sa situation dans cette affaire délicate :

Par rapport à M. de La Fayette, je puis vous assurer, sans vous ennuyer des détails, que tout ce que mon amitié sincère a pu me porter à entreprendre, et tout ce que mon devoir m'a permis de faire, a été essayé par moi pour sa délivrance... Personne autant que moi ne compatit aux douleurs et à la pénible situation de cette noble famille ; mais il est malheureusement trop certain que M. le marquis de La Fayette, bien qu'il soit par le fait enfant adoptif de notre pays, ne peut être réclamé comme citoyen par notre gouvernement, ni par notre peuple, malgré l'attachement réel et bien mérité que lui ont acquis ses services. Nous ne pouvons qu'exprimer des vœux bien sincères pour sa délivrance. Tenter davantage ne le servirait pas et pourrait plonger les États-Unis dans de graves embarras².

Mme de Staël s'employait activement à la délivrance de La Fayette. Elle écrivait, de Coppet, le 21 septembre 1796, à Gouverneur Morris, qui était alors à Vienne :

Ouvrez la prison de M. de La Fayette. Vous avez déjà sauvé la vie de sa femme, sauvez toute la famille. Payez la dette de votre pays. Quel plus grand service peut-on rendre à sa patrie que d'acquitter les dettes de sa reconnaissance ? Y a-t-il une calamité plus rigoureuse que celle qui a frappé La Fayette ? Jamais plus éclatante injustice a-t-elle attiré l'attention de l'Europe ?³

Gouverneur Morris ayant répondu que la question était difficile, Mme de Staël lui répliqua, le 2 novembre 1796 :

Il paraît certain que l'empereur a reçu Mme de La Fayette avec bonté, qu'il lui a permis de lui écrire, et qu'il n'avait jamais reçu ses lettres... Il me semble que si vous parliez, pendant une heure seulement, à ceux de qui dépend son sort, tout serait décidé⁴.

¹ Cf. le texte complet de cette remarquable lettre aux *Pièces justificatives*, n° XXIX.

² Cf. Washington, *correspondance et écrits*, mis en ordre par Guizot, t. IV, p. 50.

³ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 417.

⁴ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 419.

D'ailleurs, Gouverneur Morris, qui avait reçu une lettre de la marquise de Montagu, en date de Ploën. 27 novembre 1796, le priant d'intervenir auprès du gouvernement autrichien. rendit visite, le 18 décembre, au baron de Thugut et lui parla de La Fayette. Le ministre autrichien nia qu'on exerçât aucuns mauvais traitements envers le captif et déclara que sa femme pourrait quitter la prison quand elle le voudrait. Il ajouta que La Fayette serait probablement délivré à la paix. Gouverneur Morris exhorta, le 19 décembre, Mme de La Fayette à la patience et fit passer à Thugut, le 31, une lettre de celle-ci¹.

En Angleterre, les amis de La Fayette protestaient, à la Chambre des Communes, contre sa détention. Le 16 décembre 1796, le général Fitz-Patrick souleva un débat à ce sujet et termina son discours en ces termes :

Je fais la motion qu'il soit présenté au roi une humble adresse disant qu'il paraît à cette Chambre que la détention du général La Fayette et celle de MM. La Tour-Maubourg et Bureaux de Pusy dans la prison de l'empereur d'Allemagne, allié de Sa Majesté, sont extrêmement injurieuses et préjudiciables à Sa Majesté Impériale et à la cause commune des alliés.

En vain Fox, Sheridan et Wilberforce appuyèrent cette motion en termes éloquentes ; la Chambre la repoussa, sur les observations de Pitt. qui invoqua la neutralité de la Grande-Bretagne.

En France, le Directoire exécutif avait commencé des négociations par l'intermédiaire du général Clarke. Mme de Staël avait plaidé avec chaleur la cause de La Fayette auprès du général Pichegru, qui l'écouta avec froideur, et de Barras, qui ne fut pas insensible à ses objurgations. A ce dernier elle dit, si nous en croyons Barras lui-même :

Vous, cher Barras, qui n'êtes point glacé, vous qui avez une aime de Provence, comme je les aime, je m'adresse à vous comme citoyen, comme républicain, comme membre du Directoire... Barras, il faut que nous rendions La Fayette à la France, à la République. Je garantis qu'il en sera le meilleur citoyen, après vous, s'entend.

Barras promit à Mme de Staël de prendre en main les intérêts de son protégé. Il en parla à ses collègues Reubell et La Révellière-Lépeaux, et tous trois exprimèrent le regret de n'avoir pas songé à La Fayette, lors de l'échange conclu avec l'Autriche pour la fille de Louis XVI. Barras proposa de charger Bonaparte de cette négociation, et il en écrivit au général, qui accepta la mission². Carnot, de son côté, mandait à Clarke, le 16 floréal an V (5 mai 1797) :

Obtenez provisoirement, si vous le pouvez, la liberté de La Fayette, Bureaux-Pusy et La Tour-Maubourg. L'honneur national est intéressé à ce qu'ils sortent des cachots, où ils

¹ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 420 à 424.

² Cf. *Mémoires de Barras*, t. III, pp. 50 et 51.

ne sont retenus que parce qu'ils ont commencé la Révolution¹.

Le 25 prairial (13 juin 1797), il écrivait au général Moreau que le Directoire exécutif avait chargé Bonaparte de réclamer auprès de l'empereur, avec lequel nous sommes en négociations de paix, la mise en liberté des prisonniers d'Olmütz. Le gouvernement autrichien, qui avait signé avec la République française les préliminaires de paix à Leoben, le 15 avril 1797, prêta enfin l'oreille aux réclamations qui lui parvenaient de toutes parts et qu'appuyaient les généraux avec lesquels il négociait. Le baron de Thugut se décida à faire une enquête sur la situation des prisonniers et, le 20 juillet, en chargea le marquis de Chasteler. Celui-ci partit de Vienne, le 23, arriva à Olmütz le 24 et se présenta, le 25, à La Fayette, qui le reçut aimablement dans son cachot. Il lui demanda s'il avait à se plaindre de mauvais traitements, et le captif dit qu'il n'aurait pas souffert des traitements personnels, mais que pour tout le reste il était on ne peut plus mal. Il dénonça la barbarie qu'on avait eue de le laisser deux ans sans nouvelles de sa femme et de ses enfants. Le marquis de Chasteler lui dit ensuite que l'empereur le mettrait en liberté bien que la paix avec la France ne soit pas encore définitivement réglée et que Sa Majesté n'ait contracté aucun engagement pour leur délivrance, mais à la condition de ne pas rester dans ses Etats et de partir pour l'Amérique. La Fayette refusa de prendre aucun engagement et demanda à être conduit dans un port tel que Hambourg. Chasteler interrogea aussi Mme de La Fayette, qui logeait dans une seule chambre avec ses deux filles, et qui se plaignit de n'avoir pas été autorisée à se faire soigner d'une maladie scorbutique contractée dans la prison. Il vit Bureaux de Pusy et La Tour-Maubourg. Puis il fit communiquer entre eux les trois amis, qui, depuis trente-huit mois, ne s'étaient pas vus, quoique détenus dans le même lieu et souffrant presque côte à côte. La Fayette et ses compagnons s'engagèrent à ne porter aucune plainte à l'occasion de leur captivité et à ne jamais entrer dans les Etats autrichiens. Chasteler repartit, remit les déclarations à l'empereur, qui, n'en approuvant pas la forme, refusa de délivrer les prisonniers².

Sur ces entrefaites, Carnot écrivait, le 1er août 1797, à Bonaparte :

Sur de nouvelles réclamations que l'on adresse au Directoire, citoyen général, concernant les prisonniers d'Olmütz, le Directoire vous rappelle le désir qu'il vous a manifesté de voir cesser leur captivité le plus tôt possible. Il ne doute pas que vous ne partagiez l'intérêt que leur malheur lui inspire.

Le même jour arrivait à Vienne Louis Romeuf, compatriote de La Fayette, son ancien aide de camp et compagnon de fuite, chargé par Clarke de négocier avec le gouvernement autrichien la mise en liberté des prisonniers. Dès le 9 août, Romeuf faisait connaître à La Fayette l'objet de sa mission, l'entrevue qu'il avait eue avec le baron de Thugut et les nouvelles conditions posées par le gouvernement allemand :

¹ Cf. *Mémoires sur Carnot par son fils*, éd. de 1893, t. II, p. 35.

² Cf. Max Büdinger, *La Fayette in Oesterreich* ; Vienne, 1878, in-8. Les documents diplomatiques autrichiens ont été reproduits dans cet ouvrage et ont apporté une lumière nouvelle sur cette période de la vie de La Fayette. — Cf. aussi *Vie de Madame de La Fayette*, p. 479.

L'empereur renonce à l'arrangement qu'il vous avait présenté. Il n'est plus question d'aucune parole écrite ou verbale de votre part ; mais voici les nouveaux arrangements qui succèdent. Le gouvernement autrichien désire que le consul américain à Hambourg, chez qui vous serez déposé, promette. avant de vous recevoir, de vous engager à quitter cette ville avant douze jours. Il vous sera signifié, à votre débarquement, l'ordre de sortir avant ce terme de tous les États de l'empire de ce côté-ci du Rhin.

Le baron de Thugut avait hâte de se débarrasser de cette affaire désagréable et il écrivait à Clarke, le 12 août, que la mise en liberté aurait eu lieu, si on savait où on devait conduire La Fayette et ses compagnons, car on ne voulait les recevoir ni en Italie, ni en France¹. Le 7 septembre, il exhalait à Colloredo sa mauvaise humeur en ces termes caractéristiques :

Je présume que Sa Majesté daignera approuver que je m'entende avec le conseil de guerre pour que toute cette caravane de La Fayette, femme, enfants et autres compagnons de captivité, soient transportés à Hambourg et consignés à l'Américain, pour qu'il n'en soit plus question, ce de quoi je serai fort aise².

Il y eut encore des retards, contre lesquels protesta Louis Romeuf dans une lettre adressée, le 17 septembre 1797, au baron de Thugut. Enfin, le 19, La Fayette, sa femme et ses deux filles, virent s'ouvrir devant eux les portes de la prison. Ils quittèrent Olmütz sous la garde d'un major autrichien et ils ne purent communiquer qu'à Dresde avec Louis Romeuf. Mme de La Fayette était malheureusement dans un état d'épuisement qui gâtait la joie que le général ressentait de sa liberté. A partir de Leipzig, on se pressait pour les voir et on ne leur ménageait pas les hommages, auxquels la pauvre malade s'efforçait de répondre³. Le 4 octobre, on arriva à Hambourg, chez le consul américain Parish ; celui-ci avertit aussitôt Gouverneur Morris, qui dînait avec le ministre impérial, le baron Buol de Schaüenstein. Tous deux quittèrent la table et montèrent en voiture pour aller accomplir la formalité de la mise en liberté⁴.

Ainsi, après cinq années d'une captivité barbare, La Fayette renaissait à la vie, à la lumière, et était rendu à sa famille et à ses amis. Il devait ce bienfait à la pression de l'opinion publique, justement indignée, aux sollicitations des Etats-Unis et surtout au gouvernement français, qui avait fait insérer dans le traité de paix une clause libératrice⁵. Toutefois l'empereur, ne voulant pas paraître céder

¹ Bonaparte et Clarke avait spécifié dans une note remise au marquis de Gallo, plénipotentiaire allemand, que les prisonniers ne pourraient pas se rendre actuellement en France.

² Cf. Max Büdinger, *La Fayette in Oesterreich*.

³ Cf. *Vie de Madame de La Fayette*, p. 385.

⁴ Cf. *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. Ier, p. 4 ;9.

⁵ Le traité de Campo-Formio ne fut signé qu'après la délivrance de La Fayette, le 17 octobre 1797, mais les prisonniers d'Olmütz auraient, en tout cas, été mis en liberté en vertu de l'article XXI, qui portait : **Tous les prisonniers de guerre faits de part et d'autre, et les otages enlevés ou donnés pendant la guerre, qui n'auraient pas encore été**

à la force, eut soin de déclarer qu'il mettait en liberté La Fayette par égard pour les Etats-Unis¹.

restitués, le seront dans quarante jours, à dater de celui de la signature du présent traité.

¹ Gouverneur Morris dit dans son *Mémorial* (t. Ier, p. 439), à la date du 27 septembre 1797, que le ministre impérial a communiqué une lettre de M. de Thugut, qui dit expressément que ce n'est pas à la demande de la France que l'empereur entend rendre M. de La Fayette, mais que Sa Majesté accorde sa délivrance comme un témoignage de sa considération pour les Etats-Unis d'Amérique.

XXII

La Fayette. La Tour-Maubourg et Bureaux de Pusy remercient Talleyrand. Clarke et Bonaparte (6 octobre 1797). — Il exprime sa reconnaissance à Francis Huger et au général Fitz-Patrick et voit d'Archenholtz et Klopstock. — Il se rend à Wittmold, près de sa belle-sœur la marquise de Montagu et de sa tante la comtesse de Tessé (10 octobre). — Emotion causée par la délivrance des prisonniers d'Olmütz. — Pièce de théâtre, intitulée : Le prisonnier d'Olmütz. — Lettre de Mme de Staël (20 juin 1797). — La Fayette désapprouve le coup d'Etat du 18 fructidor. — Le Directoire fait vendre le reste des biens du général en Bretagne. — Conversations politiques. — Jugement de la marquise de Montagu sur son beau-frère. — La Fayette et sa famille s'installent avec les La Tour-Maubourg au château de Lemkhulen, près de Wittmold. — Il tient rancune à Alexandre Lameth et à Dumouriez (30 novembre et 15 décembre 1797). — Sortie contre les Jacobins. — Il écrit ses Souvenirs en sortant de prison. — Il reçoit la visite de la comtesse de Simiane. — Il applaudit aux succès des Français. — Arrivée de son fils Georges à Lemkhulen (février 1798). — Lettre de Washington. — Il remercie Bonaparte de l'accueil fait à son fils par Joséphine (6 mars 1798). — Louis Romeuf, qui était venu le voir, repart pour l'armée. — Mariage de sa fille aînée Anastasie avec Charles de La Tour-Maubourg (9 mai 1798). — Lettre à Louis Romeuf (23 mai). — Voyage de Mme de La Fayette en France (août 1798). — Il demande au Directoire de laisser rentrer dans leur patrie les officiers qui l'ont accompagné dans sa fuite (27 novembre). — Il s'établit en Hollande, à Vianen, près d'Utrecht. — Lettre de Washington (25 décembre 1798). — Il retrouve les anciens patriotes hollandais de 1787 et notamment le général Van Ryssel. — Il correspond avec la comtesse de Tessé et avec Washington et s'indigne de l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt (mars et mai 1799). — Arrivée de Mmes de Montagu et de Grammont à Vianen (avril 1799). — Départ de Mme de La Fayette pour la France (mai). — Lettre du général à sa femme (16 mai 1799). — Visite de Rouget de Lisle et conversation sur Bailly (28 mai). — Il déplore la mort du général Joubert et applaudit aux victoires de Brune et de Masséna (juillet à octobre). — Mme de La Fayette discute avec Sieyès la question de la rentrée de son mari en France. — Prophétie sur Bonaparte, connétable du parti conventionnel (17 octobre 1799). — Nouvelle du retour de celui-ci d'Égypte et perspicaces considérations à ce sujet (18 octobre). — Il vit à Utrecht et joue aux échecs avec le général Van Ryssel. — Visite de Mme de La Fayette à Bonaparte, qui l'accueille avec grâce. — Lettre de félicitations de La Fayette à Bonaparte (30 octobre). — Lettre à sa femme sur son état d'esprit et sa répugnance à rentrer dans les affaires publiques. — Alexandre Romeuf lui apporte la nouvelle du 18 brumaire et un passeport sous un nom supposé. — La Fayette part aussitôt pour la France (novembre 1799).

Le premier soin de La Fayette et de ses compagnons fut de voir le ministre français à Hambourg, Reinhard, de remercier Talleyrand et le général Clarke, et d'écrire, le 6 octobre 1797, à Bonaparte la lettre suivante :

Citoyen général,

Les prisonniers d'Olmütz, heureux de devoir leur délivrance à la bienveillance de leur patrie et à vos irrésistibles armes, avaient joui, dans leur captivité, de la pensée que leur liberté et leur vie étaient attachées aux triomphes de la République et à votre gloire personnelle. Ils jouissent

aujourd'hui de l'hommage qu'ils aiment à rendre à leur libérateur. 11 nous eût été bien doux, citoyen général, d'aller vous offrir nous-mêmes l'expression de ces sentiments, de voir de près le théâtre de tant de victoires, l'armée qui les remporta et le héros qui a mis notre résurrection au nombre de ses miracles. Mais vous savez que le voyage de Hambourg n'a pas été laissé à notre choix, et c'est du lieu où nous avons dit le dernier adieu à nos geôliers que nous adressons nos remerciements à leur vainqueur.

Dans la retraite solitaire, sur le territoire danois du Holstein, où nous allons tâcher de rétablir les santés que vous avez sauvées, nous joindrons aux vœux de notre patriotisme pour la République l'intérêt le plus vif à l'illustre général, auquel nous sommes encore plus attachés pour les services qu'il a rendus à la cause de la liberté et à notre patrie que pour les obligations particulières que nous nous glorifions de lui avoir, et que la plus vive reconnaissance a gravées à jamais dans nos cœurs.

Salut et respect,

LA FAYETTE, LATOUR-MAUBOURG,
BUREAUX-PUSY.

Le 8 octobre, La Fayette témoigna à Francis Huger et au général Fitz-Patrick sa reconnaissance pour le dévouement qu'ils lui avaient montré. Il vit son généreux ami d'Archenholtz et le poète Klopstock, répondit aux invitations de la famille Parish, puis il se rendit avec sa femme et sa fille à Wittmold, près de Ploën. ils y arrivèrent le 17 octobre 1797 et y furent reçus avec tendresse par la comtesse de Tessé et la marquise de Montagu¹.

La délivrance des prisonniers d'Olmütz causa en Europe une sensation profonde ; leur captivité avait fourni le sujet d'une pièce de théâtre, le *Prisonnier d'Olmütz*, jouée à Paris, le 1er prairial an V (20 mai 1797), et dédiée par son auteur, Préfontaine, à Mme de La Fayette. On y louait l'intervention de Bonaparte². Dès le 22 juin 1797, Mme de Staël avait écrit à La Fayette :

Venez directement en France ! Il n'y a pas d'autre patrie pour vous. Vous y trouverez la République que votre opinion appelait, lorsque votre conscience vous liait à la royauté ; vous la trouverez illustrée par la victoire et délivrée des crimes qui ont souillé son origine ; vous la soutiendrez, parce qu'il ne peut plus exister en France de liberté que par elle, et que vous êtes, comme héros et comme martyr, tellement uni à la liberté qu'indifféremment je prononce

¹ Cf. *La marquise de Montagu*, p. 299.

² Cf. *Le prisonnier d'Olmütz ou le dévouement conjugal*, drame en un acte et en prose, par P.-A. Préfontaine ; Paris, 1797, in 8°. (Bibl. du Sénat, collection Pixérécourt, théâtre révolutionnaire, carton 51.) — M. Henry Welschinger a analysé, dans son *Théâtre de la Révolution* (p. 253), cette pièce, où l'auteur met en scène, dans les cachots d'Olmütz, La Fayette, sa femme et ses filles, et fait intervenir Bonaparte comme un dieu sauveur.

votre nom et le sien pour exprimer ce que je désire pour l'honneur et la prospérité de la France.

La Fayette ne pouvait pas, pour le moment du moins, répondre à cet éloquent appel. Il fallait, au sortir d'une si longue et si rude captivité, se reprendre et se reposer. La santé de M de La Fayette, à jamais compromise, réclamait des soins assidus. De plus, le général, ayant appris, dès sa sortie de prison, le coup d'Etat du 18 fructidor, ne craignit pas de manifester sa désapprobation en ne remerciant pas le Directoire. Celui-ci, choqué de ce silence, fit vendre les biens que La Fayette possédait encore en Bretagne. Ce n'était donc pas le moment de songer à revenir en France. Le général passa avec les siens cinq semaines à Wittmold, dans la compagnie de sa tante la comtesse de Tessé, qui raffolait de son neveu et se trouvait toujours en communauté d'idées avec lui. Dans ses causeries, il affirmait sa foi dans le triomphe de la liberté et conservait ses opinions libérales d'antan. Aussi scandalisait-il sa belle-sœur, la marquise de Montagu, que la mort tragique de sa mère et de sa sœur avait affermie dans sa haine de la Révolution. Cette délicate situation se trouve exposée dans une lettre adressée par la marquise à sa sœur. Mme de Grammont :

Gilbert est tout aussi bon, tout aussi simple dans ses manières, tout aussi affectueux dans ses caresses, tout aussi doux dans la dispute que vous l'avez connu. Il aime tendrement ses enfants et est, malgré son extérieur froid, fort aimable pour sa femme. Il a des formes affables, un flegme dont je ne suis pas la dupe, un désir secret d'être à portée d'agir. J'évite le plus possible de traiter directement avec lui tout ce qui touche à la Révolution, aux choses qu'il défend comme à celles qu'il condamne. J'ai peur d'éclater ; j'ai peur aussi de le blesser. Je vois avec plaisir qu'autour de moi on approuve ma réserve. Patienter et éluder, voilà sur ce point ma règle dans mes rapports avec lui... Ce pauvre Gilbert ! Dieu le préserve d'être jamais de nouveau sur la scène¹.

La Fayette alla s'installer avec sa famille et celle de La Tour-Maubourg, au château de Lemkhulen, situé près de Wittmold, et il y jouit du repos nécessaire. Toutefois il répondait aux félicitations qui lui étaient arrivées de toutes parts. Le 30 novembre 1797, il écrivit à Alexandre Lameth une lettre où, tout en le remerciant, il déclarait qu'il n'y avait entre eux aucune communauté politique et **que nous ne pouvons nous regarder ni être regardés comme amis**. Le 15 décembre, il exprimait à Masclat ses sentiments hostiles sur le 18 fructidor et se promettait de faire pour les proscrits tout ce qu'ils avaient droit d'attendre de lui. Le 20, il repoussait toute tentative de rapprochement avec Dumouriez, **qui a été, dit-il, à Kiel tout à fait aristocrate**, et il écrivait à Bureaux de Pusy :

Si l'on avait suivi la conduite populaire, fraternelle et généreuse que nous proposons pour les pays étrangers, l'arbre de la liberté serait à présent établi dans toute l'Allemagne, et la Révolution de l'Europe, retardée par les

¹ Cf. *Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu*, p. 306.

Jacobins bien plus que par les rois, aurait été non seulement exempte de souillures, mais incomparablement plus rapide. Ne nous laissons pas de dire que les moyens indignes de la liberté ne font que lui nuire. On n'est libre que par des moyens vertueux, et on l'est beaucoup plus tôt.

Le 25 décembre 1797, La Fayette envoyait au même ami des notes historiques sur les événements et les hommes de la Révolution. Il avait, en effet, conçu le projet de faire, en collaboration avec son ancien compagnon de captivité, un ouvrage où sa doctrine et celle de ses amis seraient exposées clairement. De ce livre il nous reste les *Souvenirs en sortant de prison*, qui ont été publiés dans les *Mémoires*. Ce sont des documents importants pour l'histoire du parti constitutionnel. La Fayette y blâme avec énergie le jugement de Louis XVI, déplore la fin tragique de Bailly, de La Rochefoucauld, de Dietrich, de Marie-Antoinette, de Condorcet, de Barnave. attaque avec violence les Jacobins, Danton, qu'il accuse de vénalité, Robespierre, Saint-Just, Barère, **le plus froid apologiste de la terreur, au milieu de tant de crimes et de lâcheté**. Il parle de Hoche et du plaisir qu'il éprouva en apprenant dans son cachot **que ce jeune soldat aux gardes, dit-il, que je m'étais plu à faire le sergent-major de ma première compagnie de grenadiers, et ensuite officier de confiance dans le régiment de La Colombe, venait de gagner une bataille contre le duc de Brunswick**.

Tout en occupant ainsi ses loisirs, La Fayette avait le plaisir de recevoir la visite de son amie la comtesse de Simiane, qui s'était échappée de France à l'aide d'un faux passeport et qui s'installa chez la comtesse de -fessé. Il applaudissait aux succès des Français et écrivait, le 7 janvier 1798, à son ancien collègue Emmerly :

La gloire militaire de notre patrie et sa politique extérieure vont merveilleusement. Cette barrière du Rhin nie charme ; les établissements et les espérances de liberté batave, italienne et grecque, me paraissent fort désirables. Il m'est prouvé que c'est aux Jacobins seuls qu'il faut attribuer non seulement la destruction de la liberté chez nous, mais le retard de son extension ailleurs. Je pense absolument, avec Bonaparte, que, pour que toute l'Europe devienne libre, il suffit que la France se gouverne elle-même par de bonnes lois.

Au mois de février 1798, Georges La Fayette, qui, au premier bruit de la libération de son père, s'était embarqué à New-York pour la France¹, arriva au château de Lemkhulen. Ce fut pour le général une grande joie, accrue encore par la lecture d'une lettre de Washington, en date du 8 octobre 1797. Son ami lui écrivait :

A aucune époque, soyez-en assuré, vous n'avez eu une plus haute part dans l'affection de ce pays. Je n'emploierai pas votre temps à vous parler de ce qui me regarde personnellement, si ce n'est pour vous dire que je suis encore une fois rentré dans mes foyers, où je resterai en

¹ Georges La Fayette avait quitté New-York, avec son tuteur Frestel, le 26 octobre 1797.

formant des vœux pour la prospérité des États-Unis, après avoir travaillé bien des années à l'établissement de leur indépendance, de leur constitution et de leurs lois. Ces vœux auront constamment ici pour objet le bonheur de tous les hommes, jusqu'à ce que le peu de jours de mon passage sur la terre soit écoulé.

Georges La Fayette avait, en passant par Paris, rendu visite au général Bonaparte et, en l'absence de celui-ci, il avait été gracieusement accueilli par sa femme. La Fayette remercia Bonaparte¹ et confia sa lettre, datée du 6 mars 1798, à Louis Romeuf, qui venait de faire un séjour à Lemkhulen et retournait à l'armée.

Un heureux événement de famille apporta quelque distraction aux exilés. Charles de La Tour-Maubourg, frère du captif d'Olmütz, demanda en mariage la fille aînée de La Fayette, Anastasie. L'union projetée de deux jeunes gens ruinés par la Révolution fit jeter les hauts cris aux amis du père, et la comtesse de Tessé déclarait qu'on n'avait jamais vu chose pareille depuis Adam et Eve. La tempête s'apaisa et le mariage fut célébré à Wittmold le 9 mai 1798.

La Fayette suivait avec intérêt les événements politiques et il s'en entretenait avec son ami Louis Romeuf. Le 23 mai 1798, il exprimait le désir de servir encore sa patrie :

En un mot, si, dans le mouvement intérieur de la France et dans le mouvement général de l'Europe, je dois, moi, me confiner dans un coin d'État despotique, ou me transporter dans un autre hémisphère, il faut du moins que j'aie la consolation de causer avec mes amis sur les chances de fermer patriotiquement le cercle révolutionnaire, et que je leur dise ce que je me dis tous les jours à moi-même, qu'il n'y a qu'un moyen honnête quelconque d'y contribuer, depuis le plus hardi jusqu'au moins signifiant, auquel je ne sois prêt à me livrer, dussé-je n'avoir qu'une infiniment petite part au succès et pourvu qu'elle me parût y être nécessaire, dussé-je enfin mourir une heure après avoir rendu à ma patrie un genre de service auquel je me croirais particulièrement appelé.

Au mois d'août 1798, Mme de La Fayette se trouva assez rétablie pour aller en France essayer de sauver quelques débris de la fortune de sa famille. Elle partit avec ses deux filles et son gendre, et le général resta seul avec son fils. C'est ce qu'il annonça, le 20 août, à Washington, dans une lettre où il déplorait les différents survenus entre la République française et celle des États-Unis. Le 27 novembre, il se décida à écrire au Directoire pour lui demander de laisser rentrer dans leur patrie le petit nombre d'officiers, [qui, dans une occasion dont la](#)

¹ Cette lettre est insérée dans le récit de La Fayette intitulé : *Mes rapports avec le premier Consul*. Le général raconte que, dans une conversation confidentielle, Bonaparte aurait dit : [La Fayette a le talent de se faire des amis... Si la fortune m'abandonnait, il ne me resterait que ma femme, parce qu'on a toujours la personne avec qui on couche, et peut-être mon frère Joseph.](#)

responsabilité appartient à moi seul, ne pouvant pas prévoir où les conduisait l'obligation d'accompagner leur général, tombèrent avec lui dans les mains des ennemis. Il envoya cette lettre à sa femme ; celle-ci, accompagnée de son fils et de ses deux filles, alla remettre la missive à La Revellière-Lépeaux. Le directeur la reçut avec émotion, mais, tout en lui exprimant le regret de ne pouvoir, dans les circonstances présentes, accéder à la demande du général, il lui promit de lui faire donner toutes les facilités pour aller à Hambourg avec ses enfants, pour y résider autant qu'elle le jugerait à propos, et pouvoir en revenir et y retourner à son gré, tant que cela lui conviendrait¹. Madame de La Fayette profita de ces bonnes dispositions pour venir rejoindre son mari.

La Fayette alla s'établir en Hollande, à Vianen, près d'Utrecht, et c'est dans cette dernière ville qu'il revit, non sans émotion, des troupes françaises. Il y reçut une réponse de Washington, en date du 25 décembre 1798, et dans laquelle l'illustre président, retiré à Mount Vernon, exprimait ces fortes et généreuses pensées :

Je n'exprimerai aucune opinion sur la politique de l'Europe, n'ayant pas à démêler qui a tort ou raison. Je souhaite du bien à tous les peuples, à tous les hommes, et ma politique est très simple : je crois que chaque nation a le droit d'établir la forme de gouvernement dont elle attend le plus de bonheur, pourvu qu'elle n'enfreigne aucun droit et ne soit pas dangereuse pour les autres pays. Je pense qu'aucun gouvernement n'a le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un peuple étranger, si ce n'est pour sa propre sécurité.

La Fayette était heureux d'être sur un territoire républicain, dans un pays où il rencontrait d'anciens patriotes de 1787 et, notamment, le vénérable général Van Ryssel. Sa présence, disait-on, offusquait le général Brune ; mais La Fayette continuait à correspondre avec sa tante, la comtesse de Tessé², à écrire à Washington, les 19 avril et 9 mai 1799, et s'indignait de l'exécrable assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt³.

Dans ce même mois d'avril 1799, Mmes de Montagu et de Grammont arrivèrent à Vianen pour s'occuper avec leur sœur, Mme de La Fayette, du règlement de la succession de leur mère. Dans la première quinzaine de mai, elles repartirent, et Mme de La Fayette quitta de nouveau son mari pour terminer en France ses affaires de famille. Le général exprima, le 16 mai, à sa chère Adrienne, la tristesse qu'il éprouvait de cette séparation. Le 28, il reçut la visite de Rouget de

¹ Cf. *Mémoires* de La Revellière-Lépeaux, t. Ier, p. 429. — On y lit (p. 428) : Après que le général La Fayette et ses deux amis furent sortis des prisons de l'Autriche et qu'ils se furent retirés à Hambourg, Mme de La Fayette, cette femme devenue immortelle par le plus généreux dévouement et le plus bel exemple de la piété conjugale, me fit l'honneur de venir chez moi avec ses trois enfants, Georges La Fayette et deux jeunes demoiselles. Je n'ai jamais éprouvé d'émotion plus profonde que celle que me causa la vue d'une si intéressante famille. Au souvenir de ses infortunes un sentiment d'admiration venait se joindre, et mon cabinet se convertit à mes yeux en un temple, où je voyais la plus haute vertu environnée des objets les plus touchants et les plus dignes de partager avec elle l'amour et le respect des gens de bien.

² Cf. dans les *Mémoires* les lettres des 18 février et 17 mars 1799.

³ Cf. lettres à Masplet et à Washington, des 8 et 9 mai 1799.

Lisle, qui était alors aide de camp du général Daendels, et ils parlèrent beaucoup ensemble du pauvre Bailly, oncle de l'auteur de la *Marseillaise*¹. Il suivait avec une patriotique attention les opérations de nos armées et dissertait sur le remplacement de Merlin de Douai et de La Revellière-Lépeaux par Roger Ducos et le général Moulin². Il déplorait la mort du jeune général Joubert, frappé d'une balle au cœur à la bataille de Novi ; il applaudissait à la victoire de Bergen remportée par Brune sur les Anglo-russes, le 19 septembre 1799, et au triomphe de Masséna à Zurich³.

Le 17 octobre 1799, La Fayette adressa d'Utrecht. à César de la Tour-Maubourg, une longue lettre politique où, après avoir raconté que sa femme avait discuté avec Sieyès la question de la rentrée du général en France et que ce directeur lui avait dit d'attendre, il prophétisait en ces termes la fortune de Bonaparte :

Quant à Bonaparte, c'est le connétable du parti conventionnel ; il peut devenir le maître de la France. Sans doute il est celui que Sieyès et ses amis attendent, parce qu'un homme qui a concouru au siège de Toulon, aux événements de vendémiaire, qui fut lié avec Barras, Tallien, Fréron, etc., n'est pas embarrassant à regarder. Son auréole de gloire lui donne d'ailleurs d'immenses avantages.

Le 18 octobre, à la nouvelle du retour de Bonaparte, il se livra à ces considérations sur le rôle de ce général :

Bonaparte ne pense qu'à son ambition, et jusqu'ici il n'a pas mis sa gloire à servir la liberté ; peut-être va-t-il le faire aujourd'hui... Depuis les défaites de la coalition, les mécontents n'attendent de salut que par l'intérieur. Le moment est donc très favorable à Bonaparte. Il ne risquera pour la liberté aucun avantage personnel ; il a prouvé que son âme pouvait très tranquillement en voir la violation et même y coopérer. Cependant, si sa gloire, si son ambition demandent qu'il se mette en avant pour la bonne cause, il le fera. Son vœu doit être que la République s'établisse sur des bases solides de liberté et de justice. Peut-être a-t-il envie d'en être président à vie. J'aimerais fort cet arrangement ; ce serait un essai curieux à faire.

La Fayette ne tarda pas à voir se réaliser ses prédictions. Il était à Utrecht, passant ses soirées à faire des parties d'échecs avec le général Van Ryssel, quand il reçut une lettre de sa femme lui mandant qu'elle avait vu Bonaparte. que celui-ci l'avait accueillie avec grâce et avait fait observer que la vie de La Fayette était attachée à la conservation de la République. Elle l'engageait à écrire au général. La Fayette suivit ce conseil et adressa, le 30 octobre 1799, à Bonaparte, le billet suivant :

Citoyen général,

¹ Cf. lettres de La Fayette à sa femme, en date du 29 mai 1799.

² Cf. lettre à Mme de Tessé, en date du 14 juillet 1799.

³ Cf. lettres à sa femme des 31 août, 20 septembre et 13 octobre 1799.

Il dit suffi d'aimer la liberté et la patrie pour que votre arrivée me remplit de joie et d'espoir. A ce besoin du bonheur public se joint un vif et profond sentiment pour mon libérateur. L'accueil que vous avez fait aux prisonnières d'Olmütz m'a été mandé par celle dont je vous dois la vie. Je jouis de toutes mes obligations envers vous, citoyen général, et de l'heureuse conviction que chérir votre gloire et souhaiter vos succès est un acte de civisme autant que d'attachement et de reconnaissance.

La Fayette envoya cette lettre à sa femme et lui dit :

Terminer la révolution à l'avantage de l'humanité, influencer sur des mesures utiles à mes contemporains et à la postérité, rétablir la doctrine de la liberté, consacrer mes regrets, fermer des blessures, rendre hommage aux martyrs de la bonne liberté, seraient pour moi des jouissances qui dilateraient encore mon cœur ; mais je suis plus dégoûté que jamais ; je le suis invinciblement de prendre racine dans les affaires publiques ; je n'y entrerais que pour un coup de collier, comme on dit, et rien, rien au monde, je vous le jure sur mon honneur, par ma tendresse pour vous, et par les mânes de ceux que nous pleurons, ne me persuadera de renoncer au plan de retraite que je me suis formé et dans lequel nous passerons tranquillement le reste de notre vie...

Il y a une existence qui me conviendrait fort, c'est celle où, sans emploi, et après avoir eu l'occasion de rappeler mes principes, je concourrais par une influence personnelle aux mesures conformes à ces principes ; il y aurait dans ce rôle une indépendance dont je me trouverais fort bien ; il faudrait que cela fût précédé par une déclaration assez positive pour que le nouveau système s'y rapportât... J'avoue que la pensée de faire en Angleterre une paix bienfaisante pour l'humanité est le seul plaisir de ce genre auquel je serais encore aussi sensible qu'à vingt ans.

Quelques jours plus tard, Alexandre Romeuf lui apporta la nouvelle du coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799), et un passeport sous un nom supposé. Il lui dit, de la part de sa femme, que, s'il adoptait l'idée de partir pour la France, il lui faudrait se décider sous peu de jours. La Fayette n'hésita pas une seconde et se mit en route pour Paris.

XXIII

Arrivée de La Fayette à Paris (novembre 1799). — Lettres à Bonaparte et Sieyès. — Colère de Bonaparte. — La Fayette se retire au château de La Grange, dans le département de Seine-et-Marne. — Mort de Washington, qui lui lègue ses pistolets (11 décembre 1799). — Il devient gentilhomme campagnard. — Recommandation pour les citoyens de Riom (17 février 1800). — Il est rayé de la liste des émigrés (mars 1800). — Lettre de Fox (4 mai). — Entrevue de La Fayette et de La Tour-Maubourg avec Bonaparte. — Sous-lieutenance de hussards accordée à Georges La Fayette. — Le général refuse un siège au Sénat et l'ambassade de France aux Etats-Unis. — Il refuse aussi une candidature dans la Haute-Loire. — Voyage à Chavaniac (août 1800). — Lettre à son ancien collègue Huguet (13 août). — Il rentre à Paris et assiste à une fête donnée à Mortefontaine par Joseph Bonaparte à l'occasion du traité avec les Etats-Unis (2 octobre 1800). — Conversations avec le premier Consul. — Lettre à Masclat (22 novembre). — Attentat du 23 décembre 1830. — Il écrit à Fox (26 décembre) et va complimenter Bonaparte. — Curieux propos de ce dernier. — Conversation entre eux sur le Concordat. — Il s'occupe d'agriculture (1801). — Il demande et obtient sa mise à la retraite (13 mars et 13 avril 1802). — Reproches faits par le premier Consul et noble réponse de La Fayette. — Il vote contre le consulat à vie et explique ses motifs dans une lettre à Bonaparte (20 mai 1802). — Rupture avec le premier Consul. — Mariage de Georges La Fayette avec Emilie Destutt de Tracy (7 juin). — Voyage à Chavaniac. — Il voit à Paris ses amis Fox, Fitz-Patrick, etc. — Mot prophétique de Fox. — Il se constitue un troupeau (mai et juin 1802). — Lettre à Pichon sur les affaires des Etats-Unis (15 décembre 1802). — Il se casse le col du fémur pendant un voyage à Paris (20 février 1803). — Il est soigné chez M. et Mme de Tessé par les chirurgiens Boyer et Deschamps. — Expérience faite sur lui d'un traitement très douloureux. — Mariage de sa seconde fille Virginie avec Louis de Lasteyrie du Saillant (20 avril). — Preuves d'intérêt données par ses amis. — Naissance d'une fille de Georges La Fayette (23 mai). — Il se rétablit lentement et garde une raideur dans une jambe.

La Fayette arriva à Paris, en novembre 1799, et descendit chez son ami Adrien de Mun. Aussitôt il écrivit aux consuls provisoires Bonaparte et Sieyès. Au premier il disait :

Depuis l'époque où les prisonniers d'Olmütz vous durent leur liberté, jusqu'à celle où la liberté de ma patrie va m'imposer de plus grandes obligations envers vous, j'ai pensé que la continuation de ma proscription ne convenait, ni au gouvernement, ni à moi-même. Aujourd'hui, j'arrive à Paris. Avant de partir pour la campagne éloignée où je vais réunir ma famille, avant même de voir mes amis, je ne diffère pas un instant de m'adresser à vous, non que je doute d'être à ma place partout où la République sera fondée sur des bases dignes d'elle, mais, parce que mes devoirs et mes sentiments nie pressent de vous porter moi-même l'expression de ma reconnaissance.

A Sieyès, il invoqua de vieux souvenirs :

Vous exprimâtes, dès votre arrivée au Directoire, le vœu d'établir la République sur les bases de la liberté et de la justice, de réunir autour de vous vos compagnons de 89, et de revoir La Fayette. La satisfaction et l'espérance générales annoncent le résultat de vos patriotiques intentions, et je pense, comme vous, que, lorsque la France redevient libre, je cesse d'être proscrit ; mais, avant d'embrasser ici mes amis et de partir avec ma famille pour les montagnes de la Haute-Loire, je m'empresse de vous demander le moment où je pourrai vous parler moi-même des anciens sentiments qui m'attachent à vous, et des obligations que tous les bons citoyens aiment à reconnaître¹.

Le général Clarke remit la lettre à Bonaparte, qui se montra fort en colère de ce retour inopiné de La Fayette. Talleyrand et Regnaud de Saint-Jean d'Angély conseillaient à celui-ci de retourner en Hollande, mais il refusa nettement, prêt à braver les menaces et les fureurs du consul. Toutefois, sur les instances de Rœderer et de Sieyès, appuyées par Mme de La Fayette, qui avait vu Bonaparte, il alla se fixer en Brie, dans la propriété de La Grange-Bléneau, située près de Rozoy, et dont sa femme avait hérité. Le château, bâti sur un plateau, entre les deux vallées où coulent la rivière d'Yères et le ruisseau de l'Ivron, remontait au XIIe siècle. Il avait appartenu aux grandes familles de Courtenay et de La Feuillade et était passé, au XVIIIe siècle, aux mains d'un conseiller au Parlement de Paris. Louis Dupré, qui maria sa fille au fils du chancelier d'Aguesseau². Celui-ci eut une fille, qui devint la duchesse d'Ayen. Dans le partage des biens de sa mère, le domaine de La Grange-Bléneau était échu à Mme de La Fayette. C'est là que La Fayette s'installa avec les siens. La part recueillie par sa femme dans la succession de sa mère leur permettait de vivre tranquilles et sans souci du présent et de l'avenir³.

La Fayette éprouva, peu de temps après son arrivée à La Grange, un grand chagrin : il apprit la mort de son illustre ami Washington, qui avait quitté la vie en sage, le 11 décembre 1799. En même temps, il recevait une paire de pistolets

¹ Il est piquant de rapprocher de cette lettre le portrait que La Fayette faisait de Sieyès à La Tour-Maubourg, le 17 octobre 1799 : Il est peureux, prend de l'humeur, ne sait pas plaire : il ne peut ni parler d'abondance, ni monter à cheval. C'est un abbé dans toute la force du terme, de manière qu'avec beaucoup d'esprit, de grandes facultés pour l'intrigue et d'excellentes intentions à présent, il est resté au-dessous de sa besogne et de l'attente publique, surtout de celle de l'Europe, où sa réputation en bien et en mal a été fort exagérée. Il est dans la Révolution ce que l'archevêque de Toulouse a été sous l'ancien régime : tout le monde l'attendait sur le piédestal, et on s'est étonné de le voir si petit. Je pense pourtant que les circonstances peuvent remonter Sieyès et que nous-mêmes devons y contribuer. Son esprit, infiniment supérieur à celui de ses collègues, lui fait voir la réalité de notre situation et les moyens d'en sortir : il n'a pas fait tout ce qu'il aurait pu, mais, depuis son retour en France, il a suivi la bonne route et, lorsqu'on s'en est écarté, c'est malgré lui.

² Cf. Eugène Liébert, *Le château de La Grange* : Coulommiers, 1866, in-18 de 228 pages.

³ Par acte passé, le 22 germinal an IX (11 avril 1800), devant le notaire Péan de Saint-Gilles, Mme de La Fayette reçut sa part de la succession de sa mère. Le total s'élevait à 545.716 fr. 51. Le domaine de La Grange-Bléneau figure pour la somme de 36.000 francs. (Cf. collection de M. Th. Lhuillier, de Melun.)

que le Président lui avait léguée¹. Il se consola en tournant son activité vers l'agriculture. Il se sentait des goûts de gentilhomme campagnard. Sans doute il se rappelait ce que lui avait écrit Benjamin Franklin, le 17 avril 1787 :

Mon petit-fils, dont vous vous inquiétez avec tant de bienveillance, est dans sa propriété de New-Jersey ; il s'amuse à cultiver ses terres. Je souhaite qu'il en fasse une affaire sérieuse, et qu'il renonce à toute idée d'emplois publics ; *car l'agriculture est, suivant moi, la plus honorable de toutes les professions, parce qu'elle est la plus indépendante*².

Il avait, d'ailleurs, écrit de Hollande à sa femme, le 28 octobre 1799

Si nous sommes destinés à fixer notre retraite en France, mon activité, je le sens, se portera sur l'agriculture, que j'étudie avec toute l'ardeur de ma jeunesse pour d'autres occupations.

La Fayette se préoccupa donc de mettre en valeur son domaine, mais, sans négliger les devoirs de la correspondance, Le 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), il recommandait au conseiller d'État Moreau de Saint-Méry les députés de la ville de Riom, son ancien fief électoral, qui demandaient qu'on n'enlevât pas à leur cité les établissements judiciaires³. Le 8 février, Fontanes avait prononcé aux Invalides l'éloge funèbre de Washington, et, sur l'ordre de Bonaparte, le nom de La Fayette n'avait pas été prononcé⁴. Le consul voulait faire le silence autour de ce revenant, dont il craignait l'indépendance et l'entêtement. Toutefois, La Fayette obtint, au mois de mars 1800, sa radiation et celle de ses compagnons de fuite, de la liste des émigrés. L'illustre Fox le félicita, le 4 mai 1800, dans une lettre où se trouvent ces judicieuses considérations :

La réflexion que vous êtes presque tout seul en droit de faire, d'avoir joué un rôle dans ce qui s'est passé en France, sans avoir rien à vous reprocher, doit être bien consolante, et, toute cruelle qu'a été votre prison, il faut avouer qu'elle vous a épargné la nécessité de faire un choix dans plusieurs

¹ Le testament de Washington, en date du 9 juillet 1790, portait cette clause : *To general de Lafayette I give a pair of finely-wrought steel pistols, taken from the enemy in the revolutionary war.* (Cf. Jared Sparks, *Life of George Washington* : Boston, 1843, in-4°, p. 552.)

² Cf. *Correspondance de Benjamin Franklin*, éd. Laboulaye, t. II, p. 432.

³ Voici le texte de cette lettre inédite, qui m'est communiquée par M. Noël Charavay : *Les députés de la ville de Riom me demandent une lettre pour vous, mon cher président : c'est de cette commune, avec laquelle j'ai des rapports bien plus anciens, que je fus envoyé à l'Assemblée constituante, où vous m'enlevâtes le 15 juillet pour me garder à l'Hôtel de Ville. Je connaissais intimement Riom et son présidial, un des premiers et peut-être le premier de France pour l'étendue, les vertus et les talents. Lorsque nous fîmes les démarcations constitutionnelles, on eut soin d'attribuer les établissements judiciaires à ce ci-devant chef-lieu de la sénéchaussée d'Auvergne. Si on les lui enlevait aujourd'hui, on ne ferait à aucune ville autant de bien que de mal à celle-ci, qui serait aussi complètement qu'injustement ruinée. Vous savez, mon cher ami, que du fond de mon ermitage je ne veux point me mêler d'affaires publiques. J'ai cru pourtant que c'était un devoir de vous présenter celle-ci, et je m'en fais un plaisir. Je vous embrasse, mon cher président, de tout mon cœur.*

⁴ Cf. *Mes rapports avec le premier Consul*.

crises, où il doit avoir été bien difficile pour un honnête homme d'en faire un qui lui convînt, et, quelle que soit votre opinion sur la tournure que les affaires du gouvernement ont prise, il ne peut que vous être agréable, à un certain point, de voir à la tête de ces affaires le héros auquel vous devez principalement votre délivrance des cachots des tyrans¹.

Cependant, Bonaparte s'était radouci, et il avait consenti à se faire présenter La Fayette et La Tour-Maubourg, par le consul Le Brun. Il les accueillit d'un air aimable et dit : *Je ne sais ce que diable vous leur avez fait, mais ils ont eu bien de la peine à vous lâcher*. Et comme La Fayette le remerciait au nom de Bureaux de Pusy, et parlait de Du Pont de Nemours, tous deux alors en Amérique : *Il reviendra, et Du Pont aussi*, dit le consul ; *on en revient toujours à l'eau de la Seine*.

Ce rapprochement valut au fils de La Fayette une sous-lieutenance dans un régiment de hussards, qui lui fut accordée en mai 1800. La Fayette lui-même fut sollicité par Cabanis d'entrer au Sénat et par Talleyrand d'accepter l'ambassade des États-Unis. Il refusa ces propositions, ainsi que celles du conseil général de la Haute-Loire, auquel il expliqua, le 19 juillet 1800, sa résolution de vivre désormais dans la retraite. Toutefois, il accepta plus tard le titre d'électeur départemental de Seine-et-Marne², *quoiqu'il fût à vie, parce que, dit-il, cette conservation de mon droit d'élire était le résultat d'un suffrage populaire*.

Au mois d'août 1800, La Fayette se rendit avec sa famille à Chavaniac, près de sa vénérable tante, heureuse de serrer dans ses bras un neveu qu'elle n'espérait plus revoir. C'est de là qu'il écrivit, le 25 thermidor an VIII (13 août 1800), à un ancien collègue à la Constituante, Jean-Antoine Huguet, alors préfet de l'Allier :

Mes souffrances personnelles ont été peu de chose en comparaison du malheur affreux de voir notre cause dénaturée, notre patrie saccagée et ensanglantée, les noms les plus sacrés souillés, les citoyens les plus vertueux assassinés par cette bande d'animaux féroces, non moins vils qu'exécrables, auxquels la nation, héroïque au dehors, a été dans l'intérieur si lâchement soumise³.

Il alla visiter au Puy les amis qui avaient, en 1792, empêché sa femme d'être conduite à Paris, et il exprima à l'architecte Vaudoyer sa satisfaction des travaux et embellissement faits par lui au château⁴. A son retour, il rendit visite à Talleyrand et y rencontra Joseph Bonaparte⁵, qui l'invita à la fête qu'il devait

¹ Cf. *Mes rapports avec le premier Consul*.

² Nous empruntons cette expression d'électeur départemental aux *Mémoires de La Fayette*. Il veut sans doute dire qu'il lit partie d'un des collées électoraux de département établis par le sénatus-consulte organique du 16 thermidor an X (4 août 1802).

³ Cf. aux *Pièces justificatives*, n° XXX, le texte de cette lettre inédite, qui m'a été gracieusement communiquée par M. Alfred Morrison, de Londres.

⁴ La Fayette écrivit sur ce sujet à Vaudoyer. (Cf. H. Mosnier, *Le château de Chavaniac-Lafayette*, p. 41.)

⁵ La Fayette était en bonnes relations avec la famille Bonaparte, et Joseph eût volontiers fait épouser à son frère Lucien une des filles du général. On lit à cc sujet dans les

donner à Mortefontaine. à l'occasion du traité d'amitié et de commerce signé, le 30 septembre 1800. entre la République française et les États-Unis. La Fayette assista, le 11 vendémiaire an IX (2 octobre 1800), à cette brillante fête. Il assista au dîner où Bonaparte porta un toast : *Aux mânes des Français et des Américains morts sur le champ de bataille pour l'indépendance du nouveau monde !* Il vit le feu d'artifice tiré sur la rivière, il entendit le célèbre violoniste Rode et prit plaisir à voir jouer par les artistes du Théâtre-Français la spirituelle comédie de Marivaux, *Les Jeux de l'amour et du hasard*¹. Pendant les deux jours que dura la fête, il eut occasion de causer avec le premier Consul. *Vous avez dû trouver*, lui dit celui-ci, *les Français bien refroidis par la liberté.* — *Oui*, répartit La Fayette, *mais ils sont en état de la recevoir.* — *Ils sont bien dégoûtés*, répliqua Bonaparte, *vos Parisiens, par exemple. Oh ! les boutiquiers n'en veulent plus !* — *Ce n'est pas légèrement, général*, conclut son interlocuteur, *que j'ai employé cette expression : je n'ignore pas l'effet des crimes et des folies qui ont profané le nom de la liberté ; mais les Français sont plus que jamais peut-être en état de la recevoir. C'est à vous à la donner, c'est de vous qu'on l'attend.* Bonaparte lui parla des campagnes d'Amérique, et La Fayette répondit modestement : *Ce furent les plus grands intérêts de l'univers décidés par des rencontres de patrouilles.* Et, comme la générosité de son cœur le portait à ne négliger aucune occasion de servir ses amis, il demanda au premier Consul de faire rayer de la liste des émigrés, le comte et la comtesse de Tessé, et l'obtint.

Rentré à La Grange, La Fayette écrivit le 22 novembre 1800, à Masclat :

Je n'irai point en Amérique, mon cher Masclat, du moins, avec un caractère diplomatique. Je suis loin de renoncer à des visites particulières et patriotiques aux États-Unis et à mes concitoyens du Nouveau-Monde, mais à présent je suis beaucoup plus occupé de fermes que d'ambassades. Il me semble que, si j'arrivais là autrement habillé qu'en uniforme américain, je me trouverais aussi embarrassé de ma contenance qu'un sauvage en culotte.

Le mois suivant, La Fayette vint à Paris. Il s'y trouvait, lorsque Bonaparte échappa miraculeusement à l'attentat du 3 nivôse an VIII (23 décembre 1800). Il écrivit, le 26 décembre, à Charles Fox, et lui dit :

Le dernier attentat, aussi enrayant qu'atroce, intéresse de plus en plus au salut de Bonaparte. Je souhaite que sa passion pour la gloire, d'accord avec une ambition bien

Mémoires de Lucien Bonaparte, t. II, p. 306 et 307 : *Dans une autre sphère d'alliances riches et honorables, une demoiselle de La Fayette, disait Joseph, aurait été bien plus mon fait que ma belle veuve. Il est vrai que j'avais pu m'apercevoir que le compagnon et l'ami de. Washington ne m'aurait pas refusé pour gendre si je m'étais présenté.*

¹ Le *Journal de Paris*, du 14 vendémiaire an IX (5 octobre 1800), n° 14, p. 80, publia de cette fête un compte rendu dont voici un passage : *Le premier Consul et sa famille ont assisté à cette fête, ainsi que les consuls, les ministres, les ambassadeurs et ministres étrangers, le secrétaire d'Etat, les présidents de section du Conseil d'État, les présidents du Sénat conservateur. du Tribunat et du Tribunal de cassation, le préfet et les députés du département à la fête du 1er vendémiaire. Le citoyen Joseph Bonaparte y avait aussi invité plusieurs citoyens, dont les uns, ayant reçu l'hospitalité en Amérique pendant la persécution dont ils étaient l'objet en France : les autres, tels que La Fayette, ayant vaillamment concouru à l'indépendance des Etats-Unis, pouvaient rappeler aux ministres américains de doux et honorables souvenirs.*

entendue, prédomine assez pour qu'il cherche dans la liberté le complément de sa prodigieuse existence.

La Fayette alla porter au premier Consul ses félicitations. Ils conversèrent ensemble sur les auteurs de l'attentat. Bonaparte lui conta que le prétendant lui avait écrit pour désavouer ce crime, et l'avait engagé à le mettre sur le trône. Il lui répéta gaiement les propositions que les royalistes lui faisaient transmettre par sa femme. *Ils me promettent une statue, dit-il, où je serai représenté tendant la couronne au roi. J'ai répondu que je craindrais d'être enfermé dans le piédestal.* Et, comme La Fayette lui disait qu'ils l'en tireraient pour faire pis, il reprit :

Vous savez que pour nous ce danger n'est rien, mais leur rendre le pouvoir serait de ma part une infâme lâcheté ! Vous pouvez désapprouver le gouvernement, me trouver despote ; on verra, vous verrez un jour si je travaille pour moi ou pour la postérité... Mais enfin, je suis maître du mouvement, moi que la révolution, que vous, que tous les patriotes ont porté où je suis, et, si j'appelais ces gens-là, ce serait vous livrer à leur vengeance.

La Fayette, touché de ces sentiments, serra la main du premier Consul. Il eut avec lui d'autres entrevues ; ils se rencontraient chez Mme Bonaparte. C'est là qu'il vit le général -Moreau et put le remercier de l'intérêt que celui-ci lui avait témoigné pendant sa captivité. Le projet de Concordat excitait la verve de La Fayette. *Avouez, disait-il, que cela n'a d'autre objet que de casser la petite fiole.* — *Vous vous f..... de la petite fiole, et moi aussi,* répondait Bonaparte, *mais croyez qu'il nous importe au dehors et au dedans de faire déclarer le pape et tous ces gens-là contre la légitimité des Bourbons*¹.

La Fayette passa l'année 1801 dans sa terre de La Grange, à s'occuper d'agriculture et à correspondre avec ses amis des deux mondes². Il alla cependant passer le mois de juin à Chavaniac³ et vit Bonaparte à son retour. L'année suivante, d'accord avec le premier Consul, il demanda, le 15 mars 1802, au ministre de la guerre Berthier sa mise à la retraite, après trente années de service, et, le 13 avril, il obtint une pension de six mille francs⁴. Ses relations avec Bonaparte tournaient à l'aigre ; sa franchise ne pouvait que déplaire. *Je dois vous dire, général La Fayette, disait le premier Consul, et je vois avec peine que, par votre manière de vous exprimer sur les actes du gouvernement, vous donnez à ses ennemis le poids de votre nom.* Et La Fayette répondait avec sa vivacité ordinaire :

¹ Tous ces détails des conversations de Bonaparte avec La Fayette sont empruntés à *Mes rapports avec le premier Consul*.

² Le 20 juin 1801. La Fayette écrit à Jefferson, alors président des Etats-Unis.

³ La Fayette dit, dans *Mes rapports avec le premier Consul* : *J'étais à Chavaniac, lorsque le roi et la reine d'Étrurie vinrent lui faire leur cour et parurent à une fête sur le sol même de l'échafaud de leurs malheureux parents.* Or, le roi et la reine d'Étrurie arrivèrent à Paris vers le milieu de mai 1801 et en repartirent le 30 juin. (Cf. Paul Marmottan, *Le royaume d'Étrurie*, p. 64 à 69.)

⁴ Cf. Arch. adm. de la guerre.

Que puis-je faire de mieux ? J'habite la campagne, je vis dans la retraite, j'évite les occasions de parler : mais toutes les fois qu'on viendra me demander si votre régime est conforme à mes idées de liberté, je répondrai que non ; car enfin, général, je veux bien être prudent, mais je ne veux pas être renégat.

L'établissement du consulat à vie consumma la rupture entre l'incorrigible libéral et le maître de la France. La Fayette formula son vote en ces termes

Je ne puis voter pour une telle magistrature, jusqu'à ce que la liberté publique soit suffisamment garantie : alors, je donnerai ma voix à Napoléon Bonaparte¹.

Il eut soin d'expliquer ses raisons dans une lettre qu'il adressa de La Grange à Bonaparte, le 20 mai 1802 :

Général, lorsqu'un homme pénétré de la reconnaissance qu'il vous doit, et trop sensible à la gloire pour ne pas aimer la vôtre, a mis des restrictions à son suffrage, elles sont d'autant moins suspectes que personne ne jouira plus que lui de vous voir premier magistrat à vie d'une République libre.

Le 18 brumaire sauva la France, et je me sentis rappelé par les professions libérales auxquelles vous avez attaché votre honneur. On vit depuis dans le pouvoir consulaire cette dictature réparatrice qui, sous les auspices de votre génie, a fait de si grandes choses, moins grandes cependant que ne le sera la restauration de la liberté.

Il est impossible que vous, général, le premier dans cet ordre d'hommes qui, pour se comparer et se placer, embrassent tous les siècles, vouliez qu'une telle révolution, tant de victoires et de sang, de douleurs et de prodiges, n'aient pour le monde et pour vous d'autre résultat qu'un régime arbitraire. Le peuple français a trop connu ses droits pour les avoir oubliés sans retour ; mais peut-être est-il plus en état aujourd'hui que dans son effervescence de les recouvrer utilement ; et vous, par la force de votre caractère et de la confiance publique, par la supériorité de vos talents, de votre existence, de votre fortune, vous pouvez, en rétablissant la liberté, maîtriser tous les dangers, rassurer toutes les inquiétudes. Je n'ai donc que des motifs patriotiques et personnels pour vous souhaiter, dans ce complément de votre génie, une magistrature permanente ; mais il convient aux principes, aux engagements, aux actions de ma vie entière, d'attendre, pour lui donner ma voix, qu'elle ait été fondée sur des bases dignes de la nation et de vous.

¹ Le texte de ce vote est inexactement rapporté dans les *Mémoires sur le Consulat*, par Thibaudeau, p. 319 et 320.

J'espère que vous reconnaîtrez ici, général, coin me vous l'avez déjà fait, qu'à la persévérance de mes opinions politiques se joignent des vœux sincères pour votre personne.

Cette lettre, si ferme dans le fond et si modérée dans la forme, marqua la fin des relations de La Fayette avec Bonaparte, malgré l'éloge qui s'y trouvait du 18 brumaire et de la dictature réparatrice¹. La Fayette se consacra désormais à sa famille et à ses travaux agricoles. Le 7 juin 1802, il maria son fils Georges à la fille de Destutt de Tracy, son ancien collègue à la Constituante, membre du Sénat conservateur et de l'Institut, et qui, dans sa maison d'Auteuil, aimait à philosopher avec ses amis. Cabanis fut un des témoins de cette union. Peu après La Fayette se rendit, comme tous les étés, à Chavaniac. Il revint à Paris pour voir Charles Fox et sa femme, le général Fitz-Patrick, lord Holland, Erskine, qui avaient profité de la paix d'Amiens pour visiter la France. L'impression produite sur ces hommes éminents fut peu favorable au régime consulaire. Ils pensaient que, même en Angleterre, la liberté était compromise. Toutefois, Fox disait prophétiquement : *La liberté renaîtra, mais non pour nous, pour Georges tout au plus, et sûrement pour ses enfants.*

La Fayette prenait au sérieux son nouvel état d'agriculteur. En mai et juin 1802, il acheta des béliers et des brebis à Rambouillet et fit choisir par l'agronome Tessier douze brebis. Il constitua ainsi un troupeau, qui devint d'année en année plus florissant et comptait, en 1811, sept cent vingt bêtes². Quoique retiré des affaires publiques, il s'intéressait aux relations des États-Unis avec la France. Les négociations d'un nouveau traité et de l'acquisition de la Louisiane par les Américains le préoccupaient. Le 24 frimaire an XI (15 décembre 1802), il fit part de ses réflexions à Pichon, chargé d'affaires de la République française aux États-Unis³.

Le 23 février 1803, La Fayette était à Paris et sortait du ministère de la marine quand il glissa sur la glace et se brisa le col du fémur. Il fut aussitôt transporté chez M. et Mme de Tessé et soigné par les chirurgiens Boyer et Deschamps, renommés par leur habileté. On expérimenta sur lui une machine nouvellement perfectionnée par Boyer et qui devait empêcher l'estropiement. Il souffrit le martyre pendant cinquante jours et n'eut d'autre satisfaction que de savoir que son cas avait fait modifier le procédé et épargné des souffrances à d'autres malheureux. Il était encore sur son lit de douleur, lorsque, le 20 avril, dans une chambre voisine de la sienne, le père Carrichon, celui-là même qui avait assisté la duchesse d'Ayen sur l'échafaud, vint bénir le mariage de la seconde fille de La Fayette, Virginie, avec le comte Louis de Lasteyrie du Saillant, lieutenant de dragons. Pendant ce repos forcé, La Fayette eut la consolation de recevoir de

¹ M. Aulard, dans sa remarquable étude : *L'établissement du consulat à vie*, a fait justement remarquer que le mot de La Fayette : *Le 18 brumaire sauva la France*, exprime à merveille l'illusion naïve de ces libéraux, qui, effrayés de la démocratie, avaient cru, avec Sieyès, obtenir d'un homme cette liberté qu'ils avaient demandée inoix lois et aux mœurs. (Cf. F.-A. Aulard, *Etudes et leçons sur la Révolution française*, 2e série, p. 282).

² Cf. lettre de La Fayette à l'abbé Tessier, en date de La Grange, 29 décembre 1811. (Orig. aut., collection de M. Th. Lhuillier, de Melun.)

³ Cf. *Pièces justificatives*, n° XXXI.

toutes parts des témoignages d'affection. Les généraux Bernadotte, Moreau, O'Connor et Kosciuszko envoyaient chaque jour prendre de ses nouvelles et le visitèrent. Il eut aussi la joie d'apprendre la naissance d'une fille de son fils Georges¹.

La Fayette se rétablit lentement ; il fallut une cure au Mont-Dore pour lui rendre l'usage de sa jambe, où il ne garda qu'une raideur, provenant, **non de la fracture, mais du traitement.**

¹ Natalie-Renée-Emilie, née à Auteuil le 23 mai 1803, mariée, en 1828, à Adolphe Périer.

XXIV

Sollicitations des Américains. — Jefferson propose à La Fayette le gouvernement de la Louisiane (14 novembre 1803). — Intérêt porté au général Moreau, après la condamnation de celui-ci. — Voyage au Mont-Dore et à Chavaniac (août 1804). — Il décline l'invitation de se rendre aux États-Unis (8 octobre 1804). — Il refuse un rang élevé dans la Légion d'honneur. — Il assiste à un dîner pour l'anniversaire de la naissance de Kosciuszko (12 février 1806). — Georges La Fayette et Louis de Lasteyrie quittent l'armée et rentrent à La Grange (septembre 1807). — Mort de Mme de La Fayette (24 décembre 1807). — Douleur de La Fayette. — Lettre à La Tour-Maubourg (janvier 1808). — Napoléon essaie de le compromettre dans la première conspiration Malet (juillet 1808). — Lettres à Jefferson (1809 et 1810). — Mort de sa tante Mme de Chavaniac (6 mai 1811). — Napoléon le déclare incorrigible. — La Fayette déplore la mort de son ami le général Louis Romeuf et de son neveu Alfred de Noailles, et fait à Pougens un tableau de sa vie de gentilhomme campagnard (22 décembre 1812). — Sentiments d'admiration pour Talma. — Il vient à Paris (janvier 1814). — Lettre à Pougens (17 janvier). — Mort de sa tante, la comtesse de Tessé (1er février 1814). — La Fayette offre son concours pour repousser l'invasion, mais ses avis ne sont pas écoutés. — Le jour de l'entrée des alliés dans Paris, il se renferme chez lui et fond en larmes (31 mars 1814). — Lettre au comte d'Artois (15 avril). — Il est reçu avec politesse par Louis XVIII, et avec sympathie par le duc d'Orléans. — Eloge de ce prince, qui est le seul Bourbon compatible avec une Constitution libre. — Il remercie le roi de Prusse d'avoir mis en liberté son gendre Charles de La Tour-Maubourg. — Conversation avec l'empereur de Russie Alexandre Ier chez Mme de Staël. — La Fayette, désillusionné, rentre à La Grange. — Lettre à Jefferson (14 août 1814). — Visite à Mme de Staël (14 janvier 1815). — A la nouvelle du débarquement de Napoléon, il se rend à Paris (mars 1815). — Pamphlets royalistes publiés contre lui. — Sollicitations de Benjamin Constant, de Joseph Bonaparte et de Mathieu Dumas. — Il se rend à Paris le 20 avril et a une conférence, le 21, avec Joseph Bonaparte. Il refuse toute faveur. — Diner chez Joseph Bonaparte. — Il retourne La Grange et y apprend la convocation d'une Chambre (1er mai 1815). — Il est nommé président du collège électoral du département de Seine-et-Marne (8 mai) et député (10 mai). — Lettre à la princesse d'Hénin (15 mai). — Il obtient des voix pour la présidence de la Chambre (4 juin). — Il est élu vice-président (5 juin). — Il assiste à l'ouverture de l'Assemblée et a un colloque avec Napoléon (7 juin). — Récit de cette scène par La Fayette. — Protestation contre la formule de serment et mot de Napoléon. — Discussion des termes de l'adresse (10 juin). — La terme de héros est substitué à celui de grand homme. — Piquante observation de Lanjuinais. — Discours de La Fayette, à la nouvelle du désastre de Waterloo. — Projet d'arrêté et altercation avec Lucien Bonaparte (21 juin 1815). — Réunion aux Tuileries (21 juin). Il réclame l'abdication de Napoléon, mais n'est pas nommé membre du gouvernement provisoire (22 juin). — Il est envoyé comme commissaire au quartier général des alliés (23 juin). — Il part avec ses collègues le 25 juin et arrive à Haguenau le 30. — Les souverains étrangers refusent de les recevoir. — Inutile démarche de La Fayette auprès de l'empereur Alexandre. — On nomme des plénipotentiaires pour conférer avec eux. — Les pourparlers n'aboutissent pas, la paix ne pouvant être discutée à Haguenau. — Lord Stewart exige la remise de Bonaparte entre les mains des alliés. — Verte réplique de La Fayette. Les commissaires rentrent à Paris le 3 juillet. — La Fayette rend compte de sa mission (6 juillet). — On lui refuse l'entrée du palais Bourbon. — Il réunit chez lui les députés exclus du lieu des séances 8 juillet.

— Il écrit à la princesse d'Hénin, le 11 juillet 1815, et se retire à La Grange, sans abandonner ses espérances.

Les Américains sollicitaient la venue de La Fayette dans leur pays. Le 4 novembre 1803, le président Jefferson exprimait le regret de n'avoir pas pu, à cause de son absence, lui donner le gouvernement de cette Louisiane, que la France venait de céder aux États-Unis et que revendiquait l'Espagne. La Fayette répondit de La Grange à Jefferson, le 26 février 1804, pour le remercier de cette bonne pensée ; il témoignait son chagrin de voir le nom du général Moreau porté sur la liste des complices de Pichegru. Dans ces circonstances, La Fayette se montra reconnaissant de l'intérêt que Moreau lui avait marqué ; quand celui-ci eut été condamné à deux années de prison et ensuite exilé, il- lui donna des lettres de recommandation pour ses amis d'Amérique et il alla voir sa belle-mère et son enfant¹. Or cette manifestation en faveur d'un condamné politique n'était pas sans péril pour son auteur.

Sa blessure n'étant pas encore guérie, La Fayette se rendit, avec sa femme, en août 1804, aux eaux du Mont-Dore et de là à Chavaniac². On le portait sur un brancard dans les montagnes ; les paysans le saluaient avec respect et demandaient de ses nouvelles. Rentré à La Grange, il écrivit, le 8 octobre 1804, à Jefferson pour le remercier de ce que le Congrès avait décidé que les immenses terrains à lui concédés comme ancien major général, seraient placés en Louisiane. Il déclinait aussi l'invitation de se rendre aussitôt dans ce pays, malgré les sollicitations de Du Pont de Nemours³. Au même moment, son cousin Louis-Philippe de Ségur lui offrait, de la part de Joseph Bonaparte, un rang élevé dans la Légion d'honneur. La Fayette refusa, estimant que cette dignité, n'étant pas l'accompagnement d'un emploi, ne serait plus, disait-il, *que la chevalerie d'un ordre de choses contraire à mes principes*.

De sa retraite, La Fayette suivait, non sans anxiété, les opérations militaires de Napoléon, car son fils et son gendre Lasteyrie servaient dans la grande armée. Il assista, le 12 février 1806, à un dîner donné par des Polonais à Kosciuszko pour célébrer l'anniversaire de naissance de ce grand patriote. Il s'occupait avec

¹ Cf. *Mes rapports avec le premier Consul*.

² Le 8 octobre 1804. La Fayette écrivait à Jefferson : *J'ai été aux eaux du Mont-Dore, qui, probablement, complèteront ma guérison à un second voyage. J'ai été ensuite à Chavaniac chez ma vénérable tante, âgée de quatre-vingt-trois ans.*

³ Du Pont de Nemours écrivit, le 17 vendémiaire, an XIII (9 octobre 1804), à La Fayette, la lettre suivante :

Mon général, voici ce que Victor me marque le 9 août :

Dites à M. de La Fayette qu'il se garde bien de laisser les spéculateurs en terres mettre la main sur ce qui lui revient. Le président, sur la réponse que lui fera le ministre nouveau des intentions de M. de La Fayette, les choisira dans un lieu où elles vaudront deux millions tournois, ce qui est plus qu'il ne faut pour paver ses dettes en en vendant une petite portion, et pour rendre sa famille très riche en cardant le reste. Outre cela, il lui réserve une belle place avec des appointements suffisants pour vivre honorablement, et la bourse comme le cœur de ses amis lui seront ouverts. Mais il faut qu'il arrive, et, s'il craint les doubles voyages, directement à la Louisiane. Nous vous attendons avec lui, vos anciens plans se réaliseront avec facilité.

Je pense, tout compté, mon général, que cela vaut mieux que les billevesées dont nous pouvons nous occuper ici, et à votre place, je répondrais très affirmativement.

Salut et attachement bien tendre.

DU PONT (DE NEMOURS).

succès de ses exploitations agricoles. C'est ce qu'il annonça, le 6 novembre 1806, à Jefferson. La Fayette se félicitait, dans une autre lettre à Jefferson, du 20 février 1807, de n'avoir, au milieu de ces hécatombes, perdu ni un parent, ni un ami. Toutefois, Georges La Fayette subissait le contre-coup de la disgrâce de son père ; mal vu de l'empereur, il n'avait aucune chance d'avancement, quoiqu'à la sanglante bataille d'Eylau il eût sauvé la vie du général Grouchy. La Fayette constatait amèrement cette injustice. **C'est pourquoi**, écrivait-il à Jefferson, le 19 avril 1807, **il est décidé à revenir près de nous aussitôt que les circonstances lui permettront de quitter la division à laquelle il est attaché**. En effet, Georges La Fayette et Louis de Lasteyrie quittèrent l'armée et vinrent à La Grange au mois de septembre 1807¹. Mme de La Fayette s'affaiblissait de jour en jour ; cette admirable femme, qui, selon l'expression de Charles Fox, était venue à Olmütz **sur les ailes du devoir et de l'amour**, s'en allait mourant victime de son dévouement pour son mari. On la transporta d'abord à Aulnay, chez Mme de Tessé, puis à Paris, dans l'appartement de celle-ci. C'est là que, le 24 décembre 1807, elle s'éteignit au milieu des siens, à l'âge de quarante-huit ans². La Fayette ressentit de cette perte un violent chagrin, qu'il exprima en termes touchants dans une lettre écrite, en janvier 1808, à son ami César de La Tour-Maubourg :

Pendant les trente-quatre années d'une union où sa tendresse, sa bonté, l'élévation, la délicatesse, la générosité de son âme charmaient, embellissaient, honoraient ma vie, je me sentais si habitué à tout ce qu'elle était pour moi que je ne la distinguais pas de ma propre existence. Elle avait quatorze ans et moi seize, lorsque son cœur s'amalgama à tout ce qui pouvait m'intéresser. Je croyais bien l'aimer, avoir besoin d'elle, mais ce n'est qu'en la perdant que j'ai pu démêler ce qui reste de moi pour la suite d'une vie qui avait paru livrée à tant de distractions et pour laquelle néanmoins il n'y a plus ni bonheur, ni bien-être possible.

Dès lors, La Fayette se confina dans la retraite, se contentant d'observer les événements et d'en causer avec ses amis. Napoléon le tenait en suspicion ; il essaya de le compromettre, en juillet 1808, dans une des conspirations du général Malet, mais l'amitié de Jacquemont, père du célèbre voyageur, détourna le coup³. Le 18 novembre 1809, La Fayette écrivait à Jefferson :

Les routes sont couvertes de rois et de princes qui viennent faire leur cour et recevoir des ordres pour la Confédération du Rhin et les autres territoires dépendants du trône supérieur. J'aimerais mieux voir des députés populaires se rendant à une fédération générale de liberté et d'égalité, mais je ne puis m'empêcher de remarquer la prodigieuse influence du mouvement révolutionnaire égaré dans sa

¹ Le 18 septembre 1807, La Fayette écrit à Jefferson : **Mon fils et mon gendre, le neveu du philosophe agriculteur, sont à présent avec nous**.

² Cf. Mme de Lasteyrie, *Vie de Mme de La Fayette*, p. 413, et l'acte de décès aux *Pièces justificatives*, n° XXXI bis.

³ C'est ce que raconte La Fayette dans ses *Mémoires*.

route, de l'enthousiasme et des talents dont une monarchie aristocratique aurait toujours empêché le déploiement.

Le 20 février 1810, il entretint Jefferson de la rupture avec le pape, du mariage de Bonaparte avec une archiduchesse d'Autriche, alliance qui **plaît généralement aux gens de l'ancien régime et mécontente ceux qui ont pris part à la révolution**¹. L'année 1811 lui enleva sa vénérable tante Mme de Chavaniac, qui mourut, le 6 mai, à l'âge de quatre-vingt-douze ans².

Cependant, La Fayette gardait entière la foi politique de sa jeunesse ; il ne s'inclinait pas devant le despotisme triomphant. Napoléon disait de lui en 1812 :

Tout le monde est corrigé ; un seul ne l'est pas, c'est La Fayette ! Il n'a jamais reculé d'une ligne. Vous le voyez tranquille ; eh bien, je vous dis, moi, qu'il est tout prêt à recommencer.

Les événements allaient donner raison à cet amant incorrigible de la liberté. La campagne de Russie sonna le glas de l'Empire. Elle causa à La Fayette des chagrins personnels, car son fidèle compagnon d'armes le général Louis Romeuf et son neveu Alfred de Noailles y trouvèrent la mort. La lettre suivante, écrite à l'érudit Charles de Pougens, le 22 décembre 1812, exhale ses plaintes et ses regrets :

La campagne de Russie, dont vous avez vu, dans le dernier bulletin, les plus récents détails, m'a été particulièrement fatale. J'ai perdu à la bataille de la Moskowa le général Romeuf, mon intime ami, que vous avez connu mon aide de camp, et à qui j'étais attaché par les plus tendres liens de la reconnaissance et de l'affection. Le frère de ma belle-fille, Victor Tracy, jeune homme de talents supérieurs et plein des plus aimables qualités, a été fait prisonnier. Nous craignons encore qu'il ne soit blessé. Les communications sont presque impossibles et qui sait quand on peut espérer de le revoir ?

Enfin mon pauvre neveu Alfred Noailles, marié à une femme charmante, sa cousine, entouré de tout ce qui pouvait rendre sa vie heureuse, vient d'être tué au passage de la Bérézina, où il servait comme aide de camp du prince de Neuchâtel. Mon beau-père va recevoir à Genève, où il est en

¹ Cf. *Mémoires de La Fayette*. — En juin 1810 le général Thibault rencontra à Paris chez un libraire La Fayette, lui demanda pourquoi il n'était pas au Sénat, et reçut cette réponse : **J'ai refusé d'y être ; l'arbitraire du gouvernement ne nie permet d'y prendre aucune part**. Thiébault, en rapportant cette anecdote (mémoires, t. IV, p. 395 et 396), traite assez mal La Fayette. **La dignité de ce citoyen des deux mondes, dit-il, le calme de sa ligure. le ton de cc démagogue à talons rouges, ses airs et sa politesse de marquis, ses excès de courtoisie envers des gueux couverts de haillons et de boue, que chez lui, par exemple, il reconduisait jusque suite palier, tout ce contraste de ses allures aristocratiques avec sa conduite politique ne m'a jamais permis de voir en lui qu'un factieux, de même que ses sentiments à l'eau de rose, opposés à son rôle révolutionnaire, me l'ont toujours fait juger comme une dupe de lui-même et des autres.**

² Cf. H. Mosnier, *Le château de Chavaniac-Lafayette*, p. 44.

ce moment, la nouvelle de la mort de son malheureux petit-fils¹.

Dans cette même lettre, La Fayette nous apprend qu'il trouvait une consolation dans ses travaux champêtres et qu'il recevait du botaniste Thouin des arbres pour ses plantations :

Je ne m'élève pas au-dessus des occupations agricoles ; j'ai réuni, à force d'échanges, une exploitation de plus de cinq cents arpents qui, joints aux bois et plantations, me forme un arrondissement contigu de sept cents arpents. Je n'ai sous moi qu'un maître charretier et, sans m'élever à de grandes prétentions scientifiques, je puis dire qu'avec un peu de théorie et dix ans d'expérience sur le même terrain, je suis devenu pour notre canton un assez bon cultivateur. Cette occupation donne à l'esprit et au corps un peu d'exercice sans aucune fatigue, du moins pour un homme qui aurait la libre disposition de ses deux jambes et la faculté de monter à cheval, et moi-même, tout boiteux que je suis, étant logé au centre de mon arrondissement et ménageant bien mes promenades, je trouve moyen de faire et de voir l'essentiel.

La Fayette ne se désintéressait pas non plus des arts ; il aimait le théâtre et il écrivait, dans cette même année 1812, à Talma pour lui demander quel jour il pourrait l'admirer dans *Sylla*². Il passa l'année 1813 dans sa propriété de La Grange, attentif aux graves événements qui s'accomplissaient en Allemagne. La victoire de Dresde, où fut frappé d'un boulet français son ancien ami, le général Moreau, le désastre de Leipzig et le retour éphémère de fortune à Lutzen, causèrent à son cœur de patriotiques émotions. La maladie de son oncle, le comte de Luzignem, le mauvais état de la santé de M. et de Mme de Tessé le forcèrent à venir s'installer à Paris au commencement de janvier 1814. Le 17 de mois, il racontait à Pougens ses tribulations :

Ma vie se partage depuis quelques jours entre les deux malades ; il me reste pourtant bien du temps pour déplorer notre situation militaire, politique et intérieure... Les ressources guerrières de la France sont encore bien plus grandes qu'on ne croit. Il y a une nombreuse population d'anciens soldats qui ne savent pas reculer. Si l'ancienne ardeur se ranimait, les étrangers n'avanceraient pas impunément³.

Le comte de Luzignem et le comte de Tessé succombèrent. Sa tante, Madame de Tessé, [cette maternelle amie de plus de quarante années](#), mourut le 1er février 1814⁴. Ce fut une grande douleur, dont les malheurs de la patrie diminuèrent

¹ Je dois à M. Noël Charavay la communication de cette lettre inédite.

² Cf. catalogue d'une vente d'autographes dirigée par Jacques Charavay le 14 février 1861.

³ Orig. aut., British Museum, ms. 24024, fol. 107.

⁴ Cf. *La marquise de Montagu*, p. 249 et 430.

l'intensité. L'ennemi envahissait la France et menaçait la capitale. La Fayette resta à Paris. Le vieux patriote sentit son sang bouillonner et il voulut reprendre son épée pour défendre la patrie envahie. Tandis que son fils et son gendre Lasteyrie entraient dans la garde nationale et que son autre gendre, Charles de La Tour-Maubourg, engagé dans la ligne, était blessé et pris, La Fayette offrait son concours à des chefs de la garde nationale et convenait avec Ternaux de marcher à la tête d'un bataillon. D'autre part, il proposait à un maréchal de se dévouer avec lui pour arracher l'abdication, **qui alors eût été si salubre**.

Mais le maréchal se déroba poliment à ces dangereuses ouvertures. Partout, La Fayette l'a dit lui-même, on le trouva téméraire et on n'écouta pas ses conseils. L'ennemi parut devant Paris, les sénateurs, réunis le matin de l'attaque, se dispersèrent et, le 31 mars 1814, les étrangers entrèrent dans la capitale. La Fayette, consterné de tant d'impuissance, s'enferma chez lui et fondit en larmes.

La Fayette, après ce premier moment de patriotique douleur, écrivit au comte d'Artois, le 15 avril 1814, pour lui exprimer sa satisfaction **de voir, dit-il, votre retour devenir un signal et un gage du bonheur et de la félicité publique**. Puis après avoir essayé de conserver cette cocarde tricolore, dont il était le père, il se résigna à arborer la cocarde blanche et se présenta, en uniforme, à la première audience royale. Le roi et son frère le reçurent avec politesse. Il alla aussi rendre visite au duc d'Orléans, qui sut flatter si bien l'amour-propre de son interlocuteur que La Fayette nous a laissé de cette entrevue un récit enthousiaste :

Il parla de nos temps de proscription, de la communauté de nos opinions, de sa considération pour moi, pour mes principes, pour mon caractère, et ce fut en termes trop supérieurs aux préjugés de sa famille pour ne pas faire reconnaître en lui le seul Bourbon compatible avec une constitution libre.

La Fayette dut aussi remercier le roi de Prusse, qui avait fait mettre en liberté Charles de La Tour-Maubourg, gendre du général, et avait chargé Alexandre de Humboldt de l'en prévenir. Il rencontra chez Mme de Staël l'empereur de Russie Alexandre Ier et eut avec lui une conversation des plus curieuses. Le monarque se plaignant que les Bourbons n'eussent que des préjugés de l'ancien régime. La Fayette dit que le malheur devait les avoir en partie corrigés. **Corrigés ! s'écria Alexandre. Ils sont incorrigés et incorrigibles. Il n'y en a qu'un, le duc d'Orléans, qui ait des idées libérales ; mais pour les autres, n'en espérez jamais rien. — Si c'est votre opinion, sire, pourquoi les avez-vous ramenés ? — Ce n'est pas ma faute : on m'en a fait arriver de tous les côtés. Je voulais du moins les arrêter, pour que la nation eût le temps de leur imposer une Constitution ; ils ont gagné sur moi comme une inondation...** Dans cette même soirée. Talleyrand se montra très caressant pour La Fayette. Celui-ci ne tarda pas à comprendre la justesse des paroles de l'empereur de Russie. La Charte lui parut, en raison de la forme d'octroi, le premier pas de la contre-révolution. Le retour des émigrés et des chouans, le licenciement de la vieille garde, les ordonnances royales, la loi contre la liberté de la presse, tout prouvait que les Bourbons n'avaient rien oublié, ni rien appris. La Fayette, désillusionné, rentra à La Grange et, le 14 août 1814, il écrivait à Jefferson :

Bonaparte ou les Bourbons : telle a été et telle est encore la seule alternative possible dans un pays où l'idée d'un

pouvoir exécutif républicain est regardée comme le synonyme des excès commis sous ce nom. Pendant ce temps, le roi d'Espagne, vil idiot, rétablit l'inquisition après avoir chassé les Cortes ; le pape reprend tout l'ancien système ; le roi de Sardaigne détruit toutes les utiles innovations qui s'étaient faites en Piémont, et l'empereur d'Autriche soumet toutes ses anciennes possessions à la politique illibérale de son cabinet. Cependant, les avantages dus à une première impulsion philanthropique se sont, malgré tous les événements, considérablement étendus. Nos réformes ont jeté de profondes racines, que la puissante main de Bonaparte n'a pu arracher ; elles résisteront bien aux faibles et incertains efforts de leurs adversaires actuels.

C'est dans ces sentiments de foi robuste en l'avenir de la France que La Fayette assista, de sa retraite de La Grange, aux fautes incessantes du gouvernement de la Restauration. Toutefois il venait de temps à autre à Paris. Le 14 janvier 1815. il passa la soirée chez Mme de Staël, où il v avait nombreuse et brillante compagnie. Il s'y rencontra avec lord Wellington, le duc de Richelieu, le duc de Broglie, et on lui présenta un jeune Suisse, Simonde de Sismondi, qu'il accueillit avec sa bienveillance accoutumée¹. La nouvelle du débarquement de Napoléon en Provence vint l'arracher au repos ; il comprit que par la force des choses l'empereur redevenait, [pour le malheur de la France, l'homme de l'armée et même l'homme de la Révolution](#). Il se rendit à Paris et ne put s'empêcher d'admirer la belle attitude et les manières toutes républicaines de Bonaparte. Les royalistes l'avaient mis dans cet état d'esprit par les injures et les calomnies dont ils l'avaient abreuvé pendant le temps de leur pouvoir. Le valet de chambre Hue lui reprochait sa conduite dans les journées des 5 et 6 octobre 1789² ; un autre pamphlétaire le traitait de misérable. La Fayette avait préparé une verte réponse à ses ennemis, mais le retour de Bonaparte le vengeait suffisamment pour qu'il ne publiât pas son factum. Toutefois, il ne crut pas à la sincérité des promesses libérales de l'empereur et il retourna à La Grange. Benjamin Constant, rallié à Napoléon et conseiller d'Etat, tâcha de convertir La Fayette, mais celui-ci lui envoya, le 9 avril 1815, un exposé des motifs de son incrédulité. Joseph Bonaparte fit agir le général Mathieu Dumas. qui le supplia, de la part du prince, de venir à Paris. Le même jour, 19 avril, La Fayette répondit affirmativement. Il arriva dans la soirée du 20 et le lendemain-il fut reçu par Joseph. Après s'être embrassés, ils discoururent sur la situation, sur les dangers de la patrie, sur les principes de l'empereur, sur la nécessité de la convocation immédiate d'une

¹ Cf. *Lettres inédites de Sismondi écrites à sa mère pendant les Cents jours, publiée : par MM. P. Villari et G. Monod* : Paris. 1877, in-8°. — On lit dans la lettre du 15 janvier 1815 (p. 13) : [J'allai à huit heures chez Mme de Staël, qui me présenta à lord Wellington, et ensuite à M. de La Fayette : l'un et l'autre furent extrêmement aimables pour moi... M. de La Fayette témoigne beaucoup de regrets de ne m'avoir pas vu à mon précédent séjour à Paris. Il me dit avoir compté me rencontrer chez Mme de Tessé, sa tante, qui est morte l'année passée ; mais, comme il vit toujours à la campagne, nous nous étions manqués.](#)

² Cf. Hue. *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI* : Paris, impr. royale. 1814, in-8°.

Chambre des représentants. Le général refusa toute faveur et conclut en ces termes :

Quant à moi, il ne me convient pas de rentrer dans les affaires par la pairie, ni par aucune autre faveur de l'empereur. Je suis un homme populaire, c'est par le choix du peuple que je dois sortir de ma retraite. Si je suis élu, je m'unirai à vous, comme représentant de la nation, pour repousser l'invasion et l'influence étrangères, en conservant néanmoins toute mon indépendance.

La publication de l'*acte additionnel aux constitutions de l'Empire* souleva également les critiques de La Fayette. Le général assista, le 23 avril, à un dîner offert par la colonie américaine à M. Crawford, qui retournait aux États-Unis. Il conversa de nouveau avec Joseph Bonaparte, qui promit presque la convocation d'une Chambre. Il dîna chez le prince avec Benjamin Constant, Mathieu Dumas, Horace Sebastiani et le comte de Lavallette. Puis il retourna à La Grange, où, le 1er mai 1815, Benjamin Constant l'avertit que le décret de réunion des députés avait paru et l'engagea à poser sa candidature. Il donna, le 3 mai, son approbation à ce qui lui paraissait *l'unique moyen de salut* ; le 8, il fut élu président du collège électoral du département de Seine-et-Marne réuni à Melun, et, le 10, il fut élu député à la majorité de 56 voix sur 79 votants, en même temps que le général Le Brun, fils du duc de Plaisance. Le 15 mai, il écrivit à la princesse d'Hénin :

Napoléon, républicain en Provence, demi-républicain à Lyon, empereur absolu à Paris, a trouvé qu'il n'y avait de salut pour lui qu'à se faire constitutionnel. Son esprit et son caractère sont comme deux courants qui se combattent ; c'est un étrange mélange de mesures impériales, terroristes, libérales ; mais l'opinion publique est plus forte que lui, et, comme il a un talent prodigieux, il se soumet à tout ce qu'il ne peut pas dominer avec une habileté dont les autres étaient loin.

Le 4 juin 1815, la Chambre des députés procéda à l'élection de son président. Au deuxième tour de scrutin, sur 427 votants, La Fayette n'obtint que 73 suffrages contre 277 donnés à Lanjuinais¹. Le 3, il fut nommé troisième vice-président par 247 voix. La majorité absolue était de 246, et encore La Fayette ne fut-il proclamé que parce qu'on lui compta tous les suffrages sans la désignation de *général*². En somme ce n'était pas un succès éclatant. Le 7, Napoléon présida la

¹ Au premier tour de scrutin, sur 474 votants Lanjuinais obtint 189 voix. Flaugergues, 74 ; La Fayette, 68 (dont 17 sans la désignation de général ; Merlin de Douai, 41 ; Dupont de l'Eure, 29 ; Bedoch, 24, etc. Au deuxième tour, les votants ne furent plus que 427, ce qui réduisit la majorité absolue à 214. Lanjuinais obtint 277 voix ; La Fayette, 75 ; Flaugergues, 59. (Cf. *Procès-verbaux des séances de la Chambre des représentants du 3 juin au 8 juillet 1815* ; Paris, 1844, in-8°, p. 427.)

² Sur 490 votants, Flaugergues obtint 40 ; voix ; Dupont de l'Eure, 284 : La Fayette, 247, et Bedoch, 212. Flaugergues et Dupont de l'Eure furent seuls proclamés tout d'abord, parce que, parmi les suffrages de La Fayette, la plupart portaient *général La Fayette* et les autres *La Fayette*, ce qui créait une sorte de confusion entre le père et le

séance d'ouverture et échangea quelques mots avec le général, qui raconta, le lendemain, les faits dans une lettre à sa belle-fille Émilie de Tracy¹ :

Pendant la grande séance j'étais resté à mon poste, à côté de Georges, oubliant que le bureau était de la députation, lorsqu'on est venu me chercher pour recevoir l'empereur. C'est dans le salon, où il s'arrête, que nous avons renouvelé connaissance. **Il y a douze ans que je n'ai eu le plaisir de vous voir**, a-t-il dit. J'ai répondu assez sèchement : **Oui, sire, il y a ce temps-là**. Nous sommes entrés dans la salle où l'ennuyeuse cérémonie du serment par appel nominal a eu lieu. Vous serez content de son discours ; je ne l'ai pas été de sa figure, qui m'a paru celle d'un vieux despote irrité du rôle que sa position le forçait à jouer.

La Fayette avait protesté, avec son fils Georges, député de la Haute-Loire, contre la formule du serment imposé aux députés, et Napoléon avait dit : **Voilà donc La Fayette qui m'a déjà déclaré la guerre !** Ce fait explique le peu de cordialité de la première entrevue. La discussion de l'adresse à l'empereur, qui eut lieu le 10 juin, lui fournit une nouvelle occasion de manifester son opposition. Un certain nombre de députés réclamèrent que le projet fût lu et discuté en comité secret ; la formation de la Chambre en comité secret ne pouvant avoir lieu que sur la demande de vingt-cinq membres, le bureau s'inscrivit et son exemple fut suivi par le nombre réglementaire de représentants. Le procès-verbal ne relate pas les détails de la séance secrète, mais La Fayette a raconté son rôle personnel dans la discussion. Il déclara que l'Assemblée, au lieu d'être la représentation nationale, risquait de n'être plus que le *club Napoléon*. L'adresse contenait la phrase suivante :

Reprenant aujourd'hui l'exercice de tous ses droits, se ralliant autour du *grand homme* que sa confiance investit de nouveau du gouvernement de l'Etat, la France s'étonne et s'afflige de voir des souverains en armes lui demander raison d'un changement intérieur, qui est le résultat de la volonté nationale et qui ne porte atteinte ni aux relations existantes entre les autres gouvernements, ni à leur sécurité.

La Fayette réclama contre l'expression de *grand homme* appliquée à Bonaparte et proposa de la remplacer par celle de *monarque* ; mais Lanjuinais fit adopter le qualificatif de *héros*, en faisant malignement observer que l'expression de *grand homme* supposait des vertus morales dont celle de héros pouvait plus aisément se passer.

fil. Quelques membres, dit le procès-verbal, font observer que les suffrages donnés sans désignation à M. La Fayette doivent être considérés comme positifs en faveur de M. le général La Fayette père. La Chambre consultée adhère à cette observation, et M. le général La Fayette est proclamé l'un des vice-présidents de la Chambre. Le lendemain 6 juin, le poste de quatrième vice-président échut au général Grenier.

¹ Il n'existe pas de procès-verbal de la séance impériale du 7 juin 1815.

Cependant Napoléon partit pour l'armée le 12 juin. La nouvelle du désastre de Waterloo et du retour de l'empereur se répandit à Paris le 21 juin. La Fayette apprenant par Fouché et par Regnaud de Saint-Jean d'Angély que Napoléon voulait se faire nommer dictateur, courut à la Chambre et y prononça un discours véhément ; il s'écria :

Voici le moment de nous rallier autour du vieil étendard tricolore, celui de 89, celui de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public ; c'est celui-là seul que nous avons à défendre contre les prétentions étrangères et contre les tentatives intérieures¹.

Puis, comme mesure préalable, il proposa le projet d'arrêté suivant :

Art. I. La Chambre des représentants déclare que l'indépendance de la nation est menacée.

Art. II. La Chambre se déclare en permanence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison ; quiconque se rendrait coupable de cette tentative sera traître à la patrie et sur-le-champ jugé comme tel.

Art. III. L'armée de ligne et les gardes nationales qui ont combattu et combattent encore pour défendre la liberté, l'indépendance et le territoire de la France, ont bien mérité de la patrie.

Art. IV. Le ministre de l'intérieur est invité à réunir l'état-major général, les commandants et majors de légion de la garde nationale parisienne, afin d'aviser aux moyens de lui donner des armes et de porter au plus grand complet cette garde citoyenne, dont le patriotisme et le zèle éprouvé depuis vingt-six ans offrent une sûre garantie à la liberté, aux propriétés, à la tranquillité de la capitale et à l'inviolabilité des représentants de la nation.

Art. V. Les ministres de la guerre, des relations extérieures, de la police et de l'intérieur sont invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'Assemblée.

La Chambre adopta tous ces articles, sauf le quatrième. Lucien Bonaparte vint déposer sur le bureau un message impérial ; l'Assemblée se forma aussitôt en comité secret. La Fayette nous apprend que, comme Lucien accusait la France d'ingratitude envers l'empereur, il l'apostropha en ces termes :

De quel droit le préopinant accuse-t-il la nation d'avoir été légère, d'avoir manqué de persévérance envers l'empereur Napoléon ? Elle l'a suivi dans les sables d'Égypte et dans les déserts de Russie, sur cinquante champs de bataille, dans

¹ Cf. *Mémoires de La Fayette*. — On lit dans le *Procès-verbal* : Un membre, fixant l'attention de la Chambre sur les dangers de la patrie qu'elle seule peut sauver, rappelle les prodiges qui s'opérèrent sous l'étendard tricolore de 89 et fait sentir la nécessité de rallier les Français à ce signe sacré de la liberté, de l'égalité et de l'ordre.

ses revers comme dans ses succès, et c'est pour l'avoir suivi que nous avons à regretter le sang de trois millions de Français !

Le même jour il y eut séance publique à huit heures du soir. La Chambre arrêta de nommer une commission de cinq membres, chargée de se concerter avec une commission de la Chambre des pairs **pour recueillir, sans délai, tous les renseignements nécessaires sur l'état de la France et proposer tous les moyens de salut public**. Le président et les quatre vice-présidents furent désignés pour cette mission. Ils se rendirent aux Tuileries, où ils eurent, avec les ministres, sous la présidence de Cambacérès, une réunion qui dura jusqu'à trois heures du matin. La Fayette proposa de demander à l'empereur son abdication, mais, malgré l'appui de Lanjuinais et de Flaugergues, cette motion fut écartée. Le lendemain, 22 juin, ministres et députés pressèrent Napoléon d'abdiquer, mais celui-ci refusait. La Fayette lui fit dire par un ministre que si on n'avait pas l'abdication, il proposerait la déchéance. L'empereur céda enfin, et, à la séance de la Chambre, on apporta la lettre par laquelle Napoléon abdiquait la couronne en faveur de son fils. On proposa d'accepter l'abdication, de déclarer la Chambre Assemblée constituante, et de nommer le maréchal Macdonald généralissime des armées de terre et de mer, et le général La Fayette commandant en chef provisoire des gardes nationales de France, avec le maréchal Oudinot comme lieutenant. L'Assemblée accepta simplement l'abdication, au nom du peuple français, sans mentionner le fils de Napoléon ; puis, elle arrêta de nommer une commission de cinq membres, dont trois choisis dans la Chambre des représentants et deux dans celle des pairs, **pour exercer provisoirement les fonctions du gouvernement**. La Chambre des députés nomma Carnot et le duc d'Otrante. puis, au scrutin de ballottage, le général Grenier contre La Fayette¹. La Chambre des pairs écarta aussi la candidature du général et désigna le duc de Vicence et Quinette.

Le gouvernement provisoire donna le commandement des gardes nationales au maréchal Masséna et nomma La Fayette, le 23 juin, un des six commissaires chargés de porter aux puissances alliées l'expression des intentions du peuple français². La Fayette, tout mécontent qu'il fût, ne crut pas devoir refuser cette mission ; le 24 juin, lui, Laforest, Sebastiani et d'Argenson demandèrent l'agrément de la Chambre, qui leur accorda un congé. Le 25 juin, ils partirent et s'arrêtèrent à Laon. Puis, voyageant jour et nuit, les commissaires se dirigèrent sur Mannheim, arrivèrent à Kaiserslautern, au quartier général de Barclay de Tolly, qui les envoya à Wissembourg. En route, ils se décidèrent à gagner Haguenau, où se trouvaient les souverains alliés. Ils y arrivèrent le 30 juin, et leur venue causa de la surprise et de l'irritation. On refusa de les recevoir ; en vain La Fayette écrivit à l'empereur Alexandre et se présenta chez lui, en simple particulier ; il fut éconduit et le souverain lui fit dire par le comte Capo d'Istria que ses engagements avec ses alliés l'empêchaient de le voir à Haguenau, mais que ses sentiments étaient toujours les mêmes. Cependant on consentit à

¹ Au premier tour de scrutin, Carnot obtint 324 voix ; le duc d'Otrante, 293 ; le général Grenier, 204 ; La Fayette, 142 ; Flaugergues, 46 ; Lambrechts, 42. Au second, le général Grenier fut élu par 350 voix.

² Les six commissaires étaient les députés La Fayette, La Forest, Horace Sebastiani et d'Argenson, le pair de France Doulcet de Pontécoulant et le conseiller d'Etat Benjamin Constant. Ce dernier remplit les fonctions de secrétaire de la commission.

désigner quatre plénipotentiaires pour conférer avec eux : lord Stewart, pour l'Angleterre ; le général Walmoden, pour l'Autriche ; le comte Capo d'Istria, pour la Russie ; le général Kenesbeck, pour la Prusse. Les pourparlers n'aboutirent pas, les plénipotentiaires étrangers déclarant qu'on ne pouvait traiter de la paix à Haguenau. Au cours des discussions, lord Stewart, qui était le porte-parole de la coalition, dit à La Fayette : *Je dois vous prévenir, Monsieur, qu'il n'y a pas de paix possible avec les puissances alliées, à moins que vous ne nous livriez Bonaparte.* — *Je suis bien étonné,* répondit le général, *que, pour proposer une telle lâcheté au peuple français, vous vous adressiez de préférence à un prisonnier d'Olmütz.*

Les commissaires du gouvernement provisoire repartirent et furent accueillis, dans leur course à travers les départements de l'Est, par les cris de : *Vive la nation ! vivent nos députés !* Ils rentrèrent à Paris le 5 juillet 1815, accompagnés de deux officiers étrangers, alors qu'on venait de signer la capitulation.

Le soir même, le gouvernement provisoire, les plénipotentiaires d'Haguenau, le général en chef et les ministres tinrent conseil aux Tuileries. La Fayette déclara qu'il pouvait être nécessaire, dans les circonstances où nous étions, de faire des transactions, mais qu'elles devaient être résolues en commun, n'avoir d'autre but que l'intérêt général, et être telles enfin, qu'on pût toujours en rendre compte à l'Assemblée et au peuple, toute transaction particulière étant une lâcheté et une infamie. Le 6 juillet, il se rendit à la séance de la Chambre. Il fut nommé, avec Dupont de l'Eure, La Rochefoucauld-Liancourt, le général Sorbier et Laffitte, pour aller porter aux puissances alliées la déclaration de l'Assemblée. Puis, il rendit compte de sa mission :

Vos collègues plénipotentiaires, au nom du peuple français, auprès des puissances alliées, ont rendu compte à la commission, exécutive des trois conférences qu'ils ont eues à Haguenau, et dans lesquelles on leur a renouvelé l'assurance que les cours étrangères n'avaient point la prétention de se mêler de la forme de notre gouvernement. Nous aimons à vous rendre compte, Messieurs, et les officiers étrangers, chargés de nous accompagner, ont pu remarquer eux-mêmes que l'esprit public des départements traversés par nous est conforme aux sentiments manifestés dans votre déclaration d'hier. Ceux de nous qui se trouvent à la séance d'aujourd'hui, regrettant que leur absence ne leur ait pas permis d'y participer, vous prient de recevoir leur adhésion à cette délibération.

Le 7 juillet, la commission exécutive donna sa démission, et Blücher entra dans Paris. Le préfet de police nommé par le gouvernement royal, Decazes, fit fermer les portes du Palais-Bourbon, et, quand, le 8, les députés s'y présentèrent, des sentinelles les empêchèrent d'entrer. La Fayette demanda, à travers les grilles, si c'était un ordre du prince régent d'Angleterre, et dit à haute voix qu'il rentrait chez lui, et qu'il recevrait avec plaisir ses collègues dans sa maison. Un grand nombre de représentants se rendirent rue d'Anjou-Saint-Honoré, et là, ils convinrent avec le général d'aller chez le président Lanjuinais signer une protestation. Le 11, enfermé volontairement chez lui, il exprimait à sa vieille amie la princesse d'Hénin ses sentiments sur la situation :

Nous avons, du moins, mes amis et moi, la consolation de penser que nous n'avons rien négligé pour éviter les malheurs qui fondent sur nous. Je dois ajouter que, si notre Chambre a eu quelques erreurs politiques, ses intentions ont toujours été irréprochables et sa conduite indépendante et noble. Vous pouvez être assurée que cette Assemblée, et la masse immense des populations réunies, après la chute de Napoléon, sous le vieux drapeau tricolore, sont le véritable parti national.

Fort de sa conscience, La Fayette alla attendre, dans sa retraite de La Grange, au milieu des siens, la venue de jours meilleurs et la réalisation d'espérances que les revers de la fortune ne pouvaient déraciner de son cœur.

XXV

La Fayette se retire à La Grange. — Lettre à lord Rolland (15 décembre 1815). — Sévère jugement sur la seconde Restauration. — Portrait de lui par lady Morgan. — Il échoue à une élection de Paris (20 septembre 1817). — Il est nommé député par le département de la Sarthe (20 octobre 1818). — Louis XVIII en est affligé. — Curiosité des Parisiens pour voir le général prêter serment. — Lettre de Mine de Rémusat. — Séance royale (10 décembre). — Entrevue avec La Revellière-Lépeaux. — Attaques dirigées contre lui par les royalistes (avril 1819). — Il proteste contre l'annulation de l'élection de Grégoire (6 décembre 1819). — Il correspond avec le général anglais sir Robert Wilson. — Il proteste contre l'accusation d'avoir voulu émigrer à la tête de son armée. — Il demande la réorganisation de la garde nationale (10 février 1820). — Il réclame le maintien intégral de la Charte et de la loi électorale (2 mars). — Il parle en faveur de la liberté individuelle (8 mars). — Eloquent discours sur la loi relative aux élections (27 mai). — Dîner américain (4 juillet 1820). — Lettre au président Monroë (20 juillet). — Sympathie pour les patriotes napolitains (12 février 1821). — Il s'affilie à la Charbonnerie française. — Procès de Sauquaire-Soulligné et de Goyet (14 mars). — Magistral discours sur le budget des dépenses (4 juin 1821). — Eloquent critique de la politique gouvernementale. — Il ne faut pas rendre la Révolution responsable des excès commis. — Eloge de l'enseignement mutuel. — Succès immense de ce discours, violemment attaqué par les royalistes. — Dîner américain (4 juillet). — Article malveillant d'une gazette autrichienne. Appréciation de la mort de Napoléon (5 juillet). — Il encourage l'insurrection de la Grèce contre les Turcs. — Il assiste au procès et à l'acquiescement de Béranger (8 décembre 1821). — Programme de la Charbonnerie. — Déclaration de principes de La Fayette. — Complot de Belfort. — Départ de La Grange (25 décembre 1821). — Arrivé près de Lure, La Fayette apprend que tout est découvert et rebrousse chemin (1er janvier 1822). — Il passe quelques jours chez le député Martin de Gray et rentre à La Grange. — Il attaque avec force la contre-révolution (23 juillet 1822). — Arrestation et procès des quatre sergents de La Rochelle, du général Berton et du lieutenant-colonel Caron. — Protestation contre l'accusation de complicité portée par le procureur-général de la cour de Poitiers (1er août). — Le gouvernement n'ose pas le poursuivre. — Une tentative d'évasion des quatre sergents de La Rochelle, favorisée par La Fayette, échoue. — Recommandation en faveur du professeur Chauvet, proscrit comme complice du général Berton. — Il inspire des craintes au sous-préfet de Coulommiers (16 septembre 1822). — Dîner chez la duchesse de Broglie (26 février 1823). — Il proteste contre le décret d'expulsion de Manuel et empêche les gardes nationaux de toucher à ce député (3 et 4 mars 1823). — Il s'abstient d'assister aux séances. — Il vante la conduite patriotique du sergent Mercier et de ses hommes. — Lettre sur l'abolition de l'esclavage (11 mai 1823). — Indignation de l'exécution du patriote espagnol Riego (25 novembre). — Dissolution de la Chambre des députés (24 décembre 1823). — Il témoigne dans le procès de Sauquaire-Soulligné et de Mme Chauvet (7 février 1824). — Il échoue aux élections dans l'arrondissement de Meaux (25 février 1824). — Il projette un voyage aux Etats-Unis.

La Fayette se condamna à la retraite : le nouveau gouvernement ne pouvait lui convenir, et il fallait attendre du temps un remède aux maux dont souffrait la France. De La Grange, il écrivit à lord Holland, le 15 décembre 1815 :

Les principes de 89 avaient armé contre nous le royalisme et l'aristocratie ; le despotisme d'un conquérant leur a donné pour auxiliaires les peuples. C'est avec cette force contre nature que Pillnitz et Coblenz ont reparu à nos portes. Il fallait, pour se défendre, ou s'abandonner à un mouvement national qui suppose enthousiasme et confiance, ou s'unir au gouvernement régulier d'un général qui craignait sa nation plus que l'ennemi. La majorité agissante a préféré le second parti ; il a été appuyé par tous, sans humeur et sans réserve.

La Fayette portait un sévère jugement sur la seconde Restauration :

Je ne dirai pas avec Charles Fox, dans ses mémoires sur Jacques II, qu'une restauration est la pire des révolutions, parce qu'elle a les inconvénients d'une révolution de plus, en même temps qu'elle prive les peuples de ce qu'il y avait d'avantageux dans les révolutions précédentes ; mais je dirai qu'une restauration n'a, pas plus que tout autre événement, le pouvoir de réparer nos véritables pertes ; que son objet ne doit pas être de satisfaire des intérêts ou des vanités de privilégiés, encore moins des vengeances de partis ; qu'elle n'est enfin préférable aux autres combinaisons qu'autant qu'elle offre à tous une plus grande sécurité pour les droits et les avantages dont la nation est en possession ou qu'elle a voulu recouvrer. Si la dynastie actuelle avait offert aux intérêts publics et privés un égal degré de sécurité, elle eût été préférable à toute autre. Malheureusement elle n'a jamais voulu s'associer à la régénération de toutes choses en France ; elle s'est constituée étrangère aux principes, aux succès, à la politique de ce pays pendant plus de vingt ans..... Je le dis avec sincérité aujourd'hui : malgré la preuve acquise que les personnes royales ne cesseront jamais de me haïr et de vouloir me nuire, je les préférerais encore si je pouvais me persuader qu'elles céderont enfin à l'évidence de leur intérêt, de leur sûreté, et qu'elles voudront autre chose que ce qu'elles font aujourd'hui pour la destruction de ce que j'ai voulu passionnément en me consacrant à la défense des droits et des intérêts de ma patrie, comme du genre humain, pendant toute ma vie.

Ainsi pensait, en l'an de grâce 1815, l'incorrigible champion du parti constitutionnel. Il eût accepté la Restauration, si ce régime avait donné des garanties de liberté à son pays. Comme il s'en fallait de beaucoup que Louis XVIII réalisât ces espérances, La Fayette restait confiné dans son château de La Grange. Il y recevait de fréquentes visites. En 1816, lady Morgan, pendant son voyage en France, fut reçue par le général ; elle en a tracé un portrait très curieux :

Pas une ride ne sillonne son front ; son air noble, sa taille droite et élevée annonce que son corps a conservé autant de vigueur que l'esprit qui l'anime. La grâce, la force, la dignité

sont encore le partage de cet homme extraordinaire ; et, quoique engagé depuis plus de quarante ans dans des scènes aussi variées qu'extraordinaires, il ne paraît pas avoir encore atteint son année climatérique. Aussi actif dans sa ferme qu'élégant dans son salon, il est difficile de retrouver dans un des plus habiles agriculteurs et des hommes les plus polis qu'aient produits la France, le guerrier et le législateur, mais on y reconnaît toujours le patriote. Conservant dans toute la perfection tous les talents et toutes les facultés de sa jeunesse. M. de La Fayette n'a rien perdu de la fidélité de sa mémoire, et ses vues atteignent encore à tout ce que les conceptions humaines offrent de plus relevé. Sa conversation brille d'anecdotes relatives aux personnages et aux événements les plus remarquables des derniers cinquante ans¹.

La Fayette avait eu jadis les relations les plus étroites avec Bernadotte ; il conservait une sympathie véritable pour celui qu'il considérait comme *un des hommes les plus séduisants par sa brillante bravoure, ses manières nobles, engageantes, et sa générosité chevaleresque*. Il avait vainement cherché à le voir lors du séjour du prince royal de Suède à Paris, en 1815. Un de ses amis d'Amérique lui ayant demandé une recommandation pour le prince, La Fayette écrivit à son ancien ami, le 27 février 1817 :

J'ai souvent pensé, pendant les fameux Cent-Jours, à ce que nous nous étions promis de faire ensemble pour l'indépendance, la liberté et les couleurs nationales. Mais, depuis que la confiance d'un peuple généreux et libre a porté votre dynastie sur le trône du Nord, je jouis, mon cher prince, de tous les rapports qui m'apprennent combien vous êtes chéris, vous et votre digne fils. Je jouis encore plus de tout ce qui me confirme votre persévérance dans ce que nous disions à notre dernier adieu : *C'est que, pour de vrais amis de la liberté, les diverses situations de la vie ne sont que des moyens d'en remplir le principal but en servant la cause du genre humain*².

Le 20 septembre 1817, La Fayette fut porté par les Parisiens comme candidat à la Chambre des députés, mais il n'obtint que 2.672 suffrages sur 7.378 votants. En 1818, les départements de la Seine et de Seine-et-Marne songèrent à lui offrir un siège ; mais, sur l'initiative du publiciste Charles Goyet³, celui de la Sarthe les devança et nomma député La Fayette, le 26 octobre, par 569 voix sur 1.055. Le général prit place à gauche et devint un des chefs du parti libéral.

¹ Cf. Lady Morgan, *la France* ; Paris, 1817, in-8°, t. II, p. 251 à 272.

² Cf. dans les *Mémoires*, à l'appendice du dernier volume, le morceau intitulé : *Sur le général Bernadotte*.

³ Charles Goyet publia de nombreuses brochures à cette occasion ; elles figurent à la Bibliothèque nationale. (Lb48 1136, 1145, 1147, 1148, 1155, 1156, 1159 et 1162.)

Cette élection fit une grande impression ; Louis XVIII s'en montra particulièrement affligé¹. Il semblait que la France, que l'Europe tout entière fussent ébranlées par la rentrée sur la scène politique de ce revenant de 1789². La séance d'ouverture de la Chambre eut lieu le 10 décembre 1818. On s'était disputé les billets d'entrée. car chacun voulait voir La Fayette prêter le serment. Mme de Rémusat écrivait, le 4 décembre, à son mari :

Il se portera un monde infini à cette ouverture pour voir prêter serment à M. de La Fayette. Nos Parisiens ont toujours un côté d'enfantillage ; ce spectacle paraît piquant à tout le monde. Moi-même, j'irai comme les autres, si je puis me procurer un billet, et je prévois pourtant bien d'avance comme la chose se passera³.

La séance royale se passa sans incident, devant des tribunes bondées de spectateurs appartenant à la société parisienne. Mme de Rémusat en rendit compte, le 11 décembre, à son mari :

Hier, la séance royale s'est ouverte avec une grande magnificence. Le roi a été très bien reçu, mais l'enthousiasme n'était pas vif. On a remarqué que les Manuel, les La Fayette et autres de ce parti n'ont pas crié : Vive le roi ! de même que M. de Chateaubriand, qui se tenait dans le même silence⁴.

A la fin de décembre 1818, à un déjeuner chez le colonel Du Bignon, où se trouvaient les chefs de l'opposition libérale, Dupont de l'Eure, Bignon, Manuel, d'Argenson, etc., La Fayette rencontra l'ex-directeur La Révellière-Lépeaux et il lui exprima publiquement sa gratitude pour la part qu'il avait prise à sa délivrance et l'intérêt qu'il avait témoigné à sa femme et à ses enfants⁵. Le prisonnier d'Olmütz avait gardé une profonde reconnaissance à tous ceux qui l'avaient assisté dans son infortune.

¹ Mme de Rémusat écrivait, le 13 novembre 1818, à son mari : [Le roi a pris plus sérieusement la nomination de M. de La Fayette, qui l'a affligé.](#) (Cf. *Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration*, publiée par Paul de Rémusat, t. V. p. 73.)

² La duchesse de Broglie, fille de Mme de Staël, écrivait, le 19 septembre 1819, dans son Journal : [Je m'attendais, après avoir vu les élections dans les papiers, à trouver tout le monde agité... surtout quand je me rappelais que, l'année dernière, l'élection de M. de La Fayette avait ébranlé toute la France et presque l'Europe. Eh bien ! tout est calme et presque endormi... Le roi a mieux pris son parti de l'élection de Grégoire que de celle de M. de La Fayette...](#) (Cf. *Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 90.)

³ Cf. *Correspondance de M. de Rémusat*, t. V. p. 145.

⁴ Cf. *Correspondance de M. de Rémusat*, t. V. p. 153.

⁵ Le fait est rapporté dans les *Mémoires de La Révellière-Lépeaux*, t. Ier, p. 427 et 428. On y lit : [Le général arriva des derniers. En m'apercevant, il traversa le salon avec empressement pour venir à moi et, en présence de tous les con-ives, il me remercia, avec l'expression de la plus sincère gratitude, de la part qu'en particulier j'avais eue à sa délivrance, dans le Directoire exécutif, auquel seul il la devait. Il me témoigna en même temps, dans les termes les plus vifs, combien il avait été sensible à l'intérêt que j'avais marqué à sa famille et aux égards que j'avais eus pour elle.](#)

Le 22 mars 1819, La Fayette défendit la loi sur les élections. Les royalistes l'attaquèrent ; un journal, l'Ami de la royauté, ayant débité sur lui des calomnies à l'occasion de son rôle pendant la Révolution, le procureur général Bellart poursuivit cette feuille. La Fayette écrivit à celui-ci, le 27 avril 1819, pour s'opposer à cette poursuite. et déclara n'avoir jamais demandé à un écrivain de dire du bien de lui et n'avoir jamais inquiété personne pour en avoir écrit du mal. Le 4 juin 1819, La Fayette prit part à la discussion des budgets des ministères de la marine et de la guerre.

Les élections de 1819 amenèrent à la Chambre un autre revenant de 1789, Grégoire, nommé, le 12 septembre, député de l'Isère. Ce fut un grand scandale parmi les royalistes, qui déclarèrent qu'il fallait annuler l'élection de ce *régicide*. On discutait sur ce point dans les salons. Le 9 octobre 1819, La Fayette et Benjamin Constant, se trouvant en soirée chez la duchesse de Broglie, déclarèrent que l'exclusion ferait réélire Grégoire dans vingt départements¹.

En effet, La Fayette protesta contre l'annulation de l'élection de Grégoire, prononcée le 6 décembre 1819, et il témoigna sa sympathie pour son ancien collègue en lui faisant remettre sa carte et en allant le voir². Malgré ses travaux parlementaires, il correspondait avec ses amis et notamment avec le général sir Robert-Wilson, qui venait de rentrer en Angleterre³. Le *Moniteur* du 3 janvier 1820 ayant imprimé que La Fayette avait été mis hors la loi en 1792 *pour avoir voulu émigrer à la tête de son armée*, le général protesta *contre cette injurieuse confusion du patriotisme proscrit avec l'émigration armée*. Le 10 février 1820, il réclama l'élaboration d'un projet de loi pour la réorganisation de la garde nationale, mais ce fut sans succès. Le 2 mars, il appuya les pétitions pour le maintien intégral de la Charte et de la loi sur les élections : le 8, il parla éloquemment en faveur de la liberté individuelle et conclut en ces termes :

La question a été nettement posée : d'un côté, la révolution faite avec tous ses avantages moraux, politiques et matériels ; de l'autre, la contre-révolution à faire avec ses privilèges et ses périls. C'est à la Chambre, c'est à la France à choisir. Messieurs, il y a trente-trois ans qu'à l'assemblée des notables de 1737 j'ai, le premier, demandé l'abolition des lettres de cachet ; je vote aujourd'hui contre leur rétablissement.

La Fayette avait retrouvé son activité d'antan il prenait part aux discussions avec la vivacité d'un jeune homme. Le 23 mars 1820. il parlait sur la censure de la

¹ On lit dans le *Journal* de la duchesse de Broglie, à la date du 9 octobre 1819 : *Le soir, Benjamin Constant est venu me voir avec M. de La Fayette. La conversation s'est engagée sur Grégoire. On a parlé du projet de l'exclure de la Chambre. Benjamin Constant et M. de La Fayette se sont récriés ; ils ont dit que cela le ferait réélire dans vingt départements. (Cf. Souvenirs du feu duc de Broglie, t. II, p. 98.)*

² Cf. dans les *Mémoires* lettre de La Fayette, en date de Paris. 10 décembre 1819.

³ Cf. aux *Pièces justificatives*, n° XXXII, une lettre de La Fayette à sir Robert Wilson, datée de La Grange, 6 novembre 1819, et dont l'original est conservé au British Museum. — Le général Wilson avait, en décembre 1815, coopéré à l'évasion du comte de Lavallette.

presse¹ ; le 27 mai, sur le projet de loi relatif aux élections. Il dénonça les complots contre-révolutionnaires et souleva les applaudissements de la gauche et les huées de la droite. La Fayette lançait du haut de la tribune ces justes considérations :

Nos contemporains sont las de révolutions, rassasiés de gloire ; mais ils ne se laisseront pas ravir des droits et des intérêts chèrement acquis. Notre jeunesse, l'espoir de la patrie, mieux instruite que nous ne l'étions, éclairée de ses propres lumières et de notre expérience, ignore les factions, n'entend rien aux préjugés, n'est accessible qu'aux intentions pures et aux moyens généreux ; mais elle veut la liberté avec une ardeur raisonnée et par là plus irrésistible. Que toutes ces générations soient laissées, sous la sauvegarde de la liberté constitutionnelle, à leurs souvenirs, à leur industrie. à leurs études. Il est alors absurde de les craindre, impossible de les agiter ; mais ne les obligez pas, en les menaçant de perdre tous les résultats utiles de la révolution, à ressaisir elle-même le faisceau sacré des principes d'éternelle vérité et de souveraine justice, principes applicables à tous les gouvernements libres, et auprès desquels toutes les autres combinaisons personnelles et politiques ne peuvent être, pour un peuple de bon sens, que des considérations secondaires.

Le garde des sceaux de Serre, quoique malade, répondit à La Fayette en des termes très vifs. Il l'accusa de seconder le parti révolutionnaire par des **éloges donnés aux couleurs de la rébellion**, de déclarer qu'il se croyait délié du serment prêté à la Charte, et il fit une allusion aux journées des 3 et 6 octobre 1789².

La Fayette assista, le 4 juillet 1820, au dîner de l'anniversaire de la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis et porta le toast suivant : **La liberté américaine, et puisse être à jamais conservée dans sa pureté primitive la source qui doit**

¹ Le duc de Broglie dit, dans ses *Souvenirs* (t. II, p. 137) : Dans la discussion générale, M. de La Fayette monta trois fois à la tribune. Il avait écrit son discours principal de peur qu'il ne fût trouvé trop violent. L'effet n'en fut que plus mauvais : il y avait quelque chose de noble et d'imposant dans ses manières, un accent d'ancien régime qui contrastait étrangement avec les idées et les expressions révolutionnaires dont son langage était empreint.

² Hercule de Serre s'était écrié : Quand la guerre civile éclate, le sang est sur la tête de ceux qui l'ont provoquée. Le préopinant le sait mieux qu'un autre. Il a plus d'une fois appris, la mort dans l'âme et la rougeur sur le front, que qui soulève les bandes furieuses est obligé de les suivre et presque de les conduire... — Mme de Rémusat écrivait de Lille, le 30 mai 1820, à son fils : Le discours de M. de La Fayette m'a paru tout à fait révolutionnaire, et je conçois qu'il ait excité le mouvement de M. de Serre. Puis, le 2 juin, elle revenait sur le même sujet : Le discours de M. de La Fayette m'avait souverainement déplu : mais la sévère réprobation du garde des sceaux me froissait l'âme : je comprenais quel rigoureux devoir il s'imposait et que, parce qu'il est malade et faible, il devait être plus concis et de là plus violent. Mais M. de La Fayette approche de la vieillesse, mais il a des vertus unies à beaucoup d'erreurs, et il y a eu bien des souffrances dans sa vie. (Cf. *Correspondance de M. de Rémusat*, t. VI, p. 477, 483 et 484.)

fertiliser les deux hémisphères ! Le 20 juillet 1820, il écrivit à James Monroë, président des États-Unis :

Les idées de liberté fermentent partout, et la France participe grandement à ce mouvement des esprits. La révolution et la contre-révolution sont en présence. Cette nouvelle génération est éclairée et généreuse, supérieure aux impressions du jacobinisme et du bonapartisme. Elle soutiendra, j'en suis sûr, les droits d'une liberté pure. Quoique nous ayons positivement perdu du terrain cette année, nos débats ont servi à avancer l'esprit public, de façon que, si le gouvernement et les Chambres sont plus éloignés du but, la nation, je l'espère, en est plus rapprochée qu'il y a huit mois.

Les sentiments d'optimisme qui, dès sa jeunesse, lui avaient permis d'affronter les péripéties si complexes de deux révolutions, ne l'avaient pas abandonné. Le besoin de se dévouer à la cause des opprimés, sans souci de ses intérêts ou de sa sécurité personnelle, enflammait toujours son cœur. La révolution de Naples, tentée par le général Guillaume Pepe, conquiert toutes ses sympathies, et, dans la séance du 12 février 1821, il ne craignit pas, pour la soutenir, d'ameuter contre lui toute la droite de la Chambre. Il ne quitta la tribune qu'en lançant à ses interrupteurs ce cri de sa conscience : **Ne détruisons pas l'indépendance napolitaine !**

En 1821, La Fayette, convaincu de la nécessité de renverser le gouvernement des Bourbons, s'affilia à la Charbonnerie française, par l'entremise d'un de ses chefs, Bazard. Il déploya, dans les réunions secrètes, une activité juvénile et se montra prêt à braver tous les dangers¹. Un homme de lettres, Martial Sauquaire-Souligné, et le publiciste Goyet, qui avait été le promoteur de la candidature du général dans la Sarthe, ayant été traduits en cour d'assises sous la prévention d'un complot contre la sûreté de l'État, La Fayette fut cité comme témoin, à l'effet de reconnaître une correspondance de lui saisie chez les inculpés. Il se présenta devant la cour le 14 mars 1821, se fit honneur des sentiments exprimés dans ses lettres et scandalisa les magistrats par son ironie.

Le 4 juin 1821, la Chambre des députés discuta le budget des dépenses. La Fayette monta à la tribune et, dans un long et éloquent discours, critiqua la politique gouvernementale. En vain les royalistes couvraient sa voix. En vain le président le rappelait à la question ; le vieux libéral, calme au milieu de cette tempête, continuait sa vigoureuse satire, soutenu par les applaudissements de ses amis. L'Assemblée toute entière se sentait remuée quand La Fayette s'écriait :

Cependant l'Europe, appelée par nous à la liberté, il y a plus de trente mois, arrêtée depuis, il faut le dire hautement, par le spectacle de nos excès et par l'abus de nos victoires, a repris et conservera, malgré des malheurs récents, ce grand mouvement de civilisation à la tête duquel notre place française est marquée, et où tous les yeux des peuples déjà

¹ La Fayette a raconté lui-même sa participation à la Charbonnerie dans un morceau intitulé *Sociétés secrètes* et inséré dans ses *Mémoires*.

libres ou aspirant à le devenir ne devraient pas nous chercher en vain.

Il attestait que le titre le plus honorable de Napoléon était celui de *soldat de la Révolution*.

En effet, Messieurs, les attentats, les malheurs que nous exécutons, que nous déplorons tous, ne sont pas plus la Révolution que la Saint-Barthélemy n'était une religion, et que vous n'appellerez monarchiques les dix-huit mille assassinats judiciaires du duc d'Albe. La Révolution, vous le savez bien, c'est la victoire du droit sur le privilège ; la Révolution, c'est l'émancipation et le développement des facultés humaines, c'est la restauration des peuples ; et cela est si vrai, que les amis de la liberté ont toujours été et sont encore haïs par les adversaires de la Révolution, en proportion des efforts qu'ils ont faits pour empêcher qu'elle ne fût souillée par des crimes et défigurée par des excès.

La gauche acclama ces fières revendications d'un des promoteurs de la Révolution française. Elle l'applaudit encore, quand il prit en main la cause de l'enseignement mutuel :

L'enseignement mutuel est, depuis l'invention de l'imprimerie, le plus grand pas qui ait été fait pour la propagation d'une instruction prompte, facile et populaire. C'est par cette instruction générale que toutes les facultés, toutes les industries d'un pays seront développées et éclairées, les préjugés appréciés, les droits reconnus ; que la liberté et l'égalité seront comprises et, par conséquent, mieux garanties des excès qui les font méconnaître.

Ce magistral discours, où La Fayette dénonçait avec tant d'autorité les progrès de la contre-révolution, le mettait sans conteste à la tête du parti libéral. La gauche en réclama l'impression. par la bouche de Benjamin Constant : mais, le ministre des affaires étrangères ayant déclaré que le discours était *des plus injurieux pour les puissances étrangères*, la majorité repoussa la proposition. La Fayette fit imprimer ce manifeste, comme l'appelaient les royalistes, à quinze cents exemplaires, qui ne suffirent pas aux demandes¹. Dans les salons, on en commentait les termes ; la princesse d'Hénin, malgré sa vieille affection, blâmait son ami, mais Royer-Collard l'approuvait. *L'aristocratie*, écrivait La Fayette, le 12 juin 1821, *est furieuse comme les femmes qui ont quelque raison de se mettre en colère contre le peintre*.

Le 4 juillet 1821, La Fayette assista au dîner américain et y reçut *plus de marques d'amitié que jamais*. Le 5, il plaisantait sur les *politesses* que lui avait décochées l'*Observateur autrichien*, dans un article attribué au publiciste officiel de la Sainte-Alliance, le baron de Gentz, et que les feuilles royalistes, telles que

¹ Cf. Bibliothèque nationale, Le12 240.

la *Quotidienne* et le *Drapeau blanc*, s'étaient hôtées de propager, tandis que le *Constitutionnel* faisait l'éloge du général. Il approuvait un écrit très plaisant de Paul-Louis Courier¹ et, le 6, l'ancien prisonnier d'Olmütz appréciait en ces termes la mort du captif de Sainte-Hélène :

Les journaux vous apprendront la mort de Napoléon. Elle est encore, malgré la situation odieuse et cruelle où il était depuis sept années, un grand événement politique. Les Anglais perdent ainsi un moyen de menace et d'influence, les agents provocateurs une mine féconde d'accusation. Beaucoup de bonapartistes vont se rattacher au parti patriote.

La Fayette ne pouvait manquer d'encourager l'insurrection de la Grèce. Il s'indigna des atrocités des Turcs et blâma la conduite du gouvernement anglais à l'égard des opprimés². Il facilitait aux jeunes gens les moyens d'aller combattre pour leur indépendance nationale³. Le chantre des patriotes, Béranger, était traduit en cours d'assises pour des chansons irrévérencieuses à l'égard du gouvernement : La Fayette alla, le 8 décembre 1821, donner au poète une preuve publique de sympathie par sa présence et il eut le plaisir de le voir acquitter⁴.

La Charbonnerie n'était pas restée inactive : elle avait organisé un vaste complot et décidé de provoquer une révolution. Un programme, où figuraient le rétablissement de la loi municipale, l'armement général des gardes nationales et la nomination d'une Assemblée constituante, avait été élaboré, sans qu'on eût déterminé la forme du gouvernement appelé à réaliser ces réformes. La Fayette, un de ses rédacteurs principaux, n'avait voulu prendre d'engagement en faveur d'aucun parti spécial, parce que, comme il l'a dit lui-même, étant un homme d'institutions et non de dynastie, et ne voulant pas plus du pouvoir que je n'en voulais il y a plus de trente ans, je crois être bon à défendre les intérêts généraux contre les usurpations ou les intrigues du pouvoir qui s'établirait⁵. Il faisait cette déclaration de principes :

Républicain d'inclination et d'éducation, j'ai prouvé que, pourvu qu'une Constitution consacraît les bases de la liberté définies dans ma déclaration des droits du 11 juillet 1789, et lorsqu'elle exprimait la volonté générale réellement représentée, je savais, non seulement m'y soumettre, mais m'y sacrifier. Je tiens trop aux premiers principes pour n'être pas très facile sur les combinaisons secondaires.

L'heure de l'action était arrivée : un gouvernement provisoire, composé de La Fayette, Voyer d'Argenson et Jacques Kœchlin, devait être proclamé à Belfort et installé à Colmar. On attendait les chefs pour le soulèvement fixé à la nuit du 29

¹ Il s'agit vraisemblablement du *Simple discours* de Paul-Louis sur la souscription ouverte pour l'acquisition du château de Chambord.

² Cf. dans les *Mémoires* la lettre de La Fayette, en date du 12 novembre 1821.

³ Cf. lettre de La Fayette, en date du 23 novembre 1821.

⁴ Cf. lettre de La Fayette, en date du 10 décembre 1821.

⁵ Cf. dans les *Mémoires* la première note sur les *Sociétés secrètes*.

au 30 décembre 1821. La Fayette se rendit à La Grange, afin de dépister les soupçons. mais surtout pour passer, comme tous les ans, dans la retraite le 24 décembre, jour anniversaire de la mort de sa femme. Puis, dans la nuit, il se mit en route avec son fils. Il avait tellement le sentiment de la gravité des circonstances et des périls qui l'attendaient, qu'il ne permit à son fidèle serviteur Bastien de l'accompagner, qu'après l'avoir averti du danger. *Je sais ce que nous allons faire*, répondit le domestique, *mais que cela ne vous inquiète pas ; j'y vais pour mon compte ; d'ailleurs, c'est mon opinion*¹.

Le complot, dénoncé au gouvernement, échoua. La Fayette, fidèle à sa promesse, arrivait en voiture, le 1er janvier 1822, près de Lure, dans la Haute-Saône, quand le fils de Corcelle et Bazard, venus à sa rencontre, le prévinrent que tout était découvert. Le général rebroussa chemin et, pour dépister la police, se rendit chez un de ses collègues du parti libéral, Martin de Gray, député de la Haute-Saône. Il y passa quelques jours et rentra à La Grange. D'ailleurs, toutes les tentatives de soulèvement eurent le même insuccès, et la plupart coûtèrent la vie à leurs auteurs. La Fayette n'en continuait pas moins à attaquer la contre-révolution. Le 23 juillet 1822, il lançait à la droite cette sanglante interpellation :

Les majorités peuvent améliorer, les minorités avertissent... La contre-révolution, maîtresse de tous les pouvoirs de l'Etat, de toutes les institutions, de toutes les influences, soutenue par la coalition européenne de tous les despotismes, de toutes les aristocraties, de tous les préjugés et de tous les abus, en un mot, de tout ce qui vit en dehors des nations et forme exception au véritable ordre social. Liche encore d'endormir le peuple sous la sécurité des jouissances matérielles qu'il doit à la Révolution ; ce n'est même que par une anticipation irréfléchie, par la force d'un naturel incorrigible, qu'il lui arrive déjà de blesser les citoyens dans les sentiments de leur dignité et qu'elle laisse percer, avant le temps, cette horreur d'égalité qui fut toujours son principal mobile. Mais elle attaque ouvertement toutes les garanties, et nommément toutes les garanties judiciaire, détruisant les unes, corrompant les autres, déclarant que celles qu'on avait annoncées ont été promises en vain ; et il est bon, dans la crise où vous nous avez placés, où vous vous êtes placés vous-mêmes, que le peuple français soit bien averti qu'après la ruine de ces garanties préservatrices que vous ne voulez point, que vous ne pouvez plus défendre, on ne manquera pas de lui déclarer, comme on a fait à Pillnitz et à Coblenz, que tous les droits, que toutes les libertés, tous les avantages conquis sur l'ancien régime par la Révolution nationale de 1789, n'ont été que d'illégitimes, passagères et révocables usurpations.

Le ministère, ainsi flagellé de main de maître, faisait instruire le procès des conjurés. Les quatre sergents de La Rochelle, le général Berton, le lieutenant-colonel Caron étaient voués à une condamnation certaine. A Poitiers, le procureur général Mangin, en requérant contre Berton, avait désigné comme

¹ Cf. A. Bardoux, *Les dernières années de La Fayette*, p. 285 et 286.

complices un certain nombre de députés, parmi lesquels La Fayette, Benjamin Constant, Manuel, le général Foy, Laffitte. A la séance de la Chambre du 1er août 1822, ceux-ci protestèrent et réclamèrent une enquête sur leur conduite. La Fayette jeta ce défi à ses adversaires :

Je m'unis à mes amis pour demander, autant qu'il est en nous, la plus grande publicité, au sein de cette Chambre, en face de la nation ; c'est là que nous pourrons, mes accusateurs et moi, dans quelque rang qu'ils soient placés, nous dire, sans compliment, ce que depuis trente-trois années nous avons eu mutuellement à nous reprocher.

Mais ni la Chambre, ni le ministère ne se souciaient d'affronter ce débat public. Le gouvernement était certain de l'appui, tout au moins moral, donné par La Fayette aux complots des carbonari ; mais, soit qu'il manquât de preuves suffisantes, car les victimes n'avaient pas révélé leurs relations avec le général, soit qu'il craignît les suites d'une instruction ouverte contre un citoyen si illustre et si populaire, il se contenta de faire surveiller par sa police les agissements de ce dangereux adversaire. Les quatre sergents de La Rochelle, dont un d'eux, Bories, était connu de La Fayette, le général Berton et le lieutenant-colonel Caron montèrent sur l'échafaud. La Fayette avait fourni de l'argent pour favoriser l'évasion de Bories et de ses amis, mais la trahison d'un prêtre avait fait avorter cette tentative. Il avait recommandé à son ami le général sir Robert Wilson, un professeur de Saumur, nommé Chauvet, [aujourd'hui proscrit pour avoir, avec un rare dévouement, parcouru, seul, les rues, le chapeau tricolore à la main, invitant ses concitoyens à joindre le général Berton](#). Et il ajoutait : [Quelles que fussent vos opinions politiques, vous éprouverez pour cette conduite courageuse un mouvement d'admiration](#)¹.

La Fayette, toutefois, se retira pendant quelque temps à La Grange. Sa présence excita les soupçons du sous-préfet de Coulommiers, Lebrun des Charmettes, qui s'étonnait, dans une lettre écrite au préfet de Seine-et-Marne, le 16 septembre 1822, qu'aucuns fonds de police ne lui fussent alloués pour surveiller un arrondissement renfermant des hommes aussi dangereux que La Fayette et Bavoux².

Le 13 novembre 1822 La Fayette, sorti de la Chambre, fut élu député par l'arrondissement de Meaux. Il obtint 169 voix sur 312 votants, contre 136 à l'ex-constituant Ménager.

L'année suivante, il reprit une part plus active aux travaux de la Chambre. Le 26 février 1823, Manuel prononça un discours sur l'expédition d'Espagne ; il déclara que le gouvernement avait été atroce de 1815 à 1819, et la droite refusa de l'entendre et réclama son expulsion. Le soir même, la duchesse de Broglie avait à dîner La Fayette, Talleyrand, Benjamin Constant, Guizot, les généraux Foy et Sebastiani. On discuta sur les paroles de Manuel. Les deux généraux les justifiaient. Talleyrand garda un silence prudent. Sa nièce, la duchesse de Dino.

¹ Cf. lettre de La Fayette à sir Robert Wilson, en date de Paris, 8 avril 1822 (British Museum, Add. 30116, fol. 47). Je dois l'indication de ce document et des autres provenant du même fonds à M. E. Deprez.

² Ce document m'a été communiqué par M. Th. Lhuillier, de Melun.

se montra maussade. J'ai su depuis, dit la duchesse de Broglie, qu'elle avait craint que cela ne compromit M. de Talleyrand de dîner avec M. de La Fayette¹.

Le 3 mars 1823, La Fayette protesta contre le décret d'expulsion de Manuel. Debout, il s'écria d'une voix habituée à dominer le tumulte des foules : **Oui, nous adhérons tous à ce que M. Manuel vous a déclaré. Nous faisons cause commune avec lui.** Le 4, Manuel réussit à tromper la surveillance et à prendre place à son banc : le président Rayez le somma de se retirer, mais Manuel refusa, applaudi par toute la gauche de l'Assemblée. Alors, le président suspendit la séance pendant une heure, afin de donner les ordres nécessaires à l'exécution de la décision de la Chambre². Les ministres et la droite se retirèrent, mais la gauche resta à ses bancs. Un piquet de gardes nationaux, conduits par un officier et par le sergent Mercier, entra dans la salle ; La Fayette se lève et leur dit : **Quoi ! la garde nationale se prêterait à un pareil service, à une attaque contre la représentation nationale !** A cette voix vénérée, l'officier se trouble, va chercher des ordres, revient et commande ses hommes, mais le sergent refuse d'obéir. Il fallut des gendarmes pour empoigner Manuel³. Cédant devant la force. le député de la Vendée sortit, suivi de tous les membres de la gauche. La Fayette et soixante-trois de ses collègues protestèrent contre cet attentat à la représentation nationale et s'abstinrent à prendre part aux délibérations de la Chambre jusqu'à la fin de la session.

L'expulsion de Manuel produisit sur les esprits une vive impression, que la duchesse de Broglie a consignée dans son journal :

La garde nationale entra. On cria de toutes parts : **Pas de garde nationale !** M. de La Fayette se leva et, avec un air de paternité, lui fit signe de se retirer. Il se retrouva tout à coup comme il y a trente ans. L'officier se troubla ; il alla prendre des ordres, revint, balbutia, et enfin se tourna vers le sergent, qui refusa. Alors retentirent, de tous les côtés, les cris de : **Vive la garde nationale !** J'eus bien de la peine à ne pas me joindre à ces cris ; mes yeux se remplirent de larmes ; j'ai peu senti d'émotion plus vive⁴.

Le colonel de la 4^e légion de la garde nationale avant blâmé, dans un ordre du jour, la conduite du sergent Mercier et de ses hommes, La Fayette, par une lettre adressée, le 9 mars 1823, au rédacteur du *Constitutionnel*, vengea ces braves citoyens.

Le 11 mai 1823, La Fayette dissertait avec Thomas Clarkson sur l'abolition de l'esclavage ; le 25 novembre, il exprimait au président Monroë son indignation de

¹ Cf. *Journal de la duchesse de Broglie*, à la date du 26 février 1823, dans les *Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 315.

² Voici le texte du procès-verbal officiel : **M. le président propose de suspendre la séance pendant une heure ; cette proposition n'est pas contestée. Il invite MM. les députés à se retirer dans les bureaux et annonce que, dans l'intervalle, il donnera les ordres nécessaires pour l'exécution de la décision de la Chambre. Après une heure de suspension, la séance est reprise.**

³ Pendant cette scène, La Fayette disait : **Jamais pareille chose ne se serait passée sous mon commandement. On n'aurait pas requis la garde nationale pour un tel service.** (Cf. *Journal des Débats*, du 5 mars 1823.)

⁴ Cf. *Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. II, p. 326.

l'exécution du patriote espagnol Riego¹. La Chambre fut dissoute le 24 décembre 1823, et les élections fixées au 25 février. La Fayette était dans son château de La Grange, quand son fils et lui furent assignés comme témoins à un procès intenté à Sauquaire-Souliné et à Mme Chauvet, femme d'un proscrit de Saumur, que le général avait recommandé à sir Robert Wilson. La convocation arriva trop tard ; La Fayette et son fils en prévinrent, le 15 janvier 1824, le président de la cour royale et déclarèrent qu'ils pourraient se rendre à Paris à la fin du mois, (, afin d'être prêts à nous présenter au jour de février, dont la signification pourra cette fois nous être faite à nous-mêmes². Le 7 février. La Fayette comparut à l'audience, mais il refusa, de peur de compromettre d'autres personnes, de donner les explications demandées par le président.

Le 25 février 1824, les élections eurent lieu ; elles tournèrent au profit du gouvernement, car la plupart des députés libéraux ne furent pas renommés. La Fayette échoua dans l'arrondissement de Meaux ; sur trois cent quarante-huit votants, il n'obtint que cent cinquante-deux voix contre cent quatre-vingt-quatre données à son concurrent, le baron François de Pinteville de Cernon, ancien maire de Meaux³. Alors le général se retira à La Grange et s'occupa de réaliser le projet, dès longtemps caressé, d'un voyage aux Etats-Unis.

¹ On lit à ce sujet dans les *Mémoires de La Fayette* : Le général Riego, avant de mourir, détacha sa cravate et l'envoya avec une boucle de ses cheveux à Mme Riego, qui, après avoir divisé par moitié ces gages d'un douloureux souvenir, en garda une pour elle et fit remettre l'autre au général La Fayette.

² Lettre inédite communiquée par M. Noël Charavay.

³ Ce député avait été élu une première fois par le grand collège de Seine-et-Marne, le 20 novembre 1822. Il mourut avant la fin de la législature et fut remplacé par La Fayette, en 1827.

XXVI

Le président Monroë offre un bateau de l'Etat pour transporter La Fayette aux Etats-Unis (7 février 1824). — Départ de La Fayette avec son fils Georges et son secrétaire Levasseur (11 juillet). — Embarquement au Havre sur le Cadmus (13 juillet). — Arrivée à New-York, le 15 août 1824. — Entrée solennelle dans la ville et réception enthousiaste (16 août). — La Fayette est l'hôte de la nation. — Départ de New-York (20 août). — Il assiste à deux services divins à New-London. — Entrée dans Boston (24 août). — Visite à l'Université de Cambridge et discours d'Edward Everest (26 août). — Visite du champ de bataille de Bunker's Hill et allocution de La Fayette (27 août). — Visite à John Adams, retiré à Quincy (28 août). — Revue et banquet (30 août). — Il quitte Boston, le 31 août, et passe par Lexington, Concorde, Salem, Marble-Head et New-Buryport. — Empressement des dames de Portsmouth (1^{er} septembre). — Les élèves d'Hartfort lui remettent une médaille en or (4 septembre). — Retour à New-York (5 septembre). — Le colonel Muir lui offre une épée richement ciselée (10 septembre). — Réception maçonnique des chevaliers du Temple (11 septembre). — Fête de nuit et bal dans le fort abandonné de Castle-Garden (13 septembre). — Témoignage de Fenimore Cooper. — Lettre à Mathieu Dumas (21 septembre). — Départ de New-York (23 septembre). — Visite à Joseph Bonaparte (26 septembre). — Voyage en Pensylvanie (27 septembre). — Entrée dans Philadelphie (28 septembre). — Réception dans la salle de la Déclaration de l'indépendance. — Banquets et réceptions. — Départ de Philadelphie (5 octobre). — Arrivée à Baltimore (6 octobre). — Il débarque sous la tente de Washington. — Arrivée à Washington (12 octobre). — Le président Monroë le reçoit au Capitole. — Visite au tombeau de Washington, à Mount Vernon (17 octobre). — Remise d'un anneau d'or contenant des cheveux du président. — Discours de Custis. — Scène émouvante. — Célébration, à York-Town, de l'anniversaire de la prise de cette ville (19 octobre). — Harangue du général Taylor. — Visite à Williamsburg, James-Town, Norfolk, Portsmouth (20 au 23 octobre). — Arrivée à Richmond et réception au Capitole (24 et 25 octobre). — Nouvelle de la mort de la princesse d'Hénin. — Fête maçonnique et toast de La Fayette (30 octobre). — Visite à Jefferson dans sa demeure de Monticello (3 novembre). — Il se repose auprès de son ami et assiste à un banquet, à Charlottesville. — Visite à Madison dans sa demeure de Montpelier (15 novembre). — Retour à Washington (21 novembre). — Il reçoit des chefs indiens. — Ouverture de la session du Congrès et message du président Monroë sur le voyage de La Fayette. — Proposition d'une dotation et d'une réception solennelle (9 décembre). — Réception solennelle au Capitole, le 10 décembre, discours de Henry Clay et réponse de La Fayette. — Don fait par le Congrès au général de 200.000 dollars et d'un terrain de 24.000 acres. — Banquet et toasts (1^{er} janvier 1825). — Election de John-Quincy Adams à la présidence des Etats-Unis (9 février). — La Fayette félicite le nouveau président. — Départ de Washington, le 23 février. — Il passe par Norfolk, Halifax et Raleigh (25 au 28 février). — Arrêt à Fayetteville et réception enthousiaste (4 mars). — Pose de la première pierre, à Camden, du monument du général Kalb (10 mars). — Il se trouve à Columbia, le 11 mars, et à Charlestown, le 15. — Il revoit Francis Huger. — Séjour à Savannah et pose de la première pierre du monument en l'honneur des généraux Greene et Pulawski (19 et 21 mars). — Visite d'Achille Murat. — Il passe par Augusta, Milledgeville, Mâcon et Indian-Agency (25 au 29 mars). — Conférences avec les Indiens. — Fête donnée par la tribu du chef Mac-Kintosh (31 mars). — Arrivée et séjour à la Nouvelle-Orléans (8 au 15 avril). — Voyage sur le Mississippi. — Arrêt à Natchez (18 avril). — Lettre à Dupont de l'Eure et remerciements à Béranger de sa chanson *La Fayette en Amérique*. — Arrivée à Saint-Louis (29 avril). — Réception, à Nashville, par le général Andrew

Jackson (4 mai). — Naufrage du vapeur l'*Artesian* sur l'Ohio, dans la nuit du 8 au 9 mai. — La Fayette et tous les passagers sont sauvés. — Continuation du voyage sur le *Paragon*. — Passage à Louisville, Frankfort. Versailles et Lexington. — Arrivée à Cincinnati, le 19 mai, et éloquente harangue du général Harrison. — Entrée en Pennsylvanie (22 mai). — Gallatin le reçoit dans sa résidence de New-Geneva près d'Uniontown (27 mai). — Arrêt à Pittsburg (29 mai). — Visite à Erié, Buffalo, Manchester, aux chutes du Niagara, à Syracuse et Utica. — Arrivée à Albany (12 juin) et à Boston (15 juin). — Réception maçonnique. — Fête de l'anniversaire de Bunker's-Hill (17 juin). — Discours de Daniel Webster. — Toast de La Fayette. — Diner de la Société des artisans (20 juin). — Visite à John Adams. Départ de Boston (22 juin). — Visite aux villes de Concorde, Dorer et Hennebanck. — Réception à Portland (25 juin). — L'Académie de cette ville lui confère le titre de docteur en droit. — Il s'embarque à Burlington (28 juin). — Visite à Whitehall (30 juin). — Arrivée à New-York (3 juillet). — Célébration de l'anniversaire de la déclaration de l'indépendance (4 juillet). — Voyage en Pennsylvanie (14 juillet). — Visite à Joseph Bonaparte. — Séjour à Philadelphie. — Visite au champ de bataille de Brandywine (25 juillet). — Arrivée à Baltimore (30 juillet) et Washington (10 août). — Il est l'hôte du président John-Quincy Adams. — Visite à Monroe (7 août) et à Jefferson, à Monticello. — Le président lui offre la frégate la *Brandywine* pour le transporter en France et La Fayette accepte. — Lettre à Bolivar (1er septembre). — Diner chez le président et toasts (6 septembre). — Départ de La Fayette sur le vapeur le *Mount-Vernon* (7 septembre). — Eloquentes adieux de John-Quincy Adams et réponse de La Fayette. — Embarquement sur la frégate la *Brandywine* et départ. — Arrivée en vue du Havre (3 octobre). — Débarquement dans ce port et remise par les marins à La Fayette du drapeau américain qui flottait à l'arrière du navire (4 octobre 1825).

Dès le 7 février 1824, James Monroe, président des États-Unis, avait transmis à La Fayette la résolution prise par le Congrès de mettre à sa disposition un vaisseau de l'État pour le transporter en Amérique, dès qu'il aurait décidé son voyage. Au mois d'avril, La Fayette avait décliné l'offre du navire, mais avait annoncé que l'été ne se passerait pas sans qu'il eût la satisfaction de s'embarquer pour les États-Unis. En effet, le 11 juillet 1824, le général quitta Paris avec son fils, son secrétaire Levasseur et son fidèle serviteur Bastien. Ils arrivèrent, le 12, au Havre, et ils s'embarquèrent, le 13, à midi, sur le *Cadmus*, bâtiment de commerce américain. Une foule de citoyens assista au départ et acclama La Fayette, malgré les mesures prises par la police.

Après une heureuse navigation, le *Cadmus* aborda à New-York le dimanche 15 août 1824¹. En raison du repos dominical, La Fayette descendit à Staten-Island, chez M. Thompkins, vice-président des États-Unis, et on remit au lendemain l'entrée solennelle. Le 16 août, le *Cadmus*, escorté par deux bateaux à vapeur et par de nombreuses embarcations pavoisées, amena l'illustre voyageur sur le

¹ Le voyage de La Fayette aux États-Unis a fait l'objet de la publication suivante : *La Fayette en Amérique, en 1824 et 1825, ou Journal d'un voyage aux États-Unis, par A. Levasseur, secrétaire du général La Fayette pendant son voyage* : Paris, Baudouin, 1829, 2 vol. in-8°. (Bibl. nat., Ln27 10923.) Cet ouvrage a fourni les principaux éléments de ce chapitre ; je ne le cite donc qu'une fois pour toutes. On a aussi utilisé la correspondance écrite d'Amérique et publiée dans les *Mémoires*. Les faits principaux ont seuls été consignés, et, pour plus amples détails, on ne peut que renvoyer à l'intéressant et copieux récit de Levasseur.

quai, à deux heures de l'après-midi. La Fayette fut conduit à l'Hôtel de ville, où le maire harangua l'hôte de la nation :

Le peuple des Etats-Unis vous regarde comme un de ses enfants les plus chers, et j'espère, général, que sa conduite prouvera l'erreur de ceux qui prétendent qu'une République est toujours ingrate pour ses bienfaiteurs.

Plus de deux cent mille personnes l'avaient acclamé sur son passage ; de nombreux citoyens se pressaient dans l'Hôtel de ville pour voir le héros de la guerre de l'indépendance. Il fut **comme livré à l'adoration du peuple**. C'était son cœur qui parlait quand il répondait au maire :

C'est l'orgueil de mon cœur d'avoir été un des premiers fils adoptifs de l'Amérique. Je suis fier d'ajouter qu'il y a quarante ans j'ai été particulièrement honoré du droit de cité de cette ville.

Pendant quatre jours, ce ne furent que fêtes, réceptions, banquets, bals, où les marques les plus touchantes de vénération et d'affection furent données à La Fayette. *L'hôte de la nation*, tel il fut pendant tout son séjour aux États-Unis. Le 20 août, au bruit de l'artillerie du fort La Fayette, les voyageurs quittèrent New-York, escortés par une foule de citoyens jusqu'à New-Rochelle. Ils traversèrent Fairfield, New-Haven et New-London, dans le Connecticut, Providence, dans le Rhode-Island. Partout, les vivats l'accueillaient ; partout, on passait sous des arcs de triomphe où les noms de Washington et de La Fayette étaient inscrits. New-London, le général, **pour ne blesser en rien les habitudes de cet excellent peuple**, voulut assister au service divin, mais les congrégationalistes et les épiscopaux se disputèrent à qui offrirait son temple. La Fayette, voulant contenter tout le monde, alla dans les deux temples et entendit deux sermons, dans lesquels les pasteurs rivalisèrent de flatteries et d'éloges.

Le 24 août, La Fayette entra dans Boston, où il fut reçu par le gouverneur Eustis. Le 25, il visita l'Université de Cambridge, au milieu d'une foule où les dames se montraient empressées à le voir. Edward Everett prononça un discours sur les circonstances favorables au progrès de la littérature en Amérique¹, et il termina en souhaitant la bienvenue au général, qui ne retrouvait plus ses compagnons de lutte, ni le premier des héros et des hommes, l'ami de sa jeunesse, le sauveur de la patrie, qui repose au sein de la terre qu'il a affranchie :

Mais les enfants reconnaissants de l'Amérique vous souhaitent la bienvenue en son nom. Bienvenu, trois fois bienvenu soyez-vous sur nos rivages ! et en quelque endroit que vous dirigiez vos pas, d'un bout à l'autre des limites du continent, l'oreille qui vous entend vous bénira, l'œil qui vous voit vous rendra témoignage, et chaque langue s'écriera avec joie : Vive, vive La Fayette !

Le 27 août, La Fayette visita le champ de bataille de Bunker's-Hill et prononça une patriotique allocution :

¹ Cf. *Orations and Speeches on various Occasions by Edward Everett* ; Boston, Little et Brown. 1850, 2 vol. in-8°. (Bibl. nat., z 48010.) Le discours sur *The Circumstances favorable to the progress of literature in America* se trouve à la page 9 du tome Ier.

C'est avec un profond respect que je foule cette terre sainte, où le sang des patriotes américains, le sang de Warren et de ses compagnons, glorieusement versé, a ranimé l'énergie de trois millions d'hommes, assuré le bonheur de dix millions qui vivent maintenant, et de tant d'autres millions à naître. Ce sang a appelé les deux continents américains à l'indépendance républicaine, a éveillé chez les nations de l'Europe le besoin de leurs droits et en a, je l'espère, assuré l'exercice pour l'avenir. Tels ont été les résultats de cette résistance à l'oppression, que quelques prétendus sages de cette époque ont appelée *imprudente*, quoiqu'elle fût un devoir, une vertu, et qu'elle ait été le signal de l'émancipation du genre humain !

Ainsi l'ami et l'élève de Washington rendait un solennel hommage aux premiers héros qui avaient versé leur sang pour l'indépendance américaine.

Le 28 août, La Fayette alla rendre visite au successeur de Washington, John Adams, retenu à Quincy par son grand âge et par ses infirmités, et auquel était réservée la joie suprême de voir son fils élevé à la présidence des États-Unis. Les deux amis s'embrassèrent et dînèrent ensemble ; Adams, courbé sous le poids de ses quatre-vingt-neuf ans, incapable de sortir de sa chambre, se sentit rajeunir par l'évocation des souvenirs de l'époque héroïque, et La Fayette, toujours vert malgré ses soixante-sept printemps, revivait sa vingtième année.

Le 30 août, une grande revue et un banquet de douze cents couverts complétèrent cette triomphale réception des habitants de Boston. Le lendemain 31, La Fayette partit pour se rendre aux invitations des villes de Lexington, Concorde, Salem, Marble-Head et New-Buryport. Partout, les illuminations et les banquets se succédaient. Le 1er septembre, à Portsmouth, quatre cents dames se firent présenter au général, qui n'avait rien perdu de sa galanterie d'autrefois. On revint à Boston le 2 septembre, puis on repartit pour Hartford, où, le 4, les élèves des écoles remirent une médaille en or au général puis, sur un vapeur, les voyageurs rentrèrent, le 5 septembre, dans le port de New-York. Pendant huit jours, ce furent des fêtes inoubliables. Le 9, dans l'église Saint-Paul, on le reçut au son de cette *Marseillaise*, proscrite en France. Le 10, le colonel Muir, colonel du 9e d'artillerie, lui offrit une épée richement ciselée. Le 11, les chevaliers du Temple lui firent une réception maçonnique. Enfin, le 13, la ville de New-York donna à La Fayette une fête de nuit et un bal dans le fort abandonné de Castle-Garden, élevé sur une île artificielle. Le coup d'œil était féerique ; chacun voulait adresser un dernier adieu au héros ; Fenimore Cooper, qui assistait à cette grandiose manifestation, a témoigné de l'enthousiasme de ses compatriotes et des honneurs rendus à l'hôte de la nation¹.

La Fayette, tout habitué qu'il fût à la gloire, était profondément ému de ces témoignages d'admiration ; mais il ne savait comment répondre aux invitations qui lui parvenaient de toutes parts. Il en exprimait le regret avec cette bienveillance qui charmait tous les cœurs². Malgré ces fêtes incessantes, il

¹ Cf. Fenimore Cooper, *Lettres sur les mœurs et les institutions des États-Unis*, 1828, in-8°.

² Cf. lettre de La Fayette, en date de New-York, 13 septembre 1824.

écrivait à sa famille et à ses amis. De New-York, le 21 septembre, il mandait à son vieux compagnon d'armes Mathieu Dumas :

Quelle que fût mon attente sur les miracles produits ici par quarante-huit ans d'indépendance, d'instruction civique et de liberté, ils dépassent tout ce que j'aurais pu imaginer. Que serait aujourd'hui la France si notre révolution de 89 avait conservé son impulsion primitive ?¹

Le 23 septembre, La Fayette quitta New-York et dut s'arrêter à Bergen, Newark, Elisabeth-Town, Rahway, New-Brunswick, Princeton et Trenton. Le dimanche 26, il alla visiter, dans sa demeure de Bordenton, Joseph Bonaparte, qui vivait avec sa fille et son gendre, le prince de Canino. Ils dînèrent ensemble, échangeant les souvenirs d'une époque où le frère de Napoléon était au faite des grandeurs. Sur cette terre d'exil, le prince déchu et le héros triomphant s'embrassèrent en se quittant.

Le 27 septembre, les voyageurs poursuivirent leur route ; ils pénétrèrent en Pennsylvanie, s'arrêtant à Morrisville, à Bristol, à l'arsenal de Frankfort, et, le 28, ils firent leur entrée dans Philadelphie. La Fayette fut reçu dans la salle où avait été proclamée l'indépendance des États-Unis, au pied de la statue de Washington. Ces grands souvenirs et la présence d'un des héros de cette glorieuse épopée soulevaient un enthousiasme indescriptible. Justement ému de voir un peuple entier presque à ses genoux, l'illustre vieillard dut, pendant plusieurs heures, serrer les mains de tous ces braves citoyens, fiers de contempler ses traits. Pendant huit jours, les illuminations, les banquets, les réceptions maçonniques se succédèrent. La Fayette eut grand plaisir à revoir un de ses anciens compagnons d'armes, Duponceau, aide de camp de Steuben, et le général Bernard, que l'ingratitude de ses compatriotes avait forcé à se réfugier en Amérique.

Le 5 octobre 1824, les voyageurs s'embarquèrent, à huit heures du soir, sur la Delaware, et ils arrivèrent à onze heures, à Chester ; on les accueillit dans la salle où La Fayette avait, en 1777, reçu les premiers soins après sa blessure au combat de Brandwine. Le 6, ils dînèrent à Wilmington ; le 7, à Frenchtown, il revit Dubois-Martin, qui, en 1777, avait acquis pour lui le navire la *Victoire*, et qui portait gaillardement ses quatre-vingt-trois ans. Enfin, le même jour, il débarqua à Baltimore et fut reçu sous la tente de Washington, que Custis, petit-fils adoptif du président, avait eu l'heureuse idée de faire dresser. Les harangues, les banquets, les bals, remplirent les quatre jours consacrés à cette ville. [C'est tous les jours](#), écrivait La Fayette, [le 10 octobre, une nouvelle manière de prouver la plus tendre affection publique](#). Le 11, il fallut s'arracher à ces ovations réitérées, et, le 12, on arriva à Washington. Au Capitole, le président Monroë, reçut solennellement La Fayette ; il l'embrassa et lui exprima la gratitude, le respect et l'affection de toute la nation. Le 13, il lui offrit un dîner. Après une visite à George-Town, on partit, le 16, pour aller coucher à Alexandrie. Le lendemain, 17 octobre, La Fayette s'arrêta à Mount-Vernon, où tant de doux souvenirs s'alliaient à d'éternels regrets. Il visita le tombeau où dormait le fondateur de la république des États-Unis ; sur le seuil, Custis lui présenta un anneau d'or renfermant des cheveux de Washington et lui dit :

¹ Lettre inédite communiquée par M. Noël Charavay.

Vous qui, de tous les généraux de l'armée de l'indépendance, restez seul survivant au milieu de nous, à ce moment solennel et touchant où vous venez vous courber avec respect devant les restes de Washington, un des enfants de Mount-Vernon vous offre l'anneau qui renferme les cheveux de celui que vous avez aimé. L'anneau a toujours été l'emblème de l'union des cœurs : que celui-ci unisse les affections de tous les Américains à votre postérité ! Dans la suite des temps, il rappellera à vos descendants les vertus de leur illustre ancêtre, qui le reçut non dans un palais, mais sur le tombeau de Washington.

La Fayette, trop ému pour faire un discours, remercia en quelques mots :

Les sentiments qui oppressent mon cœur m'ôtent la faculté de rien exprimer. Je ne puis, mon cher Custis, que vous remercier de votre précieux don et rendre un silencieux hommage au tombeau du plus grand et du meilleur des hommes.

Alors il descendit, seul, les marches du caveau et se prosterna. Il remonta. les yeux mouillés de larmes, et fit entrer dans le tombeau son fils et son secrétaire.

A cette émouvante visite succéda une cérémonie militaire des plus imposantes ; le 19 octobre, La Fayette assista, à York-Town, à la célébration de l'anniversaire de la prise de cette ville. En posant une couronne sur la tête du héros, le général Taylor lui dit :

En présence des citoyens, défenseurs de la Virginie, et sur cette redoute, théâtre de sa valeur, j'offre à La Fayette cette couronne tressée pour un double triomphe : dans les combats il fut un héros et, dans la vie civile, le bienfaiteur du monde.

Le 20 octobre, les voyageurs passèrent à Williamsburg, et le 22 à James-Town et à Norfolk. De cette dernière ville, ils allèrent, le 23, visiter Portsmouth, et rentrèrent à Norfolk, où on leur offrit une réception maçonnique et un bal. Le 24 octobre, ils arrivèrent à Richmond ; le 25, on acclama La Fayette au Capitole. Son séjour dans cette cité fut attristé par la nouvelle de la mort de sa vieille et fidèle amie la princesse d'Hénin. Le 30, à une grande fête maçonnique, après avoir entendu la *Marseillaise*, le général porta le toast suivant :

Liberté, égalité, philanthropie, véritables symboles maçonniques. Puisse la pratique de ces principes nous mériter toujours l'estime de nos amis et l'animadversion des ennemis du genre humain !

Le 31 octobre, La Fayette visita Petersburg : puis il revint à Richmond, d'où il partit, le 3 novembre, pour Monticello. Il fut reçu avec effusion par Thomas Jefferson, qui attendait, depuis longtemps, la venue de son ami¹. L'illustre citoyen avait quatre-vingt et un ans, et vivait dans la retraite. Son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus d'autre horizon que celui de son jardin. Ils

¹ Dès le 3 septembre 1824. Jefferson avait convié La Fayette le venir voir dans sa retraite de Monticello.

prireut leur repas dans une salle à manger ornée des bustes de Washington, de Franklin, de La Fayette et de Paul Jones ; ils évoquèrent leurs souvenirs de jeunesse dans un salon magnifiquement décoré de tableaux du Poussin, de Raphaël, de Rubens et du Guide. La Fayette prit à Monticello un repos nécessaire. Toutefois, il visita l'Université de Charlottesville, que créait Jefferson, et il assista à un banquet, où celui-ci rappela en termes touchants les services rendus par son ami et prononça ces caractéristiques paroles : **Nous tenions le clou, mais c'est lui qui l'enfonçait.**

De Monticello, il se rendit, le 15 novembre, à Montpellier, demeure de l'ex-président James Madison, et il y passa quatre jours. Puis, il revint, le 21, à Washington, après avoir visité, la veille, Fredericksburg¹. Le 22, il alla assister, à Baltimore, à la fête des fermiers du Maryland, rentra à Washington, où des chefs indiens lui apportèrent leurs compliments et leurs vœux, repartit passer à WOODlaw quatre jours chez Mme Lewis, nièce de Washington, et revint encore une fois à Washington, le 8 décembre 1824. Le Congrès avait ouvert la session, le 6, et dans son message, le président Monroe avait rendu compte de la visite de La Fayette. Il disait :

Un sentiment unanime à son égard s'est manifesté sur tous les points de l'Amérique, et de tous les Etats il a reçu des invitations de vouloir bien les visiter. Partout où il s'est montré, la population des environs s'est réunie pour le recevoir et l'honorer. Partout il éveille le plus vif intérêt en appelant les regards sur les héros survivants de notre révolution, qui en ont partagé avec lui les travaux et les dangers, et que le temps a épargnés jusqu'à présent... D'après ces motifs, j'invite le Congrès à prendre en considération les services qu'il a rendus, les sacrifices qu'il a faits, les pertes qu'il a éprouvées, et à voter en sa faveur une dotation, qui réponde dignement au caractère et à la grandeur du peuple américain.

Le 9 décembre, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité par le Congrès :

Le général La Fayette sera publiquement félicité par la Chambre de ce qu'il a accédé aux désirs du Congrès qui l'appelait aux Etats-Unis. Assurance lui sera donnée de la gratitude et du profond respect que la Chambre conserve pour les éminents services qu'il a rendus pendant la Révolution et du plaisir qu'elle éprouve à le revoir, après une aussi longue absence, sur le théâtre de ses exploits. A cet effet, le général La Fayette sera invité par une commission à se rendre dans le sein de la Chambre, vendredi prochain, à une heure. Il sera introduit par la commission, reçu par les membres debout et découverts, et harangué par l'orateur.

En effet, le 10 décembre, La Fayette fut solennellement reçu au Capitole par le Congrès et harangué par Henry Clay. D'une voix sonore, le héros de la fête répondit, en anglais :

¹ Le tome Ier de l'ouvrage de Levasseur s'arrête à cette date du 21 octobre 1824. C'est le tome II qui nous servira désormais pour la suite du récit.

L'approbation du peuple américain et de ses représentants pour ma conduite dans les vicissitudes de la révolution européenne est la plus grande que je puisse recevoir. Certes, je puis me tenir ferme et la tête levée, lorsqu'en leur nom, et par vous, Monsieur le président, il est solennellement déclaré que, dans chaque occasion, je suis resté fidèle à ces principes américains de liberté, d'égalité et de véritable ordre social, auxquels je me suis dévoué dès ma jeunesse et qui, jusqu'à mon dernier moment, seront pour moi un devoir sacré.

Après cette brillante réception, La Fayette se rendit. le 16 décembre, sur l'invitation de la législature de l'Etat de Maryland, à Annapolis, et il ne rentra que le 21 à Washington, en passant par Frederikstown. C'est alors qu'on lui notifia la décision du Congrès qui lui faisait don de 200.000 dollars et d'un terrain de 24.000 acres. La Fayette, ému de tant de générosité, ne crut pas devoir refuser ce témoignage de la reconnaissance publique. Il passa dans la capitale la fin de 1824. Le Congrès commença la nouvelle année 1825, en offrant à La Fayette une fête et un banquet. Le président Monroë, qui ne paraissait jamais dans les cérémonies de ce genre, y assista. On y porta au général le toast suivant :

Au grand apôtre de la liberté, que n'abattirent point les persécutions de la tyrannie, que l'amour des richesses n'influença pas, que ne purent séduire les applaudissements populaires. Il fut toujours le même, dans les fers d'Olmütz, dans ses divers travaux, au faite de la puissance et de la gloire.

La Fayette répondit par ces mots :

A l'union perpétuelle entre les Etats-Unis. Elle nous a déjà sauvés dans des temps d'orage ; un jour, elle sauvera le monde !

Le général était encore à Washington quand eut lieu l'élection du président en remplacement de Monroë. Après un premier scrutin, où aucun des quatre candidats, John-Quincy Adams, Andrew Jackson, Crawford et Henry Clay, n'eut la majorité, la Chambre dut choisir elle-même entre les trois premiers. Le 19 février 1825. John-Quincy Adams réunit les suffrages, et La Fayette se réjouit de l'élévation de cet ami dévoué. Le 23 février. les voyageurs se mirent de nouveau en route pour gagner Boston, où ils avaient promis de se trouver le 17 juin, jour anniversaire de Bunker's-Hill. Georges La Fayette avait dressé, avec le général Bernard, l'itinéraire de ce voyage de douze cents lieues. Le 25 février, ils arrivèrent à Norfolk, le 26, à Halifax, le 28, à Raleigh, où ils admirèrent dans la salle du Capitole une statue en marbre de Washington par Canova. Le 4 mars, ils s'arrêtèrent à Fayetteville ; dans cette cité qui portait son nom, il fut reçu avec un enthousiasme que ne put calmer une pluie torrentielle ; on lui disait : **Vous êtes ici dans votre ville, dans votre maison, au milieu de vos enfants. Disposez de tout : tout est à vous.** Il fallut s'arracher à ces témoignages de tendresse, car le temps pressait. A Cambden, le 10 mars, il assista à la pose de la première pierre du monument de son compagnon d'armes de la première heure, le général baron de Kalb. Le 11, à Columbia, siège du gouvernement de la Caroline du Sud, il fut accueilli avec enthousiasme. Le 15, arrivé à Charlestown, il eut le plaisir de

rencontrer Francis Huger, un des auteurs de sa tentative d'évasion et alors colonel de milices. Le 17, il s'embarqua sur un bateau à vapeur et, le 19, il s'arrêta à Savannah. Le 21 mars, il posa la première pierre du monument en l'honneur des généraux Greene et Pulawski, et il reçut la visite d'Achille Murat, accouru exprès de la Floride, et avec lequel il s'entretint de son infortuné père.

Le voyage se poursuivit par Augusta, le 25 mars, Milledgeville, le 28, Macon et Indian-Agency, le 29. On était dans la région des Indiens, et on eut des entrevues avec eux. Le 31 mars, la tribu du chef Mac-Kintosh lui donna une fête. Le 3 avril, La Fayette visita Montgomery, le 7, Mobile, et il arriva à la Nouvelle-Orléans, où des fêtes magnifiques, un diner maçonnique et l'empressement extraordinaire des dames de la ville, le retinrent jusqu'au 15 avril. Il continua ensuite sa navigation sur le Mississipi, et s'arrêta à Natchez, le 18 avril. De son bateau il écrivit, le 22 avril, à Dupont de l'Eure, et remercia Béranger de l'envoi de la chanson qu'il avait consacrée à son voyage, sous le titre de La Fayette en Amérique. Le 29 avril, La Fayette parvint à Saint-Louis, où le vénérable fondateur de cette cité, Auguste Choteau, l'attendait. Le 4 mai, c'est le général Andrew Jackson qui le reçut à Nashville et lui offrit un dîner, le lendemain. On s'embarqua sur le vapeur l'*Artesian*, et on naviguait tranquillement sur l'Ohio quand, dans la nuit du 5 au 6 mai, le bateau coula. La Fayette, son fils et tous les passagers furent recueillis dans des chaloupes ; le général se montra, comme toujours, intrépide devant le danger. Un nouveau navire, le *Patagon*, recueillit les naufragés et les conduisit à Louisville, puis à Frankfort, Versailles et Lexington. Ils quittèrent cette dernière ville, le 18. et ils arrivèrent, le 19 mai, à Cincinnati. Là, le général Harrison prononça une éloquente harangue :

Heureux mortel ! l'influence de votre exemple s'étendra au delà de la tombe. Votre renommée, associée à celle de Washington, apprendra aux Césars futurs que le sentier du devoir est le seul chemin de la vraie gloire et que le caractère d'un guerrier ne peut être honorable s'il diffère du caractère de citoyen ! Gloire au compagnon de Washington ! à l'ami de Franklin ; d'Adams et de Jefferson ! au dévoué champion de la liberté ! Gloire à La Fayette !

Cette patriote cité fit à La Fayette un inoubliable accueil. Les francs-maçons célébrèrent les vertus de leur illustre frère ; les banquets, les bals, les feux d'artifice ne se terminèrent que le 22 mai, jour où les voyageurs montèrent à bord de l'*Herald* pour entrer en Pennsylvanie. Tour à tour ils visitèrent Washington, Brownsville, Uniontown. où Gallatin emmena le général dans sa résidence de New-Geneva, le 27 mai, Elisabethtown et Pittsburg, où il s'arrêta, le 29, et eut le plaisir de retrouver l'ancien soldat Wilson, qui, le premier, l'avait secouru après sa blessure à la bataille de Brandywine. Le 30 mai, ils partirent pour Erié, Buffalo, Manchester ; ils admirèrent les chutes du Niagara, visitèrent Syracuse et Utica, et entrèrent enfin le 12 juin dans Albany.

La Fayette touchait au terme de ce long voyage, qui durait depuis quatre mois. Le 15 juin, à midi, il arriva à Boston. On ne s'attendait pas à le voir tenir si scrupuleusement sa promesse, et on admirait ce vieillard, qui avait affronté tant de fatigues et parcouru plus de cinq cents milles. pour venir célébrer un glorieux anniversaire. La réception n'en fut que plus enthousiaste, le 16, au Capitole. Le lendemain 17, à sept heures du matin, la grande loge de Massachusetts et deux mille francs-maçons présentèrent leurs hommages à leur illustre hôte ; puis le

cortège se forma et se mit en route : La Fayette était dans une superbe calèche traînée par six chevaux blancs. A midi et demi, on arriva à Bunker's-Hill, et La Fayette posa solennellement la première pierre du nouveau monument commémoratif de la bataille et de la mort de Warren. Daniel Webster justifia sa réputation d'orateur en évoquant les héros disparus de la grande lutte, et il mêla à l'éloge des morts celui du survivant. La Fayette. Il s'écria :

Heureux, heureux homme ! Quelles actions de 'grâces ne devez-vous pas 'a la Providence, qui vous a tracé le cercle d'une si belle vie ! Vous appartenez à deux hémisphères, à deux générations. Le ciel voulut que vous transmissiez de nouveau à l'ancien monde une étincelle électrique de liberté. et tous ceux que le devoir et le patriotisme appellent ici ont appris dès longtemps de leurs pères à chérir votre nom et vos vertus.

Heureux en effet, ce vieillard de soixante-sept ans, qui assistait à son apothéose ! Il se rappelait, devant cette foule vibrante d'émotion patriotique, le jour à jamais immortel où il avait prêté, au Champ de Mars, sur l'autel de la Patrie, le serment de vivre et de mourir pour la liberté. Un banquet de quatre mille convives termina cette admirable fête. La Fayette porta le toast suivant :

Bunker's-Hill et la sainte résistance à l'oppression, qui a déjà affranchi l'hémisphère américain. Le toast anniversaire au jubilé du prochain demi-siècle sera : *à l'Europe affranchie !*¹

Il rentra à Boston, où les ovations continuèrent ; le 20 juin. il assista à un diner offert par la Société des artisans. Il alla rendre une dernière visite à son vénérable ami John Adams, et, le 22, quitta Boston de grand matin. A Concorde, capitale de l'état du New-Hampshire, il fut reçu au Capitole par le général Pierce, et il prit part à un banquet civique, où on but à la *sainte alliance de La Fayette et de la liberté*. Après s'être arrêté à Dover et à Hennebanck le général parvint, le 25 juin, à Portland : la loge maçonnique lui fit fête et le président de l'Académie lui conféra le titre de docteur en droit. Le 28, à Burlington, il s'embarqua sur le Phénix ; il visita Whitehall, le 30 juin, et fut de retour à New-York le 3 juillet.

Le 4 juillet 1825, La Fayette s'associa à la célébration de l'anniversaire de la déclaration d'indépendance des États-Unis. Il posa la première pierre d'une bibliothèque à Br00k-Line, puis, revenant dans la ville, il assista au service divin, au sermon. à la lecture de la déclaration et à un banquet. Il se reposa quelques

¹ Le 17 juin 1825, La Fayette écrivait, de Boston, à l'occasion de cette fête : *gRien ne peut rendre. l'effet de cette prière républicain : prononcée devant une immense multitude par un vieux chapelain qui combattait à Bunker's-Hill, des survivants de cette journée découvrant leurs cheveux blancs lorsque le président de l'association. l'orateur du jour, s'est adressé à eux. Et moi aussi je me suis levé à la tête de tous les autres soldats révolutionnaires, pour recevoir notre compliment ! Nous vous enverrons l'admirable discours de M. Webster ; nous nous sommes assis à une table de quatre mille couverts, où j'ai annoncé qu'après avoir célébré, à cette première cinquantaine, l'affranchissement de l'hémisphère américain, le toast de la cinquantaine prochaine serait : à l'Europe affranchie ! Tout s'est passé à merveille, et j'ai recueilli des témoignages d'affection populaire si touchants, de telles preuves du sentiment de mes vieux soldats et officiers, qu'il ne m'appartient pas de les dépeindre, mais seulement d'en jouir. (Cf. Mémoires de La Fayette.)*

jours, et se dirigea ensuite, le 14 juillet, vers la Pennsylvanie. Il traversa le New-Jersey, revit Joseph Bonaparte et Achille Murat, et arriva à Philadelphie. Le 20 juillet, il visita le camp de Germantown ; le 21, il alla assister à une pêche dans le petit État de Schuylkill ; le 25, il partit de Philadelphie pour visiter le champ de bataille de Brandywine, témoin de ses premiers exploits ; le 27, il passa par Chester, puis par Lancaster, et arriva à Baltimore, le 30 juillet.

La Fayette partit, le 1er août, pour Washington-City, où il fut l'hôte du président John-Quincy Adams. Le 7, il rendit visite, avec celui-ci, à James Monroë, qui se trouvait à Oak-Hill, et il revint passer quelques jours à Washington. De là, il se rendit à Albemarle, et ensuite, avec Madison et Monroë, à Monticello, faire ses adieux à Jefferson. De retour à Washington, le président lui offrit, pour rentrer en France, une frégate nouvellement construite, la *Brandywine*, et à laquelle le gouvernement, disait La Fayette, a donné le nom d'un ruisseau au lieu d'une rivière, d'une défaite au lieu d'une victoire, uniquement pour rappeler ma première bataille et ma blessure¹. Le général accepta et fit ses préparatifs de départ. Le 1er septembre, il transmit, de la part de Custis, à Bolivar, un portrait de Washington et une médaille d'or décernée à ce grand homme. Le 6, jour anniversaire de sa naissance, il dîna chez le président. et John-Quincy Adams, dérogeant aux habitudes diplomatiques, porta un toast : **Au 22 février et au 6 septembre, jours de naissance de Washington et de La Fayette !**

Avec une émotion profonde, le héros répondit : **Au 4 juillet, jour de naissance de la liberté des deux hémisphères !**

Le 7 septembre 1823, La Fayette et son fils s'embarquèrent sur le Potomac, à bord du vapeur le *Mount-Vernon*. Une foule immense salua une dernière fois l'hôte de la nation, et le président John-Quincy Adams, digne interprète du sentiment public, adressa à l'illustre ami de Washington un éloquent et émouvant adieu :

Allez, ami que nous chérissons ; retournez vers cette terre du brillant génie, des sentiments généreux et de la valeur héroïque, vers cette belle France, où sont nés Louis XII et Henri IV, vers ce sol fécond. qui produisit Bayard et Coligny, Turenne et Catinat, Fénelon et d'Aguesseau ! Déjà, depuis plusieurs siècles, le nom de La Fayette était inscrit sur le catalogue de ces illustres noms que la France s'enorgueillit d'offrir à l'admiration des peuples. A l'avenir il brillera d'un éclat plus grand encore. Et si, dans la suite des temps, un Français est appelé à indiquer le caractère de sa nation par celui d'un individu de l'époque où nous vivons, le sang d'un noble patriotisme colorera ses joues, le feu d'une inébranlable vertu brillera dans ses yeux, et il prononcera le nom de La Fayette !

Et nous aussi nous vous regarderons toujours comme nous appartenant pendant toute la durée de notre vie, comme appartenant à nos enfants après nous. Oui, vous nous appartenez par ce dévouement plus que patriotique avec lequel vous êtes accouru au secours de nos ancêtres pour les arracher au danger qui les menaçait ; vous nous appartenez

¹ Cf. dans les *Mémoires* la lettre de La Fayette, datée de New-York, 5 juillet 1825.

par cette longue suite d'années, pendant lesquelles vous nous avez aimés pour nous-mêmes, par ce sentiment inaltérable de reconnaissance pour les services que vous nous avez rendus, qui est une des plus précieuses parties de notre héritage. Vous nous appartenez enfin par ces liens d'amitié, plus forts que la mort, qui ont uni à tout jamais votre nom à celui de Washington.

John-Quincy Adams parlait le langage de la postérité. L'homme qui, venu sur la terre d'Amérique pour la quatrième fois, allait la quitter pour toujours, était et devait rester, dans la suite des temps, l'enfant adoptif de la grande République.

La Fayette répondit à ce témoignage de gratitude et termina par ces mots :

Je me bornerai, comme je l'ai déjà fait devant vous, Monsieur, et devant cette respectable Assemblée, à confirmer hautement chacun des sentiments que j'ai eu tous les jours l'occasion d'exprimer en public, depuis le moment où votre vénérable prédécesseur, mon vieux frère d'armes et mon ami, m'a transmis l'honorable invitation du Congrès, jusqu'à ce moment où vous, dont les liaisons amicales avec moi datent de notre première jeunesse, vous allez me confier, pour traverser l'Atlantique, à la protection de l'héroïque pavillon national qui flotte sur ce vaisseau magnifique, dont le nom n'est pas une des moins flatteuses faveurs que j'ai reçues en si grand nombre dans ce pays.

Dieu répande ses bénédictions sur vous, Monsieur, et sur tous ceux qui nous entourent ! Qu'il les répande sur le peuple américain, sur chacun des Etats de l'Union et sur tout le gouvernement fédéral ! Recevez cet adieu patriotique d'un cœur plein de reconnaissance, qui sera tel jusqu'au moment où il cessera de battre.

Puis, le président et le général s'embrassèrent, les yeux mouillés de larmes. Chacun sentait que c'était la séparation définitive, mais chacun aussi était convaincu que l'immortalité commençait pour le héros.

Le *Mount-Vernon* conduisit les voyageurs jusqu'à l'embouchure du Potomac, où était mouillée la frégate *la Brandywine*. Ils montèrent à bord, et, le 3 septembre, on leva l'ancre et on gagna la pleine mer. Les vents rendirent la navigation pénible, mais, grâce au commandant Charles Morris, la traversée ne dura que vingt-six jours : le 3 octobre 1825, on arriva en vue du Havre, et, le 4, on prit terre. Au moment du débarquement, les marins offrirent à La Fayette, en souvenir, le drapeau américain qui flottait à l'arrière du navire¹.

¹ Les officiers de la *Brandywine* offrirent plus tard à La Fayette un vase richement orné. (Cf. Jules Cloquet.)

XXVII

La Fayette et son fils sont reçus avec enthousiasme par les Havrais, le 4 octobre 1825. — Belle réception à Rouen (7 octobre). — Arrivée à La Grange (9 octobre). — Il revient en bonne santé. — Témoignage du duc de Broglie. — Le voyage en Amérique est célébré par Béranger et Casimir Delavigne. — Concours de poésie institué à cet effet. — Lettres au président John-Quincy Adams (27 octobre et 10 novembre 1825). — Mort du général Foy (28 octobre). — Il reçoit à La Grange Victor Jacquemont et Augustin Thierry. — Mort de John Adams et de Thomas Jefferson (4 juillet 1826). — Il touche sa part du milliard des émigrés (août 1826). — Lettres à Rivadavia, président de la république de La Plata et au général Bolivar (11 octobre et 16 décembre 1826). — Il félicite de nouveau Bolivar (2 mars 1827). — Il est élu député de l'arrondissement de Meaux au second tour de scrutin, le 23 juin 1827. — Discours sur la tombe de Manuel (24 août). — Il revendique la responsabilité du compte rendu des funérailles de son ami (17 septembre). — Dissolution de la Chambre. — Il est réélu député, le 17 novembre 1827. — Démission de Villèle et formation du cabinet Martignac (4 janvier 1828). — Eloquente critique de la politique gouvernementale (23 juin). — Il réclame l'organisation de l'instruction nationale. — Eloge du régime établi sous la République. — Il exprime sa sympathie pour l'expédition de Morée (21 août). — Curieuses réflexions de Charles X à l'égard de La Fayette. — Banquet offert au général par les électeurs de Meaux, le 27 septembre 1828. — Son discours est acclamé. — Rapport du commissaire de police de Meaux au sous-préfet. — Correspondance avec Jeremy Bentham (18 novembre 1828). — Il recommande au comte de La Ferronnays la cause des constitutionnels espagnols (17 décembre). — Lettre à John-Quincy Adams (10 janvier 1829). — Il proteste contre l'accusation d'avoir réclamé l'intervention étrangère (7 avril). — David d'Angers fait son buste et l'envoie au Congrès américain. — Il soutient l'abolition du double vote (6 juin). — Il déclare que la France doit se mettre à la tête de la civilisation (9 juillet). — Départ pour l'Auvergne. — Arrivée à Brioude (30 juillet). — Brillante réception. — Arrivée à Chavaniac (31 juillet). — Séjour au Puy (11 août). — Il va visiter La Tour-Maubourg. — Passage à la Côte-Saint-André et Rives (17 et 18 août). — Arrivée à Grenoble (18 août). — On lui offre une couronne d'argent. — Il descend chez Augustin Perier. — Banquet donné par les Grenoblois. — Toast de La Fayette. — Voyage à Vizille. 19 août. — Réception enthousiaste. — Passage à Voiron, à La Tour-du-Pin et à Bourgoin (3 et 4 septembre). — Arrivée à Vienne (4 septembre). — Banquet et discours du général. — Arrivée à Lyon (5 septembre). — Réception grandiose. — Discours de La Fayette. — On le conduit triomphalement à l'hôtel du Nord. — Mesures de police prises par le maire. — Promenade à l'île Sainte-Barbe (6 septembre). — Fête donnée par la maçonnerie lyonnaise et toast de La Fayette (6 septembre). — Banquet et discours politique (7 septembre). — Il quitte Lyon (8 septembre 1829) et rentre à La Grange. — Importance politique du voyage et vengeances du gouvernement. — Destitution du maire de Vizille (26 septembre). — Indignation contre dom Miguel (17 novembre). — Il désigne Guizot pour un siège de député et fait l'éloge du candidat (23 novembre). — Election de Guizot. — Lettre à Charles de Rémusat sur les Etats-Unis (22 novembre 1829). — Il lit les Mémoires de Brissot. — Lettres à Capo d'Istria et au général Boyer (7 janvier et 10 février 1830). — Célébration de l'anniversaire de la naissance de Kosciuszko (11 février). — On lui offre un portrait de ce grand patriote. — Il va au bal des pauvres. — Il signe l'adresse des 221. — Il assiste au banquet électoral offert aux députés de la Seine (1er avril 1830.) — Dissolution de la Chambre (16 mai). — Lettre à Bolivar (1er juin). — Sentiment sur l'expédition d'Alger et sur la mort du roi d'Angleterre George IV. — Il est nommé député de Meaux (12 juillet

1830). — Il apprend la nouvelle des fameuses ordonnances et se rend à Paris
27 juillet.

La Fayette reçut des habitants du Havre un accueil aussi enthousiaste qu'à son départ. Il quitta cette ville, le 5 octobre, et se dirigea sur Rouen par la voie de terre, tandis que son fils remontait la Seine. Ils se retrouvèrent, le 7, dans la capitale de la Normandie. Les Rouennais vinrent leur donner une sérénade et les acclamer, mais la garde royale et les gendarmes s'opposèrent par la force à cette manifestation. Le 8 octobre, les voyageurs repartirent et allèrent coucher à Saint-Germain-en-Laye. Puis, le lendemain 9, ils rentrèrent enfin à La Grange, où plus de quatre mille personnes vinrent saluer l'ami du peuple. Malgré ses soixante-huit ans, La Fayette avait vaillamment supporté les fatigues de ce triomphal voyage ; il semblait que ce séjour dans un pays, si plein pour lui de souvenirs héroïques, l'eût presque rajeuni. Le duc de Broglie, qui alla le voir, peu après son retour, en fut surpris. *J'ai trouvé, écrivait-il, le général gros, gras, frais, joyeux, ne se ressentant nullement d'avoir été plusieurs mois sans dormir ou à peu près, à bavarder, à écrire, à voyager et à boire pour tout de bon, dix heures sur vingt-quatre.*

Le voyage de La Fayette fut célébré par les poètes ; Béranger, comme il a été dit plus haut, y avait consacré une chanson. et Casimir Delavigne y fit allusion dans sa Messénienne : *Trois jours de Christophe Colomb*. On ouvrit même un concours de poésie pour chanter un voyage que l'histoire mettra au nombre des grands événements de notre siècle. Le comité constitué à cet effet comprenait les notabilités du parti libéral ; Béranger en faisait partie. et le général Foy y adhéra quelques jours avant sa mort. L'avocat Berville fut le rapporteur de ce concours, auquel quatre-vingts concurrents prirent part, et dont le vainqueur fut Eugène Labat. La proclamation du lauréat eut lieu l'année suivante, dans une séance solennelle où La Fayette, par modestie, ne parut pas¹.

Un des premiers soins de La Fayette fut d'informer de son retour, par une lettre du 27 octobre 1825, le président John-Quincy Adams. Pendant son voyage, la royauté avait changé de mains : Charles X présidait maintenant aux destinées de la France. Le roi et le général se rappelaient qu'à l'assemblée des notables ils faisaient partie du même bureau. Est-ce à ces lointains souvenirs qu'il faut attribuer cette appréciation presque bienveillante ?

La France est dans un état tranquille, et encore moins disposée à de prochaines commotions qu'elle ne l'était à l'époque de mon départ ; mais, pendant que le gouvernement poursuit sa marche contre-révolutionnaire, l'opinion libérale gagne du terrain, l'industrie fait des progrès, ce qui conduit lentement à plus d'indépendance.

Le 10 novembre 1825, La Fayette confia à ce même ami que l'Autriche était de toutes les puissances celle qui jouait le plus mauvais rôle, que la nation française éprouvait pour la Grèce un profond intérêt et que plusieurs de nos officiers, Fabvier entre autres, formaient les troupes des Hellènes. Le 22, il éprouva un vif

¹ Cf. *Rapport fait par M. Berville au nom du jury chargé de prononcer sur les résultats du concours ouvert pour célébrer le voyage du général La Fayette aux Etats-Unis*, impr. de 15 p. in-8°. (Collection de M. Th. Lhuillier.)

chagrin de la mort de son éloquent collègue le général Foy. Ses jours s'écoulaient dans la retraite, où il aimait à recevoir de jeunes amis tels que Victor Jacquemont et Augustin Thierry.

L'année 1826 lui apporta un double deuil bien cruel. Deux de ses amis d'Amérique, fondateurs de cette république qu'ils avaient présidée tour à tour après l'immortel Washington, John Adams et Thomas Jefferson, succombaient le même jour, pleins de gloire et d'années¹.

On répartissait à cette époque le milliard des émigrés. La Fayette, qui maintes fois avait publiquement répudié toute confusion entre lui et les émigrés, réclama sa part de l'indemnité. Ce ne fut certainement pas une raison d'intérêt personnel qui dicta sa conduite en cette circonstance. Il ne semble pas que jamais il ait eu besoin de luxe ; la fortune n'était pour lui qu'un moyen de servir ses idées et d'aider ses amis. Il la dépensa généreusement dans deux révolutions, et il se fût trouvé dans une situation des plus précaires si la succession de sa belle-mère n'avait remis de l'ordre dans ses affaires. Récemment il avait aidé de ses deniers les conspirateurs et les opprimés de toutes les nations, et compromis une fois de plus sa situation financière. Or, ayant des enfants et des petits-enfants dont il avait entamé le patrimoine, il crut devoir profiter de la distribution faite à ceux dont les biens avaient été vendus par la nation. Il adressa une demande de liquidation au préfet de la Haute-Loire, qui, le 16 août 1826, fixa à la somme de 325.767 fr. 93 c. la part d'indemnité revenant au général pour les propriétés vendues dans la Haute-Loire, en vertu des lois sur les émigrés².

Toujours prêt à seconder les efforts des patriotes des deux mondes. La Fayette encouragea, le 11 octobre 1826, la lutte engagée par Rivadavia, président de la République de La Plata, contre le Brésil. Il correspondait aussi avec le général Bolivar, le [président libérateur](#), auquel il ne ménageait pas ses témoignages d'admiration. Il lui écrivait, le 16 décembre 1826 :

Rien ne peut surpasser le haut prix que je mets à votre estime et à votre amitié ; mon admiration et mes vœux pour vous, mon cher général, datent de vos premiers efforts pour la cause patriotique. Ces sentiments se sont fortifiés tous les ans par la vaste utilité de vos triomphes, la féconde bienfaisance de vos talents, la supériorité de votre dévouement républicain sur les ambitions subalternes qui ont méconnu la vraie gloire, et par la constante pensée de votre influence sur la liberté des deux mondes³.

Le 2 mars 1827. La Fayette renouvela à Bolivar ses sentiments d'admiration, et, en avril, il le félicita des termes vraiment républicains dans lesquels il avait donné sa démission de président de la Colombie. Les électeurs de l'arrondissement de Meaux vinrent, au mois de mai, lui offrir la candidature au

¹ John Adams et Thomas Jefferson moururent le 4 juillet 1826, jour anniversaire de la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis. — La Fayette écrivit à cette occasion au général Taylor le 21 août 1826.

² Cf. l'original de ce document dans la collection de M. Th. Lhuillier. La pièce commence ainsi : [Vu la demande en liquidation d'indemnité formée par M. Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Motier de La Fayette, lieutenant général en retraite...](#)

³ La Fayette écrivit de nouveau à Bolivar le 23 décembre 1826.

siège vacant par la mort de leur député le baron François de Pinteville de Cernon. La Fayette accepta.

Le 22 juin 1827, un premier tour de scrutin ne donna pas de résultat, car, sur 279 votants, le général n'eut que 133 voix, tandis que le cultivateur Nicolas Tronchon en obtint 138. Le lendemain 23 juin. La Fayette fut élu par 141 voix contre 139. Il ne l'emportait que de deux voix sur son concurrent¹. Un nouveau deuil le frappa : le grand orateur Manuel mourut, au château de Maisons, chez son ami Laffitte, le 20 août 1827, dans la force de l'âge et dans la maturité de son talent. Le 24, une foule immense de citoyens accompagna ce patriote au cimetière du Père-Lachaise. Sur la tombe, La Fayette fit un vigoureux éloge de son vaillant compagnon, qui allait reposer auprès de ceux autres serviteurs des idées libérales, le général Foy et Stanislas Girardin. Il s'écria, en terminant :

Il vous a été dit, et tous les amis de Manuel attesteront que, depuis le jour de sa retraite jusqu'au dernier jour de sa vie, il a souhaité, espéré, voulu fortement, comme, il faut le vouloir, la liberté de sa patrie. Quant à nous, citoyens, c'est sur la tombe des fidèles serviteurs du peuple qu'il nous convient de nous pénétrer de plus en plus de notre respect, de notre dévouement pour ses droits imprescriptibles, d'en faire le principal objet de nos plus vertueux, de nos plus énergiques désirs, le plus important de nos intérêts et le plus saint de nos devoirs.

Ce fier langage eut un grand retentissement dans la France entière ; le gouvernement s'en émut et il traduisit en police correctionnelle un jeune compatriote de Manuel, Alexis Mignet, qui avait eu l'imprudence de publier un récit des funérailles. La Fayette écrivit, le 17 septembre 1827, au président du tribunal pour revendiquer hautement la responsabilité du compte rendu et réclamer d'être compris dans la poursuite. L'acquittement du prévenu rendit inutile cette généreuse intervention.

Le gouvernement prononça la dissolution de la Chambre et fixa les élections générales au 17 novembre pour les arrondissements. Cette consultation fut des plus favorables à l'opposition. La Fayette fut réélu à Meaux par 197 voix contre 129². Le ministère Villèle succombait sous ce coup. De La Grange, le général suivait les derniers efforts des ultra et les difficultés rencontrées par Charles X pour la formation d'un nouveau cabinet. Le 4 janvier 1828, le portefeuille de l'intérieur fut donné au plus éloquent orateur de la droite, le bordelais Martignac. Le 22, La Fayette annonçait ce résultat à Dupont de l'Eure. L'intervention franco-anglo-russe en faveur de la Grèce et la victoire navale de Navarin (20 octobre 1827) avaient répondu à ses sentiments philhellènes ; mais, comme il l'écrivait à Rivadavia, le 15 mai 1828, c'était la guerre allumée en Orient, et on ne pouvait en calculer les suites.

La discussion sur le règlement définitif du budget de 1826 lui fournit l'occasion de critiquer, dans la séance du 23 juin 1828, la politique générale du

¹ Ces renseignements m'ont été fournis par M. Th. Lhuillier et ne concordent, ni pour la date, ni pour le nombre de voix, avec ceux du *Dictionnaire des parlementaires*.

² Il y avait 330 votants ; La Fayette eut le même concurrent que cinq mois auparavant, Nicolas Tronchon. (Renseignements fournis par M. Th. Lhuillier.)

gouvernement. Il n'en rendait pas moins un public témoignage au caractère droit et loyal du comte de La Ferronnays, ministre des affaires étrangères. Avec une juste vision de l'avenir, il réclamait l'instruction nationale, sentant que le triomphe des idées libérales y était intimement lié :

L'instruction nationale, Messieurs, et surtout l'instruction élémentaire. ce grand ressort de la raison publique, de la morale pratique et de la tranquillité des peuples, est aujourd'hui le premier besoin de la population française, comme la première dette du gouvernement envers elle. Cette dette. Messieurs, vous savez comment elle est acquittée. Les méthodes d'enseignement ont, jusqu'à présent, été protégées en raison inverse de ce qu'elles sont perfectionnées et faciles. Ce ne sont ni vos pitoyables 50.000 francs, ni même 500.000 francs, qu'il faudrait consacrer à ce grand devoir social. Dans un bon et loyal système d'instruction publique, cinq millions me paraîtraient être l'allocation la plus désirable d'un budget.

Et La Fayette rappelait à la Chambre que la France avait eu, par la loi du 3 brumaire an IV, la meilleure organisation d'enseignement qui eût jamais existé dans aucun pays ; que Napoléon l'avait malheureusement remplacée par l'Université, dont le monopole et les exigences choquèrent les amis de la liberté et les sentiments de famille, mais qui dut ensuite à l'envahissement du jésuitisme, privilège d'un autre genre, l'avantage de passer pour une institution libérale. Il réclamait une nouvelle organisation de l'instruction publique et glorifiait les vérités salutaires proclamées par l'Assemblée constituante. Il fallait l'audace toujours juvénile de ce vétéran pour oser citer à la tribune le calendrier républicain et faire l'éloge d'un régime exécré des royalistes.

Cependant, le 21 août 1828, La Fayette écrivait à Dupont de l'Eure qu'il sentait un *air de mieux* auquel il n'était pas insensible. Une expédition française était partie, quatre jours auparavant, pour la Morée. et elle lui paraissait avoir tous les caractères de la loyauté, du libéralisme et du désintéressement. Le roi mettait quelque coquetterie à parler favorablement du général.

En passant par Meaux, le 31 août 1828, il demanda s'il n'était pas dans le fief électoral de La Fayette ; et comme l'évêque et le préfet s'étonnaient de cette préoccupation : C'est que je le connais beaucoup, dit le roi. Il a rendu à notre famille des services qu'on n'oublie pas. Nous sommes nés dans la même année ; nous avons appris ensemble à monter à cheval au manège de Versailles et il était de mon bureau à l'assemblée des notables¹. Une autre fois, il s'informa auprès de Royer-Collard de la santé de La Fayette et ajouta :

Je lui rends cette justice, il n'a pas plus changé que moi. En 1787, lors de l'assemblée des notables, il était de mon bureau, et nous eûmes une discussion fort vive sur les capitaineries. Il voulait qu'on les supprimât et moi je disais

¹ Cf. dans les *Mémoires* lettre de La Fayette, en date du 1er octobre 1828.

que je ne voyais pas pourquoi on donnerait pleine liberté aux braconniers, qui sont tous de mauvais sujets¹.

En effet, Charles X et La Fayette étaient aussi entêtés l'un que l'autre, mais dans des opinions différentes, et ils eurent à souffrir maintes fois de cet entêtement.

Les électeurs du général lui offrirent un banquet. C'était alors, comme aujourd'hui, l'occasion pour les hommes politiques d'exposer leur programme et d'attaquer celui de leurs adversaires. Le samedi 27 septembre 1828, La Fayette quitta La Grange pour se rendre à cette invitation. Il trouva sur la route, à Quincy, seize jeunes gens à cheval, qui escortèrent sa voiture jusqu'à Meaux, où il entra à trois heures de l'après-midi. Il descendit chez un de ses électeurs, nommé Charles Petit. Le banquet commença à six heures dans la grande salle de l'hôtel du Grand-Monarque². Le député prononça un discours dans lequel il exposa les revendications des patriotes, à savoir, l'abolition des lois inconstitutionnelles du double vote et de la septennalité, la réorganisation des gardes nationales, l'établissement d'un enseignement national. Des applaudissements, des trépignements soulignaient presque chaque phrase, et peu s'en fallut que la salle croulât sous les bravos. A dix heures, La Fayette quitta la salle et rentra se coucher, tandis que le commissaire de police de la ville allait rendre compte par lettre au sous-préfet de l'arrondissement de cette manifestation antigouvernementale³. Le lendemain dimanche, le général visita l'école d'enseignement, se rendit chez un grand nombre d'électeurs, reçut **quelques individus retraités et décorés**, qui devaient être d'anciens brigands de la Loire, déjeuna chez son hôte, et, vers trois heures, remonta en voiture pour regagner La Grange.

La Fayette entretenait une volumineuse correspondance ; de La Grange partaient chaque jour des lettres pour les directions les plus diverses. Il échangeait des vues politiques avec l'illustre et vénérable Jeremy Bentham, qui, lors de son dernier voyage en France, était venu dans le château du général, et que le duc de Broglie avait assez irrévérencieusement traité de radoteur. Le 18 novembre 1828, il le remerciait de ses écrits philanthropiques, qui, **en éclairant mon esprit, font jouir mon cœur des témoignages de votre estime et de votre amitié**. Le 17 décembre, il recommanda au comte de La Ferronnays la cause des constitutionnels espagnols.

L'année 1829 le trouva à La Grange. De son château il remercia, le 10 janvier, le président John-Quincy Adams de l'envoi de son message et l'assura qu'il emporterait dans sa retraite la haute estime de ses adversaires et la vive affection de ses amis personnels. Le 8 mars, il se plaignit à Henry Clay de la conduite déloyale de l'Angleterre, dont les rapports avec don Miguel avaient excité l'indignation générale. Le 7 avril, il donna un démenti formel à l'accusation portée contre lui d'avoir réclamé l'intervention étrangère pour décider du sort de son pays. Le 12, il mandait que David d'Angers avait fait son buste et l'avait offert au Congrès américain. **C'est, dit-il, un jeune homme bien distingué sous**

¹ Cf. Barante, *Vie de Royer-Collard*, t. II.

² M. Th. Lhuillier possède une lettre de souscription pour ce banquet, datée de Meaux, le 20 septembre 1828. Le prix était fixé à vingt francs.

³ Cf. aux *Pièces justificatives*, n° XXXIII, le texte de ce rapport de police, qui nous a fourni les renseignements précis consignés ici. Le commissaire y diminue l'importance de la manifestation en disant qu'il n'y eut d'enthousiasme qu'au banquet.

tous les rapports ; on voit son âme dans ses ouvrages. Le 6 juin 1829, il soutint avec énergie la demande d'abolition du double vote. Le 22, il demanda que la France eût des représentants auprès des républiques de l'Amérique du Sud. Le 9 juillet, à l'occasion d'un crédit extraordinaire, il prononça ces généreuses paroles :

C'est donc à la France, Messieurs, mieux en sympathie avec les idées de la civilisation nouvelle, qu'il appartient de se mettre à la tête de cette civilisation ; là est sa gloire, son intérêt ; là serait au besoin son ambition ; là se trouveraient aussi la dignité, la sûreté de son gouvernement. Mais, pour remplir cette noble tâche, il faudrait que son gouvernement se déterminât à ne plus craindre ni une nation représentée, ni une nation armée, et que, renonçant à d'anciens rapports, il pût dire aux puissances étrangères : Après Dieu, c'est au peuple français que je dois de m'être placé au-dessus de vos influences et en dehors de vos spéculations.

En juillet 1829, La Fayette reprocha à Edward Livingston d'avoir reconnu un vil tyran tel que don Miguel. Le II du même mois, il causa longuement politique avec sir Charles Morgan. Puis, la session finie, il réalisa son projet de revoir l'Auvergne, et il partit avec son fils, au moment où la constitution du ministère Polignac allait jeter un défi à la France libérale.

La Fayette arriva à Brioude le jeudi soir 30 juillet 1829 ; il fut harangué par un ex-constituant, l'avocat Grenier, et il remercia affectueusement son ancien collègue. Il descendit chez son ami M. Bonne et assista, à sept heures, à un banquet, où il but à la ville et à l'arrondissement de Brioude. Les rues étaient illuminées. Un bal termina la fête, et La Fayette prit plaisir à voir ses compatriotes danser la montagnarde et la bourrée. Le lendemain 31, il déjeuna chez Grenier et partit pour Chavaniac, accompagné par une foule de citoyens¹. Il passa par Paulhaguet et Aurac et arriva dans son château, où il trouva les jeunes élèves de l'école mutuelle, fondée par son fils, et les jeunes filles de l'institution créée aussi par Georges La Fayette, qui formaient la haie et lui offrirent des fleurs et des couronnes de feuillage. Il se reposa quelques jours, puis se rendit, le 1^{er} août 1829, au Puy. Il passa sous un arc de triomphe et, à travers les rues illuminées, gagna la demeure de son hôte, le député Joseph Bertrand. Le 12, il prit part à un banquet, où on avait eu la délicate pensée de placer en face de lui le portrait de Washington et le sien. On but **au plus grand citoyen de l'époque**, et le général, ému de ce chaleureux accueil, rappela qu'en 1791 il avait visité le Puy avec La Tour-Maubourg. Il quitta, le lendemain 13, cette ville pour aller visiter cet ancien compagnon des mauvais jours, qui était alors dans son château. Quarante cavaliers l'accompagnèrent jusqu'à Yssingaux².

Après quelques jours consacrés à l'amitié, La Fayette prit la route de Grenoble. Il arriva, le 17 août, à la Côte-Saint-André. Il était sept heures et demie du soir et on ne l'attendait pas ; mais à la nouvelle de sa présence, la ville s'illumina. Le 18, il fut reçu à Rives par les grands fabricants de papier Blanchet frères, et y

¹ Cf. *Arrivée du général La Fayette dans l'arrondissement de Brioude Clermont-Ferrand*, impr. Vaissière [1829], in-8° de 15 pages. (Bibl. nat., Lb40 1062.)

² Cf. *Arrivée du général La Fayette au Puy, le 11 août 1829* ; Le Puy [1829], in-8° de 20 pages. (Bibl. nat., Lb40 1091.)

trouva une députation de la ville de Grenoble. Puis on se mit en marche ; la voiture était escortée par des jeunes gens à cheval. A la porte de la cité. le premier maire de Grenoble. Rosset-Bressan, vieillard de soixante-quatorze ans, présenta au général une couronne d'argent entrelacée de branches de chêne. Puis La Fayette monta dans un carrosse, traîné par quatre chevaux, et fut conduit triomphalement chez Augustin Perier, député de l'Isère et frère aîné de Casimir¹. Le soir les Grenoblois lui donnèrent une sérénade et un banquet. Camille Teisseire, ex-député du département, lui porta un toast, et La Fayette répondit qu'il avait été l'ami des Dauphinois, illustres précurseurs et ses premiers compagnons de la Révolution de 1789, et il unit les souvenirs de juillet 1789 à ceux de juillet 1815².

Le 19 août 1829, le général quitta Grenoble avec son fils et Augustin Perier pour se rendre à Vizille, où habitait la fille de Georges La Fayette, mariée au fils Perier. A Tavernolles, on avait élevé un arc de triomphe ; les paysans se pressaient sur son passage. A Vizille, le maire, M. Faure-Finant, lieutenant-colonel en retraite, salua le vétéran des défenseurs des droits du peuple et de la liberté. En entrant, au bruit d'acclamations répétées par les échos, dans le château de Lesdiguières, protégé par l'effigie équestre de l'illustre connétable, en s'asseyant dans cette antique demeure, berceau de la Révolution, le vieux patriote sentit battre fortement son cœur. Au loin il voyait le panorama des Alpes, illuminées par des feux de joie, autour desquels dansaient les paysans. Il goûta quelque repos dans ce magnifique asile, près de sa petite-fille, attentive au berceau d'une enfant qui venait de naître. Il fallut s'arracher à cette vie paisible. Le 3 septembre, La Fayette et son fils passèrent à Voiron et à La Tour-du-Pin ; le 4, ils furent reçus à Bourgoin et arrivèrent, à cinq heures et demie du soir, à Vienne, escortés par cent cinquante jeunes gens de la ville. à cheval, et par une partie de la population. Le 5, à dix heures du matin, on leur offrit un banquet ; La Fayette rappela qu'il avait eu l'honneur d'être élu vice-président de l'Assemblée nationale, le 13 juillet 1789, alors que l'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan, en était président. Puis il partit pour Lyon, où il arriva à quatre heures et demie du soir. Une foule immense attendait le général sur les limites des départements du Rhône et de l'Isère, en avant du pont Morand. Le médecin Prunelle, un des chefs de l'opposition, le harangua. La Fayette exprima son *bonheur de revoir cette grande et belle cité, dont les vicissitudes, pendant les orages politiques, ont excité dans mon âme de si vives et sympathiques émotions* ; il rappela que la députation lyonnaise à la Fédération de 1790 lui avait offert un trophée surmonté d'une couronne de chêne avec la devise : *Optimo Civi*, et termina par cette allusion politique :

Aujourd'hui, Messieurs, après une longue succession de brillant despotisme et d'espérances constitutionnelles, je me trouve au milieu de vous dans un moment que j'appellerais critique, si je n'avais reconnu partout, sur mon passage, si je ne voyais dans cette puissante cité cette fermeté calme, et même dédaigneuse, d'un grand peuple qui connaît ses droits, sent sa force et sera fidèle à ses devoirs ; mais c'est

¹ Cf. *Itinéraire du général La Fayette de Grenoble à Lyon, précédé d'une notice historique sur cet illustre citoyen, par J. Morin* ; Lyon, 1829, in-8° de 128 pages. (Bibl. nat., Lb40 1110.)

² Cf. *Banquet offert au général La Fayette, le 18 août 1829, par les citoyens de Grenoble* ; Lyon, 1829, in-8° de 3 pages. (Bibl. nat., Lb40 1095).

surtout dans la circonstance actuelle que j'aime à vous exprimer un dévouement auquel, jusqu'à mon dernier soupir, votre appel ne sera jamais fait en vain.

Après cette péroraison, saluée par les acclamations de la foule, La Fayette monta dans une calèche à quatre chevaux. Le cortège se mit en marche, escorté de quatre à cinq cents cavaliers ; l'affluence était si considérable que le pont Morand se trouva inabordable et qu'il fallut aller passer par le pont qui reçut depuis le nom de La Fayette. Soixante mille citoyens se pressaient pour saluer de leurs vivats l'arrivée du grand citoyen, insouciant des affiches apposées par le maire, effrayé de cette invasion et réduit à d'inutiles mesures de police. On conduisit le général à l'hôtel du Nord, où, le soir même, on lui donna un concert. Le 6 septembre, jour anniversaire de sa naissance, La Fayette s'embarqua sur la Saône et fut mené jusqu'à l'île Barbe, escorté de nombreux bateaux pavés et au milieu des acclamations des populations échelonnées sur les deux rives. Cette promenade ne se prolongea pas jusqu'à Fontaine, en raison de l'orage et de la pluie. On revint à Lyon, et le soir, au jardin de Flore, situé aux Brotteaux, les loges maçonniques de la région offrirent à La Fayette et à son fils une réception mémorable¹. La voiture des invités était précédée par une brillante cavalcade. Le vénérable de la loge *le Parfait silence* présida la fête, à laquelle assistaient les loges *la Sincère amitié, la Candeur, Equerre et compas, Union et confiance, Enfants d'Hiram, Etoile polaire, Asile du sage*, de l'Orient de Lyon ; *Parfaite union*, de Villefranche ; *Franche amitié*, de Saint-Etienne ; *Isis*, de Paris ; *Fidélité*, de Lille ; *l'Amitié*, de Genève. Au banquet, La Fayette répondit au toast porté à *l'homme des deux mondes au vétéran de la liberté*, que Washington et Franklin étaient maçons, et il rappela qu'en 1785 il avait déjà reçu de ses frères lyonnais le plus cordial accueil. Il disait, en terminant :

Faisons des vœux pour que les persécutions dirigées contre la maçonnerie dans plusieurs contrées de l'Europe cessent enfin, et que la protection qui lui est due dans les Etats civilisés serve d'expiation aux mines de nos malheureux frères sacrifiés à l'ignorance et au fanatisme².

Le 7 septembre 1829, à trois heures de l'après-midi. un grand banquet eut lieu à la salle Gayet, sous la présidence de Prunelle. Malgré la pluie, il y avait foule aux alentours pour voir passer le général. Au toast du président, La Fayette répondit par un discours politique, qui se termina par ces paroles :

Au département du Rhône et à la ville de Lyon, antique métropole de l'industrie, courageuse ennemie de l'oppression ! Puisse sa liberté, sa dignité. sa prospérité, être

¹ La Fayette avait accepté, de Vizille, le 11 août 1829, l'invitation de la loge lyonnaise *Parfait silence*, qui existait depuis le 5 décembre 1762.

² Cf. *Fête donnée au général La Fayette par la maçonnerie lyonnaise, le 6 septembre 1829* ; Lyon, Aymé. 1829, in-4°. (Bibl. du Grand-Orient de France et Bibl. nat., Lb40 1100.)

solidement fondées sur la pleine jouissance des droits naturels et sociaux qu'elle invoqua dans tous les temps !¹

Le 8 septembre 1829. La Fayette quitta Lyon. Il avait dû refuser les invitations des villes de Chalon et de Saint-Etienne, car il allait visiter, près de Feurs, son petit gendre Dupéron, qui, l'année précédente, avait perdu sa femme. Il rentra ensuite à La Grange pour jouir de tant de doux souvenirs et se reposer des fatigues que ce vieillard de soixante-dix ans avait juvénilement supportées.

Le voyage de La Fayette avait eu une grande importance politique : il avait profondément remué l'Auvergne, le Dauphiné et le Lyonnais. La présence du général avait ranimé dans toute cette région l'espoir des libéraux et relevé les courages : les paysans eux-mêmes s'étaient pressés pour voir et acclamer le héros des deux mondes. Les chefs de l'opposition avaient profité de ces banquets pour exprimer leurs sentiments et faire le procès du gouvernement. La Fayette avait reconquis sa popularité de 1789 et son nom était à lui seul un programme de liberté et de progrès. L'opposition fit tirer à cent mille exemplaires et distribuer, à titre de propagande, un résumé du voyage sous le titre de : *Voyage de La Fayette en France*². Le ministère s'émut de cette situation, et, impuissant à frapper le dieu, il se vengea sur les fidèles. Il destitua M. Faure-Finant, maire de Vizille, et son adjoint, M. Chapuis, coupables d'avoir pris une part active à la réception du général. La Fayette, à cette nouvelle, exprima, le 26 septembre 1829, au maire son chagrin de ces brutales consolations que se donne un ministère contrarié dans de coupables et bien évidents projets, et le pria de transmettre ses regrets à ses concitoyens, dont les bontés, dit-il, sont à jamais gravées dans mon cœur et qui, en vertu de la haine dont un vieux patriote est honoré depuis longtemps, se voient privés de leurs respectables et bien aimés magistrats.

Le 17 novembre 1829, La Fayette traitait avec la dernière sévérité don Miguel, ce misérable qui, après avoir menti à tout le monde, est venu, à l'aide d'un faux serment, détruire une Charte qui rendait quelques droits au Portugal, et rétablir le despotisme le plus tyrannique. Le 23, il désignait à Dupont de l'Eure Guizot pour remplacer le célèbre chimiste Vauquelin, député de Lisieux, qui venait de mourir. Il faisait un bel éloge de son candidat :

M. Guizot est plus monarchique et moins démocrate, je pense, que vous et moi ; mais il aime la liberté. Il sait beaucoup, s'exprime avec talent ; il a de l'élévation, du caractère et de la probité. Avec une administration doctrinaire, il s'arrêterait en deçà de nous ; jusque-là, tous les projets ministériels trouveraient en lui un habile contrôleur dans le sens libéral³.

¹ Cf. *Itinéraire du général La Fayette de Grenoble à Lyon*. — Les vers récités au banquet y ont été reproduits, p. 109 à 123.

² Paris, 1829, in-24. (Bibl. nat., Lb40 1111.)

³ On lit dans les *Mémoires de Guizot*, t. Ier, p. 143 : Toutes les nuances de l'opposition, M. de La Fayette et M. de Chateaubriand. M. d'Argenson et le duc de Broglie, M. Dupont de l'Eure et M. Bertin de Veaux, appuyèrent ma candidature.

C'est ainsi que Guizot, élu, le 23 janvier 1830, député de l'arrondissement de Lisieux, entra, sous les auspices de La Fayette, dans la politique active, où il devait tenir une place si considérable.

Le 22 novembre 1829, La Fayette écrivit à son petit-gendre, Charles de Rémusat, pour réfuter un article paru dans le *Globe* sur les États-Unis, à l'occasion du récit fait par son secrétaire Levasseur du voyage en Amérique. Il passa la fin de l'année à La Grange et vint à Paris au mois de janvier 1830. Il se tenait au courant des ouvrages nouveaux, et surtout de ceux qui intéressaient la Révolution française. Or, la mode était aux Mémoires, et il en surgissait de toutes parts. Ceux de Brissot lui furent envoyés et on lui demanda son sentiment : mais, dans une lettre du 6 janvier 1830, il refusa de se prononcer sur un ouvrage où il était en cause, **m'en rapportant, dit-il, à la postérité, du soin de juger les hommes et les choses**. Le 7 janvier, il déclarait au président de la Grèce, le comte Capo d'Istria, qu'il applaudissait **à la formation d'une vaste et puissante république fédérative, une grande Suisse orientale, aidée, mais non régentée par d'autres puissances, et aussi parfaitement indépendante de ses amis que de ses adversaires**. Le 10 février, il exprimait au général Boyer, président de la République d'Haïti, l'espoir **que, malgré le peu de succès des premières émigrations, les enfants du sang africain venant des États-Unis trouvaient dans la république haïtienne la liberté, le travail et le bonheur**. Le 11, il assista, avec son fils et Benjamin Constant, à la célébration de l'anniversaire de Kosciuszko et, le 12, une députation polonaise lui apporta un portrait du grand patriote, **dans son habit révolutionnaire de paysan polonais**, qu'il plaça dans sa chambre, au-dessus du buste de Washington, après avoir fait l'éloge de son illustre ami et exprimé ses vœux pour l'indépendance de la Pologne. Le 14 février, il honora de sa présence le bal des pauvres, à l'Opéra.

Cependant, les libéraux se liguèrent contre la congrégation, toute-puissante de par le roi et le ministère Polignac. Le 16 mars 1830, La Fayette signa l'adresse des 221, et, le 1er août, il assista au banquet électoral offert aux députés de la Seine signataires de ladite adresse ; il fut, dit-il, **touché des témoignages d'affection dont les électeurs actuels de Paris, enfants de mes contemporains électeurs de 1789, ont bien voulu me combler**. Le 16 mai 1830, Charles X prononça la dissolution de la Chambre : le général profita de ces loisirs forcés pour se réinstaller à La Grange et mettre à jour sa correspondance. Le 1er juin, il écrivait à Bolivar :

Non, mon cher général, je ne consentirai pas à ravalier le grand nom de Bolivar et à descendre moi-même au point de vous imputer les inconvénients et les desseins d'une ambition vulgaire. La couronne fut pour Napoléon une dégradation, comme son second mariage fut une mésalliance ; il ne sentit pas combien une magistrature populaire l'élevait au-dessus des trônes de l'Europe, et devant une monomanie de pouvoir vinrent échouer les dons du caractère, de l'esprit, du talent, et la plus belle chance d'une situation extraordinaire. Il lui manquait cet enthousiasme de dévouement à la cause de l'humanité qui vous maintiendra, dans l'hémisphère essentiellement républicain, à la hauteur du titre de libérateur si justement donné à vos nobles efforts et à vos glorieux succès.

La Fayette pensait que l'expédition d'Alger pouvait s'éviter, mais que le gouvernement la faisait pour éblouir les esprits par un succès et s'attacher les troupes. Il n'en faisait pas moins des vœux pour le triomphe de nos soldats¹. La mort du roi d'Angleterre, George IV, lui paraissait une perte pour le parti de Coblenz². Les élections eurent lieu et La Fayette fut renommé par ses commettants de Meaux, le 12 juillet 1830, par 264 voix contre 72. Il n'avait pas encore obtenu une si forte majorité. Il attendait à La Grange la réunion de la Chambre, quand Charles de Rémusat lui fit parvenir un exemplaire du Moniteur contenant les fameuses ordonnances royales. La Fayette pensa que, devant cette attaque imprévue, il devait se réunir à ses collègues, et il partit aussitôt pour Paris.

¹ Cf. lettre de La Fayette, en date du 13 juin 1830.

² Cf. lettre de La Fayette, datée de La Grange, 1er juillet 1830. — George IV était mort le 26 juin 1830 et avait eu pour successeur son frere le duc de Clarence sous le nom de Guillaume IV.

XXVIII

Insurrection dans Paris (23 juillet 1830). — Réunion des députés. — La Fayette annonce à ses collègues qu'il s'agit d'une révolution et qu'il se met à la tête du mouvement. — Il accepte les fonctions de commandant de la garde nationale (29 juillet). — Ordre du jour au peuple. — Rétablissement de la garde nationale. — Hommage rendu par lui à l'héroïsme des Parisiens (30 juillet). — Les Chambres offrent la lieutenance générale du royaume au duc d'Orléans. — La Fayette déclare que la famille royale a cessé de régner. — Choix entre la monarchie constitutionnelle et la République. — Question posée par Charles de Rémusat, et conversation de La Fayette avec Odilon Barrot. — Réception du duc d'Orléans par La Fayette à l'Hôtel de Ville (31 juillet). — Le drapeau tricolore est placé aux mains du prince. — Rédaction du programme de l'Hôtel de Ville. — Ses clauses, d'après Armand Marrast. — Conférence entre La Fayette et le duc d'Orléans. — On convient d'établir une monarchie constitutionnelle avec des institutions républicaines. — Le mot : *C'est la meilleure des républiques*, est répudié par La Fayette. — Proclamation à l'armée française. — Il annonce aux Parisiens la nomination du duc d'Orléans. — Il accepte le titre de commandant général des gardes nationales de France (31 juillet). — Le duc d'Orléans est appelé au trône (7 août). — La Fayette réclame l'abolition de la pairie héréditaire (7 août). — Examen de conscience (12 août). — Popularité du général et mot de Stendhal. — Banquet offert par la ville de Paris (15 août). — Discours de La Fayette. — Il est nommé commandant général des gardes nationales du royaume (16 août). — Il réclame l'abolition de la peine de mort (17 août). — Il remercie Guizot (19 août). — Règlement des attributions du commandant général et nomination de Mathieu Dumas comme inspecteur général (23 août). — Distribution des drapeaux à la garde nationale (29 août). — Lettre de félicitations du roi à La Fayette. — Ordre du jour de satisfaction (30 août). — Le duc d'Orléans se fait inscrire dans la garde nationale comme canonnier ; ordre du jour à ce sujet (11 et 13 septembre). — La Fayette donne des conseils au roi (septembre). — Il demande l'abolition de la traite des noirs (25 septembre). — Il fait ouvrir une souscription pour l'érection d'un monument aux quatre sergents de La Rochelle. — Il parle de nouveau en faveur de l'abolition de la peine de mort (8 octobre). — Il transmet une pétition du patriote Palloy (10 octobre). — Banquet maçonnique offert par les loges de Paris à La Fayette dans l'Hôtel de Ville (10 octobre). — Lettre au général Robert Wilson (17 octobre). — Félicitations à la garde nationale (19 octobre). — Revue au Champ de Mars (30 octobre). — Il réclame la complète abolition des cautionnements pour la presse périodique (8 novembre). — Il désigne, pour les honneurs du Panthéon, les quatre sergents de La Rochelle, Manuel et le général Foy (15 novembre). — Il présente au préfet de la Seine, Odilon Barrot, une députation de la ville de Philadelphie et boit à la mémoire de Washington (18 novembre). — Discours à la garde nationale de Meaux (22 novembre). — Lettre à Joseph Bonaparte (26 novembre). — Propositions de royauté à lui faites par les Belges. — Il s'excuse de ne pouvoir assister à la revue de la garde nationale de Melun (30 novembre). — Mesures prises pour le transfèrement des ministres de Charles X de Vincennes au Luxembourg. — Correspondance entre La Fayette et le roi à ce sujet (11 et 12 décembre). — Visite à l'Ecole polytechnique (12 décembre). — Discours sur la tombe de Benjamin Constant (13 décembre). — Désordres à l'occasion du procès des ministres de Charles X. — Sang-froid de La Fayette (20 décembre). — Ordre du jour à la garde nationale (22 décembre). — Lettre à Théodore Lameth (23 décembre). — Suppression du commandement général de la garde nationale (24 décembre). — La Fayette envoie sa démission au roi et refuse le titre de commandant honoraire (25 décembre). — Démarches de Laffitte, Montalivet et

Odilon Barrot. — Réponse de La Fayette au général de Ségur. — Conversation avec Louis-Philippe. — Le roi accepte la démission (26 décembre). — Ordre du jour de La Fayette (27 décembre). — Adieux aux gardes nationales du royaume et à la garde nationale parisienne (1er janvier 1831).

Cependant des barricades se dressaient dans les rues de la capitale ; la garde royale essayait de réprimer l'émeute, et de part et d'autre le sang avait coulé. C'était l'horrible guerre civile qui commençait. Les députés présents à Paris furent surpris de cet éclat soudain ; ils réclamaient des réformes par les voies légales. et non par la force, et l'insurrection répondait à leur appel. Ils se réunirent chez Audry de Puyraveau et chez Bérard, le 25 juillet, et La Fayette. plus expert qu'eux en pareille matière, leur dit qu'il s'agissait d'une révolution, qu'il fallait nommer un gouvernement provisoire et que **déjà son nom se trouvait placé par la confiance du peuple et, avec son aveu, à la tête de l'insurrection.** Ainsi, retrouvant tout le feu de la jeunesse, La Fayette n'hésitait pas à prendre la direction du mouvement et à assumer une fois de plus sur sa tête la responsabilité d'une révolution. Plein d'admiration pour la résistance des Parisiens, maîtres de l'Hôtel de Ville, malgré la garde royale et les Suisses, il accepta, le 29 juillet. les fonctions de commandant de la garde nationale, et déclara à ses collègues. réunis chez Laffitte qu'il allait organiser la défense. **Croyez-vous, s'écriait-il, qu'en présence des dangers qui nous menacent. l'immobilité convienne à ma vie passée et à ma situation présente ? Non ; ma conduite sera, à soixante-treize ans, ce qu'elle a été à trente-deux.** Sur la proposition de Guizot, on décida de nommer une commission municipale, dont La Fayette refusa de désigner les membres, qui. à son avis, devaient être nommés par la Chambre¹. Puis le nouveau commandant général adressa au peuple l'ordre du jour suivant :

Mes chers concitoyens et braves camarades, la confiance du peuple de Paris m'appelle encore une fois au commandement de sa force publique. J'ai accepté avec dévouement et avec joie les devoirs qui me sont confiés et, de même qu'en 1789, je me sens fort de l'approbation de nos honorables collègues aujourd'hui réunis à Paris. Je ne ferai point de profession de foi : mes sentiments sont connus. La conduite de la population parisienne, dans ces derniers jours d'épreuve, me rend plus que jamais fier d'être à sa tête. La liberté triomphera ou nous périrons ensemble. Vive la liberté ! vive la patrie !

Installé à l'Hôtel de Ville, La Fayette décréta le rétablissement de la garde nationale parisienne et appela aux armes les citoyens pour maintenir le bon ordre. Le 30, il annonça à ses concitoyens de Rouen, d'Elbeuf et de Louviers **que l'admirable courage du peuple parisien a triomphé de toutes les attaques des troupes royales, et que tous les moyens ont été pris pour repousser de nouvelles**

¹ Cette commission municipale fut nommée par la Chambre, le 29 juillet, et elle comprit Jacques Laffitte, Casimir Perier, les généraux Gérard et Lobau et Odier. Le général Gérard, appelé au commandement des troupes, et Odier, qui refusa, furent remplacés par de Schonen et Audry de Puyraveau.

tentatives, si elles avaient lieu. Le même jour, il rendait aux combattants cet hommage mérité :

Le peuple de Paris s'est couvert de gloire, et, quand je dis le peuple, c'est ce qu'on appelle les dernières classes de la société qui, cette fois-ci, ont été les premières ; car le courage, l'intelligence, le dévouement et la vertu du peuple parisien ont été admirables.

Dans cette même journée du 30 juillet, les députés, réunis chez Laffitte, puis à la Chambre, sommés par La Fayette de s'occuper des intérêts du peuple, décidèrent d'offrir au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume. En vain Charles X retira ses ordonnances, renvoya Polignac et proposa un ministère libéral : La Fayette interpréta le sentiment public par cette catégorique réponse :

On me demande une réponse explicite sur la situation de la famille royale depuis la dernière agression contre les libertés publiques et la victoire de la population parisienne ; je la donnerai franchement : c'est que toute réconciliation est impossible et que la famille royale a cessé de régner.

En effet, la royauté des Bourbons avait vécu, et il ne s'agissait plus que d'organiser un nouveau gouvernement. Depuis le 30 juillet au soir, le duc d'Orléans était venu de Neuilly coucher au Palais-Royal. La Fayette était incontestablement le maître absolu de la situation¹. Il ne tenait qu'à lui de proclamer la République et personne n'aurait songé à un autre comme président. Charles de Rémusat lui posa la question en ces termes : *Général, si l'on fait une monarchie, le duc d'Orléans sera roi ; si l'on fait une république, vous serez président. Prenez-vous la responsabilité de la république ?*²

En effet, la République avec La Fayette ou la monarchie constitutionnelle avec le duc d'Orléans, tel était le dilemme. Le général eut une conférence avec Odilon Barrot ; il lui déclara que ses sympathies personnelles étaient pour la République, mais qu'il croyait qu'une monarchie constitutionnelle pouvait seule

¹ C'est ce qu'a déclaré un témoin oculaire, Odilon Barrot, dans ses Mémoires, t. Ier, p. 112 : La Fayette fut investi dans ces quelques jours d'une véritable dictature morale et politique dont le titre n'était écrit dans aucun décret, mais qui paraissait tellement forcée que nul ne se fût avisé de la contester.

² Il convient de rapporter ici le récit fait par Guizot dans ses *Mémoires*, t. II, p. 11 et 12 : Dans l'état des faits et des esprits, on n'avait à choisir qu'entre une monarchie nouvelle et la république, entre M. le duc d'Orléans et M. de La Fayette : *Général*, dit à ce dernier son petit-gendre, M. de Rémusat, qui était allé le voir à l'Hôtel de Ville, *si l'on fait une monarchie, le duc d'Orléans sera roi ; si l'on fait une république, vous serez président. Prenez-vous la responsabilité de la république ?* M. de La Fayette avait l'air d'hésiter plutôt qu'il n'hésitait réellement. Noblement désintéressé, quoique très préoccupé de lui-même, et presque aussi inquiet de la responsabilité qu'amoureux de la popularité, il se complaisait à traiter pour le peuple et au nom du peuple, bien plus qu'il n'aspirait à le gouverner. Que la République, et la République présidée par lui, fût entrevue comme une chance possible, s'il la voulait ; que la monarchie ne s'établît que de son aveu et à condition de ressembler à la république ; cela suffisait à sa satisfaction, je ne veux pas dire à son ambition. M. de La Fayette n'avait pas d'ambition ; il voulait être le patron populaire de M. le duc d'Orléans, non son rival.

convenir à la France¹. Le général Mathieu Dumas alla rapporter cette conversation au duc d'Orléans, qui, rassuré sur les dispositions du seul adversaire qu'il pût redouter, se rendit, le samedi 31 juillet, à l'Hôtel de Ville. La Fayette reçut le prince au bas de l'escalier et gravit avec lui les marches. Leur entrée fut accueillie avec froideur par les vainqueurs qui remplissaient la salle. Des cris : *Pas de Bourbons !* éclatèrent. Au dehors la foule manifestait des sentiments hostiles. Alors le général, mettant dans une des mains du duc un drapeau tricolore et le prenant par l'autre, conduisit le prince à une des fenêtres et l'embrassa².

C'est ainsi que La Fayette résolut le problème et invita, selon la pittoresque expression de Palmerston, le duc d'Orléans à traverser la rue et à passer du Palais-Royal aux Tuileries³. En effet, l'apparition du drapeau de la Révolution, proscrit depuis quinze ans, fut saluée par d'unanimes acclamations : Vive le duc d'Orléans ! Vive La Fayette !⁴ Le prince rentra au Palais-Royal. Quand il fut parti, les assistants, parmi lesquels se trouvaient des républicains, exprimèrent leurs soupçons à l'égard du duc d'Orléans et déclarèrent n'accepter le nouveau gouvernement que si on leur donnait des garanties. Ils menacèrent de reprendre les armes pour la défense de la liberté. La Fayette les apaisa et leur fit donner leur parole d'honneur de ne pas troubler la tranquillité de Paris pendant

¹ Cf. Odilon Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 127. Il dit que La Fayette se prononça pour la monarchie constitutionnelle, par peur du jacobinisme.

² Chateaubriand a conté la scène dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, t. IX, p. 303 et 304 : M. de La Fayette, voyant l'incertitude croissante de l'Assemblée, se mit tout à coup en tête d'abdiquer la présidence : il donne au duc d'Orléans un drapeau tricolore, s'avance sur le balcon de l'Hôtel de Ville et embrasse le prince aux yeux de la foule ébahie, tandis que celui-ci agitait le drapeau national. Le baiser républicain de La Fayette fit un roi. Singulier résultat de toute la vie du héros des deux mondes !

³ Palmerston n'avait depuis quelques mois aucune illusion sur la chute prochaine des Bourbons et il considérait le duc d'Orléans comme un candidat possible au trône. C'est ce qu'il écrivait de Paris, le 4 décembre 1820, à William Temple : Tout ceci paraît devoir s'arranger à l'amiable, et il n'y a nulle possibilité ou plutôt nulle probabilité de révolution ou de convulsion. Néanmoins, si le roi, pour la première fois de sa vie, allait porter son entêtement jusqu'à l'action, au lieu de reculer la veille, et s'il était appuyé par un ministère audacieux et désespéré, assez fort pour affronter l'orage de l'opinion publique et du sentiment national, alors et dans ce cas le résultat serait probablement un changement d'habitants aux Tuileries et le duc d'Orléans au Palais-Royal pourrait être invité à traverser la rue. Mais, quant à un autre changement, cela n'est pas possible : il y a trop de millions de propriétaires de terres et de fonds en France pour rendre admissible une crise qui menace l'une ou l'autre de ces propriétés. (Cf. *Lord Palmerston, sa correspondance intime*, traduite par Aug. Crayon ; Paris, Didier, 1878, 2 vol. in-8°, t. Ier, p. LII.)

⁴ On lit dans les *Mémoires d'Odilon Barrot*, t. Ier, p. 125 : À l'apparition du duc d'Orléans et de La Fayette, enveloppés tous deux, pour ainsi dire, dans les plis du drapeau national, un cri s'élança des entrailles de la multitude, et ce cri, cette fois unanime, fut celui de : *Vive le duc d'Orléans ! Vive La Fayette !* La révolution était terminée. — Cette scène fut popularisée par deux lithographies : l'une, par Aubry-Lecomte, d'après une esquisse du peintre Guillon-Le Thièrre, avait pour légende : *Louis-Philippe d'Orléans proclamé lieutenant général du royaume et reçu à l'Hôtel de Ville de Paris par le général La Fayette et les Principaux députés de la France le samedi 31 juillet 1830* ; l'autre, par Lemercier, d'après un dessin de Maurin, avait pour titre : *Le général La Fayette donnant l'accolade au roi Louis-Philippe*, avec cette légende : *Voilà le roi qu'il nous fallait, c'est la meilleure des républiques*. (Cf. Bibl. nat., cabinet des estampes, coll. Hennin, t. CLXV, n° 14440 et 14447 du catalogue rédigé par M. G. Duplessis).

quarante-huit heures, mais à condition que le lieutenant général du royaume accepterait pour lui et pour les siens certaines propositions qui allaient être formulées. C'est alors que fut rédigé ce fameux *programme de l'Hôtel de Ville*, dont voici les principaux articles, d'après un témoin oculaire, dont la parole ne fut jamais suspectée, Armand Marrast :

1° La souveraineté nationale reconnue en tête de la Constitution comme le dogme fondamental du gouvernement. 2° Point de pairie héréditaire. — 3° Renouvellement complet de la magistrature. — 4° Loi municipale et communale sur le principe le plus large de l'élection. Pas de cens d'éligibilité. — 5° L'élection appliquée à toutes les magistratures inférieures. — 6° Plusieurs autres dispositions touchant les privilèges et les monopoles qui paralysent l'industrie, etc. — 7° Tout cela enfin adopté provisoirement et devant être soumis à la sanction de la nation seule capable de s'imposer le système de gouvernement qui lui conviendra¹.

Ce programme présenté au général La Fayette, dit Armand Marrast, fut par lui reçu comme l'expression de ses propres opinions. Il se chargea de le faire connaître au lieutenant général et il le résuma lui-même en disant qu'il était question d'élever un trône populaire entouré d'institutions républicaines. La Fayette se rendit au Palais-Royal, exposa ses idées au prince et en obtint des professions de foi qui le satisfirent. Vous savez, lui dit-il, que je suis républicain et que je regarde la Constitution des États-Unis comme la plus parfaite qui ait existé. — Je pense comme vous, répondit le duc ; il est impossible d'avoir passé deux ans en Amérique et de n'être pas de cet avis ; mais croyez-vous, dans la situation de la France, et d'après l'opinion générale, qu'il nous convienne de l'adopter ? — Non, répartit La Fayette ; ce qu'il faut aujourd'hui au peuple français, c'est un trône populaire, entouré d'institutions républicaines, tout à fait républicaines. — C'est bien ainsi que je l'entends, dit le prince.

Cette conversation, dont La Fayette lui-même a rapporté les termes, fut résumée en une phrase : *La monarchie constitutionnelle est la meilleure des républiques*, qui devint populaire. La Fayette a répudié cette formule² que Metternich lui-même employait dans sa correspondance avec l'ambassadeur d'Autriche à Paris, le comte Apponyi³, et que le gouvernement de Louis-Philippe avait intérêt à propager⁴. Le général revint à l'Hôtel de Ville, donna les meilleures assurances

¹ Cf. *Programme de l'Hôtel de Ville, ou récit de ce qui s'est passé depuis le 31 juillet jusqu'au 6 août 1830 ; extrait de la Tribune politique et littéraire, article du 7 avril 1831, non démenti par le gouvernement* [par Armand Marrast] ; Paris, Rouanet, 1831, in-8°, de 8 pages. (Bibl. nat., Lb50 79).

² Dans son dernier discours, prononcé le 3 janvier 1834, et dont on trouvera les termes dans le chapitre XXX. — Odilon Barrot a déclaré qu'il n'a pas entendu le mot, mais que c'était là l'intime pensée du général. (Cf. *Mémoires*, t. Ier, p. 126.)

³ On lit dans une lettre de Metternich, en date du 28 octobre 1831 : *La différence qui existe entre la royauté légitime et la République ressort de l'opposition entre deux terrains également positifs, et sur lesquels tout est clair. Mais le roi citoyen, la royauté entourée d'institutions républicaines, en un mot, la meilleure des républiques, n'a pas de base d'existence réelle et pratique.* (Cf. *Mémoires de Metternich*, t. V. p. 209.)

⁴ La légende d'une des lithographies signalées plus haut en est une preuve. De plus, on répandit dans le public la brochure suivante, où le duc d'Orléans s'abritait sous la

aux rédacteurs du programme¹ et lança deux proclamations et un ordre du jour. A l'armée française, il demandait de se ranger sous les ordres du général Gérard :

Le général La Fayette déclare, au nom de toute la population de Paris, qu'elle ne conserve à l'égard des militaires français aucun sentiment de haine ni d'hostilité ; elle est prête à fraterniser avec tous ceux d'entre eux qui reviendront à la cause de la patrie et de la liberté, et elle appelle de tous ses vœux le moment où les citoyens et les militaires, réunis sous un même drapeau, dans les mêmes sentiments, pourront enfin réaliser le bonheur et les glorieuses destinées de notre belle patrie.

Aux citoyens de Paris, il annonçait la nomination du duc d'Orléans et rappelait habilement que le lieutenant général du royaume, appelé par la Chambre, fut un des jeunes patriotes de 89, un des premiers généraux qui firent triompher le drapeau tricolore. A la garde nationale, il déclarait accepter les fonctions de commandant général des gardes nationales de France.

Ce même jour, 31 juillet, Charles X se retirait à Rambouillet avec sa garde, impuissante à sauver l'ancienne monarchie.

Le 7 août 1830, les deux Chambres appelèrent au trône le duc d'Orléans. A la séance de la Chambre des députés, La Fayette réclama énergiquement l'abolition de la pairie héréditaire, qui était un des articles du programme de l'Hôtel de Ville, et déclara que, disciple de l'école américaine, il n'avait jamais compris qu'on pût avoir des législateurs et des juges héréditaires. Il termina en priant ses collègues de ne pas oublier que, s'il a toujours été l'homme de la liberté, il n'a jamais cessé d'être l'homme de l'ordre public. Le 12 août, il faisait son examen de conscience en ces termes :

Le choix du roi est bon ; je le pensais, je le pense encore plus depuis que je le connais, lui et sa famille. Tout n'ira pas le mieux possible, mais la liberté aura fait de grands progrès

popularité de La Fayette : *Notices historiques sur son Altesse royale Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant général du royaume, et sur le général La Fayette, commandant en chef les gardes nationales de France, extraites de la Biographie universelle et portative des contemporains, publiée sous la direction de M. V. de Boisjolin, et précédés de quelques mots sur la nécessité de se rallier au duc d'Orléans*, Paris, 1830, in-8°. (Bibl. nat., Lb51 3.)

¹ Armand Marrast raconte ainsi les faits, p. 7 : Le général La Fayette partit pour le Palais-Royal et nous attendîmes. Bientôt il fut de retour, et il nous dit avec épanchement que le duc d'Orléans et son fils partageaient toutes nos opinions, que ce que nous avions proposé était leur pensée intime, et que nous devions nous empresser de nous en remettre à eux du soin d'assurer le bonheur de la France. Alors plusieurs d'entre nous partîmes pour divers points de Paris, et nous eûmes quelque peine à ramener le calme. — Dans une lettre du 12 juillet 1832, La Fayette confirma ce récit en parlant en ces termes de Louis-Philippe : L'amitié que j'ai éprouvée depuis pour lui et sa famille est postérieure au parti que j'ai pris en juillet 1830, uniquement parce que j'y vis la combinaison la plus favorable aux intérêts de la liberté et de la patrie, mais sous la condition de ce qu'on a depuis appelé le programme de l'Hôtel de Ville.

et en fera encore. Au reste, j'ai fait ce que ma conscience me dictait, et, si je me suis trompé, c'était de bonne foi¹.

Quoi qu'il en fût, La Fayette avait retrouvé son ancienne popularité. Les témoignages d'admiration et de respect lui arrivaient de toutes parts. Le 3 août, les Parisiens lui firent don de deux petits canons². Stendhal écrivait, dans son enthousiasme pour la révolution de juillet : *L'admirable La Fayette est l'ancre de notre liberté*³. La ville de Paris offrit, le 15 août, au général un banquet de trois cent cinquante couverts, où assistèrent les ministres, un certain nombre de pairs et de députés. des représentants de tous les grands corps de l'État, des délégations des écoles, etc. Au dessert, Adolphe Nourrit chanta des vers en l'honneur du héros de la fête⁴. La Fayette répondit avec émotion au toast que lui porta son collègue Alexandre de La Borde, préfet de la Seine :

Lorsque la population parisienne s'est levée spontanément pour repousser l'agression et reconquérir ses droits, les droits à tous, les imprescriptibles droits du genre humain, elle a daigné se souvenir d'un vieux serviteur de la cause des peuples : en me proclamant son chef, en associant mon nom à ses triomphes, elle a récompensé les vicissitudes d'une vie entière. Ce peuple, si grand dans le combat, s'est montré plus grand encore dans sa générosité. Aujourd'hui, c'est avec le sentiment intime de sa souveraineté, c'est dans ses véritables intérêts qu'il faut organiser la victoire. Déjà toutes les opinions patriotiques se sont franchement ralliées autour d'un trône constitutionnel et populaire. Les acclamations de la capitale, les rapports de tous les départements nous témoignent un assentiment général à ce choix.

Puis il but à la glorieuse population parisienne. Le lendemain, 16 août, sur la proposition de Guizot, Louis-Philippe nomma La Fayette commandant général des gardes nationales du royaume⁵. Le 17, le général réclama l'abolition de la peine de mort. *Quel malheur, Messieurs, s'écriait-il, que l'abolition de la peine de mort n'ait pas été adoptée par l'Assemblée constituante ! Que d'irréparables douleurs nous eussent été épargnées !* Le 19, il remercia Guizot et lui demanda la permission de désigner le général Mathieu Dumas comme major général des gardes nationales de France. *C'est, disait-il, au général en chef à nommer son chef d'état-major. Mais cette fois l'armée est si nombreuse et la carrière si vaste*

¹ Odilon Barrot dit, dans ses *Mémoires*, t. Ier, p. 120 : *Ce n'est, en effet, ni par faiblesse, ni par entraînement, et encore moins dans une vue d'ambition personnelle, que le général La Fayette s'était décidé en faveur de la royauté constitutionnelle confiée à la branche cadette des Bourbons ; c'était sous l'impulsion des sentiments les plus nobles et les plus désintéressés qu'il avait pris cette détermination...*

² Cf. J. Cloquet, *Souvenirs sur la vie privée du général La Fayette*, p. 181.

³ Dans une lettre du 15 août 1830. (Cf. *Correspondance inédite*, 2e série, p. 102, et Henri Cordier, *Stendhal et ses amis*, 1890, in-4°, p. 59.)

⁴ Cf. *Moniteur* du 16 août 1830. — Une lettre d'invitation à ce banquet figurait dans le catalogue Lucas de Montigny sous le n° 1638.

⁵ Cf. *Mémoires de Guizot*, t. II, p. 59 et suiv. — Guizot reproduit une note émanée de l'état-major de La Fayette et où la question du commandement général était posée.

que cela vaut bien la peine d'une présentation au roi et au ministre (2)¹. En conséquence, le 23, une ordonnance royale régla les attributions du commandant général² et nomma Mathieu Dumas inspecteur général des gardes nationales du royaume.

Le 29 août, La Fayette assista, au Champ de Mars, à la distribution, par le roi, des drapeaux à la garde nationale, et prononça la formule du serment³. Le jour même, Louis-Philippe écrivit au commandant général une lettre de félicitations, dans laquelle il évoqua les grands souvenirs de la Fédération de 1790 et de Valmy⁴. Le lendemain 30, dans un ordre du jour, La Fayette remercia ses camarades du superbe et patriotique spectacle qu'ils avaient donné. Pas plus qu'en 1789, il ne ménageait son temps ni sa peine pour l'organisation de la garde nationale. Il en était encore à la lune de miel avec les Tuileries. Le 11 septembre, le duc d'Orléans, fils aîné du roi, écrivit à La Fayette pour se faire inscrire comme canonnier dans la milice citoyenne, et, le 13, celui-ci mit à l'ordre du jour cette flatteuse démarche du jeune prince et les termes mêmes de la lettre. Le 25, fidèle à ses principes, il réclama l'abolition de la traite des noirs et parla en faveur des hommes de couleur. Le 27, il agissait envers Louis-Philippe comme il avait fait envers Louis XVI, en lui donnant des conseils sur les mesures nécessitées par la révolution de Belgique. A la même époque, il fut un des promoteurs d'une souscription destinée à élever un monument à la mémoire des quatre sergents de La Rochelle⁵.

Le 2 octobre 1830, La Fayette demanda au roi la permission de lui présenter les condamnés pour causes politiques depuis 1813, les électeurs survivants de la célèbre et vertueuse assemblée de l'Hôtel de Ville en 1789, et ce qui reste des basoches de 89. Le 8, il appuya éloquemment la proposition de son ami Victor de Tracy sur l'abolition de la peine de mort. Le dimanche 10 octobre, il transmit au président de la Chambre des députés une pétition du patriote Palloy, que nous employâmes, dit-il, en 89 à la démolition de la Bastille⁶. Le même jour, les

¹ Cf. *Mémoires de Guizot*, t. II, pp. 63 et 64.

² Voici les termes de l'ordonnance : Le commandant général est chargé de tout ce qui est relatif à la distribution des gardes nationaux dans les cadres, en se conformant à la division du territoire, à la discipline, à l'instruction, à la répartition de l'armement et de l'équipement des gardes nationales, à l'exécution et transmission des ordres qui lui sont donnés.

³ Cf. Jules Cloquet, p. 331.

⁴ Cette solennité donna lieu aux deux brochures suivantes : 1° *Grande revue de la garde nationale de Paris par le roi Louis-Philippe Ier, 29 août 1830* : Nantes, Mellinet, in-8° ; 2° *Lettre du roi au général La Fayette sur la grande revue de la garde nationale de Paris, le 29 août 1830* ; Nantes, Mellinet, in-8°. (Bibl. nat., Lb51 135 et 136.)

⁵ J'ai retrouvé le texte même de cette proposition, écrit de la main de La Fayette : soussignés, considérant que le sergent au 53e régiment Bories et ses dignes compagnons Pommier, N. et N. [Goubin et Raoulx] sont morts victimes de leur dévouement à la cause de la liberté, et que le patriotisme, la fermeté et l'élévation d'âme qu'ils ont manifestés à cette occasion leur donnent droit, non seulement au profond regret de leurs amis, mais à la sympathie et à l'admiration de tous les vrais appréciateurs du dévouement et de l'honneur civique, ont résolu de leur élever par souscription un monument au lieu de leur sépulture. (Document communiqué par M. Noël Charavay.) — Le monument a été élevé dans le cimetière du Montparnasse. Il est placé sur un monticule et se compose d'une colonne brisée, sur laquelle sont inscrits les noms des quatre sergents de la Rochelle et la date de leur mort.

⁶ On lit dans cette lettre, qui fait partie de ma collection révolutionnaire : Je vous envoie aussi une pétition du patriote Palloy, que nous employâmes en 89 à la démolition

francs-maçons du Grand-Orient de France et du Suprême conseil offrirent à leur illustre frère, dans l'Hôtel de Ville, une fête maçonnique et patriotique, sous la présidence du duc de Choiseul¹.

Le 17 octobre, La Fayette écrivit au général sir Robert Wilson :

Je jouis de l'approbation que vos compatriotes ont bien voulu donner à notre dernière révolution, et j'espère qu'il en résultera une véritable sympathie entre les deux peuples. Le gouvernement français ayant adopté le système de non-intervention est également disposé à ne pas souffrir celle des autres et à ne prendre lui-même aucune part dans les affaires de nos voisins. Cette scrupuleuse exactitude dérange les projets très généreux de mon ami le général Pepe. Il espère trouver plus de ressources dans les spéculations particulières de vos concitoyens. Quant à moi ; aucune situation personnelle, ne m'empêchera de faire des vœux pour la délivrance des opprimés de tous les pays².

Le 19 octobre, La Fayette félicita la garde nationale d'avoir dissipé les rassemblements qui s'étaient portés sur Vincennes et sur le Palais-Royal pour demander la tête des ministres de Charles X, et le roi le remercia de son admirable ordre du jour. Le 31, quatre-vingt mille gardes nationaux défilèrent, au Champ de Mars, devant Louis-Philippe et le commandant général, ce qui valut une nouvelle lettre laudative du roi à La Fayette. Le 8 novembre, restant fidèle à sa ligne de conduite politique, il réclama la complète abolition des cautionnements pour la presse périodique. Le 11, il assista au banquet que lui offrit la septième légion de Paris, et il répondit au toast porté par Mathieu Dumas. Le 15, il désignait pour les honneurs du Panthéon, rendu à sa destination primitive, les quatre sergents de La Rochelle, Manuel et le général Foy. Le 18, il présenta au préfet de la Seine, Odilon Barrot, son ami, une députation de la ville de Philadelphie, qui venait féliciter les Parisiens de leur courage et de leur triomphe. Le soir, au (liner offert à cette occasion par le préfet aux principaux membres de la colonie américaine, et auquel assistaient Alexandre de Humboldt, Cuvier, Arago et Chaptal, La Fayette but à la mémoire de Washington.

de la Bastille. On lui avait donné un terrain sur cet emplacement. Je l'ai réclamé sous les divers régimes, y compris celui de la Restauration, mais sans succès, comme vous pouvez croire. M. Palloy et sa femme sont très vieux, très pauvres. Il n'y a pas de temps à perdre pour leur rendre quelque justice. Je voudrais bien que la pétition pût, après notre rentrée, être rapportée le plus tôt possible.

¹ Je possède un exemplaire de la lettre d'invitation à cette fête maçonnique. Elle commence ainsi : Une grande fête maçonnique sera célébrée le dimanche 10 octobre prochain, à l'Hôtel de Ville, en l'honneur de celui de nos frères que l'on a si justement surnommé le patriarche de la liberté et le citoyen des deux mondes ; toutes les sommités civiles et maçonniques concourront à en augmenter l'éclat et la solennité. Outre le duc de Choiseul, on remarque parmi les promoteurs de cette cérémonie le comte Alexandre de La Borde, le comte Muraire, le conteur Bouilly, Odilon Barrot, Mérilhou, Berville et Garnier-Pagès. Le compte rendu de cette fête fut publié sous ce titre : *Fête maç*** donnée au général La Fayette par les L*** du rit français et du rit écossais réunies le 10 octobre 1830 ; in-8°.* (Bibl. du Grand-Orient de France.)

² Orig. aut., British Museum, Add. 30116, fol. 52.

Le 22 novembre, La Fayette déclara à la garde nationale de Meaux son intention de rester le candidat de l'arrondissement. Le 26 novembre, il répondit à Joseph Bonaparte, qui l'avait chargé de faire abroger la loi de proscription de sa famille, et expliqua les raisons de l'élévation du duc d'Orléans au trône de France. Le 26, il constatait que ses opinions libérales déplaisaient aux Broglie et à la famille Perier, et il plaisantait des propositions de royauté que lui avaient faites les Belges. Le 30 novembre, il s'excusait auprès du préfet de Seine-et-Marne de ne pouvoir assister à la revue de la garde nationale de Melun, et se faisait suppléer par le général Carbonel¹. Le 4 décembre, il s'opposa à l'extradition des déserteurs ; le 11, le roi le félicita des mesures prises pour le transfert des ex-ministres de Charles X de Vincennes au Luxembourg. Le 12, La Fayette, qui s'était installé dans ce palais pour la durée du procès, remercia Louis-Philippe, et lui fit sentir combien serait glorieuse pour son règne une intervention en faveur de la Pologne. Le même jour, il se rendit à l'École Polytechnique, et lut aux élèves rassemblés dans la cour l'adresse des élèves de l'École militaire de West-Point à leurs camarades de France, pour les féliciter de leur belle conduite.

Le 13 décembre, La Fayette accompagna Benjamin Constant à sa dernière demeure, et il prononça l'éloge funèbre de son vieil ami, *si éminemment Français par ses sentiments et par le caractère de ses talents*. Le 14, il soutint le projet gouvernemental de l'organisation de la garde nationale.

Le procès des ministres de Charles X passionnait les esprits ; des rassemblements se formaient aux abords du Luxembourg et étaient contenus par la garde nationale. La Fayette montra, dans ces circonstances, le même sang-froid qu'au temps de sa jeunesse. Dans la matinée du 20, il sortit à pied, par la rue de Tournon, avec quelques officiers de son état-major, traversa la foule, qui s'écartait sur son passage et l'acclamait, et fit évacuer toutes les rues adjacentes au palais. Il adressa trois ordres du jour à la garde nationale et reçut, le 22 décembre, une lettre du roi manifestant sa gratitude. Le 23, il résumait la situation dans ces lignes adressées à Théodore Lameth :

La crise, redoutée à juste titre, du procès des ministres, s'est passée heureusement. Elle était le point de rendez-vous de tous les intérêts opposés au maintien actuel de l'ordre public, et, quoique les ministres ne fussent qu'une occasion, il pouvait en résulter contre eux un affreux attentat et pour la Révolution une grande souillure. Heureusement nous en sommes sortis d'une manière honorable pour la garde nationale, et la jeunesse s'est unie loyalement à notre devise de liberté, ordre public... Voilà aujourd'hui la tranquillité rétablie. Il est à souhaiter qu'on en profite pour marcher dans le sens de la Révolution et nous donner des institutions électorales, communales et départementales².

¹ Copie, coll. de M. Th. Lhuillier, de Melun. — Voici un passage de cette lettre : *Je jouis d'avance du succès que je prévois pour notre garde nationale ; j'aurais été heureux d'en être le témoin et de vous aider à recevoir le jeune et à tous égards bien digne héritier du trône civique. Soyez auprès de lui et auprès de nies camarades l'interprète des sentiments que je leur ai voués.*

² Orig. aut., Bibl. nat., Fr. n. acq. 1389.

La Fayette venait de rendre, par ses habiles dispositions, un service signalé au gouvernement¹ : ce devait être le dernier de cette nature, car, le 24 décembre, la Chambre adopta un projet de loi interdisant tout commandement central de la garde nationale et replaçant cette milice sous les ordres du ministre de l'intérieur. Ce vote supprimait en fait le commandement général dont La Fayette était investi : celui-ci, le 26 décembre, s'empressa d'envoyer au roi sa démission, et il refusa le titre de commandant honoraire que le président du Conseil avait proposé de lui conférer. Louis-Philippe le pria d'ajourner sa décision jusqu'à ce qu'il en eût conféré avec ses ministres, et de venir causer avec lui. Laffitte et surtout Montalivet essayèrent de faire revenir le général sur une démission dont ils craignaient le mauvais effet sur le peuple ; ils échouèrent. Le général Philippe de Ségur ne fut pas plus heureux. La Fayette répondit à ses observations :

Non, non, mon cher cousin ; je connais ma position ; il est temps que je me retire. Je pèse, je le sais, comme un cauchemar, sur le Palais-Royal ; non pas sur le roi et sa famille, qui m'aiment, qui sont les meilleures gens du monde, et que j'aime tendrement, mais sur leurs entours. N'ai-je pas entendu Viennet s'écrier devant le roi, en me voyant entrer : *Voilà le maire du palais*. Sans doute j'ai été utile à son avènement ; mais si je lui ai sacrifié quelques-unes de mes convictions, ce n'a été que sur la foi du programme de l'Hôtel de Ville. J'annonçai là un roi s'appuyant sur des institutions républicaines ! Or, cette déclaration, qu'on semble oublier, j'y tiens beaucoup ; et voilà ce qu'à la Cour on ne me pardonne pas..... De tout cela la conclusion est que je deviens gênant. J'en prends mon parti. Je garderai à la famille royale la même amitié, mais je n'ai qu'une parole, et je ne puis changer mes convictions².

C'est ce qu'il répéta à Odilon Barrot, qui le blâmait³, et au roi, qui ne semble avoir insisté que faiblement pour empêcher une décision conforme à ses secrets desirs⁴. Rien ne put changer la résolution du général, et le dimanche 26 décembre, à minuit, le roi accepta la démission de La Fayette⁵. Le 27, celui-ci adressa un dernier ordre du jour à ses frères d'armes de Paris, pour les remercier de leur concours, tandis que Louis-Philippe exprimait ses regrets dans une proclamation. Le même jour, il donna des explications à la Chambre des

¹ Guizot le reconnaît dans ses *Mémoires*, t. II, p. 152. — Odilon Barrot en a témoigné (*Mémoires*, t. Ier, p. 197) : *Sans le général La Fayette, le procès aurait eu le plus déplorable dénouement ; ce ne sont pas seulement les accusés qui auraient été victimes, leur mort eût été le signal d'une révolution violente. Si, en juillet et août 1830, le général La Fayette a élevé le trône, en décembre il l'a préservé d'une catastrophe inévitable.*

² Cf. *Histoire et Mémoires par le général comte de Ségur*, t. VII, p. 372.

³ Cf. *Mémoires*, t. Ier, p. 197.

⁴ On lit à ce sujet dans les *Mémoires de Guizot*, t. II, p. 155 : *Le roi fut, je crois, peu surpris de la démission de M. de La Fayette et était décidé à l'accepter. Mais il redoutait l'apparence d'un tort envers un homme considérable, persévérant dans son dévouement à ses principes, et qui venait de lui rendre un grand service.*

⁵ La minute de cette lettre de Louis-Philippe à La Fayette est de la main de Madame Adélaïde ; elle est conservée dans la collection d'autographes de M. Victor Bouvain.

députés sur les motifs de sa retraite ; puis, le 1er janvier 1831. il adressa ses adieux aux gardes nationales du royaume et à la garde nationale parisienne¹.

¹ Le général de Ségur fait à cette occasion les réflexions suivantes sur son cousin : Quant à M. de La Fayette, libre désormais et tenant parole. il se jeta ouvertement dans l'opposition. Il a persévéré, jusqu'à son dernier soupir, dans cette mission républicaine et démocratique pour laquelle il avait été évidemment créé. Car en lui, et pour qui l'observa de près, tout, depuis sa naissance jusqu'à sa fin, semble attester une véritable prédestination, surtout son dévouement, naïf, invariable et sans réserve, à cette terrible mission, dont le but l'aveuglait sur les sacrifices, quel que fût le contraste avec les pures qualités de son cœur, les grâces aimables et aimantes de son esprit plein de finesse et d'agrément, et l'intègre bonté et générosité de son noble caractère. (Cf. *Histoire et Mémoires par le général comte de Ségur*, t. VII, p. 380.)

XXIX

La Fayette présente l'adresse des Irlandais au préfet de la Seine (6 janvier 1831). — Allocution d'Odilon Barrot et juste éloge du général. — Il préconise la forme du jury américain ou anglais, déclare que la Révolution de 1789 n'avait pas d'abord voulu être conquérante, et exprime ses sympathies pour la Pologne (10 et 15 janvier). — Il est nommé membre du conseil général de Seine-et-Marne (18 janvier). — Lettre à Palmerston (23 janvier). — Discours à la Chambre (28 janvier). — Il demande à Laffitte un prêt pour les Polonais (10 février). — Il offre un asile à l'archevêque de Paris (14 février). — Discours sur l'augmentation du nombre des électeurs et sur l'indépendance de la Belgique (20 et 23 février). — Il se prononce contre le cens d'éligibilité (7 mars). — Il recommande la cause polonaise au roi de Suède et parle en faveur de la Pologne (17 et 18 mars). — Popularité de La Fayette. — A Lahore, Victor Jacquemont boit à sa santé (mars 1831). — Lettre du général Arthur O'Connor sur les causes qui ont privé la France des avantages de la révolution de 1830 (15 avril). — La Fayette remercie le général Ostrowski du titre de garde national polonais (21 avril). — Il intercède auprès de Casimir-Perier pour les proscrits italiens (6 mai). — Mort de César de La Tour-Maubourg (28 mai). — Exposé de principes aux électeurs de l'arrondissement de Meaux (13 juin). — Impression et distribution de ce manifeste. — Il est réélu député par les arrondissements de Meaux et de Strasbourg (15 juin). — Il opte pour le premier. — Il assiste à l'anniversaire de la révolution de 1830 (27 juillet). — Il soutient Laffitte pour la présidence de la Chambre (1er août). — Discours à l'occasion de la discussion de l'adresse (15 août). — Il parle en faveur de la Pologne (11 septembre). — Il répond à un discours de Thiers (20 septembre). Il s'oppose à l'institution d'une pairie héréditaire et obtient gain de cause (6, 10 et 11 octobre). — Il accepte les fonctions de maire de Courpalay. — Il assiste, en uniforme de garde national polonais, à la célébration de l'anniversaire de l'insurrection de Pologne (29 novembre). — Appréciation de La Fayette par le duc de Dalberg (21 novembre). — Il fait supprimer les peines édictées contre ceux qui s'attribuent des titres de noblesse (7 décembre). — Lettres au comte Ostrowski, à lord Holland et à dom Pedro (3, 14 et 17 janvier 1832). — Il stigmatise la conduite de l'Autriche dans les affaires d'Italie (1er février). — Lettre au président Andrew Jackson et éloge des Belges et de leur roi (5 février). — Interpellation sur la conduite extérieure du gouvernement (8 mars). — Discours en faveur des réfugiés politiques (9 avril). — Mort de Casimir-Perier (16 mai). — Il écrit à lord Grey pour convier l'Angleterre à s'unir à la France pour sauver la Pologne, et il signe le compte rendu de l'opposition (29 mai). — Mort du général Lamarque (1er juin). — La Fayette tient un des cordons du poêle aux obsèques de celui-ci, et fait l'éloge du défunt (5 juin). — Insurrection des 5 et 6 juin 1832. — La Fayette la désapprouve, ainsi que la répression sanglante faite par le gouvernement. — Il explique les faits et sa conduite à Dupont de l'Eure et à un ami (9 juin). — Il donne sa démission de maire de Courpalay et de membre du conseil général de Seine-et-Marne (21 juin). — Il expose les raisons de cette décision et déclare ne vouloir conserver que les fonctions électives (20 juin). — Jeremy Bentham, décédé le 6 juin 1832, lui lègue une bague et son portrait.

Comme en 1791, et pour des causes analogues, La Fayette venait de rentrer dans la retraite ; on se débarrassait de lui, en supprimant, par les voies légales, son commandement. Mais, cette fois, gardant son siège à la Chambre des députés, il ne se retirait pas de la politique militante. Son activité s'exerça à l'égard des opprimés. Le 6 janvier 1831, il présenta au préfet de la Seine

l'adresse par laquelle les Irlandais témoignaient leur sympathie au peuple français. Il prononça une allocution en anglais, et Odilon Barrot dit à La Fayette :

C'est avec une grande raison, général, que tous les peuples s'adressent à vous lorsqu'ils veulent féliciter la France du rôle brillant qu'elle vient de jouer dans l'histoire de la civilisation. Ils ne sauraient certainement trouver ailleurs une personnification plus vraie de tous les principes qui, depuis quarante ans, sont en lutte contre le despotisme et l'ignorance de toutes les vertus qui rendent un peuple digne de la liberté. Vous avez bien pu abdiquer le commandement-militaire qui vous mettait à la tête de toutes les classes éclairées de la nation ; mais votre influence, mais cette magistrature morale que, grâce à cinquante ans d'une vie sans reproche, vous exercez sur tous les esprits, vous ne pourrez jamais l'abdiquer, et vous serez toujours le drapeau autour duquel viendront se rallier tous les amis de la civilisation et de la liberté des peuples.

On ne pouvait faire un éloge plus juste de La Fayette. Être un drapeau, n'était-ce pas là le but poursuivi et atteint ? Rallier autour de lui tous les patriotes, n'était-ce pas son rôle permanent ? Il représentait les vieilles traditions libérales et il ne manquait jamais d'invoquer dans Ses discours la Constitution américaine et les principes de l'Assemblée constituante. En effet, le 10 janvier 1831, dans la discussion ouverte sur le jury, il préconisa la forme du jury américain ou anglais. Le 15, à propos de la politique extérieure, il déclara que la Révolution de 1789 n'avait pas d'abord voulu être conquérante, et il exprima ses sympathies pour la Pologne. Le 18, une ordonnance royale le nomma membre du conseil général de Seine-et-Marne. et il n'accepta que dans l'espoir de voir le nouveau mode d'élection réglé dans le plus bref délai¹. Le 23 janvier, il félicita Palmerston de son arrivée au ministère des affaires étrangères, et lui recommanda la cause polonaise :

Et la Pologne, que ferez-vous, que ferons-nous pour elle ? Certes, il serait malheureux que l'ancienne indignation de votre pays sur le partage, vos récentes jalousies de la puissance russe, l'intérêt de toute l'Europe occidentale, et l'heureuse combinaison, en Angleterre et en France, de deux ministères et de deux rois libéraux, ne pussent pas réussir à relever une barrière dont personne ne conteste l'utilité, et laissassent écraser une nation généreuse, qui, si elle a reçu forcément le même monarque, n'en est pas moins étrangère à la Russie.

Le 28 janvier. La Fayette déclara que deux principes se partageaient l'Europe, le droit souverain des peuples et le droit divin des rois, c'est-à-dire d'une part, liberté, égalité ; de l'autre, despotisme et privilège ; puis il parla éloquemment de la Belgique, de la Pologne et du Portugal. Le 10 février, il demanda à Laffitte

¹ Cf. dans les *Mémoires* la lettre de La Fayette au préfet de Seine-et-Marne, en date du 6 février 1831.

s'il était possible de faire obtenir aux Polonais une avance de cinq à six cent mille francs. Le 4, la foule alla piller l'archevêché. La Fayette, obéissant à son tempérament chevaleresque, offrit un asile chez lui à l'archevêque de Paris, Hyacinthe de Quélen. Le 20, il prononça un important discours sur l'augmentation du nombre des électeurs, et il railla les modérés. Le 23, il parla sur l'indépendance de la Belgique. Le 7 mars, il se prononça contre le cens d'éligibilité. Le 13 mars, Casimir Perier devint ministre de l'intérieur et président du Conseil. La Fayette alla le voir, par amitié, mais il restait en désaccord pour les opinions politiques. Le 17, il recommanda la cause polonaise au roi de Suède, auquel il rappelait ses anciennes relations. Le 18, il réclama une fois de plus **les efforts du gouvernement en faveur de la Pologne, de cette glorieuse Pologne, qui a droit aux sympathies, à l'intérêt de l'Europe entière**. Le 29, il défendit, contre les attaques ministérielles, *l'Association nationale*, à laquelle il avait adhéré, en compagnie d'un grand nombre de ses collègues.

La Fayette se trouvait amené à faire de l'opposition au gouvernement qu'il avait, pour ainsi dire, créé. Sa popularité n'en diminua point : elle se traduisait par l'imagerie populaire et par les manifestations ordinaires, brochures, portraits, almanachs, médailles¹. On proposa même une souscription pour ériger un monument en l'honneur de la garde nationale et de La Fayette². En mars 1831, Victor Jacquemont, reconnaissant des bontés de La Fayette, dont il avait été l'hôte à La Grange, portait, à Lahore, dans un banquet, la santé du héros des deux mondes, avec une coupe pleine de vin de Champagne³.

Le 15 avril 1831, le général Arthur O'Connor, gendre de Condorcet, mécontent des tendances gouvernementales, exposa à La Fayette, dans un mémoire, en forme de lettre, son opinion **sur les causes qui ont privé la France des avantages de la révolution de 1830**⁴. A la même époque, les Polonais conférèrent à La Fayette le titre de garde national polonais ; le 21 avril 1831, le général remercia le sénateur comte Antoine Ostrowski⁵ de cet honneur :

C'est avec un vif empressement que j'attendais une occasion pour vous faire parvenir l'expression de ma profonde reconnaissance et de mon dévouement à votre héroïque patrie, à mes camarades de la garde nationale et à leur digne chef, que je prie d'être auprès d'eux l'interprète de mes tendres et fraternels sentiments. Que ne m'est-il possible de les leur témoigner moi-même en partageant leurs périls et leur gloire !

¹ Je possède une cocarde en papier à son effigie et M. Raoul Bonnet m'a communiqué un *Calendrier des régénérateurs de la liberté, dédié et présenté au général La Fayette*, imprimé en 1831 par le graveur-éditeur Gouget.

² Cf. *Souscription proposée à la nation française pour l'érection d'un monument ex l'honneur de la garde nationale et du général La Fayette*, par M. A. Hervier ; Paris, 1831, in-8°. (Bibl. nat., Lb54 422.)

³ Cf. Jules Cloquet, *Souvenirs sur la vie privée du général Lafayette*, p. 44.

⁴ Cf. *Lettre du général Arthur Condorcet O'Connor au général Lafayette sur les causes qui ont privé la France des avantages de la révolution de 1830* ; Paris, 1831, in-8°. Le général publia, en 1850, chez Firmin-Didot, une seconde édition, dont je possède un exemplaire.

⁵ Le comte Antoine Ostrowski était commandant de la garde nationale de Pologne.

Le 6 mai 1831, La Fayette intercéda auprès de Casimir Perier en faveur des patriotes italiens proscrits et réfugiés en France. Le 28, il perdit son compagnon de captivité, César de La Tour-Maubourg, et il éprouva un profond chagrin de la mort de son plus ancien et meilleur ami¹. La Chambre ayant été dissoute le 31 mai, et les collèges électoraux ayant été convoqués pour le 5 juillet, La Fayette exposa, dans une lettre aux électeurs de l'arrondissement de Meaux, en date du 13 juin 1831, les principes qui avaient guidé sa conduite. Il terminait cette déclaration par ces mots :

Telles sont les observations que, dans ce moment critique d'élections, ma conscience m'a dit de publier. Si je me suis permis de rappeler des faits personnels, c'est uniquement pour obtenir, je l'avoue, plus de confiance à ce qu'on appellera sans doute des théories, comme Napoléon disait idéologie. C'est aussi pour séparer une fois de plus la cause sacrée de la liberté d'avec les hérésies qui la dénaturent, les excès qui l'ont retardée, les crimes qui l'ont profanée, et les apologies qui la perdraient encore, si elle n'avait pas son refuge dans les purs souvenirs et les sublimes sentiments qui ont caractérisé la grande semaine du peuple.

La Fayette fit imprimer ce manifeste, qui fut répandu à un grand nombre d'exemplaires. La Cour et le ministère s'en offusquèrent, et les bonapartistes ne le goûtèrent pas. Le 30 juin, le général l'envoyait au maréchal Gérard. Le 5 juillet, il fut réélu député par l'arrondissement de Meaux par 486 voix contre 162 à de Rigny, et par celui de Strasbourg, par 117 voix. contre 92 à Frédéric de Turckheim. La Fayette opta pour le premier de ces deux collèges, donnant ainsi une preuve de reconnaissance à ses fidèles électeurs de Meaux. Il revint de La Grange à Paris, et assista, le 27 juillet, à la fête funéraire qui eut lieu pour la célébration de l'anniversaire de la Révolution et pour l'inauguration au Panthéon de la liste des citoyens morts pendant les trois journées².

La Fayette, devenu un des chefs de l'opposition dynastique, soutint, le 1er août 1831, Laffitte pour la présidence de la Chambre, et Dupont de l'Eure pour la vice-présidence. Le candidat ministériel, Girod de l'Ain, ne battit Laffitte que de cinq voix, et Dupont de l'Eure fut élu. Peu s'en fallut que le cabinet Casimir Perier ne se retirât ; l'entrée d'une armée hollandaise en Belgique le maintint aux affaires. La Fayette prit part à la discussion de l'adresse au roi et demanda, le 15 août, au ministre des affaires étrangères si la France laisserait l'Autriche écraser les Italiens. Il réclama, avec sa ténacité ordinaire, la reconnaissance de l'indépendance de la Pologne, et parla ironiquement des traités de la Sainte-Alliance, qui, dit-il, **ont tous été faits contre nous, et pour la ruine de nos libertés, de notre indépendance, de notre existence sociale**. Le 11 septembre, il insista de nouveau pour empêcher la Prusse d'étrangler la Pologne. La nouvelle de la prise de Varsovie le remplit de douleur, mais ne ralentit pas son zèle pour

¹ Cf. dans les *Mémoires*, lettre de La Fayette en date du 28 mai 1831.

² Cf. lettre de La Fayette, en date de Paris, 28 juillet 1831. **Il paraît, dit-il, que le roi ne m'a pas reconnu sur notre premier banc de députés lorsqu'il passait au Panthéon devant nous. On m'a comblé de témoignages d'affection publique et par conséquent d'adhésion à mon programme.**

cette infortunée nation. Le 20 septembre, il répondit à un discours de Thiers, et se défendit de vouloir la guerre. Il s'écriait :

Mais en même temps que nous ne voulons pas de la guerre à tout prix, nous ne voulons point aussi la paix à tout prix. Nous ne voulons point la paix aux dépens même de la paix, au prix de la paix elle-même. Car je mets en fait — du moins c'est mon opinion — qu'il ne suffit pas d'être sage à la manière dont l'entendent les puissances étrangères, mais qu'il faut être ferme et énergique pour conserver la paix¹.

Le 6 octobre 1831, La Fayette, fidèle à ses anciennes convictions, s'opposa à l'institution d'une pairie héréditaire. Il déclara que l'aristocratie est un mauvais ingrédient en politique et affirma qu'il avait toujours été pour le système des deux Chambres, malgré l'opinion de Turgot et de Franklin. Le 10, il obtint gain de cause ; le 11, il ne parvint pas à faire admettre un amendement tendant à la nomination des pairs pour quinze années, et au renouvellement quinquennal de la Chambre haute. Il considérait toutefois l'abolition de l'aristocratie héréditaire **comme un bon corollaire de la nuit du 4 août**². Il accepta, à cette même époque, les fonctions de maire de Courpalay, commune d'où dépendait son château de La Grange. Le 29 novembre, il assista, en uniforme de grenadier de la garde nationale polonaise, à la célébration de l'anniversaire de l'insurrection de Pologne. Il rappela qu'il avait été le compagnon d'armes de Pulawski et de Kosciuszko, et il termina son discours par les cris de : *Gloire à la Pologne ! Vive la Pologne !*

Cette généreuse fougue trouvait des improbateurs. Elle ne pouvait plaire aux diplomates, dont les paladins ont coutume de déranger les laborieux calculs. Le duc de Dalberg écrivait à Talleyrand, le 21 novembre 1831 : **Quand les masses sont soulevées, sont poussées par des brouillons, par des La Fayette, qui peut les arrêter ?**³ Rien non plus n'était capable d'arrêter La Fayette, tout fier d'avoir écrasé la pairie héréditaire. Le 7 décembre, il continua son œuvre, en faisant supprimer les peines portées par l'article 259 du Code pénal contre ceux qui s'attribuent des titres de noblesse légalement non conférés. Comme à son ordinaire, il évoqua l'Assemblée constituante ; il rappela même le fameux décret du 19 juin 1790, qui avait aboli les titres de noblesse, et à propos duquel il avait dû faire amende honorable à Louis XVI⁴. Il dit avec raison que la création de la noblesse impériale avait été un pas vers la contre-révolution. Il conquist, cette fois encore, les applaudissements et le vote de l'Assemblée.

L'année 1832 ne ralentit pas l'activité de La Fayette. Par la parole et par la plume, il prodigua les conseils et reconforta les opprimés. Le 3 janvier, il écrivit au général Ostrowski ; le 14, à lord Holland ; le 17, à dom Pedro, auquel il

¹ Dans ce discours, La Fayette insinua que Thiers avait dit que les crimes de 1793 avaient été nécessaires pour défendre le sol français. **Il me semble d'ailleurs, dit-il, que dans une histoire de la Révolution dont le préopinant est l'auteur, et dont je n'ai qu'à me louer, car il y a parlé d'une manière très obligeante pour moi, il me semble, dis-je, qu'il avait déploré cette malheureuse nécessité où l'on se serait trouvé à cette époque.**

² Cf. lettre de La Fayette, en date de Paris, 15 octobre 1831.

³ Cf. *Mémoires de Talleyrand*, t. IV, p. 351.

⁴ La Fayette fit allusion à cet épisode de sa vie par ces mots : **Il y avait peut-être quelque exagération dans les formes du décret.**

recommanda son petit-fils, Jules de Lasteyrie, qui, par un heureux atavisme, voulait prendre part à la campagne pour l'indépendance portugaise. Le 2 février, il stigmatisa la conduite de l'Autriche dans les affaires d'Italie. Le 5, il donnait une lettre de recommandation auprès du président Andrew Jackson au ministre plénipotentiaire de Belgique aux États-Unis, et faisait l'éloge des Belges, qui *ont maintenant pris un rang distingué parmi les nations libres*, et de leur roi élu, Léopold Ier, qui *est un honnête homme*. Le 8 mars, la discussion du budget du ministère des affaires étrangères lui fournit une nouvelle occasion d'interpeller le gouvernement sur sa conduite à l'égard des peuples dont la révolution de juillet avait réveillé les espérances de liberté et de délivrance. Il se félicitait de voir le drapeau tricolore flotter sur Ancône, mais il exprimait des doutes sur les résultats effectifs de cette intervention. Le 9 avril, il défendit la cause sacrée des réfugiés politiques.

Cependant, le choléra ravageait Paris. Le président du Conseil, Casimir Perier, et le ministre d'Argout en étaient atteints. Le second se rétablit, mais le premier succomba. La Fayette, dont les soixante-quinze ans défiaient le fléau, annonçait cette perte, le 16 mai 1832 :

Le pauvre Casimir Perier est mort ce matin à huit heures. Il laisse dans une des deux grandes divisions de la France et de l'Europe de profonds regrets et une haute renommée ; dans l'autre des sentiments d'amertume qui s'adouciront à mesure qu'on saura mieux qu'il n'était pas le chef du déplorable système adopté au dedans et au dehors.

Le 29 mai, il convia, dans une lettre à lord Grey, l'Angleterre à s'unir à la France pour sauver la Pologne. Le même jour, il signa, avec cent trente-neuf de ses collègues, le *compte rendu* par lequel l'opposition exposait au pays la situation politique et sommait le gouvernement de juillet de rentrer dans les conditions de son existence, c'est-à-dire dans la voie de la liberté et du progrès. Le général Lamarque, quoique agonisant, avait fait apposer sa signature sur ce manifeste. Il mourut le 1er juin 1832. Son enterrement devant avoir lieu à Mont-de-Marsan, on transporta le corps jusqu'au pont d'Austerlitz, en suivant les boulevards depuis la Madeleine. Une foule immense, avide de rendre les derniers devoirs à ce défenseur des droits du peuple, précédait et suivait le cortège. Au pont d'Austerlitz, plusieurs discours furent prononcés : La Fayette, qui tenait un des cordons du poêle, fit l'éloge de son collègue et parla des grands souvenirs de 1789 et de 1830. Dans leur enthousiasme, les jeunes gens des écoles voulurent porter les restes de Lamarque au Panthéon. La Fayette les en dissuada, par respect pour les volontés du défunt et de sa famille. Mais les esprits étaient surchauffés : les cris de *Vive la République ! A bas Louis-Philippe !* retentirent. La police voulut arrêter les manifestants et déclencha l'émeute. Pendant deux jours Paris fut ensanglanté et soumis à l'état de siège ; il fallut, pour réduire les insurgés, canonner les barricades du cloître Saint-Merry.

La Fayette n'approuva pas ce mouvement révolutionnaire, tout en rendant justice au courage de ceux qui avaient payé de leur vie ce moment d'effervescence. On l'accusa d'avoir mis un bonnet rouge sur sa tête ; il fit justice de cette fable ridicule, que les acclamations du peuple avaient accréditée. Il n'eut pas plus de tendresse pour les mesures violentes prises par le gouvernement et

qu'il qualifiait d'*arbitraires*. Il expliqua les faits, le 9 juin 1832, dans deux lettres, l'une à Dupont de l'Eure, l'autre à un ami¹ :

Nous sommes en état de siège, de contre-révolution et d'apologies terroristes pour les mesures arbitraires, dont les bons ne doivent pas s'inquiéter puisqu'elles ne tomberont que sur les *mauvais*. C'est de la cour d'un jacobin de l'époque du 10 août et du 21 janvier que partent les accusations d'avoir, l'autre jour, couronné le bonnet rouge. Je dois dire pourtant qu'une de ses filles a eu le courage de me défendre. Quant au père, il nie avoir pris aucun engagement avec moi. Les deux assertions seront jugées par le public, à la première occasion que j'aurai de répéter la mienne.

La Fayette, dégoûté, disait, le 7 juin, au moment où l'insurrection était écrasée : *Je ne me soucie pas de garder ma place de maire ni de membre du conseil général du département, ne voulant pas plus de liens avec la contre-révolution de juillet 1830 qu'avec celle de 89*. Il tint parole et, le 21 juin, il donna, en des termes polis, au préfet de Seine-et-Marne, sa démission de maire de Courpalay et de membre du conseil général du département. Le 20, il avait ainsi exposé ses raisons :

Il a été dans ma destinée personnelle depuis l'âge de dix-neuf ans d'être une sorte de type de certaines doctrines, de certaine direction, qui, sans me mettre au-dessus, me tiennent néanmoins à part des autres. Lorsque la révolution de juillet et mes explications avec le roi, préalables à sa nomination, m'ont promis un trône populaire entouré d'institutions républicaines, je me suis dévoué de tout mon cœur au gouvernement. Lorsque j'ai vu adopter un système différent, je me suis retiré de l'intimité. Je me suis opposé dans la Chambre à ce que je n'approuvais pas. Je me suis soustrait à la solidarité. Néanmoins, malgré l'opinion que j'avais émise sur l'élection des maires, malgré la résolution que j'avais prise de rester étranger à tout conseil départemental non électif, vous aurez vu que, dans mon acceptation de la mairie et d'une place au conseil général, je n'avais pas mis de pédanterie. Aujourd'hui le gouvernement arbitraire a succédé aux engagements de la Charte ; car ce qui a duré quinze jours sans opposition pourrait durer quinze mois, quinze ans, comme sous les deux régimes précédents. C'est pour le principe la même chose. Le roi a déclaré que le système du 13 mars, ce réfrigérant de la liberté intérieure, cet éteignoir de notre considération au dehors, était le sien. Depuis son avènement au trône, il a nié ses engagements avec moi ; ce qui est moins important pour la France, mais l'est beaucoup pour moi, car il existe entre nous un démenti formel. Dans ces circonstances tout emploi, qui ne serait pas le résultat de l'élection populaire, ne convient plus à nia

¹ Lettre inédite, communiquée par M. Noël Charavay.

situation individuelle. Je puis être membre de la Chambre des députés et du conseil général de la commune. Il n'en est pas ainsi de la mairie et de la place au conseil du département.

Cet exposé de sentiments met à nu le cœur de La Fayette. Il ne voulait tenir un mandat que des électeurs, et surtout il répudiait toute fonction venant d'un gouvernement qui avait trompé ses espérances. C'est dans ces circonstances difficiles qu'il apprit que son vénérable ami Jeremy Bentham, décédé à Londres le 6 juin 1832, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, lui avait légué une bague et son portrait.

XXX

La Fayette proteste contre l'expulsion du comte Ostrovski (5 juillet 1832.) — Lettre sur le succès de ses principes (12 juillet). — Il célèbre à Rozoy les fêtes de l'anniversaire des journées de juillet. — Il obtient quatre prix au concours agricole de Rozoy (30 septembre). — Il assiste à l'ouverture de la Chambre (19 novembre). — Il applaudit à un discours d'Odilon Barrot (30 novembre). — Il soutient un amendement de Bignon en faveur de la nationalité polonaise (3 décembre 1832). — Il reproche au gouvernement sa marche rétrograde (15 janvier 1833). — Il fait l'éloge de la prise de la Bastille (23 janvier). — Discours mémorable prononcé à cette occasion. — Il parle en faveur des condamnés politiques (26 février). Il proteste contre l'arrestation de Joachim Lelewel (11 mars). — Lettre au président Andrew Jackson sur les bruits de séparation entre les Etats (15 mars). — Il combat la prolongation de la loi d'exception contre les réfugiés politiques (30 mars). — Il s'oppose à ce qu'on traduise à la barre de l'Assemblée le gérant de la Tribune (8 avril). — Il loue la conduite des gardes françaises pendant la Révolution (22 avril). — Lettre à la princesse Christine de Belgiojoso et raillerie sur Louis-Philippe (3 mai). — Il s'occupe des cours gratuits des ouvriers. — Il approuve la nouvelle loi sur l'instruction primaire. — Il préside le banquet des républicains allemands (27 mai). — Réflexions de Metternich (6 juin). — Il assiste à un grand diner breton (12 juillet). — Il parle sur le traité avec les Etats-Unis (4 juillet). — Il exprime son opinion sur le roi (11 juillet). — Il se réjouit de la défaite de don Miguel. — Il écrit à Lucien Bonaparte que la réintégration de la statue de Napoléon sur la colonne Vendôme devrait avoir pour conséquence la rentrée en France des membres de la famille impériale (27 août). — Il attaque la politique rétrograde du gouvernement et réclame le droit d'association (3 janvier 1834). — Belle profession de foi. — Il répudie le mot fameux : *La meilleure république, c'est la nôtre*. — Il appuie les pétitions relatives aux réfugiés polonais (26 janvier). — Il va visiter le député Dulong, blessé mortellement en duel par le général Bugeaud (29 janvier). — Il console Dupont de l'Eure (30 janvier). — Il assiste aux obsèques de Dulong et se refroidit (1er février). — Il s'alite et est soigné par le médecin Guersent et le chirurgien Jules Cloquet. — Il écrit à Fenimore Cooper qu'il ne doute pas de sa guérison définitive (14 avril). — De son lit il suit les événements. — Il écrit à Murray pour se réjouir de l'émancipation des esclaves (1er mai). — Il sort en voiture et reprend froid (9 mai). — Son état s'aggrave. — Consultation de médecins. — Bulletins de santé publiés par le National. — Emotion produite par la nouvelle de l'aggravation de sa maladie. — Le président de la Chambre, Dupin aîné, fait demander de ses nouvelles (19 mai). — Georges La Fayette signale une légère amélioration dans l'état de son père. — Le mieux ne se soutient pas. — Lettre de l'amiral de Rigny à Talleyrand (19 mai). — Derniers moments de La Fayette. — Il presse sur sa bouche un médaillon contenant le portrait et des cheveux de sa femme. — Mort de La Fayette (20 mai). — Acte de décès. — Annonce de la mort par le président de la Chambre. — Tirage au sort de la délégation qui doit assister aux obsèques. — Georges La Fayette avertit officiellement la Chambre. — Réponse du président (20 mai). — Article du *Moniteur* (21 mai). — Eloge de La Fayette par Armand Carrel dans le *National* (21 mai). — Précautions minutieuses prises par le gouvernement pour le règlement des obsèques. — Les Américains et les Polonais se concertent. — David d'Angers prend un masque, et Ary Scheffer un dessin de la figure. — Les Polonais portent le cercueil de la maison au catafalque. — Funérailles officielles (22 mai). — Le convoi va à l'église de l'Assomption, et de là au cimetière de Picpus. — Déploiement de troupes et de gardes nationaux. — Le maréchal Lobau conduit 3.000 gardes nationaux, en uniforme, mais sans fusil. — Vaine tentative

d'émeute place Vendôme. — Grande affluence de curieux, mais abstention du peuple. — Chateaubriand assiste au défilé. — Inhumation au cimetière de Picpus, près de sa femme. — Jugement d'Armand Carrel sur le caractère officiel des obsèques. — Opinion de Guizot. — Emotion considérable produite en France. — On publie des biographies, des portraits. Caricature de Daumier. — Image populaire représentant la mort. — Deuil national aux Etats-Unis. — Décision du Congrès américain à cet effet (24 juin 1834). — Discours de John-Quincy Adams devant le Congrès (31 décembre 1834). — Eloge de La Fayette par Edward Everett (6 septembre 1834). — Douleur des peuples opprimés. — Réflexion de la princesse de Metternich. — Publication des Mémoires et de la Correspondance de La Fayette par son fils (1837). — Célébration de l'anniversaire de la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis (1876). — Statues élevées à New-York et à Washington. — Erection d'une statue de La Fayette au Puy (6 septembre 1883).

La Fayette avait définitivement rompu avec le gouvernement. Il ne conserva de relations avec les ministres que pour protester en faveur des opprimés. C'est ainsi qu'en apprenant l'ordre d'expulsion signifié au comte Ostrowski, il demanda, le 5 juillet 1832, au ministre de l'intérieur, Montalivet, la permission d'emmener ce proscrit à La Grange. Rentré dans sa propriété, le 11 juillet, il écrivit, lui à un ami, une lettre où il rappela que, dans le cours de sa longue carrière, il avait vu ses idées, d'abord traitées de chimères, devenir des réalités. Il déclara que Louis-Philippe ne lui avait aucune obligation : **Loin d'aider, dit-il, son père à se faire roi, j'avais causé sa sortie de France.** Il célébra à Rozoy les fêtes anniversaires des journées de juillet, et il se borna à annoncer aux gardes nationaux que la cocarde tricolore avait débarqué en Portugal sur la tête de son petit-fils Lasteyrie. Le 30 septembre, son amour-propre d'agriculteur fut agréablement flatté, car ses bestiaux furent primés quatre fois au concours agricole de Rozoy.

Le 19 novembre 1832, La Fayette vint assister à l'ouverture de la Chambre, qui fut marquée par un coup de pistolet tiré sur le roi pendant que celui-ci se rendait à la séance. Le général considéra que c'était une jonglerie, un attentat simulé par la police, et il s'abstint d'aller porter ses condoléances aux Tuileries¹. Le 30 novembre, il applaudit à un discours prononcé par Odilon Barrot, pendant la discussion de l'adresse, à l'occasion de la révolte de la Vendée. Le même jour, il écrivait à ce sujet :

Il est moins républicain que moi et plus confiant dans la possibilité de marcher avec nos données actuelles ; mais s'il était président du Conseil et maître de ses choix, nous aurions à peu près toutes les institutions que nous avons crues possibles à l'époque de juillet. J'irai aujourd'hui à sa soirée, quoique je ne sorte guère après dîner.

Le 3 décembre 1832, La Fayette soutint un amendement de son collègue Bignon en faveur de la nation polonaise. Le 7, il annonçait le commencement du siège d'Anvers. L'année 1833 le trouva toujours aussi actif et encore plus ancré dans son opposition. Le 15 janvier, il parla sur la loi d'organisation départementale et déclara qu'au lieu de **rétrograder, nous devrions avancer dans le système**

¹ Cf. lettre de La Fayette en date du 19 novembre 1832.

national. Ce mot rétrograde offusqua le ministère, mais La Fayette répéta, le lendemain, qu'on était **en marche rétrograde vers la restauration, ou du moins vers son système**. Le 23 janvier, il prit part à la discussion sur le projet de loi tendant à accorder une pension aux vainqueurs de la Bastille. Les adversaires de cette proposition déclaraient, par la bouche de Gaëtan de la Rochefoucauld : **Ce n'est pas la prise de la Bastille qui a fait la Révolution ; c'est elle, au contraire, qui, en la détournant de sa marche naturelle, l'a précipitée dans tous les excès de l'anarchie**. La Fayette remplit un devoir en montant à la tribune pour **défendre la révolution de juillet et ce fameux 14 juillet, qui fut le signal de la révolution européenne**¹. Dans un discours resté célèbre, le vieux patriote de 1789 fit un récit de cette mémorable journée, et termina par cette péroraison :

De même que le 4 juillet 1776 a été l'ère américaine de la liberté du monde, c'est-à-dire d'une liberté fondée sur la simple doctrine des droits naturels et sociaux, de même la prise de la Bastille a été reconnue de tout temps comme le signal de l'émancipation européenne, seulement retardée par beaucoup d'obstacles, mais que rien n'empêchera de s'accomplir.

Cette affirmation d'un survivant de la grande époque produisit une profonde impression sur l'Assemblée. La Fayette, continuant son rôle de défenseur des opprimés, parla, le 26 février 1833, en faveur des condamnés politiques, et, le 11 mars, il protesta avec indignation contre l'arrestation du patriote polonais Joachim Lelewel, opérée à La Grange, malgré les promesses du gouvernement. Le 15 mars, il exprima au président Jackson son contentement d'apprendre que les bruits de séparation entre les États étaient complètement dissipés². Le 30, il combattit la prolongation de la loi d'exception contre les réfugiés politiques, et montra que, si on n'avait pas eu la faiblesse de voter cette loi, le gouvernement n'aurait pas **osé présenter contre les nationaux la loi qui est devant l'autre Chambre**, et il ajoutait :

Alors celui de vos collègues qui, deux ans avant la Révolution, avait demandé, dans une assemblée de notables, l'abolition des lettres de cachet et des tribunaux d'exception, n'aurait pas eu le chagrin de voir un pouvoir, sorti des barricades, sorti de la révolution de Juillet, venir présenter au peuple français, son souverain et son bienfaiteur, un projet de loi qui ramènerait parmi nous les lettres de cachet et les tribunaux exceptionnels.

Le 8 avril 1833, on proposa de traduire à la barre de l'Assemblée le gérant du journal la Tribune, pour un article accusant de vénalité un député ; La Fayette s'y

¹ Cf. J. Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789* ; Paris, 1892, in-8°.

² La Fayette avait, auparavant, écrit une lettre dans laquelle il suppliait ceux qui formaient des projets de séparation d'attendre le temps peu éloigné où les derniers survivants de la guerre de l'indépendance auraient disparu. Cette lettre avait été publiée par les journaux américains et avait peut-être contribué à faire échouer une tentative séparatiste, qui malheureusement se renouvela plus tard et donna lieu à la fameuse guerre de sécession.

opposa, au nom de la liberté, qu'il avait défendue à toutes les époques aussi bien contre ses amis que contre ses adversaires. Le 22 avril, il plaida de nouveau la cause des vainqueurs de la Bastille, et loua la conduite des gardes françaises, qui comptèrent l'illustre général Hoche dans leurs rangs. A cette même époque il assista au procès intenté à Cabet, qu'il eut le plaisir de voir acquitter¹. Le 3 mai, il écrivit une longue lettre à son amie, la princesse Christine de Belgiojoso, qui se trouvait alors à Tours. Il raillait le gouvernement de l'interdiction d'un bal démocratique à Paris et d'un banquet de la presse à Lyon. **Il est défendu à Lyon, disait-il, de chanter la Marseillaise, que Louis-Philippe chantait si bien, ce qui ressemblerait à une jalousie de virtuose.** Il annonçait qu'il s'occupait de cours gratuits pour les ouvriers, et faisait partie d'un comité dont Dupont de l'Eure était président. Il se félicitait de la loi d'instruction primaire, imparfaite sans doute, mais meilleure que les précédentes².

Le 27 mai 1833, La Fayette présida, au bois de Vincennes, un banquet donné par les républicains allemands de Paris, pendant qu'une manifestation libérale avait lieu au château de Hambach, dans la Bavière rhénane. Le gouvernement autrichien s'émut de cette union entre les démocrates de l'Allemagne et Ceux de la France, et, le 6 juin 1833, le prince de Metternich écrivait au comte Apponyi, ambassadeur à Paris :

Le banquet allemand, présidé par le héros des deux mondes, est digne d'attention. Je crois que la connivence avec les factieux allemands et l'existence à Paris du point central de toutes les révolutions n'a également plus besoin de démonstrations. La propagande n'a jamais avoué d'une manière plus impudente ses plans et ses espérances³.

Le 12 juin, La Fayette assista à un grand dîner breton et y prononça un discours, dans lequel il rappela la belle conduite des Bretons à l'Assemblée constituante, vanta Lanjuinais et Kervelegan d'avoir défendu **la vraie liberté républicaine avec un courage qui arracha l'admiration même de leurs persécuteurs**, et termina par ce toast : **Au patriotisme breton de 1789 et de 1830 ! A la France et à l'émancipation européenne !** Le 13 juin, il demanda à la Chambre de sanctionner le traité conclu, le 4 juillet 1831, avec les États-Unis, la seule nation **qui, en 1814 et 1815 ne se soit pas réunie à nos ennemis** ; il affirma que l'union de notre marine avec la marine américaine était le meilleur moyen de nous garantir la liberté des mers, et il déclara considérer comme un honneur la qualification de

¹ On lit à ce sujet dans une lettre adressée par La Fayette, le 21 avril 1833, à Sarrans, et qui m'est communiquée par M. Noël Charavay : **Vous aurez vu que mon collègue Cabet avait renoncé à ses citations. Nous étions beaucoup de députés et moi à son procès. L'acquiescement a été un coup fâcheux pour les Tuileries. Croiriez-vous que, malgré une ancienne lettre de moi qui le détrompait, Cabet a répété, dans son pamphlet distribué aux députés, son rêve de programme rédigé par les vainqueurs à l'Hôtel de Ville pour être présenté par moi au duc d'Orléans, tandis que dans la même page il publie le véritable programme, ce que j'ai du moins appelé de ce nom, ma conversation avec le nouveau lieutenant général et ses réponses !**

² Cf. aux *Pièces justificatives*, n° XXXIV, le texte de cette lettre, d'après l'original faisant partie de la collection de M. Alfred Morrison. Un fragment en avait été publié, dans les *Mémoires de La Fayette*, sous la date erronée du 2 mai 1833.

³ Cf. *Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich*, t. V. p. 286.

bon américain, qui ne faisait pas de lui un mauvais français. Le 11 juillet, il écrivait à un ami :

Vous croyez que le roi Louis-Philippe m'a beaucoup plus d'obligation qu'il n'en a réellement ; je ne me suis pas opposé à l'opinion générale et à celle de la Chambre des députés, tandis que moi seul à peu près dans cette Chambre je voulais un Congrès national. Quant à ce qui a été fait, la France y a donné son assentiment, et j'avoue que, pour le moment, il n'y avait guère autre chose à faire. Nous avons beaucoup gagné à la révolution de Juillet, quoi qu'on en dise ; mais le roi, en manquant à ses engagements, et les doctrinaires et autres membres du juste milieu, en voulant remonter vers les principes de la Restauration, ont arrêté les progrès de la France et de l'Europe, dont l'opinion se forme tous les jours et finira par triompher¹.

La Fayette observait avec soin les événements qui s'accomplissaient tant en France qu'à l'étranger. Il parlait avec ironie de *l'amende honorable du gouvernement au pied de la statue de Napoléon*, et se réjouissait de la défaite de don Miguel, qu'il considérait comme *un véritable profit pour la cause de l'humanité*². Rentré à La Grange, il remercia, le 27 avril 1833, Lucien Bonaparte de l'envoi de son ouvrage sur les vases étrusques, et il l'assura que la rentrée de sa famille en France devait être la conséquence logique de l'apothéose officielle de Napoléon. Le 29, il constatait que les attaques lui venaient à la fois des gouvernementaux et des républicains, et il disait : *Cette position entre les deux sortes d'hostilités a été la mienne depuis 89, et je n'en suis pas fâché*. En effet, rien ne pouvait altérer sa sérénité d'esprit, et il pouvait justement écrire : *Mon caractère fut toujours à l'espérance ; elle est loin de m'abandonner dans la crise actuelle*³.

La Fayette passa tout l'été dans son château de La Grange, au milieu des objets d'art, des tableaux, des portraits, des souvenirs de toute sorte, qu'il tenait de l'admiration et de l'affection de ses contemporains⁴. La session le rappela à Paris ; il inaugura l'année 1834 en prenant part, le 3 janvier, à la discussion de l'adresse. Il affirma une fois de plus que, *sous le charme de nos couleurs nationales, à l'aide d'un changement dynastique et d'un déplacement de l'aristocratie, l'on marche dans des voies rétrogrades et vers le système de cette restauration que le souffle de la grande semaine du peuple avait fait disparaître*. Il s'éleva contre l'abandon de la Pologne, *que la Chambre, de concert avec le roi, a déclaré sur l'honneur ne devoir pas périr*. Il déclara que depuis trois ans et demi on n'avait pas fait *ce qu'il fallait pour remplir les intentions, les espérances et les engagements de la révolution de Juillet*. Il réclama le droit d'association et fit cette belle profession de foi :

D'abord, je crois que toutes les opinions sont libres, et, plus on en permet la manifestation, moins elles ont

¹ Cf. le *National* du 10 juin 1834.

² Cf. lettre de La Fayette, en date de Paris, 2 août 1833.

³ Cf. lettre de La Fayette, en date du 2 août 1833.

⁴ Cf. la description du château de La Grange donnée par le Dr Jules Cloquet dans ses *Souvenirs sur la vie privée du général La Fayette*.

d'inconvénients. Mais il faudrait, avant tout, rendre justice à la portion de la population qui, jusqu'à présent, n'est pour rien dans le droit commun de la législation, à la portion qui souffre ; et, lorsque vous aurez pourvu aux intérêts matériels, je crois que la tranquillité sera beaucoup plus assurée que par l'espionnage et surtout par des provocations.

Messieurs, le vrai républicanisme est la souveraineté du peuple ; ce sont les droits naturels et imprescriptibles qu'une nation entière n'aurait pas le droit de violer, de même que la souveraineté nationale est supérieure à toutes les combinaisons secondaires du gouvernement, comme elle doit être toujours vivante et ne jamais être reléguée aux archives.

Puis il termina ce remarquable discours en démentant le propos qu'on lui avait attribué, le 9 août 1830 : *la meilleure république, c'est la nôtre.*

Non, Messieurs, il ne convenait pas à un homme, qui s'est déclaré, même à cette époque, disciple de l'école américaine, à l'ami, à l'associé — qu'il me soit permis de parler ainsi — des Washington, des Franklin, des Jefferson, de dire que la combinaison que nous faisons, qu'alors nous avons cru être dans l'intérêt et dans le vœu de la nation, fût la meilleure des républiques.

La Fayette était alors conquis à cette idée républicaine, qu'à deux reprises, en 1792 et en 1830, il avait repoussée. Les républicains allaient désormais l'avoir pour chef. Il était trop tard. Le discours du 3 janvier 1834 devait être le testament politique du héros des deux mondes. En effet, La Fayette ne reparut qu'une fois à la tribune, le 26 janvier, pour appuyer des pétitions relatives aux réfugiés polonais. La veille, une interruption avait créé un incident entre le député de l'Eure Dulong et le général Bugeaud ; malgré les efforts des témoins, l'affaire ne put s'arranger. Un duel au pistolet eut lieu le 29 janvier, et Dulong, frappé par une balle au dessus du sourcil gauche, succomba. Le lendemain, à sa blessure. Georges La Fayette avait été un des témoins de Dulong ; le père et le fils éprouvèrent un chagrin d'autant plus vif qu'ils savaient quels liens intimes attachaient le défunt à leur ami Dupont de l'Eure. La Fayette, qui était allé voir le blessé, écrivit, le 30 janvier, à Dupont de l'Eure pour le consoler. Désigné par le sort pour faire partie de la délégation de la Chambre qui devait assister aux obsèques. il remplit à la fois son devoir de député et sa tâche d'ami. Le samedi 1er février 1834, il suivit à pied le convoi de son malheureux collègue, de la rue de Castiglione, où demeurait Dulong. au cimetière du Père-Lachaise. Cette longue course le fatigua ; il dut s'arrêter un temps assez long pour écouter les discours officiels. Il se refroidit et, ressentant un malaise, il rentra chez lui. Il lui fallut s'aliter ; son médecin Guersent et son chirurgien Jules Cloquet lui prodiguèrent leurs soins ; ses enfants vinrent s'installer à son chevet, et son amie la princesse Belgiojoso le visitait souvent. La robuste constitution de La Fayette sembla d'abord avoir raison du mal. Lui-même ne doutait pas de sa guérison, et, le 14 avril 1834, il écrivait à Fenimore Cooper :

Vous avez peut-être su qu'après avoir assisté au convoi solennel de mon collègue et ami M. Dulong, victime d'un duel politique, et reçu, dans cette douloureuse circonstance beaucoup de témoignages d'affection populaire, je suis depuis plus de deux mois obligé de garder la chambre et le lit, et ne puis espérer ma guérison avant deux ou trois semaines, quoique je ne doute pas d'obtenir mon parfait rétablissement.

En effet, La Fayette conservait toutes ses facultés ; il lisait les *Mémoires* de Gouverneur Morris, s'intéressait à l'insurrection de Lyon, et songeait avec mélancolie aux lois illibérales préparées par le gouvernement. Le 1er mai, il écrivit à Murray, président de la Société d'émancipation des noirs, à Glasgow, et applaudit aux mesures prises par le Parlement anglais pour l'émancipation des esclaves. C'était un des rêves de sa jeunesse qui peu à peu entraînait dans le domaine de la réalité, et La Fayette pouvait revendiquer pour la France et pour lui-même l'honneur d'avoir montré la voie. Ce fut la suprême manifestation de cet illustre amant de la liberté.

Le malade s'énervait de sa longue inaction ; il obtint enfin la permission de sortir en voiture, le 9 mai. Cette promenade lui fut fatale ; il reprit froid, et dès lors son état s'aggrava. Les médecins ne tardèrent pas à s'apercevoir de leur impuissance à combattre le mal. Jules Cloquet et Guersent appelèrent en consultation les Drs Marjolin, Andral et Fouquier¹ ; des bulletins furent rédigés et le *National*, qui était en quelque sorte le journal officiel de La Fayette, les insérait. Le public était attentif à cette agonie. On sentait qu'une des gloires nationales allait disparaître. Une même émotion remplissait le cœur des amis et des adversaires du mourant. Le président de la Chambre, Dupin aîné, fit prendre des nouvelles, le 19 mai, et Georges La Fayette remercia par une lettre, où il signalait une légère amélioration dans l'état de son père². En effet, le bulletin, publié dans le *National* du 20 mai, indiquait que la respiration était devenue plus facile et la toux moins fréquente³. C'était l'accalmie qui précède ordinairement la fin des vieillards. D'ailleurs, en haut lieu on connaissait la vérité. L'amiral de Rigny, ministre des affaires étrangères, écrivait, le 19 mai 1834, à Talleyrand **M. de La Fayette s'en va mourant ce soir, demain ou après au plus tard**⁴. En effet, le 20 mai 1834, sur les quatre heures du matin, La Fayette, plongé dans une sorte de coma, sembla se réveiller et chercher quelque chose sur sa poitrine. Son fils lui mit dans la main le médaillon qu'il portait constamment à son cou et qui contenait le portrait et des cheveux de sa femme. Le mourant porta cette relique

¹ Cf. Jules Cloquet, p. 293 à 295.

² A la séance du 19 mai 1834. Dupin aîné prononça ces paroles : *J'espère aussi que la Chambre, selon le désir exprimé par plusieurs de ses membres, approuvera la démarche que j'ai faite pour demander des nouvelles de notre illustre collègue, M. le général La Fayette.* (Cf. *Moniteur* des 19 et 20 mai 1834, p. 1295 et 1299.)

³ Voici le texte du bulletin de santé de La Fayette, publié par le *National* du 20 mai 1834 :

L'état du général La Fayette s'est un peu amélioré depuis hier : sa respiration surtout est devenue plus facile. L'accès d'aujourd'hui s'annonce comme devant être moins grand.

Le 19 mai 1834, à 10 heures du matin.

MARJOLIN, ANDRAL, GUERSENT, FOUQUIER, JULES CLOQUET, NICOLAS, GIROU.

⁴ Cf. *Mémoires de Talleyrand*, t. V, p. 403.

à ses lèvres et retomba dans sa torpeur¹. Ainsi sa dernière pensée avait été pour la compagne de sa vie, et c'était justice. A quatre heures et demie, La Fayette expira doucement, entouré de tous les siens, à l'âge de soixante-seize ans. L'acte de décès fut dressé à la mairie du Ier arrondissement de Paris, sur la déclaration de deux amis intimes du défunt, le député Victor de Tracy et le maréchal de camp Carbonel².

La nouvelle de la mort de La Fayette se répandit et causa une émotion profonde. A la séance de la Chambre, du 20 mai 1834, après la lecture du procès-verbal, le président Dupin annonça la perte que la France venait de faire. Selon l'usage, on tira au sort la délégation de douze membres chargée de représenter la Chambre aux obsèques³. Georges La Fayette ayant fait part officiellement de la mort de son père, le président répondit :

Le nom du général La Fayette demeurera célèbre dans notre histoire ; elle le comptera parmi les principaux fondateurs de la monarchie constitutionnelle, qu'il a saluée, avec nous, de ses acclamations et de ses vœux⁴.

Le *Moniteur* du 21 mai consacra son premier article à La Fayette :

Ce qui distinguait éminemment M. le général La Fayette, c'était un calme parfait, un courage à l'épreuve, une constance inébranlable. Son esprit était fin, lucide, parfaitement cultivé, son langage plein de mesure et de grâce. Sa mort prive la France d'une grande illustration et fait un vide considérable dans les rangs déjà si éclaircis des premiers fondateurs de nos institutions. Tous les dissentiments politiques se tairont aujourd'hui, et sans doute les partis honoreront en paix et en silence la mort de l'illustre général La Fayette.

C'était là l'éloge officiel ; le *National* parla au nom des amis du défunt. Armand Carrel, dans un éloquent article, compara la destinée de La Fayette à celle de Napoléon. Il déplorait le malheur des temps, qui empêchait la France de faire à l'un et à l'autre des funérailles dignes d'eux. Il s'écriait :

La Fayette et Napoléon, les deux plus grandes renommées françaises de ce siècle, ont trouvé la mort l'un et l'autre dans des jours où cette France, qu'ils avaient affranchie et glorifiée, pliait sous le poids des déconvenues et était forcée, par le malheur des temps, d'enfermer sa douleur en elle-même. Nous laissons passer le deuil officiel de La Fayette comme la réintégration de la statue de Napoléon sur la

¹ Cf. *Mémoires de Guizot*, I. III, p. 277 à 279.

² Cf. le texte de l'acte de décès aux *Pièces justificatives*, n° XXXV.

³ Voici les noms de ces douze députés : le général Subervie, le général Bachelu, le général Bertrand, le baron Charles Dupin, Joussetin, Charles Giraud, Duséré, Drault, Bérenger, de Vauguyon, le baron de Richemont et Charles de Rémusat. (Cf. *Moniteur* du 21 mai 1834, p. 1314.)

⁴ Cf. *Moniteur* du 21 mai 1834, p. 1319. — François Delessert avait demandé que le président écrive à la famille de La Fayette, au nom de la Chambre (p. 1314).

colonne impériale. La France a d'autres pensées ; elle a des pompes plus dignes de ses héros et de ses grands citoyens¹.

Armand Carrel avait raison de parler de *deuil officiel*. Le gouvernement se rappelant des désordres amenés par les funérailles des généraux Foy et Lamarque, et voulant en éviter le retour, régla officiellement la cérémonie des obsèques par une note insérée au *Moniteur*. Le jour était fixé au jeudi 22 mai. Le convoi devait partir à neuf heures du matin de la maison mortuaire de la rue d'Anjou-Saint-Honoré, pour se rendre à l'église de l'Assomption, puis de là au cimetière Picpus par la place Vendôme, la rue de la Paix, les boulevards jusqu'à la place de la Bastille et le faubourg Saint-Antoine jusqu'à la rue de Picpus. Un grand déploiement de troupes devait maintenir l'ordre, et tous les corps de l'État étaient conviés aux obsèques². Ces mesures n'empêchaient pas les manifestations organisées par les citoyens des États-Unis, présents à Paris³, les Polonais et les électeurs de l'arrondissement de Meaux⁴. Pendant ce temps-là David d'Angers prenait une empreinte en plâtre des traits de l'illustre défunt, Ary Scheffer dessinait sa figure et Gudin faisait un croquis de la chambre mortuaire⁵.

Le 22 mai 1834, les obsèques furent célébrées selon le programme officiel ; quinze Polonais, conduits par le général Dwernicky, portèrent le cercueil, de la chambre mortuaire au catafalque⁶. Des corps de troupe précédaient le char funèbre ; les cordons du poêle étaient tenus par les députés Jacques Laffitte, Eusèbe Salverte et Odilon Barrot, pour la Chambre ; par Eugène Laffitte. pour la garde nationale ; par le général Fabvier, pour l'armée ; par M. Baston, pour les États-Unis ; par le général Ostrowski, pour la Pologne, et par un électeur de l'arrondissement de Meaux⁷. La famille, les membres des deux Chambres, les grands officiers civils et militaires suivaient, encadrés par des troupes de ligne. Le maréchal Lobau conduisait trois mille gardes nationaux, en uniforme et sans fusil. Un seul incident se produisit, place Vendôme, où une centaine de jeunes gens, groupés derrière l'un d'eux portant un drapeau, voulurent rompre le cortège, mais furent repoussés. Partout la foule regardait silencieusement passer ce grand mort. Chateaubriand était parmi les curieux et il nous a transmis ses impressions :

J'étais dans la foule, à l'entrée de la rue Grange-Batelière, quand le convoi de M. de La Fayette défila : au haut de la montée du boulevard, le corbillard s'arrêta ; je le vis, tout doré d'un rayon fugitif de soleil, briller au-dessus des casques et des armes : puis l'ombre revint et il disparut⁸.

¹ Cf. le texte de cet article aux *Pièces justificatives*, n° XXXVI.

² Cf. *Moniteur* du 22 mai 1834.

³ Le *National* du 21 mai insérait cette note : Les citoyens des États-Unis, qui se trouvent à Paris, sont prévenus que les Américains se réuniront demain mercredi, à midi précis, à la légation des États d'Amérique, rue Chantereine, n° 24, à l'occasion de la mort de l'illustre La Fayette.

⁴ Cf. le *National* du 22 mai 1834.

⁵ Cf. Jules Cloquet, p. 301.

⁶ Cf. le *National* du 24 mai 1834.

⁷ Cf. le *National* des 23 et 24 mai 1834, et Jules Coquet, p. 303.

⁸ Cf. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. XI, p. 371.

Le convoi arriva au cimetière de Picpus. Les seuls membres de la famille y pénétrèrent. La Fayette avait voulu reposer dans ce petit cimetière, où on avait enseveli une partie des victimes de la Révolution et où sa femme l'attendait depuis vingt-sept ans. On couvrit sa tombe de terre qu'il avait rapportée d'Amérique. A trois heures et demie la cérémonie était terminée et le gouvernement pouvait se féliciter d'avoir enterré son plus dangereux adversaire, sans émeute, ni manifestation hostile.

Ainsi disparut un des personnages les plus considérables de son temps. Le peuple le pleura¹, mais ne prit pas part à ses funérailles. Le déploiement des troupes et le souvenir de la sanglante répression de l'année précédente avaient retenu la population ouvrière des faubourgs. Armand Carrel traduisit le sentiment populaire en écrivant dans le *National* du 23 mai 1834 :

Pour approcher du cercueil de La Fayette, il eût fallu livrer une bataille rangée ; on ne l'a pas tentée, et certes l'ombre de La Fayette s'en fût indignée. L'ami véritable du peuple de Paris en était séparé par les baïonnettes et les sabres du soi-disant ordre public.

Le caricaturiste Honoré Daumier fit un dessin représentant Louis-Philippe se frottant les mains en regardant passer le convoi funèbre de La Fayette et disant : **Enfoncé Lafayette !... Attrape, mon vieux !**²

Les gouvernementaux, de leur côté, considéraient ces obsèques comme un hommage rendu à une illustration française, et Guizot a pu écrire qu'au cimetière la religion et les souvenirs intimes de l'âme étaient seuls présents ; la politique n'eut point de place auprès du lit de mort ni du tombeau de l'homme dont elle avait rempli et dominé la vie³.

L'émotion fut considérable en France et aux Etats-Unis. Les bâtiments américains, amarrés dans les bassins du Havre, mirent leur pavillon en berne⁴. Dans tout le pays, on rédigea des adresses à Georges La Fayette et on fit des cérémonies funèbres⁵. De nombreuses biographies, des portraits, des estampes populaires témoignèrent de la célébrité du grand citoyen qui venait de disparaître. On répandit à cent mille exemplaires la *Vie de La Fayette avant, pendant et après la Révolution de juillet 1830*⁶. On imprima à Belfort une image populaire représentant la mort de La Fayette, au bas de laquelle se trouvait une

¹ On lit dans le *National* du 21 mai 1834 : **Nos bureaux sont à chaque instant visités par des citoyens appartenant à toutes les conditions, et qui viennent moins se confirmer dans la fatale nouvelle, que nous conjurer de leur donner une dernière espérance.**

² Ce dessin fut publié dans la *Lithographie universelle* de mai 1834.

³ Cf. *Mémoires de Guizot*, t. III, p. 279.

⁴ Cf. *Moniteur* du 26 mai 1834.

⁵ Le *National* du 31 mai 1834 signale une adresse des habitants de Brioude et celui du 4 juin une cérémonie funèbre, célébrée à Périgueux.

⁶ Voici, d'après la *Bio-Bibliographie* d'Ëttinger, quelques-unes de ces publications populaires : *Vie du général La Fayette, sa conduite privée depuis l'insurrection américaine jusques et compris la révolution de 1830* ; Paris, 1834, — *Notice historique sur le général La Fayette, mort à Paris* : Lyon, 1834, in-8°. — *Vie du général La Fayette* : Lyon, 1834, in-fol. — *Vie de La Fayette* : Nantes. 1834, in-8°. — *Mort du général La Fayette et notice sur sa vie* ; Rouen, 1834, in-8°.

biographie du héros, et cette composition enfantine, grossièrement enluminée, alla orner les chaumières des paysans¹.

Aux Etats-Unis, ce fut un deuil national. La Fayette avait eu soin de se tenir constamment en dehors des partis et il avait conservé ainsi intacte sa popularité. On était encore sous l'impression de l'apothéose de 1824 et de 1825. Le 24 juin 1834, le Sénat et la Chambre des Etats-Unis, assemblés en Congrès, prirent une délibération exprimant leurs regrets de la mort du général La Fayette, l'ami des Etats-Unis, l'ami de Washington, l'ami de la liberté, et portant qu'une lettre de condoléance serait écrite à George-Washington La Fayette, que les membres des deux Chambres porteraient un signe extérieur de deuil pendant trente jours, que le peuple serait invité à faire de même, que les salles de délibération seraient tendues de noir pendant la session, et que M. John-Quincy Adams prononcerait un discours sur la vie et le caractère du général La Fayette. Le mercredi 31 décembre 1834. John-Quincy Adams s'acquitta de sa tâche devant le Congrès avec une éloquence et une élévation de pensée dignes du sujet, et les deux Chambres votèrent l'impression de son discours à soixante mille exemplaires².

Edward Everett avait, le 6 septembre 1834, prononcé, sur la demande de la jeunesse de Boston, un éloge de La Fayette³, dont il avait résumé la vie en ces mots : *L'amour de la liberté protégé par la loi* — *The love of Liberty protected by Law*.

En Europe, tous les peuples opprimés pleurèrent leur infatigable défenseur, mais les oppresseurs ne dissimulèrent pas leur contentement de cette mort d'un adversaire aussi redoutable qu'irréductible. A Vienne, la princesse Mélanie de Metternich, troisième femme du chancelier de l'empire d'Autriche, s'étonna de l'éloge du général qui avait paru dans le *Moniteur*. On lit, en effet, dans son *Journal*, à la date du 28 mai 1834 :

La Fayette est mort, trop tard pour le monde. Je vois avec peine que le *Moniteur* fait son éloge, bien que je sois habituée aux faiblesses de tout genre que commet le gouvernement actuel⁴.

Le fils unique du général, son fidèle compagnon dans ses luttes politiques, Georges La Fayette⁵, s'occupa de recueillir pieusement les écrits et les

¹ Je possède un exemplaire de cette image coloriée. La biographie a été écrite dans le sens gouvernemental, et c'est à titre de document que je l'ai reproduite aux Pièces justificatives, n° XXXVII.

² Ce discours fut publié sous ce titre : *John-Quincy Adams. Oration on the life and character of G. Motier de Lafayette* ; Washington, 1834, in-8°. — La vie de La Fayette fut d'ailleurs en Amérique l'objet de plusieurs publications populaires. La *Bio-Bibliographie* d'Ættinger indique les suivantes : *E. Mack, Life of G. Motier de Lafayette, general and friend of Washington, the champion of american independence* ; Ithaca, 1841, in-12. — *Pictorial life of general Lafayette* ; Philadelphie, 1847, in-12. — *William Cutter, Life of general Lafayette* ; New-York, 1849. — *Headley, Life of Lafayette, marquis of France and general in the United States army* ; Auburn, 1851, in-12.

³ Cf. *Euloge on Lafayette*, dans les *Orations and speeches on various occasions by Edward Everett*, p. 459 à 524.

⁴ Cf. *Mémoires de Metternich*. t. V, p. 575.

⁵ On lui avait remis, le 7 août 1835, le vase en vermeil, destiné à son père, et qui avait été exécuté par l'orfèvre Fauconnier, à la suite d'une souscription ouverte en août 1830

correspondances de son père¹. En 1837, il en fit l'objet d'une publication, qui comprend six volumes et qui est un véritable monument historique élevé à la mémoire du grand citoyen. On avait eu, dans le premier moment de la douleur, le projet d'élever une statue à La Fayette², mais les temps n'étaient pas propices. Tant que dura le gouvernement de Juillet, il ne fallait pas songer à rendre un hommage public à un homme dont le souvenir seul était un encouragement pour le parti républicain. La République de 1848 fut trop éphémère et le régime impérial n'avait pas plus de goût que les monarchies précédentes pour un tel révolutionnaire. C'est à la troisième République qu'il appartenait d'honorer un des promoteurs de la Révolution de 1789. Le centenaire de la déclaration de l'Indépendance des Etats-Unis fournit l'occasion de cet acte de justice. Les Américains élevèrent des statues à La Fayette dans plusieurs villes, notamment à New-York et à Washington ; la République française érigea, le 6 septembre 1883, au Puy, une statue au glorieux enfant de l'Auvergne³, et, par la voix du ministre de l'intérieur, M. Waldeck-Rousseau, rendit un solennel hommage à l'ami de Washington et au patriote de 1789.

entre les gardes nationales de Paris et celles des départements. Ce vase appartient actuellement à M. de Sahune-Lafayette.

¹ La Fayette avait eu quatre enfants : 1° Adrienne-Henriette-Catherine-Charlotte, née à Paris le 15 décembre 1775, morte à Paris le 3 octobre 1777 ; — 2° Anastasie-Louise-Pauline, née à Paris le 1er juillet 1777, mariée à Witmold (Allemagne), le 9 mai 1798, avec le comte Charles de La Tour-Maubourg, morte à Turin le 24 février 1803 ; — 3° Georges-Louis-Gilbert, né à Paris le 24 décembre 1779, filleul de Washington, marié à Auteuil, le 18 prairial an X (7 juin 1802), avec Françoise-Emilie Destutt de Tracy, mort à Paris le 10 décembre 1840 : — 4° Antoinette-Marie-Virginie, née à Paris le 17 septembre 1782, mariée à Paris, le 20 avril 1803, avec le comte Louis de Lasteyrie du Saillant, morte à Bourbon-l'Archambault le 21 juillet 1849.

Georges La Fayette eut trois filles et deux fils : 1° Natalie-Renée-Emilie, née à Auteuil le 2 prairial an XI (22 mai 1803), mariée à Paris, le 9 janvier 1828, à Adolphe-Joseph-Scipion Perier, neveu de Casimir-Perier, morte le 16 mai 1838 ; — 2° Charlotte-Marguerite, née à Paris le 17 floréal an XIII (7 mai 1805), mariée, le 12 janvier 1832, à Maurice-Poivre Bureaux de Pusy, préfet de Vaucluse, morte à Paris en avril 1886 ; — 3° Adrienne-Clémentine, mariée, en 1836, à Gustave de Beaumont, membre de l'Institut ; — 4° Oscar-Thomas-Gilbert, né à Paris le 20 août 1815, représentant du peuple en 1848, sénateur inamovible en 1875, mort à Paris le 26 mars 1881 ; — 5° Edmond-François, né à La Grange-Bléneau (Seine-et-Marne), le 11 juillet 1818, représentant du peuple en 1848, sénateur de la Haute-Loire en 1876, mort à Paris le 11 décembre 1890.

Oscar et Edmond de La Fayette étant morts sans enfants, la descendance masculine du général est éteinte.

² Le *National* du 22 mai 1834 enregistrait la souscription de quatre gardes nationaux au futur monument de La Fayette.

³ Cf. *La Fayette, sa statue au Puy-en-Velay* : Le Puy, Marchessou, 1884, in-8°.

ÉPILOGUE

Le chirurgien Jules Cloquet a fait de La Fayette le portrait suivant :

La Fayette était d'une taille élevée et bien proportionnée. Son embonpoint, assez prononcé, n'allait pas jusqu'à l'obésité ; sa tête était forte, son visage ovale, régulier ; son front haut et découvert ; ses yeux, d'un bleu grisâtre, grands, saillants, surmontés de sourcils blonds, bien arqués, mais peu fournis, étaient pleins de bonté et d'esprit ; son nez était aquilin ; sa bouche, naturellement souriante, ne s'ouvrait guère que pour dire des choses bonnes et gracieuses ; son teint était clair, ses joues légèrement colorées ; et, à l'âge de soixante-dix-sept ans, aucune ride ne sillonnait son visage, dont l'expression générale était celle de la candeur et de la franchise. Sa voix, naturellement grave, était agréable. Il était doué d'une robuste constitution. Il ne fit qu'une seule maladie sérieuse, en 1778, aux Etats-Unis. Dans sa vieillesse, il souffrit de quelques accès de goutte erratique. Sa vue se conserva toujours, mais l'ouïe perdit de sa finesse. Depuis sa chute de 1803, il garda une raideur dans l'articulation de la hanche et dut marcher avec une canne. Il était très sobre et ne buvait que de l'eau¹.

La Fayette lisait beaucoup et écrivait encore davantage. Sa correspondance est des plus étendues et la famille n'en a publié que la partie la plus intéressante au point de vue général. Son style est correct et agréable ; il s'élève souvent en raison du sujet traité. Ses discours ne manquent jamais de noblesse.

Parmi les illustrations françaises, La Fayette est resté une des plus populaires. Sa longue et laborieuse carrière semble appartenir plutôt au domaine du roman qu'à celui de l'histoire. Son nom est indissolublement lié aux deux événements capitaux du XVIII^e siècle, l'indépendance des Etats-Unis et la Révolution française. Ce dernier rejeton d'une noble famille auvergnate eut, dès son adolescence, l'instinct de la liberté et la haine du despotisme. Destiné aux charges de la Cour, possesseur d'une belle fortune, marié à une petite-fille du maréchal de Noailles, il abandonne tout pour aller offrir son épée et ses services aux colons américains qui luttèrent pour s'affranchir de la pesante tutelle de l'Angleterre, et ce gentilhomme de vingt ans, devenu major général de l'armée des rebelles, parvient à faire triompher leur cause. Son caractère chevaleresque charme tous les cœurs, et cet amoureux de la gloire la conquiert du premier coup. La fortune lui est absolument propice, et elle répare ses fautes et ses erreurs. La Fayette désobéit au roi et quitte la France en fugitif ; il y rentre triomphant et célèbre. Il laisse sa jeune femme et n'en est que plus adoré. Il attache sa renommée à la création d'un des plus grands Etats du globe et à

¹ Cf. Jules Cloquet, *Souvenirs sur la vie privée du général Lafayette*, p. 7 à 11.

l'avènement de la Révolution française. Il devient, en 1789, le citoyen le plus populaire de France, et Louis XVI est forcé de lui confier une armée. Il abandonne ses soldats pour des raisons purement politiques, et cette faute, qui pèse encore si lourdement sur d'autres généraux, se trouve effacée en quelque sorte par une dure et injuste captivité qui lui ramène toutes les sympathies. S'il applaudit au 18 brumaire, il ne s'enchaîne pas au char de Napoléon. S'il accueille volontiers la Restauration, parce qu'elle délivre la France d'un despote, il n'en reprend pas moins son rôle de défenseur des libertés publiques et de champion de tous les opprimés. Il a la joie de voir son fils unique lutter à ses côtés et la consolation de mourir dans ses bras. Si, fidèle sa conception de la monarchie constitutionnelle, fondée sur des institutions républicaines, il met Louis-Philippe sur le trône, il n'en prend pas moins la direction du parti libéral, dès qu'il voit les promesses oubliées et ses espérances déçues, et il meurt dans l'opposition.

Il ne faut pas chercher dans La Fayette un penseur ou un homme d'État. Comme chez les héros, le cœur primait en lui l'intelligence et le raisonnement. Sensible à tous les sentiments généreux, il se laissait prendre trop souvent à la fantasmagorie des mots plutôt qu'à la logique des faits. Aussi, que de fois il fut meurtri dans les aventures où le lançait sa noble et imprévoyante nature ! De là, des étonnements naïfs, des reculs soudains, des contradictions déconcertantes.

La Fayette est un type caractéristique du parlementaire, si on prend ce mot dans le sens où nous l'employons aujourd'hui. Sans doute, il déploya en Amérique et en France des facultés militaires ; toutefois il combattit plus par la parole et par la plume que par l'épée. Ce républicain de la veille ne voulut jamais concourir à l'établissement de la République ; il fut et resta toujours royaliste constitutionnel, et il traita de Jacobins les Girondins et les Montagnards. Sa soif de gloire et de popularité, jamais assouvie, cédait cependant au respect de la légalité. Il connut, pour parler comme en 1789, le Capitole et la roche Tarpéienne ; nul ne fut plus adulé, ni plus flétri. C'était un tempérament bien français ; il y avait en lui de l'insurgé. Il brilla surtout dans l'opposition. Il commit de lourdes fautes, mais le phare de la liberté l'éclairait toujours et le ramenait dans la bonne voie. Allié par sa naissance et par son mariage aux plus grandes familles de France, il se concilia et sut conserver, même dans la mauvaise fortune, les plus illustres amitiés. Celle de Washington suffirait à l'immortaliser.

Au milieu des vicissitudes les plus extraordinaires, la vie de La Fayette eut une remarquable unité. Ses conceptions politiques étaient déjà fixées dans son esprit¹, quand il alla offrir son épée aux insurgents, et elles ne se modifièrent jamais, malgré les événements. Les institutions républicaines dans une monarchie constitutionnelle, tel fut son constant idéal. Dans la bonne et la mauvaise fortune, pendant son règne à l'Hôtel de Ville ou dans les cachots d'Olmütz, il conserva sa foi et ses espérances. Jamais le découragement n'effleura le cœur de ce vaillant champion de la liberté.

La renommée lui vint de bonne heure ; personne, en dehors des souverains, ne reçut plus d'honneurs de son vivant. Son buste placé, dès 1786, à l'Hôtel de Ville de Paris, son effigie ornant les capitales des grandes villes de l'Union, son nom

1 L'écriture de La Fayette fut formée de bonne heure, et elle ne subit jusqu'à sa mort que des variantes insignifiantes. Elle devint seulement plus ferme et plus droite. Les fac-simile reproduits dans ce volume édifieront, les lecteurs sur ce point graphologique.

donné à un navire¹, à un fort, à des comtés et à des cités des États-Unis, les hommages qui lui furent prodigués en 1784, en 1789, en 1824 et en 1830, lui donnèrent un avant-goût de la postérité. David d'Angers le fit figurer, quoique vivant encore, parmi les grands hommes dans le bas-relief du fronton du Panthéon². En 1830, on surmonta de son buste en plâtre une fontaine de la place des Invalides³.

Aujourd'hui sa renommée n'est pas moins étendue, ni moins vivace. Paris est encore rempli du souvenir de La Fayette. Sur la place des États-Unis se dresse le groupe de Bartholdi représentant La Fayette et Washington⁴. Une des rues les plus longues et les plus fréquentées l'a pour parrain, et de même que les curieux de 1790 allaient voir son effigie en cire dans le cabinet de Curtius, de même ceux de 1898 la trouvent au musée Grévin. Quel Parisien ne prononce journallement son nom ? A la Bibliothèque nationale et au musée Carnavalet figurent les livres, les portraits, les estampes, les médailles et les objets divers dont ce grand citoyen a fourni le sujet.

Son buste, par Houdon, orne les galeries de Versailles. Toutes les grandes cités de France, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, et un grand nombre d'autres villes secondaires ont donné le nom de La Fayette à une avenue, à une place ou à une rue. Le château de Chavaniac est toujours rempli des reliques de son ancien propriétaire⁵, et les livres de sa bibliothèque y sont conservés encore avec l'ex-libris à ses armes et la fière devise : *Cur non ?* En 1893, à l'exposition de Chicago, ces souvenirs de La Fayette figuraient dans la salle d'honneur du pavillon national français⁶.

Les États-Unis n'ont pas été moins prodigues d'hommages à cet illustre champion de leur indépendance. Sept comtés, cinq villes et un des monts de la section ouest des montagnes Blanches portent le nom de La Fayette⁷. Il n'est

¹ On lit dans la *Gazette d'Amsterdam*, du 26 février 1782 : *Le corsaire le marquis de La Fayette a conduit au Cap-Français le navire anglais le Héros, venant de la Géorgie.*

² Cf. Henry Jouin, *David d'Angers*, t. Ier, p. 335. — Quand l'esquisse fut soumise par l'auteur au ministère, le roi, qui la vit, se montra mécontent de voir La Fayette figurer près de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau. Thiers en fit l'observation à David d'Angers, qui refusa de rien changer à son projet et obtint gain de cause. — David d'Angers plaça également l'effigie de La Fayette dans les bas-reliefs de ses monuments du général Foy et de Gutenberg.

³ On lit dans un article de David d'Angers, intitulé : *Des principaux ouvrages de sculpture élevés en France par souscription : La Fayette avait pour monument un buste en plâtre, placé en 1830 sur une fontaine de la place des Invalides : on n'a même pas attendu que le plâtre fût détruit par les années, on l'a brisé !* (Cf. H. Jouin, *David d'Angers*, t. II, p. 114.)

⁴ Ce groupe a été offert à la ville de Paris par M. Joseph Pulitzer, directeur du *World* de New-York, et il a été inauguré le 1er décembre 1895. Il porte cette inscription : *La Fayette et Washington, hommage à la France en reconnaissance de son généreux concours dans la lutte du peuple des États-Unis pour la liberté et l'indépendance.*

⁵ Cf. Henry Mosnier, *Le château de Chavaniac-Lafayette* ; Le Puy, Marchessou, 1883, in-8°.

⁶ Le catalogue en a été rédigé par Lucien Faucou.

⁷ J'ignore si ce dénombrement est exact. Les sept comtés sont placés dans les États de Géorgie, d'Illinois, d'Indiana, de Kentucky, de l'Ohio, de Pennsylvanie et de Tennessee. Les villes ou villages sont situés dans les États de l'Arkansas, de la Caroline du Sud, de Cumberland, de Géorgie et de Tennessee. Les plus considérables d'entre elles sont

pas de ville où une place, un square, une rue ne soit placé sous son vocable. A New-York se dresse la statue sculptée par Bartholdi, et à Washington on admire le monument dû au ciseau de Falguière et de Mercié¹.

En Algérie, une commune du département de Constantine porte le nom du grand citoyen.

Un paquebot de la Compagnie générale transatlantique s'appelle le *La Fayette*. Chaque année, au jour anniversaire de la mort du héros, la colonie américaine de Paris va porter une couronne au cimetière de Picpus², et, à New-York, la société La Fayette couvre de fleurs la statue érigée dans l'Union square³.

Les amateurs d'Europe et d'Amérique recueillent avec un soin jaloux tout ce qui concerne La Fayette, livres, autographes, portraits, estampes, caricatures, médailles. Innombrables sont ces reliques, et c'est là une marque certaine de l'étendue de sa célébrité. La bibliographie de La Fayette constituerait à elle seule un volume, et son iconographie, depuis la caricature que lui consacra James Gillray, en 1781, jusqu'aux portraits publiés à l'occasion de sa mort, serait longue à dresser.

La Fayette fut un homme heureux, et sa bonne fortune l'accompagne devant la postérité. Sa famille, ses compagnons d'armes, ses collaborateurs, ses amis, ses correspondants et même ses adversaires bénéficient de sa renommée. Tout conspire à perpétuer sa popularité. Les centenaires de la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis et de la Révolution de 1789 ont ramené sur lui l'attention universelle, et on peut prévoir que le centenaire de la révolution de 1830 ne lui sera pas moins propice. En vain on a surfait ses mérites ou on a trop méconnu ses qualités : la postérité, plus équitable, oubliant les faiblesses de l'homme politique, et ne se rappelant que son caractère chevaleresque et son patriotisme indomptable, garde avec indulgence et sympathie la mémoire de cet enfant gâté de la fortune, de ce brillant représentant de l'esprit et du caractère français.

Fayetteville, chef-lieu du comté de Cumberland, dans la Caroline du Sud, et Fayetteville, chef-lieu du comté de Fayette, dans la Géorgie.

¹ Le monument de Falguière et de Merdè a été élevé à la mémoire de La Fayette et de ses compagnons Rochambeau, d'Estaing, de Grasse et Du Portail.

² Cf. le *Temps* du 2 juin 1897.

³ Cf. le *Temps* du 6 juin 1897.

POSTFACE

Au moment de clore ce travail, il me faut compléter ce que j'ai dit dans la préface. Au cours de l'impression, j'ai été entraîné, par des recherches heureuses, à développer mon sujet dans des proportions que je ne pouvais prévoir. De la notice sommaire est sorti un volume. La carrière de La Fayette a été trop longue et a embrassé trop d'événements pour que le récolement des documents, l'heuristique, pour me servir d'une expression allemande adoptée par la nouvelle école historique¹, ne soit pas incomplet. Soit impuissance, soit ignorance, j'ai certainement négligé des sources où d'autres plus avisés puiseront plus tard. Comment, par exemple, dépouiller toutes les gazettes françaises et étrangères où se cachent tant d'utiles renseignements ? J'ai dû me borner aux plus importantes. Aussi n'ai-je pas la prétention d'avoir épuisé la matière, quelque volumineuse que cette notice paraisse. J'ai seulement tracé, à l'aide des documents épars, les uns connus, les autres inédits ou inutilisés, un tableau aussi exact que possible de la carrière si laborieuse et si romanesque de La Fayette. Les historiens et les critiques y trouveront, j'espère, une base solide. A d'autres érudits le soin d'étudier des points particuliers, de rectifier des inexactitudes, de fixer des dates incertaines, de mettre au jour les documents ou les correspondances enfouis encore dans les archives publiques ou privées pour moi, je ne saurais aller plus avant, car, quand on redescend la colline de la vie, selon la belle expression de Washington, il faut se hâter d'accomplir la tâche commencée, afin de pouvoir aller dormir de l'éternel sommeil, sans regrets et sans remords.

Les sources auxquelles j'ai puisé sont indiquées dans la *Bibliographie*. Je n'en ai usé qu'après en avoir éprouvé l'authenticité et la valeur. Il convient de donner quelques explications sur deux d'entre elles, les *Mémoires* et les *Gazettes*.

J'ai fait de nombreux emprunts aux Mémoires de La Fayette et surtout à sa correspondance, jugeant équitable de laisser la parole à celui dont je racontais la vie, quitte à consigner les opinions contradictoires. Les lettres expriment les sentiments du moment et elles fournissent des éléments précis qui manquent aux *Mémoires*, souvent rédigés à distance des événements, sur des notes et sur des souvenirs. Toutefois, il est bon de consulter les Mémoires, en se gardant de leur attribuer d'autre poids que celui d'un témoignage personnel, plus ou moins recommandable selon le mérite intellectuel et le rôle des témoins.

Les gazettes et les journaux ont été utilisés à deux fins : 1° pour faire connaître les sentiments d'un parti sur les faits et sur les hommes ; 2° pour fixer des dates ou des points de détail que les autres documents laissent incertains. Les informations des gazettes d'autrefois, comme celles des nôtres, n'étaient pas toujours inexactes, et c'est une mine inépuisable pour le chercheur que les collections de journaux.

J'ai aussi l'agréable devoir de remercier ici ceux qui m'ont soutenu de leurs conseils et de leur érudition pendant ces longs mois où j'ai vécu, avec La

¹ Cf. Langlois et Seignobos, *Introduction aux études historiques*.

Fayette, soixante années d'histoire. Des yeux amis ont revu mes épreuves. Je rends grâce à MM. Anatole France, Aulard, A. Tuetey, Maurice Tourneux, Arthur Chuquet, Th. Lhuillier, dont l'affectueuse collaboration a rendu le présent volume moins indigne de ses lecteurs.

Et maintenant je livre au public ce travail, tout imparfait qu'il soit, et je le prie d'excuser les fautes de l'auteur.

FIN DE L'OUVRAGE

APPENDICES

I. — AUTOBIOGRAPHIE DE LA FAYETTE PAR LUI-MÊME.

Vous me demandez, ma chère amie, quelques détails sur ma famille, le lieu de ma naissance et de mes premières années. Une généalogie, entre vous et moi, doit être un ouvrage fort court. Je ne vous dirai pas si je suis Gaulois ou Franc. J'espère être Gaulois parce que très peu de Francs s'établirent dans les montagnes d'Auvergne. J'aime mieux Vercingétorix défendant nos montagnes que Clovis et ses successeurs. Ma famille avait des certificats auvergnats à peu près aussi anciens que l'usage de garder ces pièces, qui sont toutes brûlées comme de raison, et que la contre-révolution ne fera pas renaître de leurs cendres ; il m'en reste le souvenir que la branche aînée de ma famille s'est éteinte dans celle de La Trémoille. Il y avait dans cette branche aînée un maréchal de La Fayette assez célèbre, mais qui n'était pas mon grand-père et dont je ne descends pas, et la comtesse de La Fayette, l'esprit de la famille, mère de Mme de la Trémoille, qu'en sa qualité de femme d'esprit elle maria à un grand seigneur de la Cour, beau, jeune et riche, au lieu de lui donner, comme le portait le testament de son mari. son vieux cousin habitant le fond de l'Auvergne. Néanmoins. M. de La Trémoille ayant pris un scrupule sur ce testament, donna en mourant, à mes parents, la terre qui portait notre nom. C'est aussi dans notre famille qu'était cette demoiselle de La Fayette qui résista à Louis XIII, et, ce qui était plus difficile, au cardinal de Richelieu. La branche cadette de ma famille n'était sortie de la province que pour faire la guerre et ne figurait point à la Cour. On y comptait une si grande proportion de .gens tués de père en fils, sur les champs de bataille, que c'était devenu, dans notre province, une espèce de proverbe. Néanmoins, mon grand-père avait reçu tant de blessures, qu'il se retira avant d'être tué. Il habitait, entre les villes de Brioude et du Puy, une terre dont un des châteaux, niché sur la montagne, avait été bâti en 1400 par le maréchal de La Fayette. Il épousa sa voisine, Mlle de Chavaniac, héritière du lieu de ma naissance, et qui n'avait que douze ans. Il en eut une douzaine d'enfants. Mon oncle aîné était, à dix-huit ans, capitaine de dragons dans les guerres d'Italie. Il chargea les Autrichiens à la tête de sa compagnie, les battit, fit prisonnier le commandant de ce détachement et le plaça généreusement derrière lui, de peur qu'on ne lui fît du mal. Ayant rencontré un autre détachement autrichien, le commandant prisonnier, à qui on avait laissé ses pistolets, s'en servit pour assassiner par derrière mon oncle, un des plus beaux, des plus aimables jeunes gens, dit-on, qu'on ait jamais vus. Mon père alla à Paris. Il y épousa Mlle de La Rivière, qui n'avait alors qu'une dot, proportionnée à la fortune de mon père, d'environ mille livres de rente. Mais les deux frères de ma mère étant morts successivement, je me suis trouvé héritier de toute la fortune La Rivière. Mon père, que je n'ai pas connu, n'ayant que deux ans lorsqu'il fut tué, était aimé et considéré de toutes les personnes qui l'ont connu. C'était, à ce qu'il paraît, un caractère des plus distingués et plein de bonté. Il fut tué à Minden, colonel dans les grenadiers de France. Ce corps, composé de grenadiers, choisis dans l'armée, fut exposé bêtement par un lieutenant général, M. de Saint-Péru, commandant général de cette troupe.

On l'avait postée dans un ravin, il la plaça par bravade sur la crête de ce ravin. Elle fut abîmée sans aucun fruit par les batteries ennemies. Le prince de Chimay, ami intime de mon père, fut tué à la tête du premier bataillon. Mon père devait lui succéder. Il se mit à sa place et fut emporté d'un coup de canon tiré d'une

batterie anglaise. Le général Philipps y était alors officier d'artillerie. Un hasard singulier a fait que, vingt-deux ans plus tard, faisant tirer deux pièces de canon contre le quartier anglais à Petersburg, sur Appamatox en Virginie, un boulet traversa la maison où le général Philipps était malade. Il expira sur-le-champ.

Ma famille était composée de ma grand' mère, femme du plus haut mérite, respectée de toute la province, et qu'on venait consulter de vingt lieues sur tout ce qui pouvait intéresser les familles. Sa bonne tête, l'élévation de son âme et son existence dans le pays étaient fort remarquables. Elle avait deux filles, dont l'une, mariée à M. de Chavaniac, de la province voisine — le Gévaudan —, s'établit tout à fait avec sa mère lorsqu'elle perdit son mari ; c'est elle qui a vécu jusqu'à un âge très avancé et que j'ai perdue plusieurs années après mon retour en France. Elle a joui jusqu'à sa mort d'une grande considération. L'autre fille n'avait pas voulu se marier, ne pouvant se résoudre à quitter sa famille. Elle portait le nom de Mlle Dumottier.

Elle se chargea de ma première éducation ; c'est une personne d'un mérite extraordinaire. Ma tante de Chavaniac avait une fille, plus âgée que moi d'un an. Jamais frère et sœur ne s'aimèrent plus tendrement que nous. Elle se maria quelque temps après moi et mourut en couches pendant que j'étais en Amérique ; ce fut un des plus grands malheurs de ma vie.

Ma mère était une femme de beaucoup d'esprit ; elle habitait Paris, chez son père, le marquis de La Rivière, et à côté de son grand-père du même nom, qui avait donné sa fille en mariage à un vieux cousin, de manière que le père et le gendre étaient à peu près du même âge. Sa grand'mère de La Rivière, une des plus belles femmes de son temps, n'existait plus. Quoique ma mère m'aimât beaucoup, la pensée de m'enlever à ma grand'mère La Fayette ne se serait jamais présentée à son idée, tant sa belle-mère était vénérée. Ma mère venait passer plusieurs mois avec nous et retournait ensuite retrouver son père. C'est ainsi que j'ai été élevé jusqu'à l'âge de onze ans.

A cinq ans, on me donna pour précepteur un abbé de beaucoup d'esprit. Il fallut me donner, à sept ans, un autre précepteur, excellent homme ; mais je crois que la véritable éducation se trouve surtout dans les sentiments de la famille qui environne un enfant, et jamais, à cet égard, on ne fut plus heureusement situé que je ne l'ai été. Il était naturel que j'entendisse beaucoup parler guerre et gloire dans une famille toujours occupée de ses souvenirs et de ses regrets, et où la mémoire de mon père était adorée. C'est sans doute ce qui m'a donné, dès l'âge de huit ans, un si vif désir de rencontrer une hyène échappée dans le Gévaudan et les montagnes de l'Auvergne ; je crois que je n'en aurais pas eu peur ; je n'en répondrais pourtant pas, mais je suis furieux que, par une erreur de nom, on donnât le mien à un autre homme qu'on prétendit n'avoir pas pu tuer la bête parce qu'il avait eu peur. J'écrivis au journaliste une lettre que mes parents eurent le bon esprit de ne pas envoyer.

J'avais onze ans, et ma mère obtint enfin la permission de m'emmener à Paris. Je me séparai avec le plus grand chagrin d'une grand'mère, de deux tantes et une cousine que j'adorais. La curiosité de voir la capitale ne me toucha point. Je me rappelle mon étonnement de ce que, sur la route, tout le monde ne m'ôtait point son chapeau, comme on le faisait à Chavaniac pour le petit seigneur du village.

Arrivé à Paris, on me présenta à mes deux grands-pères. Le premier, qui avait une figure charmante et qui venait de quitter le commandement de la seconde

compagnie des mousquetaires, était un homme de société ; il est mort pendant mes premières campagnes en Amérique. L'autre, le marquis de La Rivière, était un vieux gentilhomme breton, fort instruit, tout occupé des affaires de la province. Il avait été compromis dans la conspiration de la noblesse bretonne contre le Régent, et obligé, pour sauver sa tête, de fuir en Espagne. Quelques contretemps le mirent en danger ; il fut même arrêté pour un autre. Ces circonstances l'avaient empêché d'entrer au service militaire. Il passait une grande partie de l'année dans son vieux château de Kéroflois. Il était fort riche et passait pour avare, vivant avec une parcimonie très singulière, ne donnant presque rien, à ce qu'on croyait, lorsqu'après sa mort on a découvert qu'il faisait des aumônes très considérables.

Je perdis ma mère à l'âge de treize ans ; son père, qui avait l'air dur et qui était fort sensible, mourut de douleur quelques semaines après. Destiné à n'avoir, comme mon père, que vingt-cinq mille livres de rentes, je me trouvai, à seize ans, avoir cent vingt mille livres de rentes.

Mon précepteur y fut plus sensible que moi, qui ne pensais qu'à regretter ma mère et qui ne m'étais jamais trouvé dans aucun besoin d'argent.

On m'avait mis, à mon arrivée, au collège du Plessis : mon grand-père ne voulait pas croire que je pusse entrer en quatrième, ce qui pourtant ne supportait pas une grande habileté. J'y ai fait de bonnes études latines ; on ne me fit pas apprendre le grec et j'en suis fâché. J'ai passé au collège quatre ans. Ma rhétorique fut assez brillante. J'ai eu des prix de collège et non d'université, parce qu'on donnait aux enfants, pour concurrents, des jeunes gens qui doubleraient deux ou trois fois leurs classes ; j'ai pourtant manqué un prix pour l'impossibilité où je suis de copier exactement ce que j'ai écrit. J'avais reçu des compliments de tout le monde sur mon triomphe assuré, et je fus très attrapé de ne pas être nommé dans les accessits. On avait compté pour autant de fautes chaque mot d'une phrase oubliée dans ma traduction latine,

Je brûlais du désir d'avoir un uniforme. On me fit entrer à treize ans dans la compagnie des mousquetaires, que mon grand-père avait commandée. J'eus l'honneur de passer une revue devant le roi, d'aller à cheval à Versailles en grand uniforme pour entendre, à son passage, le roi me dire qu'il n'y avait rien à l'ordre, et revenir rendre compte au commandant des mousquetaires de cette nouvelle qui lui était répétée trois cent soixante-cinq fois dans l'année. Tout cela me paraissait charmant, d'autant mieux que, pour passer la revue, il avait bien fallu aller avec mes camarades apprendre l'exercice.

Je puis dire que j'étais fort aimé au collège ; j'avais même pris sur mes camarades assez d'ascendant, et, dès que je paraissais dans la cour, j'étais entouré de jeunes amis, la plupart plus grands que moi, et qui voulaient bien se donner des airs de disciples ; ils m'auraient, au besoin, défendu avec acharnement. J'ai voulu faire une émeute pour empêcher l'injuste punition d'un de mes camarades ; je ne fus pas aussi soutenu que je l'aurais souhaité ; quant à moi, on ne m'a proposé aucun châtement ; j'étais décidé à n'en pas mériter : mais je me serais, je crois, défendu assez bien, avec mon épée, car, d'après le bel usage du temps, les enfants portaient l'épée en allant diner en ville, ce qui allait assez bien avec leur habit brodé, leur bourse à cheveux, et leur frisure garnie de poudre et de pommade.

On me donna une fois pour composition la description d'un cheval parfait, à qui la vue de la verge du cavalier suffisait pour le rendre obéissant ; je peignis ce

cheval parfait jetant, à la vue de la verge, son cavalier par terre. Mon professeur de rhétorique, M. Binet, homme d'esprit, sourit au lieu de se fâcher. Il m'a depuis rappelé cette anecdote, j'allai deux fois passer les vacances en Auvergne ; j'y étais encore, lorsque j'atteignis ma quatorzième année, et nous y reçûmes la nouvelle que mon grand-père avait arrangé mon mariage avec Mlle de Noailles, seconde fille du duc d'Ayen, alors âgée de douze ans. Je vins habiter le Luxembourg où logeait mon grand-père et où je fus reçu dans la famille de son second gendre, M. de Luzignem, qui avait perdu sa femme. Mais elle fut bientôt remplacée à mon égard par sa seconde épouse, à qui j'ai eu l'immense obligation de voir arranger ce mariage et pour qui j'ai conservé la plus tendre affection de reconnaissance. Mon précepteur restait avec moi.

(Archives de la famille La Fayette.)

II. — LETTRE DE LA FAYETTE À LA COLOMBE.

A bord de l'Alliance, ce 10 janvier 1779.

Je crois, mon cher chevalier, que rien ne peut vous retenir à Boston et que le meilleur moyen de nous retrouver est que vous partiez le plus tôt possible. Je vous prie donc de vous mettre en chemin aussitôt que vous le pourrez et je vous envoie :

1° Un certificat, une lettre de crédit, une lettre en cas que vous soyez pris, une autre lettre à présenter à toutes les personnes qui sont sur ma liste, et à toutes celles dont vous imaginez que je serais bien aise d'entendre parler, enfin une liste des hommes dont je désire particulièrement savoir des nouvelles. Le général Washington et M. Carmichael sont les deux plus importants après les dépêches publiques.

2° Une lettre pour le comité de la marine, qui vous servira d'introduction, et une pour le ministre du roi, le consul de France, le Congrès, le général Washington, plusieurs membres du Congrès, etc., etc.

3° Une lettre pour prier le général Gates de vous faire avoir des chevaux.

Supposez donc — ce que je désire beaucoup — que vous puissiez vous mettre en marche demain matin ; je vous prie de faire le plus de diligence qu'il vous sera possible, et de vous rendre d'abord au quartier général. Là vous donnerez les lettres qui y sont adressées et vous vous rendrez à Philadelphie, où vous presserez le Congrès le plus qu'il se pourra, et tâchez de ne mettre aucun intervalle entre la date des lettres et le temps de votre embarquement. Les dépêches dont vous êtes chargé sont d'une grande importance, et le plus tôt qu'elles arriveront sera le meilleur. Je vous prie de mettre la plus grande diligence à cette expédition. N'attendez même pas, pour partir, que j'aie mis à la voile, quoique cependant il y a tout à parier que nous sortons demain.

Adieu, mon cher chevalier ; recevez encore une fois mes remerciements pour le service que vous me rendez dans cette occasion et croyez que ma reconnaissance égale l'éternel attachement que je vous ai voué.

LAFAYETTE.

Si vous trouvez à Philadelphie le colonel Armand, ou bien M. de Trecesson, de son corps, allant en France, j'ai mandé au comité et à toutes les autres personnes que vous le leur présenteriez pour prendre des *triplicata*.

M. le chevalier de Raimondis vous prie de lui faire savoir si vous avez remis son argent à M. Mac-Carthy, et quels sont les arrangements dont vous êtes convenus ensemble.

Vous trouverez dans le paquet une lettre à mon adresse que vous remettrez à Mme de La Fayette, en cas que je fusse pris. Vous me ferez plaisir de dire au Congrès que j'ai attendu jusqu'au 11 janvier pour leurs dépêches.

(Orig. aut., Archives nationales, C 358.)

III. — JUGEMENTS DIVERS SUR LA FAYETTE.

Je reproduis ici quelques jugements favorables ou hostiles portés par ses contemporains ou par ses historiens :

PORTRAIT DE LA FAYETTE PAR LE COMTE DE LA MARCK

M. de La Fayette recherchait avec soin tout ce qu'il croyait être de bon air dans les personnes et dans les choses. Mais, malgré ce goût pour le bon air, il était gauche dans toutes ses manières ; sa taille était très élevée, ses cheveux très roux ; il dansait sans grâce, montait mal à cheval ; et les jeunes gens avec lesquels il vivait se montraient tous plus adroits que lui dans les divers exercices du corps alors à la mode. Aux bals dont j'ai parlé, qu'on donnait à Versailles et auxquels la reine prenait grand plaisir à danser dans des quadrilles arrangés, elle admettait les jeunes gens qui brillaient le plus à la Cour, et cette faveur était très recherchée. Par l'appui des parents de sa femme, M. de La Fayette fut admis dans un de ces quadrilles ; mais il s'y montra si maladroit et si gauche que la reine ne put s'empêcher d'en rire, et on imaginera aisément que les courtisans ne manquèrent pas de la seconder dans cette occasion.

La plupart des jeunes gens, compagnons de M. de La Fayette, avaient encore leurs parents et peu d'argent à dépenser, tandis que lui, jouissant de la libre disposition de toute sa fortune, faisait des dépenses impossibles pour les autres. Il avait beaucoup de chevaux et en prêtait avec obligeance à ses amis : il tenait une grande et bonne maison, recevait beaucoup de monde et faisait très bonne chère.

(*Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. I, p. 62 et 63)

PORTRAIT DE LA FAYETTE PAR LE COMTE D'ESPINCHAL

La Fayette est grand, élancé, d'une figure douce et honnête, mais blême, froide et inanimée...

La Fayette, naturellement très ambitieux, ne dédaignait point alors les grâces de la Cour. Il se flatta d'être fait duc, et, dans cette espérance, il fit l'acquisition de quelques terres aux environs de ses possessions, en Auvergne, pour pouvoir asseoir un duché.

Depuis son retour d'Amérique, La Fayette avait été accueilli avec le plus grand empressement par toute la noblesse d'Auvergne, et même par la bourgeoisie. Avec un faux air de modestie, il est impossible d'être plus avide des hommages, qu'il venait quêter jusque dans le fond des provinces, et surtout en Auvergne. Il recherchait avec une affectation marquée les suffrages de la pauvre noblesse et des moindres bourgeois, parmi lesquels il s'était fait un grand nombre de partisans. Il annonçait toujours d'avance son arrivée dans les villes où il savait qu'on était disposé à lui faire une réception honorable. C'est ainsi qu'on l'a vu être reçu à Riom, à Clermont, à Brioude, à Saint-Flour, à Aurillac, avec une pompe aussi ridicule qu'extraordinaire. Tout son désir était de faire un grand effet et de faire parler de lui.

.....
On avait alors [en 1789] grande idée de ses talents : cachant son insuffisance sous un extérieur très froid et une hypocrite modestie, il n'avait pas encore donné la juste mesure de son incapacité.....

Son extérieur modeste, hypocrite et composé, en imposa d'abord au peuple. Mais bientôt toutes ses bassesses envers les Jacobins, ses continuelles courbettes, son air humble et rampant devant la populace, son peu d'énergie dans les circonstances d'éclat, le rendirent méprisable aux yeux de ceux qui l'avaient élevé et soutenu dans les commencements...

Au retour de l'infortunée famille royale, La Fayette employa tous ses moyens pour la faire insulter à son passage par toute la populace, défendant expressément les moindres témoignages de respect, ordonnant de garder son chapeau sur la tête, etc. Pendant six semaines, La Fayette devint le geôlier le plus exact de ses augustes prisonniers, mettant en usage les moyens les plus raffinés pour tourmenter le roi et la reine, et prenant les plus insultantes précautions pour assurer leur captivité. Il faudrait un volume pour décrire tous les crimes dont ce timide et plat conspirateur s'est rendu journellement coupable, et ceux dont il s'est rendu le complice.

(Publié dans la *Revue rétrospective*, de Paul Cottin, par M. Paul Le Blanc, 1894. p. 289 à 320.)

JUGEMENT DU MARQUIS DE BOUILLÉ SUR LA FAYETTE

M. de La Fayette était un de mes plus proches parents ; je l'avais connu dès son enfance, j'avais suivi sa conduite depuis son entrée dans le monde. Je redoutais son caractère méfiant et dissimulé, plus que son ambition, que j'aurais désiré voir satisfaite, s'il avait voulu sauver le roi, la monarchie et sa patrie, en arrêtant la Révolution au point où elle en était alors et en établissant un gouvernement sur des bases et sur des principes solides et convenables à la France et au génie de ses peuples. M. de La Fayette le pouvait ; il était le seul homme qui eût alors assez de force et de puissance ; mais il avait de l'ambition, sans le caractère et le génie nécessaires pour la diriger ; elle se réduisait au désir de faire du bruit dans le monde et de faire parler de lui. Ce n'était pas un homme méchant et

encore moins un scélérat ; mais il était au-dessous, je pense, de la grande circonstance où il se trouvait. Il ne m'aimait pas ; je lui avais parlé souvent avec franchise, et, dès les années précédentes, je lui avais reproché son esprit révolutionnaire. Lui annonçant qu'il se perdrait, après avoir fait peut-être bien du mal à sa patrie.

(*Mémoires du marquis de Bouillé*, éd. Didot, p.
145 et 146.)

PORTRAIT DE LA FAYETTE PAR TALLEYRAND

M. de La Fayette est d'une famille noble d'Auvergne, peu illustrée ; sous Louis XIV, l'esprit d'une femme avait donné quelque éclat à son nom. Il était entré dans le monde avec une grande fortune, et avait épousé une fille de la maison de Noailles. Si quelque chose d'extraordinaire ne l'eût pas tiré des rangs, il serait resté terne toute sa vie. M. de La Fayette n'avait en lui que de quoi arriver à son tour ; il est en deçà de la ligne où on est réputé un homme d'esprit. Dans son désir, dans ses moyens de se distinguer, il y a quelque chose d'appris. Ce qu'il fait n'a point l'air d'appartenir à sa propre nature ; on croit qu'il suit un conseil. Malheureusement, personne ne se vantera de lui en avoir donné à la grande époque de sa vie.

(*Mémoires*, t. I, p. 68.)

PORTRAIT DE LA FAYETTE PAR MADAME DE STAËL.

M. de La Fayette, ayant combattu dès sa première jeunesse pour la cause de l'Amérique, s'était pénétré de bonne heure des principes de liberté qui font la base du gouvernement des Etats-Unis ; s'il a commis des erreurs relativement à la révolution de France, elles tiennent toutes à son admiration pour les institutions américaines et pour le héros citoyen Washington, qui a guidé les premiers pas de sa nation dans la carrière de l'indépendance. M. de La Fayette, jeune, riche, noble, aimé dans sa patrie, quitta tous ses avantages à l'âge de dix-neuf ans, pour aller servir, au delà des mers, cette liberté dont l'amour a décidé de toute sa vie. S'il avait eu le bonheur de naître aux Etats-Unis, sa conduite eût été celle de Washington : le même désintéressement, le même enthousiasme, la même persévérance dans les opinions, distinguent l'un et l'autre de ces généreux amis de l'humanité. Si le général Washington avait été, comme le marquis de La Fayette, chef de la garde nationale de Paris, peut-être aussi n'aurait-il pu triompher des circonstances ; peut-être aurait-il aussi échoué contre la difficulté d'être fidèle à ses serments envers le roi et d'établir cependant la liberté de la nation.

M. de La Fayette, il faut le dire, doit être considéré comme un véritable républicain ; aucune des vanités de sa classe n'est jamais entrée dans sa tête ; la puissance, dont l'effet est si grand en France, n'a point d'ascendant sur lui ; le désir de plaire dans les salons ne modifie pas la moindre de ses paroles ; il a sacrifié toute sa fortune à ses opinions avec la plus généreuse indifférence. Dans les prisons d'Olmütz, comme au pinacle du crédit, il a été également inébranlable dans son attachement aux mêmes principes. C'est un homme dont la façon de voir et de se conduire est parfaitement directe. Qui l'a observé peut savoir

d'avance avec certitude ce qu'il fera dans toute occasion. Son esprit politique est pareil à celui des Américains des Etats-Unis, et sa figure même est plus anglaise que française. Les haines, dont M. de La Fayette est l'objet, n'ont jamais aigri son caractère et sa douceur d'âme est parfaite ; mais aussi rien n'a jamais modifié ses opinions, et sa confiance dans le triomphe de la liberté est la même que celle d'un homme pieux dans la vie à venir. Ces sentiments si contraires aux calculs égoïstes de la plupart des hommes qui ont joué un rôle en France, pourraient bien paraître à quelques-uns assez dignes de pitié ; il est si niais, pensent-ils, de préférer son pays à soi ; de ne pas changer de parti, quand le parti qu'on servait est battu ; enfin de considérer la race humaine, non comme des cartes à jouer qu'il faut faire servir à son profit, mais comme l'objet sacré d'un dévouement absolu ! Néanmoins, si c'est ainsi qu'on peut encourir le reproche de niaiserie, puissent nos hommes d'esprit le mériter une fois ! C'est un phénomène singulier, qu'un caractère pareil à celui de M. de La Fayette se soit développé dans le premier rang des gentilshommes français ; mais on ne peut l'accuser ni le juger impartialement sans le reconnaître pour tel que je viens de le peindre. Il est alors facile de comprendre les divers contrastes qui devaient naître entre sa situation et sa manière d'être. Soutenant la monarchie par devoir plus que par goût, il se rapprochait involontairement des principes des démocrates, qu'il était obligé de combattre ; et l'on pouvait apercevoir en lui quelque faible pour les amis de la République, quoique sa raison lui défendit d'admettre leur principe en France. Depuis le départ de M. de La Fayette pour l'Amérique, il y a quarante ans, on ne peut citer ni une action, ni une parole de lui qui n'ait été dans la même ligne, sans qu'aucun intérêt personnel se soit jamais mêlé à sa conduite. Le succès aurait mis cette manière d'être en relief ; mais elle mérite toute l'attention de l'historien, malgré les circonstances et même les fautes qui peuvent servir d'armes aux ennemis.

(*Considérations sur la Révolution française*, t. I, p.
142 à 144.)

JUGEMENT DE NAPOLÉON SUR LA FAYETTE.

La Fayette était encore un autre niais ; il n'était nullement taillé pour le haut rôle qu'il avait voulu jouer. Sa bonhomie politique devait le rendre constamment dupe des hommes et des choses. Son insurrection des Chambres, au retour de Waterloo, avait tout perdu. Qui avait donc pu lui persuader que je n'arrivais que pour les dissoudre, moi qui n'avais de salut que par elles ?

Quelqu'un ayant dit, comme excuse ou atténuation : Sire, c'est pourtant le même homme qui, traitant plus tard avec les alliés, s'est indigné qu'on lui proposât de livrer Votre Majesté, leur demandant avec chaleur si c'était bien au prisonnier d'Olmütz qu'on osait s'adresser. — Mais, Monsieur, a repris l'empereur, vous quittez là un sujet pour en prendre un autre, ou plutôt vous concordez avec ma pensée, loin de la combattre. Je n'ai point attaqué les sentiments ni les intentions de M. de La Fayette ; je ne me suis plaint que de ses funestes résultats.

(Las-Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène* ; Paris,
1823, 8 vol. in-12, t. IV, p. 203).

PORTRAIT DE LA FAYETTE PAR BARÈRE

M. de La Fayette peut avoir fait des fautes en politique, il peut avoir commis des erreurs en révolution, il peut avoir eu d'injustes défiances contre certaines formes de gouvernement dont il avait défendu les droits dans sa jeunesse ; mais toujours est-il juste de traiter avec des égards mérités une réputation d'un demi-siècle et qui est vénérable et chère aux amis de la liberté.

La Fayette avait, du reste, plus que personne, le droit d'émettre ses inspirations personnelles sur la politique et les libertés publiques, parce que ses idées sont toujours larges, ses sentiments toujours généreux, ses opinions toujours sincères ; il a dit, en 1789, que *l'insurrection est le plus saint des devoirs*. Il a le premier présenté un projet de déclaration des droits de l'homme à l'Assemblée constituante. Il a prêté, pendant la restauration des Bourbons, sa voix et son suffrage à la sainte cause de la liberté et de l'indépendance nationale ; cet organe vénéré n'a jamais manqué à l'appui et à la défense des libertés civiles et politiques ; il ne s'est jamais prêté à aucune mesure exceptionnelle. Il parle avec une simplicité éloquente, mais sans ces précautions oratoires que certains députés ont transportées du tumulte du barreau à l'énergie de la tribune.

M. de La Fayette s'est toujours présenté la tête haute et le front découvert pour combattre en faveur de la liberté de penser, de parler et d'écrire, liberté vitale et mère de toutes les autres, et la seule vraie garantie de tous les droits et de tous les intérêts.

Lors de la révolution populaire de Juillet 1830, La Fayette se montra grand citoyen au milieu des dangers publics et des feux de la guerre civile. Il n'a jamais si bien mérité de la patrie.

(*Mémoires de Barère*, t. IV, p. 266 à 268.)

PORTRAIT DE LA FAYETTE PAR THIERS.

La Fayette, issu d'une famille ancienne et demeurée pure au milieu de la corruption des grands, doué d'un esprit droit, d'une âme ferme, amoureux de la vraie gloire, s'était ennuyé des frivolités de la Cour et de la discipline pédantesque de nos armées. Sa patrie ne lui offrant rien de noble à tenter, il se décida pour l'entreprise la plus généreuse du siècle, et il partit pour l'Amérique, le lendemain du jour où l'on répandait en Europe qu'elle était soumise. Il y a combattu à côté de Washington et décida l'affranchissement du Nouveau-Monde par l'alliance de la France. Revenu dans sa patrie avec un nom européen, accueilli à la Cour comme une nouveauté, il s'y montra simple et libre comme un Américain. Lorsque la philosophie, qui n'avait été pour des nobles oisifs qu'un jeu d'esprit, exigea de leur part des sacrifices, La Fayette presque seul persista dans ses opinions, demanda les États généraux, contribua puissamment à la réunion des ordres et fut nommé, en récompense, commandant général de la garde nationale. La Fayette n'avait pas ce degré de passion et de génie qui, toujours, fait abuser de la puissance : avec une âme égale, un esprit fin et entendu, un système de désintéressement invariable, il était surtout propre au rôle que les circonstances lui avaient assigné, celui de faire exécuter les lois. Adoré de ses troupes, sans les avoir captivées par la victoire, plein de ressources au milieu des fureurs de la multitude, il maintenait l'ordre avec une vigilance infatigable. Les partis, qui l'avaient trouvé incorruptible, accusaient son habileté, parce qu'ils ne

pouvaient accuser son caractère. Cependant, il ne se trompait pas sur les événements et les hommes, n'appréciait la Cour et les chefs de partis que ce qu'ils valaient, les protégeait au péril de sa vie sans les estimer ; luttait souvent sans espoir contre les factions, mais avec la constance d'un homme qui ne doit jamais abandonner la chose publique, alors même qu'il n'espère plus pour elle.

(*Histoire de la Révolution française*, p. 123 et 124.)

PORTRAIT DE LA FAYETTE PAR GUIZOT.

Je ne puis penser à M. de La Fayette sans un sentiment d'affectueuse tristesse. Je n'ai point connu de caractère plus généreux, plus bienveillant pour tous, plus ami de la justice envers tous, plus prêt à tout risquer pour sa foi et pour sa cause. Sa bienveillance, un peu banale envers les personnes, n'en était pas moins, pour l'humanité en général, vraie et profonde. Son courage et son dévouement étaient faciles, empressés, sérieux, sous des apparences quelquefois légères, et d'aussi bon aloi que de bonne grâce. Il a eu, dans sa vie, une constance de sentiments et d'idées, et des jours de résolution vigoureuse qui feraient honneur aux plus fermes amis de l'ordre et de la résistance. En 1791, il a fait tirer, au Champ de Mars, sur l'émeute parée du nom de peuple ; en 1792, il est venu, en personne, demander, au nom de son armée, la répression des Jacobins ; il est resté à part et debout sous l'Empire. Mais il manquait de jugement politique, de discernement dans l'appréciation des circonstances et des hommes, et il avait un laisser-aller sur sa propre pente, une imprévoyance des résultats probables de ses actions, un besoin permanent et indistinct de faveur populaire qui le faisaient dériver bien au delà de ses vues, et le livraient à des influences d'un ordre très inférieur, et souvent même contraire à sa nature morale comme à sa situation. Au premier moment, en 1814, il s'était montré assez bien disposé pour la Restauration ; mais les tendances du pouvoir, la persévérance des rancunes royalistes et sa propre soif de popularité le jetèrent bientôt dans l'opposition. A la fin des Cent-Jours, son opposition à la maison de Bourbon devint une hostilité déclarée et active ; républicain dans l'âme, sans pouvoir ni oser proclamer la République, il repoussa aussi obstinément que vainement le retour de la royauté ; et, devant la Chambre de 1815, irrité sans être épouvanté, il s'engagea, pour n'en plus sortir, tant que dura la Restauration, dans les rangs extrêmes de ses ennemis. Il était, de 1820 à 1823, non pas le chef réel, mais l'instrument et l'ornement de toutes les sociétés secrètes, de tous les complots, de tous les projets de renversement, même de ceux dont il eût, à coup sûr, s'ils avaient réussi, désavoué et combattu les résultats.

(*Mémoires de Guizot*, t. II.)

PORTRAIT DE LA FAYETTE PAR ODILON BARROT.

C'est le 20 mai 1834 que s'éteignit ce grand citoyen. J'ai peut-être été trop son ami pour en parler avec une entière impartialité : aujourd'hui même, après tant d'années écoulées, tant de vicissitudes traversées, je ne peux me rappeler sans un profond attendrissement les rapports que nous avons eus ensemble. Je n'ai rencontré dans aucun homme plus de grandeur d'âme, unie à plus de bonté et

de simplicité ; une foi plus entière dans les droits du peuple, unie à un dévouement plus absolu, à un courage plus héroïque pour les faire triompher ; et si même on peut adresser un reproche à cette noble nature, c'est l'exagération de ses qualités. Soupçonnant difficilement dans autrui le mal qui n'était pas en lui, le général La Fayette accordait trop facilement sa confiance et on en a souvent abusé. Emporté par le besoin de se dévouer, il était trop disposé à préférer les tentatives où il exposait sa vie aux efforts patients et persévérants de la lutte légale. Lorsqu'il me disait que **le jour le plus heureux de sa vie serait celui où il mourrait sur l'échafaud pour y confesser sa foi politique**, il ne disait rien de forcé et ne faisait qu'exprimer un sentiment qui lui était naturel : c'est que la liberté était une religion pour lui, et que s'il avait la foi des martyrs, il en avait aussi la sublime résignation. Aucune vie d'homme dans nos temps modernes n'a offert une plus belle et plus parfaite unité. Aux premiers bruits de l'insurrection américaine, il s'élançait, jeune encore, à travers l'Océan et, malgré les obstacles que lui opposent sa famille et le gouvernement, il va combattre aux côtés de Washington. Il semble qu'il ait pressenti les destinées de cette grande république américaine et qu'il y ait vu luire l'aurore de ce jour nouveau qui devra s'étendre sur le monde entier : aussi rapporte-t-il dans sa patrie les sentiments américains dont il s'est pénétré. Lorsqu'il proposait et faisait adopter dans l'Assemblée constituante la célèbre déclaration des Droits de l'homme, laquelle, malgré les nombreux démentis que nous lui avons donnés, sera toujours notre boussole, ce sont les souvenirs de l'Amérique qui l'inspiraient ; lorsque, révolté par les violences des Jacobins et par la pression despotique qu'ils exerçaient sur la Convention, il accourait seul, désarmé, à la barre législative pour les dénoncer et braver leur fureur, c'était encore son profond respect pour la loi et pour l'inviolabilité nécessaire aux législateurs, sentiment entièrement américain, qui le guidait ; lorsqu'il combattait opiniâtrement le despotisme de l'Empire, malgré le prestige de ses victoires, et que, dans les Cent-Jours, à la Chambre des représentants, répondant à un orateur qui venait reprocher à la France son ingratitude envers le grand Napoléon, il s'élevait à une si haute éloquence et promenait son auditoire frémissant à travers tous les champs de bataille où les Français avaient versé leur sang pour ce même Napoléon ; en parlant ainsi il exprimait encore le sentiment américain, qui ne permet jamais de mettre en balance la personnalité d'un homme, quelque grande qu'elle soit, avec la patrie. Dans tous ses discours, si remarquables d'ailleurs par la netteté et la fermeté des principes, la sobriété du langage et l'élévation des sentiments, se rencontrait une grâce et même une sorte de sans-façon qui avait aussi son charme et sa puissance : on y retrouvait le compagnon et l'ami de Washington, l'Américain d'adoption, mais aussi le gentilhomme français. Enfin la Providence a fait naître, presque en même temps, ces deux hommes, La Fayette et Napoléon, et les a mis en présence, comme pour offrir à notre génération les deux types très différents de la grandeur. De même qu'aux deux extrémités de Paris s'élèvent ces deux monuments, dont l'un glorifie les grandeurs du pouvoir absolu, et l'autre porte vers les nues le génie de la Liberté, et qui, tous deux debout, semblent se défier et dire à la France : *Choisis !* elle a porté ses hommages alternativement à l'un et à l'autre, croyant pouvoir réussir et confondre ces deux cultes contraires ; on a dépensé bien des sophismes pour tâcher de les concilier ; mais la force des choses et la vérité protestent, et il faudra bien, un jour ou l'autre, faire un choix. Ce jour-là la mémoire de La Fayette grandira encore.

(*Mémoires posthumes d'Odilon Barrot*, t. I, p. 275
à 278.)

PORTRAIT DE LA FAYETTE PAR CHATEAUBRIAND.

En cette année 1834, M. de La Fayette vient de mourir. J'aurais été, jadis, injuste en parlant de lui ; je l'aurais représenté comme une espèce de niais à double visage et à deux renommées : héros de l'autre côté de l'Atlantique, Gilles de ce côté-ci. Il a fallu plus de quarante années pour que l'on reconnût, dans M. de La Fayette, des qualités qu'on s'était obstiné à lui refuser. A la tribune, il s'exprimait facilement et du ton d'un homme de bonne compagnie. Aucune souillure n'est attachée à sa vie ; il était affable, obligeant et généreux. Sous l'empire, il fut noble et vécut à part ; sous la restauration, il ne garda pas autant de dignité ; il s'abassa jusqu'à se laisser nommer *vénérable* des ventes du Carbonarisme, et le chef des petites conspirations, heureux qu'il fut de se soustraire, à Belfort, à la justice, comme un aventurier vulgaire. Dans les commencements de la Révolution, il ne se mêla point aux égorgeurs ; il les combattit à main armée, et voulut sauver Louis XVI ; mais, tout en abhorrant les massacres, tout obligé qu'il fût de les fuir, il trouva des louanges pour des scènes où l'on portait quelques têtes au bout des piques.

M. de La Fayette s'est élevé parce qu'il a vécu : il y a une renommée échappée spontanément des talents et dont la mort augmente l'éclat en arrêtant les talents dans la jeunesse ; il y a aussi une autre renommée, produit de l'âge, fille tardive du temps ; non grande par elle-même, elle l'est par les révolutions au milieu desquelles le hasard l'a placée. Le porteur de cette renommée, à force d'être, se mêle à tout ; son nom devient l'enseigne ou le drapeau de tout : M. de La Fayette sera éternellement la Garde nationale. Par un effet extraordinaire, le résultat de ses actions était souvent en contradiction avec ses pensées : royaliste, il renversa, en 1789, une royauté de huit siècles ; républicain, il créa en 1830 la royauté des barricades ; il s'en est allé donnant à Philippe la couronne qu'il avait enlevée à Louis XVI. Pétri avec les événements, quand les alluvions de nos malheurs se seront consolidées, on retrouvera son image incrustée dans la pâte révolutionnaire...

M. de La Fayette n'avait qu'une seule idée, et heureusement pour lui, elle était celle du siècle ; la fixité de cette idée a fait son empire ; elle lui servait d'œillère ; elle l'empêchait de regarder à droite et à gauche ; il marchait d'un pas ferme sur une seule ligne ; il s'avavançait sans tomber entre les précipices, non parce qu'il les voyait, mais parce qu'il ne les voyait pas ; l'aveuglement lui tenait lieu de génie : tout ce qui est fixe est fatal et tout ce qui est fatal est puissant.

(*Mémoires d'outre-tombe*, t. XI, p. 367 à 360.)

PORTRAIT DE LA FAYETTE PAR SAINTE-BEUVE.

D'ensemble, on peut considérer La Fayette comme le plus précoce, le plus intrépide et le plus honnête assaillant à la prise d'assaut de l'ancien régime, dès les débuts de 1789. Toujours pourtant quelque chose du chevalier et du galant adversaire, soit qu'il s'élançât à la brèche en 1789 l'épée en main, soit qu'il reparaisse comme le porte-étendard général de la révolution de 1830. Un très spirituel écrivain, M. Saint-Marc Girardin, en louant La Fayette dans les *Débats* — preuve qu'il est bien mort —, a conjecturé que, s'il avait vécu au moyen âge, il

aurait fondé quelque ordre religieux avec la puissance d'une idée morale fixe. Je crois que La Fayette, au moyen âge, aurait été, ce qu'il fut de nos jours, un chevalier, cherchant encore, à sa manière, le triomphe des droits de l'homme sous prétexte du Saint-Graal, ou bien un croisé en quête du saint tombeau, le bras droit et le premier aide de camp, sous un Pierre l'Ermite, c'est-à-dire sous la voix de Dieu, d'une des grandes croisades.

(*Portraits littéraires* ; Paris, Didier, 1855, t. II, p. 146.)

PORTRAIT DE LA FAYETTE PAR A. BARDOUX.

Il ne fut ni un grand penseur, ni un orateur éminent, ni un homme d'Etat. Comme tous ceux qui n'ont point été aux affaires et n'ont point gouverné, il ne connaissait point le cœur humain... Toutes les générosités, il les eut, avec tous les enthousiasmes et toutes les vaillances ; il n'y a pas une noble cause qui se soit soulevée dans le monde, sans qu'il n'ait été à côté d'elle, ne se préoccupant jamais de savoir ce que dirait la froide raison ; plus friand de popularité que de pouvoir, il était tout à l'action ; c'était, dans les temps modernes, avec les différences de siècles et de lieux, un redresseur de torts, une sorte de paladin de la Table ronde : la liberté était sa Dame et il lui fut fidèle jusqu'au dernier soupir. Ayant la main ouverte jusqu'à la prodigalité, il fut presque toujours dupe, mais jamais intéressé, fier et dédaigneux, très gentilhomme dans son flegme et dans son langage, il représente, mieux que personne, l'ancienne et la nouvelle France se réconciliant dans la nuit du 4 août.

(*Les dernières années de La Fayette*, p. 420 à 431.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

6 septembre 1757. — Acte de baptême de La Fayette.

*Extrait des registres des baptêmes de la paroisse
de Chavaniac, évêché de Saint-Flour.*

L'an mil sept cent cinquante-sept et le six septembre, est né très haut et très puissant seigneur monseigneur Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Motier de La Rivette, fils légitime de très haut et très puissant seigneur monseigneur Michel - Louis - Christophe-Roch - Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, baron de Vissac, seigneur de Saint-Romain et autres places, et de très haute et très puissante dame madame Marie-Louise-Julie de La Rivière, et a été baptisé le sept du même mois. Son parrain a été très haut et très puissant seigneur monseigneur Joseph-Yves-Thibault-Hyacinthe de La Rivière, seigneur de Kéroflois et autres places, et en son absence a été tenu sur les fonts baptismaux par messire Paul de Murat, grand-vicaire de Sens, aumônier de madame la Dauphine, abbé de Mauriac ; sa marraine a été très haute et très puissante dame madame Marie-Catherine de Chavaniac, dame dudit lieu et de cette paroisse, en présence de messire Antoine Bonnefoy, prêtre et curé de la paroisse de Vissac, et d'André Courtial.

DE MURAT, CHAVANIAC, DE LA FAYETTE, BONNEFOY,
curé de Vissac, COURTIAL, VIDAL, curé.

(Arch. adm. de la guerre, copie délivrée à Riom, le 22 mai 1774.)

II

La famille de La Fayette.

CÔTÉ PATERNEL.

La famille du Motier comptait deux branches, les La Fayette et les Champetières. La branche aînée s'éteignit au XVII^e siècle en la personne du fils de l'auteur de la *Princesse de Clèves*, René-Armand du Motier, comte de La Fayette, qui n'eut qu'une fille. Celui-ci légua, par testament, le 11 mai 1692, les biens de sa maison à son parent Charles du Motier de Champetières, baron de Vissac et de Saint-Romain, et substitua ainsi la branche cadette à la branche aînée.

Charles prit le nom de La Fayette ; il eut dix enfants : son fils aîné, Edouard, épousa, le 9 janvier 1708, Marie-Catherine de Chavaniac, fille de Jacques-Roch Suat de Chavaniac, et par cette alliance entra en possession de la terre de Chavaniac, située entre Brioude et le Puy. Edouard mourut au château de Vissac le 9 janvier 1740, et laissa cinq enfants : 1^o Jacques-Roch, né le 11 août 1711, héritier de la seigneurie de La Fayette par testament de la duchesse de La Trémoille, en date du 3 juillet 1717, tué en Italie le 7 ou le 8 juillet 1734 ; 2^o Marguerite-Magdeleine, morte à Chavaniac en 1783 ; 3^o Louise Charlotte, mariée en 1755 à Jacques de Guérin de Chavaniac, veuve en mai 1761, morte à

Chavaniac le 6 mai 1811 ; 4° Michel-Louis-Christophe-Gilbert, marié à Marie-Louise-Julie de La Rivière, le 22 mai 1754, père de La Fayette.

CÔTÉ MATERNEL.

La famille de La Rivière est originaire de Bretagne. Charles-Yves-Thibault, comte de La Rivière, lieutenant général des armées du roi en 1745, capitaine-lieutenant de la 2e compagnie des mousquetaires en 1754, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis en 1756, eut deux filles. L'ainée, Julie-Louise-Céleste, dame du palais de la reine d'Espagne et dame de compagnie de Mesdames de France, fut mariée à son cousin Joseph-Yves-Thibault-Hyacinthe, marquis de La Rivière. De cette union naquirent deux fils, François-Yves-Thibault, né à Paris le 23 mars 1741, entré dans les mousquetaires et mort le 10 octobre 1761, et Louis-Henri, mort jeune, et une fille, Marie-Louise-Julie, mariée, le 22 mai 1754, à Michel-Louis-Christophe-Gilbert, marquis de La Fayette, mère de La Fayette, morte au palais du Luxembourg, à Paris, le avril 1770, à l'âge de trente-trois ans. La seconde fille épousa Louis-Hugues, marquis de Luzignem-Lezay.

ÉTATS DE SERVICE DU COMTE DE LA RIVIÈRE,

AÏEUL MATERNEL DE LA FAYETTE.

LA RIVIÈRE — Charles-Yves-Thibault, comte de —, lieutenant au régiment du roi le 5 mars 1715, 2e cornette à la 2e compagnie des mousquetaires, avec rang de mestre de camp, le 23 juillet 1718, 1er cornette le 15 novembre 1718, enseigne le 4 février 1724, gouverneur de Saint-Brieuc le 4 janvier 1729, brigadier de cavalerie le 1er août 1734, 2e sous-lieutenant à la 2e compagnie des mousquetaires le 12 novembre 1734, maréchal de camp le 1er janvier 1740, employé à l'armée du Rhin le 1er mai 1743, commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 19 octobre 1743, employé à l'armée de Flandre le 1er mai 1744 et à l'armée du Bas-Rhin le 1er avril 1745, lieutenant général le 1er mai 1745 et employé dans l'armée du prince de Conti, commande sur la frontière de Champagne le 1er novembre 1746, employé à l'armée des Pays-Bas le 1er mai 1748, gouverneur de Rocroi le 13 avril 1753, 1er sous-lieutenant dans la 2e compagnie des mousquetaires le 15 juin 1753, capitaine-lieutenant de ladite compagnie le 1er avril 1754, grand'croix de Saint-Louis surnuméraire le 23 mai 1755 et titulaire le 7 mai 1756, retraité le 12 avril 1766, mort au palais du Luxembourg, à Paris, en avril 1781.

III

Etats de service, du colonel marquis de La Fayette.

LA FAYETTE — Gilbert-Michel-Louis-Christophe-Roch, marquis de —, né en 1734, mousquetaire de la 2e compagnie en janvier 1742, capitaine au régiment de La Rochefoucauld (cavalerie) le 1er mars 1748, réformé le 11 octobre 1748, chevalier de Saint-Louis le 23 juillet 1756, colonel aux grenadiers de France¹ le

¹ Ce corps, créé le 10 février 1749, fut licencié le 4 août 1771. Il était commandé par un lieutenant général, qui avait sous ses ordres quatre maréchaux de camp commandant chacun une brigade de douze compagnies. Il y avait un colonel par deux compagnies.

28 novembre 1757, tué d'un boulet de canon à la bataille de Minden le 1er août 1759.

IV

6 octobre 1759. — La comtesse de La Fayette demande une pension pour son petit-fils.

Sire,

La comtesse de La Fayette, qui vient de perdre, à l'affaire de Minden, le dernier fils qui lui restât, après la perte qu'elle avait faite de son aîné tué à la dernière campagne d'Italie, a l'honneur de représenter à Votre Majesté la triste situation dans laquelle elle se trouve.

Le marquis de La Fayette, tué à Minden, avait épousé Mlle de La Rivière, dont la fortune n'était pas considérable. Elle apporta en mariage une somme d'argent qui a suffi à peine à fournir aux dépenses nécessaires qu'il a été obligé de faire pour les quatre dernières campagnes ; il est mort sans avoir fait de testament, ce qui donne des reprises considérables à sa veuve, qui absorberont presque toute la succession et ne laisseront pas de quoi élever un fils âgé d'environ dix-huit mois.

La comtesse de La Fayette ose réclamer les bontés de Votre Majesté et la supplier de vouloir bien accorder une pension sur la tête de cet enfant, qui puisse fournir à son éducation et le mettre en état de servir Votre Majesté.

L'évêque d'Autun, premier aumônier de Votre Majesté, oncle à la mode de Bretagne et, comme plus proche parent, tuteur de cet enfant, certifiera à Votre Majesté la vérité du contenu dans ce mémoire, ainsi que le marquis de La Rivière, beau-père du marquis de La Fayette, et toute cette famille ne cessera de redoubler ses vœux pour la conservation de Votre Majesté¹.

V

Paris, 8 février 1772². — Lettre de La Fayette à sa cousine mademoiselle de Chavaniac³.

Je viens de recevoir, ma chère cousine, la lettre que vous m'avez écrite et les bonnes nouvelles sur la santé de ma grand'maman. Après celles-là, qui sont les

¹ En tête on lit : Faire une feuille pour le roi, 24 septembre 1759.

² Cette lettre est la première que nous ayons de La Fayette. Elle est d'un style remarquable pour un enfant de quatorze ans, et c'est pourquoi il était nécessaire de la reproduire ici.

³ Mlle de Chavaniac était la fille unique de Louise-Charlotte du Motier, dame de Chavaniac, sœur du père de la Fayette. Elle était née en 1756. Elle épousa le marquis d'Abos, et mourut en couches pendant le premier voyage de son cousin en Amérique.

nouvelles du cœur, j'ai été très particulièrement touché de la prise du seigneur des bois du Lata. Je voudrais bien savoir si ces chiens, qui ne marchent ni ne crient, ont contribué à ce coup de main. Le détail de cette chasse m'aurait fort amusé ; si je vous avais parlé de quelque bonnet à la nouvelle mode, je me serais fait un devoir d'en décrire les contours et les compartiments, le compas à la main.

Le mariage du cousin est rompu ; il y en a un autre sur le tapis, mais il faut bien déchanter. Mademoiselle de Roncherolles, une place auprès de madame de Bourbon, de mille écus de revenu, et cinq petites mille livres de rente, voilà toute l'histoire. Vous voyez que c'est un fort court abrégé des autres partis. Mon oncle, qui me vint voir l'autre jour, consent au mariage, à condition que le prince de Condé promettra un de ses régiments de cavalerie au cousin. Madame de Montboissier trouve que c'est trop demander, et dit à M. le marquis de Canillac que, vraiment, s'il était si difficile, son mari ne se mêlerait plus de ses affaires : cela l'a piqué, et il y a eu des propos fort vifs. Le neveu ne se soucie pas trop du mariage. Il a dit qu'il y avait dans son pays de bien meilleurs partis, qu'il a nommés, et qu'on ne lui refuserait pas.

Je croyais vous avoir mandé que le cardinal de La Roche-Aymon était abbé de Saint-Germain. On prétend que M. de Briges a la baronnie de Mercœur. M. de La Vauguyon est mort, peu regretté de la Cour et de la ville. Le bal de jeudi dernier est remis au 15, c'est-à-dire à huit jours d'ici. Je dînai, avant-hier jeudi, chez M. de La Tour d'Auvergne, qui en est aux compliments avec M. de Turenne, aujourd'hui duc de Bouillon. Il nous a dit qu'il perdrait peut-être un million en bons procédés. Vous reconnaissez bien l'homme.

Adieu, chère cousine. Mes respects, s'il vous plaît, à toute la famille. M. Fanon vous présente les siens, et moi, je suis votre serviteur. LA FAYETTE.

(Impr. dans les Mémoires de La Fayette, t. Ier.)

VI

11 avril 1774. — Acte de mariage de La Fayette¹.

¹ A l'occasion de son mariage, La Fayette fut invité à fournir ses titres de noblesse au généalogiste officiel, Chérin. Le 11 mars 1774, celui-ci reçut une lettre du duc de La Vrillière, réclamant lesdits titres, afin de les mettre sous les yeux de Sa Majesté. Chérin répondit au duc, le 12 mars, la lettre suivante (Bibl. nat., Fr. 31,640, fonds Chérin, t. 78) :

A Paris, ce 12 mars 1774.

Monseigneur,

M. le marquis de La Fayette, ne m'ayant point remis ses titres, croyant sa maison assez connue, j'ai l'honneur de vous envoyer copie d'une lettre écrite en 1762, à M. le duc d'Aumont, par M. de Beaujon, pour la présentation au roi, de feu M^{me} la marquise de La Fayette, sa mère. Je pense, Monseigneur, que cette lettre remplira vos intentions, puisqu'elle contient un témoignage avantageux et mérité de l'ancienneté de la maison de Motier, ainsi que de ses services, de ses grades et de ses alliances. Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, votre, etc.

L'an mil sept cent soixante-quatorze, le lundi onze avril, à midi, après la publication d'un ban en cette église et en celle de Saint-Sulpice de cette ville, et de Notre-Dame de Versailles, la dispense des deux autres accordée par monseigneur notre archevêque dûment insinuée, ensemble celle de fiancer et marier le même jour les parties ci-après nommées et qualifiées, et ce dans la chapelle de l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, en cette paroisse, le certificat de mort de très haute et très puissante dame madame Marie-Louise-Julie de La Rivière, par lequel ladite dame est déclarée veuve de très haut et très puissant seigneur monseigneur Michel-Louis-Christophe-Roch-Gilbert du Mottier de La Fayette, marquis de La Fayette, colonel aux grenadiers de France, père et mère du contractant, le tout en bonne forme, ont été fiancés et mariés, et, du consentement de messire Jean Marduel, curé de cette paroisse, soussigné, ont reçu de haut et puissant seigneur messire Paul de Murat, chanoine de l'église métropolitaine et vicaire général de l'archevêché de Paris, abbé de l'abbaye royale de Notre-Dame d'Ambournay, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, abbé doyen de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Mauriat, même ordre et congrégation, ci-devant aumônier de feu madame la Dauphine et à présent aumônier de madame la comtesse de Provence, demeurant à Paris, rue Jacob, paroisse Saint-Sulpice, cousin paternel du contractant, la bénédiction nuptiale, après avoir pris leur mutuel consentement ; très haut et très puissant seigneur monseigneur Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Mottier de La Fayette, marquis de La Fayette, fils mineur desdits défunts très haut et très puissant seigneur monseigneur Michel-Louis-Christophe-Roch-Gilbert du Mottier de La Fayette, colonel aux grenadiers de France, et très haute et très puissante dame madame Marie-Louise-Julie de La Rivière ; de fait de la paroisse de Notre-Dame de Versailles et de droit de Saint-Sulpice de Paris, d'autre part ; et très haute et très puissante demoiselle mademoiselle Marie-Adrienne-Françoise de Noailles, fille mineure de très haut et très puissant seigneur monseigneur Jean-Paul-François de Noailles, duc d'Ayen, seigneur de la principauté de Tingry, maréchal des camps et armées du roi, premier capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, en survivance, avec exercice, de M. le duc de Noailles, son père, gouverneur de la province de Roussillon, gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye, aussi en survivance, et de très haute et puissante dame Henriette-Anne-Louise d'Aguesseau de Fresnes, duchesse d'Ayen, de fait et de droit de cette paroisse, d'autre part.

Ont assisté pour témoins, du côté de l'époux : très haut et très puissant seigneur monseigneur Philippe-Hugues-Anne-Roland-Louis, comte de Luzignem de Lezay, seigneur de Magné, etc., maréchal des camps et armées du roi, grand oncle maternel du contractant, demeurant au palais du Luxembourg ; et très haut et très puissant seigneur monseigneur François-Claude-Amour, marquis de Bouillé du Chariol, brigadier des armées du roi, premier chambellan de M. le comte de Provence, demeurant à Paris, rue Neuve Saint-Gilles, paroisse Saint-Paul ; du côté de l'épouse : très haut et très puissant seigneur monseigneur Philippe, comte de Noailles, duc de Mouchy, prince de Poix, marquis d'Arpajon, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres et des Etats de Languedoc, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du roi et de celui de la Toison d'or, lieutenant général des armées de Sa Majesté, grand'croix de l'ordre de Malte, gouverneur des villes, parcs et châteaux de Versailles, Marly et dépendances, en son hôtel, rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice, grand-oncle paternel de la demoiselle contractante et très haut et très puissant seigneur René-Marie de Froullay, comte de Tessé, marquis de Lavardin, grand d'Espagne de première

classe, lieutenant général pour Sa Majesté dans les provinces du Maine, Perche et comté de Laval, maréchal des camps et armées du roi, premier écuyer de Mme la Dauphine, oncle paternel de ladite demoiselle contractante, rue de Varenne, paroisse Saint-Sulpice. Tous lesquels témoins nous ont certifié les noms, surnoms, âges, qualités, liberté et domicile desdits époux, et ont signé avec eux, ainsi que le très haut et très puissant seigneur monseigneur Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, de Mur et de Ploeuc, lieutenant général des armées du roi, ancien capitaine, lieutenant et commandant la seconde compagnie des mousquetaires de la garde de Sa Majesté, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Rocroi et de Saint-Brieuc, tour et forteresse de Cesson, bisaïeul maternel et tuteur honoraire aux causes et actions dudit contractant, demeurant au palais du Luxembourg, paroisse Saint-Sulpice, et mondit seigneur abbé de Murat, fondé de pouvoir spécial de très haute et très puissante demoiselle mademoiselle du Mottier, tante paternelle et adjointe aux tutelle et curatelle du contractant, avec mondit seigneur comte de La Rivière ; et i\le Jean Gérard, avocat en Parlement, tuteur onéraire aux actions immobilières et curateur aux causes dudit contractant, demeurant rue des Boucheries, susdite paroisse Saint-Sulpice ; et les père et mère de la demoiselle contractante, tous présents et consentants, et plusieurs autres parents et amis.

DU MOTIER DE LA FAYETTE ; — DE NOAILLES
 D'AGUESSEAU ; — DUC DE NOAILLES ; —
 DUCHESSE DE NOAILLES — NOAILLES, DUC D'AYEN
 — D'AGUESSEAU D'AYEN ; — DE LUZIGNEM ; — DE
 BOUILLÉ ; — COMTE DE NOAILLES, DUC DE MOUCHY
 ; — DE FROULLAY, COMTE DE TESSÉ ; — LA RIVIÈRE
 ; — LE VICOMTE DE NOAILLES ; — L'ABBÉ DE MURAT
 ; — MARDUEL.

(Publié par Charles Nauroy, dans le Curieux, t. XI, p. 123, d'après les registres de l'église Saint-Roch.)

VII

7 décembre 1776, — Lisle des officiers d'infanterie, de ligne destinés à servir dans les armées des États-Unis.

List of Officers of infantry and Light Troops destined to serve in the Armies of the States-General of North America.

Name of Officers.	Rank.	Commencement of Meir Pay.
M. DE LA FAYETTE,	Major general,	December 7, 1776.
Baron DE KALIS,	Id.	November 7, 1776.
DE LESSER,	Colonel,	December 7, 1776.
DE VALFORT,	Id.	Id.
DE FAYOLS,	Lieutenant-colonel,	November 20, 1776.
DE FRANVAL,	Id.	December 1, 1776.
Du BOISMARTIX,	Major,	November 7, 1776.
DE GINIAT,	Id.	December 1, 1776.

DE VRIGNY,	Captain,	Id.
DE BEDAULX,
CAPITAINE,	Captain,	December 1, 1776.
DE LA COLOMBE,	Lieutenant,	Id.
CANDON.	Id.	November 7, 1776.

The mentioned ranks and the pay, which the most honorable Congress shall affix to them, to commence at the periods marked in the present list, have been agreed to by us the undersigned, Silas Deane, in quality of deputy of the American States-General, on the one part, the marquis de La Fayette and the baron de Kalb on the other part. Signed double at Paris this 7 th of December 1775.

DE KALB. THE MARQUIS DE LA FAYETTE ; SILAS
DEANE.

(Publié par C. Tower. t. Ier. p. 34.)

VIII

Fortune de La Fayette en 1777.

En 1777, La Fayette avait pour revenus :

Rentes sur les États de Bretagne, le clergé, la Compagnie des Indes et sur MM. de La Trémoille, de Montmorency et autres	16.000
Dot de Mme de La Fayette	9.000
Loyers de l'hôtel La Marck	9.000
Terres d'Auvergne	15.000
Terres de Touraine	13.000
Terres de Bretagne	60.000
Succession de M. de La Rivière, aïeul, tant en terres qu'en rentes	24.000
TOTAL, toutes impositions prélevées	146.000

(État exact de ce qu'ont coûté à M. de la Fayette, les révolutions américaine et française. dressé par l'avocat Morizot. en 1702, Arch. dép. de la Haute-Loire, série L. publié en 1883, par M. Henry Mosnier, dans son travail sur Le Château Chavaniac-Lafayette, p. 54 à 59.)

IX

Bordeaux, 22 mars 1777. — Acte d'embarquement de La Fayette sur le vaisseau *la Victoire*.

J'atteste que sieur Gilbert du Mottié, chevalier de Chavillac, âgé de vingt ans, taille haute, cheveux blonds, Jean-Simon Camu, de la Villedieu, en Franche-

Comté, à la suite de M. le chevalier, âgé de trente-deux ans, taille moyenne, cheveux blonds, Michel Moteau, de Saclay, près Paris, âgé de vingt-sept ans, taille moyenne, cheveux blonds, à la même suite, François-Aman Rogé, de Nantes, âgé de vingt ans, taille moyenne, cheveux blonds, à la suite de M. le baron de Caune [Kalb], et Antoine Redon, de Sarlat, âgé de vingt-deux ans, taille moyenne, cheveux châtons, sont anciens catholiques, lesquels désirent s'embarquer sur *la Victoire*, capitaine Lebourcier, pour aller au Cap, où ils vont pour affaires.

A Bordeaux, le 22 mars 1777.

GILBERT DU MOTIER. — J.-S. CAMUS.

(Publié par M. H. Doniol. t. II, p. 384.)

X

13 août 1777. — Lettre de La Fayette au président du Congrès pour le remercier de sa commission de major général.

The 13 august 1777.

Sir,

I beg that you will receive yourself and present to Congress my thanks for the Commission of Major General in the Army of the United States of America which I have bene honor'd with in their name the feelings of my heart, long before it became my duty, engaged me in the love of the American cause. I not only consider'd it as the cause of Honor, Virtue, and universel Happiness, but felt myself empessed with the warmest affection for a Nation who exhibited by their resistance so fine an exemple of Justice and Courage to the Universe.

I shall neglect nothing on my part to justify the confidence which the Congress of the United States has been pleased to repose in me as my highest ambition has ever been to do every thing only for the best of the cause in which I am engaged. I wish to serve near the person of general Washington till such time as he may think proper to entrust me with a division of the Army.

It is now as an american that I'll mention every day to congress the officers who came over with me, whose interests are for me as my own, and the consideration which they deserve by their merits their ranks, their state and reputation in France.

I am, Sir, with the sentiments which every good American owe to you.

Your most obedient servant,

the marquis DE LAFAYETTE.

To the honorable M. Hancock,

president of Congress, Philadelphia.

(Orig. Arch. de l'État, à Washington. — Publié en fac-similé par M. C. Tower, t. Ier, p. 184).

XI

21 janvier 1782. — Arrivée de La Fayette à Paris.

Du mardi 22 janvier. Ce jour on apprend que le sieur marquis de La Fayette, ce jeune héros qui déjà avait donné tant de preuves de bravoure en se prêtant, conformément aux vues de notre ministère, à seconder les efforts des États-Unis d'Amérique, pour ne plus à l'avenir dépendre en aucune manière des États de la Grande-Bretagne, et secouer le joug du gouvernement anglais, étant arrivé la veille desdites contrées de l'Amérique à l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, dans le temps même que la dame son épouse assistait, à l'Hôtel de Ville au banquet de Leurs Majestés, le roi et la reine en ayant aussitôt appris la nouvelle, avaient mis tout en œuvre pour déterminer ladite dame de La Fayette, d'avancer le moment, si doux pour elle, d'embrasser un époux qu'elle aimait tendrement et dont l'absence n'avait pas laissé que d'être longue ; mais que cette dame ayant constamment refusé de se rendre à l'invitation obligeante de Leurs Majestés et s'étant bornée à supplier la reine de vouloir bien permettre, lorsque Sa Majesté passerait devant ledit hôtel de Noailles pour s'en retourner au château de la Muette, que ledit sieur marquis de La Fayette, son époux, pût se procurer l'honneur de la saluer et de lui rendre ses devoirs ; et la reine lui ayant accordé cette grâce, Sa Majesté avait non seulement fait arrêter sa voiture rue Saint-Honoré, mais avait encore, après avoir beaucoup gracieusé ledit sieur marquis de La Fayette, exigé absolument que ladite dame son épouse ne différât pas plus longtemps de se réunir à lui.

(Journal inédit du libraire Hardy, Bibl. nat., ms. Fr. 6,684, t. V. p. 97.)

XII

5 mai 1783. — Proposition en J'a Peur de La Fayette pour la croix de Saint-Louis.

M. le marquis de La Fayette, né le 6 septembre 1757, sert du 9 avril 1771, capitaine le 19 mai 1774, mestre de camp le 3 mars 1779, est passé dans l'Amérique septentrionale au commencement de la guerre des Américains contre l'Angleterre ; la conduite qu'il y a tenue a été si distinguée qu'il s'est acquis une confiance entière tant de la part du Congrès que de celle du roi, et Sa Majesté, pour le récompenser, a bien voulu lui accorder le grade de maréchal de camp, à la date du 19 octobre 1781.

Comme il n'y a point d'article dans le règlement qui fixe le temps de service auquel un officier général est susceptible de la croix de Saint-Louis, on propose à Sa Majesté de l'accorder au marquis de La Fayette.

Il est âgé de 26 ans ; il en a douze de service, dont près de six en Amérique, où il s'est trouvé à toutes les affaires, et où il a été très utilement employé d'ailleurs pour des objets de négociations et qui a enfin obtenu le grade de maréchal de camp par une distinction toute particulière et relative au zèle et aux talents dont il a donné des preuves.

(Orig., Arch. administratives de la guerre.)

XIII

Paris, 10 octobre 1788. — Lettre de La Fayette au marquis de Laqueuille.

Ne voilà-t-il pas, mon cher marquis, une assemblée de notables pour m'empêcher d'aller à Châteaugay ? Elle a pour objet la forme de convocation des États généraux, qui, j'espère, sera une forme constitutionnelle, car la nation seule a le pouvoir de faire mieux. Mais la convocation de 1614 offre des difficultés à résoudre et le gouvernement a voulu s'en débarrasser sur les notables. Notre président vous envoie un mémoire qu'il a présenté ; on reconnaît notre droit, on accueille nos démarches, mais je crains qu'on ne décide rien avant les notables, et cependant nous crions sans cesse que la neige nous presse. Le mémoire, dont on peut discuter les détails, renferme une excellente idée, c'est d'avoir une assemblée nombreuse des trois ordres qui choisisse des députés, fasse leurs instructions et propose une constitution pour nos états futurs. Je crois qu'il est incomparablement meilleur d'être réunis et que si, par une disposition dont je serais très fâché, on tenait encore pour cette fois-ci à l'idée de haut pays et bas pays, il faudrait que le haut fût formé par la moitié de la province, pour que chaque portion eût un nombre égal de députés. Mandez-moi ce que votre assemblée pense sur tout cela. Je regarderais comme un grand bonheur de pouvoir être de quelque utilité à notre chère province au milieu de cette assemblée de notables, d'où je monterai en voiture pour l'Auvergne, sans même traverser Paris. Adieu, mon cher marquis. Mes compliments à nos amis. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Il n'y a point d'assemblée provinciale cette année.

(Lettre communiquée par M. Noël Charavay.)

XIV

24 mars 1789. — Instructions pour les députés de la Noblesse aux États généraux, arrêtées dans l'assemblée de la sénéchaussée d'Auvergne, séante à Riom.

Art. I. Que l'assemblée des représentants de la Nation française formant les États généraux est la seule puissance compétente pour établir les impôts et faire les lois avec la sanction du roi.

II. Que tous les citoyens français, depuis le premier rang jusqu'au dernier, quelque profession qu'ils exercent, doivent être également soumis aux lois et protégés par elles.

III. Que le pouvoir législatif ne devant être exercé que par les représentants de la Nation, avec la sanction du roi, le gouvernement ni aucune cour judiciaire ne

peuvent promulguer, ni consentir, même provisoirement, les lois que la Nation n'aurait pas faites, ni différer la publication et l'exécution des lois nationales.

IV. Que le pouvoir exécutif doit être exercé par le roi, dont la personne est sacrée, mais dont les représentants individuels ou collectifs, ministres, commandants, gouverneurs et autres, sont responsables et comptables à la Nation de tous leurs pouvoirs, et peuvent être dénoncés à ses représentants et soumis par lesdits représentants au jugement d'un tribunal compétent, pour les abus dont ils se seront rendus coupables, quelque autorisation qu'ils puissent avoir reçue.

V. Qu'aucun agent de l'administration ne peut prononcer un jugement.

VI. Que le roi ne peut départir à ses officiers aucun pouvoir qui ne soit prévu et défini par la loi.

VII. Qu'il ne doit y avoir aucune commission des Etats généraux qui puisse exercer, même provisoirement, aucun acte d'administration, ni aucune portion du pouvoir législatif, en matière de lois et d'impôts, lequel appartient exclusivement à l'assemblée générale de tous les représentants de la Nation.

VIII. Que la liberté des opinions faisant partie de la liberté individuelle, puisque l'homme ne peut être libre quand sa pensée est esclave, la liberté de la presse doit être accordée, sauf les précautions qui seront prises par les Etats généraux.

L'article I est accompagné du commentaire suivant imposant le vote par ordre et non par tête :

L'ordre de la Noblesse ; considérant que le gouvernement monarchique est en France essentiellement constitutionnel, que les distinctions nécessaires dans toute monarchie sont fondées sur l'utilité générale, et même que tous les Etats bien constitués ont senti le danger de confondre, dans une délibération par tête, les différentes parties de l'Assemblée législative, a expressément ordonné à ses députés de ne jamais perdre de vue ces grands et antiques principes, qui sont fondés sur l'intérêt commun de tous les citoyens autant que sur les droits particuliers de la Noblesse ; et, dans le cas où la pluralité des voix de la Noblesse obligerait les députés de voter par tête, ils ne le feront, même momentanément, qu'après avoir déclaré que le vœu formel de la noblesse d'Auvergne est de ne voter que par ordre, en avoir demandé et obtenu acte. Les députés n'accéderont à aucune délibération par bailliage, parce que, leurs députations étant inégales, l'équilibre n'existerait plus.

XV

11 juillet 1789. — Déclaration européenne des Droits de l'homme et du citoyen présentée par La Fayette à l'Assemblée nationale.

La nature a fait les hommes libres et égaux ; les distinctions nécessaires à l'ordre social ne sont fondées que sur l'utilité générale.

Tout homme naît avec des droits inaliénables et imprescriptibles ; tels sont la liberté de ses opinions, le soin de son honneur et de sa vie, le droit de propriété, la disposition entière de sa personne, de son industrie, de toutes ses facultés, la communication de ses pensées par tous les moyens possibles, la recherche du bien-être et la résistance à l'oppression.

L'exercice des droits naturels n'a de bornes que celles qui en assurent la jouissance aux autres membres de la société.

Nul homme ne peut être soumis qu'à des lois consenties par lui ou ses représentants antérieurement promulguées et légalement appliquées.

Tout gouvernement a pour unique but le bien commun. Cet intérêt exige que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire soient distincts et définis et que leur organisation assure la représentation libre des citoyens, la responsabilité des agents et l'impartialité des juges.

Les lois doivent être claires, précises, uniformes pour tous les citoyens.

Les subsides doivent être librement consentis et proportionnellement répartis.

Et, comme l'introduction des abus et le droit des générations qui se succèdent nécessitent la révision de tout établissement humain, il doit être possible à la nation d'avoir, dans certains cas, une convocation extraordinaire de députés, dont le seul objet soit d'examiner et corriger, s'il est nécessaire, les vices de la Constitution.

XVI

13 août 1789. — Couplets d'Imbert au marquis de La Fayette.

COUPLETS A M. LE MARQUIS DE LA FAYETTE PRÉSENT
A LA BÉNÉDICTION DU DRAPEAU DU DISTRICT DES
CORDELIERS, LE 13 AOÛT 1789, PAROLES DE IMBERT.

Prête à jouir de sa noble conquête
La liberté consacre nos drapeaux :
Celui-là seul doit présider la fête
Qui sut longtemps en être le héros.

Il réunit le zèle et la prudence :
A l'Amérique il a su le prouver ;
Ce qu'une fois a conquis sa vaillance,
Par sa sagesse il sait le conserver.

Dieu, tu dois être à ses désirs propice ;
Chez les mortels qui ne peuvent te voir,
La vertu doit figurer ta justice,
Et la valeur remplacer ton pouvoir.

L'aimable objet à qui l'hymen l'engage
Daigne à nos vœux accorder un souris ;
Et la beauté qui sourit au courage,
Après la gloire est son plus digne prix.

Ciel, à Louis, prête un bras tutélaire ;
D'un peuple libre, il est le digne appui ;
Roi-citoyen, pour nous qu'il vive en père ;
Chacun de nous saura mourir pour lui.

(*Imprimé dans l'Histoire chantée de la première République, par Louis Damade ; Paris, 1892, in-18, p. 22.*)

XVI bis.

Paris, 8 mai 1790. — Lettre de Condorcet à La Fayette.

Ce samedi [1er mai 1790].

Mon cher ami, je vous envoie le petit mémoire à présenter à M. le maire ou à l'un de ses lieutenants¹, toutefois après l'avoir fait copier, parce que l'écriture de mon secrétaire est, après celle de M. Poiret, la plus connue qu'il y ait à Paris.

Il faut absolument que vous teniez deux ministères tout prêts, l'un dedans, l'autre dehors l'assemblée, pour être préparé à tous accidents de mort, de trahison, de voyage aux eaux, etc., qui peuvent troubler une assemblée de douze cents métaphysiciens.

Le pouvoir constituant a décidé, le 24, que l'ordre judiciaire serait reconstitué en entier ; le 26, le pouvoir exécutif a donné, pour neuf ans, une place de l'ancien régime, et le public a été instruit de cette heureuse concordance par le *Journal de Paris* de ce jour.

Dites, je vous prie, à Mule de La Fayette que je suis charmé d'avoir pu concourir au succès de l'abbé Sicard.

Je vous embrasse.

(*Orig. aut., Archives nationales, C 358, pièce n° 402.*)

¹ La note concerne les moyens d'aviser au manque d'argent, en établissant que les assignats seront reçus comme argent dans les ventes ecclésiastiques, et en décrétant les ventes des biens ecclésiastiques ruraux en Normandie, en Auvergne, en Poitou, dans la Beauce, et dans le Vexin français.

² Cette pièce figure dans le dossier avec la mention : *anonyme*, mais elle est incontestablement de la main de Condorcet.

XVII

8 juin 1790. — Lettre de Bailly à La Fayette sur les vainqueurs de la Bastille.

Paris, 8 juin 1700.

On dit, mon cher ami, que c'est ce soir que l'on doit parler à l'Assemblée nationale des vainqueurs de la Bastille. Ils méritent bien que l'on fasse enfin quelque chose pour eux, soit en honneur, soit en argent, soit l'un et l'autre. Je vous engage à aller ce soir à l'Assemblée, à y parler et à ne pas oublier de dire que vous parlez aussi en mon nom, que je vous en ai chargé. J'ai dit que, ne pouvant y aller, je vous en chargerais. Il faudrait faire décréter, entre autres choses, qu'ils auront une place distinguée à la fête de la Fédération, ce qui me paraissait infiniment juste. Je crois que c'est un devoir de nos places de parler ainsi pour eux. Faites donc pour vous et pour moi, et dites, entre autres, que je vous ai prié de demander cette place distinguée à la fête. Je vous attends ce matin à onze heures. J'aurais pu vous dire tout cela, mais je leur ai promis de vous écrire, et je veux pouvoir le dire et dire ce que je vous ai écrit. Si vous croyiez qu'une lettre au président sur cet objet fit bien, je l'écrirais. Adieu, mon cher ami. Je suis tout à vous.

(Copie, Bibliothèque nationale, mms. Fr. 11,607, correspondance de M. Bailly avec M. de La Fayette, p. 62.)

XVIII

12 juillet 1790. — Placard de La Fayette aux fédérés.

FÉDÉRATION ASSEMBLÉE A SAINT-ROCH POUR
DEMAIN 13.

Du lundi 12 juillet 1790.

Messieurs les députés des gardes nationales de tous les districts du royaume sont prévenus qu'en vertu de la réunion, faite à la maison commune, d'un député par chacun des districts, arrivés samedi, dimanche et lundi, afin de se concerter ensemble sur les moyens d'exécuter les ordres relatifs à la Fédération du 14 juillet et de présenter nos hommages à l'Assemblée nationale et au roi, il a été convenu d'abord de connaître le jour que l'Assemblée nationale et le roi fixeraient pour nous recevoir, et ce jour devant naturellement précéder le 14, a été fixé à mardi 13. Quelques personnes ont été ensuite chargées de rédiger des projets d'adresses, dont les bases ont été provisoirement adoptées par la réunion presque totale d'un député par district, qui a eu lieu ce matin, à la maison commune. MM. les députés de tous les districts sont invités par cette assemblée à se réunir demain, dans le plus grand nombre possible, mais au moins trois ou quatre par district, dans l'église de Saint-Roch, à huit heures précises du matin, pour examiner les projets d'adresses qui ont été ou pourraient être proposées, et, après le choix qu'on en ferait, nommer les députations qui doivent les présenter.

Par ordre de l'assemblée : *Signé* : LA FAYETTE.

(Placard in-fol., impr. par Lottin, Bibl. nat., Lb29 11,159.)

XIX

Janvier 1791. — Conversations de La Fayette avec son petit cousin le comte Louis de Bouillé.

Dès notre premier abord, M. de la Fayette me renouvela les plus aimables assurances de sa tendresse pour moi. Effectivement, il m'en avait toujours témoigné beaucoup, et j'avoue que l'aménité de son caractère, jointe au prestige de sa renommée, m'avait rendu, jusqu'à l'époque de nos troubles, fort sensible à la distinction qu'il me marquait. Je lui en voulais même peut-être plus, en raison de l'effort qu'il m'avait fallu faire pour me détacher de lui, et je voyais avec regret que nous fussions placés dans des rangs si opposés ; car, quelles que soient les dissidences politiques, elles ne doivent pas rendre injuste pour les qualités privées. M. de La Fayette me fit aussi les plus belles protestations de considération et d'amitié pour M. de Bouillé, ainsi que d'attachement pour la monarchie, particulièrement pour la personne du roi, enfin de modération et de désintéressement ; mais ces démonstrations ne purent vaincre ma réserve.

Pendant le peu de jours que je passai à Paris, j'eus avec lui plusieurs conférences semblables, dans lesquelles il donna un libre cours aux faux principes qui faisaient la base de ses discours et, malheureusement pour lui comme pour les autres, la règle de sa conduite. Ce fut dans une de ces conversations que, lui ayant demandé comment il était avec le château, il me répondit : *Le roi sert la Constitution, c'est vous dire assez si j'en suis content. D'ailleurs, vous le connaissez, c'est un bon homme qui n'a nul caractère, et dont je ferais ce que je voudrais, sans la reine qui me gêne beaucoup. Elle me témoigne souvent de la confiance, mais elle ne se livre point assez à mes avis, qui assureraient sa popularité. Elle a ce qu'il faut pour s'attacher le cœur des Parisiens, mais une ancienne morgue et une humeur qu'elle ne sait point encore cacher les lui aliènent plus souvent. Je voudrais qu'elle y mit plus de bonne foi. J'ignore si M. de La Fayette en mettait beaucoup lui-même dans cette confiance ; mais, comme elle était aussi remarquable de sa part qu'elle pouvait être profitable au roi et à la reine, je crus de mon devoir de ne pas la leur tenir secrète.*

J'eus occasion de lui parler des moyens que lui donnait sa position pour contribuer au bien public, et pour arrêter le mal dont le cours incalculable de la révolution menaçait notre patrie. Je tâchai de lui présenter, sous un point de vue séduisant pour son ambition comme pour son amour-propre, la gloire de sauver le monarque et la monarchie, ainsi qu'il en avait le pouvoir, et je lui montrai sur quelles bases solides il était à même d'élever à la fois son nom et sa fortune. J'en reçus les mêmes réponses qu'à mon précédent voyage, et je me confirmai dans la triste certitude qu'il pouvait encore nuire longtemps à la chose publique, mais qu'il ne la servirait jamais. Il n'est peut-être pas indifférent de rapporter ici les propres paroles d'un personnage qui a acquis tant de célébrité par l'influence qu'il a exercée sur nos destinées. Comme je lui offrais, ainsi que j'en avais été chargé, toutes les récompenses et tous les honneurs qui lui seraient assurés, s'il terminait la révolution ou la dirigeait vers un but également avantageux au roi et

à l'Etat, il me dit qu'il n'avait aucune ambition que celle du bien public et de l'achèvement d'une heureuse et libre constitution ; qu'il ne demandait d'autre récompense de ses services que le suffrage et l'estime de ses concitoyens ; qu'une fois sa tâche remplie, il reprendrait son rang militaire et se retirerait à la campagne, où, jouissant de l'approbation et de l'affection publiques, il attendrait que la nation en danger l'appelât pour combattre le despotisme, s'il voulait reparaître. Alors, ajoutait-il, je jouirai de tous mes travaux ; alors j'aurai acquis une existence que je ne devrai qu'à la pureté de mes principes, à la simplicité de mon caractère, et la confiance générale me mettra au-dessus du roi lui-même. A quoi je répondis : Je ne suis pas autorisé, mon cousin, à vous offrir d'être plus que le roi.

C'est ainsi que M. de La Fayette croyait cacher son ambition par son exagération même, et il parlait d'abdiquer avant d'avoir pu usurper.

(Mémoire du marquis de Bouillé, comte Louis, lieutenant général, sur le départ de Louis XVI, au mois de juin 1791 : *Paris, Baudouin, 1827, in-8°, p. 30 à 32.*)

XX

8 août 1791. — Lettre de La Fayette à César de La Tour-Maubourg.

Paris, ce lundi [8 août 1791].

Cette lettre vous sera remise par Romeuf, mon cher Maubourg, et vous verrez par la liste qu'il apporte que j'use et peut-être même j'abuse des bontés de M. de Belmont, à qui je vous prie d'offrir l'expression de ma vive reconnaissance. Ce sera un grand bonheur pour moi de voir mes aides de camp placés et de lui en avoir l'obligation. J'imagine même que, d'après le dénuement où se trouve le régiment d'Artois, on se hâtera de lui donner des officiers, avant même que la totalité du travail général ait pu se faire.

M. du Portail m'a promis décidément ce soir que votre frère serait lieutenant-colonel de votre régiment et m'a chargé de vous le mander, mais nous nous sommes querellés sur le numéro de I^{er} 011 2^e lieutenant-colonel, et il faut que M. de Belmont et vous, en accusant la réception de la promesse, insistiez sur la place de l'r lieutenant-colonel.

Je vous envoie, mon cher ami, deux mémoires de sous-lieutenances pour deux jeunes gens excellents et qui seraient vraiment une acquisition pour le régiment d'Artois.

Nous avons dîné chez toi aujourd'hui. L'intimité de notre union fait le désespoir de bien des partis et mon bonheur personnel. Nous avons été bien dupes de perdre quinze mois à nous quereller. Ces messieurs soignent l'évêque, Chapelier et Beaumez. Quant à moi, excepté La Rochefoucauld et Tracy, je me concentre dans notre coalition que Carra appelle assez plaisamment les rois de la quatrième race. Nous nous occupons de la révision et de la liberté du roi. Les débats t'instruiront sur le premier objet ; quant à l'autre, nous sommes plus d'accord sur le principe que sur les moyens, mais les comités s'occupent de l'exécution de ma motion, qui a eu un très bon effet. La Coste ne pense plus qu'à

ses amours et il n'y a que l'amitié qui puisse quelquefois l'en tirer. Nous n'avons pas pu l'avoir aujourd'hui.

M. de Coigny est parti. L'abbé Louis voit demain le roi et la reine et part aussi en passant par Bruxelles, où il verra M. de Mercy. Tu sais qu'en étant, comme nos amis, de l'avis de cette négociation, j'ai moins cru qu'eux au succès, et ils reviennent, je crois, à cette opinion. Je m'occupe d'arranger ma réserve entre Compiègne, Soissons, Reims et Paris, mais j'attends que nous soyons plus avancés pour t'en donner le dispositif et le combiner avec tes propres arrangements et les moyens de notre réunion.

Mille amitiés à Dumas. Je lui écrirai après-demain ou le jour suivant. Bonjour, mon cher Maubourg.

Romeuf te portera le décret sur la garde soldée. On relit leur article, mais, pour plus de sûreté, on l'expliquera encore demain. Il faut que M. de Belmont demande la nomination immédiate de ton frère. Si d'ici là je puis avoir le numéro premier, je n'attendrai pas.

Le fils de M. de Mun est garde du corps depuis longtemps. Je ne sais quelles sont ses intentions, mais, à tout hasard, plaçons-le tout ce qu'il peut être et écrivez en même temps à son père pour qu'il me fasse connaître ses intentions.

XXI

11 avril 1792. — Lettre de Marat à Pétion sur La Fayette.

Paris, ce 11 avril 1792.

A Monsieur Pétion.

C'est l'homme qui vous engagea, il y a quelque temps, Monsieur, à demander des secours pour les pauvres de la capitale, qui prend la plume aujourd'hui pour vous déterminer à une nouvelle démarche qui ne vous fera pas moins d'honneur et qui vous assurera l'estime et l'amour du peuple. Vous n'ignorez pas sans doute que le sieur Mottié est accouru à Paris pour travailler l'armée et faire manquer la fête civique pour les tristes restes de Châteaueux. Déjà six bataillons pourris se sont engagés par serment à s'emparer du Champ de Mars dès la veille. A ce noyau dévoué à lui, joignez, car le sieur d'Anglure en a fait préparer cinquante mille sous les auspices du grand général pour les occasions importantes, toute la troupe soudoyée et vingt mille brigands renfermés dans nos murs et prêts à prendre les armes au premier signal, puis jugez de l'horrible carnage que pourrait faire un audacieux scélérat. Mais, comme tous ces coupe-jarrets ne sont rien sans leurs chefs, pour maintenir le bon ordre, il suffira donc de consigner l'état-major parisien le jour de la fête. Je crois que vous en avez le droit comme chef de la police. L'assemblée vous le donnera. Au demeurant, en lui faisant le tableau des désordres effrayants où serait plongée la capitale, si des hommes, qui se sont toujours montrés les ennemis de la patrie, osaient s'opposer aux vœux de cent cinquante mille citoyens armés, la pudeur l'empêchera de repousser la demande que vous lui en ferez à la tête des municipaux.

Quelque hardie que soit cette démarche, croyez, Monsieur, qu'elle vous compromettra moins qu'une mesure pusillanime. Elle ne saurait vous faire perdre la bienveillance des suppôts du despotisme, mais elle ajoutera à la reconnaissance de la nation. A ma franchise, vous pourrez reconnaître que votre gloire ne m'est pas indifférente, quoique mon grand but soit le salut public. J'aurais dédaigné de prendre la plume pour assurer la fête projetée, si elle n'avait pour suite de manifester fortement l'opinion publique sur l'exécrable décret lancé contre la garnison de Nancy et sur la scélératesse de la Cour, de réchauffer le patriotisme pour les classes inférieures de l'état social, desquelles celui des soldats de ligne, et d'humilier les cruels ennemis de la Révolution.

Tout ceci entre nous, mais agissez promptement et avisez sur les désordres à redouter.

(Minute autographe, collection de M. Étienne Charavay.)

XXII

Maubeuge, 26 juin 1792, matin. — Ordre du jour de La Fayette à son armée.

Au camp retranché de Maubeuge, ce 26 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

ORDRE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Le général de l'armée a reçu hier au soir et ce matin des adresses où les différents corps de toutes les armes expriment leur dévouement à la Constitution, leur attachement pour lui. leur zèle à combattre les ennemis du dehors et les factieux du dedans.

Le général reconnaît dans ces démarches le patriotisme pur et inébranlable d'une armée qui, ayant juré de maintenir les principes de la déclaration des droits et de l'acte constitutionnel, est disposée à les défendre envers et contre tous. Il est profondément touché de l'amitié et de la confiance que les troupes lui témoignent, et sent combien les derniers désordres, que des perturbateurs ont excités dans la capitale, doivent indigner tous les vrais amis de la liberté, tous ceux qui dans le roi des Français reconnaissent un pouvoir établi par la Constitution et nécessaire à sa défense.

Mais, en même temps que le général partage les sentiments de l'armée, il craindrait que les démarches collectives d'une force essentiellement obéissante, que les offres énergiques des troupes particulièrement destinées à la défense des frontières ne fussent traîtreusement interprétées par nos ennemis cachés ou publics ; il suffit, quant à présent, à l'Assemblée nationale, au roi et à toutes les autorités constituées, d'être convaincus des sentiments constitutionnels des troupes ; il doit suffire aux troupes de compter sur le patriotisme, sur la loyauté de leurs frères d'armes de la garde nationale parisienne, qui saura triompher de tous les obstacles, de toutes les trahisons dont on l'entourne.

Quelque soigneux que soit le général d'éviter pour l'armée, jusqu'à la moindre apparence d'un reproche, il lui promet que, dans toutes les démarches personnelles qui pourront contribuer au succès de notre cause et au maintien de

la Constitution, il bravera seul, avec constance et dévouement, toutes les calomnies comme tous les dangers.

LA FAYETTE.

(Copie signée par La Fayette, Archives nationales, C 358.)

XXIII

Maubeuge, 26 juin 1792, soir. — Ordre du jour de La Fayette à son armée pour annoncer son départ pour Paris.

Au camp retranché de Maubeuge, ce 26 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

ORDRE DU 26 AU SOIR

Le général a cru devoir mettre des bornes à l'expression des sentiments de l'armée, qui ne sont qu'un témoignage de plus de son dévouement à la Constitution, de son respect pour les autorités constituées, mais dont la manifestation collective, ou trop vivement prononcée, aurait pu donner des armes à la malveillance.

Mais plus le général d'armée a été sévère sur les principes qui conviennent à la force armée d'un peuple libre, et par conséquent soumis aux lois, plus il se croit personnellement obligé à dire, en sa qualité de citoyen, tout ce que les troupes sentent en commun avec lui.

C'est pour remplir ce devoir envers la patrie, ses braves compagnons d'armes et lui-même, qu'après avoir pris, d'après ses conventions avec M. le maréchal de Luckner, les mesures qui mettent l'armée à l'abri de toute atteinte, il va, dans une course rapide, exprimer à l'Assemblée nationale et au roi les sentiments de tout bon Français et demander en même temps qu'on pourvoie aux différents besoins des troupes.

Le général ordonne le maintien de la plus exacte discipline et espère, à son retour, ne recevoir que des comptes satisfaisants. M. d'Hangest, maréchal de camp, prendra le commandement.

Le général d'armée répète que son intention et son vœu sont de revenir ici sur-le-champ.

LA FAYETTE.

(Copie signée par La Fayette, Archives nationales, C 358.)

XXIV

Besançon, 1er juillet 1792. — Lettre des citoyens de Besançon à La Fayette.

Département du Doubs. — Besançon, le ici' juillet 1792, l'an IV de la liberté.

Général,

Les citoyens soussignés, hommes libres, s'adressent à vous pour connaître les vrais principes qui dirigent votre conduite.

Il est instant, pour la sûreté et le bonheur de la France, qu'un général, à la tête de trente mille hommes, soit entouré d'une juste confiance, ou qu'il soit reconnu ou déclaré incapable de la mériter. Il est donc de votre devoir de repousser la calomnie, ou par un silence honteux d'avouer la médisance.

Nous ne vous rapporterons pas, général, tous les griefs qui vous sont imputés par des amis sincères de la Révolution ; en vous les retraçant, ils nous affligeraient d'autant plus que nous avons besoin de vous estimer. Vous les connaissez, ces griefs innombrables, qui, s'ils étaient vrais, prouveraient à l'évidence que l'ambition seule a dicté vos démarches et que votre existence dans la Révolution n'est qu'un tissu d'intrigues et de scélératesse. Vos plus zélés défenseurs vous accusent déjà et rougissent d'avoir proclamé votre loyauté. Nous, qui voulons juger avec impartialité, nous, qu'un fol enthousiasme n'égara jamais sur le civisme de nos représentants ou de nos autres frères, nous, qui ne prêtons pas aisément notre attention aux diffamations répandues sur la conduite de nos concitoyens ; nous, en un mot, qui ne voudrions apercevoir, parmi tous les membres qui composent cet empire, que les principes de l'égalité et de l'union, nous nous adressons directement à celui qui est, ou outragé, ou apprécié, et c'est de lui-même que nous attendons son arrêt.

Une correspondance entre vous et M. Roland est rendue publique par la voie de l'impression ; plusieurs journalistes en attestent la réalité. Non seulement elle ne vous fait pas honneur, mais encore elle vous place au rang des illustres séditieux. Hâtez-vous de l'improver, général, si vous n'y avez pas participé, et que les tribunaux retentissent de vos poursuites contre vos calomniateurs. Nous sommes jaloux, nous vous le répétons, de voir qu'aucun nuage n'aura pu obscurcir votre réputation, et l'intérêt que nous prenons à votre cause nous portera tous à vous défendre des persécutions de vos ennemis.

Une lettre signée de votre nom, envoyée et lue à l'Assemblée nationale, compromet tout à la fois votre honneur, votre délicatesse, l'emploi dont vous êtes revêtu ; elle compromet également le génie dont nous nous sommes plu à croire que vous étiez doué ; et enfin, elle provoque l'animadversion de tous les bons citoyens. Ceux qui ont toujours douté de la sincérité de votre patriotisme se persuadent que vous êtes réellement l'auteur de cette diatribe dégoûtante. Ceux, au contraire, qui n'ont vu en vous que l'ami des lois et de l'égalité, attestent qu'il est impossible que vous avez pu vous livrer à un crime aussi inouï. Vos amis et vos ennemis, peu d'accord sur le nom du véritable auteur de l'ouvrage, sont tous réunis pour convenir de l'atrocité qu'il contient. Eh bien ! général, c'est encore à vous à donner la solution de ce problème, et vous le devez sans détour et sans délai. Nous n'avons jamais pensé qu'un membre du côté gauche de l'Assemblée constituante eût voulu se révolter, les armes à la main, contre les principes mêmes de la Constitution, et faire au Corps législatif une pétition aussi dépourvue de sens qu'elle est impérative et arrogante. Non, sans doute, La Fayette n'est pas un parjure ; il n'a pas souillé sa vie d'un attentat à la liberté aussi criminel. La Fayette, nous a-t-on assuré, a participé à la déclaration des Droits de l'homme et l'acte constitutionnel est toujours présent à sa mémoire. Il sait que cet acte autorise la formation des sociétés populaires, et que, en demander la dissolution, c'est attaquer ouvertement la Constitution. Ah ! qu'il serait coupable, un général d'armée, qui, s'étayant de la confiance des soldats

qu'il aurait aveuglés ou captivés, viendrait forcer le Sénat de sanctionner sa récrimination, sa rage et son despotisme ! Non, général, nous ne vous croyons pas coupable de ces excès d'horreur... Un Cromwell aurait hésité d'en commettre de semblables.

Tout entier à la chose publique, sans doute, vous ne vous arrêtez pas aux discussions qui ont lieu dans les sociétés des Jacobins, bien convaincu que vous ne devez vous occuper qu'à harceler l'ennemi contre lequel vous marchez, et bientôt, oui, bientôt, vous justifierez par des exploits belliqueux la confiance qu'ont en vous tous les guerriers que vous commandez, guerriers qui sont ceux de la patrie et non pas les vôtres, comme a osé l'avancer l'impudent qui a emprunté votre nom.

Nous espérons de vous, général, une réponse aussi franche que notre lettre vous en donne l'exemple. Elle est indispensable pour arrêter les progrès de la calomnie et nous l'annonçons à nos concitoyens en rendant public ce que nous vous mandons et en vous promettant d'en user de même pour votre réponse.

[Suivent 96 signatures, dont la première est
DUPONT.]

(Orig., Archives nationales, C 358.)

XXV

21 juillet 1792. — Attestation de propos tenus par le maréchal Luckner sur La Fayette.

Quelques membres de l'Assemblée nationale ayant eu occasion de voir M. le maréchal Luckner le 17 juillet au soir, chez M. l'évêque de Paris, et lui ayant demandé s'il était vrai qu'on lui eût proposé, de la part de M. Lafayette, de marcher sur Paris avec son armée après l'événement du 20 juin, M. le maréchal Luckner a répondu en ces termes : Je ne nie pas. C'est M. Bureaux de Pusy, celui qui a été, je crois, trois fois président de l'Assemblée nationale. Je lui ai répondu : Monsieur, je ne mènerai jamais l'armée que je commande que contre les ennemis du dehors. Lafayette est le maître de faire ce qu'il voudra, mais s'il marche sur Paris, moi je marcherai sur lui et je le dauberai. — M. Bureaux de Pusy me dit alors : Mais la vie du roi est en danger. — Voilà ce qu'il m'a dit et ils m'ont fait d'autres propositions qui sont bien plus horribles.

Telles sont les propres expressions de M. le maréchal Luckner, que nous avons entendues et que nous attestons.

J.-P. BRISSOT, GUADET, GENSONNÉ, F. LAMARQUE,
LASOURCE, J.-F.-B. DELMAS.

(Orig., Archives nationales, C 147, n° 227.)

XXVI

Paris, 2 août 1792. — Le ministre de la guerre d'Abancourt à La Fayette.

Paris, le 2 août 1792, l'an IV de la liberté.

Je crois m'apercevoir, mon général, que mes lettres ministérielles, auxquelles je fais beaucoup d'attention, ont pu vous induire à penser que je n'étais pas disposé à seconder vos opérations avec le même zèle que mon prédécesseur. J'ai lieu de l'augurer par votre silence et par le dénuement où vous me laissez pour tout ce qui peut intéresser votre armée. J'ai dû vous écrire d'abord comme ministre, pour demander des relations qui, en cette qualité, me sont indispensables. Je vous les demande actuellement comme une suite de la confiance que je mérite par la conformité de principes et de sentiments avec ceux qui vous sont le plus attachés. Qu'ils soient mes garants auprès de vous, et j'espère qu'à cet égard vous ne vous apercevrez pas du changement du ministre. Quelle Liche j'ai prise ! Que d'obstacles à faire le bien ! A combien de faux jugements je m'expose envers ceux qui ne remontent jamais aux causes des effets qu'ils blâment. Vous n'êtes pas de ce nombre, mon général, et je ne craindrai jamais d'être jugé par vous. Cette idée allège le fardeau que j'ai d'abord fortement repoussé, mais il a fallu enfin se dévouer, quand j'ai vu que c'était un moyen de défendre la cause que nous défendons tous.

D'ABANCOURT.

(Orig. aut., Archives nationales. DXV2.)

XXVII

Nivelle, 26 août 1792. — Lettre de La Fayette à William Short.

Nivelle, 26 août 1792.

Mon cher ami,

Vous avez eu connaissance des événements atroces qui ont eu lieu, le 10 août, à Paris. La faction des Jacobins a renversé la Constitution, enchaîné l'Assemblée et le roi, l'une par la terreur, l'autre par la destitution et l'emprisonnement, et a donné le signal de la révolte et du pillage.

J'aurais pu trouver une position élevée dans le nouvel ordre de choses, sans même me mêler au complot ; mais mes sentiments ne peuvent admettre une telle idée. Je me suis opposé, tant que j'ai pu, à la tyrannie des Jacobins ; mais vous connaissez la faiblesse de nos honnêtes gens ; j'ai été abandonné ; l'armée a accueilli les clubs. Alors, rien ne m'a plus été possible que de quitter la France. Cependant, nous avons été arrêtés dans notre route et retenus par un détachement d'Autrichiens, ce qui est absolument contraire au droit des gens, ainsi que vous le verrez par la déclaration incluse, que je vous prie de publier. Vous m'obligerez grandement, mon cher ami, de partir pour Bruxelles, aussitôt que cette lettre vous parviendra, et d'insister pour me voir. Je suis citoyen

américain, officier américain. Je ne suis plus au service de France. En me réclamant, vous êtes dans votre droit, et je ne doute pas de votre arrivée immédiate. Dieu vous bénisse !

LAFAYETTE.

(Impr. dans le Mémorial de Gouverneur Morris, t. Ier, p. 365.)

XXVIII

Magdebourg, 24 octobre 1793. — Lettre de La Fayette à la princesse d'Hénin.

Ce 24 octobre [1793].

J'ai reçu de vous, ma chère princesse, en date du mois de mai, deux lettres bien aimables et médiocrement prudentes ; mais l'amabilité est de vous et l'imprudence ne peut être attribuée qu'à votre correspondant, qui les a tout bonnement adressées au général commandant. Je les ai reçues tout ouvertes et privées de la feuille sur laquelle Lally avait écrit trois lignes. On me les a fait entrevoir et huit jours après on me les a laissées un instant pour songer à une réponse, parce qu'on redoute la liberté de mes impromptus. J'en ai profité pour lire les lignes rouges et, après avoir brillé une lettre, j'ai persuadé au commandant qu'il l'avait perdue et lui ai conseillé, pour ne pas avouer son étourderie, de ne point envoyer l'autre au ministère. Je vous ai répondu quelques mots insignifiants, mais j'ai envoyé par une voie secrète à M. Girtanner la prière d'être plus mystérieux, et je vous ai envoyé par lui une réponse plus étendue que celle qu'il va recevoir du commandant. Vous y trouverez, ma chère princesse — dans un style un peu déguisé, car l'essai de M. Girtanner m'a fait peur —, mes plus instantes sollicitations pour que vous abandonniez tout autre projet que les miens. Ils ont dû vous être communiqués par M. A...z [Archenholtz], mon généreux ami d'H...g [Hambourg], qui vous fera passer cette lettre, s'il est nécessaire, ou plutôt qui la montrera à quiconque serait de votre part auprès de lui. Ne croyez pas que les moyens étrangers puissent parvenir jusqu'à moi. Il m'a fallu organiser une machine extrêmement compliquée dont il tient un fil et dont l'autre est dans des mains... en un mot, ce n'est que par les efforts d'un dévouement inouï que le succès a été possible et, à présent, il est immanquable, si l'on a ce que M. A...z demande en mon nom. Vous sentez que pour un tel projet nécessairement compliqué. il y a, dans quelques détails d'exécution, des hommes et des choses à payer et en argent comptant, et, quoique mes deux amis s'en soient procuré, il en manque encore. Je ne puis m'exprimer plus clairement sans compromettre beaucoup de monde, mais j'attends de votre amitié, ma chère princesse. et de celle de quiconque peut agir de votre part, que tout ce que M. A...z demandera sera fait sur-le-champ, sans qu'aucun autre projet vienne croiser celui-là.

Je n'ai pas besoin de dire que, quelques liaisons que vos amis puissent avoir avec le ministère anglais, tout ce qui a rapport à moi doit être secret pour un gouvernement qui me déteste, et j'ajouterai que j'ai eu dernièrement des preuves très alarmantes pour mes amis de la haine des puissances coalisées, haine personnelle à moi, et dont aucune combinaison ne peut vous faire douter.

Je me borne à ce peu de mots, ma chère princesse, et si par hasard ils vous parviennent — car j'ai lieu d'espérer qu'il ne sera pas nécessaire de les envoyer jusqu'à vous —, songez que tout délai ou toute imprudence refermerait l'ouverture de mon tombeau.

Adieu, ma chère princesse. Vous connaissez ma tendresse pour vous ; bientôt peut-être, je pourrai dater d'un lieu de sûreté les nouvelles expressions d'un sentiment qui ne finira qu'avec ma vie.

Je me flatte que vos deux lettres auront échappé aux conjectures qu'on doit en tirer, mais nous l'avons échappé belle.

(Orig. aut., collection de M. Etienne Charavay.)

XXIX

Philadelphie, 15 mai 1796. — Lettre de Washington à l'empereur d'Allemagne en faveur de La Fayette.

Philadelphie, 15 mai 1796.

Sire,

Votre Majesté comprendra sans doute qu'il est des circonstances politiques où le chef d'une nation est obligé de garder le silence sur des choses qui l'affectent sensiblement et qui, pourtant, réclament son intervention comme homme privé. Me trouvant dans une situation semblable aujourd'hui, je prends la liberté d'écrire, sous ce dernier caractère, cette lettre confidentielle à Votre Majesté, et je pense que les motifs qui me font agir m'excuseront d'eux-mêmes à ses yeux.

Comme tous les habitants de ce pays, je garde une profonde reconnaissance des services que M. le marquis de La Fayette nous a rendus, et mon amitié pour lui a toujours été constante et sincère ; il est donc naturel que je compatisse à ses douleurs, à celles de sa famille, et que je fasse tout ce qui peut dépendre de moi pour les adoucir. Bien qu'il ait souffert de grands maux, son emprisonnement actuel est peut-être un des plus cruels.

J'évite de m'étendre sur ce sujet délicat. Permettez-moi seulement de représenter à Votre Majesté que sa longue captivité, la confiscation de ses biens, l'indigence et la dispersion de sa famille, ainsi que les pénibles inquiétudes qui naissent de ces maux, le recommandent à la pitié de tous. Souffrez donc, Sire, qu'en cette occasion, je sois l'interprète du vœu général, et laissez-moi vous supplier de lui accorder la permission de venir dans ce pays, sous quelque condition ou restriction qu'il plaise à Votre Majesté d'imposer.

Comme j'ai toujours eu pour maxime de ne jamais demander ce qu'en pareille occasion je ne voudrais pas accorder, Votre Majesté me fera la justice de croire que cette requête me paraît pouvoir se concilier avec les principes de magnanimité et de sagesse, qui sont les bases de la saine politique et de la gloire qui ne périt pas.

Puisse le tout puissant et miséricordieux souverain de l'Univers prendre Votre Majesté sous sa protection et sous sa garde !

(Publiée dans les Correspondance et écrits da Washington, mis en ordre par Guizot, t. IV, p. 39.)

XXX

Chavaniac, 25 thermidor an VIII (13 août 1800). — Lettre de La Fayette à Jean-Antoine Huguet.

Chavaniac, 25 thermidor.

Je suis touché jusqu'au fond du cœur, mon ancien collègue et fidèle ami, des sentiments que vous me conservez, et c'est avec la plus tendre reconnaissance que j'ai reçu votre bonne lettre du 4. J'ai tardé quelque temps à vous répondre, afin de mander l'époque où j'aurais le plaisir de vous voir ; mais les affaires de mon compagnon se prolongent, ma tante que j'avais eu le bonheur de trouver dans le meilleur état de santé est malade depuis quatre jours. La chaleur du temps, une indigestion et son âge avancé compliquent une indisposition qui me donnait avant-hier une vive inquiétude, mais que les médecins déclarent aujourd'hui n'avoir aucun danger. Il est probable que vers le milieu du mois prochain j'aurai la satisfaction de vous embrasser.

Mes souffrances personnelles ont été peu de chose, en comparaison du malheur affreux de voir notre cause dénaturée, notre patrie saccagée et ensanglantée, les noms les plus sacrés souillés, les citoyens les plus vertueux assassinés par cette bande d'animaux féroces, non moins vils qu'exécrables, auxquels la nation, héroïque au dehors, a été, dans l'intérieur, si lâchement soumise. J'ai perdu des parents, des amis, des camarades de liberté et de patriotisme, dont l'attachement pour moi fut le signal de leur mort. Vous savez combien mes pertes ont été nombreuses et regrettables. Ces blessures de mon cœur saigneront toujours ; elles sont adoucies, dans la retraite à laquelle je me suis voué, par le souvenir de ce que je fis pour indiquer nos dangers, pour les prévenir, pour y résister, et par la consolation que j'éprouve en retrouvant des amis tels que vous, constants et purs, qui méritèrent toujours d'être immolés par la tyrannie et qui, heureusement, ont été conservés pour servir encore l'humanité et leur patrie.

J'ai été reçu avec beaucoup de bienveillance dans mon pays natal ; j'étais bien sûr que madame Huguet et vous partagiez cordialement le bonheur que ma tante et moi avons eu de nous revoir ; vous avez été, dans les temps les plus désespérés, si amicalement associés à tout ce qui m'intéressait, qu'il y aurait de ma part de l'ingratitude à ne pas compter d'avance, à chaque occasion, sur votre occupation de tout ce qui m'est cher.

Mille tendres et respectueuses amitiés à madame Huguet, l'estime et l'affection que je vous ai vouées répondent du plaisir que j'ai à vous remercier et à vous embrasser de tout mon cœur.

LAFAYETTE.

(Orig. aut., collection de M. Alfred Morrison, de Londres.)

XXXI

La Grange, 24 frimaire an XI (15 décembre 1802). — Fragment d'une lettre de La Fayette à Pichon, chargé d'affaires de la République française aux Etats-Unis.

Je sens la justesse de votre observation sur les différences que le temps et les événements ont dû apporter dans le pays qui m'adopta dès ma jeunesse et je pourrais dire dans la sienne. Cependant il est impossible que, voyant dans les affaires tous les hommes qui furent mes premiers amis et camarades de révolution, je ne m'en fasse pas une idée conforme à ce qu'ils étaient alors, et par exemple j'ai besoin de réflexion pour comprendre les divisions de l'esprit de parti entre ceux qui autrefois ne faisaient qu'un ensemble et avec moi. Ces impressions de jeunesse sont si fortes que tout ce que je lis et j'entends de favorable au projet de la Louisiane ne m'a pas détaché du vieux système qui fondait nos rapports avec les Etats-Unis sur la renonciation aux colonies continentales. C'est plus difficilement encore que je renoncerais aux pensées d'indépendance future pour toutes les portions de ce vaste continent que les fondateurs de la liberté américaine se sont complu, dans leur prévoyance, à destiner aux avantages de la souveraineté républicaine. Mais nous sommes loin de l'accomplissement de ces prophéties et, en attendant, il faut espérer que l'expédition de la Louisiane ne sera pas une occasion de refroidissement de la part des Etats-Unis, comme je suis persuadé, sans me départir de mon ancienne politique, qu'il n'y a eu dans le plan du gouvernement français aucun motif malveillant envers eux. Vous savez au reste que je suis loin d'avoir la moindre part à ses conseils ; je m'attache de plus en plus à ma retraite de La Grange et à la vie que j'y mène.

Les gazettes vous apprendront tout ce qui tient, en grand ou en petit, aux nouvelles institutions qui ont eu lieu depuis votre départ. Elles vous parleront aussi des arrangements de l'Empire germanique, dont on ne s'occupe guère que dans les cabinets de Bonaparte et de Talleyrand, tandis qu'en Allemagne c'est l'affaire de tous et de chacun. Ces discussions se terminent fort bien. Il y a en Angleterre une opinion de guerre factice qui existe dans les journaux, dans quelques comptoirs, et surtout dans les intrigues de l'ancien ministère, mais non dans le sentiment national, ni même parmi les ministres actuels, et moins encore dans l'ancienne opposition, qui mettra toute son énergie à prêcher la paix. Plusieurs membres de ce parti, et nommément M. Fox et le général Fitz-Patrick, ont passé quelque temps en France. Le plaisir de les recevoir à La Grange a été grand pour moi. L'arrivée de M. Otto à Paris et son départ annoncé dans les journaux d'ici à deux mois vous convaincront enfin, mon cher concitoyen, que ce n'est pas moi qui vais comme ambassadeur en Amérique ; et en vérité je ne suis qu'un peu plus confirmé dans les raisons que je vous ai données pour ne pas souhaiter d'y aller avec ce caractère, tout honorable qu'il soit...

(Orig. aut., communiqué par M. Noël Charavay.)

XXXI bis.

25 décembre 1807. — Acte de décès de Madame de La Fayette.

Du vingt-cinq décembre mil huit cent sept, à dix heures du matin, acte de décès de dame Marie-Adrienne-Françoise de Noailles, décédée hier à onze heures trois quarts du soir, rue d'Anjou, n° 24, division du Roule, âgée de quarante-huit ans, née à Paris, mariée à M. Marie-Joseph-Paul -Yves-Roch-Gilbert Dumottier de La Fayette, ancien général de division (ayant enfant). Constaté par moi, Frédéric-Pierre Lecordier, maire du premier arrondissement de Paris, faisant les fonctions d'officier de l'état civil, sur la déclaration à nous faite par Philippe-Nicolas Beauchet, chef de bureau à la liquidation, âgé de cinquante et un ans, rue de Bourgogne, n° 4, dixième arrondissement, et par M. Pierre-Julien Barrier, propriétaire, âgé de cinquante-quatre ans, susdite rue d'Anjou, n° 24. Lesquels ont signé avec nous, après lecture faite.

BEAUCHET, P.-J. BARRIER, COSTE, LECORDIER,
officier public.

(Copie certifiée conforme d'après l'acte déposé aux Archives de la Seine.)

XXXII

La Grange, 6 novembre 1819. — Lettre de La Fayette au général Robert Wilson.

Lagrange, 6 novembre 1819.

Votre lettre a été longtemps à me parvenir, mon cher général ; je m'étais flatté du plaisir de vous recevoir ici ; ma famille partageait ce sentiment, mais quel qu'ait été notre désappointement, nous avons rendu hommage aux motifs patriotiques de votre retour en Angleterre. Il est bien pénible pour vous d'avoir été obligé de quitter une sœur chérie et grièvement malade. Cependant l'état de votre pays appelle impérieusement les patriotes investis de la confiance publique ; eux seuls peuvent, ce me semble, donner une direction utile à ce mouvement d'opinion, de résistance, et peut-être d'entreprise, qu'on regarde ici comme le résultat de l'état actuel de votre population, de plusieurs institutions, et de la disposition ministérielle. Aussi les vrais amis de la liberté et de l'ordre légal reconnaissent-ils avec plaisir, dans l'opposition populaire, des noms qu'ils ont l'habitude d'associer à ces idées. Le vôtre, mon cher général, est devenu cher, et en quelque sorte national en France, où plus d'un nom français a, comme vous savez, pris un caractère étranger. Il est bien sûr que, dans cette grande lutte des privilèges et des droits qui agite l'Amérique et l'Europe, les coalitions illibérales amèneront de plus en plus une confraternité d'intérêt entre les peuples éclairés. On reconnaîtra mutuellement que de même que le bien-être de chaque citoyen tourne au profit de la nation, le bien-être, la liberté, l'industrie de chaque nation sont pour toutes les autres un avantage positif. Cette vérité fera disparaître

beaucoup de fantasmagories politiques, dont le principal objet est d'attraper pour les gouvernants, aux dépens des gouvernés, du pouvoir et de l'argent.

Notre Parlement français est au moment de se réunir. Les dernières élections ont, en général, été libérales. Vous connaissez si bien nos affaires, nos besoins, nos vœux, nos difficultés, que vous pourrez suivre de loin nos progrès constitutionnels ; mais j'aime mieux penser que vous profiterez des ajournements ou des moments de stagnation chez vous pour faire des voyages à Paris, et que j'aurai le plaisir de vous y renouveler, mon cher général, l'expression de mon reconnaissant et bien sincère attachement.

LAFAYETTE.

*Sir Robert Wilson, membre du Parlement,
à Londres (Angleterre).*

(Orig. aut., British Museum, Add. 30116, fol. 37.)

XXXIII

Meaux, 28 septembre 1828. — Lettre du commissaire de police de Meaux au sous-préfet sur le banquet du 27 septembre offert à La Fayette par ses électeurs.

28 septembre 1828.

Monsieur le sous-préfet,

M. L... est arrivé à Meaux, hier, à trois heures du soir, par le faubourg Cornillon. Seize jeunes gens à cheval, la plupart clerks de notaire et d'avoué, sont allés à sa rencontre jusqu'à Quincy et l'ont escorté jusqu'à la demeure de M. Ch. Petit, où il est descendu. Il a traversé la ville au pas, dans une voiture à deux chevaux, derrière laquelle on comptait trois personnes à pied, qui s'étaient jointes à la cavalcade. Pas la moindre acclamation, pas le moindre mouvement d'empressement ni même de curiosité. On aurait dit qu'on s'était donné le mot pour ne pas prendre part à l'ovation, car, dans une petite ville comme Meaux, seize personnes à cheval, réunies sur le même point, peuvent attirer l'attention d'une partie de la population. Quelques réflexions peu obligeantes ont même été faites à haute voix sur les guerriers d'un nouveau genre qui composaient l'escorte. On a dit qu'elle était formée de saute-ruisseaux, et cela n'a pas donné aux auteurs de cette remarque, qui, pour la plupart, ne connaissent point M. L..., une haute idée du personnage.

A six heures, on s'est rendu au dîner. M. L... était cette fois sans escorte ; il a traversé la ville sans qu'on s'en doutât. Peut-être dix personnes se trouvaient à sa descente de voiture ; il n'y avait pas le moindre empressement. Le dîner a été fort bruyant à l'intérieur ; force toasts ont été portés ; un long discours a été prononcé par le député et les bravos et les applaudissements et les trépignements ont mis la salle en danger. J'étais sur le plateau et à peu près seul ; j'ai entendu 'si toutefois mes oreilles ne m'ont. pas trompé) répéter souvent le mot liberté. Je ne pourrais pas répondre si j'ai bien compris le sens d'une phrase, dans laquelle l'orateur aurait dit que le gouvernement n'avait pas eu le droit de

dissoudre la garde nationale par une ordonnance, attendu qu'elle était établie par une loi de 91. Nous en saurons davantage sans doute, car les journaux nous feront connaître toutes ces belles choses. Le héros de la fête s'est retiré à dix heures ; il s'en est retourné comme il était venu et sans le moindre bruit. On avait dit que le peuple serait admis à *circuler autour de la table* à neuf heures et demie, mais personne ne s'est présenté.

Il paraît qu'on a eu bien de la peine à composer une table de cent personnes ; à midi on ne se voyait pas plus de soixante à quatre-vingts ; on s'est empressé de faire courir une nouvelle liste de jeunes gens, clerks, etc., pour lesquels on a réduit la souscription de 20 francs à 10 francs ; par ce moyen, on a trouvé cent vingt personnes mangeantes.

Je n'ai pas besoin de vous dire, d'après ce qui précède, qu'il n'y a pas eu un lampion de brûlé.

Aujourd'hui, il a été voir l'école d'enseignement mutuel, il a été faire visite chez un assez grand nombre d'électeurs ; il a aussi reçu la visite de quelques individus retraités et décorés. Un déjeuner lui a été donné par son hôte, M. Ch. Petit ; enfin, sur les trois heures, il est parti pour retourner chez lui.

Je suis, etc.

LOGEROT.

(Copie certifiée conforme par le sous-préfet de l'arrondissement de Meaux, collection de M. Th. Lhuillier.)

XXXIV

La Grange, 3 mai 1833. — Lettre de La Fayette à la princesse Christine de Belgiojoso.

Lagrange, 3 mai 1833.

C'est en partant hier de Paris, chère amie, que j'ai reçu votre lettre de Blois, et je commence par vous dire que nous sommes tout à fait tranquilles sur notre pauvre petite Octavie Perier. Elle a été mourante et sans laisser d'espoir. Sa résurrection a été rapide, comme il arrive chez les enfants. Sa sœur cadette a pris d'elle une rougeole très douce et qui ne donne aucune inquiétude, même à sa mère dont nous apprendrons les couches au premier moment. George et sa femme arriveront à propos pour soigner l'accouchée et la convalescente. Leur voyage aura fait grand bien au cher ménage Adolphe. Voilà donc une grande amélioration de famille ; nous sommes loin d'en pouvoir dire autant en politique, à moins qu'on ne regarde le pessimisme comme un moyen de guérison.

Vous êtes une chevalière errante, ma chère amie, mais il paraît que vous n'êtes pas aussi susceptible d'illusions enchanteresses que votre prédécesseur. Il y a le même contraste qu'entre vos deux figures ; quand aurai-je le bonheur de revoir la vôtre, qui a tant de charmes pour votre vieux et paternel ami ? En attendant, je ne suis pas surpris que les bords de la Loire vous paraissent au-dessous de leur réputation. Cette rivière est belle, mais il est rare que l'eau y coule à pleins bords, et c'est une grande imperfection. On a dit que Tours était le paradis de la

France ; je vais savoir si vous confirmez cet éloge. Si vous y êtes frappée d'une superbe journée d'été, chaude, pure et toute vivante, apprenez qu'aujourd'hui vous en auriez tout autant à La Grange. J'y ai mené hier Clémentine, qui jouit de ce beau jour et de l'air de la campagne. Il faudra l'y laisser demain avec Virginie et Octavie pour faire des attributions municipales et voir rejeter nos amendements.

Nous ne savons qu'à moitié la politique orientale. Nous avons dit aux Russes de s'en aller, et ils restent ; à Ibrahim pacha de s'arrêter, et il marche ; au sultan Mahmoud de se rassurer, et il a grand'peur ; à Mehemet Ali de se contenter, et il ne se contente point. Tout cela finira par s'arranger tant bien que mal et le *Journal des Débats* chantera victoire. En attendant, M. Pozzo di Borgo félicite le roi Louis-Philippe sur sa coopération à l'extinction d'un fléau qu'il ne nomme pas. mais dont le nom bien connu survivra à toutes les dynasties.

La jeunesse républicaine, les Sociétés populaires, les moins sages comme les plus raisonnables, se sont monté la tête contre les désordres et les émeutes, au grand regret du Gouvernement, qui ne sait plus comment effrayer les populations et les Chambres. Voilà pour comble de malheur le National qui dit que son républicanisme n'est pas celui de la Tribune, et que le royalisme du Courrier est fort républicain. On voulait avoir à Paris un grand bal très démocratique, mais où toutes les précautions d'ordre public avaient été prises, ce qui a décidé les autorités à le défendre, et les souscripteurs se sont soumis à l'injonction de la police, tout en l'accusant devant les tribunaux. On avait arrangé à Lyon un grand banquet de la presse ; défense de l'autorité et menace d'une fâcheuse collision. M. Carrel est revenu de son voyage, après avoir refusé le banquet de Marseille et sans s'arrêter à celui de Lyon. M. Garnier-Pagès a profité d'une indisposition pour ne pas s'y rendre. On conseille aux patriotes lyonnais d'y renoncer. Il est défendu à Lyon de chanter la Marseillaise que Louis-Philippe chantait si bien, ce qui ressemblerait à une jalousie de virtuose, et la Parisienne, où, grâce à la vérité publique d'un certain bis, le même nombre de couplets se retrouvait toujours. Mais quelques mouchards déguenillés chantent impunément des chansons de 93 que la population entend avec dégoût, et j'ai vu hier un homme distingué, membre de la Société des Droits de l'homme, et fort estimé dans son quartier, qui, l'autre jour, a été, ainsi qu'un de ses amis, assailli et presque tué par une bande d'assommeurs qui lui criaient : **Voilà pour ta république**. On s'occupe de cours gratuits pour les ouvriers : Dupont de l'Eure est président ; j'en suis membre ; M. Arago a voulu ouvrir le cours. Plusieurs membres de l'Institut devaient professer. Il nous fallait un amphithéâtre du Gouvernement, ou la location d'une salle de spectacle ou autres bâtiments de ce genre. Le ministre y met tous les obstacles qui dépendent de lui.

Nous allons pourtant avoir une loi d'instruction primaire, imparfaite sans doute, mais meilleure que les précédentes, une loi d'attributions municipales, où nous glisserons quelques amendements, car, si l'on profite du pessimisme gouvernemental, il ne faut pas y contribuer soi-même. Il y aura peut-être un renvoi par les pairs d'une administration départementale, bien mauvaise, mais où pointerait néanmoins un petit bout de système électif, et — chose merveilleuse — on dit qu'il n'est pas impossible que la Chambre des pairs adopte cette fois la loi du divorce dont M. Bavoux vient de déposer la nouvelle proposition.

Nous allons bientôt discuter l'emprunt grec, dont j'ai dit à la tribune qu'il ferait les affaires de tout le monde, excepté celles de la France et de la Grèce, et le traité américain, qui passera, j'espère, à moins de bouleverser notre commerce

et de sacrifier le grand intérêt de la liberté des mers essentiellement lié à l'union des deux marines. Mais on se donnera la satisfaction de faire croire que ma partialité américaine coûte à la France quelques millions de trop, et je prendrai mon parti sur cette intrigue, pourvu qu'elle ne compromette pas l'affaire principale des deux pays.

Il y a de meilleures nouvelles d'Oporto ; on espère une insurrection à Figueras. Il serait plaisant que, pendant que les trois cabinets français, anglais et espagnol, celui-ci sous l'influence russe, se sont mis à protocoliser, la révolution portugaise se fît toute seule, et que nous eussions à complimenter les deux justes milieux de Paris et de Londres sur l'introduction de la Charte, dont ils n'ont pas plus d'envie que les autres.

Adieu, ma chère Christine. Mes trois compagnes me chargent des plus tendres amitiés pour vous. Offrez les miennes à Bianchi et demandez-lui de fréquents bulletins, quand vous ne pourrez pas écrire. Je vous embrasse et vous bénis paternellement de toute mon âme.

LAFAYETTE.

*A Madame la princesse de Belgiojoso,
poste restante, à Tours (Indre-et-Loire).*

(Orig. aut., collection de M. Alfred Morrison, de Londres.)

XXXV

Paris, 20 mai 1834. — Acte de décès de La Fayette.

Du 20 mai 1834, à une heure du soir. Acte de décès de sieur Marie-Joseph-Paul-Roch-Yves-Gilbert Dumottier Lafayette, lieutenant général, membre de la Chambre des députés, âgé de soixante-seize ans passés, veuf de dame Marie-Adrienne-Françoise de Noailles, ledit défunt né à Chavagnac (Haute-Loire) et décédé à Paris, en son domicile, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 6, ce jourd'hui, à quatre heures et demie du matin. Constaté par nous Charles Gabillot, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint au maire du Ter arrondissement de Paris, faisant les fonctions d'officier d'état civil, sur la déclaration des sieurs Alexandre-César-Victor-Charles Destutt de Tracy, député, âgé de cinquante-deux ans, demeurant rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 38, Antoine-François Carbonel, maréchal de camp, âgé de cinquante-sept ans, demeurant rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 6, lesquels ont signé avec nous, après lecture faite.

V. TRACY, CARBONEL, GABILLOT.

XXXVI

Paris, 21 mai 1834. — Article d'Armand Carrel sur La Fayette.

L'affliction est profonde et morne. Les tristes circonstances au milieu desquelles s'achève cette destinée, qui semblait ne devoir s'éteindre qu'au sein des triomphes de la liberté, donneront à la douleur publique une teinte sinistre..... La France que nous voyons, est-ce bien cette France pour laquelle se dévoua, si jeune et tant de fois depuis, l'incomparable vieillard qui vient de succomber plein d'amour pour son pays ? Est-ce bien une terre de liberté que celle qui recevra le fondateur octogénaire de ces institutions, la gloire de l'hémisphère américain et le mécompte de notre ancien monde ? Quelles funérailles dignes de lui saurons-nous lui faire ?

On traînera des canons à son convoi, on mettra sur pied tout ce qu'il y a de soldats et de gardes nationaux dans Paris, on pavosera de drapeaux tricolores le char magnifique qui portera la dépouille du noble fermier de La Grange. Des députations des deux Chambres suivront. Les équipages armoriés de la nouvelle Cour y seront peut-être envoyés par décence. Il sera permis de faire entendre quelque oraison semi-officielle, dans laquelle une douleur de commande et une admiration triviale hasarderont peut-être les mots de grand citoyen, de héros des deux inondes, d'illustre ami de la liberté ; mais la liberté ne sera pas du convoi : on la cherchera vainement dans cette pompe hypocrite où le gouvernement, ennemi de Lafayette, voudra sans doute renchérir sur la véritable et silencieuse douleur des citoyens. La liberté ne se chargera pas de mener ce deuil, comme ceux de Manuel et de Foy, pompes toutes populaires et non officielles, où le peuple parisien semblait venir puiser un renouvellement d'espérance et d'énergie en touchant le cercueil de ses héros.....

Mais il en sera de Lafayette comme de Napoléon, l'un le grand représentant de la Révolution sur les champs de bataille, l'autre la personnification du principe de liberté de 89. constitué au dedans et passé dans nos institutions. Lafayette et Napoléon, les deux plus grandes renommées françaises de ce siècle, ont trouvé la mort l'un et l'autre dans des jours où cette France, qu'ils avaient affranchie et glorifiée, pliait sous le poids des déconvenues et était forcée, par le malheur des temps, d'enfermer sa douleur en elle-même. Nous laisserons passer le deuil officiel de Lafayette comme la réintégration de la statue de Napoléon sur la colonne impériale. La France a d'autres pensées ; elle a des pompes plus dignes de ses héros et de ses grands citoyens. Quand elle pourra offrir à Napoléon des funérailles dignes de lui, peut-être elle ne s'interdira plus de rebâtir Huningue, et ses baïonnettes, souillées de sang français, auront conquis la réhabilitation du champ de bataille ; de même aussi, quand un témoignage de vénération et de gratitude nationale pourra être offert à la majestueuse et simple renommée de Lafayette, la tribune nationale n'aura pas retenti la veille de propositions sacrilèges, de menaces stupides et forcenées contre nos institutions les plus vitales ; Lyon n'aura peut-être pas été mis à feu et à sang un mois auparavant par les bombes de l'ordre public ; Paris n'aura pas vu la sainteté des asiles domestiques livrée aux essais homicides d'une soldatesque imberbe ; la nation n'aura pas à rougir d'elle-même en se posant en face des images de ceux qui l'ont défendue au dehors par la gloire et le génie, au dedans par l'intelligence, par la parole et par l'exemple de toutes les vertus civiques.

Il y a un mot qui court en ce moment les salons, les rues, tous les lieux publics, et qu'il faut consigner ici parce qu'il est profondément juste, c'est que le général Lafayette meurt mal à propos. Mal à propos, oui ; mais ce n'est pas pour lui, conséquent, inébranlable, pur dans sa foi, jusqu'à la dernière heure, c'est pour nous, insatiables, il y a quatre ans, de prétentions envahissantes et réformatrices ; aujourd'hui, abattus et couchés avec une résignation d'orientaux sous la main qui nous frappe et nous dévalise. Après ce qui s'est passé depuis quatre mois, on pourrait nous crier : **Cachez-vous, Parisiens ! le convoi d'un honnête homme et d'un véritable ami de la liberté va passer !**

(Le National du 21 mai 1834.)

XXXVII

Biographie de La Fayette au bas d'une image populaire colorée.

Lafayette n'est plus !! Ce général, l'apôtre le plus pur et le plus zélé de la liberté, vient de terminer sa glorieuse carrière ; il a expiré le 20 mai 1834, vers cinq heures du matin, au milieu de sa nombreuse famille.

Né le 6 septembre 1757, il y a soixante ans que M. Lafayette est célèbre. A dix-huit ans, il eut la force de se soustraire à une cour brillante, aux charmes d'une union à peine formée, pour se rendre en Amérique. Il prit une part utile à cette glorieuse guerre de laquelle date l'existence du Nouveau-Monde. Rentré en France, il y devint un des chefs de cette noblesse libérale qui souhaitait une réforme politique. Ce but une fois atteint, Lafayette fit de courageux efforts pour arrêter la Révolution sur le penchant des abîmes. Après avoir échappé miraculeusement aux fureurs révolutionnaires, il ne fut pas à l'abri des vengeances de l'émigration ; mais, aussi ferme au dehors qu'il l'avait été au dedans, il persista noblement à professer sa même foi dans les cachots d'Olmütz : il y supporta une captivité, qui est un de ses plus beaux titres de gloire. De retour en France sous le consulat de Bonaparte, il rentra dans la vie privée, il s'éloigna de la Cour sous l'Empire et fut dans une ferme et constante opposition pendant les dernières années de la Restauration. En juillet 1830, les amis de la monarchie constitutionnelle le trouvèrent au milieu d'eux, et au moment où se décidaient les destinées de la France, il concourut au triomphe du système monarchique, et pendant les premiers orages de 1830, il prêta, comme général des gardes nationales de tout le royaume, son appui au maintien de l'ordre et des lois. La mort de cet illustre citoyen prive la France d'une grande illustration et fait un vide considérable dans les rangs déjà si éclaircis des premiers fondateurs de nos institutions. Ses obsèques se sont faites avec toute la pompe que commandait la mémoire du héros des deux mondes. Ses restes ont été déposés au cimetière de Picpus, auprès du tombeau de son épouse, et recouverts de terre rapportée de l'Amérique. L'invalides que nous faisons figurer au milieu des parents du général n'est point de la famille, mais les visites fréquentes qu'il faisait à M. Lafayette, dont il admirait toutes les actions, l'avaient fait considérer comme tel, puisqu'il était admis chez le général à Paris et jusqu'à La Grange, sa maison de campagne. La profonde vénération qu'il professait pour le grand citoyen était si connue et si grande qu'il avait reçu de ses camarades le surnom de Lafayette. Ses visites ne furent jamais intéressées ; et si le général fit

quelque chose pour la famille de l'invalidé, ce fut toujours à l'insu du vieux soldat. Quand Lafayette tomba malade, l'invalidé redoubla ses visites. se tint constamment à même de savoir des nouvelles de l'objet de son culte ; et quand le héros eut rendu le dernier soupir, il demanda la permission de baiser les insignes du général, ce qu'il fit avec respect : puis il s'approcha du corps. prononça plusieurs fois le mot adieu, et disparut, malgré les instances qui lui furent faites, par les amis et les parents de l'illustre défunt, de suivre le cortège.